UCL Université catholique de Louvain

Membre de l'Académie Louvain

Faculté des sciences économiques, sociales,

politiques et de communication

Rapport intermédiaire pour le jury 2011 –

Prospective Research for Brussels/INNOVIRIS

Trajectoires de monoparentalité :

relations au travail et au logement

WAGENER Martin (CriDIS /IACCHOS- UCL)

Promoteurs :

FRANCQ Bernard (CriDIS/IACCHOS-UCL)

MASSON Olivier (LOCI, UCL)

AVENEL Cyprien (ODAS – Observatoire de l'action sociale décentralisé, Paris)

CriDIS - Centre de recherche
interdisciplinaire Démocratie, Institutions,
Subjectivité (IACCHOS)
Place des Doyens 1
1348 Louvain-la-Neuve

Août 2011

Introduction générale

Ce rapport retrace les avancements, remises en question et adaptations du projet de recherche 'Trajectoires de monoparentalité – rapport au travail et au logement' depuis le début du financement le 1er mars 2010. Après dix huit mois de travail, nous avons fait des avancées significatives dans plusieurs domaines et la recherche est en phase de croisière. Ce rapport est un moment d'évaluation qui invite à clarifier les étapes franchies afin d'élucider les questions qui touchent au rapport au travail et au logement des personnes qui se trouvent dans une situation de monoparentalité. Il met en perspective la poursuite de la recherche.

Depuis le rapport intermédiaire de janvier 2011, nous avons avancé sur plusieurs « chantiers » :

- Les données quantitatives par rapport aux situations de monoparentalité ont été actualisées en partie.
- La demande de données du programme « Genre et générations » a abouti, et nous allons bientôt analyser cette nouvelle enquête.
- La Banque Carrefour de la Sécurité Sociale a approuvé notre demande de 'données sociales et longitudinales codées à caractère personnel'. Nous aurons ainsi la possibilité d'analyser, à partir de l'automne 2011, les entrées et les sorties dans les situations de monoparentalité (par rapport aux autres formes de ménages) afin de mieux comprendre les moments de crise, de bifurcations qui marquent les trajectoires des ménages. Ces données nous permettront de croiser l'aspect 'trajectoire' avec une localisation à l'échelle du quartier en vue d'analyser des effets plus 'urbains' en lien avec des trajectoires professionnelles et familiales. L'aspect trajectoire permet aussi de trouver des articulations lors de l'analyse avec l'approche qualitative.
- Nous avons terminé l'aspect quantitatif de l'analyse des données disponibles par rapport aux grands ensembles de logement à Bruxelles. Une enquête plus qualitative en collaboration avec les architectes (O. Masson, G. Ledent) est en cours.
- L'avancement de notre recherche se situe aussi du côté de l'approche qualitative. Nous avons pu établir des contacts avec différents partenaires dans des quartiers diversifiés à Bruxelles pour mener à bien les entretiens biographiques et « extrospectifs » des épreuves sociétales. Au moment de l'impression de ce rapport, nous avons pu mener deux entretiens avec à peu près 50 personnes (soit 100 entretiens au total) dans des contextes urbains et de logement diversifiés et qui rencontrent des trajectoires professionnelles variées.

Le rapport comprend cinq parties :

- Partie I : Présentation du projet : objectifs et stratégie
- Partie II : Premières analyses et résultats
- Partie III : Conclusions
- Partie IV : Perspectives pour la Région
- Partie V : Calendrier

Partie I : Présentation du projet : objectifs et stratégie

1 Introduction

Depuis le début du financement, nous avons élaboré notre méthodologie sur base de multiples lectures, de rencontres et de discussions avec des chercheurs engagés dans cette optique de recherche. Deux moments-clés ont influencé particulièrement notre manière de concevoir les entretiens et plus largement l'articulation entre terrain et théorie. Premièrement, à travers le suivi d'une université d'été « Quantilille », en juillet 2010, qui traitait des recherches biographiques avec des méthodes mixtes tant qualitatives que quantitatives. La rencontre avec plusieurs des auteurs cités dans le projet de recherche a permis d'expliciter plus en détails leurs recherches et ce fut l'occasion de discuter plus directement des implications, problèmes, aboutissants et points forts des différentes approches. Deuxièmement, la publication du livre *La société singulariste* de Danilo Martuccelli[1] en juin 2010 où il propose une méthodologie concrète à partir d'entretiens individuels et de groupe pour faire une sociologie singularisé et structurale, a été un support important. Il ouvre une discussion entre des sociologies dites « introspectives » qui voient les effets des structures sociales à l'intérieur d'individus 'réflexifs', et, à l'inverse, une sociologie « extrospective » qui tente de comprendre comment les acteurs vivent des épreuves et comment ils agissent par rapport aux structures sociales. Une journée de travail avec Danilo Martuccelli et Bernard Francq nous a permis de mieux cerner les exigences de cette démarche.

Sans vouloir ouvrir ici la discussion sur la méthodologie, retenons les deux principales influences qui ont fait que nous avons affiné notre projet de recherche initial. D'une part, le travail consistait à trouver une méthodologie propre qui rende compte des traditions des différents courants de recherche dans lesquels s'inscrit notre projet : les trajectoires[2], les biographies[3], les bifurcations[4], les réseaux d'acteurs sociaux contextualisés[5] et la sociologie de l'épreuve[6]. Cela a nécessité un travail de comparaison entre ces différentes approches pour arriver à une méthodologie faisable, cohérente et intéressante.

D'autre part, une autre avancée est la mise en place de l'Atelier de recherche urbaine au sein de l'UCL qui se veut un lieu de rencontre entre les savoirs respectifs des sociologues, urbanistes et architectes. C'est à travers ce lieu de débat et de travail que nous avons pu approfondir nos apports mutuels par rapport à la question de grands ensembles. La rencontre entre différentes disciplines nécessite de clarifier les postulats de base, pour parvenir à construire un langage commun pour cerner un objet scientifique commun avec des méthodes différentes et complémentaires.

---

[1] MARTUCCELLI D., *La société singulariste*, Armand Colin coll. "Individu et société", Paris, 2010.

[2] COLLECTIF, Trajectoires sociales et bifurcations, *Cahiers Internationaux de Sociologie* Vol 120, PUF, 2006.

[3] P.ex. INED/GRAB, *Bilan de 14 collectes biographiques*, INED "Méthodes et savoirs", Paris, 2009, 340 p. ; VÖLTER B., DAUSIEN B., LUTZ H., ROSENTHAL G., *Biographieforschung im Diskurs,* Vs Verlag, 2ième édition, 2009, 274p. ; BERTAUX D., *Le récit de vie: L'enquête et ses méthodes,* Armand Colin, Paris et Enquête « Biographie et entourage ».

[4] P.ex. BESSIN M., BIDART C., GROSSETTI M., *Bifurcations : Les sciences sociales face aux ruptures et à l'évènement,* Editions La Découverte, Recherches », 2010.

[5] P.ex. LEMIEUX V., *Les réseaux d'acteurs sociaux*, PUF, Paris, 1999.

[6] P.ex. MARTUCCELLI D., *Forgé par l'épreuve. L'individu dans la France contemporaine,* Paris, A. Colin, 2006. MARTUCCELLI D., *La société singulariste*, *op. cit.*

Nous allons donc reprendre notre projet en intégrant la méthodologie affinée pour présenter ensuite, dans la deuxième partie, les résultats intermédiaires de notre enquête.

2 L'étude des familles monoparentales : état de lieux

La notion de famille monoparentale est assez récente ; elle participe d'une certaine façon à la « modernisation » de la définition de la structure familiale d'aujourd'hui qui délimite trois grands groupes de familles : la famille traditionnelle (nucléaire), monoparentale et recomposée. Apparu dans la littérature anglo-saxonne dans les années 1960 sous les appellations « *one-parent family* » ou « *single-parent-family* », le terme « monoparental » a été progressivement retenu en tant que catégorie statistique et sociale. Toutefois, son émergence dans les débats traduit une évolution sensible des représentations : la place des familles monoparentales a varié entre exclusion, rejet, invisibilité et banalisation. Ces représentations nécessitent que nous établissions l'état des savoirs sur la parentalité et sur ce que nous appelons la « configuration monoparentale »[7].

Les situations à l'origine de la famille monoparentale peuvent être systématisées comme suit:

- en premier lieu, le décès d'un des deux parents. Il y a quelques décennies, le décès du partenaire était la cause la plus répandue de l'existence d'une famille monoparentale ;
- en deuxième lieu, les couples qui se séparent ou divorcent. La croissance spectaculaire du nombre de parents isolés – après une séparation – est à l'origine de la multiplication des familles monoparentales observée depuis les années '90' ;
- en dernier lieu, le cas des 'mères' isolées qui élèvent seules leurs enfants, soit parce qu'elles en ont fait le choix, soit parce qu'elles ont eu une grossesse non désirée et/ou que le partenaire n'a pas reconnu l'enfant à la naissance.

L'analyse des situations de monoparentalité a mis en évidence la fréquence des situations de pauvreté chez les familles monoparentales (près d'un tiers des familles monoparentales connaît un risque accru de pauvreté) ; cela tiendrait à l'existence d'un vaste espace social de vulnérabilité situé à l'intersection entre trois dimensions : familiale, économique et spatiale. Dans cet espace contextualisé, des dimensions sociales d'inégalités de genre interagissent avec des dimensions de genre d'inégalités sociales. Les principales difficultés socio-économiques des familles monoparentales relèveraient de trois facteurs :

- l'insuffisance de la couverture du coût des enfants (allocations familiales, déductions fiscales, équipements collectifs);
- l'insuffisance des revenus professionnels (comme le salaire minimum garanti);
- les carences dans l'évaluation et le versement des créances alimentaires pour les enfants.[8]

Les données chiffrées (deux fois plus de familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté) mettent en évidence que la précarité naît de l'interdépendance entre différents domaines tels que l'emploi, la santé, le logement, le couple, les enfants, le revenu ou le temps, au moindre grippage, on assisterait à une série d'effets en cascade : précarité sociale, pauvreté économique et pauvreté des

[7] Voir la partie « approche biographique et extrospective » de ce rapport.
[8] PLATEFORME POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES, *Mémorandum*, Bruxelles, 2007.

conditions de vie font système, au risque d'une aggravation mutuelle et d'une déstabilisation cumulative. En fait, c'est au moment de la rupture que la situation de précarité, préexistante au sein du couple, se révèle dans toute sa dureté.

Enfin, la situation d'une famille monoparentale n'est en principe pas une situation stable. Elle évolue en permanence, surtout dans la recomposition de familles ou par les réseaux plus ou moins flous et informels de solidarité et d'entraide. La différence entre le statut officiel et le statut réel des familles est également à considérer dans les tentatives de description.

La définition qui fait l'objet d'un accord au sein du monde de la recherche et des administrations reprend les éléments suivants :

Une famille monoparentale est :

- un ménage avec un seul parent et au moins un enfant à charge ;
- un parent qui éduque ses enfants seul (en continu et en alternance) ;
- un parent seul responsable financier (hors pension alimentaire).[9]

« Un parent isolé[10] éduquant l(es) enfant(s) sous sa responsabilité financière ».

[9] CANTILLON BEA, VERBIST GERLINDE (promotrices) avec la coll. de DE MAESSCHALCK Veerle, *Profil socio-économique des familles monoparentales en Belgique.* Rapport de recherche à la demande de la Plate-forme pour les Familles monoparentales soutenu par la Fondation Roi Baudouin, Centrum voor Sociaal Beleid – Universiteit Antwerpen, juin 2003.

[10] Majoritairement, il s'agit de mères isolées (77,5% en RBC), le plus souvent suite à une séparation (divorce, rupture).

3. Objectifs de la recherche

Au-delà de ces définitions, les lacunes au niveau des savoirs sur les situations de monoparentalité sont nombreuses. : nature des emplois occupés et mobilité professionnelle en lien ou non avec une formation, nombre de personnes relevant de la politique des titres-services par exemple, situation de surendettement, types de soutien éducatif et scolaire, nombre d'enfants concernés par des situations de précarité de leurs pères ou mères, politique des maisons d'accueil pour celles ou ceux qui se trouvent à la rue suite à une situation monoparentale, place des familles monoparentales dans le cadre des politiques urbaines ou de quartier,…Bref, un ensemble de données qui permettraient de mieux appréhender les tenants et les aboutissants de la monoparentalité.

Il est donc nécessaire de travailler les pistes suivantes :

- Prendre la mesure des difficultés de vie spécifiques de ces familles. Elles devraient être mieux connues afin de permettre la mise en place de mesures d'accompagnement et, le cas échéant, de prise en charge.
- Si la plupart des études permettent d'identifier l'ampleur du phénomène, elles ne nous apprennent pas grand-chose sur les conditions d'apparition des familles monoparentales et leurs conséquences ; voire plus, peu ou aucune ne s'intéresse aux différentes formes de sortie de la monoparentalité.

D'où un premier objectif de recherche : il s'agit de mieux connaître de manière diachronique, tenant compte de la variable temporelle, les entrées et les sorties dans les situations de monoparentalité ; il s'agit aussi d'appréhender les moments de crise, de bifurcations qui marquent les trajectoires des ménages, ainsi que les épreuves qu'elles rencontrent et les stratégies qu'elles déploient pour y faire face en s'appuyant sur une méthodologie de veille tant quantitative que qualitative. Une meilleure connaissance de ce processus à partir de ce travail permettrait de mieux cerner les accidents – et leurs causes – qui renforcent le risque d'un isolement social mais aussi de mieux localiser les moments où un service d'accompagnement serait nécessaire.

Complémentairement, il s'agira de cerner l'usage des services par les familles monoparentales et l'articulation entre les services et entre les niveaux de pouvoir afin de mieux soutenir les familles en difficulté. Il s'agit d'investiguer les relations que les mères et les pères en situation monoparentale entretiennent avec les services tant privés ou associatifs que publics qui, de près ou de loin, sont en contact avec elles/eux. Au-delà de l'analyse entre offre et demande, quelle est la nature de la relation de service qui transparaît dans les usages que les familles monoparentales font – ou ne font pas – de ces services, par exemple, la garde d'enfants ? On sait que celle-ci, au-delà de la pénurie, soulève un problème de qualité : renforcement de la qualité des modes d'accueil, par la professionnalisation des métiers, développement de l'agrément pour la garde à domicile, valorisation des acquis professionnels et développement de passerelles entre les différents métiers de la petite enfance. Comment ces problèmes interagissent-ils sur les situations de monoparentalité ?

D'où un second objectif de la recherche qui porte sur l'usage des services que font – ou non – les parents monoparentaux comme usagers. La question du « moment » (permanent, occasionnel, virtuel) est importante puisque l'enjeu est le soutien à la parentalité afin de permettre aux parents seuls de faire face au changement de situation familiale (naissance, séparation, divorce, veuvage). Autrement dit, il ne s'agira pas d'établir un audit des services prestant des activités spécifiques pour les familles monoparentales mais d'établir avec elles (par groupes de discussion collective) les enjeux

concernant les politiques publiques mises en œuvre à partir d'un ensemble de services, de lieux d'écoute ou d'accompagnement ou de guichet…

Cette déclinaison des objectifs de la recherche implique le déploiement du travail de recherche combinant deux dimensions :

3.1. Trajectoires de monoparentalité : entrées, sorties, bifurcations, épreuves

Il s'agira ici de mener à bien – à partir d'une démarche de veille (voir méthodes) – un travail d'enquête visant à reconstituer, à partir d'un échantillon, les trajectoires de vie des personnes en situation de monoparentalité en produisant une connaissance avec ces personnes sur :

- le mode antérieur de conjugalité (conjugalité marquée par l'histoire socio-familiale) ;
- les moments de crise et de séparation et la manière dont elles ont été assumées, gérées ; ou encore la manière dont la séparation a été vécue ;
- le mode de vie monoparental : prégnance des enfants ; rapport à la vie active et à la vie sociale ; relations avec les parents et les réseaux relationnels ; redéfinition des rôles et des identités ;
- le rapport entre indépendance et autonomie[11] comme enjeu de la construction de soi et d'un affranchissement identitaire , l'enjeu étant ici de cerner ce qui fait problème en ce qui concerne la situation de parent, de travailleur, d'usager de service ;
- le rapport au travail et à l'emploi : reconstitution du parcours professionnel ; repérage des obstacles ou des opportunités de choix quant à la situation sur le marché du travail ;
- le rapport au logement : reconstitution du parcours résidentiel ; analyse des déménagements successifs ; vie commune à deux (« être ensemble » et « faire ensemble[12] » ; relation à la localisation, taille du logement et son état (insalubrité ; problème de voisinage, relation au quartier,…)

Nous avons choisi le concept d'épreuve comme cadre analytique (voir méthodologie) pour prendre en compte la dimension temporelle de « l'entrée en monoparentalité » à partir de la question : « *à quel moment avez-vous décidé ou avez-vous été contraint-e de vivre seul-e avec votre ou vos enfants ?* ».

3.2. Usages des services mobilisés ou non dans les situations de monoparentalité

L'enquête vise ici non pas à faire un inventaire exhaustif de l'ensemble des services qui, de près (crèches) ou de loin (actions de quartier), sont dans une relation de service avec les familles monoparentales mais de partir d'un dispositif précis et de remonter la chaîne de complémentarité des services et des usages qui en sont faits par les pères et mères monoparentaux. Il s'agit d'analyser la position d'interface entre le parent monoparental et les institutions : perception des offres de formation et d'insertion ; choix des services en rapport avec la situation de travail et de logement,…

Dans un premier temps (an 1), nous nous sommes attachés à effectuer ce travail à partir des familles qui utilisent les Maisons d'enfants mis en place par Actiris pour ensuite (an 2) développer nos investigations dans d'autres lieux – Maison pour l'emploi, CPAS, association de titres-services,

[11] DE SINGLY F., (dir.), *L'injustice ménagère*, Paris, Armand Colin, 2007 ; TOURAINE A., *Le monde des femmes*, Paris, Fayard, 2006.

[12] DE SINGLY F., , *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Paris, Nathan, 2000.

crèches, associations de soutien aux pères et/ou aux mères seules, Agence immobilière sociale, conseil de locataires, Maisons d'accueil pour femmes victimes de violences conjugales… – qui nous permettront d'élargir notre échantillon en vue de mener à bien une analyse des profils d'usagers des services.

4. Axes problématiques

L'étude des processus de monoparentalité privilégiera donc trois approches qui délimitent ce projet de recherche:

- l'étude des interactions entre les diverses sphères de la vie (travail, famille, couple, résidence, mobilités, loisirs…) dans la construction des trajectoires des familles monoparentales ;
- l'analyse de leurs réseaux relationnels en tant que facteurs de socialisation; la prise en compte de la dimension diachronique de leurs modes de vie ;
- l'usage fait des institutions existantes par ces familles.

Deux axes problématiques sont retenus : la relation au travail et celle au logement. L'enquête vise à caractériser l'articulation de ces deux relations dans sa nature et ses formes sociales.

4.1. Axe relation au travail et à l'emploi

C. Nicole-Drancourt[13] soulignait dans une recherche exemplaire sur l'insertion professionnelle que le rapport au travail qui définit l'engagement et la représentation qu'on en a était un élément crucial dans l'orientation des trajectoires sociales. Par rapport à la situation de monoparentalité, les questions à inventorier sont : veut-on travailler et pourquoi ? Quelles sont les dimensions du travail qui font sens ? Quels changements peuvent infléchir ces dimensions ? Quels sont les freins ou les opportunités d'un maintien ou d'un retour sur le marché du travail ? Par travail, nous ne nous limiterons pas à une définition qui ne considérerait que la seule activité professionnelle mais nous tiendrons compte du travail domestique[14].

L'intégration professionnelle sera saisie à travers les deux composantes proposées par S. Paugam[15]: d'une part, le rapport au travail évalué à travers les indicateurs comme le niveau de salaire, les conditions de travail, la nature du travail effectué ; d'autre part, le rapport à l'emploi qui relève de la logique de la stabilité ou non des parcours professionnels à travers, soit la durée du contrat de travail, soit la perception de la sécurité ou de l'insécurité de l'emploi.

[13] NICOLE-DRANCOURT C., « Mesurer l'insertion professionnelle », *Revue Française de Sociologie*, Volume 35, n°1, 1994, pp. 37-68.

[14] FOUQUET A., « Le travail domestique : du travail invisible au « gisement » d'emplois », in : LAUFER J., MARRY C., MARUANI M. (dir*), Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001, pp. 99-127.

[15] PAUGAM S., *Le Salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, PUF, 2000.

Pour suivre Chantal-Drancourt, il s'agira de reconstituer les trajectoires biographiques à partir du repérage des bifurcations et des épreuves (voir point Méthode) en saisissant les itinéraires d'activité continue comme ceux d'activité précaire. Ce travail suppose que l'on considère les trois dimensions de la relation au travail :

i. la place accordée à celui-ci (quelle importance ? quelles priorités ?) ;
ii. les représentations du monde du travail (quelles épreuves ont été rencontrées ? comment on se maintient à distance ou comment on envisage de s'y intégrer ?) ;
iii. les dimensions du travail et les critères d'appréciation des emplois (pour quoi travaille-t-on : de l'argent, du prestige, une reconnaissance de soi,… ? qu'implique le fait de ne pas travailler ? quelles sont les critères d'évaluation du « bon » emploi ?).

4.2. Axe relation au logement

Il s'agit ici de considérer le logement à trois niveaux : sa localisation, sa taille, son état (insalubrité, coût du loyer ou de la charge locative). Les caractéristiques morphologiques du logement doivent permettre de mener à bien deux approches :

- une approche considérant le logement comme l'une des dimensions des conditions de vie[16] à partir des questions : où et comment les personnes vivant de manière monoparentale sont-elles logées : dans le parc social ? dans le parc privé ? dans des formes de logement marginales ? sans domicile ?
- une approche centrée sur les aspirations des personnes en matière de logement (sentiment d'insécurité quant à l'occupation du logement, freins à la mobilité, restriction de l'éventail de choix, sentiment par rapport au quartier[17], place de l'espace interne dans la vie commune – effets de cohabitation, utilité, perceptions de problèmes du vivre ensemble,…).

Autrement dit, par rapport aux situations de cohabitation ou de décohabitation, qu'est-ce qui se joue lorsqu'il s'agit de décider d'aller habiter ailleurs, de quitter son logement, que ce soit à côté (entendons par là le voisinage le plus proche), dans un autre quartier, dans la même commune, dans une autre ville ou de s'installer de manière isolée ? Autrement dit, quelles sont les raisons qui amènent une personne à s'installer dans un espace résidentiel propre ?

Cette thématique ne veut se limiter ni aux raisons physiques du déménagement ni à une analyse des raisons de la mobilité résidentielle ; elle veut développer une analyse en termes d'usages du logement et d'impact des contextes locaux sur les sociabilités afin d'approfondir :

- l'analyse des raisons du départ (rupture du couple) en le mettant en rapport avec la relation locataire-propriétaire et la configuration du logement au plan interne (affectation des lieux qu'occupent les enfants – chambres, bureau,…) ; de la même manière, le logement des enfants devrait faire l'objet d'une analyse des effets de la résidence alternée[18] ;
- l'analyse des situations d'isolement choisies ou contraintes – en privilégiant l'entrée par le genre ; l'analyse du logement occupé, sa configuration, sa situation dans la zone géographique, les usages qui en sont faits sont autant d'éléments à prendre en considération.

[16] MARPSAT M., « Le logement, une dimension de la pauvreté en conditions de vie », *Regards croisés de l'économie*, n°4, 2008, pp. 70-82.
[17] PAN KÉ SHON J.-L., « La représentation des habitants de leur quartier : entre bien-être et repli », *Économie et statistique,* n°386, 2005, pp. 3-35.
[18] CADOLLE S., « La résidence alternée : ce qu'en disent les mères », *Informations sociales*, n° 149, 2008, pp. 68-81.

5. Méthodes d'enquête

C'est sur base de la combinaison entre trois démarches - approche quantitative, approche par les entretiens biographiques et « extrospectives » et approche interventionniste – que cette recherche sera menée pour une période couvrant quatre années. Par ailleurs, nous avons engagé au sein de l'atelier de recherche urbaine un espace de recherche multidisciplinaire entre architectes, urbanistes et sociologues à travers l'analyse des grands ensembles et des situations de monoparentalité. Déclinons les approches méthodologiques qui seront mobilisées.

2.1 Approche quantitative

Un premier travail d'inventaire des données existantes a fait apparaître clairement une triple nécessité :

- utiliser les différentes banques de données ;
- établir annuellement un état des lieux sur la situation des familles monoparentales en collaboration avec les observatoires existants ;
- réaliser annuellement une analyse descriptive de l'état des lieux des familles monoparentales.

Sur les sources existantes pour brosser le portrait des familles monoparentales, le travail effectué par l'Observatoire bruxellois de l'emploi a permis de répertorier cinq sources :

- les statistiques démographiques du SPF Economie – Direction Générale Statistique et Information Economique (SPF-DGSIE) : données issues du Registre national mais présentant l'inconvénient de ne pas comptabiliser les couples non mariés, ce qui ne correspond pas à la réalité ;
- les statistiques du Centrum voor Bevolkings en Gezinsstudies[19] (CBGS) : données prenant en considération les couples non mariés ; possibilités de comparer les familles monoparentales (pères ou mères seuls avec un enfant) aux familles biparentales (couples, mariés et non mariés, avec enfants) ; possibilité de ventiler les parents en fonction du nombre et de l'âge de leurs enfants ;
- la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) : *Datawarehouse* Marché du travail et Protection sociale permettant d'obtenir des taux d'emploi et de chômage par type de ménage. Son application 11 croise des statistiques de l'ONSS, de l'INASTI et de l'ONEM sur l'emploi et le chômage avec des statistiques démographiques issues du Registre national ; utile pour localiser les familles monoparentales ;
- l'Observatoire de la santé et du social bruxellois : suivi annuel de la pauvreté ; baromètre social ; surendettement et situation des revenus les plus pauvres ; l'Observatoire établit annuellement un rapport thématique sur un problème ou une situation ;
- la Société du Logement de la Région de Bruxelles-capitale (SLRB) : situation du logement social ; profils des publics.

Le projet consiste ici à développer la coopération de ces différentes sources de données afin de :

- établir une base d'échantillonnage des situations de monoparentalité (celles-ci devant servir pour établir la population de l'enquête longitudinale) ;
- réaliser annuellement un état des lieux reprenant les données existantes et leur possible amélioration.

[19] Le Centrum voor Bevolkings en Gezinsstudies. (CBGS) a, récemment, été intégré au Studiedienst van de Vlaamse Regering (SVR). Leur méthode de calcul est expliquée sur leur site : http://aps.vlaanderen.be/cbgs/index.html.

Lors de notre première année de travail, nous avons pu trouver d'autres sources statistiques et nous avons surtout approfondi la question de l'utilité de certaines données pour notre recherche ainsi que celle du manque de critères statistiques clairs pour cerner les familles monoparentales. En bref, seulement les données conformes à la typologie 'LIPRO' permettent de réellement rendre compte de la monoparentalité en les distinguant des couples non-mariés vivant ensemble et des couples mariés. Nous reviendrons plus largement dans la partie 'résultats' sur les possibilités et manquements des chiffres disponibles. Retenons ici que nous cherchons à construire une base de données longitudinale à un niveau individuel anonymisé pour comprendre mieux de manière quantitative les trajectoires de monoparentalité et pouvoir au mieux trouver une connexion avec l'approche qualitative de notre projet de recherche.

2.1.1 La demande des 'données sociales et longitudinales codées à caractère personnel' auprès de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale

L'analyse des différentes sources de données nous a permis de présenter la situation statistique[20] de la monoparentalité à Bruxelles à travers différentes thématiques. La non-utilisation de certaines sources, les manquements dans les données et les différences de définition des situations officielles sont d'une telle importance qu'il a fallu se centrer sur les différentes sources existantes et sur la fiabilité des données disponibles.

La situation d'une famille monoparentale n'est en principe pas une situation stable. Elle évolue en permanence, surtout dans la recomposition de familles[21] ou par les réseaux plus ou moins flous et informels de solidarité et d'entraide. La différence entre le statut officiel et le statut réel des familles est également à considérer dans les tentatives de description.

Si la plupart des études permettent d'identifier l'ampleur du phénomène, elles ne nous apprennent pas grand-chose sur les conditions d'apparition des familles monoparentales et leurs conséquences ; voire plus, peu ou aucune ne s'intéresse aux différentes formes de sortie de la monoparentalité et aux changements des situations. D'où l'objectif d'une recherche avec des données longitudinales : il s'agit de mieux connaître de manière diachronique, tenant compte de la variable temporelle, les entrées et les sorties dans les situations de monoparentalité ; il s'agit aussi d'appréhender les moments de crise, de bifurcations qui marquent les trajectoires des ménages.

Quel travail allons-nous développer ? Les données de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale nous permettront d'analyser des données sociales et longitudinales codées à caractère personnel. Il sera possible de croiser l'aspect 'trajectoire' avec une localisation à l'échelle du quartier pour permettre d'analyser des effets plus 'urbains' en lien avec des trajectoires professionnelles sans oublier que l'aspect trajectoire permet aussi de trouver des articulations avec l'approche qualitative.

Par rapport à la situation de monoparentalité dans leur rapport au travail, les questions à inventorier sont : quelles sont les dimensions du travail qui font sens ? Quels changements peuvent infléchir ces dimensions ? Quels sont les freins ou les opportunités d'un maintien ou d'un retour sur le marché du travail ? Par travail, nous ne nous limiterons pas à une définition comme seule activité professionnelle mais nous tiendrons compte du travail domestique (surtout dans l'approche qualitative). Il s'agira de reconstituer les trajectoires biographiques à partir du repérage des bifurcations et des épreuves en saisissant les itinéraires d'activité continue comme ceux d'activité

[20] WAGENER, M., *Rapport intermédiaire pour le comité de suivi 2011 – Prospective Research for Brussels/IRSIB, Trajectoires de monoparentalité : relations au travail et au logement*, janvier 2011.
[21] FONDATION ROI BAUDOUIN, *L'enfant dans la famille recomposée*, Novembre 2008.

précaire. Nous retiendrons cette notion de bifurcation au sens défini par V. Hélardot[22] qui, dans une recherche sur l'articulation biographique entre travail et santé, proposait la définition suivante que nous ferons nôtre : « *une « bifurcation » est une modification brutale, imprévue et durable de l'articulation biographique entre la sphère de la santé et celle du travail, pour autant que cette modification soit désignée par les acteurs concernés comme un point de basculement donnant lieu à une distinction entre un « avant » et un « après ». Cette utilisation du terme « bifurcation » est donc assez proche du sens étymologique qui désigne la « fourche », c'est-à-dire l'endroit où une voie se divise en deux branches. Par extension, on peut admettre que la bifurcation consiste en une redéfinition des orientations possibles à un moment donné du parcours*[23] ».

Il s'agira aussi de développer un travail sur des données longitudinales de la Banque Carrefour de la sécurité sociale pour trouver les indices de la stabilité des trajectoires professionnelles à travers l'analyse des changements des situations de travail et de non-travail au niveau individuel[24].

Pour le traitement des données statistiques, nous utiliserons la méthode d'analyse des biographies : « *event history analysis*[25]». Mayer donne un aperçu des méthodes d'analyse biographique utilisées depuis 2000[26]. L'intérêt de cette méthode réside surtout dans le fait qu'elle propose de combiner une analyse sur les évolutions personnelles au cours d'une vie en lien avec des conditions culturelles, institutionnelles et structurelles. Les évènements et les bifurcations biographiques sont étudiés selon nos trois intérêts premiers : les trajectoires familiales, les trajectoires de travail et les trajectoires par rapport à l'espace urbain. Une analyse quantitative permettra de dessiner des profils types par rapport à leurs risques ou probabilités de connaître tel ou tel évènement à un certain moment de leur vie. Trois questions restent centrales par rapport à l' « *event history analysis* » : est-ce que l'événement se produit, quand cela se passe-t-il et de quoi dépend l'occurrence de l'évènement ?

Il s'agit de mieux comprendre ce qui influence les bifurcations de vie, c'est-à-dire les évènements importants, pour cerner l'influence des différentes variables qu'elles soient fixes (p.ex. sexe) ou différentes dans le temps. (p.ex. position socio-économique). À titre d'exemple, nous pouvons citer quelques bifurcations intéressantes : 1) la perte d'emploi ou la reprise de travail ; 2) la fin ou le début d'une période d'inactivité ; 3) la séparation et la recomposition familiale ; 4) les changements de niveau de vie mesurés à partir du salaire disponible ; 5) la mobilité intra-régionale selon les quartiers (cf. changement de lieu de vie), etc.

Pour chacun de ces évènements, il s'agira de cerner d'abord de manière descriptive comment la population d'enquête est répartie face à ces différents évènements – voir séquences d'évènements – et de repérer les croisements et influences entre les trajectoires familiales et professionnelles dans l'espace urbain de Bruxelles. Puis, l'analyse par régression permettra de dégager l'influence exprimée en fonction de probabilités/risques qu'a l'évènement de se produire selon les différentes variables prises en compte par le modèle (toutes choses étant égales par ailleurs).

---

[22] HÉLARDOT V., *«* Parcours professionnels et histoires de santé : une analyse sous l'angle des bifurcations *», Cahiers internationaux de sociologie*, n°120, 2006, pp. 59-83.

[23] *Idem,* p.66.

[24] A travers nos entretiens qualitatifs, nous nous intéressons plus aux rapports qu'entretiennent les personnes en situation de monoparentalité avec ces différents statuts, voire comment elles perçoivent leurs parcours professionnels et quelle stabilité ou (in)sécurité leur rapport au travail leur procure.

[25] Voir par ex. : BLOSSFELD, H-P, GOLSCH, K., G. ROHWER. *Event History Analysis with Stata*. Mawah, New Jersey: Lawrence Erlbaum Associates, 2007.; BLOSSFELD, H-P, A. HAMERLE, K. U. MAYER. 1989. *Event History Analysis*. Hillsdale, New Jersey: Lawrence Erlbaum Associates.

[26] MAYER, K.-U., *New Directions in Life Course Research*, Yale University - CIQLE - Working Paper 07, no. September 2008.

Les variables demandées (par quartier statistique) :

Dénomination donnée , Classe d'âge , Code du quartier , Position dans le ménage, Sexe, Âge des enfants, Nomenc (position socio-économique), Nationalité actuelle (chiffres « base »), Type d'employeur, Code NACE, Dimension de l'entreprise, Régime de travail , Salaire, Classe de pourcentage travail à temps partiel, Durée de chômage.

La classe d'âge (des adultes et des enfants), le sexe, et la position dans le ménage selon la typologie LIPRO sont essentiels pour comprendre la forme, la taille du ménage ainsi que les différents changements des formes familiales.

Les données de la variable « nomenc » (position socio-économique), permettent d'établir des constats sur le statut d'activité (salarié, indépendant, chômage, CPAS, pensions, etc.). Le type d'employeur, la dimension de l'entreprise, le code NACE, le régime de travail et le salaire sont indispensables pour pouvoir se faire une idée du type de travail effectué par les différentes personnes ainsi que du secteur dans lesquels elles sont occupées. Un des objectifs est de comprendre plus clairement les trajectoires professionnelles des familles monoparentales en comparaison avec d'autres formes familiales.

Les variables par rapport au chômage permettent de mieux situer dans la durée les difficultés de l'accès à l'emploi.

La variable de la nationalité actuelle permet de contrôler si les différences en fonction de l'origine de la personne existent dans notre population d'enquête.

La variable « pensionné» sert à connaître les personnes qui sont pensionnées à chaque intervalle annuel.

La localisation à travers les quartiers statistiques nous permettra de comprendre mieux la situation urbaine dans la Région de Bruxelles-Capitale et de trouver des comparaisons avec d'autres études[27]. Le quartier est vu comme un endroit où se manifestent les possibilités réelles des familles (crèches en proximité, coût moyen du logement, transports en publics) et est l'entité territoriale la plus petite disponible pour approcher l'espace de vie des familles.

2.2 Approche à partir d'entretiens biographiques

Comme annoncé dans l'introduction, nous avons opéré quelques adaptations afin de relier le 'côté pratique' des entretiens avec l'inscription dans les courants théoriques utilisés par notre recherche. Plus généralement, nous optons méthodologiquement pour une triple ouverture : premièrement, face à une vision du temps « aplati » et « fragmenté », les notions de bifurcations[28] et de processus[29] permettent de mieux rendre compte des effets temporels dans les trajectoires. Deuxièmement, par rapport à une vision d'un individu trop « atomisé », nous optons pour l'approche par les réseaux

[27] *P.ex.* WILLAERT D., DEBOOSERE P., *Atlas des quartiers de la population de la Région de Bruxelles-Capitale au début du 21ième siècle*, Ed. IRIS, n° 42, Bruxelles, 158 p. ; OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE, *Atlas de la santé et du social de Bruxelles-capitale,* 2006; etc.

[28] BESSIN *et al., op.cit*.

[29] MÉNDEZ A., (dir.) *Processus : Concepts et méthode pour l'analyse temporelle en sciences sociales*, Academia-Bruylant, coll. "Intellection", 2010.

sociaux[30] et de sociabilité. Troisièmement, face à certaines tendances de la sociologie à ne pas s'intéresser à l'individu (voir inversement à s'y intéresser trop sans prendre en compte le contexte plus macrosociologique)[31], nous optons pour une approche par les épreuves qui rend compte du processus historique de l'individuation et de la singularité des acteurs.

2.2.1 Approche par les trajectoires

La démarche biographique privilégiera une forme particulière de changement dans la trajectoire sociale, à savoir celle de la bifurcation et s'appuiera théoriquement sur le concept d'épreuve.

L'article programmatique de Frédéric De Coninck et Francis Godard[32] passait en revue les formes de causalité et les conceptions des temporalités à l'œuvre dans les travaux biographiques empiriques. Ils distinguaient trois grands modèles d'analyse prenant en compte le temps : le modèle « archéologique », « *centré autour de la recherche d'un point d'origine pertinent à partir duquel d'autres événements vont se mettre en place* » ; le modèle du « cheminement » dont l'objet est la forme du processus lui-même, et le modèle « structurel » qui s'intéresse « *aux temporalités qui débordent une biographie particulière*[33] ». C'est le modèle du cheminement qui nous intéresse (« le plus foisonnant » selon les auteurs), parce que les temporalités de différents niveaux interagissent, notamment dans le sous-modèle dit « bifurcatif » où « *chaque existence se divise en tronçons calmes, où les choses suivent leur cours, et en moments décisifs où tout est remis en jeu, où les destinées bifurquent les unes des autres*[34] ». Selon De Coninck et Godard, ce sous-modèle « bifurcatif » comprend lui-même plusieurs variantes selon le degré de prévisibilité que l'on accorde aux moments d'apparition des bifurcations et à leur fin.

Pour l'analyse des réseaux relationnels dans une perspective biographique, nous utiliserons les travaux que Claire Bidart a développés sur la sociabilité[35] et la dynamique des réseaux personnels à partir de bifurcations biographiques[36]. Il s'agit de reconstruire à un niveau individuel les réseaux de supports et de sociabilité qui soutiennent la personne. Il est plutôt question d'approfondir de manière qualitative les « liens forts[37] » tout en ne perdant pas de vue l'importance des « liens faibles », pour comprendre mieux les supports de l'individu[38]. L'individu « *est censé recréer autour de lui un cercle permettant de filtrer et d'organiser sa vie au milieu de relations de plus en plus nombreuses et épisodiques*[39]. » Nous voulons donc «[…]*étudier la sociabilité de l'individu à partir de la forme de ses relations à la fois formelles et informelles*[40] ». Cette approche pose un nouveau regard sur les individus puisqu'il s'agit de « *prendre pour objets d'étude non pas les attributs des individus (leur âge, leur profession, etc.), mais les relations entre les individus, et les régularités qu'elles*

[30] LEMIEUX, *op. cit.*
[31] MARTUCCELLI M., SINGLY F. de., *Les sociologies de l'individu*, Paris, Amand Colin, 2009.
[32] DE CONINCK F., GODARD F., « L'approche biographique à l'épreuve de l'interprétation – Les formes temporelles de la causalité », *Revue française de sociologie,* 1990, XXXI-1, p. 23-54.
[33] *Idem.* p.30
[34] *Idem* p. 36
[35] BIDART C., « Sociabilités : quelques variables», *Revue Française de Sociologie*, volume 29, n°4, 1988, pp. 621-648.
[36] BIDART C., « Crises, décisions et temporalités : autour des bifurcations biographiques », *Cahiers internationaux de sociologie*, Trajectoires sociales et bifurcations, n° 120, avril 2006, pp.29-57.
[37] GRANOVETTER M., «The strength of weak ties», *American Journal of Sociology*, Vol.78, 6, 1973, pp. 1360-1380.
[38] MARTUCCELLI, DE SINGLY, *Les sociologies de l'individu, op.cit*. (En suivant l'auteur nous notons qu'il ne faudra pas perdre de vue que les supports dans le réseau relationnel ne forment qu'une partie des multiples soutiens/supports possibles de la personne).
[39] MARTUCCELLI D., *Grammaires de l'individu*, Paris, Gallimard, 2002, p.71.
[40] *Ibidem*, p. 67.

présentent, pour les décrire, rendre compte de leur formation et de leurs transformations, analyser leurs effets sur les comportements individuels. […] Le propos est donc de restituer aux comportements individuels la complexité des systèmes de relations sociales dans lesquels ils prennent sens, auxquels ils donnent sens[41]». C'est à travers ces interactions dans un réseau relationnel que l'on peut voir et comprendre comment l'individu 'en lien avec d'autres' développe ses marges d'action. Cela devrait permettre de comprendre plus finement l'entourage de la personne qu'à travers la seule catégorie statistique « femme seule avec enfant(s) ». Les réseaux relationnels seront construits à partir de séries de questions posées à propos des divers contextes de vie abordés (études, travail, loisirs, famille, voisinage, etc.).

Techniquement, la méthode d'enquête combinera des questionnaires retraçant les trajectoires des personnes en situation de monoparentalité sur base de la fiche « *Ageven*[42] » utilisée dans les enquêtes INED[43]: *« Notons d'ailleurs qu'initialement, la fiche Ageven était utilisée comme un outil d'aide au séquençage de la biographie, préalable à la passation du questionnaire proprement dit. Ni codée, ni saisie, elle visait à faciliter la remémoration de la trame biographique ; les informations ainsi recueillies étaient systématiquement reportées dans le questionnaire à modules. Dans des enquêtes plus récentes, la grille biographique inspirée de la fiche Ageven constitue désormais le cœur même du questionnaire, codé et saisi*[44]*. »* L'auteure conclut dans un autre article que différentes approches quali- et quantitatives ont permis de valider la fiabilité et l'intérêt de cette méthode : « *Et dans cette perspective, la grille biographique de type Ageven constitue un outil à la fois simple et efficace pour retracer différentes trajectoires et maximiser la qualité des données obtenues. La convivialité de cet outil et la qualité de relation qu'il permet entre enquêteur et enquêté constitue un autre atout. Loin d'être anecdotiques, elles participent directement à enrichir la collecte et à en assurer la qualité*[45] ».

L'approche par les trajectoires collectées lors d'interviews qualitatives et approfondies permet de contrer les travers les plus souvent critiqués dans les démarches biographiques habituelles[46] :

- L' «effet de mémoire » postule que les évènements sont vus et revus selon la situation actuelle de la personne. À travers la fiche «*Ageven* », la reconstitution de la trajectoire privilégie une perspective croisée entre différents processus/moments. La personne interviewée arrive par ailleurs à mieux se remémorer les évènements en remplissant lors de l'entretien la fiche. La personne est invitée à se rappeler les évènements et périodes de sa vie en fonction d'autres et en suivant le fil rouge qu'est la temporalité chronologique. Chaque évènement noté devient un support pour se rappeler les autres. C'est en mettant en lien différents contextes, situations, évènements, personnes et temporalités que l' « effet de mémoire » sera diminué davantage.
- Les bifurcations comme résultantes d'interaction entre trajectoires familiales, de travail, de logement ou des supports sont mieux visibles sur la feuille et peuvent être traitées lors des entretiens.

---

[41] MERCKLE P., *Sociologie des réseaux sociaux*, Repères, La Découverte, Paris, 2004, p..3-4.

[42] Age – évènement.

[43] INED/GRAB, *Bilan de 14 collectes biographiques*, *op.cit.* ; INED/GRAB, *Etats flous et trajectoires complexes : observation, modélisation, interprétation*, Méthodes et Savoirs, INED/PUF,n°5, 2006, 301p.. ; VIVIER G., « *Comment collecter des biographies? De la fiche Ageven aux grilles biographiques, Principes de collecte et Innovations récentes* », Population et travail. Dynamiques démographiques et activités. Colloque international d'Aveiro, AIDELF, Portugal, 18-23 septembre 2006. ; VIVIER G., *La fiche AGEVEN : un outil adapté à la collecte des trajectoires*, Draft, Colloque international d'Aveiro, AIDELF, Portugal, 18-23 septembre 2006. ; etc.

[44] VIVIER G., « *Comment collecter […] », op.cit.*

[45] *Idem.*

[46] Voir par ex. : BOURDIEU P., « L'illusion biographique », *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, 62-63, juin 1986.; CLOT Y., « L'autre illusion biographique », in : DE CONINCK F., GODARD F., Biographie et cycle de vie, numéro 5, *Enquête*. Cahiers du CERCOM, 1989, p. 5-8.

- La linéarité supposée d'un parcours est remise en cause en regardant les différents aspects des différents domaines de la trajectoire.
- La méthode permet de mieux rendre compte de certaines « dissonances », « résonances », « interconnections », « conciliations » et « tirements » des domaines de la trajectoire à certains moments de la vie (p.ex. vouloir changer de logement, mais privilégiant une proximité par rapport au travail).
- La collecte des données à travers des fiches standardisées et personnelles permet de garantir une bonne homogénéité des informations recueillies tout en conservant la richesse et la singularité de chaque biographie[47].

Un premier entretien vise donc à remplir avec la personne interviewée les fiches « *Ageven* » tout en approfondissant certains domaines de la trajectoire à travers plusieurs questions ouvertes. Le chercheur privilégie une ambiance dialogique[48] de construction commune d'un savoir. Le tableau ci-après reprend de manière condensée plusieurs thématiques auxquelles nous nous intéressons :

Trajectoires familiales	**Trajectoires professionnelles**	**Trajectoires résidentielles**	**Trajectoires par rapport aux ressources/soutiens /amitiés**
Evénements familiaux	*Evénements par rapport au travail ou à l'éducation*	*Evénements par rapport au logement et au lieu de vie*	*Personnes/services présents qui forment un soutien à la personne*
· Naissance, décès · Vie de couple · État civil · Personnes qui font partie du ménage · Passé des relations amoureuses, mariages, compagnons ,… · Famille au sens large · Moment de séparation · Famille recomposée · …	· Formation : Lieux et niveau d'études · Travail : · Statuts, contrats, dénominations officielles et personnelles · Temps plein/partiel · Raisons de perte d'emploi/ de reprise de l'activité · Endroit du travail : Où et intérieur/dehors /mixte · Horaires (tôt, tard, ..) · Congé parental · Chômage · CPAS · Maladie/handicap · Congés maternité/paternité, crédit-temps, pause-carrière, · …	· Lieux de vie · Logement (Type, caractéristiques, personnes présentes) · Adresses · Quartiers · les parcours urbains [lieux fréquentés ou évités, commerces, transport…] · les temporalités [heures préférées, heures évitées…] · les échanges dans le voisinage [entraide, invitation, salutation, partage des événements de la vie intime (naissances, mariage…)…] · la sociabilité [parents, amis, association, militantisme, lien avec l'étranger, le marché, les sorties…] · les actes répréhensibles [agression, délinquance, dégradation, pollution, incivilité…] · les nuisances [la saleté, le bruit,…]	· Compagnons, copains, copines, voisins, connaissances,… · Les personnes et services importants (pas tout…) · Groupes, associations, clubs, …

La population de l'enquête sera sélectionnée sur la base des critères - sexe, situation par rapport à l'emploi, nature et localisation du logement – qui feront l'objet de l'analyse des différentes sources statistiques en coopération entre les différents organismes et observatoires cités plus haut.

[47] LELIÈVRE E/, VIVIER G., « Evaluation d'une collecte à la croisée du quantitatif et du qualitatitf. L'enquête Biographie et Entourage », *Population*, 56, 2001, pp. 1043-1074.
[48] LE GRAND J.-L., PINEAU G., *Les Histoires de vie,* PUF.

2.2.2 Approche « extrospective » par les épreuves

Cet usage de l'approche biographique centré sur la notion de bifurcation reste heuristique. Elle a besoin d'un concept théorique fort pour rendre compte de l'articulation entre nos deux axes problématiques, à savoir la relation au travail et au logement. Nous nous proposons d'utiliser le concept d'épreuve pour mener à bien ce travail d'analyse.

Il revient à Charles Wright Mills[49] d'avoir donné la meilleure définition de celui-ci. C'est, selon lui, une notion théorique permettant d'articuler les problèmes personnels avec les structures sociales qui les créent ou les amplifient : « *C'est probablement la meilleure et la plus économe des caractérisations de l'épreuve : partir des difficultés des acteurs afin de comprendre les manières dont les structures sociales permettent d'en rendre compte. On cherche à caractériser précisément les épreuves et les enjeux auxquels sont soumis les acteurs et les manières dont elles permettent de relier l'individuel et le collectif*[50] ».

Nous nous situerons ans la mouvance du travail mené par Danilo Martuccelli[51] pour qui le concept d'épreuve a quatre caractéristiques : i. elle est indissociable d'un récit de mise à l'épreuve ; ii. elle suppose une conception de l'individu qui affronte l'épreuve et s'y mesure ; iii. elle est indissociable d'un processus d'évaluation des situations ; iv. elle désigne des défis structurels et historiques qui renvoient à des enjeux collectifs.

Cette approche s'appuie également sur la notion de supports : « *il s'agit en effet de repérer et de rendre compte des manières effectives par lesquelles les individus parviennent à se tenir face au monde*[52] » ; dit autrement, sur quoi ils peuvent s'appuyer pour faire face aux épreuves. Sans tomber dans une sociologie du comptage des capitaux ou de la mobilisation des ressources, il s'agit ici de manière plus fine de tenir compte de ce qui est à la fois réseaux et dépendances sur le mode d'une production différentielle. Car *« c'est bien vers les oppositions entre les différents supports que doit se centrer le regard sociologique afin de repérer, au-delà des clivages moraux, la diversité d'épreuves à l'œuvre*[53] ».

Par rapport à nos deux axes problématiques – relation au travail et relation au logement –, nous utiliserons cette approche en la mettant en perspective en combinant trois espaces : un espace d'existence où l'individu déploie des expériences en développant une multiplicité d'actions. Espace d'existence, d'expérience, d'action, c'est en croisant chacun de ces espaces les uns par rapport aux autres que l'on est à même de dégager des intermondes et des épreuves subjectives qui s'appuient sur des supports qui ont des épaisseurs différentes. Ainsi, à propos du rapport à la ville, quand l'espace d'existence rencontre l'espace d'expérience, l'intermonde qui se déploie est celui de la société des voisins. Quand l'espace d'expérience rencontre l'espace d'action, c'est l'intermonde de la société en réseaux qui se développe. Quand l'espace d'existence rencontre l'espace d'action, ils produisent un intermonde dominé par le local. Ces croisements permettent de répertorier les dimensions de l'individuation urbaine en laissant ouvert au maximum l'imagination sociologique qui

[49] WRIGHT C. W., *L'imagination sociologique,* Paris, La découverte, 1997 (1ed. 1959);
[50] MARTUCCELLI M., DE SINGLY F., *Les sociologie de l'individu, op.cit*. pp. 73-74.
[51] MARTUCCELLI D., *Forgé [...], op.cit*.
[52] CARADEC V., MARTUCELLI D., *Matériaux pour une sociologie de l'individu – Perspectives et débats*, Presses universitaires du septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2004, p 22.
[53] MARTUCCELLI D*., Grammaires [...] op.cit.* p. 80.

préside à la rencontre des épreuves et des enjeux collectifs qui donnent aux intermondes leurs textures ou leur consistance[54].

Les différentes épreuves ont été établies chez Martuccelli à partir d'un travail déductif de traitement d'entretiens dans son livre *Forgé par l'épreuve*. La démarche « extrospective » est décrite dans *La société singulariste* comme visant à confronter les individus à une série des questions (8 à 10) par épreuve pour que l'individu arrive à faire sienne « l'ensemble sociétal d'épreuves[55] » pour le combiner ensuite avec sa propre dimension personnelle, son inscription au monde (cf. Ensemble personnalisé d'épreuves). Dans une étape suivante, l'individu est invité à partir du travail extrospectif, à étudier « *en détail les caractéristiques spécifiques de l'environnement à partir duquel l'acteur affronte les diverses épreuves. Le but est de dégager l'écologie sociale personnalisée de l'épreuve (ESP)*[56] ».

Nous nous sommes fortement inspirés de cette démarche pour établir une méthodologie connexe, mais en l'adaptant à l'approche biographique présentée dans la section précédente. Un premier travail a été de dégager un certain nombre d'épreuves en partant de la situation de monoparentalité. Nous avons établi avec Bernard Francq et Danilo Martuccelli une première version hypothétique des différentes épreuves pouvant servir de guider lors du deuxième entretien. Le contenu des épreuves n'est à ce moment que formulé sur base de questions dans le guide d'entretien. Le sens exact de chaque épreuve reste à définir au fur et à mesure de l'avancement de la recherche. Il s'agit de mettre en forme l'intuition de ce que représentent les épreuves à partir des études de la littérature et basées sur l'expérience des chercheurs, en étant attentif au sens exact de la condensation des difficultés au niveau des individus. C'est donc une approche à l'interstice de l'inductif et du déductif, en co-construisant le savoir avec les personnes enquêtées lors de l'entretien et en cherchant à voir comment sont vécues ces épreuves. La figure 1 montre de manière schématique une première version des épreuves.

Tandis que le premier entretien s'intéresse plus à la vie personnelle de chaque individu, nous voulons lors du deuxième entretien arriver, à travers la démarche extrospective, à approfondir le savoir dont disposent les personnes sur la société, sur ce qui est partagé avec d'autres dans les épreuves et, comment elles expérimentent elles-mêmes cet état. Comme le dit Danilo Martuccelli : « *C'est donc par le biais d'une étude personnalisée, s'efforçant de traduire les enjeux sociétaux sous forme d'épreuves à l'échelle de chaque acteur, que se met en place une forme de connaissance répondant à la fois à l'interrogation sur la société et sur ses propres marges d'action*[57]».

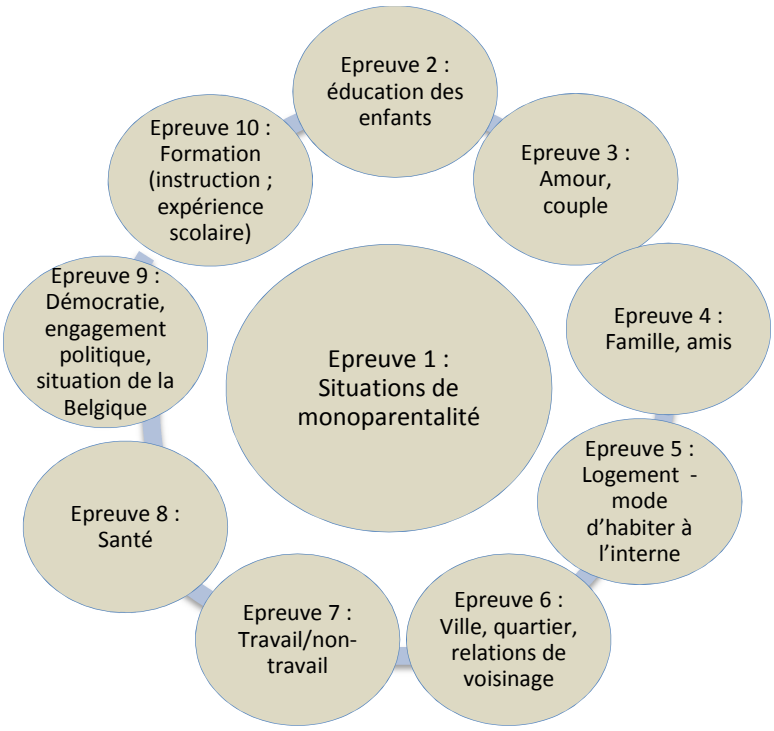
[54] Cette perspective a été développée par Francq B., 2011, « Ville, épreuves subjectives et sujet personnel », in : Tahon M.-B. (dir.), 2011, *Sociologie de l'intermonde. La vie sociale après l'idée de société*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, pp. 79-94.

[55] MARTUCCELLI D., *La société singulariste*, *op. cit.* p.225.

[56] *Idem.*

[57] *Ibidem*, p.176.

Figure 1 : Schéma provisoire des épreuves de monoparentalité



L'étude des trajectoires doit permettre de créer un espace et une relation analytique entre le chercheur et les personnes en situation de monoparentalité pour comprendre mieux leurs situations 'concrètes' de vie. Ce matériau forme l'entrée pour l'étude commune d'un ensemble personnel et sociétal des épreuves. Nous voulons donc mettre en relation les phénomènes sociaux et les faits individuels ; ce qui implique de s'intéresser à la partie singulière de la trajectoire individuelle à un premier niveau tout en établissant les liens avec une réalité plus structurelle de la société à travers les épreuves à un deuxième niveau. Comme le dit Martuccelli : *«[…] la réalité d'une épreuve ne se réduit pas à la perception qu'en a l'acteur, mais sa perception n'est jamais un pur corollaire de son existence. La réalité structurelle d'une épreuve (…) et son expression individuelle ou collective (…) sont deux choses différentes et irréductibles, ayant cependant un grand nombre d'articulations possibles, d'un reflet à un divorce radical*[58]. » L'analyste tient à rendre compte simultanément dans l'entretien de ce qui se réfère aux 'états objectifs', aux niveaux de conscience, à l'expérience et au degré de maîtrise concrète dans les diverses situations sociales. Au mouvement habituel 'centripète' de recherche sur l'intériorité de la personne qui qualifie la démarche introspective, nous voulons établir un mouvement 'centrifuge', qui décentre l'acteur de lui-même pour examiner avec lui les liens avec le monde qui l'entoure.

Ainsi, une définition au préalable des épreuves par un groupe des chercheurs, le travail sur les statistiques et la confrontation (consultation) d'autres matériaux lors de l'entretien permettent d'élaborer des pistes pour cerner les épreuves de manière plus objective. Une relation plus analytique que narrative lors de l'entretien permet de décentrer de soi-même le regard que porte la personne sur la société. Un processus de conscientisation par la personne de sa propre place en société pourra alors permettre que l'acteur arrive à s'approprier ses différents assujettissements pour devenir 'un peu plus' acteur libre[59]. Danilo Martuccelli souligne dans ce contexte que la recherche pourra par ailleurs rencontrer un idéal d'émancipation sociale, puisqu'elle permet à

[58] MARTUCCELLI D., *La société singulariste*, *op. cit.* p.202.
[59] *Ibidem*.

l'acteur de se rendre compte de sa situation 'extérieure' pour pouvoir « grandir » : *« Dans l'extrospection, en revanche, « grandir » - si on garde ce mot – consiste à mieux reconnaître la part de soi qui dépend étroitement de valorisations externes, accordées de manière différentielle aux différents domaines sociaux, aux activités et aux supports dans et par lesquels nous existons, nous dictant, parfois de manière indue, une part de notre propre valeur*[60]*. »* Au-delà du seul objectif de faire de la science comme but en soi, les entretiens pourraient donc, dans le meilleur des cas, augmenter les marges de manœuvres et les capacités d'action dont bénéficient les personnes, ou du moins augmenter leur conscience quant à ces processus. Nous pouvons donc retenir que l'extrospection en tant que manière de mener des entretiens « *[…] propose à l'individu de s'approprier de façon singularisée la connaissance sociologique pour qu'il parvienne à comprendre les événements sociaux qui, tout en dépassant sa personne, n'en ont pas moins des conséquences importantes et parfois décisives pour lui*[61] ».

Pour nousrésumer, le travail de recherche fera donc l'objet de trois campagnes d'entretiens :

- Le premier entretien à partir d'une sélection des profils des personnes qui utilisent les Maisons d'enfants mis en place par Actiris, de leurs crèches partenaires et d'autres ou qui vivent dans des grands ensembles. (La population de l'enquête sera au fur et mesure élargie à différents contextes et personnes pour parvenir à une représentation suffisante des différentes situations de monoparentalité dans la Région de Bruxelles-capitale selon les critères établis précédemment). Soit entre 80 à 100 entretiens.
- Un deuxième entretien « extrospectif » basé sur l'analyse des épreuves se fera environ six semaines après le premier entretien avec les mêmes personnes.
- La troisième vague réinterroge l'ensemble des personnes environ un an et demi après la deuxième campagne d'entretien pour cerner les évolutions dans les trajectoires.

2.3 Approche collective à partir d'interventions sociologiques

Un dernier volet de la recherche prévoit de réaliser des discussions de groupes autour des injonctions contradictoires[62] qui traversent les politiques publiques ET les services qui sont supposés les matérialiser. Ainsi, quelques-unes de ces injonctions opposent

- les droits des femmes aux politiques de la famille,
- une politique centrée sur l'individu à celle centrée sur la politique de la famille,
- une politique familiale à celle de l'emploi,
- une politique de redistribution à une politique de privatisation,
- une politique fédérale à une politique locale et autonome,…

Dit autrement, les politiques publiques actuelles oscillent en permanence autour de quatre figures en ce qui concerne les « familles monoparentales » : celle du parent, celle de travailleur(se), celle de sexe et de différence de genre entre les hommes et les femmes, voire celle d'habitant ou d'usager des services. Il y a là un problème d'enjeu à clarifier selon le point de vue adopté.

Pour faire un travail d'analyse des enjeux collectifs à mettre en perspective avec les épreuves subjectives, nous ferons le choix d'utiliser la méthode de l'intervention sociologique, notamment

[60] *Ibid.* p.179
[61] *Idem.*
[62] COMMAILLE J., « Les injonctions contradictoires des politiques publiques à l'égard des femmes », in : LAUFER J., MARRY C., MARUANI M. (dir), *Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001, pp.129-148.

telle qu'elle a été utilisée en matière de précarité et de situation des femmes vivant de manière monoparentale[63] et d'une manière plus large sur la transformation du champ culturel et la place des femmes[64].

L'intervention sociologique est une procédure analytique dans laquelle se croisent les discours des acteurs et les analyses des chercheurs. Elle n'est pas une photographie des opinions mais un espace de débat dont l'objectif est de renforcer chez les acteurs les capacités d'analyse et de réflexion. Les acteurs racontent leur vie, leurs problèmes et leurs rêves et, peu à peu, ils sont invités à les analyser. Mais au lieu de tirer vers ce qui est le plus intime et le plus personnel, le chercheur introduit le « point de vue » des problèmes d'une société[65].

La méthode à proprement parler consiste à constituer des groupes de discussion encadrés par un chercheur et un-e secrétaire de séance. Ces groupes sont composés d'individus ayant des âges, des cultures, des expériences de vie différentes. Ils se réunissent pendant 6 à 8 séances de deux heures au rythme d'une ou deux fois par semaine. Les trois ou quatre premières séances sont dites ouvertes à un-e interlocuteur (trice) qui intervient le temps d'un exposé d'une vingtaine de minutes sur un problème. Ce faisant, il/elle sert de prétexte à la discussion du groupe, en le mettant dans une situation de débat. Les dernières séances sont dites fermées : il n'y a pas d'invité-e extérieur-e au groupe. Celui-ci va élaborer un travail de réflexion et d'auto-analyse autour des informations et des expressions récoltées lors des séances ouvertes et des questions suivantes : *Ce qui demain peut changer ? Ce que l'on peut faire pour changer* ? Le groupe discute alors d'une série d'hypothèses relatives au sujet qui les réunit. Ici, en l'occurrence l'articulation relation de travail-logement-politiques publiques dans le cadre des situations monoparentales.

Il est prévu de réaliser ce travail la 3ème et 4ème année du projet de recherche avec 4 à 6 groupes dont la composition relèvera des critères utilisés par l'approche biographique - sexe, situation par rapport à l'emploi, nature et localisation du logement. Nous utiliserons la base de données établies pour la réalisation de l'approche biographique pour constituer ces groupes de manière aléatoire mais sur une base géographique (à voir en fonction des résultats des campagnes d'entretiens).

[63] LOOTVOET V., FRANCQ B., *Au féminin précaire. Comment les femmes vivent-elles la précarité aujourd'hui ?*, Bruxelles, éditions vie féminine, 2006.
[64] TOURAINE A., *Le monde des femmes*, *op.cit.*
[65] DUBET F., *La galère : jeunes en survie,* Paris, Fayard/Seuil, coll. « Points », 1995 (1ed. 1987).

3 Un recherche au croisement de deux démarches

Le projet de recherche est par ailleurs au croisement de deux démarches :

- une démarche d'équipe de recherche associant architectes, urbanistes et sociologues ayant obtenu un financement universitaire (FSR-UCL) pour mener une analyse des Grands Ensembles Modernes d'habitat à Bruxelles,
- une démarche partenariale avec le groupe de travail « monoparentalité » au sein du Pacte territorial de l'emploi d'Actiris.

3.1 Une collaboration entre architectes, urbanistes et sociologues

S'il est nécessaire de réaliser un état général de la nature du logement occupé par les familles monoparentales (enquête en cours par la SLRB), nous voudrions accorder une place particulière au logement en Grands Ensembles. En effet, l'équipe de recherche a obtenu le soutien du Fonds spécial de la recherche de l'UCL pour mener à bien une recherche sur les Grands Ensembles modernes d'habitat en Région de Bruxelles-Capitale (Architecture : Inventaire, Histoire, Analyse et Prospectives)[66].

Les logements sociaux ou privés en Grands Ensembles dans la région de Bruxelles ont un lien fort avec l'analyse des trajectoires de monoparentalité en ce qu'il y réside un nombre plus important - comparé à la moyenne bruxelloise – de familles monoparentales (voir Partie II : Résultats – partie « Grands Ensembles »). Ce constat est en mettre en lien avec les règles d'attribution des logements, les trajectoires familiales de ces familles et la place qu'occupent ces logements dans le parc locatif Bruxellois. C'est à l'intersection de contextes (structurel, institutionnel, architectural) et des trajectoires personnelles qu'il faut comprendre et analyser la surreprésentation des ménages monoparentaux dans les Grands Ensembles.

Par ailleurs bon nombre de situations précaires se référant au travail/non-travail et à l'articulation avec les charges familiales sont repérables de manière aiguë dans les Grands Ensembles de logements sociaux. C'est pourquoi nous avons développé un travail spécifique sur les trajectoires de monoparentalité et le cas de figure des Grands Ensembles comme forme de logement où bon nombre de difficultés de travail/non-travail se condensent.

Les logements en Grand Ensemble ont vu le jour après la seconde guerre mondiale, pour permettre aux personnes à faible revenu ou bénéficiant d'allocations sociales d'accéder à un logement. La construction, à moindre coût, de logements établis en contact avec l'air, le soleil et la nature[67] devait provoquer un impact bénéfique sur la « moralité » des habitants[68]. Comme le dit Olivier Masson : « *Motivés par des raisons d'hygiène et par l'aspiration à un monde meilleur à venir, les modernistes transcrivent dans des formes matérielles nouvelles leur pensée de ce qu'est la collectivité humaine*[69] ». C'était donc un projet clairement volontariste qui voulait assurer aux classes populaires

[66] Recherche menée par Gérald Ledent (doctorant en architecture UCL-LOCI) ; Direction : O. Masson, B. Francq, B. Declève (UCL).

[67] MASSON O., *L'architecture moderne à l'épreuve de l'exclusion*, ATD Quart-Monde Belgique, Collection "Connaissance et engagement", 2008.

[68] AUTHIER J.-Y., GRAFFMEYER Y., *Sociologie urbaine*, Paris, Nathan, 2008 ; AVENEL C., *Sociologie des quartiers sensibles: Domaines et approches,* Paris, Armand Colin.

[69] MASSON O., *op. cit., p.4*

un logement mais qui participait en même temps à un projet où le changement social devait passer par un changement du bâti. L'analyse d'Olivier Masson nous indique plusieurs éléments relatifs à l'espace bâti et à la place qu'occupe cette forme de logement dans l'espace urbain. Tandis que les équipements mécaniques et sanitaires ont été un gain réel comparé aux conditions de vie dans les anciens quartiers populaires[70], Olivier Masson retient trois grands principes de différenciation sociale :

- *Technique :* la séparation technique entre les éléments porteurs (colonnes métalliques ou de béton) et les éléments de fermeture (panneaux de façade, murs-rideaux) permettent une plus grande liberté architecturale. Les planificateurs peuvent construire plus librement. Mais l'usage de cette liberté apporte aussi des « problèmes de jeunesse » architecturale (problème de sonorisation des murs - on entend les voix des voisins, peu d'isolation, condensation et humidité,…) qui font que le logement en Grand Ensemble est rapidement dévalorisé, entraîne la fuite des classes moyennes et devient un dernier choix.

- *Physiques :* La constitution du système urbain moderne renforce certains mécanismes de séparation: « *pour atteindre les qualités visées d'air, de lumière, de verdure, les édifices modernes doivent s'écarter les uns des autres au milieu d'un grand parc. Le modèle de l'îlot, enceinte refermée sur elle-même ne permet pas de donner à chaque logement une bonne orientation*[71]. » Si l'architecture moderne donne des qualités d'air, de lumière et de verdure, c'est au prix d'un éloignement physique des édifices. SI on ajoute à cela, la promiscuité de nombreux logements sur un espace limité et le fait qu'il n'existe pas de lieux de rencontre ou de construction d'une « unité d'ensemble », on aura creusé un écart avec les autres habitants et la ville.

- *Sociaux :* Une mise à distance territoriale s'opère entre populations riches et populations pauvres. Les soutiens à la collectivité sont également plutôt précaires. Plusieurs autres facteurs contribuent à ce que *« …le logement, ou son absence, devient un facteur d'écartement qui maintient les personnes pauvres éloignées des autres. La personne pauvre, subit cet éloignement, autant quantitatif que qualitatif, et devra trouver les moyens de le surmonter »*[72].

Les constats sociaux renvoient, pour faire référence à l'article séminal de J.-C. Chamboredon et M. Lemaire[73], à la nécessité de prendre en considération les trajectoires des personnes qui sont à l'origine du peuplement de ces Grands Ensembles. Face au constat de l'inexistence d'un groupe majoritaire d'habitants dans cette étude datant des années 60, les auteurs s'intéressent aux filières d'organisation qui font que certaines catégories de personnes ont accès au logement plutôt que d'autres. Les critères de désignation et d'éligibilité à ce type de logement jouent ici un rôle important. Des mécanismes de prise de distance entre personnes appartenant à différentes 'classes', font que le 'cadre bâti' est réapproprié selon la position socio-économique de la personne en lien avec les autres habitants. Cyprien Avenel retrouve cette question des « *logiques de séparation qui se construisent sur des stratégies de distinction et d'évitement entre les ménages selon leurs revenus et leurs trajectoires résidentielles*[74] ». Ces logiques de séparation[75] renvoient cependant aussi à des

[70] ENGELS F., *Situation de la classe laborieuse en Angleterre*, Paris : Éditions sociales, 1960, 413 p. dans : MASSON Olivier, *op. cit.p.7*
[71] *Ibidem*, *p.9*
[72] *Ib., p.5*
[73] CHAMBOREDON J.-C.,LEMAIRE M., « Proximité spatiale et distance sociale. Les Grands Ensembles et leur peuplement », *Revue Française de Sociologie,*11-1, 1970, pp. 3-33.
[74] AVENEL C., « La mixité dans la ville et dans les Grands Ensembles: Entre mythe social et instrument politique », *Informations sociales*, 2005/5, N° 125, p. 62 à 71.

logiques d'agrégation, c'est-à-dire à la recherche des différentes formes d'être « entre soi ». Ainsi, la politique de mixité sociale a tenté d'aller à l'encontre de la ségrégation : « *Si cette politique de mixité a évité la constitution de ghettos, elle imprègne en partie négativement les modes de vie et le lien social. En effet, la dispersion des problèmes rapproche les ménages de manière contrainte et met en présence une diversité de comportements qui se distinguent quant à la manière d'organiser son espace et son temps. Le rapprochement contraint crée en lui-même une humeur ségrégative, dès lors que les petites différences finissent par occuper tout l'espace*[76] ».

Le constat de ségrégation et de différenciation entre quartiers urbains a été largement établi[77] - les cartes que nous reprenons dans la deuxième partie vont dans ce sens - mais nous savons cependant peu de choses sur les logiques d'appropriation du logement et de l'espace par les familles monoparentales et les autres habitants des Grands Ensembles. Tandis que les études des géographes ou des architectes établissent des différenciations sur base des critères statistiques, cartographiques ou qualitatifs de l'espace ou du bâti[78], nous devons nous interroger comme sociologue plus sur les « effets de l'espace[79]» et sur sa réappropriation par les habitants.

Chombart de Lauwe, dans une étude classique datant de 1965, avait étudié les liens entre la famille et l'habitation. Le logement était une image de la société inscrite sur le sol[80]. En étudiant le logement, on étudie en même temps « *les rapports entre la vie d'une famille et le cadre qu'elle a pu se donner ou que la société lui a imposé*[81] ». Chombart de Lauwe propose entre autres d'étudier l'habitation dans la vie sociale (rapports techniques, sociaux, économiques, culturels, …) et la vie sociale dans l'habitation (comportements des habitants et rapports qui s'établissent entre eux et avec l'entourage, le quartier, la ville …). Plus généralement, il donne le ton sur comment devra se concevoir une sociologie urbaine : « *Si nous voulons maintenant étudier de l'intérieur ces différents échelons, il nous faut voir quelles sont les pratiques sociales des habitants correspondant aux structures spatiales ou aux ébauches de structures, quelles connaissances ils ont de l'univers matériel dans lequel ils vivent, dans quelle mesure les représentations agissent sur ces structures et dans quelle mesure ces structures agissent sur leurs représentations*[82] ».

En suivant ces différentes études citées, retenons l'intérêt de combiner méthodes quantitatives pour comprendre la 'socio-morphologie' des Grands ensembles (peuplement et démographie des familles résidentes, immigration, statut des générations et contexte migratoire, niveaux de revenus et difficultés financières, niveaux d'instruction et emploi, trajectoire résidentielle et logement, ..) et méthodes qualitatives pour cerner l'expérience des habitants et qui concerne les supports éprouvés par les habitants, les pratiques d'appropriation de l'espace, du bâti, l'inscription territoriale des habitants, la mobilité interne ou externe au quartier, la mobilité sociétale (horizontale ou verticale),

---

[75] Nous tenons à ajouter que la comparaison entre la France et la Belgique en matière de Grands Ensembles doit encore être éprouvée. A ce stade-ci, nous conservons l'hypothèse selon laquelle les mécanismes de ségrégation se jouent de manières différentes, et que les Grands Ensembles occupent une place différente dans le tissu urbain. Une première différence réside dans la localisation des populations précaires : à Bruxelles ; plusieurs études parlent du « croissant pauvre » et les personnes pauvres se trouvent plutôt au centre. Nous y reviendrons dans la partie 'résultats'.

[76] AVENEL C.,*ibidem,* p.70.

[77] P.ex. FRANCQ B., *La ville incertaine – Politique urbaine et sujet personnel*, Academia-Bruylant, Louvain-la.-Neuve, 2003. ; WILLAERT Didier, DEBOOSERE P., *Atlas des quartiers de la population de la Région de Bruxelles-Capitale au début du 21ième siècle*, Ed. IRIS, n° 42, Bruxelles, 158 p. ; OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE, *Atlas de la santé et du social de Bruxelles-capitale*, 2006 ; etc.

[78] Francq B., *La ville incertaine, op.cit.*

[79] DANSEREAU F., et al., *La mixité sociale en habitation – Rapport de recherche réalisé pour le service de l'habitation de la Ville de Montréal*, INRS, Montréal, 2002, 138p.

[80] CHOMBART DE LAUWE, P.-H.*, Des hommes et des villes,* Payot, Paris, 1965. p. 87.

[81] *Ibid*.

[82] *Ib.* p.25.

la différenciation des habitants (par rapport aux voisins, aux jeunes, aux autres quartiers, aux personnes d'autres origines, de culture ou de positions socio-économiques différentes,…), la question des réseaux sociaux de soutien et de sociabilité, l'utilisation et la perception des endroits pour des activités familiales (jeux, détente, rencontre, etc.), la perception de soi, l'intégration et la compréhension des épreuves qui se manifestent dans les trajectoires par rapport au travail et au logement, etc. Ce sont autant de thématiques qu'il faut découvrir à travers différentes approches du 'terrain'.

3.2 Une première définition de la méthodologie qui croise le savoir architectural avec le savoir sociologique[83]

Un présupposé communément admis présente les Grands Ensembles de logements comme des espaces sans qualité urbaine, vides d'histoire et de sens. Notre propos tendra à faire abstraction de ce préjugé afin d'établir un constat objectif de la situation avant de proposer des solutions adaptées.

Il s'agit tout d'abord de reconnaître que, sous leur immobilité apparente et leurs défauts, les Grands Ensembles de logements possèdent également des qualités et potentiels propres que ne connaît pas la ville traditionnelle (compacité qui ménage de grands sols, organisation en hauteur qui offre des vues, de la lumière à tous, …). Les immeubles hauts de logements résultent d'une pensée systémique qui doit, lors de l'analyse de la situation existante, être mise à l'épreuve de la singularité. Pour ce faire, deux examens sont indispensables et indissociables : celui des espaces visibles (univers physique) et des espaces invisibles (univers socio-anthropologique).

A. Un regard sociologique - Les espaces « invisibles » (univers socio-anthropologique)

L'habitat ne peut pas seulement être vu comme le simple fait de l'interaction entre différents éléments construits. Déjà Simmel retenait que *« c'est l'esprit qui confère à l'espace sens et fonction*[84] ». Il faut s'intéresser à l'usage que font – ou non – les personnes de l'espace et du bâti, aux modalités diverses et multiples selon lesquelles localement le bâti et l'espace font sens et sont reproduits et réappropriés. Il s'agit de comprendre les relations spécifiques qui s'établissent entre les modes d'habiter, les dynamiques résidentielles et l'organisation de l'espace tout en s'intéressant aux formes urbaines et au fonctionnement des organisations qui participent à la gestion de l'espace urbain et de l'habitat[85].

Pour comprendre la conception qu'ont les habitants du Grand Ensemble de l'environnement et de leurs relations spécifiques, encore s'agit-il de croiser l'analyse des caractéristiques de la population du bâtiment avec une démarche plus qualitative :

- ***Une description socio-morphologique***

Cette approche consistera à décrire morphologiquement la composition de la population des Grands Ensembles étudiés. Elle établit un diagnostic à partir de données quantitatives existantes en privilégiant la composition socio-économique de la population habitant les immeubles tout en la

[83] Le texte suivant est repris partiellement d'un document de travail interne. FRANCQ B., MASSON O., LEDENT G., WAGENER M., *Documents de travail - Atelier de recherche urbaine*, UCL – LOCI/CriDIS, 2011.

[84] SIMMEL G., *Philosophie de la modernité* 1 : *la femme, la ville, l'individualisme*, Payot, 1988 (1999), p. 599.

[85] BONETTI M., « Recherche et intervention sociologique sur la requalification urbaine des Grands Ensembles. La programmation générative », *Revue internationale de Psychosociologie*, VII (2001), p. 294.

situant brièvement dans son contexte environnemental. Pour rappel, l'approche morphologique est un outil de choix pour montrer comment la vie sociale s'organise à partir d'un milieu physique spécifique, fait de personnes et de choses rassemblées et agencées selon un certain ordre. Elle consiste à utiliser les statistiques existantes afin de décrire le type d'occupation des logements.

En détail, les critères utilisés pour réaliser ce travail sont au nombre de sept, soit[86] :

- *Peuplement et démographie des familles résidentes* (sexe, âge, présence d'un conjoint, taille des ménages, composition familiale et liens de parenté).
- *Immigration, statut des générations et contexte migratoire* (raisons et statut d'immigration, région d'origine, statut des générations).
- *Niveaux de revenus et difficultés financières* (revenus des familles, seuils de faible revenu, nombre d'enfants vivant dans les ménages à faible revenu, proportion des impayés).
- *Niveau d'instruction et emploi* (répartition de la population par niveau d'instruction, secteur et type d'activités, non-emploi et recherche d'emploi).
- *Trajectoire résidentielle et logement précédant l'entrée dans le parc de logements sociaux.*
- *Entrée et vie en Grands Ensembles* (durée de résidence et mobilité résidentielle à l'intérieur du logement social (taille et qualité du logement, logement en Grand Ensemble comme milieu de vie, satisfaction et futur résidentiel).
- *Espace social du logement en Grand Ensemble destiné aux familles avec enfants* (espace social du point de vue financier, espace social du point de vue relationnel).

- ***Etablissement d'un diagnostic partagé***

Une première analyse s'appuiera sur l'approche par les entretiens biographiques et « extrospectives » présenté dans le chapitre précédent. Nous tenterons de multiplier les entretiens avec les familles monoparentales qui vivent dans des logements en Grands Ensembles. La méthode de l'intervention sociologique nous permettra d'établir avec les résidents de chacun des immeubles un diagnostic partagé sur la situation du quartier et sur la satisfaction par rapport au logement afin de qualifier la qualité de vie qu'ils y associent, qu'elle soit reliée à l'usage privé du logement ou aux relations sociales qui se nouent à l'échelle du projet résidentiel et du voisinage. Ce diagnostic partagé est établi à partir d'une discussion collective réunissant plusieurs habitants des Grands Ensembles – dont plusieurs personnes en situation de monoparentalité – et d'autres utilisateurs, travailleurs sociaux, gestionnaires de bâtiments, etc…

L'objectif est d'établir avec eux un diagnostic basé sur la méthode consistant à mesurer qualitativement l'intensité des items (localisation, habitat et cadre de vie, présence de services, vie locale, présence de problèmes, cohésion sociale, etc.). Le contenu des items et les thèmes à discuter lors des interventions sont à établir et à approfondir à travers les différentes vagues d'entretiens individuels et à travers l'approche croisée entre architectes et sociologues. Cette démarche permettra de comparer les problèmes vécus par les populations occupant les différents Grands Ensembles. La confrontation ou la discussion directe entre différents points de vue individuels permet d'établir un savoir croisé, qui peut rendre compte des multiples manières d'accorder du sens aux expériences sociales.

[86] Il est clair que cette liste représente une situation idéale où on disposerait de toutes ces statistiques. Nous verrons dans le chapitre 'résultats' qu'il reste assez difficile de trouver des statistiques fiables, cohérentes et complètes.

B. Un regard architectural - Espaces visibles (univers physique)

Olivier Masson et Gérald Ledent proposent une méthode d'analyse sur base d'un principe qui croise l'espace visible avec l'espace invisible, énoncé par Hélène Hatzfeld et Yves Mouton[87], professeurs de sociologie et d'architecture à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon.

Il s'agit ici d'effectuer un relevé objectif des aspects « construits » des Grands Ensembles. On peut distinguer les modes d'analyse suivants :

- URBANISTIQUE
    - analyse des accès au site (piéton, automobile, transports en commun, …)
    - coexistence et positionnement des différents volumes bâtis ;
    - définition des sols ;
    - …
- FONCTIONNEL

Une évaluation globale des bâtiments doit être réalisée à partir des éléments suivants :

- disposition générale des espaces communs intérieurs et extérieurs (dispositifs d'entrée, circulation horizontale et verticale, locaux techniques : poubelles, compteurs, poussettes et vélos, parkings, rampes et escaliers d'accès, …) ;
- disposition des logements (surfaces et hauteurs nettes minimales, relations entre les différents espaces, largeur des couloirs, coefficient d'éclairage naturel des pièces, espaces extérieurs…) ;
- accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- équipement des salles d'eau et des cuisines ;
- …

- TECHNIQUE
    - adéquation, conformité, vétusté et flexibilité de la structure des bâtiments ;
    - adéquation, conformité et vétusté du réseau électrique, du système et des équipements de chauffage, du système et des équipements sanitaires, et de la ventilation des logements et des espaces communs ;
    - conformité des techniques spéciales en place dans les immeubles et particulièrement les ascenseurs ;
    - bilan énergétique du bâtiment ;
    - bilan global de la sécurisation incendie *;*
    - …
- DURABILITE
    - repérage et définition des matériaux utilisés, compacité, orientation du bâtiment ;
    - coût écologique de l'opération elle-même (déchets, énergie grise) ;
    - …
- ECONOMIQUE
    - prix de revient et coefficient loyer ;
    - coût de la construction ;
    - emprunts en cours ;
    - valorisation potentielle du patrimoine foncier ;
    - coût des éventuelles rénovations ou transformations ;
    - manque à gagner du patrimoine existant pendant d'éventuelles phases de rénovation ou de transformation ;
    - ...

[87] HATZFELD H., MOUTTON Y., *Les espaces libres, atouts des grands ensembles*, Certu, vol. 1, Lyon, 2006, 141 p.

Cette démarche vise à établir les rapports entre les dispositifs physiques et les appropriations par les habitants et à évaluer les potentiels et les nécessités de changement de l'habitat. Nous verrons dans l'analyse quantitative des Grands Ensembles comment cet ensemble de paramètres a été mobilisé pour réaliser une analyse factorielle de correspondance en vue de typologiser les différences entre Grands Ensembles.

3.3 Une démarche partenariale avec le groupe de travail « monoparentalité » au sein du Pacte territorial de l'emploi d'Actiris

Le document 'Tour d'horizon' familles monoparentales[88] a été présenté le 5 février 2010 à des collègues de différents secteurs concernés et aux différentes instances ainsi qu'aux présidents des commissions parlementaires de la région, de la Cocof, Cocom et du Vgc. Cela a été également l'occasion de présenter aux partenaires à Bruxelles notre projet de recherche « Prospective Research for Brussels ».

Deux manières différentes de travail ont été envisagées :

- *L'accompagnement des travaux d'études lancés dans la cadre de la recherche « Trajectoires de monoparentalité – relations au travail et au logement ».* C'est un premier cercle qui se concentre, dans un premier temps, sur l'accompagnement de la mise en œuvre de l'étude Prospective research for Brussels.

- *L'élaboration de pistes de travail aussi bien sous forme de recommandations, que sous projets-pilote de partenariat.* Ce deuxième cercle, plus large, est chargé d'envisager différentes pistes de travail en proposant et soutenant des partenariats sur des aspects de la problématique.

3.3.1 Groupe d'accompagnement Prospective Research for Brussels

Ce groupe de travail a plusieurs missions :

- accompagnement de la démarche de Martin Wagener (UCL) dans la mise en place et l'exécution des premières phases de l'étude ;
- apport de matériel et de sources suivi des actualités politiques, scientifiques et sociales ;
- garantir des liens avec d'autres recherches et chercheurs sur des terrains d'études proches ;
- organisation de 7-8 réunions annuelles.

Il a deux fonctions centrales :

a. *La veille informative* est une activité qui met en œuvre des techniques d'acquisition, de stockage et d'analyse d'informations, concernant une politique, un dispositif, une action ; elle envisage de manière permanente la mise à jour de l'état de l'art et l'évolution de ses interactions scientifiques afin de collecter, organiser, puis analyser et diffuser les informations pertinentes qui permettent d'évaluer les politiques mises en place et/ou leurs réformes.

b. *Atelier de recherche urbaine :* Ce workshop est organisé par l'équipe du projet IRSIB « Trajectoires de monoparentalité : relations au travail et au logement » associant sociologues, architectes et urbanistes. Il a pour but de développer un regard croisé sur les problèmes soulevés par la problématique de la monoparentalité. Il se veut ouvert aux experts reconnus et aux jeunes chercheurs et étudiants pour leur permettre d'échanger leurs idées et pour encourager des collaborations.

[88] PACTE TERRITORIAL POUR L'EMPLOI EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, *La monoparentalité à Bruxelles – Un tour d'horizon*, Bruxelles 2010.

Tableau 1 : Réunions du groupe d'accompagnement 'Prospectif Research'

Réunions du groupe d'accompagnement de la recherche	
21 septembre 2010	Réunion de lancement du groupe d'accopmpagnement de l'étude Prospective research for Brussels sur les familles monoparentales en région bruxelloise o Discussion sur l'approche statistique o Echange sur les partenaires à contacter pour l'enquête biographique et extrospective
25 octobre 2010	- Présentation des premiers résultats statistiques et discussion en groupe - Première présentation du guide d'entretien 'biographique et extrospectif'
18 janvier 2011	- Présentation et orientation sur base du premier rapport du Prospective Research for Brussels - Exposé de Bernard Francq sur la question du logement et de la parentalité (le cas de la résidence alternée) - Exposé de Marcia Poelma, sur l'étude 'Verblijfsco-ouderschap en de loopbaan van de ouder vanuit genderperspectief[89],
21 février 2011	Discussion sur les avancées de l'enquête biographiques - Présentation du guide d'entretien - Approche du terrain - Choix des quartiers et de contacts
14 avril 2011	Les grands ensembles et les immmeubles éléevés et isolés de logement en Régionde Bruxelles-capitale - Présentation par Monsieur Gérald Ledent, architecte, qui contribue à Prospective Research for Brussels, en ce qui concerne les démarches architecturales dans l'étude - Avancements dans l'étude (contacts avec partenaires, premières impressions des entretiens et du terrain) - Groupe de travail ad hoc qui prépare le « moment ouvert en juin »
Prochaine réunion prévu le 29 septembre 2011	Présentation d'une étude et avancement des travaux: - L'étude qualitatif 'analyse ethnoculturelle des pratiques dans le domaine de l'accueil d'enfants en Région de Bruxelles-Capitale 2010', est élaboré par l'asbl Flora , chargé par le Secrétaire d'Etat De Lille. Cette mission sera finalisée en septembre 2011. - Présentation des progrès dans l'étude Prospective Research : Trajectoires de monoparentalité – relations au travail et au logement) après l'écriture du rapport de jury PRFB

3.3.2 Plateforme bruxelloise technique sur les familles monoparentales

Cette plateforme est composée du groupe 'scientifique' et est complétée par les acteurs de terrains et des secteurs concernés : logement, familles, genre, pauvreté, travail social, enfance, emploi, etc.

Les missions de ce groupe plus 'technique' sont :

- réfléchir et opérationnaliser des pistes de travail sur base de recommandations de type politique ou opérationnel ;
- approfondir les aspects du 'Tour d'horizon' sur base des résultats intermédiaires de l'étude Prospective Research for Brussels et sur base de témoignages d'acteurs de terrain, actif sur la thématique en région bruxelloise et en dehors ;
- formuler des recommandations envers des porteurs de projets éventuels et leur garantir la mise en réseau avec d'autres partenaires ;
- réflexion sur une structuration de la plateforme technique dans le moyen terme ;
- représentation et mobilisation autour de la thématique « familles monoparentales » au niveau professionnel ;
- organisation annuelle d'une une matinée de réflexion qui fait le point sur les avancées du travail et qui fixe l'agenda pour les travaux futurs devant un public de techniciens et d'acteurs de terrain ;
- organisation de 3 réunions annuelles.

[89] « co-parentalité résidentielle et la trajectoire des parents à partir d'une perspective genrée »

Tableau 2 : Présentation des moments de rencontre autour de la Plateforme bruxelloise technique sur les familles monoparentales

Plateforme bruxelloise technique sur les familles monoparentales	
29 janvier 2010	**Présentation des résultats la recheche 'Monoparentalité à Bruxelles - Tours d'horizon[90], Présentation de la méthodologie de la recherche PRFB 'Trajectoires de monoparentalité. Axe du travail et du logement'**
7décembre 2010	**Lancement de la 'Plateforme technique de la monoparentalité à Bruxelles'.** - pistes de travail à mettre en œuvre en matière de monoparentalité en région bruxelloise ainsi que sur le rôle de la Plateforme Ces réflexions seront introduites par deux présentations : - Mères seules: un défi pour le model du travail dominant', présentation par Mme Anne Snick, asbl Flora vzw[91]. - Présentation par Mme Valerie Devis et Mme Véronique Gomez, de 'la Maison d'enfants d'Actiris'.
4 april 2011	**Réunion de la plateforme autour de la pension alimentaire et questions fiscales** - Mr. Yves Coemans, Service d'études Gezinsbond[92] a présenté le 'calculateur de la pension alimentaire' - Mr. Tom Boelaert, Administrateur SPF Finance explique le fonctionnement et la pratique du SECAL (Service de dréances alimentaires)
22 juin 2011	**« Moment ouvert de travail : Familles monoparentales et accueil des enfants »** *Programme:* 13h: accueil 13h30 : introduction & salon introductif: avec Vanessa Gomez (Maison d'Enfants) + Fanny Leclercq (Maison Kangourou) + Ndiaye Astou (Parisi) 14h00 : deux ateliers de travail, qui se focalisent sur deux initiatives de terrain. - Riepp (Quentin Verniers) & Université populaire de parents (groupe de parents) Président : Danielle Chabbart - VBJK (Ankie Vandekerckhove) et Halte Garderie Elmer Nord (Anne Lambrechts) Président : Lutgard Vrints 15h15: après un petit break, les deux ateliers I et II, élaborent, ensemble avec leurs présidents, des propositions 14h30: Atelier III: en parallèle avec ces ateliers, un troisième atelier 'a huis clos' se focalise plutôt sur les données chiffrées: - Michel Vandenbroeck : Université de Gant (président de l'atelier à huis clos) - Perrine Humblet : Observatoire de l'Enfant - Bernard Francq : UCL +Prospective Research for Brussels - Jean-Luc Bienfet : Association de la Ville et des Communes de Bruxelles – CPAS - Stéphane Thys : Observatoire de l'Emploi de Bruxelles - Murielle Deguerry: Observatoire de Santé et Bien-être de Bruxelles - Ilse Verbeke : VGC – Direction Générale Bien-être, Santé et Famille - *ONE* - *Kind & Gezin* - *Différents memebres de cabinets ministériels* 16h: en guise de conclusion, ces propositions sont portées en plénière par Danielle Chabbert (atelier 1), Lutgard Vrints (atelier 2) et Michel Vandenbroeck (atelier à huis clos), pour prise en charge et suivi par la Plateforme Technique Monoparentalité. (distribution d'un article résumant les résultats de l'étude Prospective research et préparation du folder du Pacte Territorial de l'Emploi)
Prochaine réunion prévu le 20 septembre 2011	**Suivi des 'pistes de travail', qui ont été élaborées dans les différents ateliers et formulées en guise de conclusion de la rencontre lors du « moment ouvert de travail » de juin 2011 ».**

[90] PACTE TERRITORIAL POUR L'EMPLOI EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, *La monoparentalité à Bruxelles – Un tour d'horizon*, Bruxelles 2010

[91] L'asbl Flora est un réseau fédéral d'organisations d'insertion socioprofessionnelle des femmes infra qualifiées et défavorisées. Il s'agit d'un centre d'expertise pour recherche-action, actif sur l'intersection du gender, travail et pauvreté. Le model du travail classique, où l'élément argent est central et tout est organisé en fonction de ceci, est difficile surtout pour les mères seules.

[92] Ligue des familles côté néerlandophone

3.3.3 Secrétariat – breefing régulier

Afin de permettre le bon fonctionnement de ces deux groupes de travail, un secrétariat assure le suivi du groupe d'accompagnement (Martin Wagener) tandis que, dans le cadre de l'étude Prospective Research, le secrétariat de la plateforme est garanti par le Pacte Territorial pour l'Emploi.

Régulièrement un groupe plus large d'intéressés se tient au courant des évolutions des travaux : les membres du Pacte, les partenaires d'Actiris, les collègues qui ont déjà manifesté leur intérêts,…

Le relais avec l'assemblée plénière du Pacte est garanti par Bernard Francq (UCL) et promoteur de la recherche dans le cadre de Prospective Research for Brussels.

Partie II : Premières analyses et résultats

I. Approche par les statistiques descriptives

1 Introduction

Cette partie est consacrée à faire un état des lieux d'un point de vue quantitatif sur la monoparentalité à Bruxelles. Nous avons travaillé ces derniers dix-huit mois à l'établissement d'une 'veille quantitative' en collaborant avec l'Observatoire du social et de la santé et avec l'Observatoire de l'emploi pour affiner les chiffres existants et pour actualiser les données[93].

La situation statistique de la monoparentalité à Bruxelles est analysée à partir de douze thématiques. Après un aperçu général, nous établrons d'abord la critique des données statistiques disponibles. Les manquements dans les sources et les différences de définition des situations officielles sont importantes pour éclairer le lecteur sur la fiabilité des données disponibles avant de passer réellement à l'analyse. Les parties qui suivent présentent des analyses descriptives dans différentes domaines : la localisation géographique au sein de la Région de Bruxelles-capitale, le travail et les situations de non-travail, la monoparentalité vue à partir des enfants, les revenus, le logement et les questions urbaines avec un sous-chapitre sur les Grands Ensembles, la formation et le niveau d'instruction, la santé, la thématique de la migration et de l'origine étrangère, les politiques publiques et la prégnance de la précarité. Nous conclurons par une analyse générale mettant en perspective le travail qui reste à faire.

À noter que cette partie du rapport a vu deux avancements majeurs depuis le dernier rapport de janvier 2011 : premièrement, nous avons analysés les données de la Banque carrefour de 2003 à 2007. S'il n'est pas possible de suivre les évolutions à un niveau individuel et anonymisé, nous avons tout de même pu montrer certaines évolutions plus récentes du marché de l'emploi bruxellois. Les chiffres et tableaux clés ont été mis à jour pour 2007. Les tableaux plus détaillés n'ont pas été renouvellés, puisque les changements en termes de pourcentages étaient peu importants. Nous avons préféré nous centrer sur une première analyse des entretiens au niveau des trajectoires. Toutes les statistiques seront mises à jour en fin 2011 quand nous aurons obtenus les données longitudinales et anonymisés de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale.

[93] Ce travail doit beaucoup à Truus Roesems (Observatoire du social et de la santé) et à Sharon Gezcynski (Observatoire de l'emploi), qui étaient les deux personnes chargées de l'étude quantitative auprès de ces deux observatoires et qui ont fourni les données pour la première publication au sein du groupe de travail 'monoparentalité' du Pacte Territorial de l'Emploi. Nous avons repris ces travaux tout en les réactualisant, et surtout en élargissant les domaines et les données en plein accord avec les auteurs initiaux. Nous leur en sommes reconnaissants.

Une autre évolution importante se trouve dans la partie ayant trait aux Grands Ensembles de logement. Le lecteur trouvera une analyse des données quantitatives disponibles à partir d'une typologie qui croise les aspects socio-démographiques, socio-économiques, architecturaux et urbanistiques.

2 Une remise en question nécessaire des données disponibles

Dans ce qui suit nous allons principalement utiliser des données de deux sources : ceux du SPF-DGSIE et du *Datawarehouse* « Marché du travail et protection sociale ». Comme nous sommes en présence de deux manières différentes de désigner les formes de ménages, il s'avère nécessaire de présenter d'abord brièvement les différentes sources disponibles sur les situations de monoparentalité en Belgique.

Tableau 3 : Différence entre les données des types de ménages du SPF Economie –DGSIE et de ceux du BCSS en 2006 pour la Région de Bruxelles-Capitale[94]

	Monoparentaux		**Epoux/Cohabitants avec enfants**		**Total**	
	N	*%*	N	*%*	N	*%*
Données SPF DGSIE	70371	*43,9%*	89785	*56,1%*	160156	*100*
Données BCSS	52654	*34,2%*	101335	*65,8%*	153989	*100*
Différence	17717	*9,7%*	-11550	*-9,7%*	6167	

Dans les données du SPF-DGSIE, les ménages monoparentaux sont 43,9% comparés aux ménages composés d'époux avec enfants dans la région bruxelloise. Cette proportion n'est plus que de 34,2 % dans les données du BCSS – la différence entre les deux sources est donc de 9,7% ! Cet écart[95] s'explique étant donné la différence de définition entre les couples habitant ensemble et les personnes mariées.

Un premier constat par rapport à ces chiffres : ils ne semblent pas du tout pouvoir rendre compte de l'évolution réelle des ménages. Le nombre de monoparentaux est fortement surestimé dans les données du SPF Economie DGSIE, vu qu'elles ne recensent pas les cohabitants qui ne portent pas officiellement le statut de marié ou 'cohabitant légal'. La non-prise en compte des couples non-mariés et cohabitants avec enfants amène à surestimer le nombre réel de familles monoparentales. C'est donc une définition qui reconnaît peu les nouvelles formes familiales, tout en regardant la réalité à partir du prisme « marié(e) » et « ensemble » versus « non-marié(e) » et « seul(e) ». Différentes alliances hors du mariage n'apparaissent donc pas. Cet exemple nous montre à quel point il faut être attentif aux logiques des définitions statistiques qui tentent de représenter une réalité sociologique. La famille nucléaire reste le modèle dominant dans les statistiques officielles du SPF Economie DGSIE, avec pour conséquence de donner une image déformée des réalités des diverses formes de ménages possibles[96].

[94] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; propres calculs

[95] Les chiffres représentant la Région de Bruxelles-Capitale ne totalisent pas le même nombre de personnes. Cela peut être dû au nombre de personnes célibataires officiellement, mais qui vivent de fait en cohabitation. Mais peut-être est-ce aussi un effet qui provient du recueil des données.

[96] Malheureusement, nous ne bénéficions, à ce stade de la recherche, que des données 2006 du BCSS ; il nous est donc impossible de faire un travail d'analyse des évolutions sur la longue durée. Néanmoins, pour comprendre mieux

La typologie LIPRO[97] permet de pouvoir mieux comparer les situations réelles des ménages en intégrant le statut de cohabitant. Cela évite de réduire les différentes configurations familiales existantes[98] au modèle de la famille mariée. Pour rappel, cette typologie a été mise en place au départ pour faire des projections démographiques et comprendre mieux les transitions entre différentes phases de la vie ou statuts de ménage. À partir de 11 positions individuelles[99] qu'une personne peut occuper au sein d'un ménage, la typologie LIPRO rend compte de différents types de ménages :

- ménages à une personne ;
- familles monoparentales ;
- couples mariés sans enfant(s) (et éventuellement avec d'autres personnes cohabitants) ;
- couples mariés avec enfants (et éventuellement avec d'autres personnes cohabitants) ;
- couples non-mariés sans enfant(s) (et éventuellement avec d'autres personnes cohabitants) ;
- couples non-mariés avec enfants (et éventuellement avec d'autres personnes cohabitants) ;
- tous les autres types de ménages (entre autres les ménages collectifs).

Il paraît évident que pour notre thématique de recherche, il faut absolument bénéficier des données sous forme de la typologie Lipro. Il serait encore plus pertinent de pouvoir trouver des indicateurs clairs pour cerner les familles recomposées. À ce stade de nos connaissances, c'est l'équipe réunie autour de Marie-Thérèse Casman[100] dans une recherche à partir des données PSBH, qui a permis de comparer les familles monoparentales aux familles recomposées et aux familles dites « classiques ».

Notons que le service d'étude du gouvernement flamand, le SVR[101], a accès à des données à partir du registre national, mais sous forme de la typologie LIPRO. Les données ne sont pas disponibles sous forme 'brute', mais ce service a collaboré avec plusieurs autres services de recherche bruxellois et flamand autour des questions liées aux différentes formes familiales.

---

l'évolution au fil des années, nous allons recourir aux données du SPF Economie DGSIE, tout en gardant en tête les critiques et remarques formulées.

[97] VAN IMHOFF, E., N. KEILMAN, *LIPRO 2.0: An application of a dynamic demographic projection model to household structure in the Netherlands.* NIDI/CBGS Publications, vol. 23, Lisse: Swets & Zeitlinger, 1991, 245 p.. ; LODEWIJCKX, E. DEBOOSERE, P., *LIPRO: een classificatie van huishoudens,* SVR- Technisch rapport 2008/2.8

[98] BECK Ulrich, « Le conflit des deux modernités et la question de la disparition des solidarités », *Lien social et Politiques*, n° 39, 1998, p. 15-25.

[99] DEBOOSERE P., *De huishoudenposities in de volkstelling van 1991. Basistabellen en vergelijking met 1981,* Steunpunt Demografie, VUB, Working Paper 1.

[100] Voir Annexe 3 dans : FONDATION ROI BAUDOUIN, *L'enfant dans la famille recomposée*, Novembre 2008. (Les données de Silc permettent aussi de retrouver les familles recomposées au niveau Belgique selon Joris Ghyssels dans le même rapport cité).

[101] Cf. SVR – Studiedienst van de Vlaamse Regering; Le service CBGS - Centrum voor Belvolkings en Gezinstudies (Centre pour l'étude de la population et de la famille) a été réintégré au SVR. Edith Lodewijkckx est directrice de ce service qui a produit plusieurs publications sur la thématique des familles monoparentales, recomposées et autres.

2.1 Les enquêtes

Les enquêtes permettent de mieux cerner les formes familiales, puisqu'elles se basent en général sur des questions clairement définies qui donnent une image plus réaliste de la composition des ménages. Le tableau ci-après donne un aperçu de celles qui peuvent être intéressantes pour notre thématique. Notons directement que la taille de l'échantillon ne permet que très rarement de faire une étude approfondie sur les familles monoparentales bruxelloises. En général, seulement 2000 à 3000 personnes sont interviewées à Bruxelles, pour des raisons statistiques de fiabilité avec la limite que cela ne permet guère d'aller plus loin que des tableaux descriptifs de base.

Tableau 4 : Aperçu des données issues des enquêtes[102]

	Belgique	Région bruxelloise	Commune	Quartier (Monitoring)	Secteur statistique
Enquête socio-économique 2001	●	●	●	●	●
Enquête force de travail (marché du travail, diplômes)	●	●			
Enquête santé	●	●			
EU-SILC (indicateurs de pauvreté)	●				
Enquête budget des ménages	●	●			
Observatoire des loyers		●	●	●	
Programme "Générations et Genre"	●				

Les données issues de ces enquêtes ne permettent donc pas une analyse au niveau de Bruxelles. Il semble donc difficile de mener à bien l'analyse des thématiques plus urbaines en lien avec la monoparentalité. La seule exception à cette règle est l'enquête socio-économique de 2001 ; celle-ci a été effectuée comme un recensement national, c'est-à-dire que tous les ménages belges ont été interviewés, mais les données ne sont plus assez récentes pour notre recherche.

Le programme 'Générations et Genre'[103] permet de mieux combiner des données sur les aspects familiaux (au sens large), de logement et de travail. Les données pour la Belgique vont être disponibles dans les mois qui viennet et nous avons l'espoir d'avoir accès à ces données pour une analyse quantitative. Nous souhaitons utiliser ces données dès que possible pour mieux analyser la monoparentalité au niveau de la Belgique et éventuellement de manière inter-régionale, mais nous n'arriverons cependant pas à établir des constats à un niveau territorial inférieur.

Le tableau 3 est issu d'une présentation des sources et références qui ont été analysées par une équipe de recherche de l'ULB-IGEAT[104] en collaboration avec l'Observatoire de la Santé et du Social. Le tableau présente les domaines traités dans les différentes sources statistiques ; nous y avons ajouté les enquêtes du PSBH, le programme « Générations et Genre », l'EU-Silc, ainsi que la possibilité d'utiliser des données avec la typologie LIPRO. Les tirets montrent que ce serait éventuellement possible, mais les données ne sont pas d'office mises sous la forme LIPRO.

[102] IGEAT, *Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise - Sources et références*, 2010, pp. 1-31. (Nous avons rajouté le programme « Générations et Genre »).
[103] http://www.unece.org/pau/ggp/Welcome.html
[104] Université Libre de Bruxelles - Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire.

Tableau 5 : Aperçu des différentes sources statistiques disponibles[105] :

	Actiris : demandeurs d'emploi	BCSS : BIM + Omnio	BCSS : datawarehouse	commune : registre national	CPAS	Etnic - Service des stat. de la com.fra.	DGSIE : enquête socio-economique 2001	DGSIE : registre national	DGSIE : statistiques fiscales	Obs. de la Santé / Social : Bulletins stat.	ONEM	ONP	SLRB : observatoire rég. de l'habitat	SLRB : Observatoire des loyers	SPF Intérieur : registre d'attente	SPF sécurité sociale	SPP Intégration sociale	Studiedienst Vlaamse regering	Vlaams min. van onderwijs en vorming	IBSA : monitoring des quartiers	IBSA : indicateurs statistiques	Observatoire de la Santé et du Social	PSBH º	Enquête EFT	Programme « Générations et genre º	EU - SILC º
Typologie LIPRO º			X				-	-										X		X		-	X	X	X	X
Démographie																										
population				●			●	●							●					Δ	Δ		*X*	*X*	*X*	*X*
âge	●		Δ	●			●	●															*X*	*X*	*X*	*X*
nationalité	●		Δ	●			●	●												Δ	Δ		*X*	*X*	*X*	*X*
Nation. d'origine				●			●																*X*	*X*	*X*	*X*
ménages*			Δ				●	●										Δ	Δ	Δ	Δ		*X*	*X*	*X*	*X*
migrations				●			●	●												Δ	Δ					
Socio-économique																										
travailleurs			Δ				●													Δ	Δ		*X*	*X*	*X*	*X*
chômeurs*	●		Δ				●				●									Δ	Δ		*X*	*X*	*X*	*X*
pensionnés*			Δ				●					●											*X*	*X*	*X*	*X*
GRAPA												●										Δ	X	*X*	X	X
CPAS(RIS /equi.)*	●	Δ		●													●				Δ		*X*	*X*	*X*	*X*
handicapés*		●					●										●					Δ	X	X	X	X
Sit.Soc.-econ. Mé.	Δ				●																		*X*	*X*	*X*	*X*
revenus									●												Δ		*X*	*X*	*X*	*X*
BIM-Omnio		●																				Δ	*X*	*X*	*X*	*X*
Santé																										
espérance de vie								●													Δ	Δ				
Santé subjective							●															Δ	X	?	X	X
Mortalité										●												●				
N° naissances								Δ		●											Δ	●				
Périnatalité										●												●				
Enseignement																										
Élèves						●	●														Δ					
Diplômes							●														Δ		*X*	*X*	*X*	*X*
Logement																										
Loyers							●							●									*X*	*X*	*X*	*X*
Logem. sociaux							●						●													
qualité logem.							●																*X*	*X*	*X*	*X*
environnement							●																*X*	*X*	*X*	*X*

*Légende : source primaire : ● source secondaire : Δ thèmes pour lesquels plusieurs sources sont disponibles * Indicateurs : X (surtout pour les enquêtes) evtl. : - Ajouté par UCL : º*

[105] IGEAT, *op.cit*. Nous avons ajouté les quatre enquêtes et le critère de la « typologie LIPRO » (en gris clair).

2.2 Les registres

Nous pouvons retenir trois sources principales de données[106] :

1. *Le registre national du SPF Économie –DGSIE*

Comme nous venons déjà de le souligner, les données du registre national ne sont pas disponibles avec le format de la typologie LIPRO. Ce n'est que le SVR qui a accès à ces données sous forme LIPRO. Comme service d'étude du gouvernement flamand, seules les publications de ce service sont accessibles. Les données du SPF Économie – DGSIE sont les seules qui nous permettraient d'établir des comparaisons historiques et il serait donc utile que le SPF adopte une typologie plus actuelle des formes familiales.

2. *Le micro-census de 2006*

Ce « Recensement administratif pilote de 2006[107] » était pensé comme une étape entre le dernier recensement de 2001 (l'enquête socio-économique) et un futur recueil de données à partir des données administratives[108] des différents services publics et du registre national. Ce recensement pilote s'est effectué avec un échantillonnage représentatif de 20% de la population belge.

Nous n'avons à ce stade-ci pas encore eu accès à ces données, mais nous prévoyons de prendre contact avec les responsables administratifs ayant géré ce recensement.

3. *Le Datawarehouse « Marché du travail et protection sociale » de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS)*

Les données du BCSS sont issues d'un croisement de plusieurs sources administratives[109] des institutions de la sécurité sociale et du registre national. Les applications de bases publiées annuellement sous forme d'un CD/DVD reprennent des indicateurs statistiques habituellement utilisés dans différentes recherches.

L'application 11 permet d'analyser à l'échelle des communes, des provinces ou des régions, les différentes formes de ménages avec la typologie LIPRO. Les données permettent d'établir des constats sur le statut d'activité (salarié, indépendant, chômage, CPAS, pensions, etc.), le secteur d'activité, le travail à temps partiel, la durée de chômage, l'âge, le sexe, la localisation (commune, région), le nombre d'enfants et leur âge. Les données sont pré-codées sous différents formats ; en général, plus on descend l'échelle territoriale et plus les catégories deviennent plus larges. Par exemple, au niveau du secteur statistique, nous ne retrouvons plus de données sous format LIPRO, et la variable avec les différentes statuts socioéconomiques ne reprend que 4 catégories au lieu de 13. Cette présentation permet de respecter les lois en matière de la protection des données personnelles.

[106] Le monitoring des quartiers utilise d'autres sources pour représenter les données à l'échelle des quartiers bruxellois.
[107] http://www.belspo.be/belspo/fedra/agora/agHH117_fr.pdf
[108] P.ex. le Registre national, la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale, la Banque-Carrefour des Entreprises, la base de données cadastrale de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale, les bases de données de l'enseignement et des diplômes délivrés, …
[109] P.ex. e CIN, le FAT, le FMP, l'INAMI, l'INASTI, l'ONAFTS, l'ONEm, l'ONP, l'ONSS, l'ONSSAPL, Sigedis, le SdPSP, le SPP Intégration sociale et le VDAB/FOREM/Actiris/ADG

Nous avons étudié auprès du BCSS la possibilité d'introduire une demande de données à des fins scientifiques qui nous permettraient d'analyser des données longitudinales anonymisées à caractère individuel et de croiser l'aspect 'trajectoire' avec une localisation plus poussée que le niveau commune, et ce afin de nous permettre d'analyser des effets plus 'urbains'. Nous avons obtenu fin juin l'accord pour avoir accès à ces données que nous analyserons d'ici fin décembre 2011 (voir calendrier des deux prochaines années.

3 Monoparentalité à Bruxelles

Nous retrouvons à Bruxelles un nombre proportionnellement plus élevé de familles monoparentales comparé aux deux autres régions du pays. Début 2008, les familles monoparentales représentaient 74.226 ménages en Région de Bruxelles-Capitale. 3,4% des ménages correspondent à la situation où le père est seul et un ménage bruxellois sur dix comprend une mère isolée avec enfants. Une comparaison avec les autres Régions permet de constater que la Région bruxelloise comprend proportionnellement davantage de familles monoparentales que la Région flamande (13,1%), mais moins que la Région wallonne (18,5%). Cependant, ce résultat est à nuancer étant donné la plus forte présence d'isolés parmi les ménages bruxellois comparativement aux autres Régions.

Nous pouvons aussi retenir que la proportion entre pères et mères monoparentaux diffère aussi entre régions. Tandis que nous trouvons à Bruxelles 23% de pères parmi l'ensemble des monoparentaux, ce taux est de 33,2% pour la Flandre et 29,5% pour la Wallonie. A Bruxelles, les charges familiales sont plus souvent effectuées par les femmes comparées aux autres régions, la division genrée étant donc davantage prononcée.

Tableau 6 : Répartition par type de ménage selon la Région au 1er janvier 2008[110]

	Région bruxelloise	Région flamande	Région Wallonne	Belgique
Pères non-mariés avec enfants	**17.050**	**112.457**	**80.894**	**210.401**
% de pères parmi les familles monoparentales	*23,0*	*33,2*	*29,5*	*30,6*
% de pères avec enfants par rapport au total	*3,4*	*4,4*	*5,4*	*4,6*
Mères non-mariés avec enfants	**57.176**	**225.983**	**193.739**	**476.898**
% de mères parmi les familles monoparentales	*77,0*	*66,8*	*70,5*	*69,4*
% de mères avec enfants par rapport au total	*11,3*	*8,8*	*13,0*	*10,4*
Total familles monoparentales	**74.226**	**338.440**	**274.633**	**687.299**
% du total des ménages	*14,6*	*13,1*	*18,5*	*15,0*
Total ménages	**507.455**	**2.576.974**	**1.485.090**	**4.569.519**

Si, dans un premier temps, la proportion de familles monoparentales, considérées par rapport à l'ensemble des ménages (y compris les isolés et couples sans enfants), ne représentent que 14,6%, en revanche, la proportion de familles monoparentales considérées exclusivement par rapport aux familles

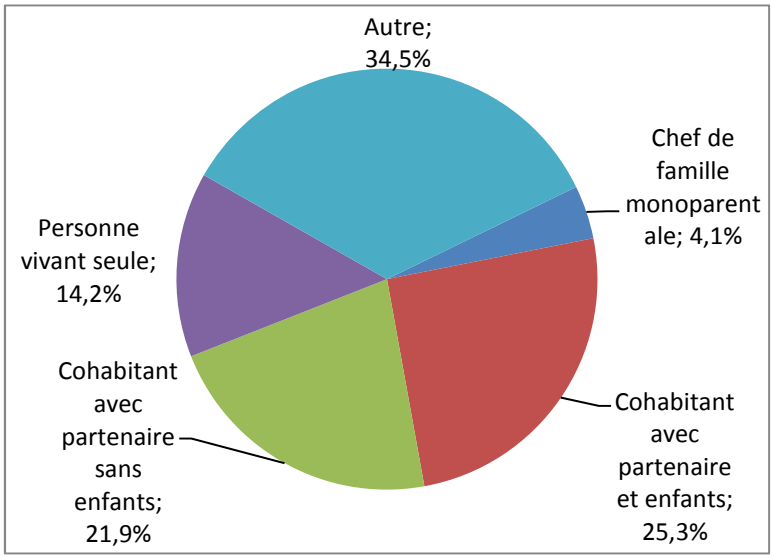
[110] Source : SPF-DGSIE 1 janvier 2008 ; propres calculs.

(couples avec enfants) s'élève à 34%. Tandis que dans le tableau précédent la région bruxelloise occupait une position plutôt moyenne entre les deux régions par rapport au total des ménages, la comparaison entre ménages avec enfants montre la présence plus forte de la monoparentalité à Bruxelles.

Tableau 7 : Proportion de familles monoparentales parmi les ménages avec enfants en 2007[111]

	Région bruxelloise		Région wallonne		Région flamande		Belgique	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Familles monoparentales	**55.223**	***33,7***	**179.791**	***29,6***	**204.945**	***20,0***	**439.959**	***24,5***
Familles duoparentales	**108.451**	***66,3***	**427.154**	***70,4***	**819.569**	***80,0***	**1.355.174**	***75,5***
Ménages avec enfants	**163.674**	***100,0***	**606.945**	***100,0***	**1.024.514**	***100,0***	**1.795.133**	***100,0***

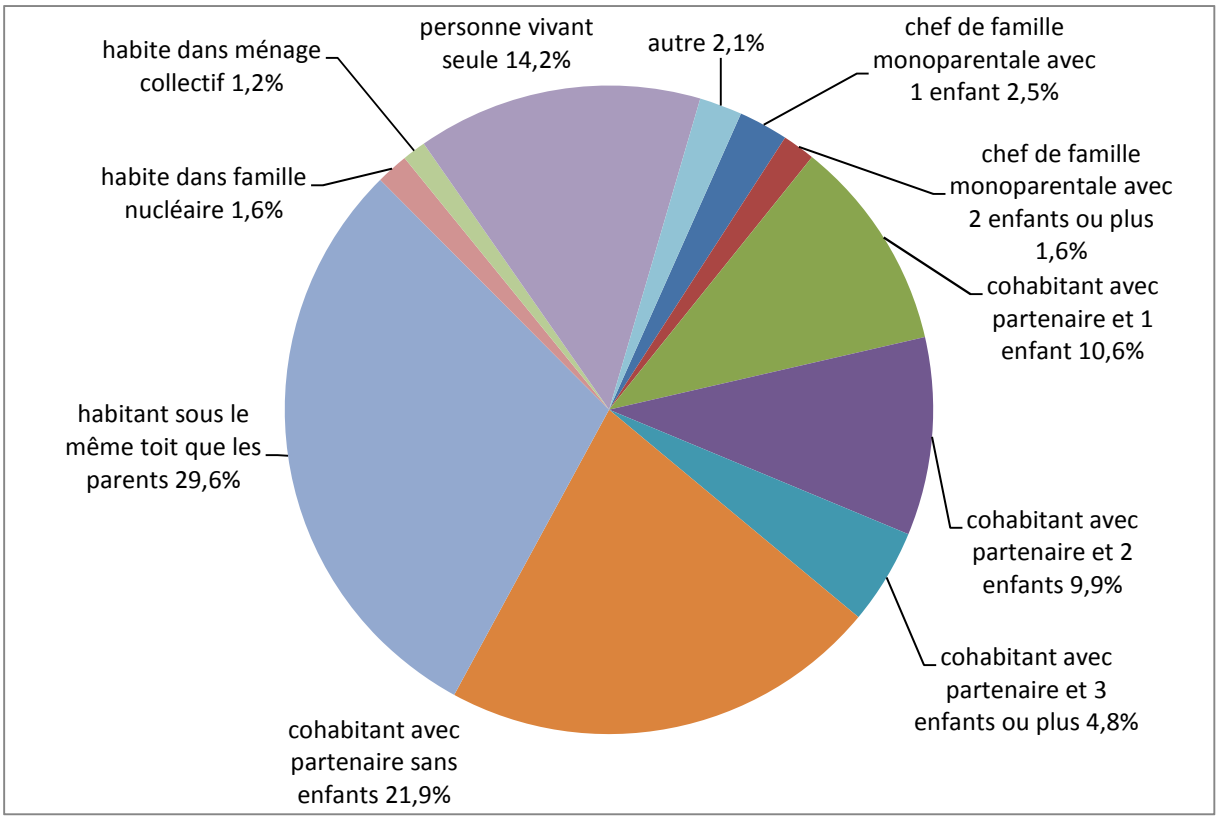
Figure 2 : Répartition des personnes par type de ménage en Belgique en 2007[112]



Le tableau suivant reprend les données des types de ménages à partir à partir de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale - « *Datawarehouse* marché du travail et protection sociale ». Nous voyons que les familles monoparentales constituent un groupe plus faible par rapport aux données reproduites dans le tableau 4. Cette différence est due à la manière dont on recense les familles, à partir de la composition du ménage réelle ou déclaré. Comme déjà expliqué au début de ce chapitre, la différence réside dans ce qu'on appelle la 'typologie LIPRO', cette dernière reprenant sous le sigle des duoparentaux toute personne avec enfants qui sont cohabitants sous le même toit. C'est donc plutôt une situation 'de fait' et moins une catégorie officielle. La figure 3 montre en détail les différents types de ménages en Belgique.

[111] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2007 (31.12.) ; propres calculs.
[112] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2007 (31.12.) ; propres calculs.

Figure 3 : Répartition détaillé de la population belge selon les types de ménages en 2007 [113]



3.1 Évolution du nombre de familles monoparentales

Comme nous pouvons le voir dans la figure 4, depuis 1991 le nombre de familles monoparentales n'a cessé d'augmenter dans les trois régions, sa part étant passée de 9,7% en 1991 à 15% en 2008. Il s'agit d'une tendance historique qui voit une diminution nette des «époux avec enfants » et une augmentation des familles monoparentales. Les chiffres issus du SPF-DGSIE représentent plutôt les catégories officielles, et nous n'avons par ce biais pas du tout accès à ce qu'on nomme les familles recomposées[114]. Il est clair qu'il faudra trouver des données fiables qui recensent l'évolution des ménages depuis la deuxième guerre mondiale, puisque c'est surtout à partir des années 60 que les dynamiques familiales changent - comme nous pouvons le voir dans la figure 5.

[113] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2007 (31.12.) ; propres calculs.
[114] Voir : FONDATION ROI BAUDOUIN, *L'enfant [...], op.cit.*

Figure 4 : Evolution des type de ménages belges (%)[115]

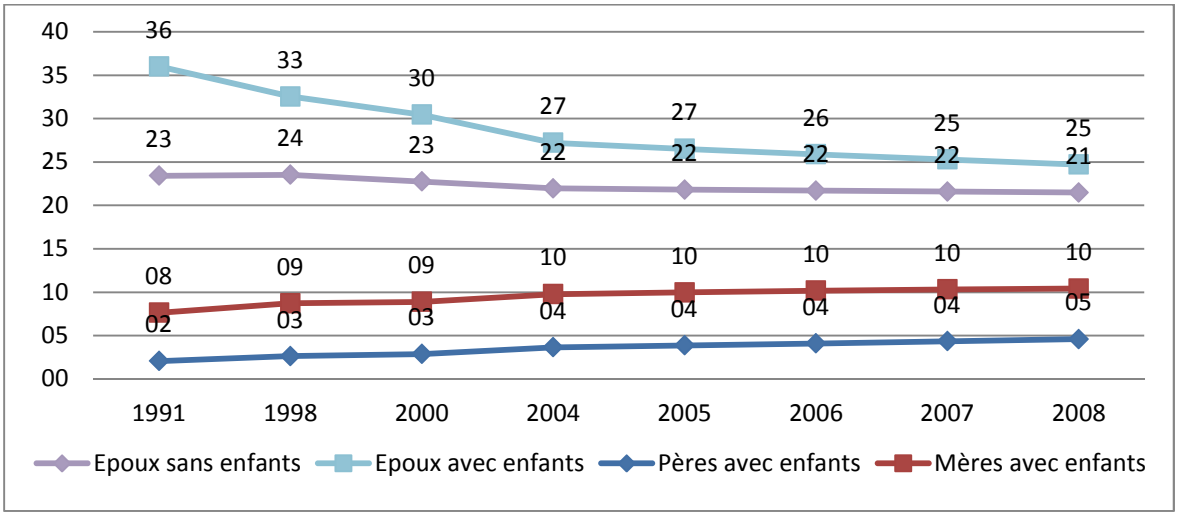
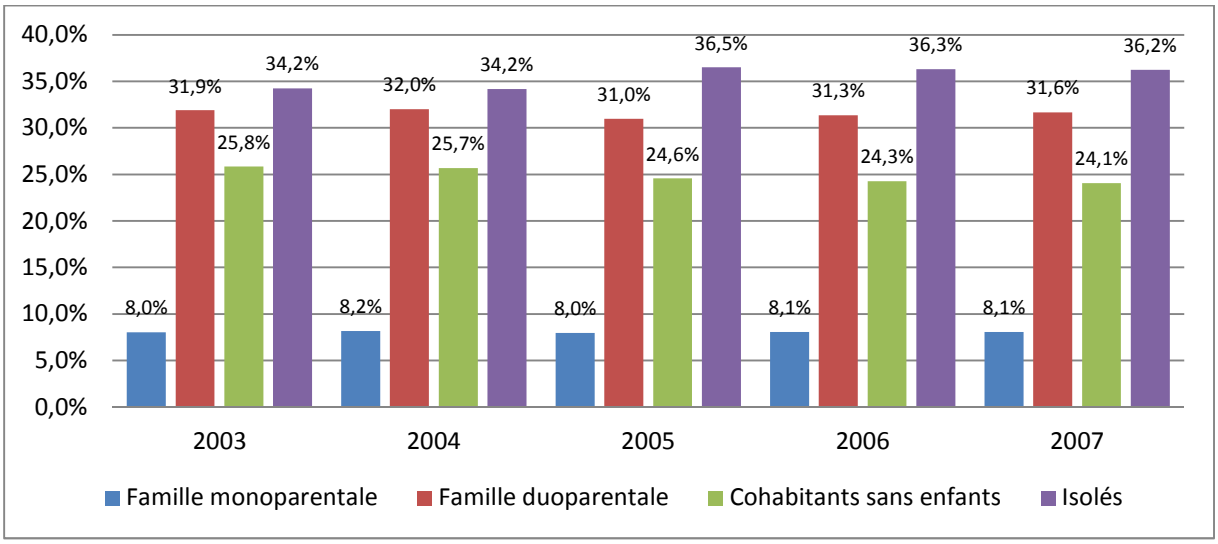


Figure 5 : Evolution des type de ménages bruxellois (%)[116]

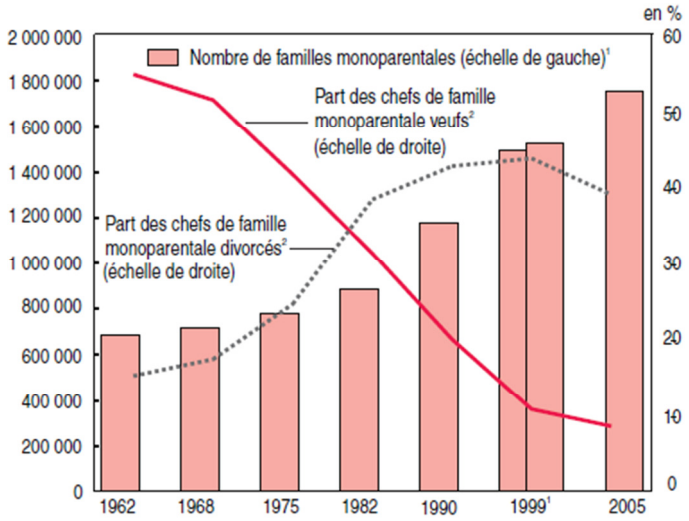


Le rapport entre les différentes formes familiales reste plutöt stable entre les différentes années 2003-2007. Au total[117], retenons quand même une augmentation de 1000 familles monoparentales par année. pour arriver à 55.223 chefs de ménage en 2007 dans la Région de Bruxelles-Capitale. Comme la population bruxelloise a augmenté ces dernières années, les différences entre les différentes formes familiales sont moins marquées.

Pour avoir un aperçu historique, voyons comment la situation a évolué en France.

[115] Source : SPF-DGSIE 1 janvier 2008 ; propres calculs.
[116] Source : SPF-DGSIE 1 janvier 2008 ; propres calculs.
[117] Ces chiffres n'ont pas été reproduits dans ce rapport, mais nous retiendrons que c'est surtout la catégorie 'isolé' qui a le plus augmenté depuis 2003 à Bruxelles.

Figure 6 : Evolution du nombre de familles monoparentales en France depuis 1962[118]

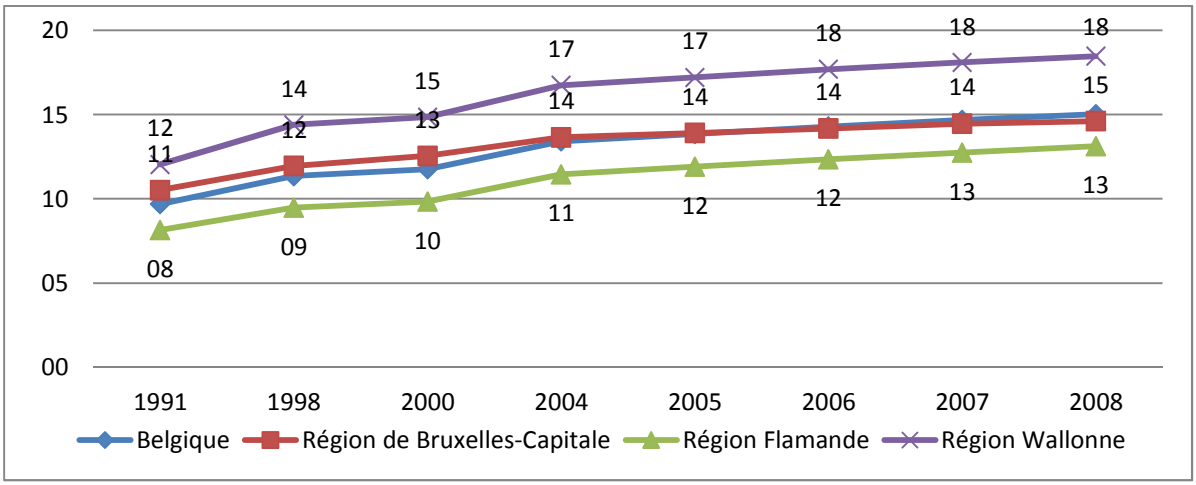


La figure ci-jointe montre l'augmentation du nombre de ménages monoparentaux depuis les années 60.

Les deux courbes montrent clairement que l'effet de rentrée dans la situation de monoparentalité à cause du « veuvage » diminue considérablement alors que la rupture d'union devient la cause principale. L'étude portant sur la France indique que, pour les situations de monoparentalité, 9 couples sur 10 vivent séparément, et que dans 15% des cas, ils n'ont jamais vécu ensemble[119].

Les auteurs de cet article notent aussi que même si les cas de garde partagée sont plus nombreux, il revient en règle générale aux femmes d'être chef de ménage ; nous y reviendrons.

Figure 7 : Evolution de la part des ménages monoparentaux dans l'ensemble des ménages par Région en Belgique (%)[120]



Nous voyons clairement dans la figure 7 que l'évolution de la part des ménages monoparentaux parmi l'ensemble des ménages suit les mêmes tendances dans les trois régions, les écarts entre les régions restant d'ailleurs stables.

[118] CHARDON O., DAGUET F., VIVAS É., *Les familles monoparentales - Des difficultés à travailler et à se loger*, INSEE, Première n° 1195. Même si la situation en France est légèrement différente, ce tableau nous permet de mieux voir quelques grandes tendances historiques.

[119] *Loc. cit.,* p.1 (Dans nos chiffres sur la Belgique nous n'avons pas accès aux informations concernant la garde partagée).

[120] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2001-2007 (31.12.) ; propres calculs. La base d'échantillonnage a changé en 2003 ; les données ne sont donc plus comparables. Dans ce qui suit, nous ne prendrons en compte que les données après 2003.

La figure ci-après donne la même information selon les données du BCSS.

Figure 8 : Evolution de la proportion des familles monoparentales parmi les ménages avec enfants (%)[121]

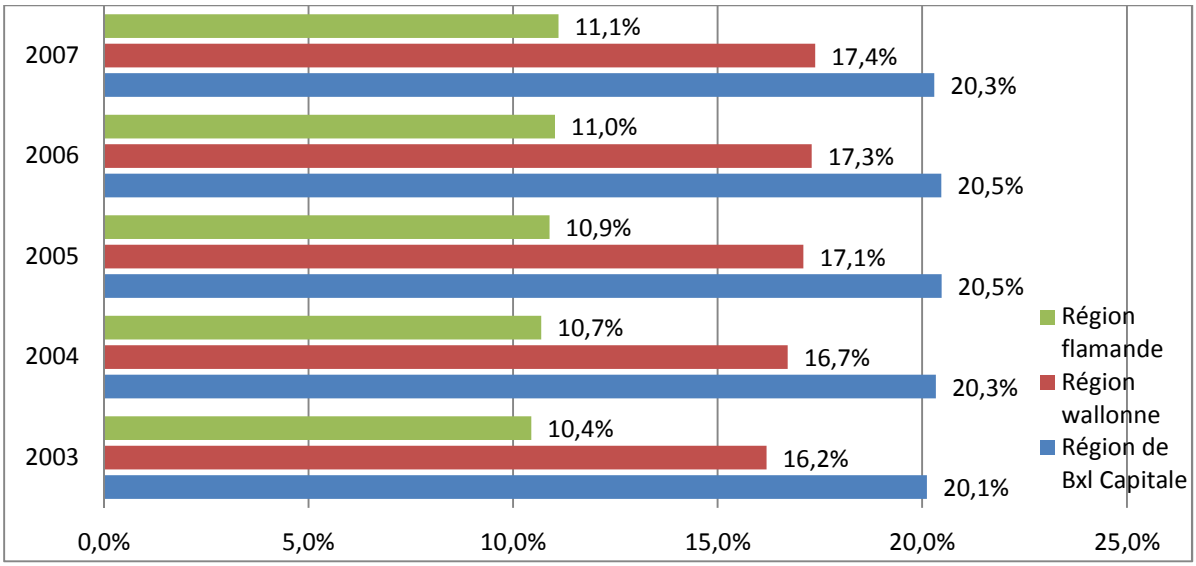
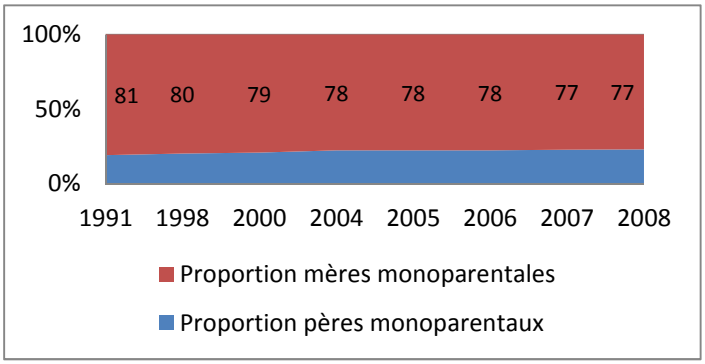


Figure 9 : Evolution du rapport entre pères et mères monoparentaux[122]



Cette figure indique l'évolution du pourcentage entre pères et mères monoparentaux. Elle montre d'abord une certaine stabilité entre les proportions de mères et pères. C'est surtout aux mères que revient la tâche d'éducation des enfants. La toute légère augmentation de presque 4 % dans la proportion des pères en charge de l'éducation, est peut-être un premier signe de changement, mais la tendance reste stable.

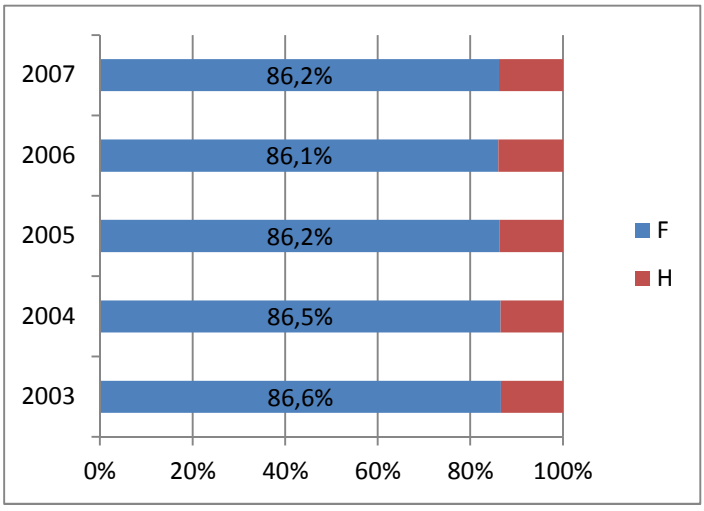


Figure 10 : Evolution du rapport entre pères et mères monoparentaux (%)[123]

Dans la figure 10 , la même information est présentée à partir des données du BCSS et donne une image plus proche de la réalité des situation familiales. Le rapport entre hommes et femmes reste assez stable, mais à l'inverse nous voyons ici que les femmes sont dans 86,2 % des cas les chefs des ménages monoparentaux. C'est 9% de

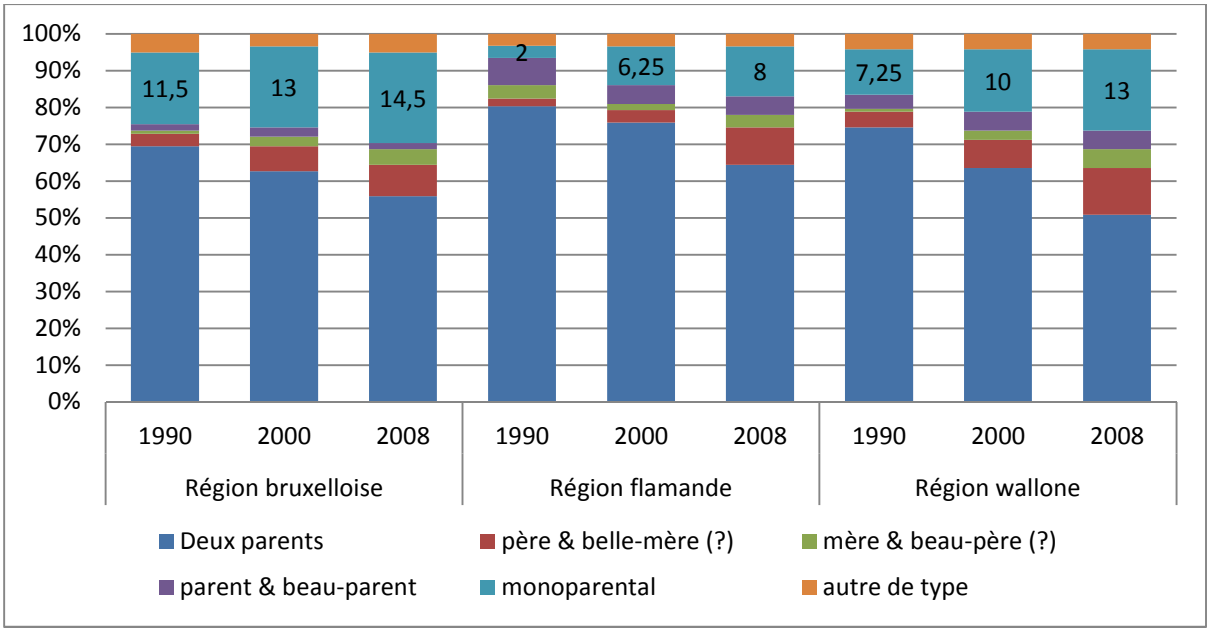
[121] Source : SPF-DGSIE 1 janvier 2008 ; propres calculs
[122] Source : BCSS-Datawarehouse, Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; propres calculs
[123] Source : SPF-DGSIE 1 janvier 2008 ; propres calculs

plus que par rapport aux données du SPF-DGSIE. Cette proportion monte à 88,7% si on prend en compte seulement les ménages monoparentaux avec plus de 2 enfants.

3.2 Une vue à partir des enfants

La figure ci-après donne, par région, une image de l'évolution du type de ménage dans lesquels grandissent les enfants. L'intérêt de ce tableau est surtout de montrer la différence entre familles monoparentales et recomposées :

Figure 11 : Enfants vivant chez les parents et beaux-parents en 1990, 2000 en 2008, par région (en %)[124]



Par rapport à l'évolution dans la composition des ménages, c'est la différence entre familles monoparentales et recomposées qui est remarquable. Même si toutes les autres formes familiales augmentent par rapport à la famille nucléaire, c'est surtout la catégorie de monoparentalité qui augmente le plus par rapport au total. Comme nous n'avons pas réellement accès aux données ayant trait aux recompositions familiales, ce tableau nous permet de constater à travers une typologie des formes familiales plus proches de la réalité, que le groupe des monoparentaux reste plus important que les familles recomposées. Nous pouvons mieux voir les proportions « cachées » dans les statistiques qui ne montrent que les mono- ou duoparentaux – comme c'est le cas dans la base de données « *Datawarehouse* marché du travail et protection sociale».

[124] Tableau repris entièrement de: LODEWIJCKX E., *Kinderen en de gezinsvorm waarin ze oopgroeien : een schets van de veranderingen tussen 1990 en 2008*, SVR-Webartikel, 2010, 8p. (Source: SPF-DGSIE ; calculs: SVR). Le (?) signifie que le lien de parenté n'a pas pu être établi exactement dans les données.

3.3 Les grandes villes belges

Dans les statistiques belges, nous retrouvons souvent la comparaison entre les différentes régions de la Belgique. Cette manière d'analyser les statistiques ne rend cependant pas compte du caratère urbain de la Région de Bruxelles-Capitale. La comparaison entre les territoires flamands et wallons avec de larges espaces ruraux ou semi-urbains ne nous éclaire pas vraiment sur le caractère spécifiquement urbain de Bruxelles. Il convient donc de mieux comparer ce qui est comparable. Pour ce faire, nous présentons quelques indicateurs à partir des grandes villes belges.

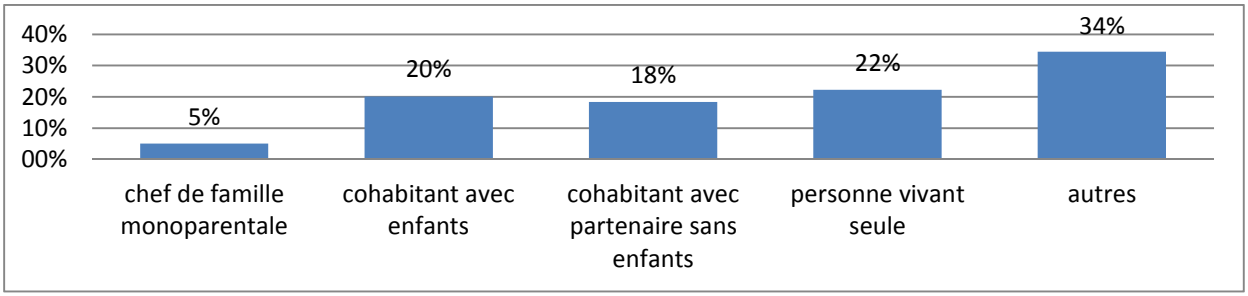
Au regard d'un critère de faisabilité, nous avons choisi de comparer la Région de Bruxelles-Capitale[125] aux communes des six autres grandes villes de la Belgique : Anvers, Bruges, Charleroi, Gand, Namur et Liège.

Tableau 8 : Nombre et proportion d'habitants dans les grandes villes belges en 2006 [126]

	Effectifs	%
Région de Bruxelles Capitale	1013859	*43,2%*
ANTWERPEN	476197	*20,3%*
BRUGGE	117551	*5,0%*
CHARLEROI	202844	*8,6%*
GENT	237438	*10,1%*
LIEGE	192206	*8,2%*
NAMUR	108330	*4,6%*
Total	2348425	*100%*

Ce tableau montre la différence de taille entre les grandes villes Belges. Il faut noter que la Région bruxelloise est représentée par ses 19 communes tandis que les autres villes belges ne sont que représentées par la commune centrale.

Figure 12 : Répartition des types de ménages dans les grandes villes belges en 2006 [127]



Cette figure montre la moyenne des types de ménages dans les grandes villes belges. En comparaison avec les moyennes belges (cf. figure 3), la proportion de familles monoparentales (5% par rapport à 4%) et des personnes vivant seules (22% par rapport à 14%) est plus grande, tandis que les chiffres montrent proportionnellement moins de cohabitants avec enfants (20% par rapport à 26%) et moins de cohabitants sans enfants (18% par rapport à 22%). Les villes condensent donc les personnes seules avec ou sans enfants.

[125] Puisque nous ne prenons pas en compte la zone métropolitaine au-delà des 19 communes bruxelloises, il convient de limiter les autres villes aux communes qui portent le même nom. Cela reste un choix arbitraire, mais il augmente la possibilité de comparaison entre villes. Nous avons préféré suivre le choix de délimitation des villes opérés dans la plupart des sources de statistiques officielles.

[126] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; propres calculs.

[127] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; propres calculs.

Tableau 9 : Répartition des types de ménages dans les grandes villes belges en 2006 (%)[128]

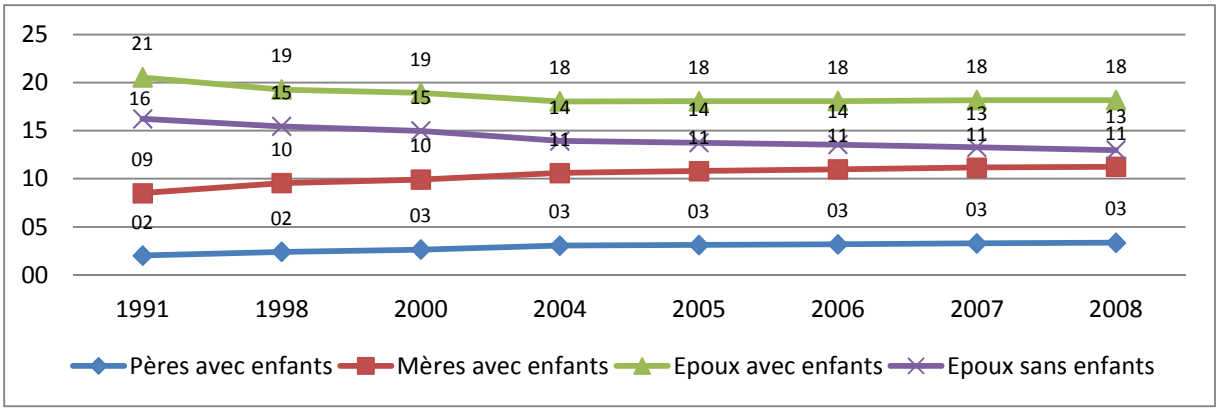
	chef de famille monoparentale	cohabitant avec enfants	cohabitant avec partenaire sans enfants	personne vivant seule	autres	Total
RBC	*5,2*	*20*	*15,4*	*23,5*	*35,9*	*100*
ANTWERPEN	*4,1*	*19,8*	*21,3*	*21,2*	*33,6*	*100*
BRUGGE	*3,5*	*24,3*	*25,3*	*14,7*	*32,2*	*100*
CHARLEROI	*7*	*20*	*17,9*	*20,4*	*34,8*	*100*
GENT	*4*	*21*	*22,7*	*20,6*	*31,7*	*100*
LIEGE	*5,9*	*16,9*	*17,5*	*28*	*31,6*	*100*
NAMUR	*5,2*	*22*	*19,2*	*18,4*	*35,2*	*100*
Total	*5*	*20,1*	*18,4*	*22,2*	*34,4*	*100*

Ce tableau donne la variation des types de ménages entre villes. Si les différences inter-régionales renvoient toujours à une position intermédiaire de Bruxelles, la comparaison entre villes montre que la Région de Bruxelles-Capitale présente des proportions où la catégorie « chef de famille monoparentale » est comparable à celle de Namur et fort proche de la moyenne belge. Charleroi et Liège présentent des chiffres plus élevés, tandis que Bruges, Gand et Anvers se trouvent en dessous de la moyenne. L'écart le plus grand se situe entre Bruges et Charleroi.

D'autres différences existent dans la proportion des autres types de ménages. Par exemple, nous pouvons constater que Bruges abrite plus de couples avec ou sans enfants (24,3% et 25,3%), et, inversement, nous trouvons à Liège une proportion beaucoup plus grande de personnes vivant seules.

La figure 13 montre à partir des données du SPF-DGSIE[129] l'évolution des pères et mères avec enfants comparée à celle des époux avec ou sans enfants. Si nous voyons une augmentation des pères et mères seules avec enfants ces dernières dix-sept années, elle est cependant moins marquée pour la moyenne belge. C'est peut-être là un effet spécifique à la Région de Bruxelles-capitale qui accueille plus de jeunes couples et de personnes isolées tandis que les couples mariés aves enfants choisissent plutôt d'aller vivre dans la périphérie bruxelloise[130]. Cette hypothèse invite à mieux étudier les mouvements 'migratoires' entre Bruxelles et sa périphérie en fonction de l'âge, de la trajectoire et du statut de ménage.

Figure 13 : Evolution des différents types de ménages bruxellois[131]

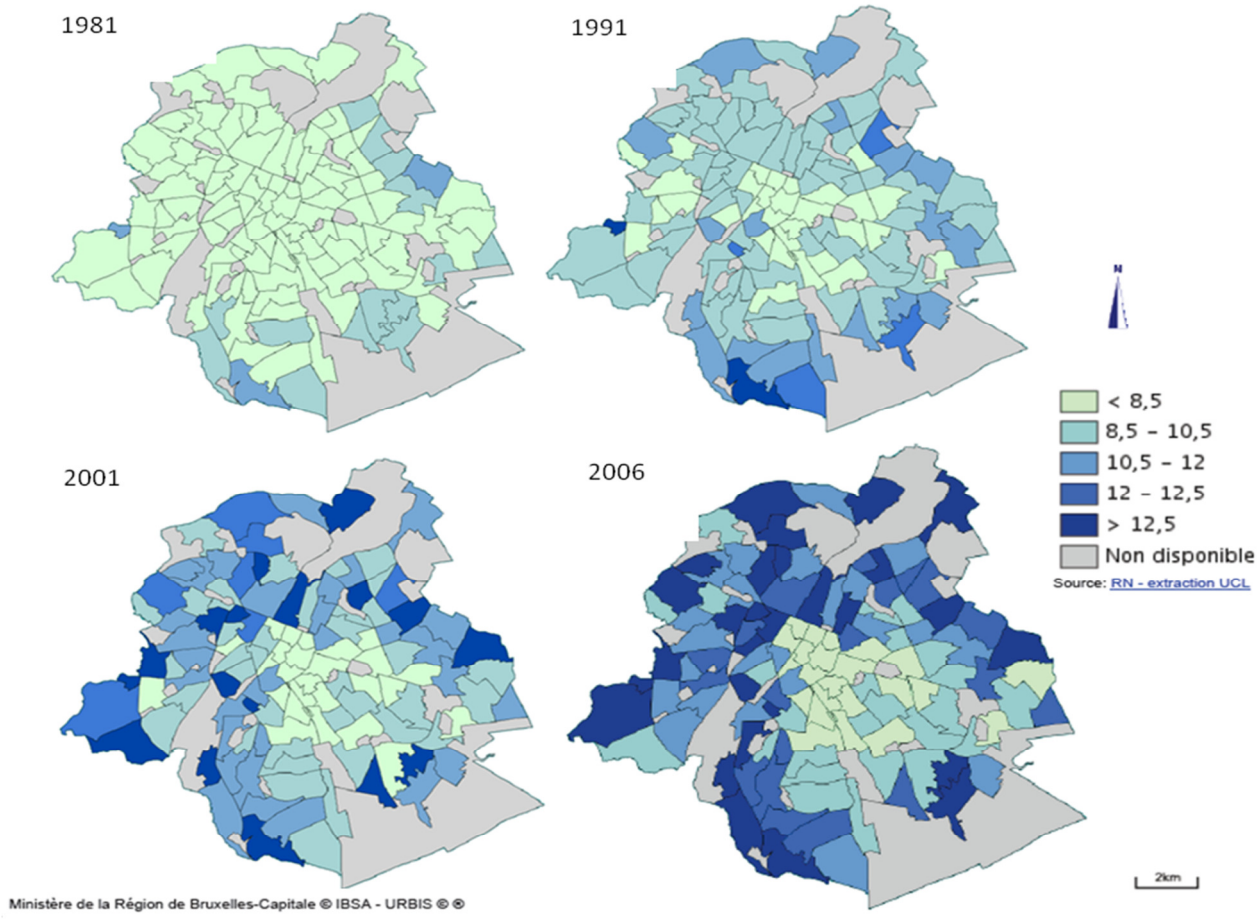


[128] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; propres calculs.
[129] Donc pas de cohabitants.
[130] De Corte S. et al., *Etude des mouvements migratoires de et vers les trois grandes villes pour les trois Régions belges* commanditée par le SPP de l'intégration sociale – politique des grandes villes et réalisée par la VUB et Mens en Ruimte, 2003.
[131] Source : SPF-DGSIE 1 janvier 2008 ; propres calculs.

4 Localisation

Géographiquement, les familles monoparentales ne se limitent pas au 'croissant pauvre' de la région de Bruxelles-Capitale. Comme le montrent les cartes qui suivent, elles sont surreprésentées dans les quartiers où se situent d'importants ensembles de logements sociaux et globalement dans les zones où les loyers sont les moins chers ; elles se situent très peu en première couronne (centre-ville), mais plutôt en seconde couronne à l'exception du Sud-Est et se localisent majoritairement dans les quartiers où se situent également les couples avec enfants, à l'exception des quartiers situés dans le Nord-Ouest en extrémité de seconde couronne. Les quatre figures ci plus bas montrent comment l'inscription territoriale des familles monoparentales a évolué ces trente dernières années.

Figure 14 : Part des ménages monoparentaux par rapport aux quartiers en 1981, 1991, 2001, 2006 (%)[132]



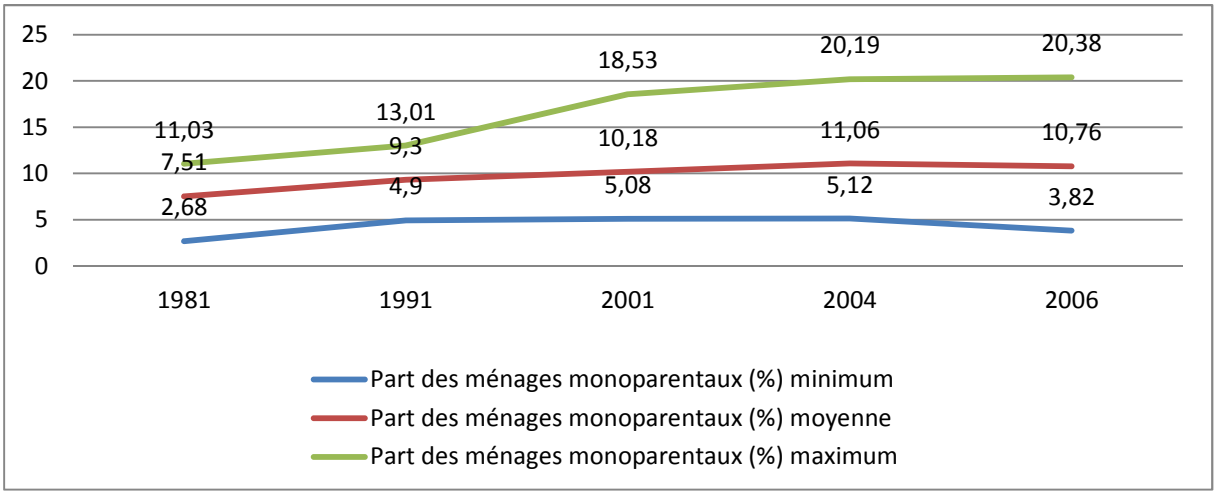
Un autre indicateur à une échelle plus petite est la différence entre différents quartiers statistiques dans le 'Monitoring des quartiers'. La figure qui suit montre l'évolution de la part des ménages monoparentaux pour trois catégories de quartier (max, min, moyen). Le minimum se trouve dans le quartier statistique de la Grand-place, la diminution de la courbe à partir de 2004 étant probablement due à une insuffisance de moyens monétaires pour payer le loyer en plein centre-ville. Le maximum se

[132] Sources : Monitoring du quartier (en ligne).

trouve à « Kriekenput-Homborch-Verrewinkel », un quartier dans le Sud d'Uccle[133]. Mais pour les autres, retenons que dans les douze premiers quartiers avec une forte présence de monoparentalité, nous retrouvons dix quartiers où sont localisés d'importants ensembles de logements sociaux.

Si on s'intéresse aux logements en grands ensembles, nous pouvons constater une forte présence allant jusqu'à 55%[134] de ménages monoparentaux par rapport aux duoparentaux avec enfants dans le secteur statistique du « Germinal II ». Tous les secteurs statistiques qui contiennent des logements en grands ensembles publics[135] présentent des taux entre 41 et 56 %. Nous allons revenir sur ce constat.

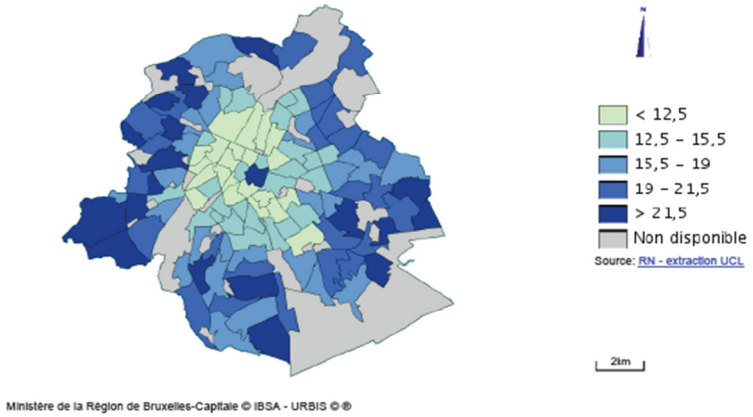
Figure 15 : Evolution de la part des ménages monoparentaux par rapport au total des ménages en 2006 (par quartier en %)



L'étude réalisée par S. De Corte et alii[136] souligne qu'il est probable que la Région bruxelloise en tant que grand centre urbain devienne, à un moment donné du cycle de vie, un refuge pour ces familles. Cette étude dont l'objectif était de cerner les motivations des migrations de et vers les grandes villes, a mis en évidence le fait que ces migrations s'expliquent principalement en fonction du cycle de vie. Les jeunes ménages à revenus moyens quittent la Région et trouvent un logement – abordable et mieux adapté à leur situation de famille naissante – en périphérie bruxelloise où ils s'établissent pour fonder une famille. À la suite d'une désunion ou d'un décès, ces familles, devenues entretemps monoparentales, retournent en ville. Plusieurs raisons expliqueraient ce « retour ». D'abord, la nécessité de réduire les temps de déplacements entre lieu de travail, école et domicile et profiter de la proximité des services et du commerce. Ensuite, au vu de la nouvelle situation familiale, la recherche d'un logement adapté. Enfin, après une séparation, le retour à la location d'un logement – par rapport à l'acquisition de la maison unifamiliale dans un environnement vert – en ville est plus souvent envisagé[137].

[133] Nous devons faire plus de recherches pour comprendre la spécificité de ce quartier.
[134] Source : SPF-DGSIE 1 janvier 2008 ; propres calculs.
[135] Nous n'avons retenu pour nos travaux que les logements en grands ensembles qui partagent les mêmes frontières que les secteurs statistiques. Ceci pour pouvoir travailler sur les moyennes statistiques. Il est clair que dans les secteurs statistiques où les grands ensembles partagent un secteur statistique avec d'autres types de logements, la moyenne peut différer fortement en fonction de la population. C'est particulièrement le cas pour le centre de ville, où différents types de population peuvent se croiser sur un territoire repris par les secteurs statistiques.
[136] De Corte S. et al., *op.cit.*
[137] Idem.

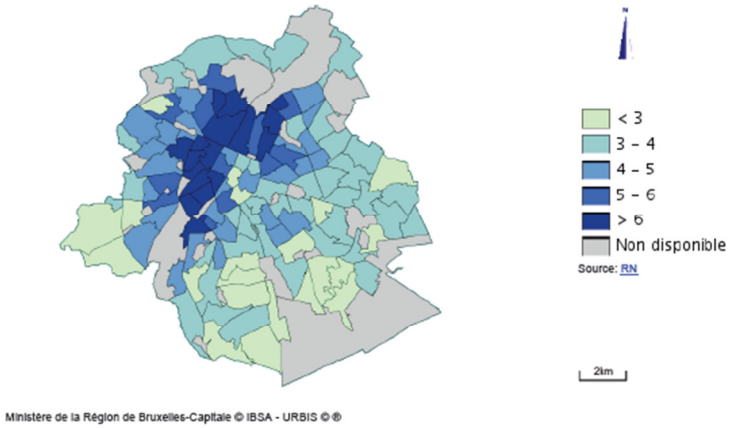
Figure 16 : Part des couples avec enfants en Région bruxelloise par rapport aux quartiers en 2006[138]



La carte ci-dessous montre que les couples avec enfants, par opposition aux isolés, se localisent préférentiellement dans les communes de deuxième couronne. Leurs choix dépendent de divers facteurs dont les revenus du ménage. On aurait pu s'attendre des familles monoparentales qu'elles soient localisées dans les mêmes espaces que les familles « classiques » ; néanmoins, elles se distinguent par leur localisation plus « éclatée » alors que les familles duoparentales se trouvent plus clairement au Sud et dans les communes de deuxième couronne.

La figure 17 montre la part des enfants de moins de trois ans dans la Région bruxelloise. Cette répartition donne une toute autre image que les cartes précédentes. Les enfants sont plus situés dans les communes du 'croissant pauvre', ceci étant dû aux taux de natalité plus élevés dans ces communes. Plus généralement, « *On constate ainsi que par-delà les frontières géographiques communales, les plus fortes concentrations d'enfants de moins de 18 ans se retrouvent dans les quartiers adjacents d'Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean, Bruxelles-ville, Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek.* »[139]. Ce sont les parties de Bruxelles où on trouve une population généralement plus jeune et des taux de natalité qui dépassent largement ce qu'on voit dans d'autres parties de la ville. (p.ex. Molenbeek : 20,8‰, Watermael-Boitsfort : 8,6‰, Moyenne bruxelloise : 14,8‰[140]).

Figure 17 : Part des enfants de moins de trois ans par quartier en 2008[141]



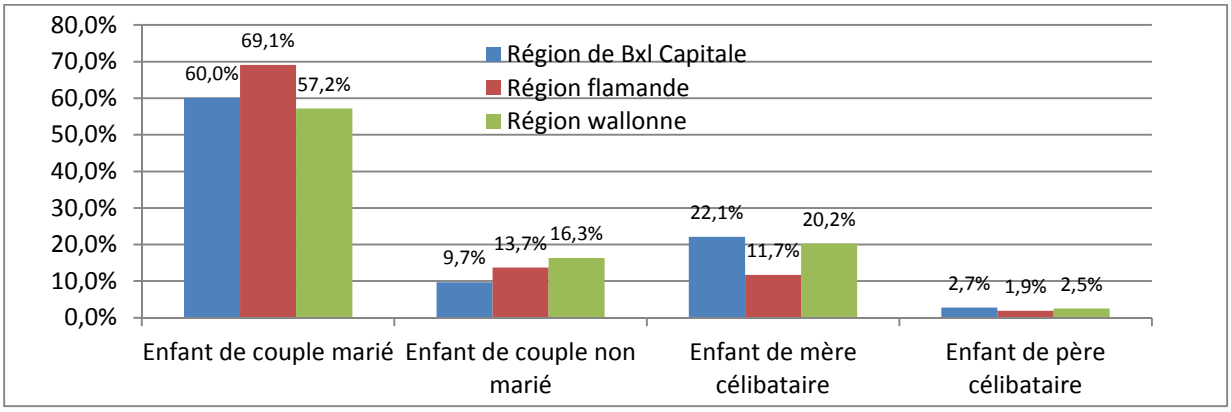
Le fait que la répartition géographique des familles ne suit pas nécessairement la répartition des enfants, nous amène à envisager une analyse des statistiques à partir des enfants.

[138] Sources : Monitoring du quartier (en ligne).
[139] CERE, *Les conditions d'enfance en Région de Bruxelles-Capitale. Indicateurs relatifs à la petite enfance et aux familles*, 2007, p.12.
[140] Registre national, données 2003, in Statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale, fiches communales, Observatoire de la Santé et du Social, Bruxelles, Edition 2006/1 in : CERE, *Les conditions [...], op.cit.*, p.14.
[141] Sources : Monitoring du quartier (en ligne).

5 Les familles monoparentales vues à partir des enfants

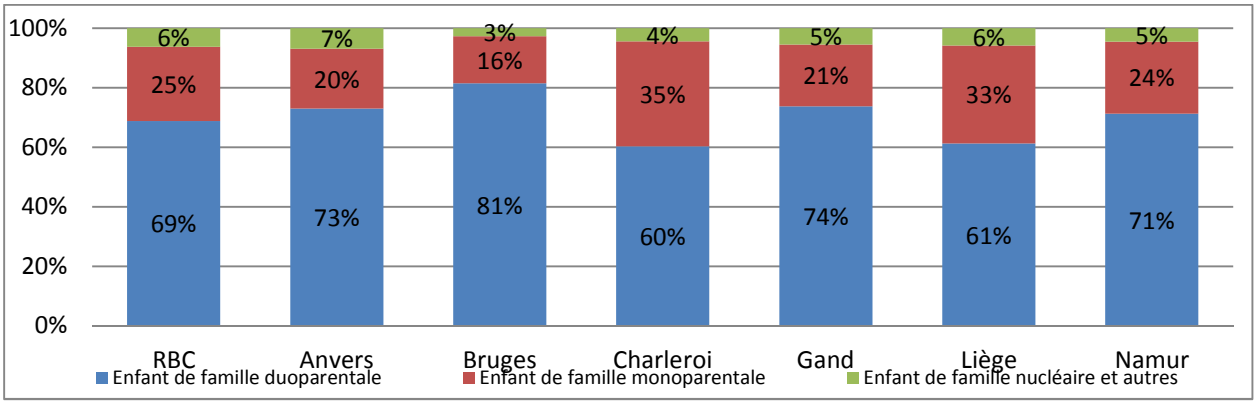
La région de Bruxelles-Capitale connaît un nombre moins important d'enfants qui grandissent dans une famille de couples mariés. À l'inverse la proportion des enfants qui grandissent dans une famille dont une femme seule est 'chef de ménage' est plus importante à Bruxelles. L'écart avec la région flamande semble important pour les mères monoparentales (15,7% à Bruxelles et 8,3% en Flandre).

Figure 18 : Proportion des positions dans le ménage des enfants 0- 17 ans selon la région en 2007[142]



24,8 % des enfants bruxellois en dessous de 17 ans grandissent dans une famille monoparentale et 69,7% dans une famille plus 'classique'. Les 6,2% restants sont formés par des enfants qui vivent chez des grands-parents ou dans une famille d'accueil. Les données existantes ne nous permettent pas de nous prononcer plus clairement sur ce groupe.

Figure 19 : Répartition des types de ménages vus à parti des enfants de 0-18 ans selon les grandes villes belges en 2006 (%)[143]



Les trois villes flamandes représentent les plus grandes proportions d'enfants grandissant dans des familles duoparentales (respectivement 81,5% à Bruges, 73,8 % à Gand et 73 % à Anvers). Bruxelles se trouve derrière Namur dans une position assez moyenne. Liège avec 32,9% et Charleroi avec 35,3 % présentent les proportions les plus élevées d'enfants qui grandissent dans des familles monoparentales.

Tableau 10 : Répartition des ménages avec enfants en fonction du nombre d'enfants 0-24 ans en Région bruxelloise en 2006 (%[144])

[142] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2007 (31.12.) ; propres calculs.
[143] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; propres calculs.

	N	%
Famille duoparentale	**105801**	***100***
1 enfant	41281,5	*39,0*
2 enfants	37247,5	*35,2*
3 enfants ou plus	27272	*25,8*
Famille monoparentale	**54451**	***100***
1 enfant	32052	*58,9*
2 enfants ou plus	22399	*41,1*

Les familles monoparentales ont généralement un seul enfant à charge (58,9%). Celles composées de deux enfants ou plus représentent néanmoins 41, 1 %, tandis que celles de deux enfants ou plus représentent 61% parmi les familles duoparentales. Autre information intéressante, 15 % des mères bruxelloises vivent seules lorsqu'elles accouchent[145].

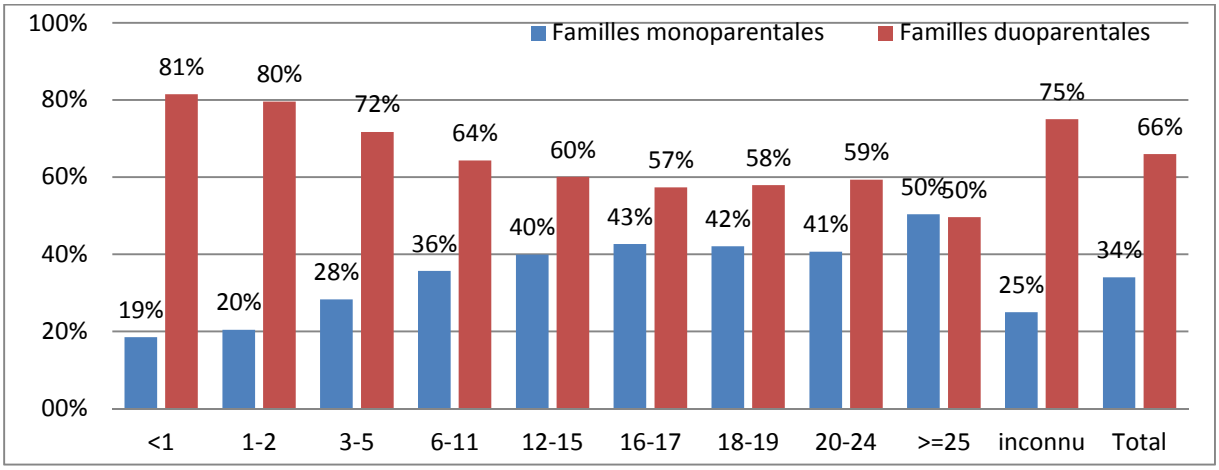
Tableau 11 : Répartition des ménages bruxellois avec enfants (<24 ans) dont le plus jeune enfant est âgé de moins de 3 ans en 2006 (%)[146]

	Total des familles avec enfants	Total des ménages avec au moins un enfant de moins de 3 ans	%
Familles monoparentales	54451	7718	14,2%
Familles duoparentales	105801	31451	29,7%
Total ménages avec enfants	160252	39169	24,4%

Nous voyons que la proportion des ménages avec au moins un enfant de moins de 3 ans est de 14,2% chez les familles monoparentales par rapport au nombre total des enfants dans les familles monoparentales. Chez les familles duoparentales, près de 30% des ménages – soit le double – ont au moins un enfant âgé de moins de 3 ans. Il s'agit là peut-être d'un effet de la séparation qui se joue un peu plus tard dans la vie du jeune ménage. La figure 20 est éclairante de ce point de vue. Nous y voyons un effet de ciseau, c'est-à-dire que les enfants se trouvent d'abord majoritairement dans des situations duoparentales (81,5 enfants de moins d'un an), puis diminue nettement à 57,4 % à l'âge de 16-17 ans. L'inverse se produit chez les monoparentaux : tandis que 18,5% des enfants naissent dans des familles monoparentales, cette proportion augmente continuellement pour arriver à 42,6 % à l'âge de 16-17 ans. Il est donc clair que l'âge de l'enfant est un facteur important pour voir la proportionnalité entre familles mono- et duoparentales.

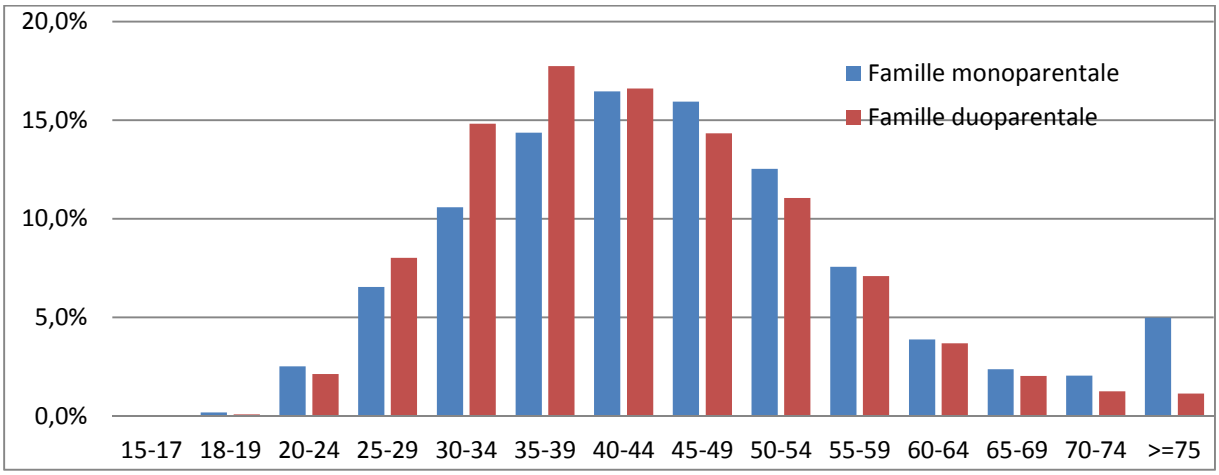
[144] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; propres calculs.
[145] OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE, *Les indicateurs de santé périnatale en RBC 1998-2004*, 2007.
[146] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; propres calculs

Figure 20 : Répartition de l'âge des enfants bruxellois selon le statut familial en 2006[147]



La fifure suivante indique que, tandis que les monoparentaux sont très légèrement plus représentés chez les plus jeunes parents (2,7% contre 2,3%), les duoparentaux sont un peu plus présents dans les catégories d'âge entre 25 et 44 ans. A partir de 45 ans, les familles monoparentales sont un peu plus représentées. En somme, tandis que la répartition de l'âge des parents suit à peu près la même courbe, nous trouvons une toute légère surreprésentation chez les jeunes parents (<24 ans) et chez les parents au-dessus de 45 ans.

Figure 21 : Répartition selon l'âge des parents des familles avec enfants bruxellois en 2007[148]



[147] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; propres calculs
[148] Source : BCSS-*Datawarehouse,* Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; propres calculs

6 Le travail et les situations de non-travail

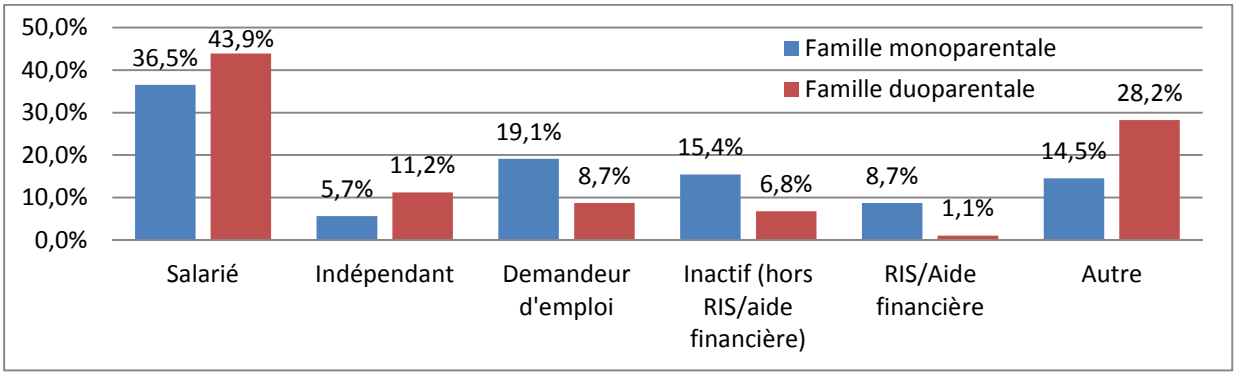
Le tableau 10 présente les différentes situations officielles repérées dans les statistiques du *Datawarehouse* pour les familles monoparentales et duoparentales en fonction du nombre d'enfants. La position d'inactif (hors RIS/Aide financ.) renvoie plutôt à une incapacité de travail ou à une pension sans emploi, mais ce statut regroupe des positions différentes que nous ne pouvons pas généraliser. Nous reviendrons sur cette thématique à propos des chiffres ciblés sur la variable « nomenc » dans le *Datawarehouse*. La majorité des statuts 'autre' est composé de personnes qui sont aidants d'indépendants.

Tableau 12 *:* **La répartition de la position socioéconomique selon le statut de ménage en 2007**[149]

	Salarié	Indépendant	Demandeur d'emploi	Inactif (hors RIS/aide financière)	RIS/Aide financière	Autre	Total
Famille monoparentale							
avec 1 enfant	35,4%	5,8%	16,3%	19,8%	7,4%	15,3%	100,0%
avec 2 enfants ou plus	36,7%	5,3%	22,3%	8,8%	10,4%	16,5%	100,0%
Famille duoparentale							
avec 1 enfant	43,3%	10,3%	7,1%	9,9%	1,2%	28,2%	100,0%
avec 2 enfants	45,9%	12,4%	7,8%	4,2%	0,8%	28,9%	100,0%
avec 3 enfants ou plus	37,4%	9,9%	11,4%	5,0%	1,2%	35,1%	100,0%
Cohabitant sans enfants	28,8%	7,2%	4,0%	34,7%	1,2%	24,1%	100,0%
Personne vivant seule	28,7%	7,0%	9,0%	28,9%	4,1%	22,4%	100,0%
Total	33,7%	8,2%	8,4%	22,1%	2,8%	24,7%	100,0%

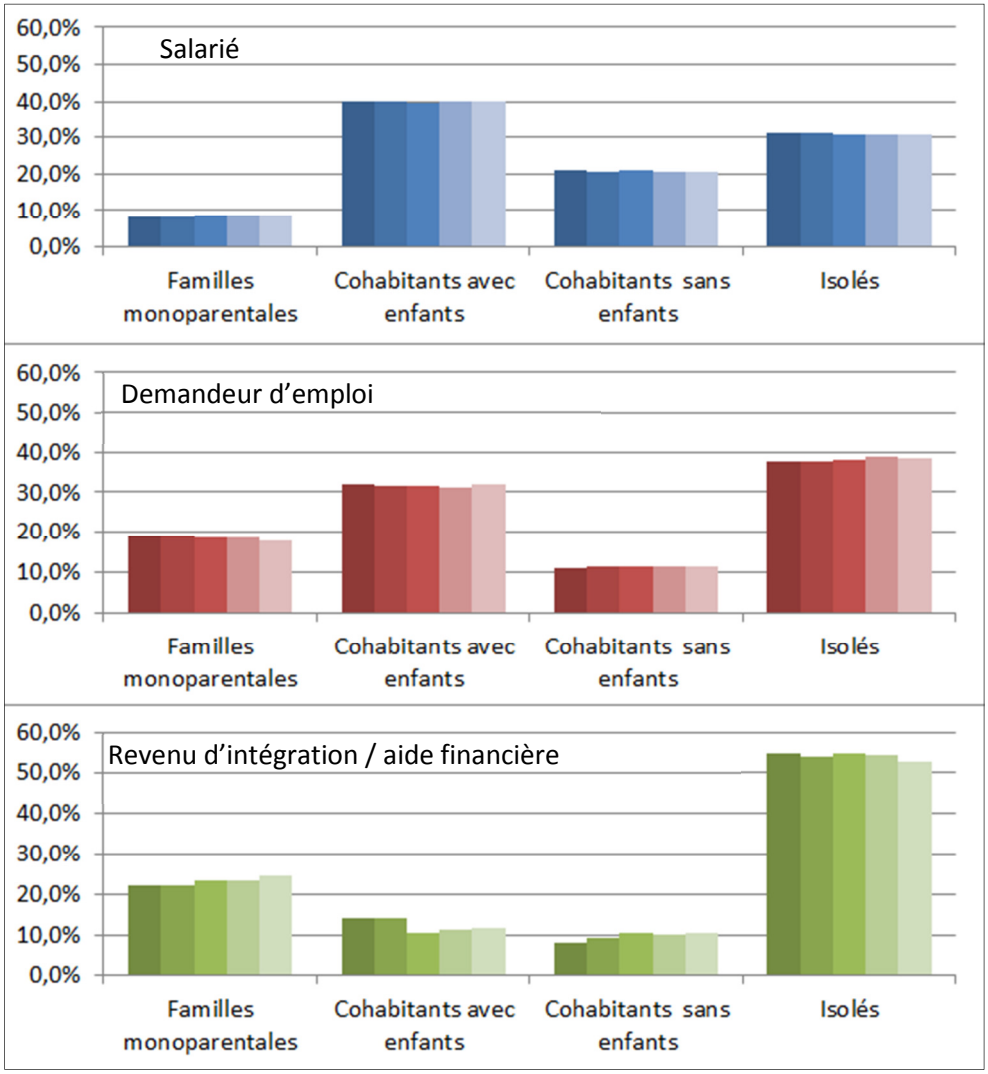
Ces données confirment les résultats des enquêtes sur la situation de l'emploi : les familles duoparentales sont plus présentes dans la catégorie des salariés que les familles monoparentales. La figure qui suit montre de manière graphique les différences constatées dans le tableau précédent. Les familles monoparentales ont des taux significativement plus bas pour les variables qui se réfèrent à l'emploi, et significativement plus haut pour toutes les positions de 'non-emploi'.

Figure 22 : Répartition de la position socio-économique selon le type de ménage en 2007[150]



[149] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; propres calculs.
[150] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; propres calculs.

Figure 23 : Evolution de la proportion de personnes salariés, demandeur d'emploi ou bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale ou d'une aide finacière selon le type de ménage entre 2003 et 2007[151]

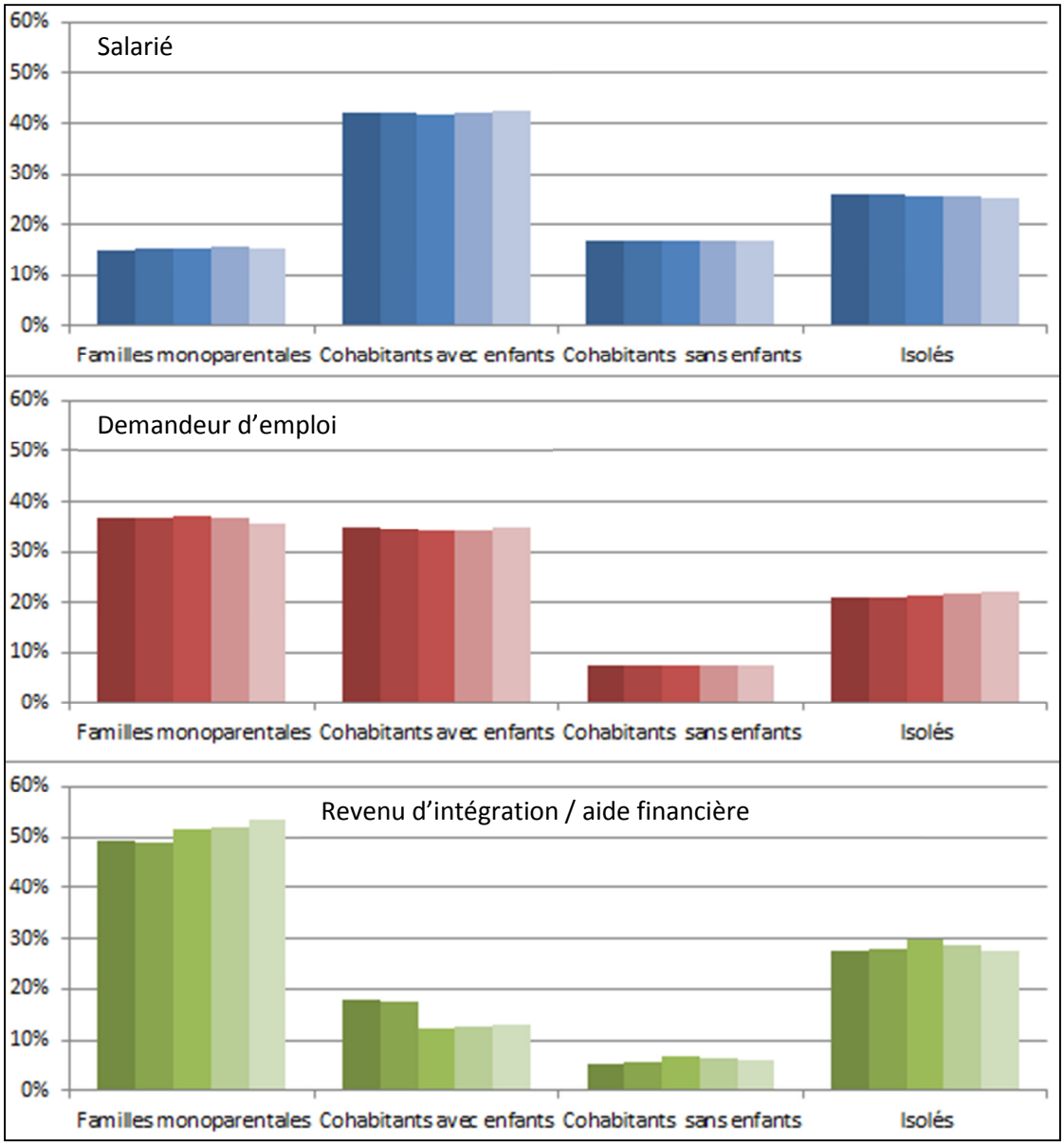


Ces figures montrent la proportion des différentes positions socio-économiques des Bruxellois entre 2003 et 2007. Tandis que la proportion des familles monoparentales avec un statut 'salarié' n'a guère changé, une autre évolution se démarque pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires d'une aide du CPAS. Le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 1% (de 19 à 18%), mais en même temps le nombre de personnes qui ont recours au revenu d'intégration sociale ou d'une autre aide financière du CPAS a augmenté de 2,2% pour atteindre 24,7%. Les personnes 'isolées' ont connu une situation inverse, leur chiffre par rapport au chômage ayant augmenté tandis que les statuts en lien avec les CPAS ont diminué. L'analyse de ce phénomène reste difficile à interpéter : est-ce que les familles monoparentales sont plus touchés par les contrôles de 'recherche active d'emploi' ? Nous savons qu'en Wallonie la moitié de chômeurs sanctionné par l'ONEM pour ne pas avoir rempli les conditions de recherche active d'emploi sont des familles monoparentales. A Bruxelles, des chiffres comparables n'existent pas et il reste donc difficile de vérifier cette hyptohèse.

[151] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2003-2007 (31.12.) ; propres calculs.

En regardant les mêmes données, mais cette fois seulement pour les femmes entre 24 et 49 ans, nous voyons que la situation pour les femmes monoparentales empire davantage. La part des femmes qui bénéficient d'un revenu d'insertion ou d'une autre aide financière a augmenté de 4% pour atteindre 53,3%. Les proportions par rapport au chômage ou au travail salarié ont légèrement changé (0,4% de plus de femmes monoparentales salariées et 1% de moins de femmes au chômage). C'est donc surtout des familles qui demandent l'aide auprès d'un CPAS.

Figure 24 : Evolution de la proportion de femmes entre 24 et 49 ans avec les positions socio-économiques salariés, demandeur d'emploi ou bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale ou d'une aide finacière selon le type de ménage entre 2003 et 2007[152]



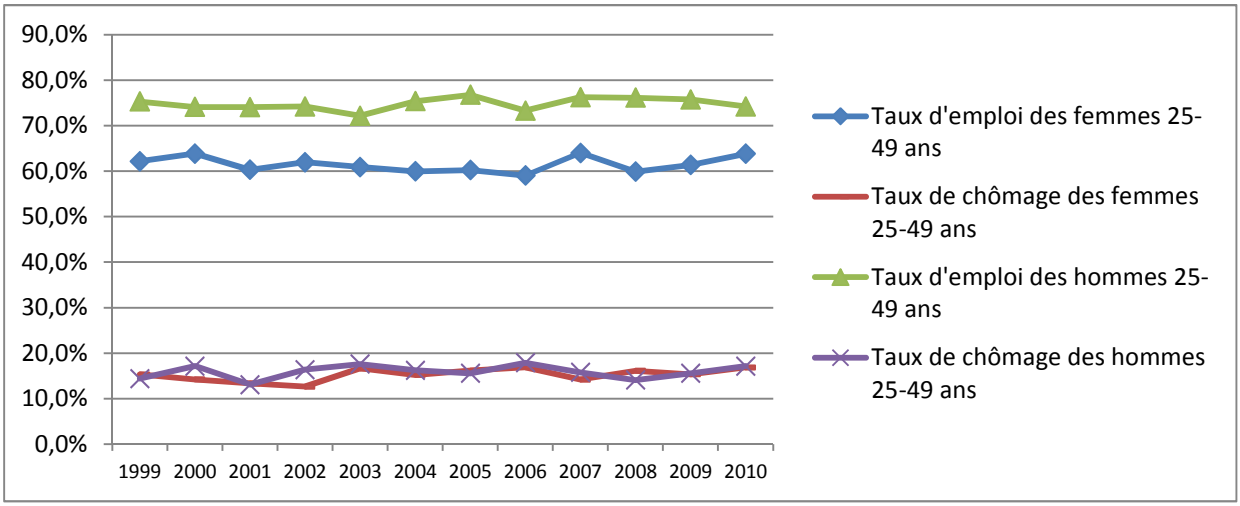
La figure suivante montre l'évolution du taux d'emploi et de chômage des personnes bruxelloises entre 25 et 49 ans selon le genre. Elle nous permet de comparer l'évolution des ménages par rapport à l'évolution plus globale du marché de l'emploi bruxellois. Nous constatons que le taux d'emploi a vu un

[152] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2003-2007 (31.12.) ; propres calculs

certain déclin entre 2000 et 2006, pour ensuite remonter en 2007. Le taux d'emploi des hommes est plus positif que celui des femmes et les distances entre le deux courbes restent proches, même si les évolutions ne sont pas égales.

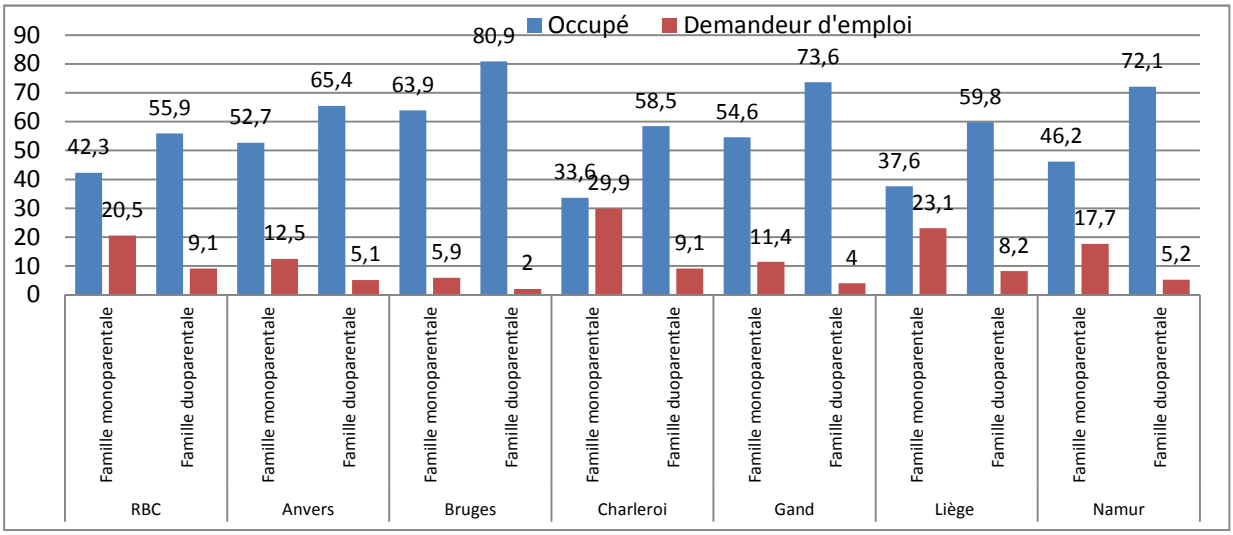
Si l'on ne différencie pas selon le type de ménage, les différences de genre ressortent beaucoup moins que dans les tableaux précédents. Autrement dit, globalement les chiffres par rapport aux taux d'emploi et de chômage ont peu changé, mais si on différencie selon le type de ménage et le genre, on peut s'aperçevoir de plus grandes fluctuations.

Figure 25 : L'évolution du taux d'emploi et du taux de chômage des hommes et femmes entre 25 et 49 ans à Bruxelles[153]



Le statut « occupé » des cohabitants et des personnes mariées avec enfants comparé aux monoparentaux est significativement plus présnte dans les différentes villes, tandis que la proportion du chômage est manifestement plus élevée chez les monoparentaux.

Figure 26 : Statut "occupé" et "demandeur d'emploi" pour les familles monoparentales ainsi que les cohabitants des grandes villes Belges en 2006[154]

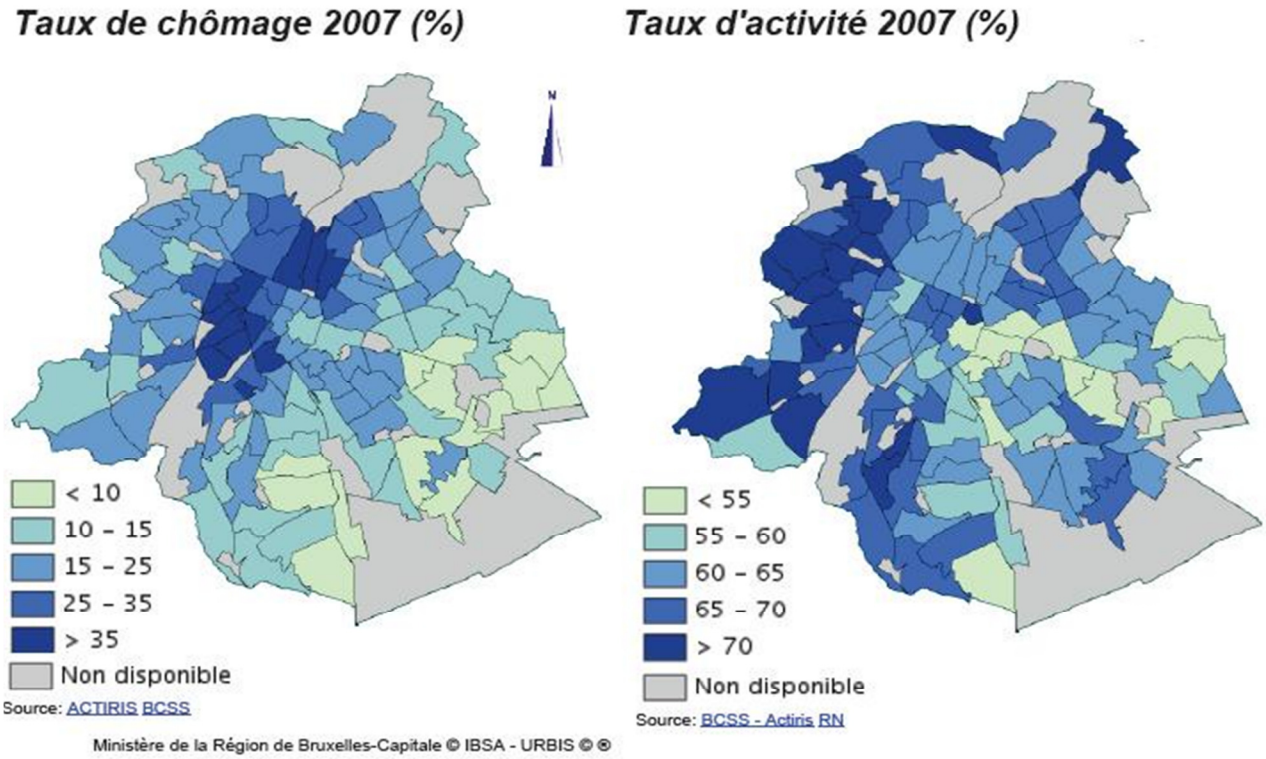


[153] Source : DGSIE – Enquête EFT 1999-2010
[154] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; propres calculs.

Liège et Charleroi ont le taux d'occupation des chefs de familles monoparentales le plus bas avec respectivement 37,6% et 33,6%. Bruxelles suit avec 42,3%. Charleroi se caractérise d'ailleurs par la situation la plus difficile pour les familles monoparentales avec des taux d'emploi de 33,6% et un chômage de 29,9%. Les extrêmes en termes de nombre de demandeurs d'emploi sont formés par les cohabitants à Bruges avec un taux de 2% de demandeurs d'emploi, comparé aux 29,9% de familles monoparentales à Charleroi. Notons par ailleurs que Bruges se caractérise par une forte 'activité' des différentes catégories. Bruxelles occupe une position entre, d'un côté, Liège et Charleroi et, de l'autre, les quatre villes restantes de notre tableau.

Cependant la position intermédiaire de la Région de Bruxelles-Capitale est à nuancer en fonction d'où on se situe dans la capitale. Certains tableaux du Baromètre Social[155] de Bruxelles montrent que les différentes communes ont des profils très divers. Les indicateurs de chômage de St. Josse-ten-Noode sont plus importants que ceux de Charleroi, et inversement Watermael-Boitsfort montre des pourcentages moyens de chômage comme Gand. Cette manière de regarder les chiffres par les communes révèle donc une thématique urbaine plus complexe que celle des seules villes prises globalement. Il est alors intéressant de s'intéresser de plus près à la localisation des familles monoparentales dans la région Bruxelles-capitale.

Figure 27 *:* Taux d'activité et de chômage « global » par quartier en 2007[156]



Tandis que le taux de chômage par quartier fait plutôt ressortir le croissant pauvre, celui de l'activité montre de plus hauts taux à l'ouest de Bruxelles. Les deux cartes ne suivent pas du tout la même distribution géographique, comme nous avons pu le voir sur la carte des proportions des familles monoparentales par quartier. La carte du chômage présente des similarités avec la carte qui montre la

[155] OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE, *Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté, Baromètre social,* 2010, p.28-52

[156] Sources : Monitoring du quartier (en ligne).

part des enfants de moins de 3 ans. Nous n'avons pas pu trouver une représentation graphique du taux d'emploi et de chômage des familles monoparentales. Il s'ensuit que nous devons comparer la distribution géographique au sein de la région avec des chiffres plus globaux. Disons, sous bénéfice d'inventaire, qu'il n'y a pas de lien géographique direct entre la distribution des familles monoparentales sur le territoire bruxellois et les taux de chômage et d'activité globaux.

Passons maintenant à une présentation plus détaillés des différentes situations d'emploi.

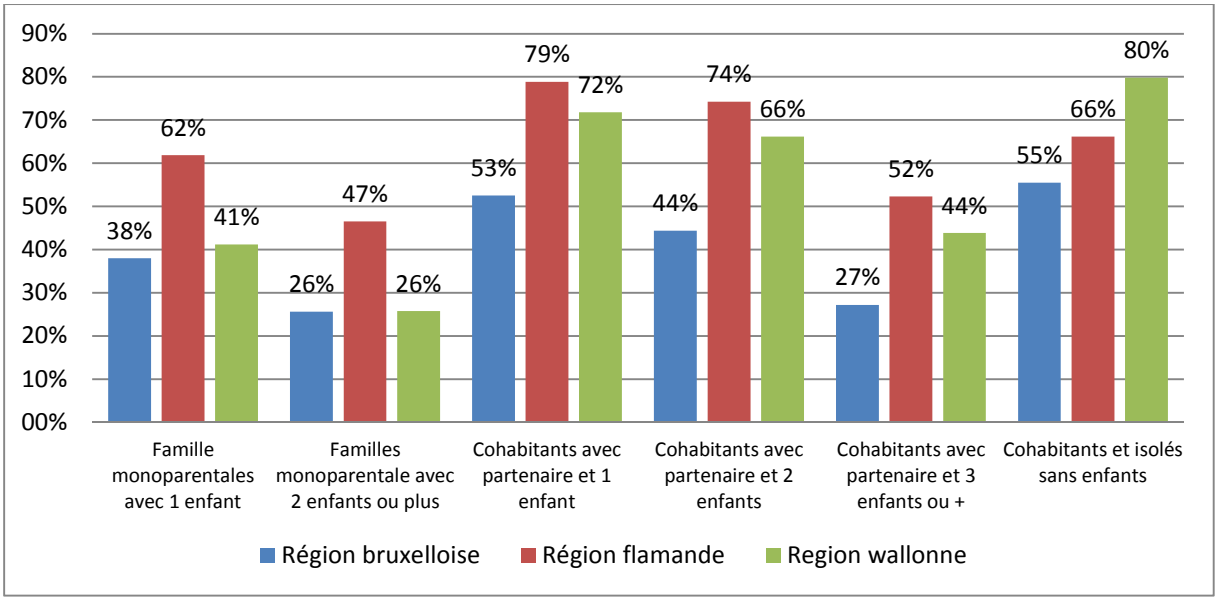
6.1 Situation d'emploi

Une comparaison régionale des différents taux d'emploi des femmes entre 25 et 44 ans avec enfants de moins de 3 ans ou sans enfants montre des valeurs particulièrement faibles pour la région bruxelloise, et ceci pour toutes les types de ménages confondus.

Dans les trois régions, nous constations une diminution du taux d'emploi en fonction du nombre d'enfants. Cet effet est encore plus contraignant pour les familles monoparentales : à Bruxelles, le taux d'emploi des familles monoparentales avec 1 enfant est de 38%, et n'est plus que 25,6 % pour deux enfants et plus.

Il paraît remarquable que pour les femmes avec statut de cohabitante et isolée en Région wallonne, le taux d'activité soit supérieur à tous les autres taux d'activité de ce tableau (79,8%) puisqu'il est respectivement de 66,2 % en Flandre et de 55,5% à Bruxelles.

Figure 28 : Taux d'emploi des femmes entre 25-44 ans dont l'enfant le plus jeune a moins de 3 ans (et pour les femmes avec statut cohabitant et isolé) en fonction du type de ménage dans les trois Régions en 2006[157]



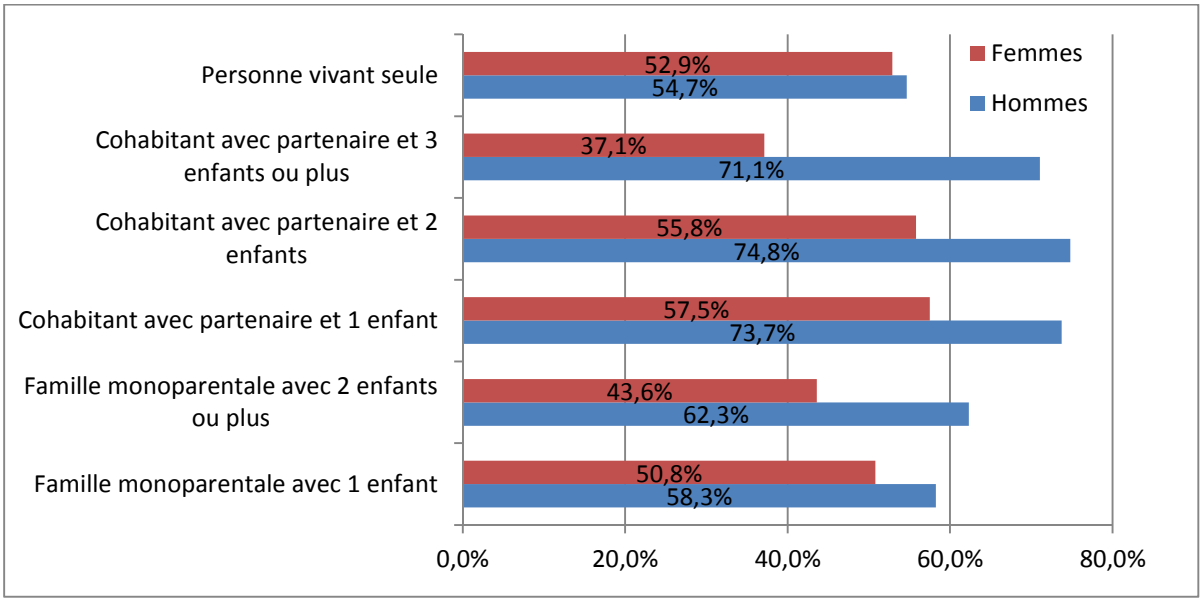
La comparaison entre le taux d'emploi des familles monoparentales et celui des familles duoparentales montre que le taux d'emploi des parents qui élèvent seuls leur(s) enfant(s) est significativement plus bas

[157] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; propres calculs.

et cela, autant chez les hommes que chez les femmes.[158] Par hypothèse, la présence d'enfants génère sans doute des changements dans la vie d'un ménage, notamment au niveau professionnel en réduisant les possibilités des ménages à participer au marché de l'emploi. La diminution du taux d'emploi en fonction de la présence des enfants semble n'être applicable que pour les femmes.

Une différence notoire s'observe d'emblée entre le taux d'emploi des parents seuls selon le sexe et le nombre d'enfants. Alors que chez les mères, le taux d'emploi diminue en fonction du nombre d'enfants, chez leurs homologues masculins, c'est l'inverse qui se produit. 48,5% de mères seules avec un enfant travaille, mais seulement 39,3% avec 2 enfants alors que 56,7% des pères seuls avec un enfant et 61,7% avec 2 enfants travaillent.

Figure 29 : Taux d'emploi des 25-44 ans en fonction du type de ménage en Région bruxelloise en 2007[159]



Un autre constat important est la forte diminution du taux d'emploi (de près de 15%), aussi bien chez les hommes que chez les femmes en situation de monoparentalité. Le taux d'emploi des femmes est aussi influencé par l'âge des enfants présents dans le ménage. L'impact de l'âge des enfants sur le taux d'emploi est encore plus marqué chez celles qui élèvent seules deux enfants ou plus. Le taux d'emploi considéré en fonction de l'âge de(s) enfant(s) passe de 42% chez les familles monoparentales avec un seul enfant en bas âge (< 3 ans) à seulement 26,5% dans les familles monoparentales avec deux enfants ou plus[160].

Le type d'emploi occupé est un facteur de différenciation : environ 40% des mères isolées travaillent à temps partiel, la question étant de savoir si c'est par contrainte ou non. En effet, un salaire à temps partiel est le plus souvent insuffisant pour entretenir le ménage et le travail à temps partiel ne peut être une option que si le revenu est complété d'une allocation supplémentaire, comme la pension alimentaire ou une allocation de garantie de revenus (ces dernières sont d'ailleurs perçues à 64% par

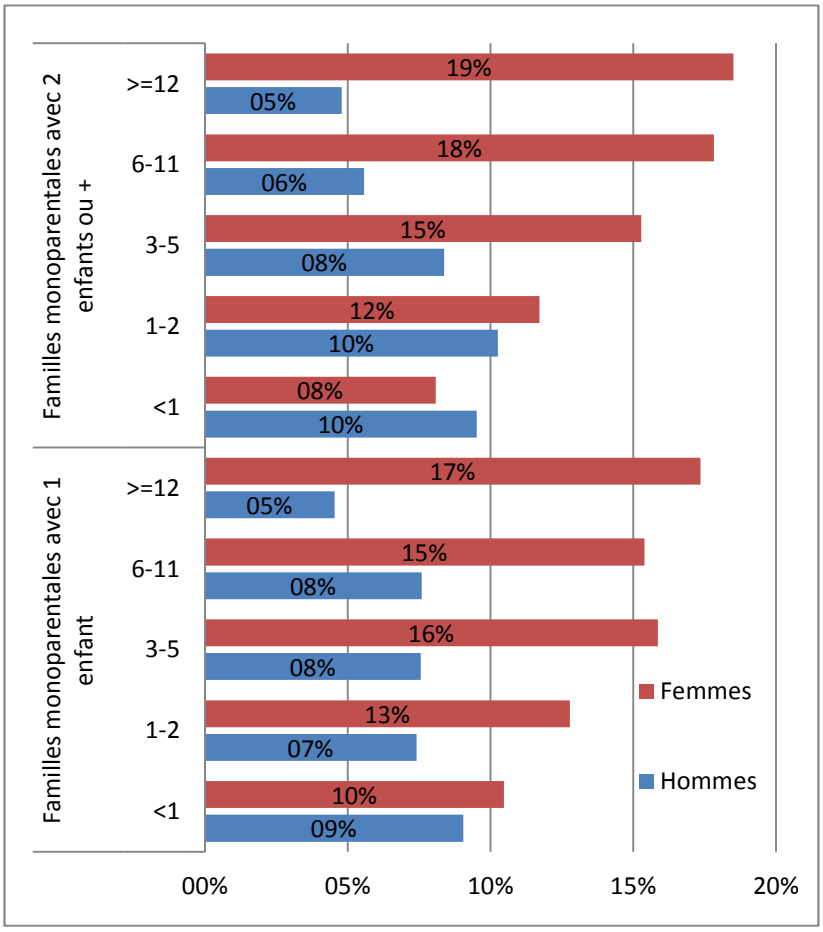
[158] OBSERVATOIRE BRUXELLOIS DE L'EMPLOI, *Situation des familles monoparentales face à l'emploi et au chômage en Région bruxelloise*, juin 2009,p. 14.
[159] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2007 (31.12.) ; propres calculs.
[160] Observatoire bruxellois de l'emploi, *Situation des familles monoparentales face à l'emploi et au chômage en Région bruxelloise*, juin 2009.

des parents isolés). Par ailleurs, les interruptions de carrière – crédit-temps à temps partiel – sont plus élevées chez les femmes vivant en couple que chez les femmes en situation monoparentale[161] : cinq fois plus pour les interruptions complètes et trois fois plus pour les partielles, car le revenu ne suffit pas pour les femmes monoparentales pour s'arrêter. Pour les hommes c'est différent. Les interruptions de carrière sont plus répandues chez les femmes en couple et dans les familles avec revenus élevés en particulier.

6.1.1 Temps plein et temps partiel

L'âge de l'enfant influence fortement la situation sur le marché de l'emploi.

Figure 30 : Proportion du travail à temps partiel des familles monoparentales de 25-44 ans en fonction de l'âge du plus jeune enfant en Région bruxelloise en 2006[162]

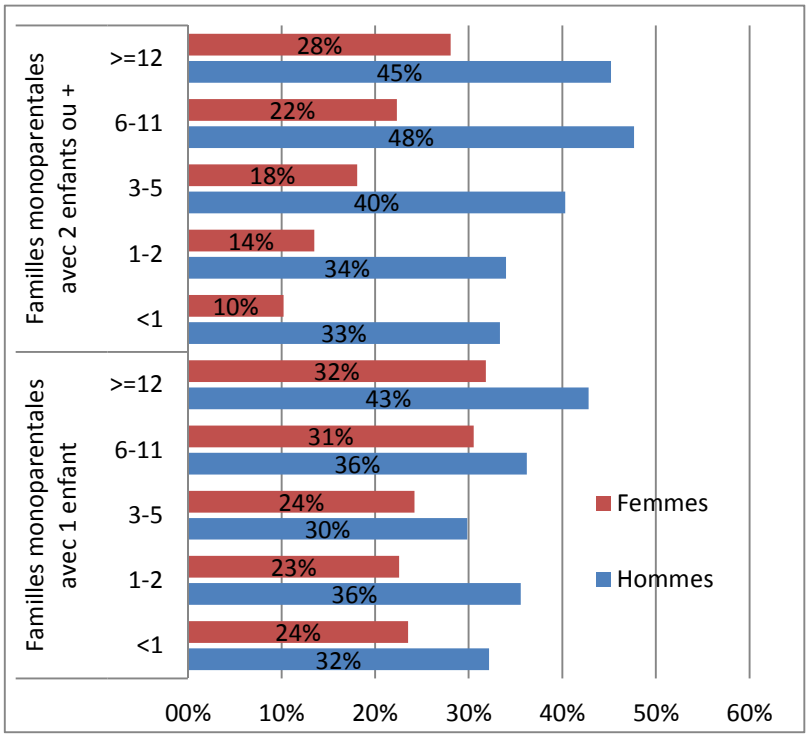


Si d'une manière générale ce sont plus de femmes qui travaillent à temps partiel, chez les mères monoparentales, la proportion de travail à temps partiel augmente en fonction de l'âge des enfants (pour 2 enfants et plus : <1 ans : 8,1%, >12 ans : 18,5 %) ; chez leurs homologues masculins, c'est l'inverse qui se produit (pour 2 enfants et plus : <1 ans : 9%, >12 ans : 4,5 %).

Les tendances restent plus ou moins stables entre les familles d'un enfant ou de deux enfants et plus : pour les hommes comme pour les femmes, la proportion du travail à temps partiel est légèrement supérieure pour les ménages qui ont plus de deux enfants.

[161] PACTE TERRITORIAL POUR L'EMPLOI EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, *La monoparentalité à Bruxelles [...], op.cit.,* p.22.
[162] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; propres calculs.

Figure 31 : Proportion du travail à temps-plein des familles monoparentales de 25-44 ans en fonction de l'âge du plus jeune enfant en Région bruxelloise en 2006[163]



La proportion du travail à plein temps est plus importante pour les hommes monoparentaux. De plus, nous voyons un effet d'augmentation du taux d'activité à temps-plein pour les 25-44 ans en fonction de l'âge des enfants.

Si 23, 5% des femmes avec 1 enfant travaillent, ce chiffre n'est plus que de 10,2% pour celles qui ont deux enfants ou plus. La proportion de travail à temps-plein reste plus importante en général pour ceux qui n'ont qu'un seul enfant, par rapport à ceux qui en ont plusieurs. La combinaison de la charge de travail à temps-plein avec l'éducation de plusieurs enfants rend la tâche plus lourde pour les femmes.

6.1.2 Les Salariés

La proportion de travail à temps partiel chez les hommes salariés reste assez stable en fonction des différents types de ménage. La fluctuation varie entre 12,4% et 16%. L'image est toute autre chez les femmes : tandis que les femmes monoparentales avec 1 enfant représentent une proportion de 33,5 %, ce chiffre est de 56,3% pour les mères avec 3 enfants (ou plus) et cohabitantes. Le travail à temps partiel semble donc plus être un 'choix' de la part des femmes pour pouvoir s'occuper de l'éducation de leurs enfants.

[163] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; propres calculs.

Figure 32 :Proportion de travail à temps partiel chez les salariés par type de ménage et sexe en Région bruxelloise en2006[164]

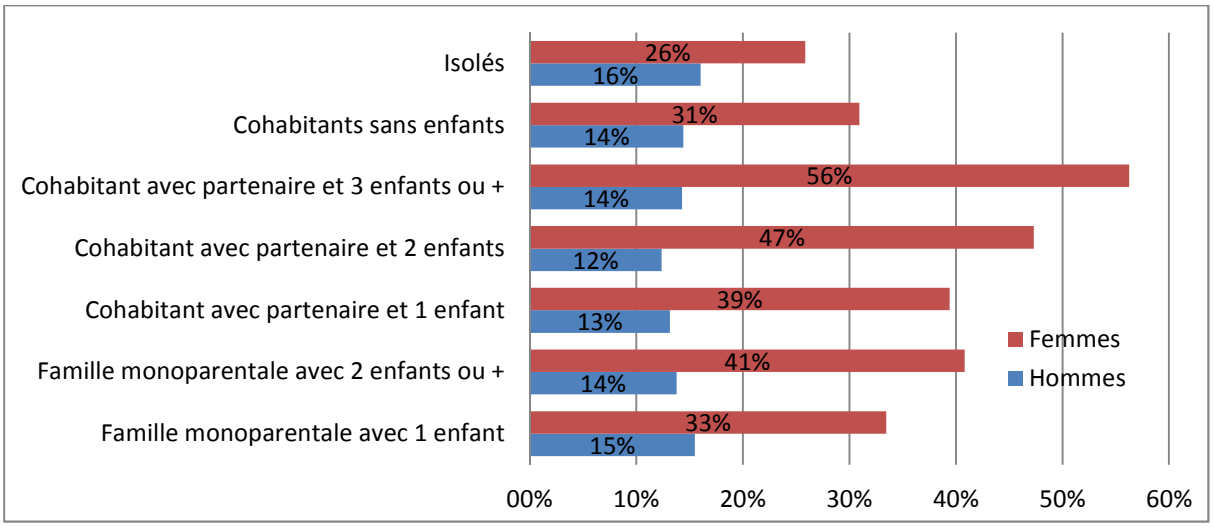
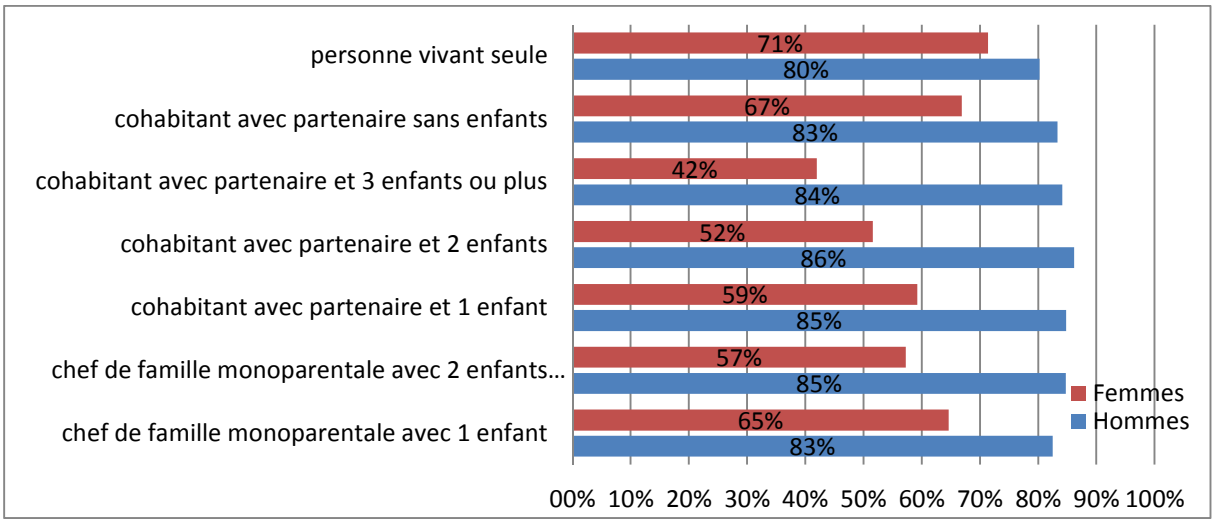


Figure 33 : Proportion de travail à temps plein chez les salariés par type de ménage et sexe en Région bruxelloise en 2006[165]



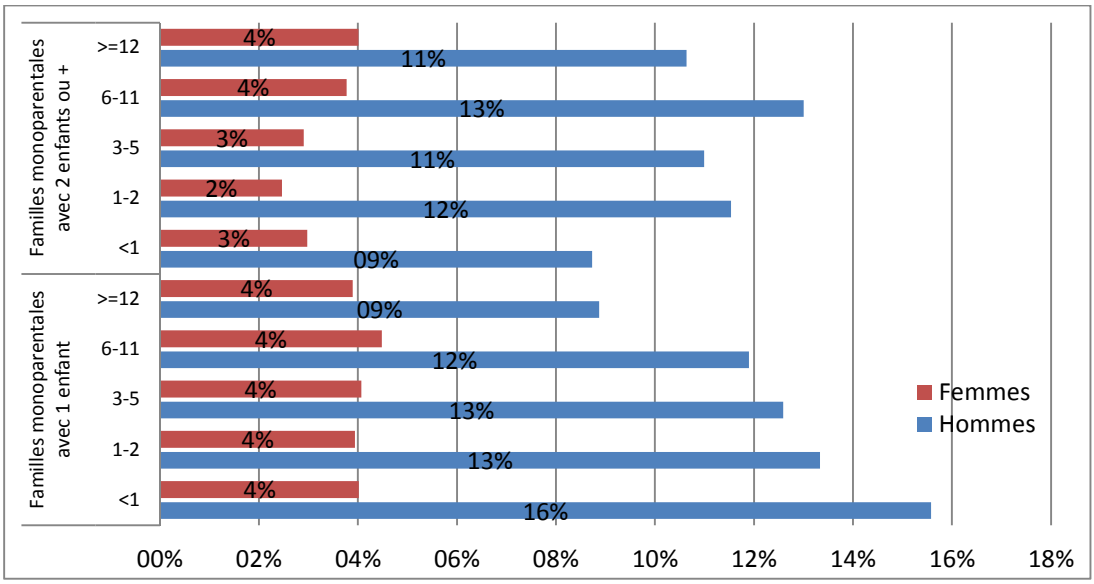
La logique est exactement inversée pour le travail partiel chez les femmes ; en effet, ce régime d'horaire est plus répandu chez les femmes monoparentales avec un enfant et moins chez les cohabitantes avec au moins 3 enfants. La tendance reste stable chez les hommes, le travail à temps-plein étant majoritaire, peu importe le type de ménage dans lequel ils vivent.

6.1.3 Les indépendants

La proportion des indépendants est très faible chez les femmes monoparentales, et plus répandue chez les hommes. L'effet de l'âge ne semble pas de mise chez les femmes, mais chez les hommes la proportion diminue pour ceux qui ont un enfant et augmente légèrement pour ceux qui ont deux enfants et plus, et ce pour des raisons difficiles à cerner. Il semble que les hommes monoparentaux avec deux enfants et plus choisissent plus tardivement de devenir indépendant. Il serait intéressant d'avoir des données sur les recompositions familiales pour mieux comprendre mieux ces situations.

[164] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; propres calculs.
[165] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; propres calculs.

Figure 34 : Proportion des indépendants parmi les familles monoparentales de 25-44 ans en fonction de l'âge du plus jeune enfant en Région bruxelloise en 2006[166]

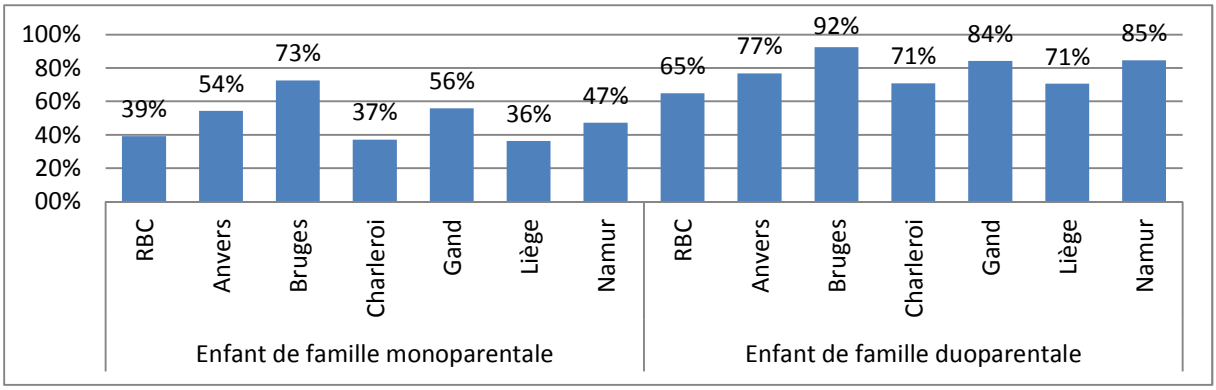


6.1.4 Les familles monoparentales vues par la présence des enfants

La figure ci-après montre la situation des chefs de ménage pour les enfants qui vivent dans les familles mono- ou duoparentales. Les enfants de famille monoparentale grandissent en général moins souvent dans des situations marquées par l'emploi. À Bruxelles, si 39,2% des enfants grandissent dans une famille monoparentale dont le chef de ménage a un emploi, par contre c'est le cas pour 64,9% des chefs de ménage de famille duoparentales.

Les fluctuations entre les villes restent comparables à celles déjà constatées jusqu'à présent. Anvers, Bruges et Gand suivis de Namur ont des taux d'activités plus favorables pour les deux types de ménages. Bruxelles, Charleroi et Liège se caractérisent par des taux d'activité particulièrement faibles pour les parents monoparentaux.

Figure 35 : Taux d'emploi des parents 'chef de ménage' reparti en fonction du type de ménage dans les grandes villes Belges en 2006[167]

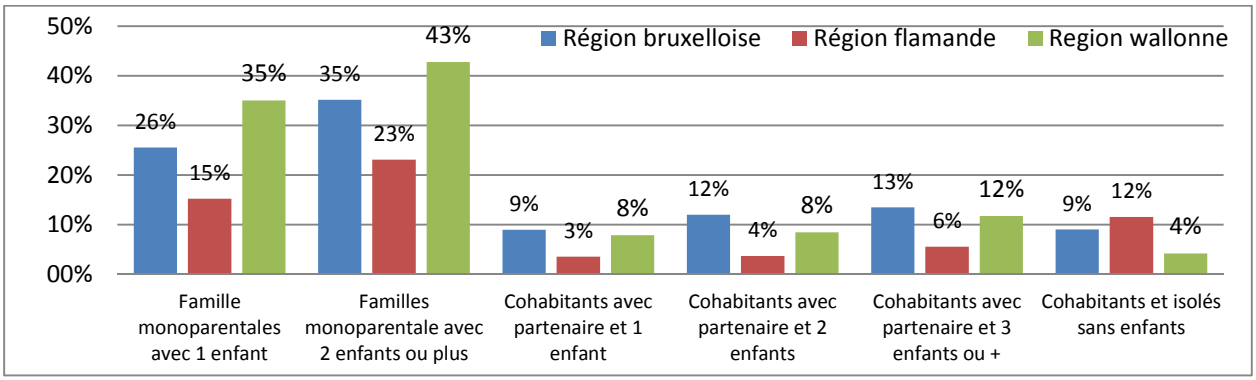


[166] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; propres calculs
[167] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; propres calculs

6.2 Taux de chômage

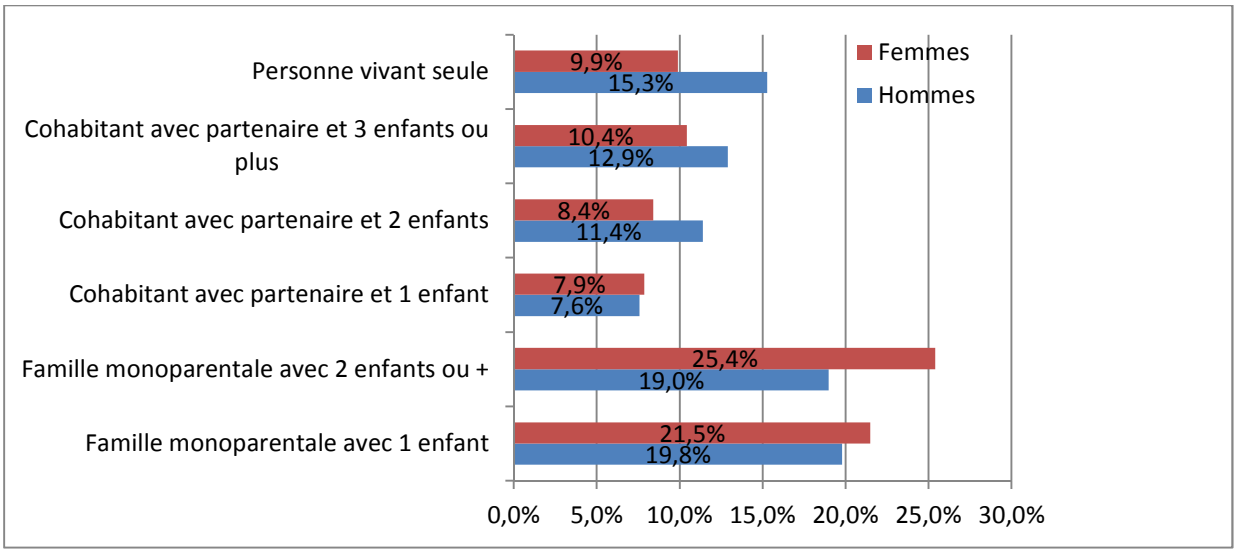
Un autre indicateur qui permet d'estimer la participation des ménages au marché du travail est le taux de chômage : celui-ci augmente proportionnellement avec le nombre d'enfants dans les ménages et cela surtout chez les femmes, le taux de chômage des familles monoparentales étant systématiquement plus élevé que dans les ménages de cohabitant avec enfants, comme l'indique la figure 36. Bruxelles occupe une position intermédiaire entre les deux autres régions. La Flandre a des taux de chômage plus bas, mis à part pour les catégories des cohabitants et isolés sans enfants.

Figure 36 : Proportion de demandeurs d'emploi féminins entre 25-44 ans dont l'enfant le plus jeune a moins de 3 ans en fonction du type de ménage dans les trois Régions en 2006[168]



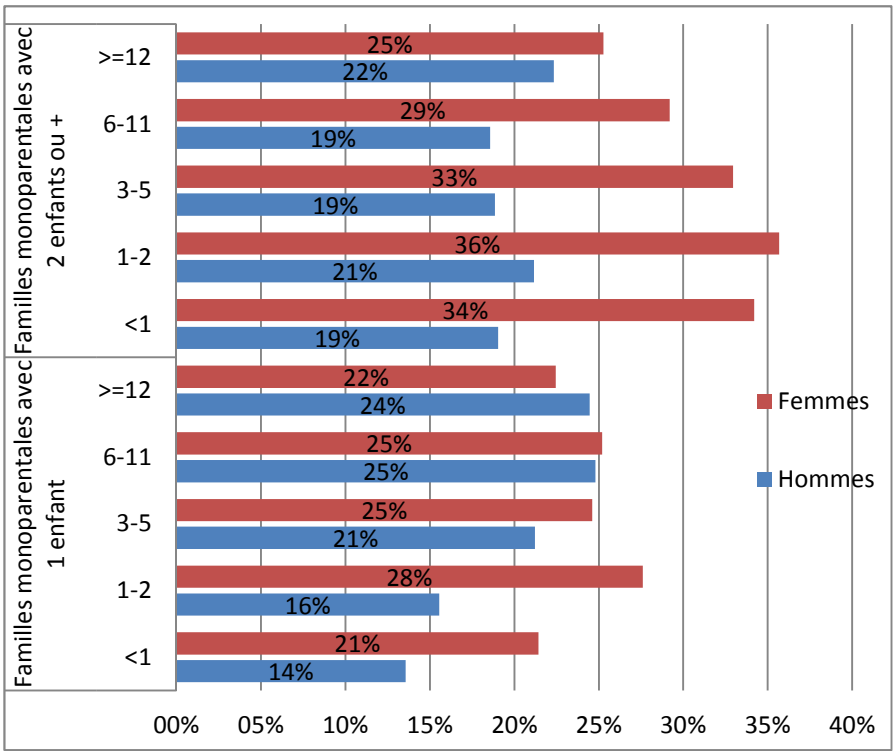
La figure qui suit nous informe que le taux de chômage est plus important pour les familles monoparentales que pour les autres formes de ménage et augmente avec le nombre d'enfants. Presque un tiers de femmes monoparentales avec au moins de 2 enfant et âgées de 25 à 44 ans sont demandeuses d'emploi alors que c'est le cas pour un cinquième des hommes de la même catégorie.

Figure 37 : Proportion des demandeurs d'emploi de 25-44 ans en fonction du type de ménage en Région bruxelloise en 2007[169]



[168] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; propres calculs
[169] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2007 (31.12.) ; propres calculs.

Figure 38 : Proportion de demandeurs d'emploi parmi les familles monoparentales de 25-44 ans en fonction du sexe et de l'âge du plus jeune enfant en Région bruxelloise en 2006[170]

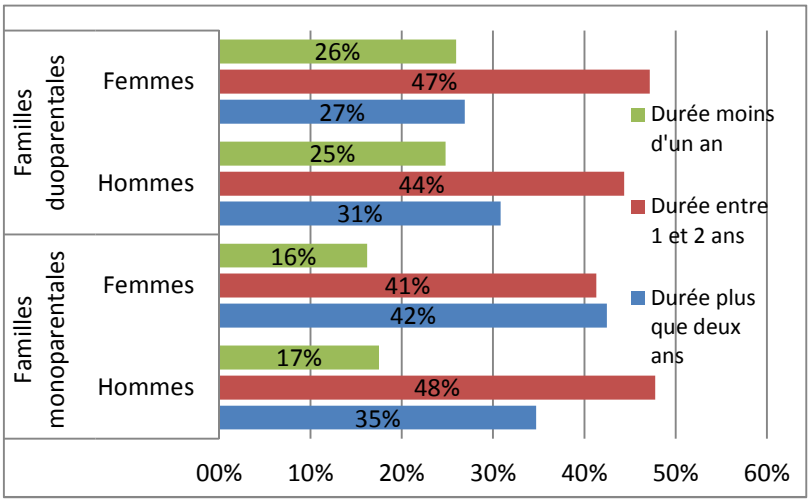


Les effets de l'âge de l'enfant repérés dans les parties précédentes sont un peu moins marqués pour les femmes monoparentales avec un enfant. Celles qui ont plus d'enfants sont moins confrontées au chômage avec l'augmentation de l'âge de l'enfant mais c'est moins le cas pour les femmes monoparentales avec 1 enfant.

Curieusement, cet effet de l'âge de l'enfant joue plus fort chez les hommes monoparentaux avec un enfant : 13,6% pour les pères d'un enfant de moins d'un an contre 24,5% pour les pères avec l'enfant le moins âgé qui a plus de 12 ans. C'est aussi la seule catégorie statistique dans notre recherche où le chômage des hommes dépasse celui des femmes. Mais globalement plus de femmes monoparentales sont dans une situation de demandeur d'emploi.

Autant les femmes que les hommes monoparentaux se trouvent confrontés au chômage de longue durée. 41,3 % des femmes ont une durée comprise entre un et deux ans, et en chiffres cumulatifs nous pouvons dire que 83,5% des femmes monoparentales demandeuses d'emploi sont au moins depuis une année au chômage.

Figure 39 : Durée de chômage selon le type de ménage et le sexe en Région bruxelloise en 2006[171]



Chez les familles duoparentales, nous trouvons un chômage de longue durée assez marqué parmi les demandeurs d'emploi, mais c'est un quart de personnes qui sont au chômage depuis moins d'un an. Les familles duo-parentales connaissent donc aussi le chômage de longue durée, mais elles connaissent plus souvent des durées en dessous d'une année.

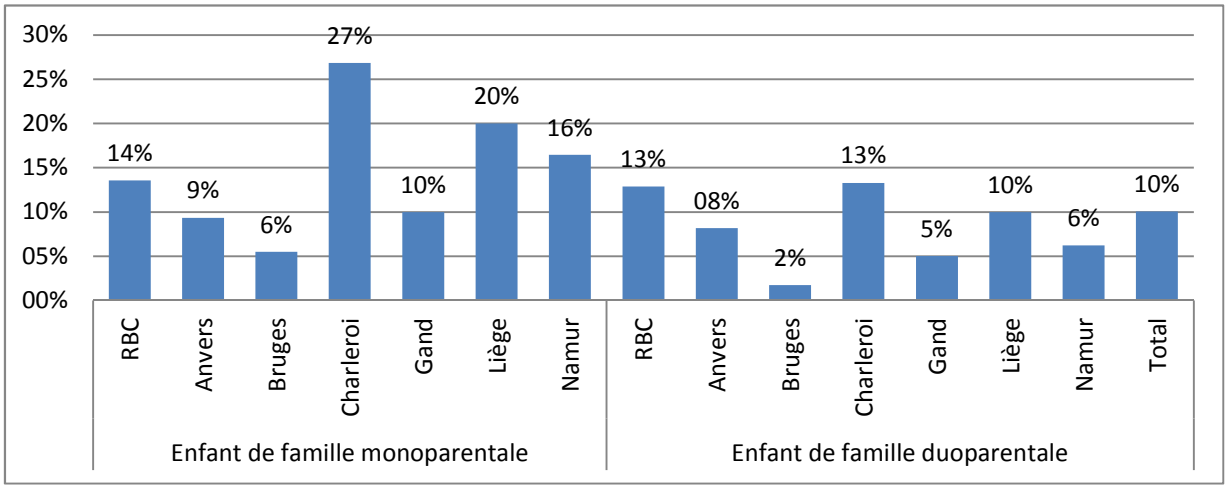
[170] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; propres calculs.
[171] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; propres calculs

En ce qui concerne les rentrées sur le marché du travail, une étude[172] a montré que pour les femmes peu diplômées demandeuses d'emploi, la solution qui semble rencontrer leurs attentes tant qu'elles ont des enfants sous leur responsabilité est celle qui consiste à garder leurs allocations de chômage tout en effectuant quelques heures de travail leur permettant de gagner un peu plus et d'avoir une activité professionnelle. Travailler pour quelques heures de prestations permet de s'organiser progressivement, si possible en augmentant petit à petit le nombre d'heures prestées jusqu'à un horaire plus complet lorsque les enfants sont plus grands (souvent lorsque les enfants sont sortis de l'adolescence).

Notons cependant que la législation ne favorise guère les modalités de reprise progressive de l'emploi des mères seules car quelques heures travaillées de manière déclarées ne peuvent être additionnées à des allocations de chômage (sauf pour les chèques ALE). Il en va de même pour le statut d'indépendante à titre complémentaire.

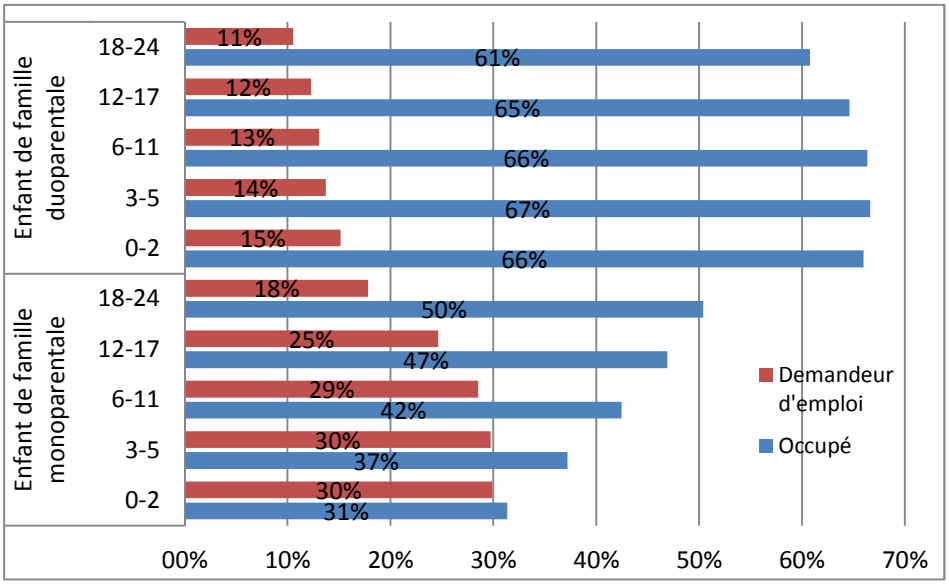
Les enfants grandissant dans des familles monoparentales sont plus souvent confrontés à une situation de chômage de leur parent que ceux qui grandissent dans les familles duoparentales (voir page ci-après). Tandis que le taux d'activité diffère fortement pour la région bruxelloise (voir plus haut), les taux de chômage entre familles monoparentales (13,6%) et duoparentales (12,9%) restent fort proches. Ce n'est pas le cas pour les autres villes. Nous gardons l'hypothèse que les jeunes couples mariés ont plutôt tendance à quitter la région[173], les couples 'restants' étant plus confrontés au chômage. N'oublions d'ailleurs pas que les taux de natalité les plus élevés se trouvent dans les quartiers où les plus hauts taux de chômage s'observent également.

Figure 40 : Taux de chômage selon le statut de ménage de l'enfant dans les grandes villes belges en 2006[174]



[172] DIEU A.-M., DELHAYE C., CORNET A. (dir), *L'insertion ou la réinsertion professionnelle des femmes au foyer ou femmes « r-entrantes »* , , EGiD (Etudes Genre et Diversité en Gestion)– Hec Ecole de Gestion de l'Ulg.
[173] CORIJN E., VLOEBERGHS E., *Brussel !,* VUBpress, Bruxelles, 2009.
[174] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; propres calculs.

Figure 41 : Taux d'activité et de chômage des parents par tranches d'âge et selon le type de ménage pour la Région bruxelloise en 2006[175]

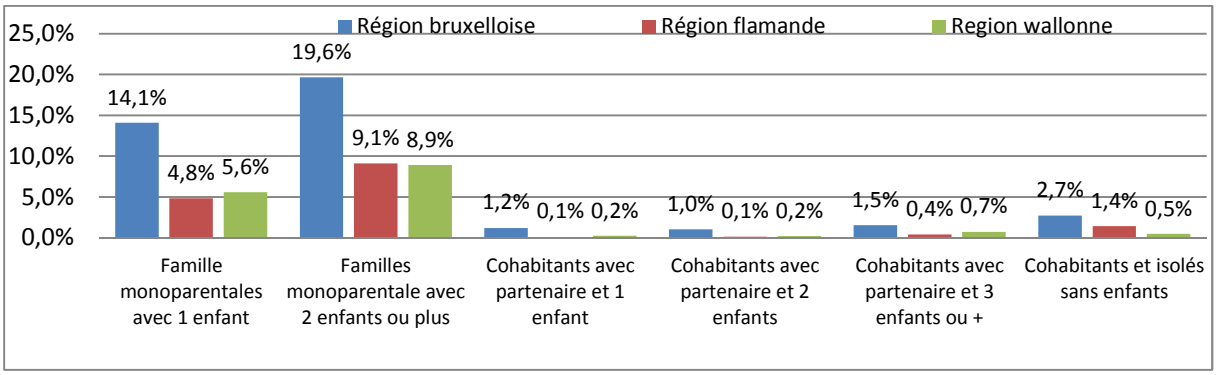


En conclusion, la figure ci-dessous représente clairement ce double effet de l'âge des enfants et de la combinaison des charges familiales avec ceux du travail qui différencie nettement les parents d'enfant grandissant dans des familles mono- ou duoparentales.

6.3 Proportion des bénéficiaires du RIS ou d'une aide financière

Comme l'indique la figure qui suit, la différence entre les familles monoparentales et les autres types de ménages est assez claire. La proportion des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou d'une autre aide financière de la part des CPAS varie entre 0,1 % (cohabitants avec enfant(s)en Flandre) jusqu'à 2,7% (cohabitants et isolés à Bruxelles). La proportion des personnes bénéficiaires du RIS ou d'une autre aide du CPAS est de 14,1% pour celles avec un enfant et de 19,6% pour celles qui ont au moins deux enfants.

Figure 42 : Proportion de bénéficiaires du RIS ou d'une aide financière des femmes entre 25-44 ans dont l'enfant le plus jeune a moins de 3 ans en fonction du type de ménage dans les trois Régions en 2006[176]



[175] Source : BCSS-*Datawarehouse,* Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; propres calculs
[176] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; propres calculs.

Pour compléter cet inventaire, nous avons repris la répartition des différents statuts 'inactif' pour les différentes grandes villes, même si cette catégorie est trop large pour pouvoir être analysée ici.

Figure 43 : Proportion de personnes avec le statut 'inactif' selon le sexe et le type de ménage dans les grandes villes belges en 2006[177]

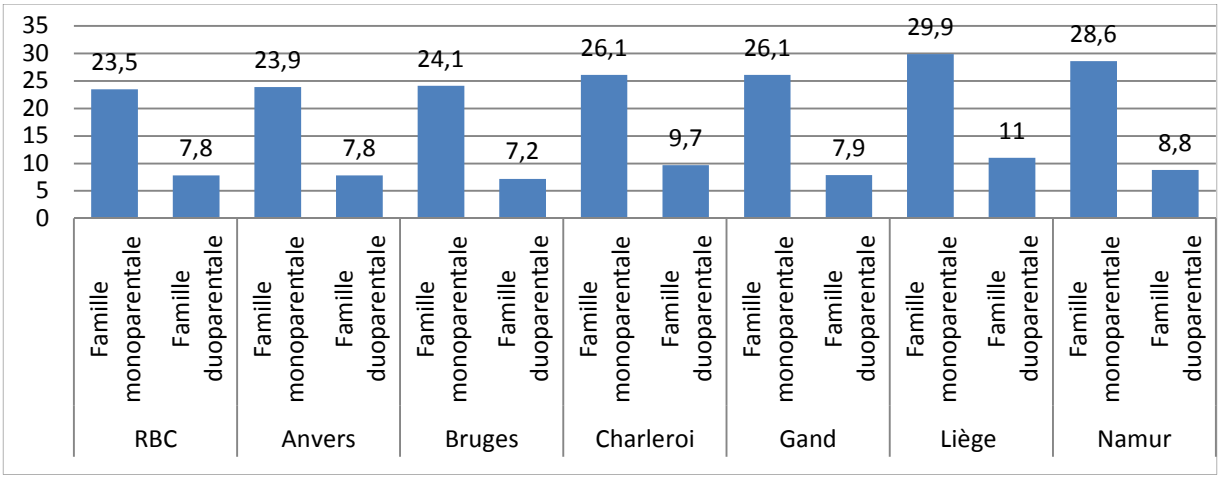
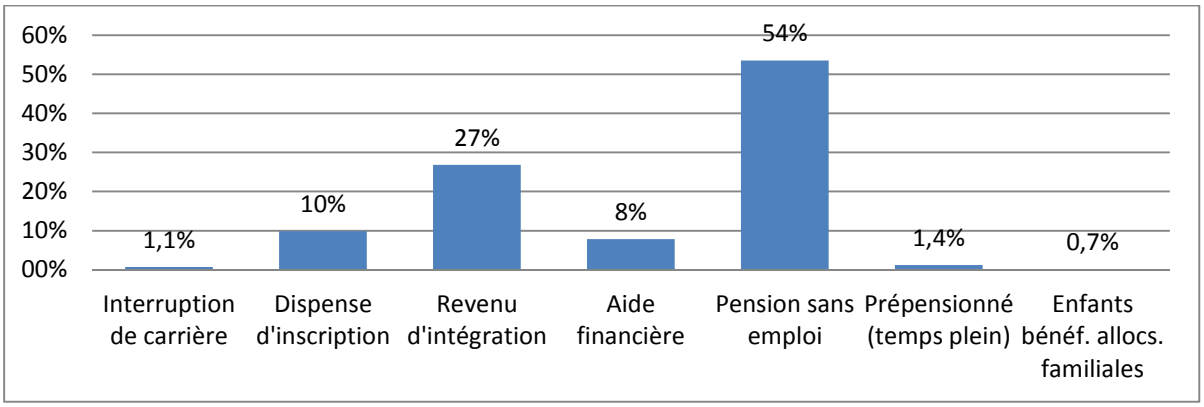


Figure 44 : Aperçu de différents statuts que regroupe la catégorie 'inactive' pour les familles monoparentales de la Région bruxelloise en 2006[178]

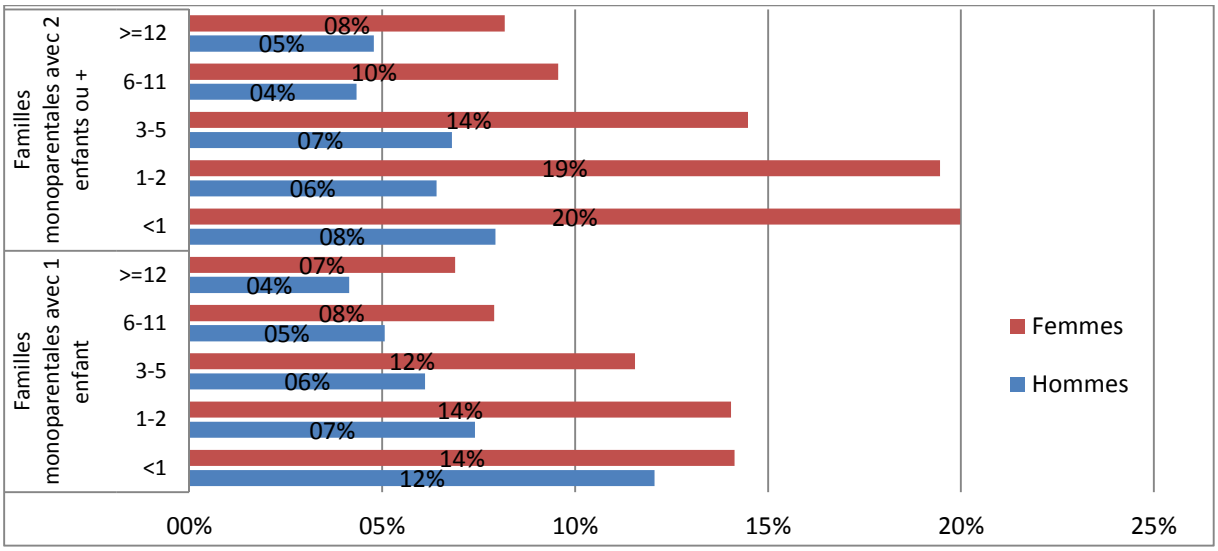


Cette répartition montre la difficulté de faire des constats communs sur cette catégorie statistique d''inactif'.

[177] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; propres calculs. Les données au niveau de la commune ou du secteur statistique que nous utilisons pour calculer les statistiques des villes ne reprennent pas la catégorie « inactif » plus en détail. Celle-ci regroupe différents statuts qui recouvrent différentes catégories pour la Région de Bruxelles-Capitale : interruption de carrière complète, crédit-temps complet, dispense d'inscription comme demandeur d'emploi, revenu d'intégration / aide financière, bénéficiaire d'une pension sans emploi, prépensionné à temps plein, enfants bénéficiaires d'allocations familiales, incapacité de travail complète. C'est donc une catégorie très vaste et peu homogène.

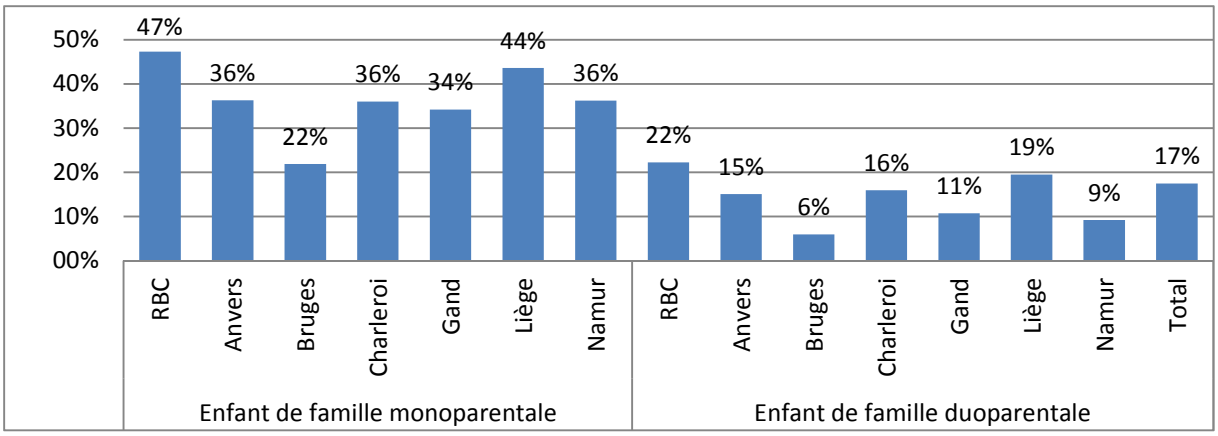
[178] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; propres calculs

Figure 45 : Proportion des bénéficiaires du RIS ou d'une aide financière des familles monoparentales de 25-44 ans en fonction de l'âge du plus jeune enfant en Région bruxelloise en 2006[179]



La possibilité pour les parents de se trouver confronté à demander de l'aide auprès du CPAS diminue avec l'âge de l'enfant le plus jeune et augmente avec le nombre d'enfants dans le ménage. L'effet prend la même direction pour les femmes comme pour les hommes, même si ces derniers sont moins touchés.

Figure 46 : Proportion de personnes parents avec le statut « inactif/autre » dans les grandes villes belges en 2006[180]



Presque la moitié des enfants bruxellois qui grandissent dans une famille monoparentale ont un parent qui se retrouve dans la catégorie « inactif/autre ». Comme cette catégorie administrative regroupe en moyenne à Bruxelles un tiers de personnes qui ont obtenu le RIS ou une autre aide financière auprès du CPAS, la moitié touche une « pension sans emploi ». Les 12 % restant sont partagés entre d'autres catégories. Retenons globalement que la catégories « inactif » se trouve plutôt du côté des parents monoparentaux.

[179] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; propres calculs
[180] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; propres calculs

7 Formation et niveau d'instruction

Une étude récente sur les familles recomposées[181] basée sur des données récoltées par enquête auprès d'un échantillon représentatif de ménages en Belgique durant onze années consécutives permet d'approcher le niveau d'études des familles monoparentales et de le comparer aux familles dites « classiques ». Ce niveau d'études est plus bas que celui des familles duoparentales. Les personnes vivant de manière monoparentale sont surreprésentées dans les niveaux primaire et secondaire inférieur, légèrement moins représentées dans le niveau secondaire supérieur et sous-représentées dans le supérieur par rapport aux familles duoparentales.

On constate que les écarts entre mères seules et mères en couple se déplacent avec l'âge ainsi que d'importantes disparités sont à considérer entre les mères seules, selon leur catégorie socioprofessionnelle et leur situation familiale. En dehors de la présence de jeunes enfants, ce sont les inégalités socioprofessionnelles et celles liées au niveau de diplôme qui limitent l'accès au marché du travail.

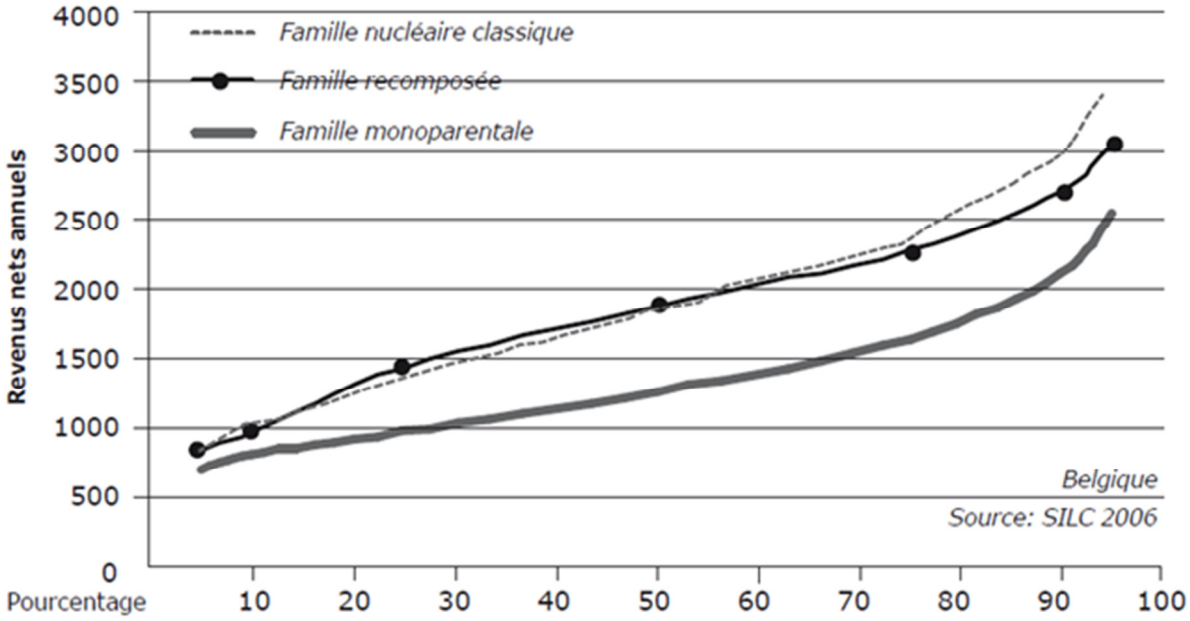
Les parents isolés ont en moyenne un niveau d'enseignement inférieur à celui des parents qui vivent en couple. Il s'agit là probablement d'une conséquence de plus du maintien de la femme dans son rôle traditionnel de prise en charge l'enfant et de mère au foyer qui l'handicape dans son insertion socio-professionnelle.

[181] FONDATION ROI BAUDOUIN, *L'enfant dans la famille recomposée*, Novembre 2008.

8 Les revenus

Les données du *Datawarehouse* « marché du travail et sécurité sociale » ne reprennent pas les informations concernant les revenus des personnes. Nous nous référons dès lors à Joris Ghyssels, qui a étudié les données SILC de 2006 pour montrer les différences en matière de revenus entre les différentes formes familiales. La figure 47 présente les différences en termes de revenus entre les formes familiales. L'auteur conclut, à partir d'une analyse des taux de risque de pauvreté que : « *le pourcentage de familles dont les revenus nets sont inférieurs à 60% du revenu médian de l'ensemble des ménages belges (ce qui correspond au critère de pauvreté retenu dans l'Union européenne) est de 9,9% pour les familles nucléaires classiques, de 10,6% pour les familles recomposées et de… 30,3% pour les familles monoparentales*[182] *».*

Figure 47 : Répartition des revenus selon différents types de ménages en Belgique en 2006[183]



Un rapport de recherche de S. Petit et de M.T. Casman[184], reprend les données de l'enquête PSBH pour analyser de manière détaillée les différences de revenus. Retenons quelques constats centraux. Les familles monoparentales ont une plus grande propension à se retrouver parmi les catégories de revenus les plus pauvres. Tandis que 24% des familles classiques se retrouve dans la catégorie de revenu la plus basse (les 25% des personnes les plus pauvres de l'enquête : moins de 450 euros par personne), c'est le cas pour 47,8% des familles monoparentales et 34,2 % des familles recomposées. Les auteures concluent : « *Il y a donc de toute évidence une précarisation des familles une fois qu'il y a rupture dans le couple parental, et ce, que cette séparation amène à recréer un foyer de type monoparental ou recomposé*[185]*. »* Plus généralement, les familles monoparentales se trouvent plus souvent dans une situation de détérioration de leurs budgets, une situation difficile pour « joindre les deux bouts » et une

[182] FONDATION ROI BAUDOUIN, *L'enfant [...], op.cit., p*. 50.
[183] Source : Silc 2006 ; Joris Ghyssels in : FONDATION ROI BAUDOUIN, *L'enfant [...], op.cit.*p. 50.
[184] Voir Annexe 3 dans FONDATION ROI BAUDOUIN, *L'enfant [...], op.cit.*
[185] *Ibidem,* p.84.

plus grande difficulté d'accéder à certains biens (p.ex. remplacer des meubles usagés : 20,6%), d'épargner (20,6%), de trouver accès à l'internet (33,1%), etc.

Une autre recherche[186] qui a inclu les revenus professionnels des femmes monoparentales, ainsi que les revenus de remplacement et les allocations familiales, souligne plusieurs difficultés. D'abord, le salaire minimum garanti n'étant pas suffisant pour une personne seule renforce encore les difficultés des femmes avec enfants à charge : *« Les femmes et en général et les femmes monoparentales en particulier sont sur-représentées parmi les travailleurs à salaire minimum garanti ou à bas salaires. Par ce seul fait, elles sont majoritaires dans la catégorie des « travailleurs pauvres »*[187]. Ensuite, l'étude retient que les allocations familiales n'ayant jamais garanti le « coût réel » des enfants, les femmes monoparentales se voient confrontées à un facteur d'appauvrissement en plus. Enfin, l'étude souligne aussi le manque d'évaluations en ce qui concerne les paiements des créances alimentaires par les pères pour permettre des responsabilités parentales partagées en fonction des revenus de chacun.

[186] CASMAN M.-T., NIBONA M., PEEMANS-POULLET H., *Femmes monoparentales en Belgique. Conditions d'existence, précarisation, santé.* Bruxelles, coll. Pensées féministes, éd. Université des Femmes, 2006.
[187] *Idem.*

9 Logement et questions urbaines

Dans cette partie, nous aborderons la question du logement des familles monoparentales en posant d'abord un regard plutôt large sur la région bruxelloise, pour approfondir ensuite les liens avec le logement en Grands Ensembles.

9.1 Des situations de logement plus difficiles

Il n'existe actuellement pas de données plus récentes que 2001 (enquête socio-économique) et 2002 (PSBH) qui présentent un échantillonnage assez large pour pouvoir travailler au niveau de Bruxelles sur les dimensons du logement. Dans les données SILC, nous pouvons retrouver quelques indicateurs plus récents concernant celui-ci. Au moment où nous écrivons ce rapport, nous n'avons toujours pas eu accès aux données du Programme « Genre et Génération », ce qui aurait permis d'approfondir la question avec des données plus récentes au niveau de la Belgique. La première partie de ce chapitre reprend les résultats que d'autres ont déjà publiés.

Edith Lodewijckx[188] retient que les enfants qui grandissent dans les grandes villes ou centres urbains ont proportionnellement plus de chance de se trouver dans une famille monoparentale. Les villes ont constitué un attrait pour les familles monoparentales dans les années 80 pour des raisons telles que les plus grandes possibilités d'emploi, le meilleur choix en termes de prise en charge des enfants et un nombre proportionnellement plus grand de baux locatifs. Une autre étude[189] recense que 49% des familles monoparentales se retrouvent dans une agglomération et seulement 9,1% dans des zones rurales, les pourcentages restants étant partagés entre des villes de petite ou de moyenne taille.

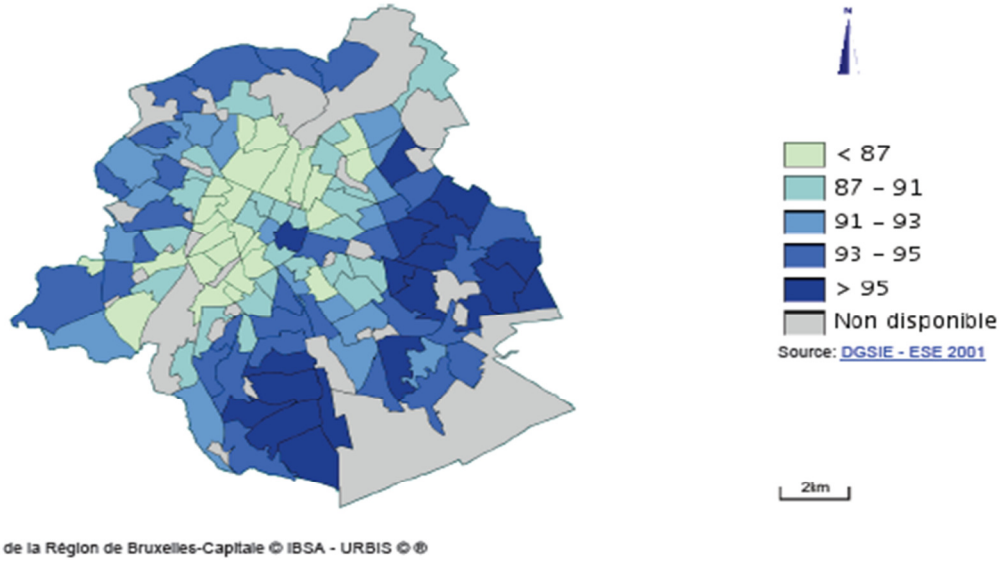
La répartition en fonction du type de logement est aussi éloquente quant à la position – plus difficile – des familles monoparentales en Belgique[190] : tandis que 92,9 % des familles 'classiques' et 90,6% des familles recomposées vivent dans une maison, 73,7% des familles monoparentales ont accès à cette forme d'habitat. La moitié des familles monoparentales belges sont locataires, contre 13,2 % des familles 'classiques' et 40,2% des familles recomposées.

Nicolas Bernard retient plusieurs problèmes[191] : on sait que les mères seules, locataires, dépensent deux fois plus pour leur logement que celles qui sont propriétaires. À Bruxelles, pour les mères seules avec enfants, les logements sont souvent plus petits (1,7 pièce par habitation en moyenne, surtout accès logement de moins de 55m2), de moins bonne qualité (salubrité, y compris difficultés à rénover), et proportionnellement plus coûteux que la moyenne (loyers, charges, ou remboursements d'emprunts plus lourds sur le budget). Les logements sont d'ailleurs moins bien chauffés[192], plus petits, offrent moins d'espace d'intimité, démontrent plus de problèmes d'environnement (bruits, pollution, vandalisme, criminalité, …) et sont moins bien équipés.

[188] LODEWIJCKX Edith, *Kinderen [...], op.cit.*
[189] VANNESTE Dominique, THOMAS Isabelle, GOOSSENS Luc, *Le logement en Belgique,* SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie, Bruxelles, 2007, p.41.
[190] FONDATION ROI BAUDOUIN, *L'enfant [...], op.cit., p*.81.
[191] BERNARD Nicolas*, Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer*, n° 1970, CH CRISP, 2007.
[192] FONDATION ROI BAUDOUIN, *L'enfant [...], op.cit.,* p.81.

La figure 48 montre la part des logements avec confort de base ; les quartiers avec les plus forts taux de monoparentalité se trouvent plutôt dans les zones avec moins de confort de base ou dans les zones moyennes.

Figure 48 : Part des logements avec confort de base par quartier en 2001[193]



Le manque criant de grands logements écarte du marché locatif les familles – et donc les ménages monoparentaux[194]. 91% du parc locatif privé bruxellois est composé d'appartements, 43% comprenant une chambre et 33% deux chambres. Par voie de conséquence, les logements de plus grande taille sont très recherchés tandis que leurs loyers s'envolent.

D'une manière générale, il semble que les femmes plus que les hommes vivent leurs besoins en logement sur le mode de *l'urgence*[195], celle-ci étant dictée par des raisons multiples : survenance d'une violence domestique, grossesse inattendue, nécessité imprévue pour l'enfant, etc.

La garde alternée des enfants pose également problème[196] : érigé aujourd'hui en norme par défaut par la loi du 18 juillet 2006, ce type d'hébergement (dit "égalitaire") fait que le besoin en grands logements double quasiment puisque désormais chaque membre de l'ex-couple doit disposer d'une habitation susceptible d'héberger – une semaine sur deux – la descendance et ce, dans de bonnes conditions (de superficie notamment), quand bien même une semaine sur deux les locaux restent vides. De même, de plus en plus de seniors conjurent la société de logement de les autoriser à conserver les chambres excédentaires en vue d'accueillir leurs *petits-enfants*, ce qui indique une certaine recomposition familiale.

Le tableau suivant pointe les types de ménages par rapport au nombre d'enfants dans le secteur du logement social. 58% des personnes avec un enfant sont des familles monoparentales, la moyenne dans

[193] Sources : Monitoring du quartier (en ligne).
[194] BERNARD Nicolas, *Femmes, [...], op.cit.*
[195] *Ibid*.
[196] *Ibid*.

ce parc locatif étant de 42% de familles monoparentales. Nous dépassons donc largement les moyennes bruxelloises.

Tableau 13 : Types de ménages dans le logement social bruxellois[197]

Nombre d'enfants à charge	Homme	Femme	Total familles monoparentales	Total nombre de familles	Pourcentage monoparentaux
Un enfant	298	2.350	**2.648**	4.553	58%
Deux enfants	136	1.688	**1.824**	4.146	44%
Trois enfants	77	787	**864**	2.764	31%
Quatre enfants	14	247	**261**	1.270	21%
Cinq enfants	7	54	**61**	514	12%
Six enfants	1	14	**15**	151	10%
Sept ou plus	0	2	**2**	81	2%
Total	**533**	**5.142**	**5.675**	**13.479**	**42%**

Près de la moitié des locataires sociaux sont des isolés sans enfants (44,88%) et 70,41% des ménages ne sont composés que de deux personnes maximum. 39% des inscrits sur les listes d'attente du logement social sont des isolés, 54% ont une descendance à charge. L'information essentielle, c'est que près de 90% de ces parents seuls sont des femmes. Pas moins de quatre locataires sur cinq dans le parc public émargent à un système ou un autre de sécurité sociale.

9.2 Des situations sans logement

Le rapport de la fondation Abbé Pierre pointe chaque année les difficultés de logement en France qui amènent bon nombre de femmes monoparentales avec leurs enfants dans le secteur de l'aide aux sans-abri : « *Issus de familles dont les adultes peuvent être fortement désocialisés, la majeure partie des enfants que l'on retrouve dans ces structures accompagnent l'un de leurs parents en difficulté suite à une rupture conjugale. Ce sont donc des « familles monoparentales » qui composent l'essentiel des ménages avec enfant(s) hébergés en structures[198].* » Une étude portant spécifiquement sur les femmes[199] sans-abri en Belgique a montré qu'elles sont généralement plus jeunes (la moitié a moins de 30 ans) que les hommes sans domicile (60% ont moins de 40 ans) et qu'un tiers des femmes sont accompagnées d'au moins un enfant. Ce sont donc des femmes monoparentales. Les problèmes relationnels sont plus souvent évoqués (35%) que chez les hommes (5% des cas). 59,1 % des femmes prises en charge dans les structures d'accueil étaient célibataires (contre 96 % des hommes). Les femmes mariées sont plus nombreuses, ce qui donne une indication des violences conjugales subies avant l'accueil. Leur niveau d'instruction est très bas. L'immense majorité des femmes ne dispose d'aucun revenu régulier de travail,

[197] Travaux d'études récents de la Société de logement de la Région de Bruxelles-Capitale, pas encore publiés. in : PACTE TERRITORIAL POUR L'EMPLOI EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, *La monoparentalité [...], op.cit., p.30.*

[198] FONDATION ABBÉ PIERRE, *L'état du mal-logement en France. 15e rapport annuel*, 2010, p.73.

[199] DE DECKER P., « La femme face à la pauvreté, aux difficultés de logement et au sans-abrisme en Belgique » in: EDGAR B., DOHERTY J., *La femme sans-abri en Europe. Parcours services et expériences*, The Policy Press, Bristol, 2001, p. 117-129. et: VAN REGENMORTEL T., DEMEYER B., VANDENBEMPT K., VAN DAMME B., *Zonder (t)huis: Sociale biografieën van thuislozen getoetst aan de institutionele en maatschappelijke realitei*t, LannooCampus, Leuven, 2006, p.40.

que ce soit à l'entrée ou à la sortie des structures de prise en charge. Les rares améliorations de ressources économiques sont essentiellement liées aux revenus de remplacement.

Dans le rapport du dénombrement de 2010[200] de la Strada (Centre d'appui bruxellois au secteur d'aide aux sans-abri), 37 % des personnes hébergées par un service d'aide aux sans-abri sont des femmes (hors squat/occupation négociée et rue). 101 femmes se trouvaient dans les services d'urgence sociale avec un nombre total de 61 enfants. 34 femmes étaient seules dans les Maisons d'accueil et 109 femmes résidaient avec 134 enfants dans des maisons d'accueil pour femmes avec enfants. Ces chiffres ne permettent pas de décrire plus en détails les situations familiales. D'autres auteurs rapportent que le nombre de femmes sans-abri accueillies dans les centres d'accueil ne cesse d'augmenter depuis les années 80[201].

Les maisons d'accueil pour femmes (avec ou sans enfants) – anciennement des maisons maternelles – forment un refuge dans les situations de non-logement qui sont souvent aussi provoquées par la violence conjugale : « *Les violences familiales sont très fréquentes surtout parmi les femmes et les enfants vivant sans chez soi. Les maisons d'accueil concernées hébergent une grande part de personnes ayant subi des violences familiales*[202]. » Cette situation est particulièrement difficile pour les femmes d'origine étrangère. Parfois il arrive même que la situation extrême de non-logement entraîne une perte de contact avec l'enfant : « *Pour pouvoir entrer dans une maison (pour femmes seules), certaines mères doivent se séparer de leurs enfants. Dans les cas de violence, les confier au père pose question. Certaines mères ne peuvent s'y résoudre. Lorsque la séparation a tout de même lieu, elle provoque de la souffrance de part et d'autre*[203]*.* »

Les femmes en situation de non-logement et accompagnées d'enfants vivent donc des situations très difficiles. Nous parlons à ce titre de femmes puisqu'il n'existe pas de places subsidiée sofficiellement dans le secteur pour « hommes seuls avec enfants ». Cela arrive très rarement dans les maisons pour familles, mais les personnes de contact dans le secteur n'ont pas connaissance d'un cas d'homme seul accompagné d'enfants ; ces derniers sont donc plus rares et trouvent peut-être d'autres solutions. La manière genrée d'attribuer la garde d'enfants aux femmes dans les situations difficiles joue ici un rôle. Mais d'un autre côté, beaucoup d'hommes sans-abri n'ont plus de contacts avec leurs enfants : « *Rappelons aussi que la plupart de ceux que l'on désigne comme sans domicile fixe sont des pères désaffiliés de leurs enfants*[204] ». À côté des difficultés que vivent les femmes monoparentales, il faudrait penser les situations de ruptures familiales avec leurs composantes matérielles, sociales et psychologiques pour prévenir la désaffiliation des femmes monoparentales, et des hommes en tant que pères.

---

[200] LA STRADA, Deuxième *dénombrement des personnes sans-abri, sans logement et en logement inadéquat en Région de Bruxelles-capitale le 08 novembre 2010 – Conclusions,* Bruxelles, mai 2011

[201] DE BACKER, Bernard, *Les cent portes de l'accueil – Héberger des adultes et des familles sans-abri*, éditions [Couleur Livres] ASBL, Charleroi, 2008.

[202] OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE, *Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté, Rapport Thématique : Vivre sans chez soi,* 2010, p.22.

[203] *Ibidem.,* p.39.

[204] NEYRAND G., ROSSI P*., op.cit.,* p.10.

9.3 Le logement en grands ensembles modernes

La rencontre entre professionnels de différentes disciplines scientifiques nécessite un travail en profondeur pour confronter les catégories, les concepts, les outils et les cadres de référence utilisés. Plusieurs rencontres, lors de l'atelier de recherche urbaine, avaient comme objectif la clarification de différents thèmes de base comme, par exemple ce qu'est un grand ensemble pour un sociologue ou un architecte.

Afin d'éclairer au mieux nos choix concernant notre objet d'étude et par rapport à cette notion encore assez floue de ce que sont les grands ensembles, nous devons mieux éclairer certaines questions de définition. Comme le dit René Kaes : « *Leur naissance fut aussi un cri d'angoisse et leur baptême un problème encore irrésolu : grands ensembles ? villes nouvelles ? cités neuves ? habitations nouvelles ? Quel nom leur donner ?*[205] » Le terme désignait un vide conceptuel et juridique pour dénommer ces nouveaux projets de construction[206]. Le flou est resté, et parfois le terme est utilisé – à l'image d'un mythe – pour chaque groupement de logement de plus d'une dizaine d'entités[207]. Mais malgré ce flou de définition, le terme est encore utilisé tant par les chercheurs que par l'opinion publique. D'autres termes utilisés en France, comme les ZUP (zone à urbaniser en priorité), les villes nouvelles et autres n'ont pas vraiment été retenues. À Bruxelles, nous sommes confrontés à ce même manque de définition. Pour pallier cette carence, nous allons retracer brièvement différentes appellations.

Le terme de « grand ensemble » apparaît pour la première fois dans un article de Marcel Rotival dans la revue *« Architecture moderne* [208]*»*. Historiquement, il s'agit de se situer par rapport à l'influence majeure de la Charte d'Athènes publiée par Le Corbusier en 1944 et élaborée en 1933 lors du IVe Congrès international d'architecture moderne (CIAM). La charte établit les quatre critères qui permettent de qualifier ce qu'est la « ville fonctionnelle : habiter, travailler, circuler, « se recréer le corps et l'esprit[209] » ». La division de l'espace selon ces différentes fonctions fut un des préceptes centraux retenus dans les théories fonctionnalistes. Les fonctions urbaines ont été soigneusement séparées et organisées lors des projets urbains qui menaient à la construction des grands ensembles pour offrir du soleil, de l'hygiène, de l'espace et de la verdure dans des périmètres d'expansion urbaine spécialement délimités. Les logements marquaient aussi une nette évolution avec les anciens quartiers ouvriers par leur équipement : électricité, chauffage central, salles d'eau et salles de bain, ascenseurs, équipement ménager, cuisine, etc. Le principe de mixité sociale fut un des objectifs lors de la construction des premiers grands ensembles. Les zonings industriels remplissaient la fonction de travail, les grands axes de circulation facilitaient la mobilité (avec une différenciation entre piétons, automobiles, poids lourds et les véhicules de transit) et le divertissement (maisons de culture, centres d'assistance, écoles, terrains de jeux, etc.).

---

[205] KAES R. repris dans : COUDROY DE LILLE L., « Le grand ensemble et ses mots », *in :* DUFAUX F., FOURCAUT A., (dir.), *Le monde des grands ensembles*, Créaphis, 2004. p.37.

[206] MERLIN P., CHOAY F. (dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement,* 1ère édition « Quadrige », PUF, 2005 (1998), p.416.

[207] COUDROY DE LILLE L., *art.cit.,* p.38-39.

[208] MERLIN P., CHOAY F. (dir.), *Dictionnaire [..], op.cit.,* p.415. et TOMAS F., BLANC J.-N., BONILLA M., *Les grands ensembles, une histoire qui continue…*, Publications de l'université Saint-Etienne, 2003, p14-15 (Ajoutons encore que les auteurs utilisent le terme Grand Ensemble dans le titre, mais traite dans le texte plus largement des cités ou des HBM – Habitations à Baux Modéré).

[209] MERLIN, P. *Les grands ensembles, des discours utopiques aux « quartiers sensibles ».* La Documentation Française, 2010, p.26-33.

Une définition assez claire se trouve dans le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement dirigé par Françoise Choay et Pierre Merlin : « *A partir des années 1950, le terme de Grand Ensemble s'est répandu pour désigner des groupes de grandes dimensions d'immeubles locatifs, implantés dans des zones d'aménagement ou d'expansion urbaine spécialement délimités. Ces immeubles ont toujours un minimum de 4 niveaux au-dessus du rez-de-chaussée et jusqu'à plusieurs dizaines. Ils peuvent être constitués en blocs continus très allongés, selon le principe du « chemin de grue » ou de tours, mais sont souvent disposés en équerre, en quinconce, en étoile, […] de façon à aménager entre eux des prospects suffisants. Ils peuvent accueillir une population de mille à plusieurs milliers d'habitants. Les espaces intercalaires sont aménagés en aires de stationnement, en espaces verts ou en terrains de sport*[210] ».

Différents éléments peuvent être utilisés pour rendre compte d'une grande complexité entre ces différents grands ensembles : « *forme architecturale faite de barres et de tours, taille de 500 ou 1000 logements minimum, localisation généralement périphérique, financement aidé par l'État sous des formes diverses, nature du peuplement, avec présence dominante du statut locatif, édification rapide suivant des techniques de préfabrication, construction concomitante ou prévision d'équipements permettant l'autonomie de l'ensemble* »[211]. Cette grande diversité ne se marque pas seulement entre grands ensembles mais peut également se retrouver à l'intérieur d'un site : « […]*on verra d'ailleurs que non seulement il s'agit de cas fort différents mais qu'à l'intérieur même du grand ensemble les évolutions diversifiées d'un groupe d'immeubles à l'autre, d'un immeuble à l'autre. J'ajouterai d'une allée à l'autre*[212]. » La monographie de Michel Giraud[213] sur les grands ensembles dans la banlieue lyonnaise (Bron Parilly et les Minguettes) - montre clairement ces différences de populations, d'appropriation de l'espace ou du cadre bâti et d'utilisation à l'intérieur d'un ensemble ou même d'un immeuble.

Le projet de construction des grands ensembles couvre une époque assez courte d'à peine un peu plus de 20 ans (1953 : Construction des six premières opérations de « secteurs industrialisés » qui furent nommées Grands Ensembles par Adrien Spinettat, Directeur de la construction au Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme(MRU) [214]. L'enthousiasme de la construction a fait assez vite place à une remise en question. Par la suite, plusieurs démolitions (déjà engagées depuis 1970 à la Cité de la Muette) ont eu lieu pour certains grands ensembles et différents projets de réhabilitation et de la politique des villes (ZUP, ZAC, ZUS, OPAH, HVS, GPU, DSQ, DSU, CAP, ZEP,…[215]) tentent entre autre d'améliorer le cadre des équipements collectifs : commerces, équipements sociaux ou culturels. Sans vouloir entrer dans les détails de ces opérations, nous pouvons retenir que les politiques de logement social sont passées d'une politique quantitative de production de masse vers une logique qualitative de gestion du peuplement[216].

Les grands ensembles ont été une solution au manque criant de logement dans la France d'après guerre, mais la solution qu'ils apportaient et qui était accueillie avec grand enthousiasme fut rapidement mise

[210] MERLIN P., CHOAY F. (dir.), *Dictionnaire [...], op.cit.,* pp 415-419.
[211] FOURCAUT A., « Le cas français à l'épreuve du comparatisme », *in :* DUFAUX F., FOURCAUT A., (dir.), *Le monde des grands ensembles*, *op.cit.* p.15.
[212] TOMAS F., BLANC J.-N., BONILLA M., *Les grands ensembles […], op.cit.,* p.19.
[213] GIRAUD M., *Les grands ensembles – histoire de milieux – milieu d'histoires – La construction de l'espace – La relation densité-nature en banlieue lyonnaise*, Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), L'Harmattan, Paris, 2000.
[214] MERLIN, P. *Les grands ensembles [...], op.cit.,* p.35.
[215] Rendre compte de ces différentes phases de constructions et des différentes politiques de villes en France dépasse largement le cadre de notre étude.
[216] FLAMAND J.-P., *Loger le peuple : essai sur l'histoire du logement social en France*, Paris, La Découverte, 1989. cité In : AVENEL Cyprien, *Sociologie des quartiers sensibles: Domaines et approches,* Armand Colin, coll.128, p. 25.

en doute : « *Anticipateur, le mouvement moderne pose le problème du logement collectif comme projet et mode de vie, d'un confort domestique, produit machinique et crée le sujet même de son intervention massive*[217]*.* » Leur éloignement, l'uniformité du bâti, les dimensions démesurées, leur caractère 'impersonnel', les différences de possibilité de mobilité vers le centre-ville et la fuite des personnes les plus aisées, qui tentaient de trouver un accès à la propriété, laissant derrière les personnes les plus défavorisées, sont autant d'éléments qui expliquent à des degrés divers le rejet des grands ensembles à partir des années 70.

En contraste avec ces résultats, la thèse de doctorat de Henk Meert[218] compare différentes « stratégies de survie » des populations vivant dans trois quartiers bruxellois plus 'précaires' : le quartier près du Botanique et de Madou entre Saint-Josse/Schaerbeek, le quartier Cureghem à Anderlecht et le Peterbos qui se trouve aussi à Anderlecht. Ce dernier quartier (qui est repris dans notre étude comme grand ensemble) est considéré plutôt comme une possibilité de promotion sociale importante pour les populations marocaines issues des quartiers du « croissant pauvre ». Les habitants apprécient le confort des appartements, les espaces verts, les plaines de jeux et la proximité avec la campagne. Sans vouloir anticiper sur nos résultats, ajoutons encore qu'il ressort clairement d'une dizaine d'entretiens menés avec des habitants du Peterbos que le site est plutôt apprécié dans un contexte bruxellois où l'accessibilité au logement reste difficile.

Afin d'être plus complet dans notre tentative de délimitation, nous pouvons retenir que, d'un point de vue historique, plusieurs formes de logement ont précédé les grands ensembles : les « cités jardins » (Les « *Garden Cities* » d'Ebenezer Howard[219]) et l'habitat ouvrier. Nous trouvons plusieurs sites de cité jardin à Bruxelles, mais cette forme d'habitat sort du cadre de notre étude. L'habitat ouvrier[220] reste selon le dictionnaire de Françoise Choay et de Pierre Merlin un phénomène clairement délimitable dans le temps. Confondre habitat ouvrier avec le monde des ouvriers et leurs manières d'habiter fait trop l'amalgame entre classe sociale et organisation dans l'espace. Vu les faibles taux de personnes qui travaillent dans nos grands ensembles publics et privés, alors qu'on peut difficilement parler aujourd'hui des ouvriers comme classe sociale homogène[221], ce terme ne semble pas du tout approprié à notre objet d'étude et par rapport aux sites qu'on veut mieux étudier. Les grands ensembles ne sont pas liés à un site de production (mines, métallurgie, etc.) où la logique de l'habitat et de la production économique se conjugue. Ces deux sphères sont aujourd'hui très clairement séparées. Elles ne sont pas non plus imposées d'en haut à partir de l'idée d'un patron, et les cités ouvrières sont généralement construites selon le modèle de maisons individuelles quasi identiques, avec des degrés variables de paternalisme[222] : « La plupart de ces cités ouvrières fonctionnent comme de véritables « colonies » (*Siedlung*) autonomes : à côte du travail et du logement, les familles ouvrières doivent trouver tous les commerces et services nécessaires à la vie quotidienne. La vie privée de chacun est sous contrôle, selon des règles imposées par l'entrepreneur[223] ».

---

[217] CHEMETOV P., « Propos d'avant et d'après », *In :* DUFAUX F., FOURCAUT A., (sldd.), *Le monde des grands ensembles*, *op.cit.* p.7.

[218] MEERT H., *De geografie van het overleven: bestaansonzekere huishoudens en hun strategieën in een stedelijke en rurale context*, thèse de doctorat, Katholieke Universiteit Leuven, Faculteit Wetenschappen – Departement Geografie en Geologie, 1998, p. 223.

[219] MERLIN, P. *Les grands ensembles [...], op.cit.,* pp.23-25.

[220] MERLIN P., CHOAY F. (dir.), *Dictionnaire [...], op.cit.,* p.437.

[221] TOURAINE, A. *Penser autrement*, Paris, Arthème Fayard, 2007.

[222] DUFAUX F., FOURCAUT A., (dir.), *Le monde des grands ensembles*, *op.cit.*

[223] VIEILLARD-BARON H., « Sur l'origine des grands ensembles » In: DUFAUX F., FOURCAUT A., (dir.), *Le monde des grands ensembles*, *op.cit.* p.48.

Le terme français de « HLM » (Habitation à Loyer Modéré) ou de HBM (Habitations à Baux Modérés), ne sont pas non plus d'application pour notre objet de recherche, puisqu'ils ne permettent pas d'intégrer les grands ensembles privés dans notre échantillon.

Plusieurs différences avec le terme « grand ensemble » tel qu'il est utilisé en France[224] sont à retenir : 1) Les ensembles que l'on a répertoriés à Bruxelles regroupent un nombre beaucoup moins important de logements : le plus grand à Bruxelles - le Peterbos - regroupe 1412 logements[225], c'est largement en dessous de ce qu'on peut trouver pour les plus grands en France. La définition minimale comporte 1000 logements et les plus grands comportent entre 10.000 à 15.000 logements. Il n'est pas rare de trouver des grands ensembles de plusieurs dizaines de milliers d'habitants. La moyenne dans notre échantillon des grands ensembles sociaux à Bruxelles est de 338 logements par site. 2) Les grands ensembles à Bruxelles sont à la fois plus dispersés et plus intégrés à travers le tissu urbain à l'intérieur de la région de Bruxelles-capitale que ce que l'on peut remarquer en France (p.ex. détachement du centre-ville et souvent présence d'obstacles urbains : autoroutes, chemin de fer, etc.). 3) Dans notre échantillonnage, nous retrouvons un total de 18.350 logements, dont 7101[226] de type public. Les logements en grands ensembles privés regroupent donc 62 % de logements ; les logements sociaux (ou les habitations à loyer modéré - HLM) sont donc moins importants d'un point de vue quantitatif dans notre échantillon bruxellois.

De manière plus précise, on pourrait décrire les sites comme des *« Immeubles élevés et isolés de logements - IEIL*» ou « *Groupe d'immeubles locatifs comportant un nombre élevé de logements*[227] », pour pouvoir mieux les distinguer des grandes barres d'immeubles qui longent quelques boulevards à Bruxelles (p.ex. le Boulevard Edmond Machtens), et mieux souligner leur différence avec le « modèle français ». Le terme d'habitat collectif renvoie à des types de logements très variés, qui dépassent largement l'échantillon de notre étude. Nous avons cependant préféré garder le terme 'Grand Ensemble' – faute d'en trouver un meilleur – pour l'instant. L'argument le plus convaincant, réside dans la possibilité d'examiner notre objet de recherches par rapport à une longue tradition d'analyse urbaine. Il ne représente certes pas la même réalité que celle qu'on trouve dans d'autres pays (que ce soit la France, d'autres pays de « l'ouest » ou certains pays de l'ancienne Union soviétique) ; cependant, en gardant une attitude comparative rigoureuse, nous pouvons éclairer les aspects spécifiques de cette forme d'habitat à Bruxelles tout en questionnant la pertinence de ce terme au vu d'autres études[228]. Dans ce qui suit, nous allons donc utiliser le terme grand ensemble, tout en questionnant les différences et similitudes avec le concept utilisé dans d'autres pays.

Une première définition sur base de quatre critères a été retenue :

1) Ce sont des immeubles occupés principalement par du logement.
2) Ces immeubles sont élevés, pour un minimum de 6 niveaux.
3) Ces immeubles sont composés de bâtiments isolés, détachés des valeurs de la ville traditionnelle (voiries, îlots et parcelles).
4) Enfin, ces immeubles sont de forme architecturale singulière et isotrope (barres et/ou tours).

[224] Notons encore que le concept est moins monolithique en France qu'on ne le pense : il couvre différentes réalités (p.ex. différence des programmes des politiques des grandes villes et de moyens d'investissement, différences d'appropriation des habitants,…) ; les sites connaissent des évolutions fort différentes. TOMAS F., BLANC J.-N., BONILLA M., *Les grands ensembles, op.cit.*

[225] Données SPF-DGSIE 2008.

[226] Données SPF-DGSIE 2008.

[227] MERLIN P., CHOAY F. (dir.), *Dictionnaire [...], op.cit.,* pp 415-419 ; p.415.

[228] Le lecteur trouvera un exemple très réussi d'une comparaison internationale dans le livre : DUFAUX F., FOURCAUT A., (dir.), *Le monde des grands ensembles*, *op.cit.*

Il est clair que nous ne pouvons pas mener une analyse de l'ensemble des grands ensembles à Bruxelles. Selon différentes définitions, on comptabilise plus de 729 bâtiments de logements (dont 237 publics) sur l'ensemble de la région. Ils sont repartis sur 161 sites. Il est clair aussi que nous ne pouvons pas transposer directement les critères utilisés par exemple en France où les grands ensembles montrent des caractéristiques différentes. Un premier choix de recherche a donc consisté à limiter le nombre de cas à analyser. Nous avons choisi un critère de faisabilité et de comparaison statistique c'est-à-dire que nous avons choisi les 27 grands ensembles qui composent à eux seuls un secteur statistique[229]. Cette approche permet d'utiliser certaines statistiques dans différentes sources ayant directement trait à ces unités de logements.

9.3.1 Des « visites » et une description quantitative

Un premier moment de travail en commun avec l'équipe des architectes a été la visite de ces 27 grands ensembles dans la Région bruxelloise. Le concept de visite n'existe pratiquement pas en sociologie[230], plusieurs chercheurs développant une sorte de 'cuisine interne' pour choisir leur terrain. Une visite en soi n'est rien de plus « qu'une première imprégnation » ; on sait qu'elle peut être fortement influençable par le moment où elle s'effectue, le temps, l'actualité, etc. L'expérience du chercheur comme son savoir-faire influence et oriente fortement ses capacités d'observation, de réflexion et de compréhension. Le métier de sociologue implique d'être très attentif à ses propres présupposés et cadres d'interprétation. Lors de nos différentes visites, nous avons été attentifs à ces exigences.

Cela a eu des implications parfois très pratiques, comme la différence de temps de visite entre grands ensembles (1h10 pour 'Les villas de Ganshoren' et 15 minutes pour 'Vives' : à titre d'exemple, on peut retenir que le chercheur y était déjà passé plusieurs fois et avait discuté avec des habitants sur la manière d'habiter ces tours). La connaissance de certains habitants des grands ensembles ou des environs a permis de relativiser certaines impressions (« *tout est cassé* » à Versailles-Coins de cerises alors que, de l'autre côté, un habitant dit que c'était un problème avec une grue qui venait de percer une couverture d'étanchéité des garages, ce qui conduisait à l'impression de 'gros travaux'). L'heure de visite peut, à titre d'exemple, déboucher sur des constats divers tels que : « *Il y a beaucoup de femmes seules avec chiens* » à 14h, ou, « *il y a beaucoup de jeunes fumeurs en groupe sur les installations destinées aux enfants* » si on passe après 19h.

Ces quelques exemples nous ramènent au point principal, à savoir la possibilité de penser le concept de « visite » en sociologie qui reste, malgré toute notre bonne volonté, assez flou. D'où l'intérêt de croiser les moments, les sources et les 'entrées' de notre terrain de recherche.

[229] Le secteur statistique est l'unité territoriale la plus petite dans les données des enquêtes et des registres.

[230] FIJALKOW Y., *Sociologie des villes*, La découverte, Coll. Repères, 2007. ; AUTHIER J.-Y., GRAFFMEYER Y.,*op.cit. ;* STÉBÉ J.-M., MARCHAL H., *La sociologie urbaine,* 2e éd., Paris, P.U.F., 2010, 128 p. ; GROSJEAN M., THIBAUD J.-P. (dir.), *L'espace urbain en méthodes*, Ed. Parenthèses, collection Eupalinos, 2001 (2008).

Figure 49 : Localisation des 27 grands ensembles



Plus concrètement, nous avons été trois personnes – O. Masson, G. Ledent et moi-même – qui avons visité 27 grands ensembles séparément et à des moments différents. Chacun a essayé d'établir son propre regard sur une réalité sociale. À titre d'exemple, on peut retenir que le sociologue a été plus sensible aux services offerts dans les alentours, aux signes de réappropriation de l'espace (p.ex. mettre des fleurs sur le balcon) ou à l'utilisation des espaces publics par différentes catégories d'habitants. Les deux architectes ont privilégié un regard pour l'un plus urbanistique ou morphologique (p.ex. inscription dans le tissu urbain) et pour l'autre plus architectural (p.ex. types de tours, hauteurs, étages, présence de murs séparant l'espace, isolation, entrées d'immeubles ouvertes ou fermées, etc.). Nous avons discuté par après de nos différentes appréciations pour parvenir à établir des critères communs d'analyse des grands ensembles. Ces critères devaient nous permettre d'établir des typologies qui croisent le savoir de chaque discipline.

9.3.2 La création d'une typologie commune entre architectes et sociologues[231]

Pour affiner notre recherche sur les grands ensembles à Bruxelles, nous comptons approfondir nos apports mutuels pour croiser différents savoirs. Nous avons utilisé la méthode de l'analyse factorielle multiple et de la classification[232] par centres mobiles (*clustering*) pour pouvoir comparer les critères sociologiques et architecturaux au même niveau d'importance statistique. Le but est de voir jusqu'à quel degré on arrive à classer les grands ensembles dans une typologie qui permettrait éventuellement de trouver une validité plus large au niveau de la région.

Dans ce qui suit nous ne pouvons pas nous baser sur des études ou données autres que celles que l'on a utilisées puisque aucune autre recherche à notre connaissance n'a effectué un tel travail sur Bruxelles. La plupart des recherches se sont basées soit sur l'entièreté du parc public, soit sur une analyse à partir des quartiers statistiques ou soit encore elles ont approfondi des études de cas à travers des monographies. Il en résulte que notre recherche a certains côtés très exploratoires et que nous ne pouvons pas nous baser directement sur des résultats d'autres études[233].

Un premier travail a permis de répertorier nos critères. Pour cela, nous avons analysé en équipe partagée les différentes bases de données[234] :

Régionales:

- IBSA: Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse ;
- SLRB: ANTILOPE, base de données de la SLRB reprenant l'ensemble du parc de logement social au niveau régional ;
- AATL: Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement de la Région Bruxelloise ;
- IBGE: Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement ;
- Vues et photographies de la ville à travers le temps ;
- Permis de bâtir pour les périodes qui nous intéressent plus particulièrement (archives par commune / région).

Fédérales:

- DGSIE: Direction Générale Statistique et Information Economique du SPF Économie ;
- BCSS: Banque Carrefour de Sécurité Sociale.

Pour arriver à une analyse commune des différentes variables qui se réfèrent soit à la population, soit aux données architecturales ou urbanistiques, l'analyse factorielle par correspondances a paru particulièrement adaptée. Elle permet en effet de traiter l'information contenue dans les variables dans un même modèle d'analyse pour montrer de manière plus inductive certains liens, proximités et distances qui existent entre elles. C'est une technique d'analyse exploratoire des tableaux de contingence ou des tableaux de Burt. Elle permet de représenter graphiquement les similitudes entre variables et/ou observations. Examiner les proximités entre les profils revient à examiner la proximité entre chaque profil et son profil moyen, ce qui permet d'étudier la liaison entre deux variables

[231] La typologie a été adaptée et enrichie de plusieurs variables à différents niveaux depuis le rapport pour le comité de suivi 2011.

[232] P.ex. CIBOIS Philippe, *Principe de l'analyse factorielle,* Analysis, 2006, p. 1-34.

[233] Il est clair qu'à partir de la lecture de nos premiers résultats les « grands ensembles bruxellois » abritent des populations légèrement différentes et que cette forme d'habitat occupe une position dans le tissu urbain et dans les 'mentalités' qui sont différentes de ce qu'on connaît en France. Cette comparaison est au stade d'hypothèse forte et reste à étayer.

[234] Notons ici que c'est surtout Gerald Ledent qui a travaillé sur les différentes bases de données qui se réfèrent au logement en grand ensemble.

nominales, c'est-à-dire l'écart à l'indépendance.[235.] Comme notre recherche s'inscrit à ce stade dans une démarche exploratoire, l'AFC a l'avantage de pouvoir représenter géométriquement quels liens peuvent exister entre les différentes variables des populations ou se référant aux bâtiments. Comme l'AFC accorde – en comparaison à une analyse par composantes principales – plus d'importance aux différences des données (c'est-à-dire aux plus grandes distances euclidiennes entre les variables), elle est plus appropriée que l'ACP 'analyse en composantes principales) pour un échantillonnage exploratoire afin d'établir une typologie.

À travers la création de différents axes qui seront projetés sur des plans factoriels différents, il s'agit de trouver des modalités qui s'approchent ou qui se différencient. À travers ces proximités ou distances de modalités le long des axes factoriels, nous allons dresser un tableau (ou émettre des hypothèses) à partir de plusieurs constats visibles dans les graphiques. Un autre avantage de la méthode est qu'elle permet une certaine compréhension plus intuitive pour des personnes qui n'ont pas nécessairement eu une formation en analyse de données quantitatives en sciences sociales. La représentation géographique des liens entre les variables peut être intuitivement comprise, même si une analyse approfondie nécessite une bonne connaissance de la technique pour cerner comment les calculs logarithmiques traitent les informations de base et quel biais il faut prévenir[236].

Les analyses statistiques ont surtout dégagé plusieurs axes factoriels importants. Nous allons présenter deux dimensions particulières suivies des quelques graphiques qui représentent les relations les plus importantes. Il ne s'agit pas de montrer l'inertie totale d'une dimension puisque cela ne varie qu'en fonction des variables, mais nous allons garder les contributions partielles de chaque modalité pour la construction des axes factoriels. Les contributions retenues sont en fonction de l'importance de chaque modalité pour la construction du facteur. Comme critère d'exclusion d'une modalité nous avons utilisé « l'indice des coordonnées contribuant le plus à l'inertie des colonnes[237] », c'est-à-dire que nous avons retenu les variables qui ont influencé le plus fortement la construction du facteur[238].

Au niveau de l'analyse, d'emblée soulignons que deux variables qui ne correspondent pas exactement aux critères pour prévenir un effet de distinction[239] sont les modalités 'mixte' et 'première couronne'. Elles représentent des effectifs trop faibles et ressortent donc plus dans les calculs. D'un point de vue qualitatif, ce sont cependant des variables assez importantes dans le contexte de notre étude. Nous avons donc décidé de les garder tout en faisant attention à ne pas leur donner un poids trop important lors de la discussion des résultats. Cette remarque nous ramène directement à la critique la plus pertinente de notre modèle, à savoir le nombre trop important de variables utilisées. Il est vrai que l'on pourrait retenir que le nombre plus important de variables rend le modèle plus flou, plus difficile à interpréter. Nous avons cependant remarqué, en essayant différents modèles, que le nombre plus important de variables exclut l'effet trop dominant d'une seule modalité. Pour que le modèle de calcul retienne l'influence d'un facteur comme étant important, il faut que celui-là aille dans la même direction que d'autres variables. Autrement dit, il faut que plusieurs variables se répartissent de manière comparable avant que l'on puisse parler d'effet. L'avantage est d'exclure les observations aberrantes et

[235] LEBART L., PIRON M., MORINEAU A., *Statistique exploratoire multidimensionnelle : visualisations et inférences en fouille de données*, Dunod, Paris, 4e édition, 2006.
[236] CIBOIS P., « Les pièges de l'analyse des correspondances », *Histoire & Mesure*, Editions du CNRS, 12, 1997, p. 299–320.
[237] LEBART L., PIRON M., MORINEAU A., *op. cit.*
[238] Par exemple, si les contributions partielles des variables ont fluctué entre 0 et 5, nous avons repris celles au-dessus de 4 comme les plus fortes fluctuations (c'est-à-dire les plus importantes).
[239] CIBOIS Philippe, *Les pièges […], op.cit.,* p.309.

de ne garder que les plus grandes tendances. Ceci implique aussi qu'il ne faille pas juste regarder les variables une par une, mais qu'il faille les comprendre comme faisant partie d'une tendance plus 'générale'.

Nous avons recodé les autres variables (surtout numériques) en trois classes qui représentent chacune 33,33 % de la variance, c'est-à-dire un recodage de la variable en trois classes qui sont des indicateurs d'une valeur faible, moyenne ou forte. Cette forme de recodage permet de donner à chaque variable le même poids statistique lors des calculs.

Les variables se réfèrent à différentes échelles d'analyse :

- échelle globale, de la ville métropolitaine,
- échelle locale, du quartier[240],
- échelle du secteur statistique,
- échelle du bâtiment,
- échelle du logement[241].

Les informations sont toujours reprises au niveau le plus bas, et les doublures ont été enlevées. La première lettre dans les variables reprises renvoie à son niveau. Pour quelques indicateurs, nous avons gardé une différence entre le niveau régional et local (p.ex. le chômage, le nombre de familles monoparentales) pour permettre d'apprécier leur place dans le contexte urbain plus large et par rapport au quartier dans lequel se trouve le grand ensemble. Nous invitons le lecteur à consulter la liste complète des variables utilisées dans l'annexe. Retenons ici quelques thématiques plus larges prises en compte dans notre modèle : inscription dans le tissu local et régional, édifices, sols, superficies, densités, taille, diversité de l'habitat, peuplement, qualité des conceptions, positions socio-économiques, équipements et services, commerces, mobilité, entretien, propreté, signes d'appropriation, usages et pratiques, nuisances, espaces et équipements collectifs, …

Plusieurs variables ont donc été utilisées dans les calculs avec le logiciel Modalisa. Dans l'analyse factorielle des correspondances (AFC), ces variables actives déterminent les axes factoriels et donc l'espace factoriel de référence. Les calculs ont fait ressortir 5 facteurs. Nous avons projeté par après les facteurs 1 et 3 sur un plan factoriel. Nous n'avons pas repris d'autres facteurs car d'un point de vue statistique, nous constatons que la valeur explicative retenue pour le quatrième facteur diminue fortement vers 6,2 % et d'un point de vue analytique, c'est donc un facteur qui ne rajoute pas de valeur explicative[242]. Ils sont repris ici à titre informationnel.

Le facteur 1 fait ressortir l'influence majeure dans la direction de l'axe des variables socio-démographiques : d'un côté, nous avons des grands ensembles sous tutelle privée qui abritent moins de demandeurs d'emploi, plus de personnes plus âgées, plus de personnes avec des revenus plus grands que dans d'autres secteurs de la Région de Bruxelles-Capitale. Nous y trouvons également moins de demandeurs d'emploi ; de l'autre côté ressortent clairement les grands ensembles publics avec moins

[240] Cette échelle correspond à la zone définie par le secteur statistique et les secteurs statistiques voisins d'une distance de moins de 100 mètres de ce dernier. Elle correspond, par sa taille, aux quartiers définis par l'IBSA pour l'étude du monitoring des quartiers. IBSA, MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - *La partition du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale en quartiers*, [En ligne], 2011(2007).

[241] À ce stade de l'étude, l'échelle du logement n'a pas encore pu être abordée. Elle ne pourra l'être que moyennant une réduction du corpus par le biais de la typologie.

[242] CIBOIS Philippe, *Principe [...], op.cit.,* p.26.

de personnes 'occupées', plus de familles monoparentales et de jeunes, et de moindres revenus (comparés aux secteurs statistiques voisins et par rapport à la Région.)

Les variables se réfèrent toutes à l'échelle de la Région, certaines par rapport aux secteurs statistiques environnants (public/privé, et proportions de personnes âgées et de familles monoparentales par rapport à la moyenne locale). Cela montre la place spécifique que prennent les grands ensembles par rapport aux variables socio-démographiques et par rapport à leur position socio-économique dans la Région de Bruxelles-Capitale. La différenciation la plus forte dans notre échantillon est donc faite sur base des critères de la population, que ce soit socio-démographique, par rapport aux revenus ou par rapport aux positions socio-économiques. La différence public/privé est très nette pour ce facteur.

Facteur 1 (23,8 %) : Contributions absolues		
	A4.19cRapp. DES REVENUS -	1,63
	B4.20bRapp. DES REVENUS -	1,63
	A4.17.c Prop. Dem.Emploi +	1,53
	A4.16.c Prop. Pers. OCC -	1,48
	B3.11PUBLIC	1,48
1,44	A4.17.c Prop. Dem.Emploi -	
1,44	A4.19cRapp. DES REVENUS +	
	A4.13.c Prop. -18ANS +	1,38
	A4.14.c Prop. + 65 ANS -	1,35
1,33	A4.15.c Prop. FAMILLES MONO -	
	B4.13.cProp. +65 -	1,31
	B4.14.cProp. DE FAMILLES MONO. +	1,31
1,31	A4.16.c Prop. Pers. OCC +	
1,31	B3.11 PRIVE	

Le facteur explique en tout 23,8 % de la variance[243].

Nous retenons comme différenciation majeure la différence entre public et privé et les différences de populations qui les accompagnent.

Facteur 2 (11,2%): Contributions absolues	
3,27	A4.9.c Prop. DE FEMMES -
2,97	A3.5PROXIMITE RING +
2,96	A2.1POSITION GEOGRAPHIQUE : PREMIERE Couronne
2,42	A3.3CONNECTIVITE AUTOMOBILE AU CENTRE(m) -
2,36	D3.4NOMBRE D'APP. ENTREE +
2,19	A3.2CONNECTIVITE TRANSPORT EN COMMUN (Zones RRU_T.8) :
2,14	B2.1AFFECTATION PRIOR 1954 : Zone bâtie
2,01	B3.9NOMBRE DE TYPOLOGIES DE LOGEMENT DIFF. : 1
1,99	A4.1NUISANCES SONORES GLOBALES (db(A)) +
1,89	A4.3POLLUTION TAUX DE NOX +

Le facteur 2 est composé de variables qui agissent toutes dans le sens négatif de l'axe.

Ce facteur retient les grands ensembles qui ont une moindre proportion de femmes, qui sont plus proches du ring, et qui se trouvent en première couronne, avec une moindre connectivité au centre. Ce sont des bâtiments qui regroupent beaucoup d'appartements par entrée, avec peu de différences dans les types de logements présents. Ce sont des zones qui étaient auparavant des zones bâties et qui présentent actuellement des taux de pollution et de nuisances sonores plus importantes. Autrement dit, ce sont surtout les deux grands ensembles se trouvant dans ***le Quartier Nord (Quai de Willebroeck/Parvis Saint-Roch)*** qui ont une forte influence sur ce facteur. Leur positionnement proche du centre ville les différencie. Presque l'entièreté des autres grands ensembles se retrouvent plutôt dans une position centrale sur ce facteur (à part la position moyenne de 'Coin des cerises' et 'Germinal

[243] Retenons que du fait du grand nombre de variables retenues, la valeur explicative de chaque facteur est moindre que dans d'autres modèles.

II'[244]). Cet axe reprend donc le 'biais' que nous avons évoqué dans l'introduction pour la méthode de l'AFC. La variance de l'effet de la proximité du centre ville est donc écartée par ce facteur et nous ne le reprendrons pas dans les présentations graphiques, même si nous gardons l'information à l'esprit.

Le facteur 3 se compose d'un côté des unités qui ont une grande emprise du bâti avec une moyenne superficie du site. Ces ensembles regroupent une plus grande proportion de la population régionale. Les bâtiments sont moyennement accessibles de l'extérieur et les espaces extérieurs montrent plus de signes d'utilisation de la part des habitants.

De l'autre côté, ce facteur est construit par les sites qui se retrouvent plutôt sur les sommets, et qui représentent moins d'habitants que les autres grands ensembles comparés à la moyenne régionale. On y trouve une moindre surface de plancher

Facteur 3 (9,2%): Contributions absolues		
2,15	C3.23 COMMERCES SUR LE SITE : 1	
	C3.12EMPRISE BATIEB(m2) +	1,52
1,49	B1.1 POSITION TOPOG.: Sommet	
1,46	A4.7.cProp. DE LA POPULATION REGIO. -	
	C3.11SUPERFICIE SITE(Ha) =	1,45
1,42	C3.13SURFACES PLANCHERP(m2) -	
1,4	B3.13 SERVICES Publ. : 2	
1,27	B3.13 SERVICES Publ. : 5	
1,26	C3.25ESPACES PUBLICS SUR LE SITE : 1	
1,25	B3.14 ESPACES PUBLICS : 1	
1,19	A3.6PROXIMITE GARES PRINCIPALES -	
	C3.13SURFACES PLANCHERP(m2) +	1,19
	C3.22ACCESS. DES ESPACES LIBRES : 4	1,19
1,15	C3.24 SERVICES SUR LE SITE : 1	
	D3.2ACCESSIBILITE : 3	1,15
	A4.7.cProp. DE LA POPULATION REGIO. +	1,12
	C4.5PRATIQUES PERCUES : 5	1,09
1,08	B4.7.cProp. D'HABITANTS/LOGEMENT +	
1,02	C3.3NOMBRE D'EDIF. DE LOG. ELEVES -	
1	D3.15QUALITE CONCEPTION : 5	
1	D3.1ACCESSIBILITE PMR : 2	

À l'extérieur du site nous avons répertorié soit une plus faible ou une plus forte présence des services publics ; sur les sites eux-mêmes, nous trouvons une moindre présence de services (écoles, crèches, maison médicale, …) et moins de commerces.

Ce sont également les grands ensembles où moins d'infrastructures de rencontre (p.ex. bancs) ou d'espaces publics sont prévus.

La qualité de la conception est plutôt bonne selon des normes architecturales ; il y a moyennement moins de bâtiments élevés, et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est plutôt faible.

9,2 % de variance sur le plan factoriel sont retenues par ce facteur.

La différence entre les grands sites qui abritent une partie considérable de la population régionale et plus d'infrastructures présentes sur le site, contraste avec les plus petits ensembles plus dispersés avec une moindre infrastructure.

Le facteur 4 est principalement construit par les grands ensembles qui se retrouvent moyennement loin du ring, qui représentent moins de surface libre par rapport aux secteurs statistiques environnant, avec un coefficient d'emprise au sol plus important. Les sites qui se trouvent dans le bassin de la Maalbeek ressortent aussi plus. L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est très faible. Le rapport du rez-de-chaussée à l'espace extérieur est moyen.

[244] Ils se situent dans une zone où se trouvaient des bois avant leur construction, et ont un score plus faible pour les variables qui ont construit ce facteur.

Facteur 4 (6,2 %): Contributions absolues	
A3.5PROXIMITE RING =	1,564
C3.14Prop. DE SURFACE LIBRE -	1,564
C3.16COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL NET B/S +	1,564
C4.8ONDES MAGNETIQUES +	1,562
D3.1ACCESSIBILITE PMR : 1	1,563
D3.9Rapp. REZ - ESPACE EXT. : 3	0,515
A1.1 HYDROGRAPHIE : Maalbeek (Molenbeek)	0,588
B3.7SS=? PROLONGATION DES STRUCTURES VOISINES? : 5	0,547

Le secteur statistique du grand ensemble se trouve dans la suite du tissu urbain des autres secteurs statistiques aux alentours (B3.77)

Le site des **'Marie José Blocs'** est fortement présent sur cet axe.

Le facteur 5 montre de faibles valeurs pour les secteurs qui montrent une moyenne de répétitivité des bâtiments, avec une plus grande accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Ils regroupent plus d'indépendants que les secteurs statistiques environnants et une proportion plus moyenne des personnes avec le statut 'occupé' par rapport à la Région de Bruxelles-Capitale. Les grands ensembles ont plutôt une tutelle mixte et on y trouve relativement plus de services publics (hors écoles).

Facteur 5 (5,0 %): Contributions absolues	
2,8	C3.4REPETITIVITE DES BAT. =
2,21	D3.1ACCESSIBILITE PMR : 4
1,93	C3.24 SERVICES SUR LE SITE : 4
1,72	B4.21.c Prop. DE TRAV. +
1,68	A4.16.c Prop. Pers. OCC =
1,68	B3.11 MIXTE

Le site **'Deux maisons'** se différencie fortement par rapport aux autres sur cet axe.

La figure qui suit montre la projection des valeurs sur un plan factoriel en combinant les facteurs 1 et 3[245]. Les lignes en tirets montrent les résultats de la classification par centres mobiles (*clustering)*. Nous avons essayé différents types de classifications (ascendante et descendante) avec différentes nombres de classes. Le résultat tel qu'il est présenté condense le meilleur accord entre arguments statistiques et analytiques selon des critères habituellement utilisés[246]. Les grandes lettres en italiques correspondent à la dénomination du groupe de la classification.

[245] Pour améliorer la lisibilité de ce graphique, nous avons choisi de ne représenter que les 100 variables les plus importantes pour les deux facteurs. Cela explique, pourquoi si peu de variables se trouvent proches du centre des axes.

[246] LEBART Ludovic, PIRON Marie, MORINEAU Alain, *op. cit.*

Figure 50 : Projection des facteurs 1 et 3 sur un plan factoriel (Partie 1- gauche)

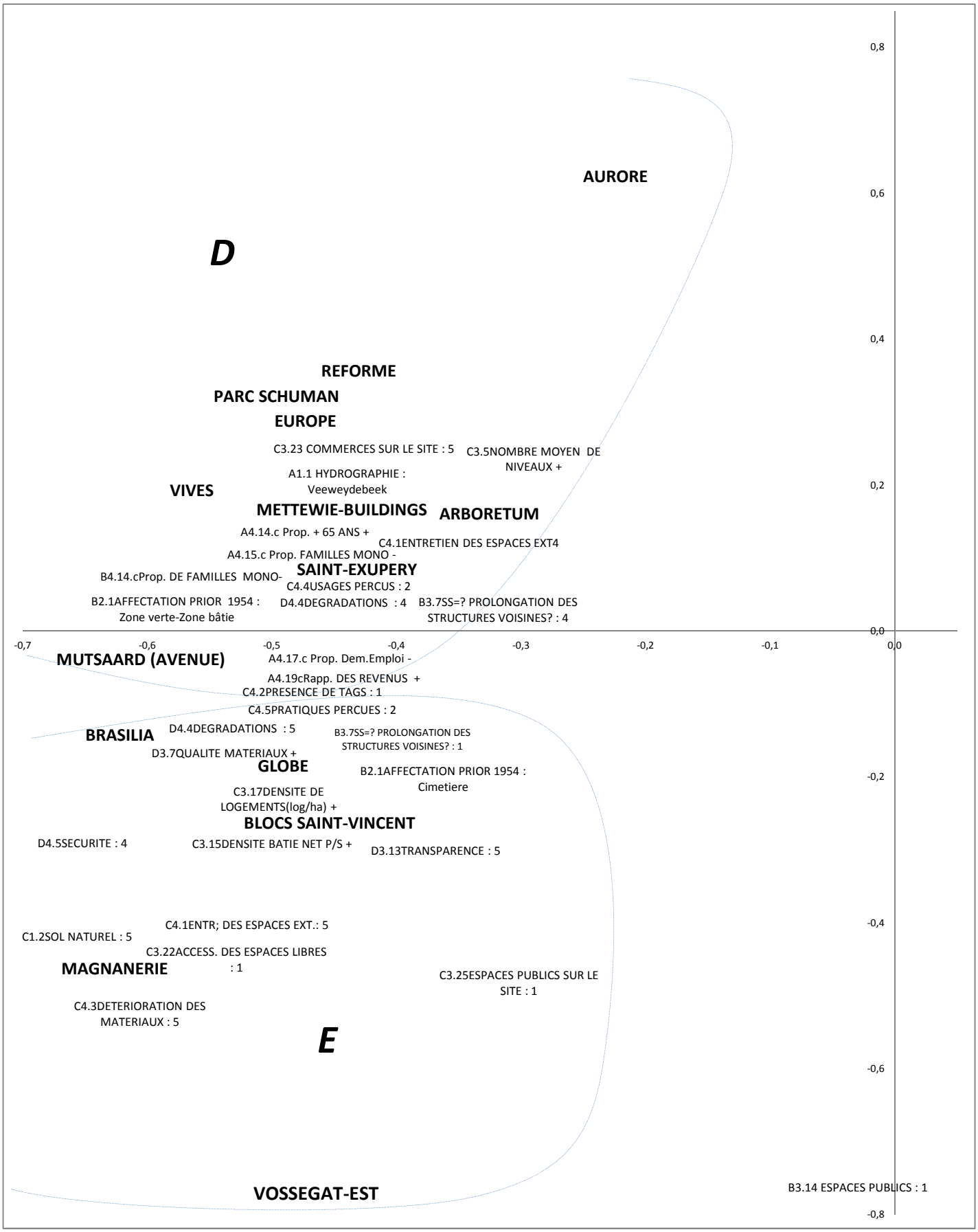
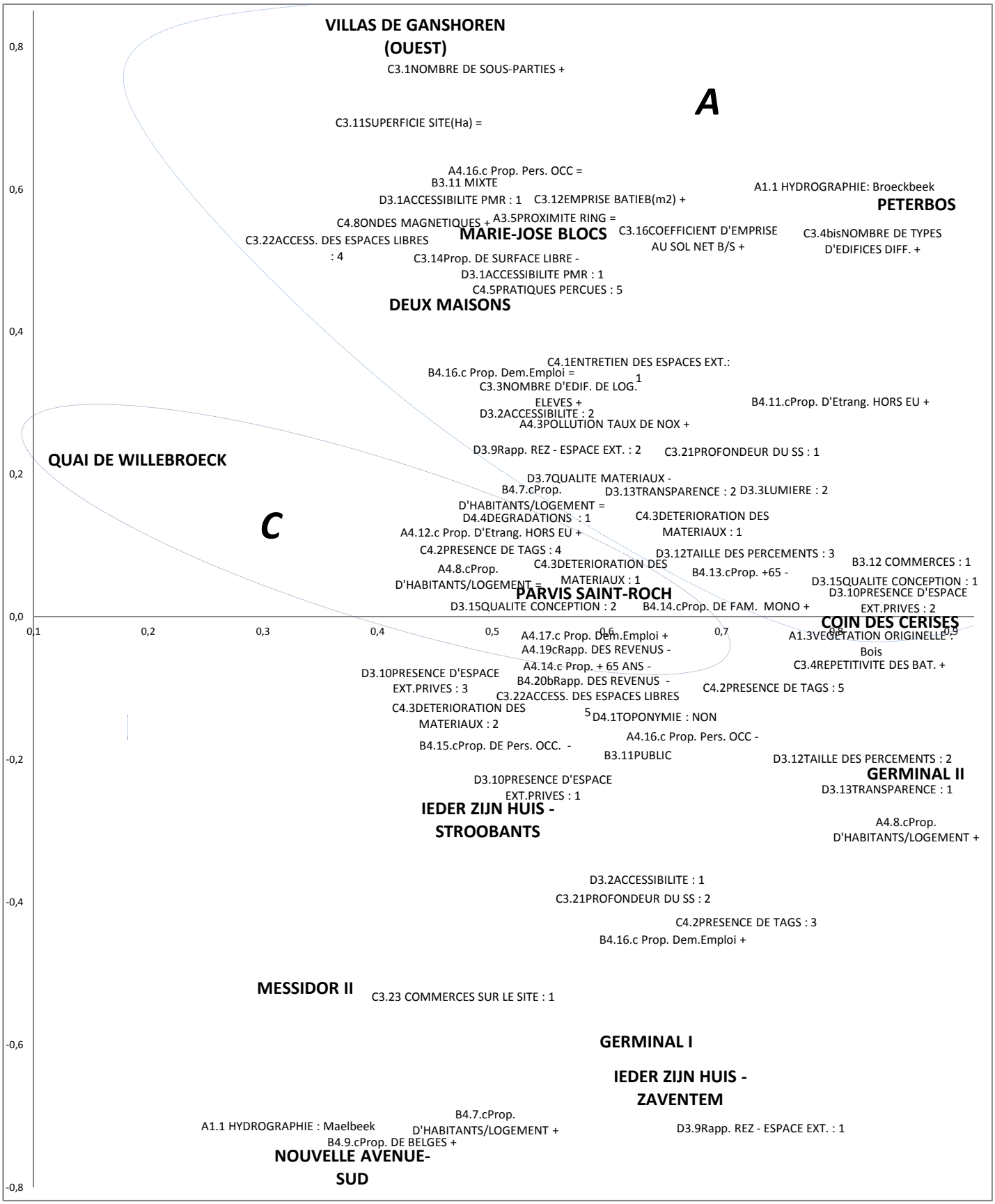


Figure 51 : Projection des facteurs 1 et 3 sur un plan factoriel (Partie 2 - droite)



La présentation des différents groupes de grands ensembles sera nourrie de quelques observations établies lors de nos visites. Pour rendre cette présentation plus compréhensible et parlante, nous ajouterons quelques photos des grands ensembles qui semblent plutôt bien représenter le groupe. Après une brève présentation des caractéristiques de chaque groupe, nous passerons à une analyse descriptive qui met en avant les indicateurs les plus parlants.

- ***Groupe A :*** Deux Maisons (Andromède), Coin des cerises (Versailles), Marie-José Blocs, Peterbos, Villas de Ganshoren (Ouest),

  « Les grands ensembles sociaux et mixtes avec un nombre important de logements et une infrastructure plus développée »

Figure 52 : Photo aérienne de « Coin des cerises (Versailles) »[247]



Les ensembles de ce type combinent un plus grand score sur le facteur 3 (à part 'Coin de cerises, qui a une position plutôt moyenne), avec des scores plus importants sur le facteur 1 (population + public/privé). Ce groupe rassemble les plus grands sites de logement, qu'ils soient sociaux ou mixtes. 'Villas de Ganshoren' et 'Deux Maisons (Andromède)' sont les deux 'mixtes' dans ce groupement. Ils représentent respectivement 628 logements sociaux par rapport aux 335 privés pour Andromède et 1224 sociaux par rapport à 308 pour les Villas de Ganshoren. Par leur profil (moindre nombre de personnes âgées de plus de 65 ans et plus forte présence de jeunes et ménages monoparentaux), il ressemble fortement à ceux qui sont entièrement publics. Les trois autres regroupent les plus grands sites de logement social de notre échantillon à Bruxelles : 'Coin des cerises (Versailles)'avec 779 logements, 'Marie-José Blocs' avec 793 logements et le 'Peterbos' avec 1412 logements.

Ce type rassemble donc dans le contexte bruxellois des immeubles qui contiennent un nombre relativement important de logements avec une majorité de logements sociaux. Ils ont des coefficients de superficie plutôt moyens et ils se trouvent tous en deuxième couronne. Les habitants des trois premiers groupes (A,B,C) ont des revenus moindres que le quartier environnant ainsi que par rapport à la région. Une comparaison avec les données sur les positions socio-économiques occupées souligne un

[247] Source: Bing Maps (en ligne).

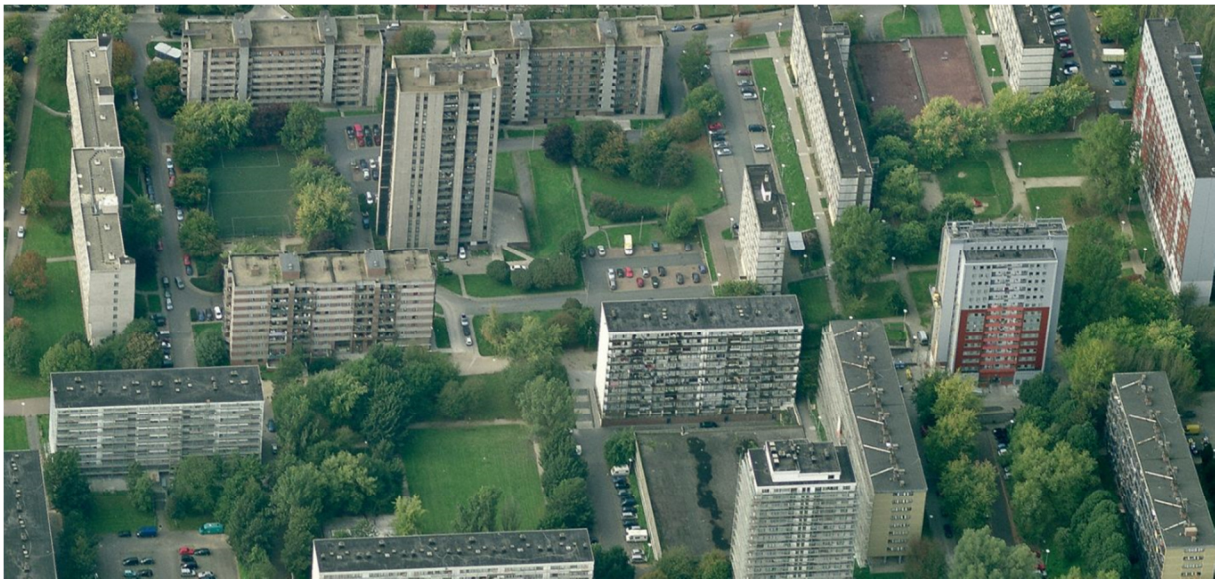
nombre plus important de personnes avec le statut 'inactif' et un moindre taux d'activité. Nous trouvons également moins de personnes avec le statut 'occupé' par rapport à la région comme par rapport aux secteurs statistiques avoisinants.

Andromède et Villas de Ganshoren représentent les valeurs les plus moyennes du taux de travail comparé à la moyenne régionale dans notre échantillon. Les trois autres ont la plus basse proportion de personnes occupées, qu'on la compare à la moyenne régionale ou aux secteurs avoisinants. Tous les grands ensembles publics se trouvent en dessous, et les grands ensembles privés au-dessus (voir infra).

La proportion plus élevée de familles monoparentales se trouve à l'interstice des trois premiers types (A,B,C), ce sont en règle générale les grands ensembles publics qui accueillent plus de familles monoparentales (voir infra). La proportion des habitants par logement est plutôt moyenne, ce qui est à mettre en relation avec le nombre de personnes 'isolées'.

Le Peterbos ressort de la moyenne par le nombre d'édifices différents ; c'est le groupe avec le plus de tours et de barres (18 bâtiments) et c'est aussi celui avec la plus grande diversité de bâtiments sur le site. Les sites du groupe A montrent aussi une plus grande répétitivité de bâtiments et on y trouve les plus grandes tours. Les matériaux des bâtiments sont en général d'une moindre qualité de matériaux (à part des 'Marie-José Blocs' qui sont plutôt moyens).

Figure 53 : Photo aérienne de « Peterbos »[248]



Ce sont les immeubles qui – comparés aux autres – sont plutôt mal entretenus. Par exemple beaucoup plus de traces de poubelles et de détritus ont été vues dans les espaces communs. Il n'y a pas d'espaces extérieurs privés, c'est-à-dire que tout ce qui se trouve entre les tours fait partie des communs.

Nous avons constaté partout la présence des services publics (clubs de jeunes, maisons de services d'aide sociale, médiation etc.), mais très peu de commerces. Aucun panneau n'interdisait aux enfants de jouer et ce sont plutôt des grands ensembles où nous avons rencontré des petits groupes de jeunes lors

[248] Source: Bing Maps (en ligne)

de nos visites. Un petit détail, peut-être anodin : nous avons trouvé beaucoup d'annotations des codes communaux (p.ex. 1080) sous forme de graffitis sur les murs des grands ensembles. C'était toujours les codes d'autres communes. Est-ce que c'est un signe d'appropriation de l'espace entre regroupements de jeune ou est-ce que c'est un « petit jeu » entre jeunes adolescents ? Retenons qu'il y a une forme de communication qui se joue à travers les graffitis et les différentes inscriptions territoriales des jeunes. L'appropriation des grands ensembles par ceux-ci et les effets de distanciation restent à étudier.

Le Peterbos est le seul endroit de ce groupe qui a des valeurs de pollution plus importantes selon le taux de NOX (A4.3.), les autres ensembles ayant des valeurs plus faibles de pollution. Ils se retrouvent tous moyennement proches du ring, et sont tous à proximité de parcs.

Figure 54 : Photo aérienne de « Villas de Ganshoren »[249]



- ***Groupe B :*** Germinal I et II, Ieder zijn huis – Stroobants, Ieder Zijn Huis- Zaventem, Messidor II, Nouvelle Avenue-Sud

« Les grands ensembles publics de taille moyenne »

Ces ensembles ont une position assez prononcée sur le facteur 1, c'est-à-dire que la différenciation entre d'un côté les jeunes et les familles monoparentales et de l'autre les personnes âgées est plus explicative pour ce groupe ; ce sont tous des ensembles abritant des logements sociaux.

On y trouve en moyenne 332 logements par site, allant de 161 à Nouvelle Avenue-Sud à 792 pour le site de Germinal I et II[250] pris ensemble. Les immeubles abritent plus d'habitants par logement, que ce soit par rapport à la région comme par rapport aux secteurs statistiques avoisinants. On est en présence des grands ensembles sous tutelle publique avec moins d'habitants, plutôt une plus grande surface de plancher avec une densité du bâti moyenne et une moyenne emprise au sol, mais avec une plus forte densité de logement. Nous trouvons également plus de Belges que par rapport aux secteurs statistiques

[249] Source: Bing Maps (en ligne)

[250] Dans notre modèle de calcul, nous avons pris les deux sites comme des entités différentes puisqu'ils sont séparés par un grand axe routier régional. Chaque site comporte 396 logements.

avoisinants, et par rapport à la région. Cette relation est d'ailleurs valable pour les autres types à part du quartier nord.

Les halls d'entrée sont relativement peu accessibles pour des personnes étrangères à l'immeuble, et les sites présentent une moindre qualité de la relation entre les espaces du rez-de-chaussée et les espaces extérieurs. Certains sites comportent différentes infrastructures, mais en règle générale cette dimension est beaucoup moins marquée que dans le type A. En général, nous y trouvons moins de commerces sur les sites et dans les environs.

Figure 55 : Photo aérienne de « Germinal I et II »[251]



Figure 56 : Photo aérienne de « Ieder zijn huis – Stroobants »[252]



[251] Source: Bing Maps (en ligne).
[252] Source: Bing Maps (en ligne).

- ***Groupe C :*** Parvis Saint-Roch et Quai de Willebroeck

« Le quartier nord »

Figure 57 : Photo aérienne du « Parvis Saint-Roch »[253]



Ces immeubles ont un score moyen sur le facteur 3 (taille) et des positions plus différenciées sur le facteur 1 : Tandis que Parvis Saint-Roch est plus proche des autres grands ensembles de logement social, Quai de Willebroeck a – comme ensemble privé – un score plus moyen sur le facteur1. Les deux endroits sortent du commun puisque ce sont les rares grands ensembles en première couronne et ce sont aussi les rares qui sont construit dans un tissu urbain à l'origine (l'ancien quartier nord). Le quartier est délimité par plusieurs grands axes : vers le sud passe la petite ceinture (Boulevard Baudouin), à l'est s'érigent les tours administratives et d'affaires tandis qu'à l'ouest s'écoule le canal avec la zone industrielle adjacente. C'est seulement vers le nord que le quartier longe des anciens quartiers résidentiels de Bruxelles.

Quai de Willebroeck accueille moyennement plus d'hommes isolés que les autres ensembles ; dans les deux ensembles, nous trouvons moyennement des familles monoparentales, plus de jeunes et moins de femmes que dans les autres types de notre échantillon. Parvis Saint-Roch tire plus du côté des variables socio-démographiques et – économiques par rapport aux grands ensembles de logement social alors que Quai de Willebroeck a sur ces variables des valeurs plus proches des logements privés, même si la situation reste à mi-chemin sur le facteur 1, c'est-à-dire par rapport à l'opposition public/privé et par rapport à la population présente.

Le nombre de personnes d'origine étrangère hors Union européenne est plus élevé que dans les autres ensembles. C'est surtout l'influence du 'Parvis de Saint Roch' ; selon une responsable des logements sociaux (Sociétés Immobilières de Service Public - SISP) ; cela serait dû au fait que des nouveaux arrivants préfèrent s'installer en étant plus proche du centre. Les « quartiers sensibles » se trouvent dans d'autres pays, comme p. ex. la France, plus en périphérie. Apparemment les nouveaux arrivants pensent trouver un meilleur cadre de vie en s'installant dans un logement plus proche du centre. La réalité du quartier nord ne correspond de ce fait pas toujours à leurs attentes. À l'inverse, les personnes qui connaissent bien Bruxelles préfèrent les logements sociaux plus petits et moins proches du centre-

[253] Source: Bing Maps (en ligne).

ville. Il est clair que les personnes s'installent en dernier lieu là où une place se libère dans un contexte – rappelons-le – de forte pénurie avec de longues listes d'attente.

Nous avons constaté la plus forte présence de services publics (clubs de jeunes, maison de quartier, services d'aide sociale, médiation, crèche, garderie etc.) dans ce quartier.

Par ailleurs, le quartier montre la plus forte valeur de pollution, la proximité avec les industries du canal et le trafic intense proche du centre-ville ayant des effets ici.

- ***Groupe D :*** Arboretum, Aurore, Europe, Mettewie-Buildings, Mutsaard (Avenue), Parc Schuman, Réforme, Saint-Exupéry, Vives

  « Les grands ensembles privés avec un nombre important de logements »

Figure 58 : Photo aérienne de « Saint Exupéry »[254]



Ce groupe est défini principalement par un score plus bas sur le facteur 1, c'est-à-dire que nous trouvons plus de personnes âgées, moins de jeunes et moins de familles monoparentales comparé à la moyenne régionale et par rapport aux autres grands ensembles bruxellois.

Les scores sur le facteur 3 sont plus élevés, ils représentent des proximités d'un point de vue de la taille des sites, des bâtiments, du nombre élevé de niveaux et d'habitants avec le groupe A. Les immeubles se caractérisent par une plus forte densité du bâti et un nombre plus important de logements, mais avec moins d'habitants en moyenne par logement. Tous les bâtiments de ce groupe abritent des logements privés. Ils abritent en moyenne presque 1000 logements, le plus petit étant Arboretum avec 298 logements ; les moyens de ce groupe ont entre 700 et 900 logements, et les quatre autres ont plus que 1000 logements (Aurore : 1636, Avenue Mutsaard : 1337, Parc Schuman : 1308 et Saint-Exupery : 1078). Cela fait en tout 8.989 logements.

[254] Source: Bing Maps (en ligne)

Une moindre proportion de demandeurs d'emploi, moins de familles monoparentales vont de pair avec la présence de plus de personnes avec le statut 'actif'. Ces ensembles ont, comparé aux autres, des proportions plus importantes de femmes entre 18 et 49 ans (40 % de femmes et 60 % d'hommes).

Les communs et espaces extérieurs sont plutôt bien entretenus (pas de présence de poubelles sur les pelouses), mais en règle générale, on ne peut pas jouer et sur les pelouses et parfois même pas y marcher. Aurore et Saint Exupéry sont les seuls qui n'interdisent pas formellement de jouer dans les espaces communs.

Nous avons trouvé plus de commerces sur le site, et parfois des services autres que les écoles, et de façon moins rare que par rapport au type A.

Figure 59 : Photo aérienne de « Mutsaard »[255]



- ***Groupe E :*** Blocs Saint Vincent, Brasilia, Globe, Magnanerie, Vossegat-Est

« Les grands ensembles privés de moyenne taille »

Ces bâtiments ont moins d'habitants, moins de superficie et moins de superficie libre, mais inversement plus de superficie libre comparée à la taille du grand ensemble. Autrement dit, ce sont des « plus petits » grands ensembles qui ont en chiffres globaux moins de superficie, la superficie proportionnelle à la taille étant moyennement plus grande. La surface de plancher est aussi moyennement plus grande. Les bâtiments portent plus de signes de dégradations et de détériorations des matériaux, mais une meilleure qualité des matériaux utilisés (vu de l'extérieur) est repérable.

Nous trouvons plutôt moyennement peu de familles monoparentales, plus de personnes âgées et moins de jeunes. L'exception est formé par 'Vossegat-est' qui ressemble plus à ce qu'on pourrait nommer un immeuble de standing dans une zone plutôt aisée d'Uccle où on trouve un taux plus élevé de familles monoparentales par rapport à la moyenne bruxelloise.

[255] Source: Bing Maps (en ligne)

Figure 60 : Photo aérienne de « Brasilia »[256]



Les communs et les espaces verts sont en règle générale mieux entretenus par les gestionnaires comme par les locataires (moins de poubelles, moins de graffitis, moins de petites salissures, etc.). Nous n'avons pas trouvé d'installations pour enfants ou adolescents. Il y a moins d'espaces publics extérieurs prévus (idem pour le Groupe B). De même les murs affichent moins de tags, mais aussi moins de signes d'appropriation ou de pratiques des êtres humains dans l'espace public. Tous ces immeubles indiquent clairement l'interdiction formelle de jouer pour les enfants ; des pancartes qui interdisent de marcher sur la pelouse sont visibles. Nous n'avons pas trouvé un seul service public – autre que les écoles – dans les environs de ces grands ensembles.

Avant d'étayer les spécificités de chaque type de grands ensembles, nous préférons passer à l'analyse descriptive et comparative entre les différents groupes afin de mieux cerner ce qu'ils partagent et ce qui les différencie entre eux.

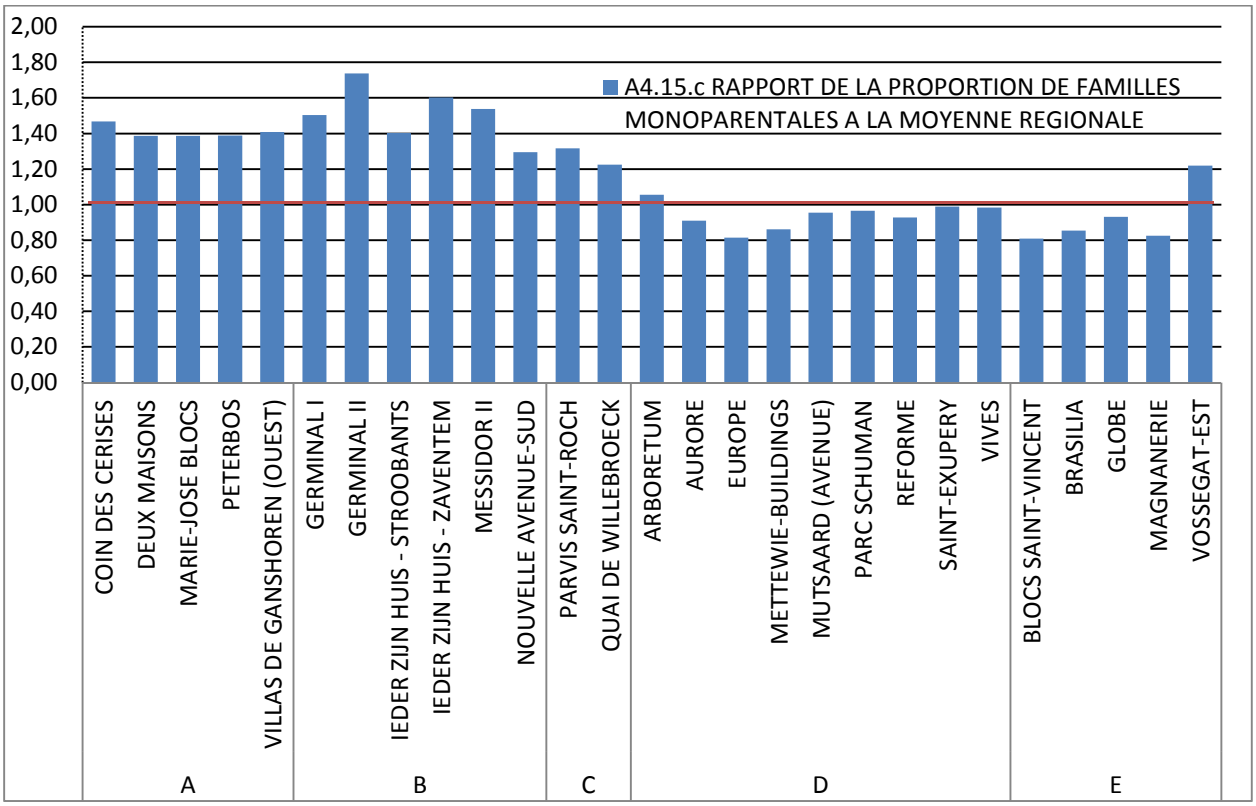
9.3.3 Une comparaison des différents types de grands ensembles à Bruxelles

Le tableau ci-après montre, sur base des données du SPF-DGIES de 2008, les différences de proportion des familles monoparentales parmi l'ensemble des ménages avec enfants dans les grands ensembles et ce comparé à la moyenne bruxelloise. Tous les grands ensembles mixtes et publics ont des taux supérieurs aux privés (Vossegat-est forme à ce titre une exception intéressante). Rappelons que la moyenne bruxelloise dans les données du SPF DGIES est de 37,8 % (celle du BCSS est de 34 %) ; les grands ensembles privés se trouvent donc en-dessous et les logements publics au-dessus. La proportion varie entre 40 à 70 % de familles monoparentales en plus par rapport à la moyenne bruxelloise. Les deux

[256] Source: Bing Maps (en ligne).

groupes de grands ensembles privés accueillent moins de familles monoparentales que la moyenne bruxelloise, à part 'Vossegat' et l'Arboretum'.

Figure 61 : Rapport de la proportion des familles monoparentales parmi les ménages avec enfants dans les 27 grands ensembles bruxellois[257]



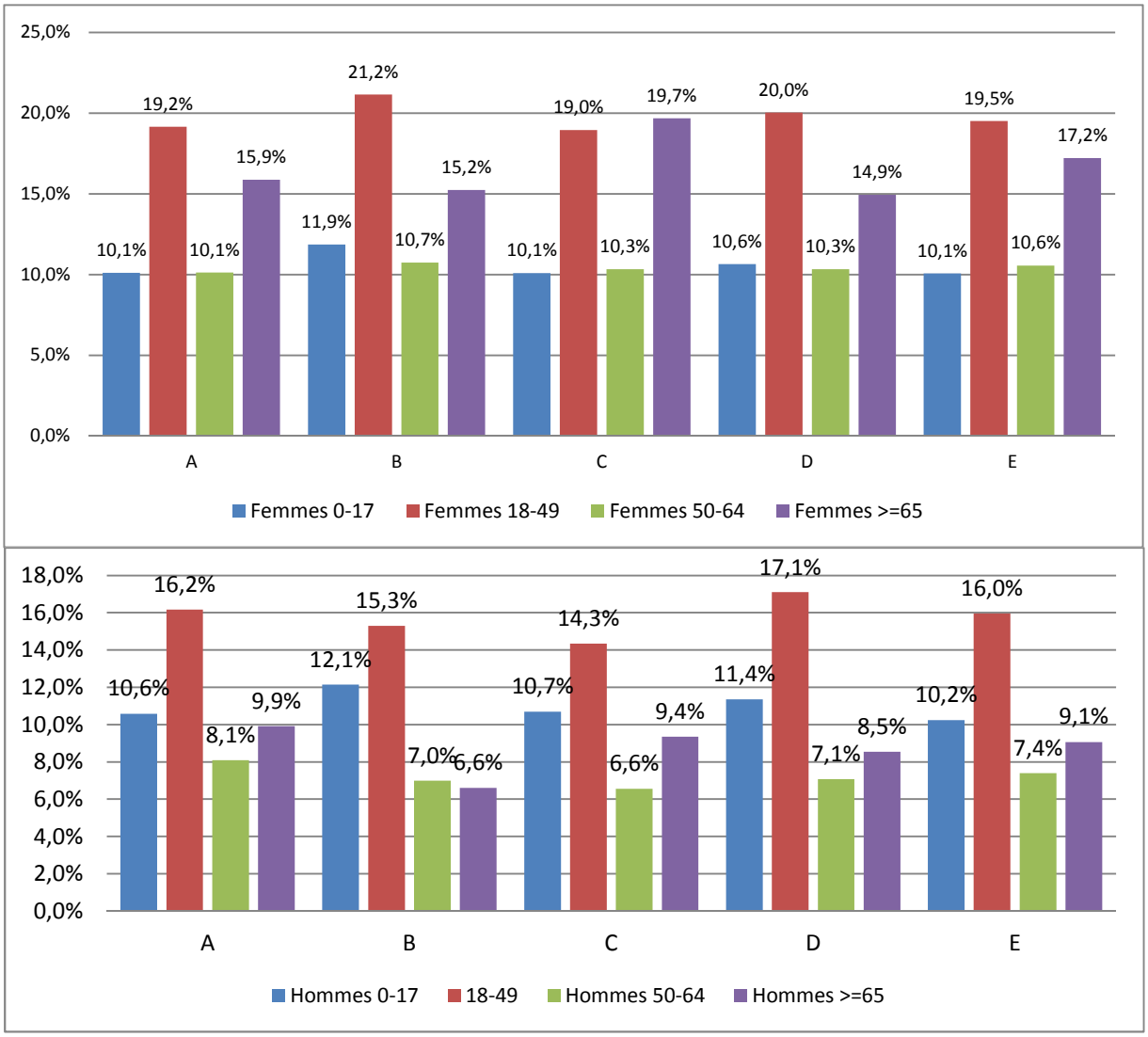
Ce constat doit être tempéré par une certaine critique. Nous avons vu dans la partie descriptive des données que celles du SPF-DGIES ne recensent pas les cohabitants. Comme dans les logements publics, le critère du statut de ménage influe fortement sur l'octroi du logement[258]. Les organismes tels que l'ONEM et le CPAS octroient des taux différents selon qu'on est cohabitant (cf. taux isolé vs taux cohabitant). Ainsi un certain nombre de personnes dans ces logements ont plutôt 'intérêt' à ne pas trop manifester qu'ils ont engagé dans une relation au risque de perdre une partie de leurs ressources ou de se voir octroyer un autre logement. Nombre d'études et d'acteurs ont déjà pointé ce problème du statut de cohabitation qui ne permet pas que les personnes puissent vivre une solidarité et une affectivité plus naturelle : « *La différence de traitement selon le statut favorise la pauvreté. L'allocataire cohabitant devient souvent tributaire de la personne avec qui il vit, si celle-ci dispose d'un revenu supérieur. Les cohabitants peuvent ainsi être entraînés vers la pauvreté. Lorsque les deux personnes qui vivent ensemble bénéficient chacune d'allocations, l'existence de ce statut est une véritable condamnation à la pauvreté*[259]». L'existence de ces règles d'attribution des logements, comme celui du taux de cohabitant, a pour conséquence que l'on surestime le nombre de personnes seules avec enfants dans les chiffres du

[257] Source : SPF-DGSIE 1 janvier 2008 ; calculs UCL.
[258] BERNARD Nicolas, *Femmes, [...], op. cit.*
[259] FCSSB, *L'accès aux droits sociaux fondamentaux - Regards des travailleurs sociaux de terrain (issus des CAP, des CASG et des CSSW*, 2009, p.51.

SPF-DGIES ; cette remarque de surreprésentation dans les statistiques ne diminue pas réellement le constat qu'il y a un nombre important de familles monoparentales dans les grands ensembles du parc de logement public.

Les données du BCSS permettent de montrer la différence entre hommes et femmes dans les différents secteurs statistiques. Comme nous n'avons pas la possibilité de différencier entre parents et enfants ou selon le type de ménage, regardons d'abord la distribution par âge :

Figure 62 : Distribution des groupes d'âge dans les grands ensembles selon le sexe[260]

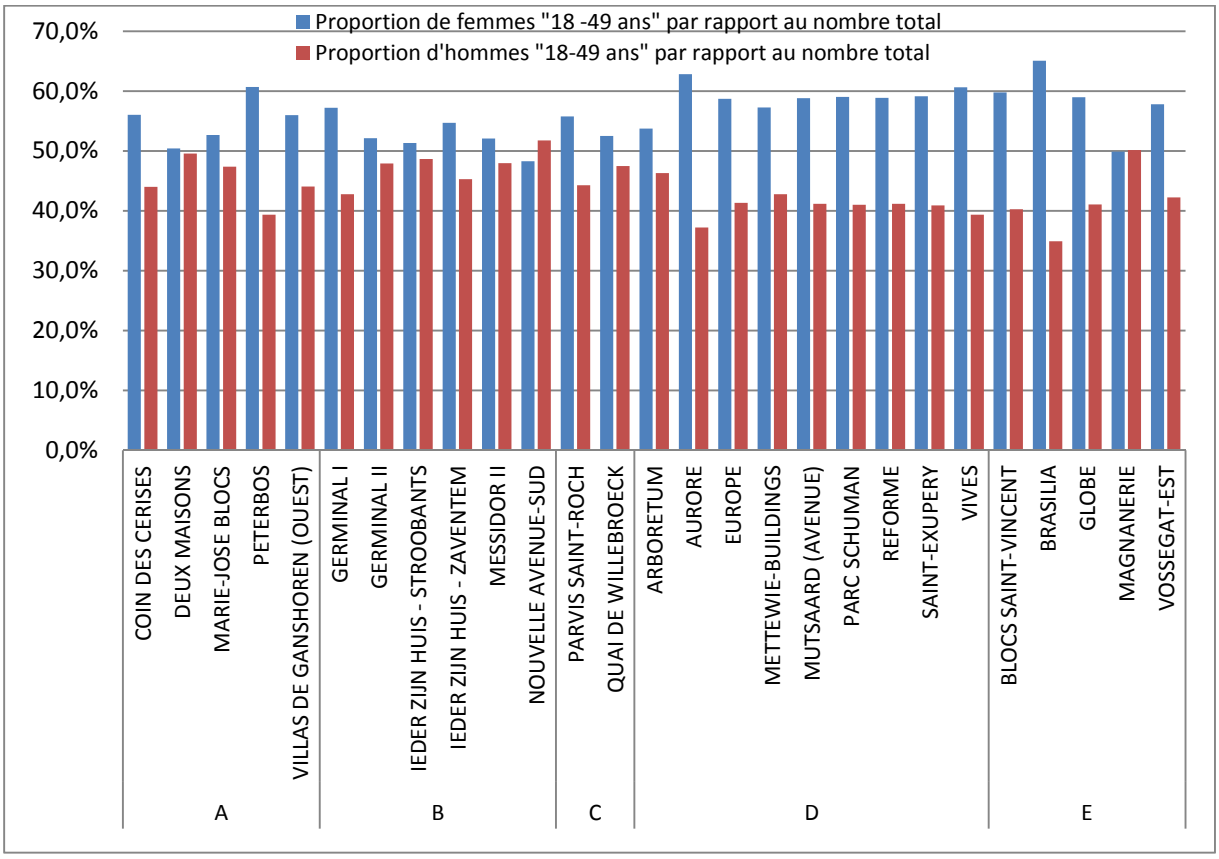


Sauf dans la catégorie des jeunes 0-17, nous constatons la présence légèrement plus importante des femmes dans les différentes catégories d'âge et dans tous les types de grand ensemble. Tous les types abritent nettement plus de femmes âgées que d'hommes (p.ex. 14,9 % par rapport à 8,5 % dans le type D et 17,2 % par rapport à 9,1 % dans le type E). À part des jeunes, nous trouvons légèrement plus de femmes et c'est surtout pour les personnes au-dessous de 65 ans que le nombre des femmes devient plus important (20 000 personnes au total en 2006).

[260] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 4, données 2006 (31.12.) ; propres calculs

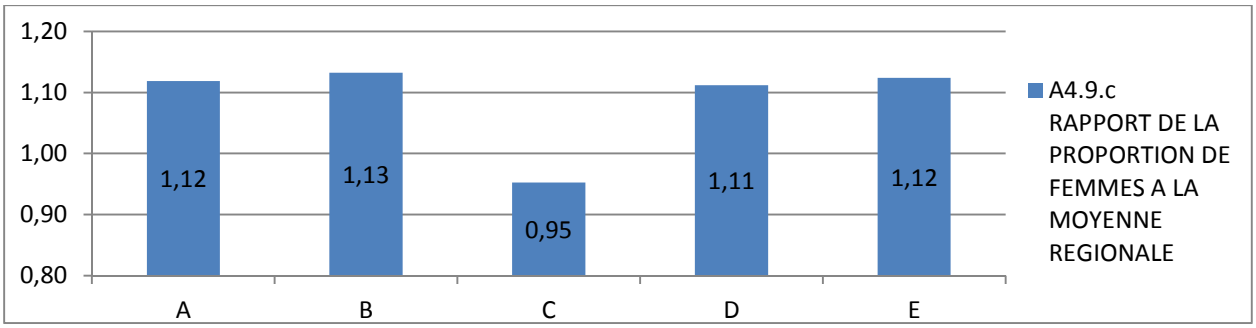
La figure qui suit montre la proportion de femmes et d'hommes entre 18 et 49 ans par rapport à la population totale. Dans tous les grands ensembles à part la 'Magnanerie', nous trouvons plus de femmes. La proportion de celles-ci dans les trois premiers types est en moyenne presque 5% plus basse que dans les logements privés (52,7 % par rapport 57,7 % de femmes), mais si on compare par grand ensemble, on trouve parfois des écarts encore plus importants. Dans quelques immeubles il y a jusqu'à 24 % de différence entre la proportion d'hommes et de femmes pour cette classe d'âge (18-49ans) come par exemple à Aurore.

Figure 63 : Proportion de femmes et d'hommes entre 18 et 49 ans par rapport à la population totale[261]



Quand nous comparons ce chiffre à la proportion de femmes par rapport à la moyenne régionale de Bruxelles, nous voyons qu'à part des ensembles du quartier nord, qui sont plutôt moyens, il y a entre 12 à 15 % de plus de femmes dans les quatre autres types.

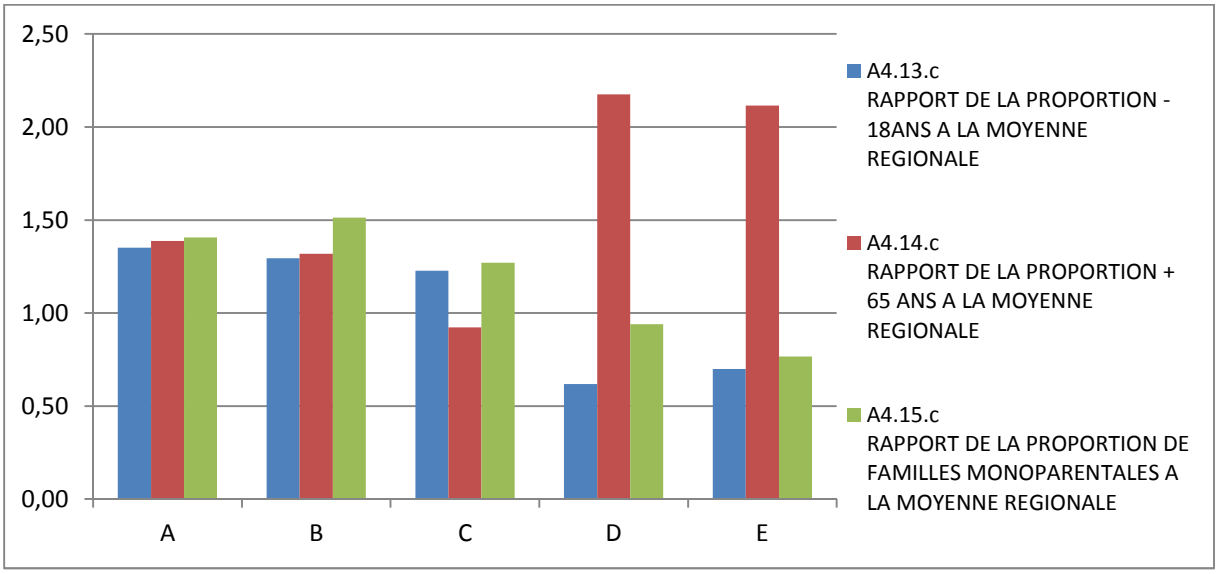
Figure 64 : Rapport de la proportion de femmes à la moyenne régionale[262]



[261] Source : SPF-DGSIE 1 janvier 2008 ; propres calculs.
[262] Source : SPF-DGSIE 1 janvier 2008 ; propres calculs.

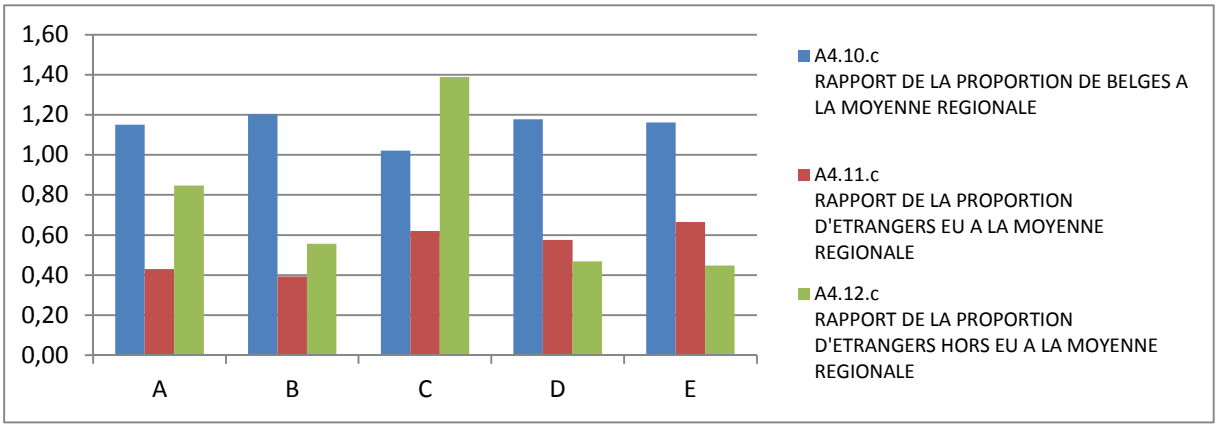
Qu'en est-il de la distribution des personnes plus jeunes et plus âgées ?

Figure 65 : Proportion de jeunes (- 18ans,) de personnes âgées (+65ans) et de familles monoparentales dans les 27 grands ensembles bruxellois selon les types[263]



Dans ce tableau, nous avons ajouté aux proportions des familles monoparentales (parmi les ménages avec enfants) les proportions de personnes âgées de plus de 65 ou de moins de 18 ans. Le constat est clair : dans les logements publics la plus forte prégnance des familles monoparentales s'accompagne d'une forte présence de jeunes en dessous de 18 ans et de personnes plus âgées. Dans les logements privés, la proportion des personnes âgées de plus de 65 ans double la moyenne régionale. Les deux ensembles dans le quartier nord abritent proportionnellement moins de personnes âgées.

Figure 66 : Proportion par rapport à la moyenne bruxelloise selon l'origine dans les 5 types de grands ensembles bruxellois (%)[264]



Les données par rapport à la nationalité actuelle (hors naturalisations) montrent que les deux ensembles du quartier nord accueillent presque 40 % de personnes d'origine hors Union européenne par rapport à la moyenne régionale. À noter que les autres types accueillent moins de personnes de cette catégorie ; ce n'est que le type A qui approche le plus de la moyenne avec ces 80 %. Les autres (B,D,E) sont largement en-dessous de la moyenne bruxelloise avec à peu près 50 % en moins.

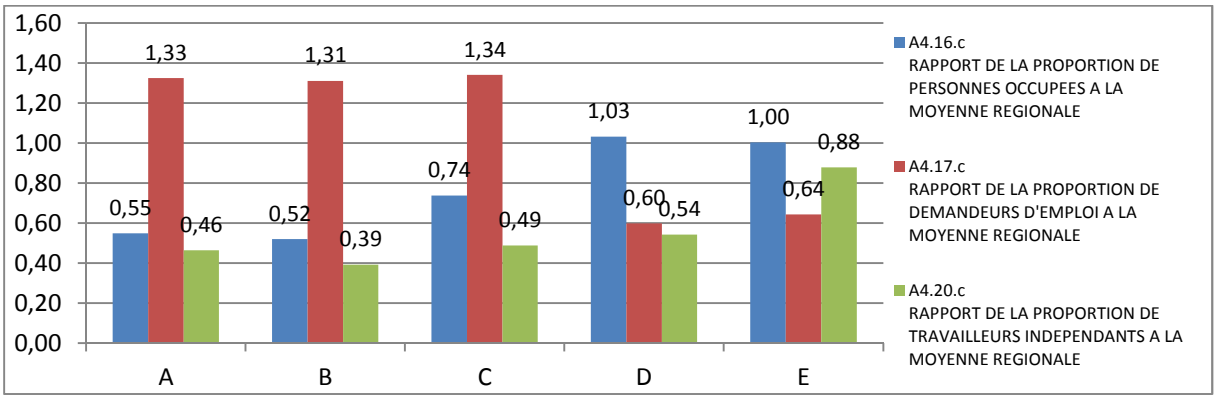
[263] Source : SPF-DGSIE 1 janvier 2008 ; calculs UCL.
[264] Source : SPF-DGSIE 1 janvier 2008 ; calculs UCL

Dans tous les ensembles, nous constatons une présence plus importante de Belges par rapport à la moyenne régionale. La présence d'étrangers issus de l'Union européenne est dans tous les grands ensembles plus basse que dans la moyenne régionale

Les différentes positions socio-économiques

Le tableau ci-après donne un premier aperçu des différents statuts d'activités dans les grands ensembles bruxellois par rapport à la moyenne régionale. Il ressort clairement que les demandeurs d'emploi sont largement sur-représentés dans les ensembles publics et mixtes (entre 31 % et 34 % de plus). Dans les mêmes ensembles, nous trouvons la moitié de personnes par rapport à la moyenne régionale qui ont le statut 'occupé' ou 'indépendant'.

Figure 67 : Les statuts d'activité par rapport aux moyennes de la Région bruxelloise[265]



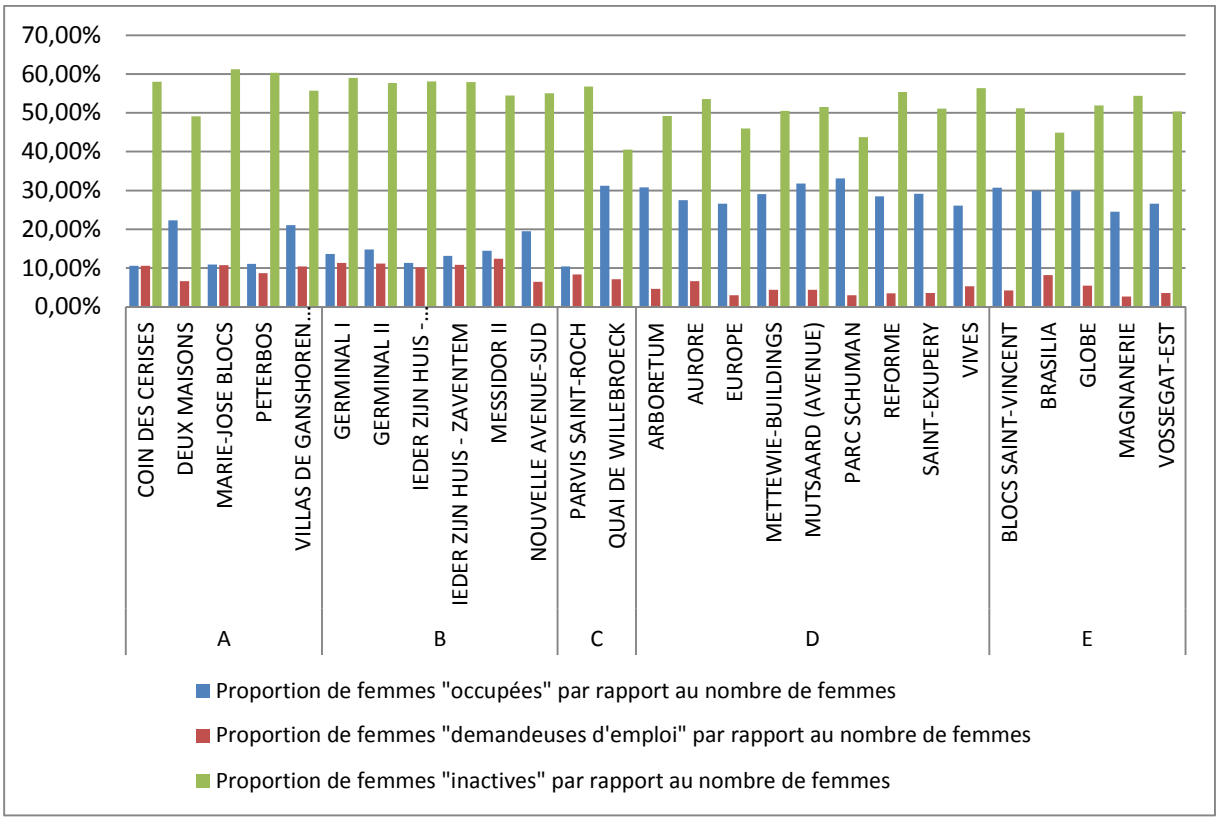
Ce tableau représente les mêmes données réparties en fonction des différents grands ensembles en soi. Nous pouvons en retenir que les fluctuations peuvent être encore plus grandes. 'Ieder zijn huis – Stroobant' et 'Parvis Saint Roch' se démarquent clairement avec des proportions de demandeurs d'emploi de 60 % au-dessus de la moyenne bruxelloise. Du côté des logements privés, la plus faible proportion des demandeurs d'emploi (à part de 'Aurore' et 'Quai de Willebroeck') ainsi que les proportions de personnes avec statut 'occupé' restent fort proche de la moyenne régionale. Il est à ajouter que les ensembles privés accueillent plus de personnes avec le statut 'inactif' (qui sont plus souvent pensionnés).

La proportion des personnes en demande d'emploi revient à 6,4 % en moyenne parmi toutes les formes de logement (non repris dans le tableau). C'est un chiffre extrêmement bas pour la région bruxelloise, qui contraste avec la forte présence de personnes pensionnées et des personnes avec statut 'inactif' (surtout CPAS). C'est le signe d'un certain degré de précarisation des statuts que rencontrent les habitants allant du chômage vers le revenu d'intégration sociale pour les personnes qui ne sont pas pensionnées.

Il faut souligner ici que nous n'avons malheureusement pas des données plus détaillées sur les positions socio-économiques et les revenus des personnes en lien avec l'âge et le type de ménage pour pouvoir analyser davantage cette information. Néanmoins, le constat des positions économiques particulièrement précaires se renforce encore si on ne regarde que les femmes :

[265] Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 4, données 2006 (31.12.) ; calculs UCL

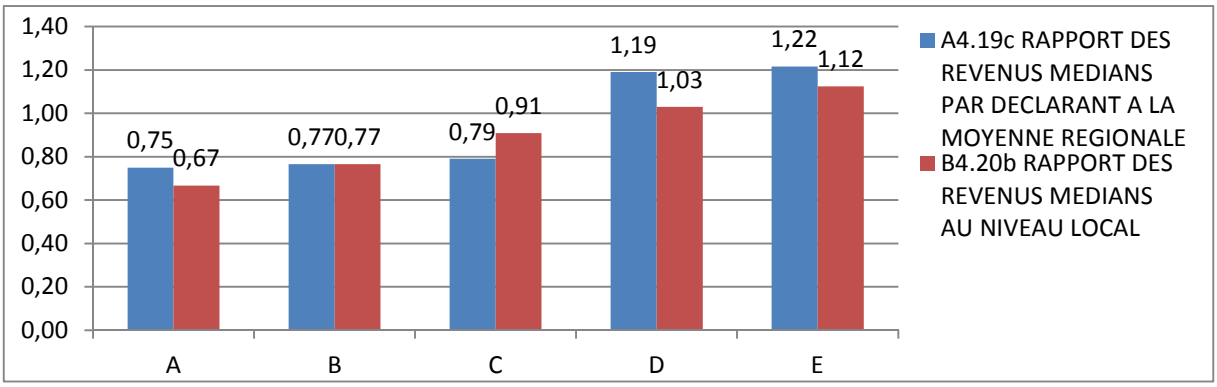
Figure 68 : Statut d'activité parmi les femmes en pourcent par rapport à la population du secteur statistique[266]



La comparaison entre les statuts d'activité montre de fortes différences entre les logements publics et les ensembles privés. La proportion des femmes avec statut 'occupé' est nettement plus basse dans les types A, B et C (15,7 %) en moyenne que dans les privés (28,9 % en moyenne). Un autre constat qui saute aux yeux est le niveau très bas des variables 'occupé', 'demandeur d'emploi' et 'autre' au profit du statut 'inactif' : 55,7 % en moyenne parmi les logements publics et mixtes. Nous savons que ce statut regroupe différentes situations (CPAS, Pension, incapacité de travail, etc.) mais il n'empêche que cette moyenne est largement au-dessus de la moyenne bruxelloise (39,8 %). Il y a donc proportionnellement beaucoup moins de femmes qui trouvent accès au marché du travail et qui habitant dans les grands ensembles publics, comparé aux privés. La moyenne de toutes les positions 'inactives' revient à 57,7 %. Ce qui est fort proche de la situation des hommes (59,3 %). Il a par ailleurs moins de femmes en demande d'emploi dans les logements privés, ce qui est sans doute un effet de l'âge.

[266] Source: BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2006 (31.12.) ; calculs UCL

Figure 69 : Rapport des revenus médians par déclarant par rapport à la moyenne régionale et locale[267]



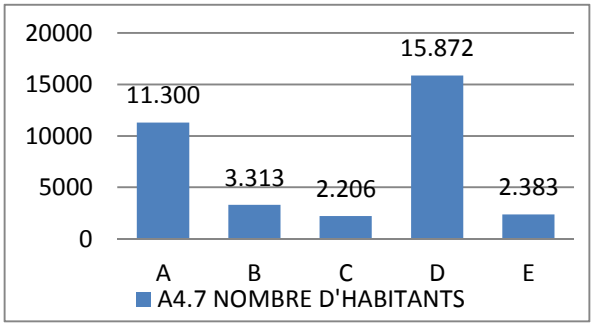
Les trois premiers types de notre typologie ont une position plus désavantagée par rapport aux moyennes locales et régionales. Ce n'est que dans les grands ensembles du quartier nord qu'on trouve des revenus plus proche des secteurs statistiques environnants (cf. le « croissant pauvre »). Les revenus médians dans les types A, B et C sont entre 23 et 25 % plus bas que dans la moyenne régionale.

Les ensembles privés montrent un avantage d'environ 20 % par rapport aux revenus médians régionaux, et ils se trouvent dans les quartiers où la différence de revenu est moins marquée par rapport aux grands ensembles.

<u>Variables se rapportant au logement et aux équipements des sites</u>

Figure 70 : Nombre d'habitants dans les grands ensembles selon le type[268]

Au total, les grands ensembles étudiés accueillent 0,6 % de la population régionale, cela fait en tout 35.074 habitants. On pourra dire que c'est sans doute une part non négligeable d'habitants de Bruxelles qui sont repris dans notre échantillon tout en sachant que nous n'avons malheureusement pas de chiffres sur les autres 729 bâtiments au total à Bruxelles (sur les 161 sites).



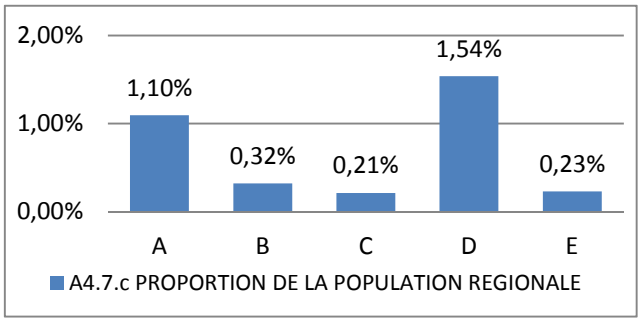
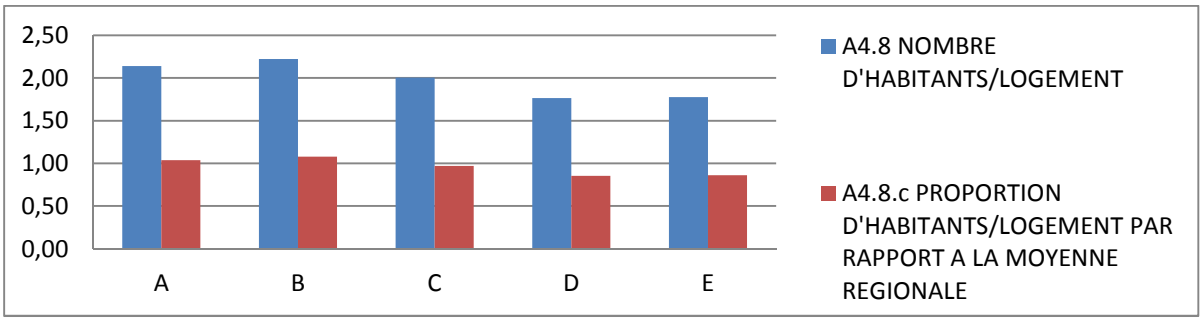


Figure 71 : Proportion de la population régionale logée dans les grands ensembles selon le type (%)[269]

Ici, le nombre de logements qu'abrite un grand ensemble n'est pas en lien avec la division entre public, privé et mixte. Mais, en chiffres totaux, il y a une différence remarquable : les ensembles privés (10.948 logements) représentent bien plus de logements que les publics (5249) et les mixtes (1852 publics + 643 privés = 2495) dans notre échantillon.

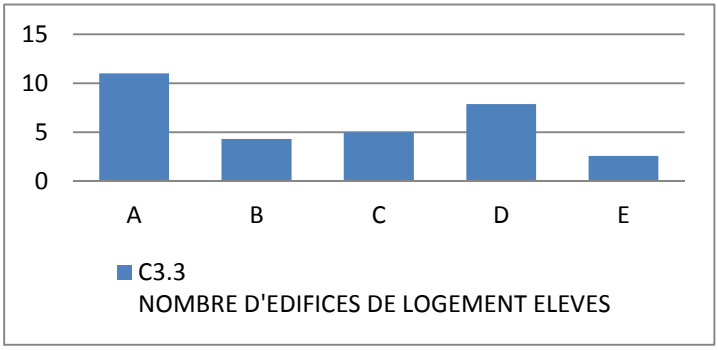
[267] Source : SPF-DGSIE 1 janvier 2008 ; calculs UCL.
[268] Source : SPF-DGSIE 1 janvier 2008 ; calculs UCL.
[269] Source : SPF-DGSIE 1 janvier 2008 ; calculs UCL.

Figure 72 : Proportion d'habitants par logement par rapport à la moyenne régionale et nombre d'habitants par logement dans les grands ensembles selon le type (%)[270]



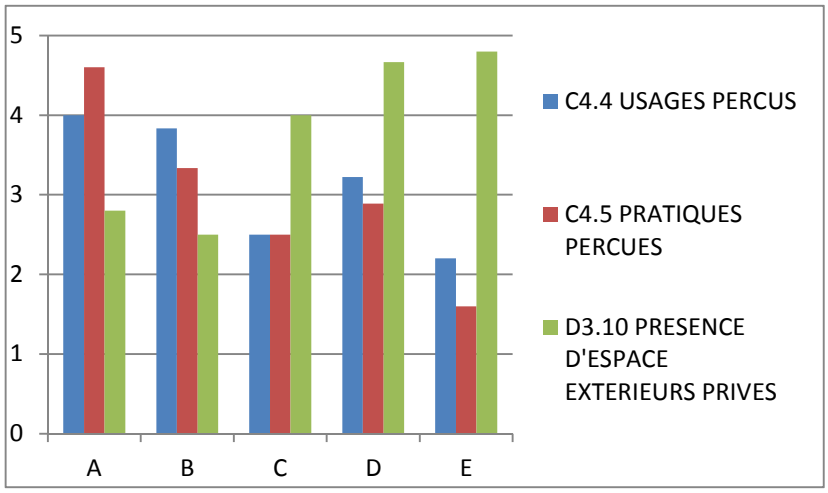
La figure 72 montre de faibles différences par rapport au nombre d'habitants par logement en comparaison avec la moyenne régionale.

Figure 73 : Nombre d'édifices de logements élevés dans les grands ensembles selon le type[271]



Les groupes A et D accueillent le plus de bâtiments élevés (plus de six étages), on y trouve en moyenne 11. Le Peterbos dans le groupe A est le plus grand site avec 18 bâtiments élevés. Aurore est le site avec le plus d'édifices élevés du côté des logements publics avec 14 bâtiments. Les plus petits sites des groupes B, C, et E ont moins de bâtiments élevés.

Figure 74 : Pratiques, usages et présence des espaces extérieurs privés dans les grands ensembles selon le type[272]

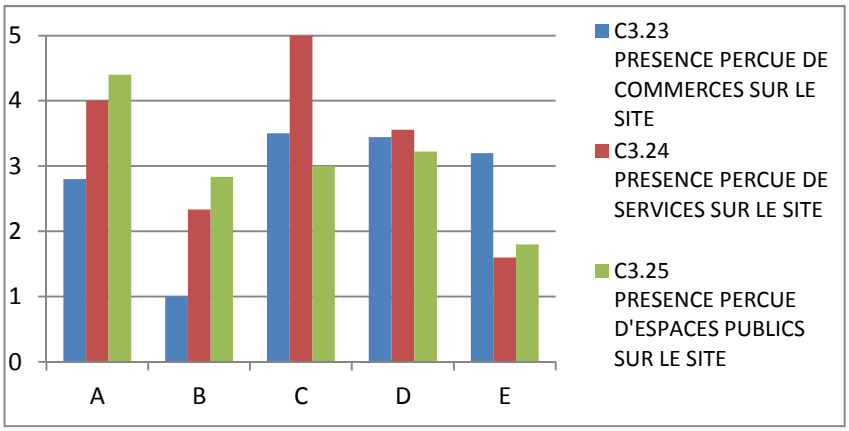


Sur une échelle de 1 à 5 nous avons retenu, lors de nos visites, différentes utilisations des objets qui se trouvent dans l'espace entre les tours ou visibles de l'extérieur. La variable « usage » (qui se réfère plus à la présence des 'objets utilisés' tels balançoires, balcons, hall d'entrée, terrain de foot, etc.) est la plus important dans les deux premiers groupes. La même image se dessine du côté de la variable des pratiques : les personnes présentes ont montré plusieurs comportements qui indiquaient qu'elles ont une plus grande pratique visible dans les espaces ouverts. Ce constat confirme ce que nous avions déjà présenté plus haut : dans les grands ensembles publics, il y

[270] Source : SPF-DGSIE 1 janvier 2008 ; calculs UCL.
[271] Visites UCL.
[272] Visites UCL.

a une plus grande attention à rendre accessible l'espace disponible sur les sites, les personnes utilisant les facilités tant pour les jeunes que pour les adultes. Dans les ensembles privés, le nombre de pancartes interdisant de jouer, de faire du bruit ou – parfois même – de marcher sur les pelouses va de pair avec une faible utilisation. À l'inverse de cette image, nous trouvons une présence plus marquée d'espaces extérieurs privés (terrasses, loggias, balcons, jardins, …) dans les trois derniers types.

Figure 75 : La présence de commerces, de services et d'espaces publics dans les grands ensembles selon le type[273]

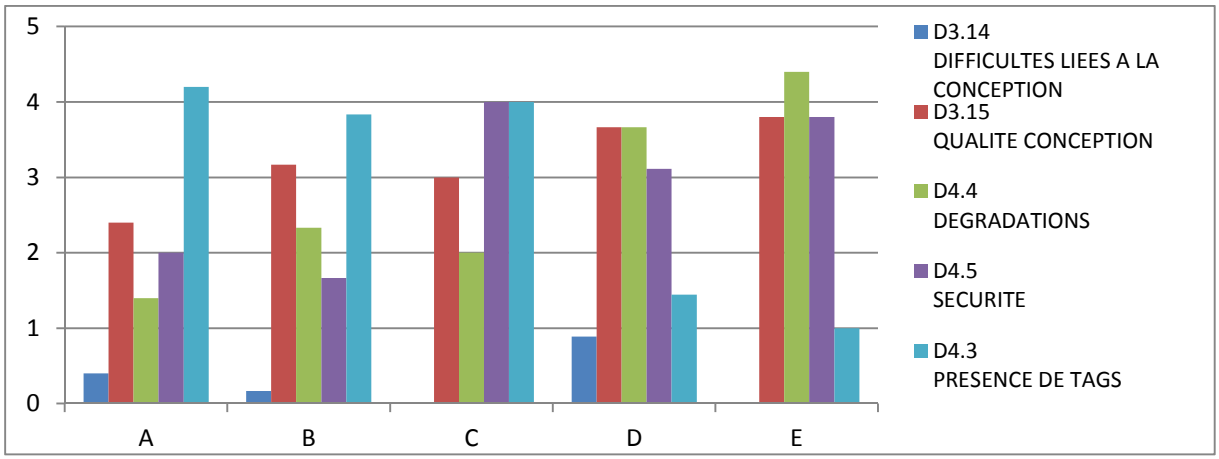


Ce tableau met en évidence les trois variables qui se réfèrent aux infrastructures collectives que nous avons pu percevoir lors de nos visites de terrain. Le terme « espace public » renvoie ici à sa définition minimale, c'est-à-dire des espaces qui sont conçus pour la rencontre des habitants. Cette dernière variable est présente surtout pour le type 1, ce type regroupant également une présence plus forte de services publics (hors écoles) sur le site. La valeur se rapportant aux commerces est proche des valeurs des groupes C, D, E, même si elle est légèrement inférieure.

Le « quartier nord » regroupe le plus de services publics sur le site (crèche, garderie, maison de quartier, maisons de jeunes, centre culturel et sportif, accompagnement social des locataires, service de médiation etc.).

Les deux valeurs extrêmes se trouvent d'un côté dans la faible présence de commerces dans les plus petits ensembles publics, et la plus faible présence des services publics dans les plus petits ensembles privés.

Figure 76 : Plusieurs variables qui se rapportent au bâti et à leur qualité dans les grands ensembles selon le type[274]



[273] Visites UCL.
[274] Visites UCL.

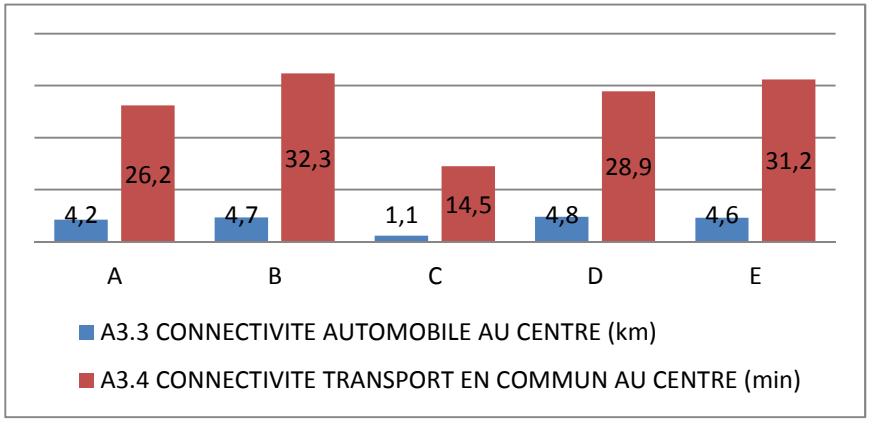
Les quatre premiers indicateurs ont été établis selon des critères habituellement utilisés par les architectes. Ils montrent une appréciation des grands ensembles selon les difficultés liées à la conception (problèmes qui font directement suite à une mauvaise conception), la qualité de la conception (est-ce que des matériaux de qualité ont été utilisés et est-ce que leur 'agencement' s'est fait selon des critères de qualité ?), les dégradations (dommages liés au vieillissement ou à leur utilisation) et la sécurité (dispositifs mis en place pour assurer la sécurité des bâtiments du type caméra, panneaux d'interdiction, …). La présence de tags renvoie au nombre de graffitis et/ou de tags présents sur le site sur une échelle de 1 à 5.

Les grands ensembles publics montrent beaucoup plus de tags, ils accueillent d'un côté beaucoup plus de jeunes que les types D et E ; d'un autre côté, les espaces extérieurs sont en règle générale moins bien entretenus que dans les deux types d'ensembles privés.

Du côté des variables plus architecturales, les architectes de notre équipe ont pu constater relativement peu de difficultés liées à la conception, la valeur la plus haute en moyenne restant toujours en dessous de 1. La qualité de la conception est plus grande dans les deux types privés, mais ce signe plus positif s'accompagne en même temps de forts signes de dégradations des bâtiments et ce plus que dans le public. Il n'y a pas à ce stade d'informations sur la manière dont les plus grandes copropriétés gèrent les travaux d'entretien (à côté d'un entretien plus régulier fait par les concierges et autres). Les mesures de sécurité existantes sont plus présentes du côté des ensembles privés, et dans le quartier nord (l'ensemble public est très difficilement accessible).

<u>Mobilité et accessibilité</u>

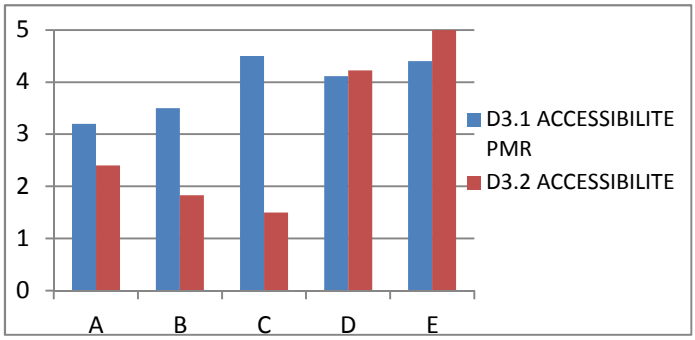
Figure 77 : Connectivité automobile et transports en commune au centre dans les grands ensembles selon le type[275]



Les quatre types de logements autres que le quartier nord se trouvent à une distance plus ou moins égale du centre (De Brouckère), que ce soit en transports en commun ou en automobile. Une différence se manifeste selon les sites en fonction de la présence des grands axes urbains, qui lient le centre-ville au Ring.

[275] Calculs UCL (basés sur la distance en km à vol d'oiseau pour la distance en voiture et sur les propositions de trajet en journée sur le portail internet de la STIB).

Figure 78 : Facilité d'accès aux parties communes pour les personnes à mobilité réduite et accessibilité au hall d'entrée pour des personnes étrangères à l'immeuble dans les grands ensembles selon le type[276]



Les personnes à mobilité réduite trouvent en règle générale un meilleur accès dans les ensembles privés, même si des différences existent entre les différents bâtiments.

Par rapport à l'accessibilité aux personnes étrangères aux bâtiments, nous trouvons beaucoup plus de mécanismes de sécurisation dans les bâtiments privés.

Pollution

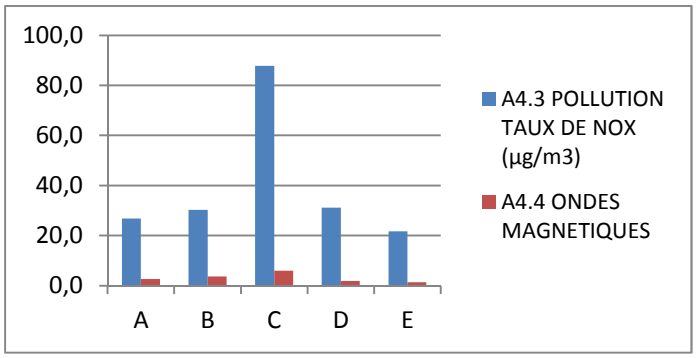


Figure 79 : La pollution selon le taux de nox et la présence des ondes magnétiques (nombre d'antennes) dans les grands ensembles selon le type[277]

La seule différence à retenir est la plus forte pollution dans le quartier nord. Cet effet est dû à sa position centrale, à côté des sites industriels, proche du centre d'affaires (pour les ondes) et à côté d'un grand axe de circulation.

Les quartiers dans lesquels se trouvent les grands ensembles

Afin de ne pas trop alourdir ce rapport, nous n'avons pas repris les graphiques par rapport aux secteurs statistiques avoisinants. Ne retenons que quelques résultats majeurs :

Sur plusieurs variables reprises par rapport aux secteurs statistiques avoisinants, c'est surtout à l'intérieur du Quartier Nord que les différences sont les moindres par rapport aux variables socio-démographiques et économiques. Les autres types montrent quelques différences au niveau local par rapport aux variables socio-démographiques. Trois constats sont à retenir : premièrement, il y a presque 20 % plus de familles monoparentales dans les grands ensembles des trois premiers types, et de 5 et 12 % respectivement en moins dans les types D et E. Deuxièmement, nous constatons plus de personnes d'origine étrangère hors UE dans le type A (+ 40 %) ; et troisièmement, dans les types D et E se trouvent entre 30 à 40 % de personnes âgées par rapport à la moyenne locale.

Par rapport aux positions socio-économiques, les différences sont moindres. Ce n'est que dans les types A et B que l'on trouve 42 % (type A) et 55 % (type B) de personnes demandeurs d'emploi en moins par rapport à l'espace environnant. Les revenus dans les trois premiers types sont environ 20 % plus bas, dans les types A, B, et C et dans les types D et E se sont respectivement 3 et 12 % supérieurs au revenu médian par rapport aux moyennes locales.

[276] Visites UCL .
[277] IBSA et IBGE, 2001 ; IBGE, 2006.

Des premiers constats à approfondir par des démarches plus qualitatives et situées

En somme, nous avons donc pu établir des critères qui permettent de regrouper les 27 grands ensembles en différentes catégories. Pour arriver à généraliser ces premiers constats, il faudra approfondir notre méthode. Une des limites de notre approche vient du fait que nous avons utilisé les grands ensembles qui forment un secteur statistique. La délimitation originale des secteurs statistique par la méthode d'analyse par composantes principales peut avoir des effets sur la délimitation des secteurs statistiques. Par exemple, une différenciation plus nette d'un bâtiment avec des personnes plutôt pauvres ressortira plus facilement comme un secteur statistique si l'environnement est moyennement plus riche. Le fait de trouver plusieurs parcs, champs et équipements ferroviaires, maritime ou routier proches des grands ensembles peut avoir un effet sur la délimitation des secteurs statistiques[278]. Plusieurs grands ensembles du centre-ville et de la première couronne ont donc eu moins de chance de former un secteur statistique en soi et de faire partie de notre échantillon par la suite. Cette limite est à prendre en compte lors de toute future décision de travail et d'analyse.

Le travail présenté ci-dessus est l'aboutissement d'une première étape dans notre recherche sur les grands ensembles et les trajectoires de monoparentalité. La rencontre avec les architectes se fait lors de nos discussions de travail. C'est une entrée pour la sociologie qui s'ouvre aux questions architecturales et aux habitations comme unité de logement. Un croisement des savoirs nécessité dès lors un travail plus approfondi, travail que nous sommes en train de poursuivre.

Pour revenir à nos difficultés de définition, les données que nous avons pu récolter façonnent une impression de la distribution des variables socio-démographiques – économiques par rapport à la configuration des sites étudiés. D'un côté, la forte différenciation en fonction des variables se rapportant à la population fait clairement ressortir la différence entre les ensembles publics et privés. Ces derniers accueillent une population qui a des revenus médians entre 19 et 22 % plus importants que la moyenne régionale (selon le type). Ce sont de grands bâtiments, ou regroupements de bâtiments, mais ils logent plutôt des nombres importants de personnes plutôt 'favorisées' dans des contextes locaux où les différences de revenus et de position sociale se marquent moins avec leur entourage. Ils se distinguent surtout par leur nombre plus important de personnes âgées. Ce profil de revenus et de positions socio-économiques correspond très peu à ce que l'on connaît en France. Les grandes copropriétés que l'on trouve dans les « grands ensembles » accueillent plutôt une population avec des faibles revenus qui tentent par ce biais de trouver accès au logement[279]. Le terme « grand ensemble » semble donc particulièrement mal adapté pour le groupe des ensembles 'privés' ; même si certains sites sont très grands ; ils accueillent une population assez différente de ce que l'on connaît dans le cas français.

Par rapport aux grands ensembles sous tutelle publique et mixte, nous remarquons plus de similarité concernant les populations qui y vivent par rapport aux « grands ensembles » français selon les statistiques des ZUS – Zones urbaines sensibles[280]. Les situations sont plus proches surtout dans les sites repris dans le type A. Le nombre plus important des habitants avec des situations socio-économiques plus difficiles, la proportion plus grande des jeunes de moins de 18 ans ainsi que de familles monoparentales, le nombre élevé des tours et des barres sur le site, sont autant d'indices qui

[278] N'oublions pas que ce sont les zones où historiquement il y avait de l'espace pour construire les grands ensembles. Ce n'est donc pas nécessairement un biais.
[279] Voir l'étude de Pierre Merlin, sur les habitants dans les zones urbaines sensibles : MERLIN, P. *Les grands ensembles, op.cit.*
[280] OBSERVATOIRE NATIONAL DES ZONES URBAINES SENSIBLES. Rapport 2010, Paris.

permettent une « comparaison entre semblables » avec la situation des grands ensembles français, même si la spécificité bruxelloise (plus petite, moins fragmentée) reste importante.

Les bâtiments repris dans le type B sont des entités de logement social assez « moyen » du côté du nombre des logements ; ils accueillent une population plutôt défavorisée dans le contexte bruxellois[281]. Les variables se référant à la population et à leurs positions socio-économiques restent très proches du type A. Le terme « grand ensemble » paraît donc rendre compte de la situation des habitants, mais en les comparant avec d'autres sites de logement social[282], ces différences s'estompent. La différence la plus marquante est la forme architecturale des «barres» découpées de la voirie et la présence d'autres grands immeubles, qui accueillent 3.313 personnes (0,32 % de la population régionale). Le terme « grand ensemble » paraît juste si on se place du côté de la population présente, mais il faudra alors clairement préciser leur place spécifique. Le terme « *Immeuble élevé et isolé de l'habitat social* » les décrirait mieux dans le contexte bruxellois.

Notons encore, que les différences des grands ensembles publics avec le reste de la Région de Bruxelles ressortent moins si l'on regarde par les '*monitoring districts* – les quartiers'. Si on compare cependant les données au niveau du secteur statistique (c-à-d. au niveau des sites mêmes), les données socio-démographiques et celles par rapport à la situation économique ressemblent plus fortement aux quartiers du « croissant pauvre », à part le fait que la proportion des familles monoparentales est plus forte dans les grands ensembles de logement social.

Comme nous l'avons dit dans la partie méthodologique, une recherche sociologique de qualité mérite un travail plus approfondi sur des questions telles que les supports éprouvés par les habitants, les pratiques d'appropriation de l'espace, du bâti, l'inscription territoriale des habitants, la mobilité interne ou externe au quartier, la mobilité sociétale (horizontale ou verticale), la différenciation des habitants (par rapport aux voisins, aux jeunes, aux autres quartiers, aux personnes d'autres origines, de culture ou de position socio-économique différente,…), la perception de soi, l'intégration et la compréhension des épreuves qui se manifestent dans les trajectoires par rapport au travail et au logement, etc. La démarche croisée entre l'architecte et le sociologue devrait permettre d'avancer dans cette direction.

Avec les données actuellement disponibles, nous avons atteint la limite des statistiques descriptives pour approcher ces différents sites de logement de même que nous ne pouvons pas ajouter d'autres ensembles qui satisferait à notre premier critère de choix (cf. le secteur statistique). Il est pour le moment difficile de trouver des données sur d'autres grands ensembles, puisqu'ils se trouvent dans des secteurs statistiques qui rassemblent plusieurs entités de logements différentes. Suite à cela, nous avons décidé de restreindre notre échantillon afin d'utiliser des méthodes d'enquête de terrain plus fines en intensifiant les entretiens individuels avec des habitants de grands ensembles. Tout en combinant cela à une recherche plus globale qui associe l'analyse sociologique et urbaine à travers des données quali- et quantitatives avec une démarche plutôt collective qu'est l'« intervention sociologique ».

[281] OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL BRUXELLES. *Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2010 -Baromètre social -, 2010*. Et cartes du 'Monitoring des quartiers' (IBSA, MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE – *Monitoring des quartiers*, [En ligne], 2011).
[282] SLRB, *Rapport Annuel 2009*. Bruxelles.

La figure qui suit montre les quartiers que nous avons choisis pour continuer notre enquête de terrain.

Tableau 14: Le choix de 8 sites pour approfondir l'enquête de terrain

Type A	Type B	Type C	Type D	Type E	Autre
Versailles/ Coin des cerises *Quartier Heembeek*	Nouvelle Avenue-Sud *Quartier Chasse*	Parvis Saint Roch / Quai de Willebroeck *Quartier Nord*	Aurore *Quartier Veweyde/Aurore*	Vossegat (Est) *Quartier Globe*	Rempart aux moines *Quartier Dansaert*
Peterbos *Quartier Peterbos*			Parc Schuman *Quartier Val d'or*		

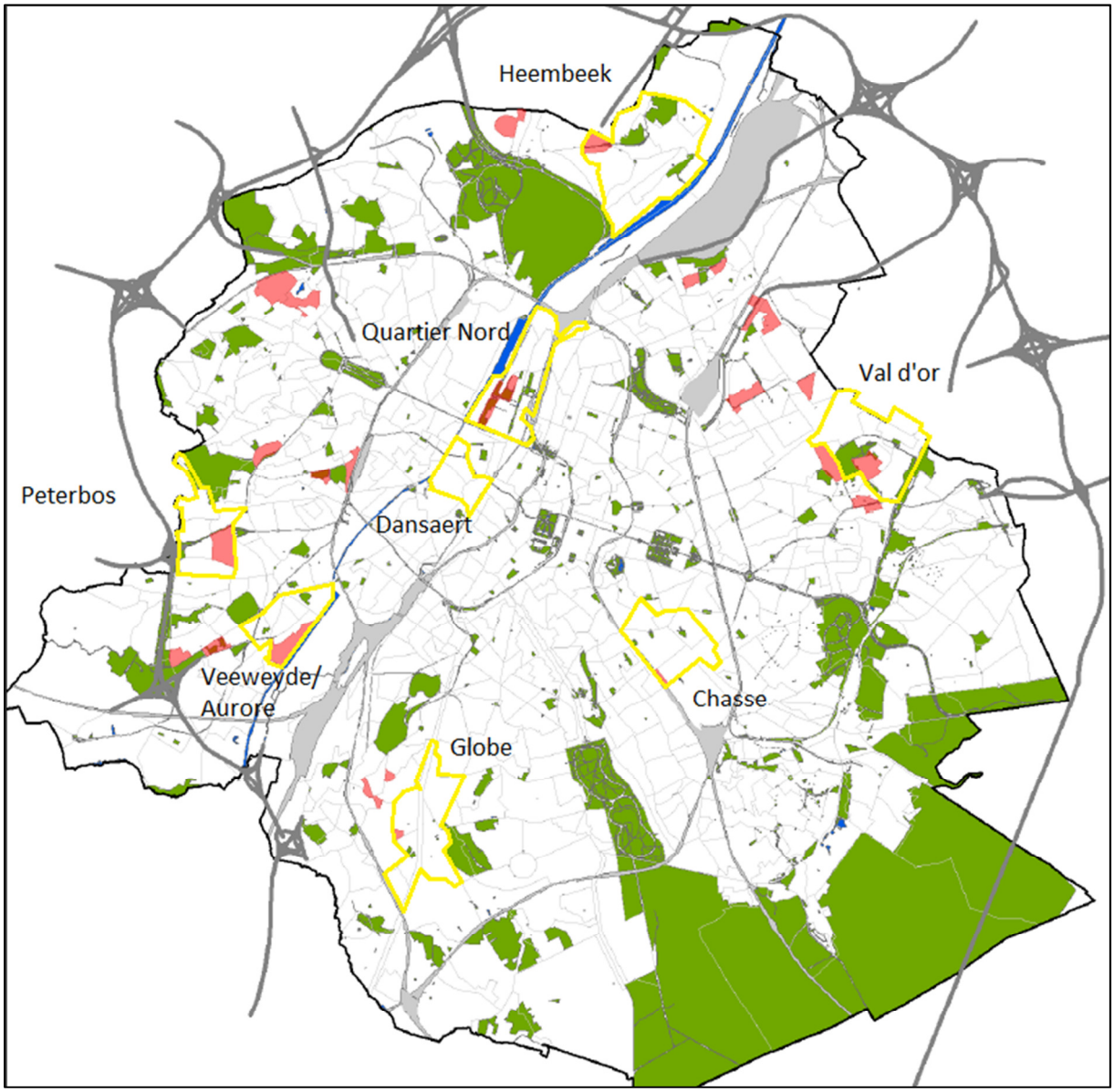
Ce sont en tout huit endroits différents qui rassemblent au mieux chacun des types de grands ensembles de notre échantillon, tout en intégrant des quartiers qui sont représentatifs des différents espaces de vie bruxellois et des différentes populations qui y vivent. Le fait de ne plus restreindre l'enquête aux seuls sites des grands ensembles, mais aux quartiers dans lesquels ils se trouvent va nous permettre de garder un cadre d'analyse des thématiques se référant au logement, aux différences de quartiers comme espace et milieu de vie. Le 'Rempart aux moines' a été ajouté pour assurer une meilleure représentation du centre de Bruxelles.

Il est évident, au vu de nos ressources matérielles et temporelles, que nous ne pouvons pas mener une étude approfondie de chacun de ces sites. Cela mériterait un travail de monographie qui prendrait en compte deux ou trois sites. Comme nous voulons absolument garder une représentativité des situations de monoparentalité au niveau régional, il s'avère plus intéressant de comprendre ce choix de sites comme une porte d'entrée pour mieux comprendre les trajectoires de monoparentalité au regard des différents espaces urbains. Le but n'est pas de comprendre ces différents espaces dans leur différence, mais de mieux comprendre les trajectoires de monoparentalité en les comparants à différentes situations de logement, de quartier et d'espace urbain.

Ces quartiers nous ont aidés pour orienter notre recherche de contacts en lien avec les parents en situation de monoparentalité. C'est à l'intérieur de ces quartiers et dans les environs, que nous avons contacté différents services: crèches, haltes-garderies, maisons de quartiers, projets de cohésion sociale, AMO – aide en milieu ouvert, services d'accompagnement de locataires, groupes de rencontres de femmes, maisons d'accueil, et autres. La seule « règle » dans le choix des services a été de favoriser des services qui n'ont pas un lien de pouvoir hiérarchique direct (comme p.ex. le CPAS qui décide de l'octroi du RIS), pour permettre de s'entretenir dans un rapport le moins hiérarchique possible avec les personnes.

Les choix qui nous ont guidés lors de notre travail de terrain sont présentés dans le chapitre ayant trait à l'enquête par les entretiens biographiques

Figure 80 : Représentation géographique des 8 sites pour approfondir l'enquête de terrain



10 Santé

C'est un des autres domaines de notre étude où peu d'évaluations chiffrées sont disponibles, mais plusieurs rapports (dont *Au féminin précaire*, Vie Féminine, 2006) indiquent que la santé des mères seules passe après bien d'autres postes vitaux (logement, alimentation, déplacements, éducation, santé des enfants, …). De même, le mal logement est souvent source de problèmes de santé pour elles et leurs enfants.

Nous avons déjà dit combien le livre *Femmes monoparentales en Belgique*[283] est exemplaire en ce que ses auteurs analysaient des données de l'enquête santé de 1997 et de 2001 ainsi que les données de PSBH pour établir un état des lieux sur la manière dont les femmes monoparentales parlent de leur santé, comment elles trouvent l'accès aux soins de santé et comment elles ressemblent ou se différencient des mères vivants en couple[284]. Reprenons quelques résultats essentiels de cette étude.

Si l'indicateur de la santé subjective peut être une mesure approximative de l'état de santé en général de la personne[285], il est révélateur de la situation des femmes monoparentales : *« on constate qu'un peu plus de 34% des femmes monoparentales et seulement quelque 15% des mères vivant en couple déclarent avoir une santé dont l'estimation va de « moyenne » à « très mauvaise »[…]* »[286]. De plus, elles perçoivent moins d'indemnités de maladie que les mères vivant en couple. Les auteurs constatent la présence de plus de maladies chroniques (17,48% contre 10,25%), la prévalence augmentant pour les femmes monoparentales avec la durée de la monoparentalité, et encore davantage avec le vieillissement. Les femmes monoparentales rencontrent plus de restrictions des activités habituelles (14,04% contre 8,58 %), plus souvent suite à des troubles psychiques. Les femmes qui ont vécu la monoparentalité ont un plus fort risque d'être hospitalisées (13,59% contre 8,63%).

L'étude inventorie également les risques pour différents problèmes de santé (affections du système digestif et respiratoire, migraines, vertiges, fatigue chronique, maladies rénales, maladies de la peau, maladies du système locomoteur, des voies urinaires, cardio-vasculaires, tumeurs, troubles de la santé mentale, problèmes liés à la santé sociale et à l'environnement social, accidents graves et violences). Si les femmes monoparentales rencontrent plus de risques que les femmes vivant en couple, la seule exception est représentée – au grand étonnement des auteurs – par l'asthme et la présence de crise cardiaque. Notons par ailleurs que cette étude comme celle de Miriam Beck et al. relève que la plupart des indicateurs de santé sont en général moins bons pour les femmes que pour les hommes. Les familles monoparentales connaissent des risques encore plus grands comme l'indique le tableau 12 qui résume les résultats de Casman et al.

[283] CASMAN M.-T., NIBONA M., PEEMANS-POULLET H., *Femmes monoparentales […], op.cit.*
[284] *Loc.cit.,* p. 131.
[285] BECK M., VANROELEN C., LOUCKX F., *Sociale breuklijnen in de gezondheid en de gezondheidszorg.* VUBPress, Bruxelles 2002.
[286] CASMAN M.-T., NIBONA M., PEEMANS-POULLET H., *Femmes monoparentales […], op.cit.*. pp. 131-132.

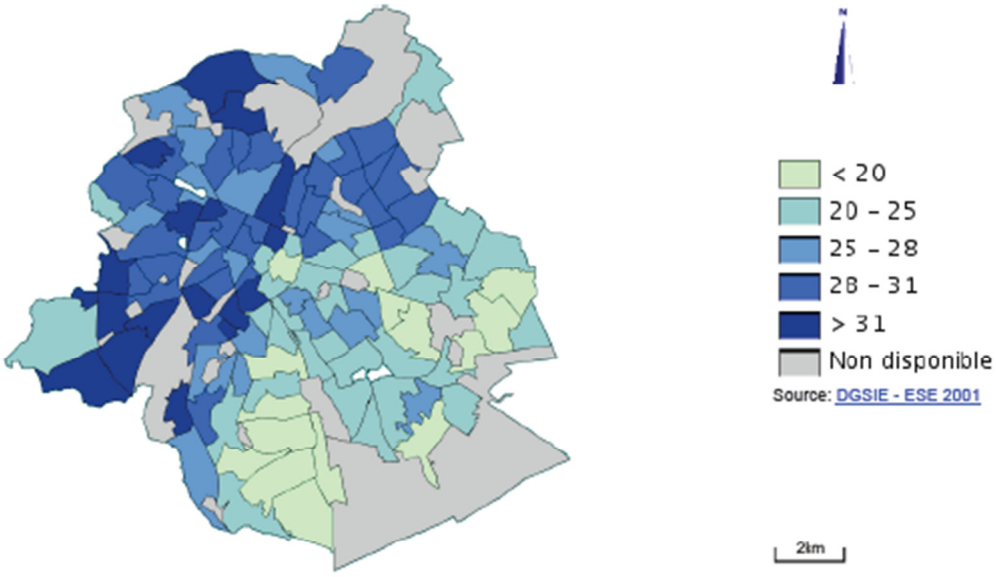
Tableau 15: Les femmes monoparentales souffrent plus (+) ou souffrent moins (-) ou souffrent autant (=) que les mères vivant en couple[287]

mauvaise santé subjective	+	soit 153% ou 1,5 fois plus
diarrhée avec fièvre	+	soit 200% ou 2 fois plus
ulcère à l'estomac ou duodénum	+	soit 128% ou 1,2 fois plus
troubles intestinaux graves	+	soit 206% ou plus de 2 fois plus
bronchite ... avec fièvre	+	141 % ou 1,4 fois plus
bronchite chronique	+	soit 104% ou 1,04 fois plus
asthme/quinzaine	-	moins
asthme/année écoulée	-	moins
allergie	+	soit 104% ou 1,04 fois plus
migraine	+	soit 147% ou 1,4 fois plus
vertiges avec chute	+	soit 228,5% ou plus de 2,2 fois plus
fatigue chronique	+	soit 219% ou plus de 2,1 fois plus
ostéoporose	+	soit 300% ou 3 fois plus
fracture de la hanche	=	pas de différence significative
arthrite	+	soit 158% ou 1,5 fois plus
autres formes de rhumatismes	+	soit 118% ou 1,1 fois plus
maladie rénale grave	+	soit 156% ou 1,5 fois plus
cystite chronique	+	soit 127% ou 1,2 fois plus
hypertension artérielle	+	soit 154% ou 1,5 fois plus
crise cardiaque ou infarctus	=	pas de différence significative
affection cutanée grave	+	soit 151 % ou 1,5 fois plus
diabète	+	soit 162% ou 1,6 fois plus
troubles de la thyroïde	=	pas de différence significative
tumeur maligne/cancer	+	soit 450% ou 4,5 fois plus
troubles dépressifs récents	+	soit 167% ou 1,6 fois plus
dépression /année écoulée	+	soit 257% ou 2,5 fois plus
troubles d'anxiété récents	+	soit 189% ou 1,8 fois plus
troubles psychosomatiques récents	+	soit 173% ou 1,7 fois plus
troubles du sommeil récents	+	soit 144% ou 1,4 fois plus
sentiment d'isolement	+	soit 135% ou 1,3 fois plus
peu satisfait environnement social	+	soit 152% ou 1,5 fois plus
faible soutien social si nécessaire	+	soit 129,9% ou 1,3 fois plus
accident grave au cours de l'année	+	soit 140% ou 1,4 fois plus
violences au cours de l'année	+	soit 192% ou 1,9 fois plus
violences école/travail	-	moins
violences à la maison	+	soit 1240% ou 12,4 fois plus
violences ailleurs	+	soit 546% ou 5,4 fois plus

[287] Repris intégralement de CASMAN M.-T., NIBONA M., PEEMANS-POULLET H., *Femmes monoparentales [...], op.cit.*, p.176.

Le monitoring des quartiers permet d'examiner les résultats de l'enquête socio-économique de 2001 pour les bruxellois au regard de la santé subjective. Les quartiers avec une forte présence de logements sociaux présentent des indicateurs plus importants de déclaration de mauvaise santé, et comme l'avons montré ci-avant, ce sont également les quartiers avec une forte proportion de monoparentalité.

Figure 81 : Part de la population qui déclare ne pas être en bonne santé[288]



Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale © IBSA - URBIS © ®

Selon Edith Lodewijckx[289], les enfants qui grandissent dans des familles monoparentales ont une moins bonne santé que ceux qui grandissent dans des familles duoparentales 'classiques'. Elle cite d'autres études qui ont établi un moins bon bien-être psychologique, une moindre satisfaction de vie, plus de problèmes de comportements, plus de problèmes relationnels, etc. qui ne jouent pas seulement à l'âge de l'enfant mais qui peuvent avoir des influences sur la vie future des enfants devenus adultes (école, travail, problèmes de santé etc.).

[288] Sources : Monitoring du quartier (en ligne).
[289] LODEWIJCKX E., *Kinderen [...], op.cit.,* p.6.

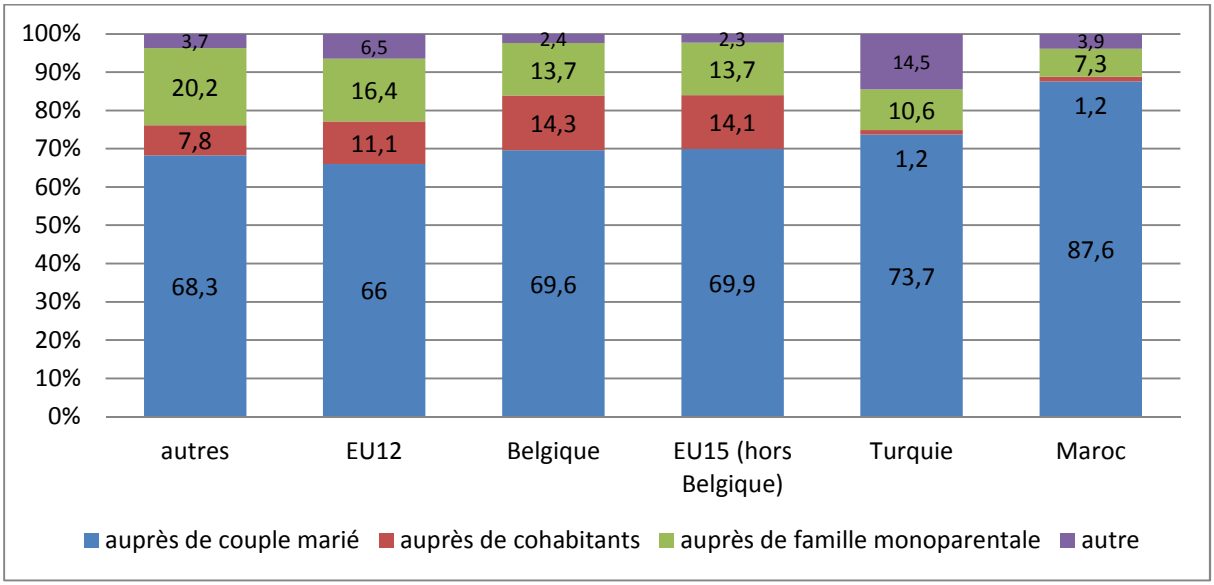
11 Migration, origine étrangère

Très peu de données existent sur la migration, l'origine étrangère et les familles monoparentales. Les bases de données ne nous permettent pas de faire le lien entre l'origine de la personne et le type de ménages. Souvent les données disponibles ne reprennent que la nationalité actuelle de la personne. Beaucoup de personnes issues des grandes vagues migratoires de travail en Belgique (surtout Italie, Maroc, Turquie)[290] ont entretemps acquis la nationalité belge et ne figurent pas dans les chiffres du DGSIE, ni dans ceux du BCSS. D'autres personnes d'origine européenne qui ont migré plus récemment et qui forment un tiers des étrangers en Belgique ne demandent que rarement la nationalité Belge.

Pour comprendre mieux les trajectoires sociales de monoparentalité dans un contexte marqué par la migration, on est obligé à Bruxelles de tenir compte d'autres études qui présentent une partie de cette problématique. Par exemple, on sait que les femmes ont un taux d'activité plus bas[291], le taux d'emploi des personnes avec une nationalité étrangère est aussi plus bas[292], comme celui des femmes vivant en 'famille monoparentale'[293], mais aucune source statistique ne peut nous informer à ce jour sur la situation des personnes qui cumulent ces trois caractéristiques.

L'article déjà cité d'Edith Lodewijckx[294] reprend des données concernant uniquement la région flamande. La figure suivante reprend le type de ménage dans lequel grandissent les enfants selon l'origine.

Figure 82 Proportion d'enfants selon le type de ménage par origine dans la région flamande en 2008 (%)[295]



[290] CORIJN E., VLOEBERGHS E., *op.cit.,* pp.30-36.
[291] OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE, *Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté,* 2010.
[292] MARTENS A., VAN DE MAELE M., VERTOMMEN S., VERHOEVEN H., OUALI N., DRYON Ph., *Discriminations des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail de la Région de Bruxelles-Capitale*, KUL - ULB, janvier 2005.
[293] PACTE TERRITORIAL POUR L'EMPLOI EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, *La monoparentalité [...], op.cit.*
[294] LODEWIJCKX E., *Kinderen […], op.cit.,*p.6.
[295] *Ibid.*

Les enfants d'origine belge qui grandissent dans des familles monoparentales occupent une position plutôt moyenne. Les taux de monoparentalité sont les plus faibles pour les enfants issus du Maroc ou de la Turquie ; notons d'ailleurs que ce sont les deux pays où la famille 'classique' est la plus répandue et où nous trouvons très peu de cohabitants. La proportion de familles qui regroupent plusieurs générations au sein du même ménage (cf. autre) est aussi plus importante. Proportionnellement nous voyons moins d'enfants belges dans des familles monoparentales que les enfants originaires de l'Europe des 12 ou des autres pays, ces deux derniers groupes de pays présentent d'ailleurs des moindres taux de cohabitants non-mariés et de couples mariés. Reprécisons que ces résultats ne concernent que la Région flamande.

Plus généralement nous pouvons dire que Bruxelles est une ville qui est marquée la présence sur son territoire de personnes d'origine diverses. Lors de l'enquête socio-économique de 2001, 46,3% des Bruxellois étaient d'origine étrangère[296]. Malgré ce fait important, les études qui se sont intéressées à la question de la monoparentalité dans un contexte marqué par la migration sont plutôt rares et, quand elle est traitée, ce n'est souvent qu'un des aspects d'études qui s'intéressent à d'autres thématiques.

La recherche-action de Gérard Neyrand et de Patricia Rossi *La monoparentalité précaire et femme sujet*[297] prend en considération la question spécifique de l'origine des personnes fréquentant des services sociaux. Leur analyse prend en compte les différences entre femmes monoparentales rencontrant des situations précaires semblables mais ayant des origines diverses (venant de la France, des Comores et de l'Afrique du Nord). Leurs résultats montrent des différences importantes quant à la place de l'homme, de la femme, du statut de couple, du rôle des solidarités familiales et de la place des enfants. Ces différences ne sont pas à interpréter comme des effets du contexte socioculturel homogène, mais plutôt comme une sorte de continuum, ou mieux un bricolage, entre différents éléments de la culture d'origine et de la culture du pays d'accueil. Cette coprésence des différents éléments culturels peut être plus ou moins 'réussie', mais peut aussi être source de problèmes et d'incompréhensions multiples. Un exemple cité par Neyrand et Rossi témoigne de la place de l'oncle maternel dans l'éducation des enfants au sein du système matrimonial des personnes issues des Comores. C'est l'oncle qui devra soutenir la mère, qui peut avoir des partenaires différentes. Dans la société d'origine, un vaste réseau de solidarités et d'obligations fait en sorte que les femmes se trouvent rarement dépourvues de toute aide. En France, cependant la place accordée au père, que ce soit par les coutumes ou par le règlement juridique, est en désaccord avec la fonction éducative de l'oncle dans la famille d'origine comorienne. Ces différentes approches de la parentalité et des réseaux de soutien peuvent expliquer des déséquilibres où la femme peut être dépourvue de toute aide ou soutien et se trouver seule face à l'éducation de ses enfants. Les auteurs concluent que la place que l'on accorde à la famille monoparentale dans un contexte marqué par une culture traditionnelle peut rendre certains conflits plus aigus : rejet de la séparation par la famille, non-acceptation de la place de la femme, manque des réseaux de soutien, etc.

Ces conflits entre valeurs des sociétés d'origine et de la société française dans le cas de l'étude de Neyrand et Rossi ont aussi des implications sur les professionnels qui sont censés accompagner ces familles. Est-ce qu'ils comprennent toujours le sens culturellement imprégné qu'ont les trajectoires sociales dans un contexte de l'interculturalité, c'est-à-dire est-ce qu'ils comprennent la différence culturelle ou est-ce qu'ils regardent l'autre avec leurs « propres lunettes » (cf. schèmes incorporés d'attribution de sens aux comportements) ?

[296] OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE, *Atlas de la santé et du social […], op.cit.*
[297] NEYRAND G., ROSSI P., *op.cit.*

Quand on parle d'origine étrangère, la question de la religion s'invite assez directement. On pourrait s'attendre à ce que les personnes musulmanes aient différentes visions de la famille, de la place de la femme ou de l'enfant. Cette question est souvent vue sous l'angle d'une distance entre modernité et tradition. Selon Touraine[298], on ne peut parler d'opposition entre les femmes musulmanes et l'Occident. Ces visions homogènes d'opposition entre deux cultures[299] rendent peu compte du caractère multiple des positionnements des sujets dans un contexte traversé par des valeurs multiples. La personne est doit se donner une cohérence par elle-même à travers la combinaison de valeurs et de positionnements lors de différentes étapes. Il en résulte que nous devrions rester ouverts lors de nos entretiens aux définitions et aux sens que les personnes donnent à leur origine.

[298] TOURAINE, *Le monde des femmes*, *op.cit.*
[299] HUNTINGTON Samuel P., «The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order», *Foreign Affairs,* 1993.

12 Les politiques publiques

Les politiques en direction des familles monoparentales soulèvent une série de questions.

1. Une première question renvoie au rôle de l'État et à l'articulation entre solidarités familiales et solidarités publiques. Dans quelles circonstances, comment, et jusqu'où l'État doit-il se substituer aux familles et jusqu'où les garanties de services publics doivent-elles porter ?

2. Une deuxième question concerne la « cible » des politiques : faut-il prendre des mesures qui ciblent ces familles au risque de les stigmatiser, ou bien faut-il les traiter comme les autres, avec les mêmes outils, dans le cadre de politiques de lutte contre la pauvreté ?

3. Une troisième question a trait au point de vue adopté sur ces familles : faut-il privilégier le point de vue des enfants (en termes de conditions de vie et de lutte contre la pauvreté) ou miser sur le parent en privilégiant son retour à l'emploi ? En d'autres termes, quelle figure les politiques doivent-elles privilégier : celle de l'enfant, celle du parent, ou celle du travailleur ou de la travailleuse ?

À l'examen des dernières réformes adoptées dans plusieurs pays européens appartenant à différents régimes de protection sociale, on peut faire l'hypothèse aujourd'hui d'une relative convergence. Le problème que partagent tous les pays européens consiste à endiguer le risque de précarité, voire de pauvreté qui menace ces ménages. C'est ce que l'on peut identifier comme une tendance commune à l'échelle européenne : faire en sorte que les parents isolés trouvent dans le travail la principale source de leurs revenus et éviter ainsi leur dépendance à l'égard du système de protection sociale.

Les réponses aux problèmes d'insertion sur le marché du travail se formulent alors à partir soit de la problématique conciliation vie professionnelle/vie privée, soit des constats sur la pénurie de structures d'accueil, soit encore en terme de précarité.

12.1 Conciliation vie professionnelle/vie privée

La conciliation entre vie professionnelle et vie privée des femmes monoparentales renvoie à la problématique générale du « *care* » (notamment garde des enfants et soins aux personnes âgées dépendantes). En déplaçant la répartition des responsabilités quant à la fourniture et au financement des services de '*care'* entre famille, État, marché et tiers secteur, les politiques sociales et, d'une manière générale, les politiques publiques induisent des conséquences différentes du point de vue de la citoyenneté des femmes.

Il s'agit de questionner les conséquences de l'externalisation des tâches domestiques à un double niveau : d'une part, ce qu'elle induit dans la division traditionnelle des tâches au sein du couple et, d'autre part, le statut des emplois de service très largement féminisés (par exemple, les titres-services). Le débat développe deux conceptions de la solidarité en matière de *care* : d'un côté, la solidarité courte (centrée sur l'individu, - aide directe, solidarité familiale, champ de négociation complexe et difficile

parce qu'individualisé…) ; de l'autre, la solidarité longue (centrée sur le collectif, - développement d'infrastructures, pouvoirs publics, champ de négociation collectif)[300].

Il nous faudra, dans la partie de la recherche consacrée à l'usage des services, approfondir ces différentes alternatives.

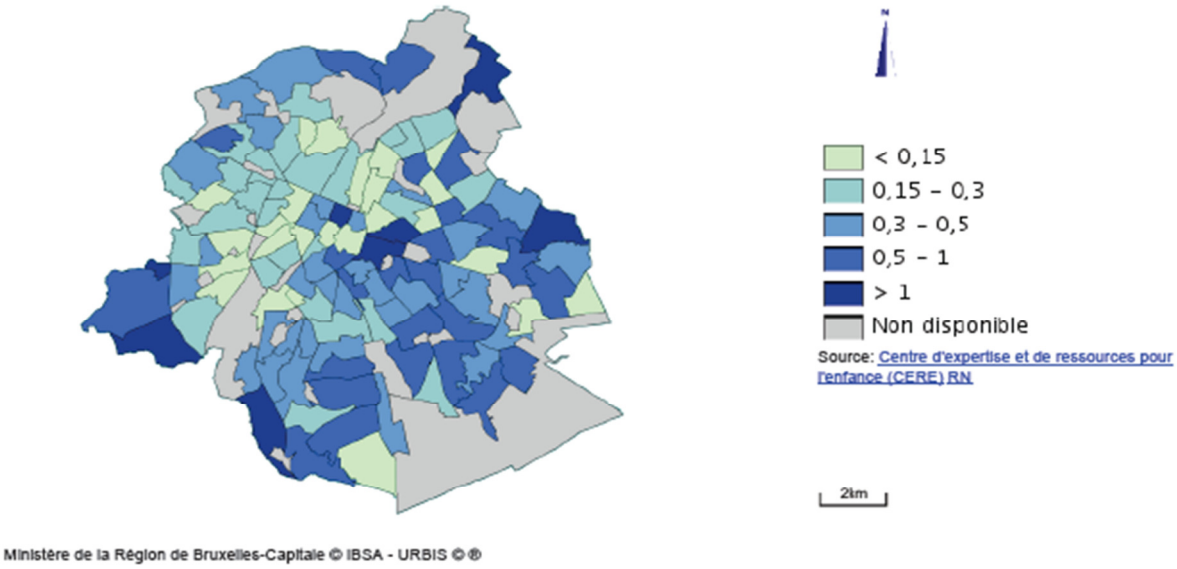
12.2 Les structures d'accueil

L'ensemble des acteurs identifie les freins concrets dans la conciliation vie privée et professionnelle pour les femmes monoparentales au niveau de l'organisation de l'accueil des enfants. Nombre de textes politiques focalisent fortement sur ce déficit organisationnel :

- manque de structures d'accueil avec longues listes d'attente ;
- horaires de l'accueil non adaptés aux horaires de travail / formation ;
- coûts élevés pour l'accueil et constat qu'il est souvent réservé pour les parents qui travaillent.

La carte du nombre de places disponibles en accueil collectif (crèches, maisons communales d'accueil de l'enfance, prégardiennat, crèche parentale, maisons d'enfants et halte-accueils) donne l'image inverse de la carte qui montrait la répartition des ménages monoparentaux. Les familles monoparentales vivent donc plus souvent dans des quartiers où les pénuries des crèches sont plus aigües. Le nombre d'enfants dans la région bruxelloise était de 47.440 au 1er janvier 2008, le nombre total de places étant seulement de 14.391, soit une place pour trois enfants[301].

Figure 83 : Nombre de places en milieu d'accueil collectif en 2008[302]



[300] DANG A. T., LETABLIER M.-T., *Citoyenneté sociale et reconnaissance du « care » : nouveaux défis pour les politiques sociales*, Paris, Centre d'Etudes de l'Emploi, document de travail n°108, novembre 2008.
[301] GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, RENFORCER L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE 0-3 ANS EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE – LE « PLAN CRÈCHES ». Inventaire des acteurs et des mesures, CERE, VBJK, 2009.
[302] Sources : Monitoring du quartier (en ligne).

Tableau 16: Les places d'accueil pour la petite enfance en Région de Bruxelles-capitale au 1er septembre 2008[303]

	Places d'accueil ONE	Places d'accueil K8G	Total des places
Accueil en collectivité subventionné	5731	2880	
Accueil en collectivité non subventionné	2332	2785	
Total de l'accueil en collectivité	**8063**	**5665**	**13728**
Accueil de type familial subventionné	325	34	
Accueil de type familial non subventionné	85	219	
Total de l'accueil de type familial	410	251	
Total des places d'accueil en collectivité et de type familial	**8473**	**5918**	**661**
Répartition du total des places d'accueil	59%	41%	
Total général des places d'accueil ONE + K&G			**14391**
	Source:ONE 13/06/08	Source: K8G 01/07/08	

Les fluctuations des taux de couverture de crèches entre communes peuvent être très inégales, allant de 15,42% à Molenbeek-Saint-Jean jusqu'à 61,69% à Woluwé-Saint-Lambert[304], la moyenne régionale étant de 31,33%. Un autre rapport du CERE pointe les différences en termes d'accueil temps libre (cf. extra-scolaire) : la moyenne bruxelloise de subventionnement est de 42,71€, mais « *La situation est très disparate entre les communes puisque cette subvention moyenne varie de 0€ à (Auderghem) à environ 160€ environ(Saint Gilles)[305].* » Si on peut dire que cette disparité résulte d'un fonctionnement entre les communes, les pouvoirs organisateurs scolaires et les associations, encore s'agira-t-il de voir quels rapports les usagers entretiennent avec ce type de dispositif et quelles sont leurs attentes.

Dans leur Mémorandum en 2009[306], les CPAS mettaient en évidence combien ils étaient quotidiennement confrontés à la problématique de l'accueil. La garde d'enfants constitue effectivement un des premiers obstacles à un trajet d'insertion socioprofessionnelle. C'est particulièrement le cas lorsque la personne assume seule la charge de ses enfants. En l'absence de possibilités d'accueil des enfants, les personnes n'ont plus alors la disponibilité nécessaire pour suivre une formation, s'investir dans une recherche active d'emploi, ou accepter un emploi proposé par le CPAS. Ceux-ci sont obligés de financer l'accueil des enfants dans des structures privées dont les tarifs sont bien plus élevés que ceux pratiqués par les crèches publiques. Les autorités compétentes ont reconnu que le développement de la garde d'enfants et l'activation des familles monoparentales comme groupe à risque spécifique sont des priorités. Ainsi, les CPAS soutiennent le « plan crèche » bruxellois et demandent que les actions prévues dans le PAN Inclusion sociale 2008 - 2010 soient suivies d'effets.

L'Observatoire Bruxellois de l'Emploi constate également l'existence d'obstacles à la participation au marché du travail des parents de jeunes enfants liés à la pénurie des structures d'accueil (crèches et accueil extrascolaire) en Région bruxelloise. L'OBE souligne que ce problème se pose avec plus d'acuité pour les familles monoparentales. Et cela, surtout pour celles constituées d'un parent demandeur

[303] GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, *Renforcer l'accueil de la petite enfance 0-3 ans en Région de Bruxelles-Capitale – Le « plan crèches ». Inventaire des acteurs et des mesures.*, 2009. Tab.1/1.
[304] *Loc. cit.,* Tab.2/4.
[305] CERE, *L'accueil temps libre et l'accueil extrascolaire francophones des enfants en Région de Bruxelles-Capitale*, 2010.
[306] ASSOCIATION DE LA VILLE ET DES COMMUNES DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, *Memorandum régional et communautaire des CPAS bruxellois 2009*.

d'emploi. On sait que les conditions liées à l'utilisation de ces structures (attestation de l'employeur, coût…) ne tiennent pas compte de la situation spécifique des demandeurs d'emploi. Généralement, en matière d'inscription sur les listes d'attente des crèches, les personnes qui travaillent sont prioritaires par rapport aux demandeurs d'emploi. C'est pour éviter ce genre d'obstacles dans le parcours d'insertion des demandeurs d'emploi qu'ACTIRIS a mis en place plusieurs Maisons d'Enfants[307] destinées essentiellement aux demandeurs d'emploi.

12.3 La prégnance de la précarité

Dans une recherche dont la direction scientifique a été assurée par B. Francq, Vie Féminine (*Au féminin précaire. Comment les femmes vivent-elles la précarité aujourd'hui ?)* soulignait combien la précarité est liée à l'interdépendance de problèmes dans l'emploi, la santé, le couple, les enfants, le logement, le revenu et le temps (effets en cascade). Bien plus, le fait d'être une femme constitue une précarité supplémentaire due à la multitude des rôles que les femmes assument (situations cumulatives de précarisation). Nous serions en présence d'une triple inégalité qui cristallise la situation des « femmes monoparentales » autour de l'idée de précarité au féminin : niveau de vie plus faible que les autres familles ; niveau de vie plus faible des femmes que des hommes monoparentaux. ; augmentation de l'écart de niveau de vie avec le nombre d'enfants.

Un colloque récent sur la pauvreté des femmes résumait bien la situation: « *Une étude émanant des CPAS wallons démontre en fait que l'homme le plus pauvre de Wallonie est une femme qui engrange en fait tous les stigmates de la pauvreté; elle est chômeuse, vit dans une famille monoparentale, elle est peu qualifiée, n'a pas ou peu de réseau social, n'est pas en bonne santé et a un logement en mauvais état* »[308]*.* Comme le confirmait l'étude réalisée par l'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés[309], la fréquence des situations de pauvreté chez les familles monoparentales tient à l'existence d'un vaste espace social de vulnérabilité situé à l'intersection entre les trois dimensions familiale, économique et spatiale. Précarité sociale, pauvreté économique et pauvreté des conditions de vie font système, au risque d'une aggravation mutuelle et d'une déstabilisation cumulative.

L'étude devra donc s'intéresser aux personnes en situation de monoparentalité qui, occupant différentes positions socio-économiques, vivent dans des quartiers et types de bâtiments divers et trouvent des soutiens tant organisationnels que personnels diversifiés et ce pour comprendre mieux comment ces différentes dimensions agissent et comment elles sont vécus et affrontées par les personnes.

[307] Voir l'inventaire des mesures d'aide à l'emploi en 2007, OBSERVATOIRE BRUXELLOIS DE L'EMPLOI, ENIAC, *L'Inventaire des mesures d'aide à l'emploi,* 2007, pp.152-157. Voir aussi sur le sujet, le rapport de l' OBSERVATOIRE BRUXELLOIS DE L'EMPLOI, *Les 10 ans de la Maison d'Enfants de l'ORBEM asbl. Enjeux et perspectives,* 2002.

[308] FEMMES PRÉVOYANTES SOCIALISTES, *Sur la corde raide […], op.cit.*

[309] OFFICE NATIONAL D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR TRAVAILLEURS SALARIÉS, *Les familles monoparentales en Belgique Focus 2008-2.*

II. L'approche biographique et extrospective

1 La parentalité comme enjeu analytique

Évidemment, dans monoparentalité il y a parentalité. Cette évidence ne va cependant pas de soi, la notion de parentalité étant relativement récente quant à son usage et porteuse d'un ensemble de débats dont il s'agit d'appréhender ici les effets sur notre recherche. Si on ne dit pas mono-familial, si la notion de parent est devenue plus centrale, la famille reste l'horizon des débats qui depuis les années 60 vont marquer les travaux sur la place des parents – père, mère, grands-parents, beaux-parents,... – et sur les rôles de chacun. La maternité y occupe une non négligeable dans un contexte où chacun(e) cherche ses marques par rapport aux relations ou aux rapports sociaux de sexe, le genre et la place de l'enfant.

Le parcours que nous effectuerons ici se déclinera de la manière suivante : après avoir rappelé comment la famille s'était constituée comme objet sociologique, nous avons choisi de partir du texte « classique » de P. Berger et H. Kellner (« Le mariage et la construction de la réalité ») pour prendre la mesure d'une conception de la famille et du couple sous l'aspect créatif du *nomos* ; nous envisagerons ensuite la manière dont Ulrich Beck dans *La société du risque* paru en 1987 envisage dans la modernité les rapports entre sexes et les transformations de la cellule familiale pour, ensuite, resituer l'apport d'un sociologue comme F. de Singly quant à sa manière de présenter la sociologie de la famille. Nous comparerons la version de 1993 et celle de 2007pour mesurer la manière dont les problèmes sont découpés et articulés. Nous chercherons alors de cerner les différents aspects de la parentalité dans le cadre de l'espace public et ainsi rendre compte de la cristallisation dont le terme fait l'objet. Il sera temps alors de voir comment la parentalité structure un champ d'interrogations, soit dans la manière dont la recherche envisage le classement des problèmes, soit comment les débats publics génèrent des modes de problématisation en termes d'action publique. Ce passage en revue – non-exhaustif mais qui fait l'objet d'un choix en fonction de notre problématique – nous permettra de voir comment conceptuellement se fabrique l'état du savoir : il y est question de drame, d'incertitude, de tensions, de contradictions et beaucoup d'ambivalence.

1.1 L'émergence de la parentalité comme catégorie d'analyse

Pour Pierre Bourdieu, la famille est « *une structure mentale qui, ayant été inculquée dans tous les cerveaux socialisés d'une certaine façon, est à la fois individuelle et collective : c'est une loi tacite (nomos) de la perception et de la pratique qui est au fondement du consensus sur le sens du monde social (et du mot de famille en particulier) au fondement du sens commun*[310] ». Cette « catégorie réalisée » ne se présente pas d'un bloc, elle a connu des variations, des mutations, voire des retournements quant à la manière de concevoir sa fonction, son rôle, son importance.

Il n'est pas inintéressant de partir de la figure de Le Play et de sa conception de la famille. On sait qu'il a proposé une explication du développement des sociétés à partir de sa conception de l'unité familiale. Pour lui, les sociétés sont constituées non pas d'individus mais de familles. Ce sont elles qui permettent d'expliquer comment les sociétés trouvent une stabilité. Sa distinction entre trois types de famille –

[310] BOURDIEU P., « La famille comme catégorie réalisée *», Actes de la recherche en sciences sociales,* n° 100, 1993, pp. 32-36.

patriarcale, moderne et famille-souche – repose sur l'état de développement de la société et privilégie le rôle du patrimoine. Si la famille patriarcale privilégie la continuité en faisant qu'un enfant perpétue la communauté, avec évitement du partage en nature, la famille moderne est instable car elle permet aux enfants de s'établir ailleurs, avec un capital proportionnel à leur part de propriété. Pour Le Play, la famille-souche assure et la continuité et le mouvement. Elle est la forme sociale susceptible d'assurer la stabilité des sociétés. Le Play préconise le retour au droit d'ainesse en matière d'héritage, contre le Code Civil napoléonien, continuateur de la Révolution de 1789, qui ordonne le partage égal des biens et favorise, à ses yeux, l'instabilité sociale. Cette forme sociale peut se décliner selon un ensemble de dimensions : favorable à la multiplication des enfants, la famille souche a un centre matériel : le foyer. Le Play veut que ce foyer soit propriété de la famille et approuve les initiatives en faveur de l'acquisition par les petites gens de leurs habitations. L'âme du foyer, c'est la femme : « *Le foyer domestique est à quelques égards un monde complet dont le gouvernement réclame toute la sollicitude de la mère de famille*[311] *». À côté de la mère de famille, le père dispose de l'autorité paternelle et régule le patrimoine, son partage : « il a pour mission de continuer l'œuvre principale de création en reproduisant le seul être qui ait le sentiment de l'ordre moral et qui s'élève à la connaissance de Dieu ; il se trouve par cela même investi de la plus haute fonction sociale. À ce sujet, on a justement remarqué que, dans l'ordre purement humain, le père se classe au-dessus du souverain, dont le rôle se borne à diriger une société qu'il n'a pas créée*[312] ». L'influence de Le Play ne sera pas négligeable en matière de politiques familiales[313] et certains – comme E. Todd[314] – continuent à se référer à cette typologie pour expliquer les transformations de la famille.

Il est surprenant que Durkheim n'ait guère fait référence à l'œuvre de Le Play alors qu'elle inspirait un réformisme conservateur assez actif. Certains aspects de son analyse de la famille sont assez proches de la manière dont Le Play définissait la famille-souche : division de travail sexuel comme source de la solidarité familiale, rôle de la femme comme pivot de la vie de famille, importance de la pérennité de celle-ci. À ceci près, c'est que Durkheim ne fait pas de la famille le cœur de la société. Pour lui, la forme moderne de la famille « *résulte de la contraction de la famille paternelle à son noyau : parents et enfants mineurs*[315] » ; cette contraction se fait « *en rapport avec l'extension des relations sociales de chaque membre de la famille* », l'extension du milieu social de chacun permettant « la différenciation des individus ». Dit avec force, « *l'attachement aux personnes prime désormais l'attachement aux choses (patrimoine commun)* ». On est au plus loin de Le Play, on est au plus près de la conception moderne d'une famille où les relations sont essentielles. Deuxièmement, Durkheim ne va pas sans mettre en évidence la place que l'État occupe dans cette transformation : « *[…] ce qui est plus nouveau encore et plus distinctif de ce type familial, c'est l'intervention toujours croissante de l'État dans la vie intérieure de la famille. On peut dire que l'État est devenu un facteur de la vie domestique. […] Avec la famille conjugale les liens de parenté sont devenus tout à fait indissolubles. L'État en les prenant sous sa garantie a retiré aux particuliers le droit de les briser*[316] ». S'il enregistre les transformations de la famille,

[311] LE PLAY F., *La Réforme sociale en France, déduite de l'observation comparée des peuples européens*, Paris, Slatkine, tome I, 1982 (1864), p. 186.
[312] *Ibidem*, p. 199.
[313] LE PLAY, polytechnicien, créateur d'une méthode originale d'observation des faits sociaux (les monographies de familles ouvrières), sera le conseiller écouté de Napoléon III et le maître d'oeuvre de l'Exposition de 1867 qui popularisera l'"économie sociale". Son influence survivra largement à la chute du second Empire et à sa mort.
[314] E. TODD continue à défendre l'hypothèse d'une détermination des idéologies et des croyances politiques ou religieuses par les systèmes familiaux ; voir Todd E., *La Troisième Planète - Structures familiales et système idéologiques, Paris, Ed. du Seuil,* 1983.
[315] DURKHEIM E., *La famille conjugale*, Textes III, Paris, Minuit, 1975 (1892), p. 35-49.
[316] *Ibidem,* p. 38.

il considère – et c'est le troisième aspect de ses propositions – que « *la société conjugale, prise en elle-même, est trop éphémère […] ; elle ne nous ménage pas d'assez vastes perspectives. […] tout au contraire, la société conjugale se dissout par la mort à chaque génération. Les époux ne se survivent pas bien longtemps l'un à l'autre*[317] ». Dès lors et on ne s'en étonnera pas puisque Durkheim avait défendu cette idée dans sa thèse sur la division du travail comme dans son analyse du suicide, la solution réside dans la densité et la multiplication des échanges qu'offre le groupe professionnel : « *Je ne vois que lui qui puisse succéder à la famille dans les fonctions économiques et morales que celle-ci devient de plus en plus incapable de remplir. Pour sortir de l'état de crise que nous traversons, il ne suffit pas de supprimer la règle de la transmission héréditaire ; il faudra peu à peu attacher les hommes à leur vie professionnelle, constituer fortement les groupes de ce genre*[318] ». Bref, la modernité ne se situe pas dans la famille mais dans la réalisation de l'individu au niveau du groupe professionnel. Parsons reprendra cette idée.

On peut considérer les analyses de Durkheim comme une forme de théorisation limitée de la répartition des rôles sexués complémentaires, les rapports de sexe n'étant « *envisagé que dans le cadre de, et en rapport avec une institution familiale hypostasiée*[319] ». Soit encore comme le penseur moderne de la famille contemporaine dans la mesure où ses propositions analytiques permettent de lire la famille comme combinant trois traits – elle est relationnelle, elle est individualiste, elle est à la fois privée et publique – qui la différencie des formes anciennes de famille tout en étant caractérisée par une autonomie relative. On aura reconnu là la manière dont F. de Singly[320] propose un parcours pour rendre compte des tensions que rencontrent les différentes pratiques que génèrent un mode de vie en commun.

Parsons est toujours évoqué comme le penseur de la famille moderne dans les ouvrages qui font état de l'organisation des savoirs autour de cet objet. Sa théorie de la famille est généralement présentée sous trois aspects[321] : une théorie des fonctions de la famille qui sont de plus en plus spécialisées tant au niveau de la socialisation primaire des enfants qu'à celui de la stabilisation des personnalités adultes ; une théorie de la structure familiale autour de la famille nucléaire relativement isolée de la parenté élargie, fondée sur le mariage et sur l'accomplissement individuel ; une théorie de la différenciation des rôles sexuels – sans doute la plus connue – qui attribue à l'homme un rôle instrumental et à la femme un rôle expressif, étant entendu que c'est l'homme qui travaille et la femme qui s'occupe de son ménage, de ses enfants et de son mari. Parsons pensait que cette différenciation deviendrait universelle avec le développement de la société moderne. C'est l'aspect qui a réuni le plus de critiques de la part de

---

[317] *Idem,* p. 47.

[318] *Id.*

[319] C'est le point de vue que développe R. Pfefferkorn dans sa relecture de l'œuvre de Durkheim : PFEFFERKORN R., 2010, *Emile Durkheim et l'unité organique de la société conjugale*, in : CHABAUD- RYCHTER D., DESCOUTURES V., DEVREUX A.-M., VARIKAS E., (dir), *Sous les sciences sociales, le genre. Relectures critiques de Max Weber à Bruno Latour*, Paris, La découverte, pp. 40-51. Voir aussi M.-B. TAHON pour qui « *il n'y a pas lieu de faire une lecture anachronique de Durkheim, mais on peut toutefois faire observer que s'il souligne la personnalisation des liens familiaux, s'il insiste sur l'importance de la 'société matrimoniale', s'il prend acte de l'émergence du couple – ce qui est très « moderne » –, il ne considère pas pour autant qu'un couple est composé de deux individus inscrits dans des rapports sociaux de sexe.* », Tahon M.-B., *La famille désinstituée. Introduction à la sociologie de la famille*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1995, p. 69.

[320] DE SINGLY F., *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Armand Colin, coll. 128, 2007.

[321] MICHEL A. *Sociologie de la famille*, Paris, Mouton, 1970.; BAWIN-LEGROS B., *Familles, mariage, divorce, Bruxelles*, P. Mardaga éditeur, 1988, pp. 29-40 ; TAHON M.-B., *La famille désinstituée. Introduction à la sociologie de la famille*, *op.cit.,* 1995,pp.70-77. Plus récemment, FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL D., « Talcott Parsons : un héritage controversé. Rôles de sexes, famille et modernité occidentale », in : CHABAUD- RYCHTER D., DESCOUTURES V., DEVREUX A.-M., VARIKAS E., (DIR), *Sous les sciences sociales, le genre. Relectures critiques de Max Weber à Bruno Latour*, op.cit., 2010,pp. 123-134.

la sociologie des rapports sociaux de sexe, la théorie de Parsons étant jugée comme contribuant « *aux formes d'invisibilisation sociale du travail professionnel des femmes au profit de leurs fonctions d'épouse et de mère*[322] » ou encore en réduisant le dilemme entre famille et société à « *une tension subjective entre deux rôles aux dimensions prescriptives et normatives* », laissant ainsi de côté la question de l'accès à l'égalité pour les femmes. Bref, ce qui est mis en cause, c'est la supposée complémentarité des rôles sexuels comme substrat de la famille, mais bien plus encore de l'ordre social : « *[…] Parsons justifie [la] différenciation [des rôles] sous l'angle du bon fonctionnement à la fois de la famille et de la société. Pour ce bon fonctionnement, il va de soi que la femme doit être ménagère. Son rôle est de s'occuper de son mari et de ses enfants, et de les aimer. Parsons n'analyse pas le rapport qui place les femmes dans cette position*[323] ».

Pourtant, F. de Singly mettra en évidence l'ouverture opérée par Parsons quant à sa manière de poser la question du sens de la parenté dans la société moderne puisque celle-ci serait traversée par la construction de l'identité de moins en moins dépendante des relations parentales : « *la logique du choix, de l'élection, de la liberté, de la gratuité qui gouverne officiellement les relations affectives entre les hommes et les femmes au sein des couples, s'étend , sous des modalités spécifiques aux autres relations de famille, et se conjuguent dans ces eux cas avec les obligations, les habitudes, le sens du 'devoir' (ou tout au moins du 'devant être fait')*[324] ». Manière de dire que l'autonomie de l'individu doit s'apprécier par rapport à la parenté. N. Herpin et N. Jonas reviennent dans leur lecture de la sociologie américaine[325] sur cette conception de l'autonomie incluse dans le système social ; ils rappellent combien le modèle de la famille nucléaire développé par Parsons repose sur l'affirmation d'un isolement fonctionnel de l'unité nucléaire qui « *incite le couple à trouver par lui-même ses moyens de subsistance, notamment son revenu, et son identité sociale*[326] ». Cet isolement amène à concevoir la famille « *comme un sanctuaire appelé à résister à l'émergence des valeurs universalistes dans la sphère de l'emploi. Elle conserve et transmet, dans la sphère privée, les valeurs particularistes qui, antérieurement, ont donné à la parenté un large pouvoir de régulation dans les sociétés traditionnelles et notamment dans le choix du conjoint*[327] ». C'est cette conception qui est interpellée aujourd'hui lorsque l'on privilégie une entrée dans ce qui est plus large que la famille stricto sensu, à savoir la parentalité.

1.1.1 « *Le mariage et la construction de la réalité* » comme drame : P. Berger et H. Kellner[328]

Cet article paru en 1964 peut être considéré comme un « classique » de la sociologie dans la mesure où il prend de la distance par rapport à la manière dont les fonctionnalistes définissaient la famille tout en proposant une vision dynamique du mariage comme lieu emblématique de la socialisation. Quel est le point de départ de nos deux auteurs ? Prendre de la distance par rapport à un lieu commun de la sociologie depuis Durkheim, à savoir que le mariage serait une protection contre l'anomie, afin d'envisager son caractère plus positif, comme « *instrument créateur de nomos, c'est-à-dire à considérer*

[322] FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL D., *op. cit.,* 2010,p. 130
[323] TAHON M.-B., *op. cit.,* 1995,p. 77.
[324] DE SINGLY F., *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Nathan Université, 1993, p. 51.
[325] HERPIN N., JONAS N., *La sociologie américaine. Controverses et innovations*, Paris, La découverte, Coll. Guides, 2011.
[326] IBIDEM, p. 161.
[327] IDEM, p. 196.
[328] BERGER P., KELLNER H., « Le mariage et la construction de la réalité », 2008 (1964), in : Berger P., Luckmann T., *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2008 (1966), pp. 307-334.

le mariage comme un engagement social qui crée pour l'individu une sorte d'ordre dans lequel sa vie prend un sens[329] ». Cette perspective renvoie à une proposition sociologique générale selon laquelle « *la réalité du monde est soutenue par la conversation avec les autruis significatifs*[330] ». Que faut-il entendre par là ? Que le mariage peut être vu comme un exercice de sociologie de la connaissance, comme « petit atelier » où se construit la plausibilité et la stabilité de mondes qui se construisent eu égard à la force, à l'énergie, à la continuité des relations sociales à travers la conversation. Comme le disent joliment les auteurs, « l'on parle de son chemin à travers la vie ». Cette proposition a pour conséquence de définir le mariage d'une singulière façon : comme un acte dramatique – et c'est bien l'aspect phénoménologique qui est développé ici – « *dans lequel deux étrangers se rencontrent et se redéfinissent*[331] », le terme « étranger » faisant référence à l'absence de passé commun. C'est dans cette perspective nomique du mariage que les auteurs montrent comment le mariage relevant par excellence du domaine privé est le lieu de la construction d'un « *sous-monde séparé, avec ses propres contrôles et sa propre conversation fermée*[332] ». Berger et Kellner soulignent que le drame réside dans cette construction non pas aléatoire mais inconsciente qui fait que les « étrangers » chercheront à objectiver leur vécu subjectif à travers l'intensité – fort durkheimienne – des relations sociales, les individus de par leurs efforts et l'énergie qu'ils y consacrent construisant un monde social permanent, « l'autre (étant) présent dans presque tous les horizons de la conduite quotidienne ». Le mariage constitue dés lors une phase décisive de la socialisation par la conversation commune et la production d'un monde propre à chaque partenaire. Aussi « *l'instrumentalité nomique du mariage se concrétise sans cesse du lit à la table du déjeuner, alors que les partenaires poursuivent la conversation sans fin qui s'alimente d'à peu près tout ce qu'ils vivent individuellement ou ensemble*[333] ». C'est là que réside le drame dont est porteur le mariage dans la mesure où il met en jeu la construction individuelle de chaque partenaire tout en le mettant à l'épreuve de constituer une construction de deux vécus : « *Si l'on conçoit la conversation conjugale comme le drame principal et les deux partenaires comme les principaux protagonistes du drame, on doit alors considérer les autres individus impliqués comme le chœur soutenant l'action dramatique centrale. Les enfants, les amis, les parents, les connaissances occasionnelles, tous ont leur rôle à jouer pour renforcer la mince structure de la nouvelle réalité. Il va sans dire que les enfants constituent la part la plus importante de ce chœur. Leur existence même est un attribut du monde établi par le mariage*[334] ». C'est si essentiel que pour interpréter le divorce, les auteurs opèrent une inversion : ce n'est pas parce que le négatif l'a emporté que le caractère nomique du mariage disparaît ; au contraire, « *les individus dans notre société ne divorcent pas parce que le mariage a perdu pour eux de son importance, mais parce qu'il est devenu tellement important qu'ils ne peuvent tolérer moins que le succès complet de l'engagement matrimonial qu'ils ont contracté avec cet individu particulier*[335] ».

Si cette lecture sociologique permet de se mettre à distance d'une perspective psychologique qui aurait tendance, selon Berger et Kellner, à mettre entre parenthèse la matrice sociale des relations[336], nous retiendrons pour notre recherche cette définition du mariage comme drame autour de la conversation

[329] *Op. cit.,* p. 307.
[330] *Ibidem,* p. 311.
[331] *Ib.* p. 312.
[332] *Ib.,* p. 317.
[333] *Ib.,* p. 323.
[334] *Ib.*, p. 327.
[335] *Idem.*
[336] Pour Berger et Kellner « *qu'il suffise de dire que la psychologie contemporaine intervient pour soutenir ce monde précaire en lui assignant le statut de 'normalité', opération de légitimation qui rejoint de plus en plus la vieille attribution religieuse du statut de 'sacralité'.* », *ib.*, p. 332.

créant ou non un monde commun. Comment la construction de celui-ci s'est-il rétréci, déstabilisé, arrêté ? Comment cet arrêt a-t-il été vécu comme drame ? La posture sociologique de Berger et Kellner constitue une avancée par rapport à la manière dont Durkheim et après lui Parsons voyaient l'isolement du monde familial. Sans nier cet isolement, ils lui donnent une perspective plus constructiviste en privilégiant la conversation comme instance décisive de construction d'un mode commun. Reste à voir ce qui s'est passé « quand on ne se parle plus, qu'on a plus rien à se dire ». Mais le discours sur la modernité va introduire un nouveau mode d'interrogation sur la famille, le couple, les rapports de sexe.

1.1.2 Ulrich Beck et la seconde modernité : comment s'accumulent les contradictions

C'est en 1987 que paraît *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*[337]. À l'époque, U. Beck est peu connu du public francophone[338]. Son livre apparaît comme une comète au sein du monde de la sociologie. Et ce pour plusieurs raisons : pas seulement parce que Beck est un penseur généreux comme l'affirme Bruno Latour dans la préface de l'édition française mais parce qu'il ouvre de nouveaux horizons par rapport à la fin de la société industrielle. « *Au fondement de ce livre se trouve l'idée que nous sommes témoins oculaires – sujets et objets – d'une rupture survenue à l'intérieur d'une modernité qui s'émancipe des contours de la société industrielle classique pour adopter une forme nouvelle – que nous appellerons ici la « société (industrielle) du risque ». Il nous faudra observer un difficile équilibre entre des éléments contradictoires, entre les continuités et les césures de la modernité. On retrouve ces contradictions dans l'opposition entre modernité et société industrielle, entre société industrielle et société du risque. Ce que je voudrais montrer dans le livre, c'est que c'est la réalité elle-même qui aujourd'hui opère ces distinctions entre ères*[339] ».

Ce qui a retenu le plus l'attention, c'est la place qu'occupe le risque dans la société actuelle, la transformation majeure selon Beck étant que la logique de la répartition des richesses ne domine plus la logique de la répartition des risques et que cette transformation ouvre l'ère de la modernité réflexive – ou seconde modernité – où les risques ne se cantonnent plus à un espace ou un lieu déterminé mais sont globalement menaçants. Dit autrement, la société du risque ne fait pas référence à un surcroît de dangerosité mais à une société où la question des risques industriels et technologiques s'est durablement installée dans le champ politique.

C'est la première partie du livre. La deuxième intitulée « Individualisation de l'inégalité sociale, formes d'existence et déclin de la tradition dans la société industrielle » est toute entière consacrée à cerner les « *incertitudes et les risques sociaux, biographiques et culturels*[340] » qui sont la deuxième face de la seconde modernité. Ce qui nous intéresse ici pour notre recherche, ce sont les deux analyses que Beck développe et qui concerne l'une la place de la famille, l'autre la définition de l'individualisation. D'abord, en ce qui concerne la famille, Beck s'efforce de cerner ce que recouvre aujourd'hui « vivre en famille » : « *c'est désormais jongler continuellement, avec des ambitions divergentes, entre les impératifs professionnels, les contraintes de la formation, les obligations liées aux enfants, et le travail*

[337] BECK U., *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Champs, Flammarion, 2001 (1986).
[338] Le livre ne sera traduit en français qu'en 2001.
[339] *Ibidem.,* pp. 20-21.
[340] *Ibid.,* p.157.

domestique[341] ». Soit encore un mouvement d'émancipation ambivalent par rapport aux statuts sexuels et à la condition féminine. Après avoir montré comment il était nécessaire de se centrer sur la vie des individus par rapport aux classes sociales, Beck inventorie les contradictions qui s'accumulent[342] dans la manière dont s'effectue le partage des rôles au sein de la famille et comment ce partage est éminemment l'objet d'un conflit relationnel. Repérable au moins à trois niveaux : d'abord, une certitude, à savoir que la répartition des rôles en fonction de l'appartenance sexuelle est la base de la société industrielle, que la libération qui a marqué la condition féminine – par rapport au travail domestique et à la dépendance matérielle – s'est transposée de plus en plus sur un plan personnel ; ensuite, la dynamique de l'individualisation se marque par une confrontation avec le principe « *je suis moi*[343] » qui fonctionne comme un abîme qu'il s'agit de combler, soit en s'affranchissant des cadres traditionnels, soit en revenant à la « vie à deux » à travers un besoin renforcé d'intimité ; enfin, l'apparition de conflits sous forme privée, familière qui font que la famille n'est pas la cause de ces conflits mais **le lieu** (c'est nous qui soulignons) où il s'agit de décider. En insistant sur la nécessité de choisir et de décider, Beck souligne combien il est nécessaire d'analyser les possibilités de décision dans leur côté personnel comme institutionnel, *« la possibilité de ne pas décider (ayant) tendance à disparaître*[344] ». Plus loin, il revient avec cette idée de la famille comme lieu « *où l'on jongle continuellement avec de multiples ambitions contradictoires*[345] », comme caisse de résonnance de la spirale de l'individualisation, où « *marché du travail, formation, mobilité, planification de la carrière, tout se trouve désormais redoublé, triplé au sein de la famille*[346] ». Il dira encore que « *la famille n'est que la surface sur laquelle les situations de conflits historiques entre les hommes et les femmes deviennent visibles*[347] ».

Ce qui retient notre attention et ce à quoi nous serons attentif dans notre travail d'analyse, c'est la présence ou non d'une perception conflictuelle de deux thèmes catalyseurs pour Beck, à savoir les enfants et la subsistance économique où si ces problèmes peuvent rester latents dans la vie de couple, ils peuvent prendre une part disproportionnée en cas de rupture.

D'abord la dislocation du fondement de la famille. Elle se caractérise par la dissociation de la parentalité et de ses composantes, la maternité et la paternité. L'individualisation a un effet majeur sur la redéfinition de la « *relation sociale à l'enfant et la qualité du lien parent-enfant*[348] » et ce de manière ambivalente : d'un côté, l'enfant peut être perçu comme « un obstacle au processus d'individualisation » ; de l'autre, il constitue « *le dernier lien primaire subsistant, irrévocable, résolument non interchangeable*[349] ». Beck prolonge le constat en soulignant combien « l'enfant devient le dernier rempart contre la solitude que peuvent ériger les hommes pour contrer leur incapacité à l'amour » ; pour lui, on est en présence d'une « *forme privée de 'réenchantement' qui tire sa signification du*

---

[341] I*b.,* p. 161.

[342] « *Les contradictions s'accumulent entre le désir d'égalité des femmes et la réalité de l'inégalité, entre les discours masculins sur ce qui est commun et le repli des hommes sur leurs anciennes positions, et elles déterminent l'évolution future par la disparité contradictoire de leurs applications dans la sphère du privé et du politique. [...] Bien des choses emblent militer pour le pronostic d'un long conflit : l'affrontement des sexes déterminera les années à venir* », *ib.,* p. 219.

[343] « *Je suis moi, et ensuite : je suis femme. Je suis moi, et ensuite : je suis homme. Cette distance entre le « je » et l'identité féminine imposée, entre ce « je » et l'identité masculine imposée est un abîme.* », *ib.* p. 236.

[344] *Ib.*, p. 257.

[345] *Ib.,* p. 248.

[346] *Ib.,* p. 248.

[347] *Ib.,* p. 254.

[348] *Ib.,* p. 260.

[349] *Idem.*

désenchantement[350] » provoqué par les conflits de plus en plus déclarés entre hommes et femmes. Nous retiendrons cette analyse pour l'éprouver dans nos entretiens et voir quelle est la consistance de cette ambivalence.

Deuxième apport. Si pour certains la contribution du livre de Beck se situe dans la troisième partie consacrée la place du risque par rapport à la généralisation de la science et de la politique[351], nous retiendrons quant à nous la manière dont Beck définit l'individualisation. Dans *La société du risque*, Beck souligne combien cette notion est saturée de significations, objet de malentendus et qu'elle a été utilisée pour qualifier nombre de modes de vie qui ne se limitent pas au XX^{ème} siècle, l'usage du terme privilégiant des aspects subjectifs du processus de civilisation, par exemple chez Norbert Elias[352]. Il reste que les dimensions analytiques de cette notion sont pour Beck de trois ordres, ce qu'il appelle une « triple 'individualisation' : *arrachement* aux formes sociales et aux liens sociaux historiques – à savoir les rapports de domination et de distribution traditionnels – (« dimension de l'émancipation »), *perte de certitudes traditionnelles* dans le domaine du savoir pratique, de la croyance et des normes directrices (« dimension du désenchantement ») et – et là la signification de la notion est purement et simplement renversée – *une nouvelle forme de lien social* (« dimension du contrôle ou de la réintégration »)[353] ». Beck précisait que ces dimensions étaient anhistoriques et qu'il était nécessaire de les mettre en conjonction avec le caractère objectif et subjectif des conditions de vie et de la conscience, son projet étant d'appréhender l'individualisation comme transformation des modes de vie et des modèles d'existence. Ce qui l'amène à insister sur la nécessité d'opérer une lecture biographique des éléments constitutifs de la seconde modernité[354]. Sans pour autant préconiser une sociologie de l'introspection.

Dans un article paru en 1995 et publié en français en 1998[355], Beck revient sur ce qu'il entend par individualisation : ni atomisation ou isolement de l'individu, ni détachement de toute relation, ni mouvement d'émancipation ou d'autonomisation, elle signifie « *en premier lieu la décomposition, en second l'abandon des modes de vie de la société industrielle (classe, strate, rôle sexué, famille) pour ceux sur la base desquels les individus construisent, articulent et mettent en scène leur propre trajectoire personnelle*[356] ». Plus loin, Beck souligne combien l'individualisation est une contrainte qui ne peut se limiter à l'existence personnelle : « *l'individualisation, autre bizarrerie, n'est donc pas, à l'encontre du sens commun, un destin individuel mais un destin collectif*[357] », comme émergence d'un nouveau rapport entre l'individu et la société. Bref, nous sommes au plus loin d'une posture qui psychologiserait les transformations en cours au niveau des conflits au sein de la famille mais plutôt d'une proposition

[350] *Ib.,* p. 261.

[351] Selon C. Bonneuil, dans un compte-rendu critique, « *l'apport majeur de Beck réside certainement dans son analyse du rôle de la science et des savoirs dans la société du risque. L'ouvrage oscille entre deux registres. Il y a d'abord une critique radicale de la science, hier source de l'illusion de maîtrise, animée d'une vue cyclopique tournée seulement vers la productivité, et aujourd'hui coupable de surdité face aux risques du fait de son exigence de preuve causale et de sa pensée verticale et disciplinaire. « La science s'est faite la protectrice d'une contamination globale des populations et de la nature » affirme ainsi Beck. […] Il y a aussi une analyse plus balancée et sociologiquement plus riche de la nouvelle signification politique acquise par les savoirs scientifiques dans la société du risque.* », BONNEUIL C., « Savoirs et démocratie dans la société du risque » , *Mouvements*, n°21-22, 2002, p. 173.

[352] ELIAS N., *La civilisation des mœurs*, Pocket Agora, 1969 (1973).

[353] BECK U., *op. cit,* p. 276-277.

[354] « *[…], vivre sa vie, cela équivaut à résoudre sur le plan biographique les contradictions du système (par exemple les contradictions entre le système de formation et la situation de l'emploi, entre la biographie normale telle qu'elle est juridiquement définie et la biographie normale réelle)* », *Ib*. p. 293.

[355] *Beck*, U., « Le conflit des deux modernités et la question de la disparition des solidarités », *Lien social et Politiques – RIAC*, 39, Printemps 1998 (1995),, pp. 15-25.

[356] *Ibidem,* p. 21.

[357] *Ibid.*

analytique qui privilégie une entrée dans les problèmes en cherchant à en cerner le caractère collectif. Ainsi par exemple la mise en problème de l'amour : son idéalisation est pour Beck « *un reflet de plus de la voie qu'emprunte la modernité. La surenchère est l'envers des pertes que la modernité a apportées. Pas de Dieu, pas de prêtre, pas de classe, pas de voisin, alors au moins Toi. Et la grandeur de ce Toi est proportionnelle au vide qui règne partout ailleurs. Cela veut dire également que le couple et la famille tiennent moins par le fondement matériel et l'amour que par la peur de la solitude. Malgré toutes les crises et tous les conflits, le fondement le plus stable du couple est sans doute ce qui nous menace ou que l'on craint, et qui est au-delà du couple : la solitude*[358] ».

C'est cette posture analytique qui retient notre attention dans la mesure où elle rompt avec une tendance de la sociologie qui privilégie l'introspection des problèmes vécus. Nous y reviendrons à propos de la démarche proposée par Danilo Martuccelli qui, dans la continuité de la posture proposée par Beck, privilégie l'extropection comme enjeu analytique de la seconde modernité.

1.1.3 François de Singly et la famille contemporaine : un ensemble de tensions

Depuis la réalisation de sa thèse – *Fortune et infortune de la femme mariée* (1987)[359] –, François de Singly n'a cessé de chercher à proposer des jalons pour analyser les transformations de la famille moderne. Le bilan de l'état des savoirs sur la famille publié en 1991[360] cherchait à rendre compte en quelques quarante contributions des orientations de recherche qui s'étaient concrétisées entre 1970 et 1990. Le livre se découpait en cinq parties – la constitution de la famille, vie de famille, transmission et échanges entre générations, famille et société : normes et politiques, regard des sciences sociales sur la famille – qui permettaient, en faisant une place non négligeable à l'histoire, d'adopter « *une posture compréhensive face aux transformations domestiques*[361] » et de mettre en évidence des modes de lecture différents de celles-ci.

Pour ce qui nous concerne, il nous a paru intéressant de comparer l'ordre d'exposition de la problématisation de la sociologie de la famille contemporaine telle qu'elle évolue entre la première édition parue en 1993 et la troisième édition en 2007 pour montrer comment de Singly classe et reclasse les problèmes et les acquis de la recherche sur la famille moderne. Mieux, sur la famille de la seconde modernité dont la définition se situe dans la mouvance d'une réflexion sur la modernité réflexive telle que Beck la concevait.

En 1993, la définition de la famille reste très « conjugale » comme l'indique l'introduction, dans la reprise du découpage durkheimien : la famille est marquée par un double mouvement : « *une privatisation de la famille, en raison de l'attention plus grande portée à la qualité des relations interpersonnelles, et une « socialisation » de ce groupe, du fait d'une plus grande intervention de l'État*[362] ». C'est cette dualité qui ordonne les relations entre hommes et femmes, adultes et enfants dans l'organisation de leur vie privée. L'oscillation se ferait entre une plus grande dépendance vis-à-vis

[358] *BECK* U., *La société du risque, op. cit.,* p. 253.
[359] DE SINGLY F., *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, Presses Universitaires de France, 1987.
[360] DE SINGLY F., (dir.), avec COMMAILLE J., KALUSZYNSKI M., KAUFMANN J.-C., LÉVY M.-F., *La Famille : l'état des savoirs*, Paris, La découverte, 1991.
[361] *Ibidem*, p. 6.
[362] DE SINGLY F., *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Nathan, 1993, p. 5.

de l'État et une recherche d'indépendance vis-à-vis de la parenté d'une part, et, d'autre part, une recherche d'autonomie individuelle des hommes et des femmes au sein de la famille. Dés lors, le découpage du livre se fait en fonction de cette analyse : la première partie est consacrée à rendre compte de la dépendance de la famille par rapport à l'État dans deux de ses aspects – le rapport à l'école et les politiques publiques dirigées vers la famille – . La deuxième partie inventorie les recherches qui ont porté sur l'autonomie de la famille contemporaine par rapport à la parenté : repérage des signes d'indépendance, nouveaux liens avec la parenté (la famille et la parenté comme fournisseurs de services, la place de l'argent, hiérarchie des relations, primat du conjugal). La troisième est centrée sur l'analyse de l'autonomisation de l'individu par rapport à la famille contemporaine : après avoir situé le sens des transformations de la famille depuis les années 1960, Singly se centre sur le compte-rendu de la manière dont l'autonomie individuelle par rapport à l'instance familiale se construit tout en relevant les limites de cette autonomie ; l'autre dimension concerne les degrés de la dépendance féminine (déclin de l'autorité du mari, couple comme mode de production et ses deux formes d'autonomie pour les femmes – par désengagement et travail salarié d'une part, par renforcement et supériorité culturelle de l'autre – , valorisation du soi féminin) ; la clôture de cette partie est consacrée aux effets associés à l'autonomisation à trois niveaux : celui de la fragilité conjugale avec la dévalorisation relative de l'idée de mariage et l'importance du divorce ; celui du prix à payer quant à l'instabilité conjugale, inégal car il est plus élevé pour les femmes ; celui de la recomposition des liens pédagogiques autour de la figure du père et de ses relations avec ses enfants après séparation ou encore la dissociation complexe entre couple parental et couple conjugal. Singly concluait par un questionnement sur la portée des formes post-modernes de la vie privée[363] en reprenant la question sempiternelle qui a façonné la sociologie de la famille, les relations versus les institutions. La question restait ouverte.

Elle est reprise à nouveaux frais dans l'édition de 2007. Avec grosso-modo le même matériel au niveau des recherches, actualisé bien sûr, Singly opére un dépassement de ce qui était au cœur du découpage de l'édition de 1993, à savoir la double tension entre la dépendance (vis-à-vis de l'État) et l'indépendance par rapport à la parenté et par rapport à la famille. Il privilégie un raisonnement qui répertorie les tensions qui caractérisent aujourd'hui la famille de la seconde modernité ou, pour reprendre ses termes, la famille moderne 2 qui, par rapport à la famille conjugale, indique plus « *un approfondissement des principes de l'individualisation et de transformations des liens plus qu'un bouleversement*[364] », reprenant ainsi l'idée de Beck. Mais à cela il faut ajouter le second élément qui caractérise la famille moderne 2, à savoir la tension entre amour et mariage puisque « les individus crient désormais que ce groupe (la famille moderne 2) constitue un des moyens idéaux pour se réaliser soi-même. Le « je » l'emporte sur le « nous », sans que cela implique la disparition des relations conjugales et familiales[365] ». Pour caractériser cette famille moderne 2, il s'agit de saisir les problèmes soulevés par « *l'émancipation des femmes, la force de l'amour dans les relations conjugales supérieures à l'institution, l'extension à l'ensemble de la société du capital scolaire, la revendication de* l'indépendance et de l'autonomie individuelle, la logique du marché proposant des biens toujours plus individualisés[366] ».

[363] « […] *doit-on considérer que les formes post-modernes de la vie privée trahissent une montée des égoïsmes qui brisera à terme toute solidarité, toute transmission intergénérationnelle ? Ou qu'elles sont conformes aux attentes des sociétés contemporaines produisant des hommes et des femmes plus sensibles aux relations qu'aux cadres formels, aux institutions ?* », DE SINGLY F., , *Sociologie de la famille contemporaine, op. cit.,* 1993, p. 120.
[364] DE SINGLY F., , *Sociologie de la famille contemporaine, Paris, Armand Colin*, 2007, p. 21.
[365] *Ibidem*, p. 22.
[366] *Idem.*

D'où un glissement par rapport à la conclusion de la première édition (relations vs institutions) puisqu'il s'agit ici de voir la famille contemporaine « *moins en fonction de critères formels qu'en référence à une double exigence : la création d'un cadre de vie où chacun peut se développer tout en participant à une œuvre commune* », soit être libres ensemble[367] pour reprendre le titre d'un autre ouvrage de de Singly. Cette double exigence définie comme le fil conducteur de l'ouvrage prend une allure qui privilégie les tensions – au nombre de six – qui traverseraient la famille moderne 2 :

- tension entre personnalisation et « socialisation » qui renvoie à la distanciation par rapport aux parents et à la parenté à travers le choix du prénom, l'élection du conjoint ou encore l'éloignement du domicile conjugal de la maison des parents ;
- tension entre privatisation et normalisation : le rapport entre l'amour et la vie conjugale s'est transformé de telle sorte le mariage s'est déstabilisé alors que s'opérait un changement des normes familiales de la part de l'État (garant de l'individualisation, assurant la reconnaissance du droit de l'enfant, reconnaissant les différentes formes de parentalité) ;
- tension entre fragilité et ancrage : le couple de la seconde modernité serait « liquide » du fait de la dévalorisation relative de l'idée d'un mariage stable, où la séparation conjugale est marquée par un coût différentiel pour les mères, pour les pères et pour les enfants alors qu'en même temps se fait un travail d'ancrage familial dans l'identité personnelle ; la parenté y est perçue comme une ressource pour la construction de soi, comme soutien familial mais avec une sélectivité certaine ;
- tension entre reproduction sociale et construction de l'identité personnelle : si la famille contribue à la reproduction sociale par le patrimoine, la place de l'école et du capital scolaire y joue aujourd'hui un rôle majeur soit parce qu'elle transforme la famille, soit encore parce qu'elle la mobilise ; la reconnaissance de l'identité personnelle vient contrebalancer cette influence dans la mesure où la reconnaissance par le parent comme par le conjoint est centrale ;
- tension enfin entre construction d'un monde commun et processus d'individualisation : tension traversée par l'oscillation constante entre « nous » et « je » tant dans la revendication d'indépendance au sein de la construction d'un monde commun conjugal que dans le processus d'individualisation de la femme et le monde commun qu'elle construit.

Dans sa conclusion, Singly fait la liste – longue – des tensions (une dizaine) qui toutes, selon lui, « trahissent les limites du processus de l'individualisation, compris comme devant produire un individu 'indépendant' », preuve que la définition de l'individu moderne, indépendant doit être revue. Dont acte.

Mais ce qui retient notre attention, c'est le travail de dépassement du découpage qui caractérisait la lecture des problèmes tels que Singly les ordonnait en 1993 – État, parenté, individu genré à travers le couple dépendance/indépendance – en un ensemble de tensions qui ouvrent un questionnement sur la place de la parentalité et de l'individu par rapport à celle-ci. Ces tensions, il s'agira de voir quelle consistance elles ont dans l'expérience et le vécu des personnes qui vivent des situations de monoparentalité et surtout si elles se hiérarchisent ou se cumulent. Car, nous voyons bien l'indétermination tant chez Beck que chez de Singly à proposer une articulation des contradictions ou des tensions les unes par rapport aux autres, la question étant de voir si elles se hiérarchisent ou si, au contraire, elles constituent une accumulation qui va soit dans le sens d'un renforcement des contraintes et des limites, soit ans le sens d'une conquête de soi comme expression de son identité personnelle. Retenons pour le moment que chez nos deux auteurs, elles se combinent, s'accumulent, faisant de la

[367] DE SINGLY F., , *Libres ensemble*, collection Essais&Recherches, Paris, éditions Nathan, 2000.

relation conjugale et parentale le réceptacle à la fois de drames et de libérations. Mais revenons maintenant aux questionnements que soulève à proprement parler la notion de parentalité.

1.2 La parentalité en débat

Selon une association qui promeut un réseau Parents-enfants-professionnels[368], la notion de parentalité reposerait sur un statut (on devient parent dès lors que l'enfant paraît), un lien indissoluble et irremplaçable entre le parent et l'enfant, une fonction à remplir (le parent est le premier éducateur), un besoin d'alliance entre les parents pour assumer cette fonction, quelle que soit leur situation de couple. Ainsi la notion de parentalité n'existerait que « par et pour l'enfant. De fait, elle place l'enfant au cœur de la société. La cause de l'enfant est soutenue par la cause des parents ». C'est dire le caractère touffu – un statut, un lien, une fonction, un besoin, une cause – que porte le terme polysémique de parentalité toujours présenté comme un néologisme dérivé de l'adjectif parental.

Si en 1991 on parle encore de construction sociale de la parenté dans un colloque franco-allemand[369], si au milieu des années 90 la famille est « désinstituée[370] » ou est « en déshérence[371] », si encore en 1998 dans un bilan des « nouveaux défis pour la sociologie de la famille[372] », le terme de parentalité n'est guère usité, il n'en reste pas moins qu'il va s'imposer dans la décennie 90[373] comme une nouvelle manière de poser la question de la famille.

La question est de savoir ce que recouvre la polysémie du terme et « à quelles fins a été conçu ce néologisme qui occupe aujourd'hui le devant de la scène. Qu'apporte-t-il de plus au lexique déjà riche et complexe de la parenté : père, mère, paternité, maternité, maternage, parentèle ? De quoi cette nouvelle expression est-elle l'indice ou le symptôme ? » Telles sont les questions que C. Martin pose en 2003 dans un rapport pour le Haut Conseil de la population et de la famille[374]. Rapport qui ne manque pas d'intérêt dans la mesure où il propose une lecture sociologique de l'usage du terme de parentalité.

[368] En l'occurrence, il s'agit des REAAP - réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents - qui ont pour objectif de soutenir les parents dans leur fonction éducative.

[369] de SINGLY F., SCHULTEIS F., *Affaires de famille, affaires d'État. Sociologie de la famille*, Nancy, Editions de l'Est, 1991.

[370] TAHON M.-B., *La famille désintituée : Introduction à la sociologie de la famille*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1995.

[371] THÉRY I., « Différence des sexes et différence des générations. L'institution familiale en déshérence », *Esprit, n° 227*, décembre, 1996, pp. 65-90.

[372] QUÉNIART A., HURTUBISE R., « Nouvelles familles, nouveaux défis pour la sociologie de la famille », *Sociologie et sociétés,* vol. 30, n°1, 1998, pp. 133-143.

[373] On peut mentionner : HOUZEL D. (dir), *Les enjeux de la parentalité*, Paris, Erès, 1999.; POURTOIS J-P., DESMET H. (dir) (2000), *Le parent éducateur*. Paris, Puf ; LE GALL D., BETTAHAR Y. (dir) (), *La pluriparentalité*. Paris, PUF 2001; BRUEL A. et al., *De la parenté à la parentalité*, Paris, Erès 2001; QUENTEL J-C., *Le parent. Responsabilité et culpabilité en question*. Bruxelles, De Boeck Université, 2001; FALCONNET G., VERGNORY R., *Travailler avec les parents. Pour une nouvelle cohésion sociale.* Paris, ESF, 2001.

[374] MARTIN C., *La parentalité en questions. Perspectives sociologiques*, rapport pour le Haut Conseil de la population et de la famille, site de la Documentation française (www.ladocfrançaise.gouv), 2003.

1.2.1 Parentalité ou condition parentale

Cet usage est marqué par l'émergence d'un problème, car « *si l'on parle de la parentalité aujourd'hui, c'est essentiellement parce que la fonction, le rôle, la place et les pratiques des parents posent problème*[375] ». Problème qui se décline de trois manières : celle qui concerne la façon dont on nomme le parent, celle qui envisage la parentalité comme le symptôme et le résultat des transformations en cours de la famille contemporaine, de la complexification des trajectoires familiales, celle qui la situe comme discours d'ordre public et sécuritaire, variante de la crise des familles, de l'autorité parentale et de l'augmentation de la délinquance qui y serait liée. Ce passage en revue conforte C. Martin à voir dans la notion de parentalité un usage qui a tendance à négliger *« les conditions concrètes dans lesquelles se vit la relation parent-enfants*[376] ». D'où une deuxième partie du rapport consacrée à proposer une manière d'aborder ou, mieux, de concevoir cette notion dans une perspective sociologique, en privilégiant « *le point de vue que les parents se font eux-mêmes de leur rôle de parent et de leur champ de responsabilité* ». Il s'agit alors de considérer comment ils « *construisent progressivement un sentiment de compétence ou de responsabilité parentale. Prendre au sérieux le point de vue des parents, plutôt que décliner ce qu'ils devraient être ou faire*[377] ». Les questions suivantes s'imposent alors pour chercher à cerner la place des parents : « *Qu'est-ce qu'un parent considère effectivement comme relevant spécifiquement de son champ de responsabilité et comment ce sentiment évolue-t-il selon les configurations familiales ou selon les milieux sociaux ? Qu'est-il prêt à déléguer, à sous-traiter, avec ou sans contrôle, à des agents-relais et sur quelle base ou en fonction de quels rationalités et principes ? Comment peut-on interpréter l'écart entre les modèles reçus ou hérités, entre les « figures parentales » que nous restituent les adultes lorsqu'ils évoquent leur propre enfance, et les modèles et pratiques qu'ils tentent de mettre en œuvre ? S'agit-il d'une évolution en termes de « doctrines éducatives », avec des ruptures générationnelles ou, de façon plus prosaïque, d'un ensemble de contraintes auxquelles les parents font face et qui les amènent à structurer ce champ de responsabilités parentales autrement que ce qu'ils ont eux-mêmes connu dans leur enfance ?*[378] » Ces questions, nous les ferons nôtre lorsqu'il s'agira de traiter la manière dont les parents parlent de leur responsabilité vis-à-vis de leurs enfants mais encore vis-à-vis d'eux-mêmes.

En tout cas, pour C. Martin, ces questions nécessitent un travail de fond sur trois aspects du problème : d'abord, celui qui concerne la définition de la responsabilité parentale et de la distinction entre obligations et autorité parentale, des droits des parents et des enfants ; ensuite, celui de l'invention d'un certain sentiment de ce que recouvre l'enfance (enfance comme période de dépendance, d'inachèvement, de potentialités) ; enfin, celui de l'analyse de la socialisation différentielle selon les classes sociales et selon les types de cohésion sociale, perspective qui vise à « adopter une conception plus fluide, plus évolutive de l'effet des variables d'appartenance sociale ou des effets de structures sociales, pour permettre d'intégrer la dimension dynamique, processuelle, interactive de la construction du sens et / ou du sentiment de responsabilité[379] ». Pour synthétiser cette approche, C. Marin dégage trois « dimensions ou axes de réflexion qui devraient être poursuivis en même temps :

[375] *Ibidem,* p.12 .
[376] *Ib.,* p. 30.
[377] *Ib.,* p. 35.
[378] *Ib.,* p. 36.
[379] *Ib.,* p. 48

1. Le premier est centré sur la question du rôle d'un certain nombre de variables structurelles classiques dans la définition de ce que recouvre la responsabilité parentale pour les acteurs enquêtés : milieu social d'origine, niveau d'étude, profession exercée, mono ou double activité des parents, mais aussi effet du sexe des parents, du nombre d'enfants.[…]
2. Le deuxième axe d'analyse est centré sur l'idée de « construction » du sentiment de responsabilité parentale au cours du cycle de vie. Il faut alors tenir compte des variations, des arrangements, des négociations, des déplacements du sens de ces responsabilités en fonction d'un certain nombre d'événements centraux de la vie familiale.[…]
3. Le troisième axe d'analyse porte sur la délégation de cette responsabilité à des tiers. Comment les parents en viennent-ils à déléguer certaines de leurs tâches de socialisation, d'éducation et de *caring* à des tiers et, s'ils le font, quelles tâches délèguent-ils et à quels types d'acteurs ? Comment s'effectue cette délégation ? [380]»

Nous retiendrons ces trois dimensions dans notre travail de construction du rapport parents-enfants puisque tel est bien le noyau central de la production d'un « vivre ensemble » au-delà de la notion de parentalité. Dans sa conclusion, C. Martin insistait sur la nécessité qu' « *une politique de ou pour la parentalité ne peut se limiter ni à un discours de dénonciation et de culpabilisation des parents, ni à l'énoncé de sanctions de leurs incapacités. Si les parents éprouvent des difficultés à jouer leur rôle, cela ne correspond pas nécessairement à une attitude de démission*[381] ». Bien plus, il regrettait « *qu'aucun bilan n'ait pu être véritablement dressé des dispositifs d'écoute et d'accompagnement des parents, car ces expériences ont certainement beaucoup à nous apprendre sur les difficultés rencontrées lors de démarches qui n'imposent pas un modèle a priori, mais offrent aux parents un espace de discussion et d'échanges sur leurs manières de faire face à leur rôle*[382] ». C'est ce qui l'amène à parler de condition parentale, « *une réflexion sur la parentalité ne [pouvant] se limiter à évoquer des principes et des normes. Il s'agit donc d'engager une réflexion sur « la condition parentale » dans la société contemporaine, en tant qu'elle dépend étroitement des conditions quotidiennes d'existence, avec leurs contraintes profondément inégales*[383] ».

Si en 2004 Michèle Ferrand dans son ouvrage *Féminin Masculin*[384] aborde le thème de la parentalité dans le chapitre qu'elle consacre aux « pères et mères », soit à propos de la charge des enfants après la séparation ou dans les familles recomposées, soit encore à propos de l'éclatement des notions de maternité et de paternité dans les nouveaux modes de procréation, la parentalité fera à nouveau l'objet d'un rapport dont l'objet est une synthèse des travaux sur le lien familial et la fonction parentale.

[380] *Ibidem,* pp. 48-49.
[381] *Ib.,* p. 53.
[382] *Idem.*
[383] *Idem.*
[384] FERRAND M., *Féminin Masculin*, Paris, La découverte (Repères 389), 2004.

1.2.2 Parentalité comme risque ou comme protection des individus

Le rapport dont question est celui réalisé par Marine Boisson et Anne Verjus[385], chercheuses au CERAT et qui sera publié comme dossier d'étude par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) en France. Le titre du rapport – *La parentalité, une action de citoyenneté* – est très indicatif du point de vue qui sera privilégié : partant du constat du succès du terme parentalité, les auteures du rapport soulignent le caractère paradoxal du « parent-citoyen » comme un « être politique et social autonome ». On serait en présence de deux écueils, le premier étant l'attitude des pouvoirs publics, le second celui des professionnels, associations et acteurs locaux qui ont tendance soit à instrumentaliser, soit à réduire comme moyen le rôle du parent[386]. Ces écueils doivent être levés pour que « le soutien à la fonction parentale » puisse « se décrire et se dire comme une action de citoyenneté », soit « *une action destinée à activer davantage l'autonomie parentale qu'il s'agirait de développer, soutenir ; une action appuyée sur le postulat que parentalité et citoyenneté relèvent l'une et l'autre et d'une appartenance et d'une participation à la communauté politique des égaux ; et que comme telles, l'une et l'autre sont susceptibles d'être à la fois reconnues, soutenues et respectées par cette communauté politique*[387] ».

Cette position analytique repose sur une analyse détaillée des contributions qui, depuis 1993, ont développé un certain usage de la notion de parentalité. D'abord, son succès – et son usage – sont très différents selon les disciplines. Ensuite, elle peut faire l'objet d'une évaluation contrastée selon que la relation parent-enfant est considérée comme risquée ou comme protectrice ou encore comme nécessitant un apprentissage comme métier... de parent.

Voyons d'abord ce qu'il en est au niveau des disciplines et de l'usage différencié du terme « parentalité » : « *selon qu'elle est définie par des psychanalystes, des sociologues, des juristes ou des travailleurs sociaux, (elle) présente des nuances non négligeables. La parentalité apparaît successivement comme une épreuve psychique et un processus de maturation, une fonction complexe et potentiellement éclatée entre plusieurs individus, un statut dont résultent des droits et des obligations, une responsabilité individuelle et collective*[388] ». En effet, pour la psychanalyse et la psychiatrie, dès les années 50, il s'agit d'envisager le « devenir parent » comme une étape de maturation de l'adulte. Ce « devenir » ne va pas sans défaillance au point que se créera une clinique autour des savoirs relatifs aux troubles de la parentalité, la question étant de prendre en compte « *l'idée que les enfants sont amenés à souffrir de parents qui ne peuvent investir correctement leur nouvelle fonction du fait de leurs propres difficultés passées, ce qui appelle une thérapeutique globale de la famille*[389] ». Le point de vue des ethnologues et des sociologues est tout autre, la parentalité renvoyant au fait qu'être parent constitue

[385] BOISSON M., VERJUS A., *La parentalité, une action de citoyenneté. Une synthèse des travaux récents sur le lien familial et la fonction parentale (1993-2004)*, Paris, CNAF, dossier d'étude n° 62, 2004.

[386] « *D'une part, des pouvoirs publics qui ont la tentation « d'instrumentaliser » le parent comme un moyen pour socialiser, encadrer, éduquer l'enfant ; de ce point de vue, le parent est un agent plus qu'un acteur de la politique : on pourrait le qualifier de « courroie de transmission » entre la société et l'enfant dont il a la « responsabilité » [...] D'autre part, certains professionnels, associations, acteurs locaux qui considèrent le parent comme un moyen pour atteindre… le citoyen de la communauté, le fil du tissu social à reconstituer. Le parent est alors soit une figure de rhétorique, un moyen de faire venir celui que les associations en charge, via la parentalité, du développement social local, appellent de leurs vœux, à savoir : le citoyen, l'habitant ; soit une figure de transition, la restauration d'une parentalité responsable permettant de « rebondir » vers d'autres sphères d'activité sociale (la sphère professionnelle notamment).* », *Ibidem,* p. 63.

[387] *Ibidem,* p. 64.

[388] *Ib.,* p. 5.

[389] *Ib.,* p. 7.

une fonction sociale complexe. En ethnologie, le découpage en cinq fonctions du rôle parental comme le propose Esther Goody[390] permet de mettre en avant l'idée que la fonction parentale se divise entre des tâches spécifiques qui peuvent être dispersées selon les lieux et les individus. Les sociologues développeront une analyse plus centrée sur la différence entre parental et conjugal du fait des transformations des formes familiales qui font apparaître nombre de contextes différents dans lesquels on peut devenir parent. Ce qui est décisif dans les années 90, c'est « l'idée que c'est l'enfant qui fait la famille » au point que sans enfant, il n'y aurait plus de famille. « *La famille de référence contemporaine se redéfinit à partir des rapports de parentalité et des liens de filiation* [391]». On utilise aussi le terme de pluriparentalité pour faire référence aux situations où l'enfant est en présence d'une potentialité de personnes susceptibles de devenir son parent. La parentalité tendrait à ce que la figure du parent soit éclatée « en une pluralité de lieux, de fonctions, de personnes, de niveaux de responsabilité[392] ». Dans le champ juridique, sans que la notion de parentalité ne soit définie comme notion juridique, les différentes réformes du droit de la famille l'utilisent, soit pour redéfinir l'autorité parentale, soit encore pour délimiter la coparentalité. Premier mouvement, la loi définit un statut de « parent » au détriment de l'ancienne différenciation des pères et des mères ; l'autorité parentale relève de l'obligation, du devoir de garde, de surveillance et d'éducation des enfants. Deuxième mouvement, la notion de coparentalité engage un exercice conjoint de l'autorité parentale par les deux parents, « *chaque parent [ayant] l'obligation de maintenir des relations personnelles avec l'enfant et de respecter les liens de celui-ci avec l'autre parent*[393] », notamment du père au-delà du divorce ou de la séparation conjugale. Dit autrement, l'intérêt de l'enfant est d'être élevé par ses deux parents, le parental l'emportant sur le conjugal. Mais c'est là une perspective plus sociologique que juridique qui cherche à faire reconnaître les droits de l'enfant. Enfin, au niveau du champ de l'action sociale, la parentalité est entendue comme impliquant des responsabilités plus larges que le fait d'être géniteur. « *Dans une perspective de « capacitation », les travailleurs sociaux sont invités à rénover leur regard sur les parents en difficulté pour éviter leur disqualification par leur victimisation ou leur stigmatisation. Ils sont appelés à agir avec eux et non à leur place : la parentalité invite à valoriser les valeurs, compétences et ressources des familles plutôt que le pointage de leurs défaillances, voire une délégation subie des responsabilités parentales à des professionnels et institutions*[394] ».

Au-delà de ces différences de perspective, il reste que la parentalité peut être lue comme une innovation, rénovant la figure de parent : « *à la distinction entre père et mère se substitue la catégorie générique de « parent » ; à un donné de nature, l'acquisition de dispositions psychologiques et sociales ; à un pouvoir… une autorité et une responsabilité à l'égard de l'enfant et de la société*[395] ». Ou encore s'il « *va de soi que l'intérêt pour la relation parent-enfant n'est pas une nouveauté, ce qui l'est, c'est le contenu donné à cette relation*[396] » : distinction du parent biologique et du parent « capable », fonction de parent à l'interface de la sphère du privé-familial et de celle du public, redéfinition des rôles parentaux et de la responsabilisation des parents comme partenaires,…

---

[390] « *Concevoir et mettre au monde, donner une identité à la naissance (élément juridique), nourrir, éduquer et garantir l'accès de l'enfant au statut d'adulte (accès au bien, à un métier, au mariage). Goody montre comment, réciproquement, il existe une fragmentation possible des devoirs de l'enfant à l'égard de ceux qui l'ont élevé* ». Esther Goody, *Parenthood and Reproduction : Fostering and Occupationnel Roles in West Afric*a, Cambridge, Cambridge University Press, 1982. In: BOISSON M., VERJUS A., *op.cit.*

[391] Boisson M., Verjus A., *La parentalité, une action de citoyenneté*, *op. cit*., 2004, p. 8.

[392] *Idem.*

[393] *Ibidem*, p. 12.

[394] *Ib.,* p. 14.

[395] *Ib.,* p. 5.

[396] *Ib.,* p. 15.

Mais pour envisager le contenu de cette relation, les auteures du rapport proposent une triple problématisation de la parentalité : celle du risque socio-économique, la famille étant envisagée comme lieu passif du risque et comme cause active ; celle de la fonction de promotion et de protection des individus en comparant les politique française et américaine ; celle du métier de parent à partir de différentes expériences menées aux États-Unis, au Québec, en France. Ce découpage se justifie pour les auteures du rapport du fait que : « *Si l'on considère le paysage intellectuel français, un consensus s'est progressivement réélaboré au cours des années 1990 entre chercheurs et intervenants sociaux sur le rôle de la famille dans le développement de l'individu. Le lien familial fait l'objet dans la période actuelle d'une évaluation contrastée, en tant qu'il est perçu à la fois comme un risque s'il se montre défaillant voir pathogène et un bien en raison de ses potentialités de protection, de réalisation et de socialisation de l'individu. On peut faire l'hypothèse que cette représentation ambivalente de la famille participe d'une dynamique de longue durée, inscrite dans la modernité. […] Le double mouvement d'incrimination-valorisation de la famille est particulièrement caractéristique de la période contemporaine. Il place au cœur des préoccupations la question de la responsabilité des familles. Cette responsabilité des familles, plus particulièrement la responsabilité des parents, dans la construction de l'individu, et par là dans l'équilibre général de la société, connaît actuellement une réévaluation. La vie familiale tend à se voir imputer le meilleur (comme sphère privilégiée de la réalisation de soi) et le pire (comme sphère du risque, via la fragilité potentielle ou avérée de ses membres et les dynamiques pathogènes susceptibles de la traverser)*[397] ». Dés lors, la question est encore et toujours de voir dans le développement de l'enfant de quoi les parents sont réellement responsables.

Retenons de ce rapport ce découpage qui nous incite à prendre en compte cette ambivalence où la famille oscille entre la production ou la gestion du risque et la protection vue comme une chance tant pour l'enfant que pour le parent. Il attire aussi notre attention sur la figure du parent-citoyen qui reste à l'horizon des politiques centrées sur l'éducation comme sur l'accompagnement des parents mais sans que cet aspect ne soit réellement décisif, en tout cas en 2004.

Dans un article paru en 2008, une des auteures du rapport, Marine Boisson[398], soulignera que le thème des 'nouvelles parentalités' est aujourd'hui « *mobilisé pour rendre compte de la diversification des 'responsables' de l'enfant au quotidien, au gré des choix ou des aléas de vie des adultes (beaux-parents, co-parents et assistantes familiales sont les tiers par-là désignés)*[399] » alors que les pouvoirs publics ont plutôt tendance à privilégier l'organisation et la préservation des liens de l'enfant avec les tiers qui partagent sa vie, valorisant la compétence parentale de ces tiers. Ainsi, « *les notions d'engagement, de responsabilité, de stabilité et de compétence sont autant de critères de jugement de l'exercice de la fonction parentale. Elles dessinent simultanément les nouveaux critères d'incrimination du mauvais parent ou du mauvais tiers : désengagement et instabilité, irresponsabilité, insuffisance et incompétence*[400] ». Les « *nouvelles parentalités » peuvent être lues comme la traduction d'un « impératif social d'abondance relative des ressources relationnelles, la pauvreté relationnelle apparaissant comme un des principaux écarts par rapport à la norme éducative dominante*[401] ».

[397] *Ibidem*, p. 18.
[398] BOISSON M., « Petit lexique contemporain de la parentalité. Réflexions sur les termes relatifs à la famille et à leurs usages sociaux », *Informations sociales*, 2008/5, n° 149, 2008, pp. 8-15.
[399] *Ibidem,* p. 12.
[400] *Ib.,* pp. 13-14.
[401] *Ib.,* p.15.

1.2.3 La parentalité traversée par la tension entre couple parental et couple conjugal

J. Marquet dans une recherche exploratoire sur l'évolution contemporaine de la parentalité[402] dégage quatre thèmes qu'il juge « conducteurs correspondant chacun à un axe de réflexion au cœur de la problématique parentale et familiale actuelle » et qui servent de catégories opératoires : 1) la survie du couple parental et son caractère idéologique forcé ; 2) l'encadrement social et moral des rôles parentaux ; 3) la complexité de la filiation ou « que faire des parents en plus ? » ; 4) l'articulation de la vie domestique et de la vie professionnelle.

La recherche menée auprès d'une quarantaine de pères ayant à gérer des situations de configurations parentales variées a d'abord permis d'interroger le slogan « le couple parental survit au couple conjugal » ; derrière celui-ci semble se profiler une nouvelle norme selon laquelle, dans « l'intérêt de l'enfant », la dissolution d'une conjugalité ne doit pas entraîner la rupture de la co-responsabilité parentale. La question qui se pose est de voir quelle est la consistance d'une continuité qui s'étaie sur une supposée identité parentale, « *la question (étant) de savoir si cette continuité « à tout prix » de l'identité parentale est effective dans la réalité des familles ou si elle n'est pas plutôt l'expression d'un idéal de l'après-divorce dédramatisé, que chacun appelle de ses voeux, mais dont on n'a pas nécessairement trouvé les moyens concrets d'instauration au quotidien*[403] ».

Ensuite, tant du point de vue de l'institution judiciaire qu'à celui des acteurs, on assiste à la multiplication d'instances éducatives qui proposent un encadrement social – et moral – des parents. On serait entré dans le monde des experts de la « reparentalisation » autour des notions d'intérêt de l'enfant et de responsabilité des parents.

Enfin, deux logiques s'opposent dans les cas de séparation – une logique de substitution et une logique additive[404]. Si l'institution judiciaire privilégie la logique substitutive, la question de la filiation restant entière autour de la question : que faire des parents en plus ?[405], la recherche constate que les acteurs tendent à bricoler des fragments de parentalité même si c'est un certain malaise qui caractérise les perceptions des rôles de type parental, par exemple par rapport à l'homoparentalité.

Pour terminer, J. Marquet note que la notion de parentalité est loin d'être étrangère à *« l'idée que, pour que la famille soit en accord avec l'évolution de la société, les mères comme les pères doivent pouvoir réussir à la fois leur carrière professionnelle et leur vie familiale*[406] ». On serait en présence d'un modèle « cumulatif » faiblement genré, fait d'un compromis entre engagement professionnel et familial. Reste que le poids de l'ancrage chez les individus des normes classiques en matière de division sexuelle du travail pose la question des résistances masculines et féminines par rapport à ces normes.

---

[402] MARQUET J. (dir.), *L'évolution contemporaine de la parentalité,* Bruxelles, Politique Scientifique Fédérale, Gent, Academia Press, 2005.

[403] *Ibidem.*

[404] « Selon la première, la famille est vouée à se reconstituer, à être rétablie dans sa forme d'origine ; le parent non-gardien sera évincé pour faire place à son remplaçant. La seconde laisse une place au parent non-gardien et en fait une au(x) nouveau(x) partenaire(s) ; nous sommes ici dans une logique qui structure l'espace familial en réseau dans lequel les différents protagonistes se connaissent et sont amenés à collaborer. », Marquet J., 2005, Note de synthèse de la recherche, p. 4.

[405] « D'autres configurations familiales, telles que celles engendrées par l'adoption, l'accueil familial ou l'insémination artificielle avec donneur anonyme posent la question de la filiation. », Idem.

[406] MARQUET J. (dir.), *L'évolution contemporaine de la parentalité, op.cit.*

J. Marquet, dans un article paru en 2010[407], s'interrogeant sur la nomination des transformations qui ont caractérisés la famille depuis cinquante ans constate que la dissociation entre couple parental et couple conjugal est considérée comme une façon de trouver de nouveaux repères communs pour la conjugalité et la filiation : « *La distinction entre le couple conjugal et le couple parental (est structurante), le premier soumis au choix des membres qui le constituent (logique de contractualisation des unions), le second destiné à devenir indissoluble (logique de pérennité)*[408] ». Dans notre recherche, nous serons attentifs à repérer comment est vécue cette tension entre parental et conjugal dans la mesure où, par hypothèse, ce semble être une des tensions essentielles qui traverse l'épreuve de la parentalité.

Il reste que pour Marquet l'usage d'un terme comme pluriparentalité pose problème dans la mesure où il a tendance à *« regrouper dans une même catégorie des situations aussi diverses que les familles d'accueil, les familles adoptives, les familles recomposées, les familles recourant à la procréation médicalement assistée avec don de gamètes, les familles homoparentales*[409] » et donc à avoir un effet de brouillage conceptuel. Dont acte.

1.2.4 La parentalité comme dispositif

Gérard Neyrand propose d'élargir la notion de parentalité en la définissant comme « dispositif[410] » afin de discuter d'un « *éventuel emploi heuristique de celui-ci, qui dépasse les formalisations réductrices liées à une opposition caricaturale entre des niveaux d'appréhension du fait parental strictement différenciés, pour l'envisager comme un organisateur de notre modernité familiale, un véritable dispositif de parentalité*[411] ». Le plus simple serait selon lui de différencier la parenté de la paternalité. D'un côté un concept qui renvoie à la filiation, et de l'autre un concept qui intègre les différentes fonctions parentales: « *D'un côté, une inscription sociale d'un système de liens ; de l'autre, un réseau de pratiques engendrant des liens plus informels, ceux qui sont établis entre un enfant et des adultes endossant un rôle parental (juridiquement légitimé ou non)*[412] ».

Cette liaison est cependant trop simple pour pouvoir intégrer la généalogie du terme de la parentalité et inclure les débats qu'elle porte. Il faut en effet combiner ce questionnement avec celui sur la « parenté sociale », c'est-à-dire reconnaître à la personne qui n'est pas nécessairement le parent biologique mais qui assume toutes les tâches d'une parenté sociale (tâches éducatives, d'entretien, de vie ensemble, etc.), le droit d'exercer justement ces fonctions parentales. C'est ainsi que dans les nouvelles recompositions familiales, d'autres liens et attachements peuvent se créer qui ne sont pas nécessairement pris en compte par le cadre juridique actuel, mais qui se vivent au jour le jour dans les couples et qui peuvent devenir plus conflictuelles dans le cas d'un nouveau changement de situation.

La reconnaissance de ces différentes formes de pluri-parentalité, de mono-parentalité, de beau-parentalité, de grand-parentalité ou d'homoparentalité se pense encore trop souvent dans les termes

[407] MARQUET J., « Couple parental-couple conjugal, multiparenté-multiparentalité. Réflexions sur la nomination des transformations de la famille contemporaine », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 2010/2, 2010, pp. 51-74.
[408] *Ibidem*, p. 55.
[409] *Ib.,* p. 73.
[410] NEYRAND, G., « La parentalité comme dispositif. Mise en perspective des rapports familiaux et de la filiation *». Recherches familiales*, no. 1, 2007, pp. 71–88.
[411] *Ibidem,* p. 71.
[412] *Ibid.*

juridiques de la « bi-filiation[413] », qui ne permet pas de rendre compte du différentiel des positions parentales réelles et des liens affectifs noués entre les personnes.

Le dispositif de parentalité est donc un concept qui devrait permettre de rendre compte de la reconnaissance socio-juridique des formes familiales, qui met en place de « *multiples procédures […] pour que puissent fonctionner les relations d'un enfant à ses « parents […] Que ceux-ci soient séparés, additionnels par le biais d'une recomposition, investis dans une sexualité non procréatrice, ou bien parents d'accueil, adoptifs, ou encore assistés par la science médicale, c'est l'articulation de ces procédures qui les constitue en dispositif*[414] ». Plus loin : « *Le niveau collectif du dispositif de parentalité rend compte de la façon dont s'articulent, dans une société donnée, les rapports entre les alliances (formalisées ou informelles), les affiliations (socio-juridiques et/ou concrètes et affectives), les compétences et les socialisations ; et le niveau individuel, au sein duquel, pour chaque enfant, une construction personnalisée et évolutive de liens parentaux se met en place*[415] ».

Ce dispositif régule, reconnaît, met en place des normes et des actions qui permettent de comprendre les mutations familiales et la remise en cause du modèle matrimonial à l'œuvre tout en liant le niveau des familles à l'action des institutions de l'État, au secteur associatif et d'autres organisations qui prennent en compte différentes formes de la parentalité : « *C'est dans ce cadre que s'affirme le caractère dynamique et évolutif du processus de parentalisation : diversification des affiliations psychiques liant un enfant à des figures parentales et diversification des affiliations sociales qui les régulent*[416] ».

Si Gérard Neyrand parvient donc à situer le dispositif de la parentalité dans son contexte historique comme analyseur des changements dans ce que nous nommons, en suivant Giddens, la modernité avancée, il n'en reste pas moins que cette façon de rendre compte de la parentalité en privilégiant sa dimension sociale sur une conception plus juridique des liens familiaux pose question. Neyrand fait l'hypothèse – positive – que ce dispositif se constitue par la mise en place d'un « *régime particulier d'articulation de ses trois domaines de référence : les deux qui sont traditionnellement attachés au fait parental, l'alliance et la socialisation, et celui qui la spécifie aujourd'hui, l'affiliation*[417] ». Pour Neyrand , la caractéristique de ce dispositif est « *la redistribution » de l'importance relative de chacun des éléments et « des fonctions qui leur sont attribuées*[418] ». Le scénario serait alors le suivant : « L'alliance pouvant se limiter à l'acte procréatif, alors que les affiliations prennent une importance centrale et que la socialisation des enfants devient le moteur du positionnement parental ».

Michel Chauvière en interrogeant la parentalité comme catégorie de l'action publique[419] met en évidence les ambiguïtés de ce qui peut être perçu comme dispositif politique. Comme catégorie politique, la parentalité a une dimension morale pour faire face aux difficultés sociales et éducatives ; elle est aussi un élément de la politique de proximité sur les territoires ; elle a un effet de voilement par rapport aux rapports sociaux et par rapport aux « *origines économiques et politiques des fragilités et des précarités contemporaines, dont les groupes familiaux cumulent évidement les effets, sans toujours bien*

[413] *Ibidem,* p.79.
[414] *Ibid.*
[415] *Ib.,* p.88.
[416] *Ib.,* p.88.
[417] *Ibidem,* p. 85.
[418] *Idem.*
[419] CHAUVIÈRE M., « La parentalité comme catégorie de l'action publique *», Informations sociales*, 2008/5, n°148, 2008, pp. 16-29.

être capables par eux-mêmes de les amortir, et a fortiori de les réduire [420]». On serait en présence d'une tentative datée de modernisation de l'action publique qui serait marquée par une recherche de synergies entre les différents territoires et une transversalité dans les interventions des différents professionnels de l'action sociale. Si dispositif il y a, ce serait celui qui cherche à assurer « la modernisation de la société familiale » en mettant en avant la figure du « parent responsable ».

1.3 Retour à l'empirie : des vies de famille au pluriel

Comment ces différents aspects de la parentalité sont-ils présents quand on cherche à cerner ce qui fait aujourd'hui la vie familiale ? Retournons au travail d'enquête pour nous faire une idée plus précise de l'expérience vécue au-delà de ce qui fait aujourd'hui débats et controverses multiples sur les enjeux de la parentalité. Une des recherches les plus originales qui a été publiée ces dernières années est celle que Danilo Martuccelli a menée sur ce qu'il a appelé la fabrique de l'individu[421] dans la société française. Il s'agit de rendre compte des différentes façons dont les transformations sociétales s'inscrivent dans les existences individuelles à partir d'un opérateur analytique qu'est le travail des épreuves. Pour Martuccelli, cet opérateur permet de « *cerner l'ensemble des tensions par lesquelles se constitue (un) mode historique spécifique d'individuation*[422] ». Ce travail se développe en fonction de deux axes – « toujours présents, toujours articulés » – : celui des domaines de vie (expérience scolaire ; rapport au travail ; relations à l'espace et à la mobilité ; vie familiale) et celui des dimensions du lien social présent dans toute existence personnelle (rapport à l'histoire, rapport aux autres ; rapport à soi-même). Ce qui nous intéresse ici, ce sont les vies de famille en tant que domaine de l'existence. Martuccelli l'inscrit au pluriel, enregistrant la multiplicité des lectures dont fait l'objet la famille : « *Même au sein d'une seule discipline, la sociologie, les visions les plus opposées s'affrontent – entre ceux qui voient dans la famille la cellule sociale de base de la socialisation normative, le cœur de la domination patriarcale, un réseau intergénérationnel de transmission et de mémoire, le lieu par excellence de la construction de l'identité intime, un laboratoire de production juridique en phase avec l'individualisation croissante des parcours de vie, un domaine de forte tension entre représentations égalitaires et résistances des habitudes, ou encore tous ceux qui mettent surtout en avant la sexualité à l'œuvre dans le couple*[423] ». Au-delà de cette multiplicité, pour ne pas dire empilage, que nous apprend le matériau réuni auprès d'une centaine de personnes dont les entretiens ont porté sur la manière dont elles vivaient les épreuves ? Une continuité – « La famille place l'individu dans une tension entre les obligations morales et les fidélités éthiques » – qui se caractérise aujourd'hui par son caractère de plus en plus ouvert. Cette épreuve-type[424] permet de saisir ce qui se joue autour de la prolifération des modèles familiaux ; en effet, « *Jadis, les obligations morales inscrites à la fois dans l'ordre social et dans la mémoire d'une lignée avaient gain de cause. En dépit de la profondeur des déchirements intérieurs, l'issue était inévitable et fatale et tous les récits d'amour étaient là pour le rappeler. Cependant, nous n'assistons pas au triomphe unilatéral de l'amour.*

[420] *Ibidem,* p. 27.
[421] Le titre choisi par l'éditeur est différent : Martuccelli D., *Forgé par l'épreuve. L'individu dans la France contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2006.
[422] *Ibidem*, p. 11.
[423] *Ib.* , p. 159.
[424] « *l'épreuve-type ne vise à aucune exhaustivité descriptive, mais se limite à dégager, dans un double mouvement indissociablement inductif et normatif, ce qui, décliné de maintes manières, permet d'assurer l'unité de l'analyse et des expériences sociales. », Ibidem*, p. 159.

La consistance de la vie sociale, et toutes les inerties dont elle est faite, s'accommode mal d'une formule à l'emporte-pièce de ce type. Ce qui s'est infléchi est le poids respectif des deux éléments de l'épreuve, donnant lieu à des articulations plus contingentes. Les remords et les regrets s'épaississent, d'un côté comme de l'autre, quelle que soit la réponse apportée. La tension entre les obligations et les fidélités aura d'abord gagné le couple, la dette envers les aînés ensuite, la relation avec les enfants enfin. Ou en d'autres termes : le devoir de l'épouse, le devoir de la fille et le devoir de la mère[425] ».

L'analyse proposée par Martuccelli se construit en dix moments allant de la relation aux parents de la personne participant à la recherche à l'expérience amoureuse comme impératif existentiel en passant par les obligations maternelles, la place des enfants, le couple comme lieu de rencontre ou de conflit. Ce qui est frappant, c'est la place qu'y occupe le sentiment d'obligation et la permanence des fidélités à soi et aux autres à des manières de concevoir les relations familiales, mais plus encore que cette place soit très différente selon les hommes et les femmes. La fidélité à soi est vécue très différemment, notamment dans la manière dont les femmes envisagent la maternité comme une expérience centrale où l'enjeu est de « *différencier son bonheur et son équilibre personnels de ceux de ses enfants*[426] ». Pour Martuccelli, la parentalité est « *le théâtre de deux mouvements différents. D'un côté les hommes, tout en se rapprochant affectivement de leurs enfants veulent continuer à assurer la plus traditionnelle des obligations associées à la paternité […]. De l'autre côté, les femmes, tout en voulant continuer à jouir de la maternité, et de ses devoirs vécus comme des plaisirs, n'en commencent pas moins à revendiquer un espace à elles à distance de la maternité*[427] ». C'est ce qui donnerait à la parentalité un caractère explosif entre les sexes et dans le rapport aux enfants.

La question est aussi de savoir ce que recouvre la notion de couple, la tendance générale étant que « *la dimension élective et la fidélité éthique à soi-même […] priment sur les obligations morales dues à autrui*[428] ». Car si le couple ne peut se réduire à une tension entre l'obligation morale et la fidélité à soi, c'est qu'il faut lire l'épreuve de la conjugalité en deux temps. Selon un différentiel d'investissement autour d'une polarisation de plus en plus forte : « *les 'hommes' accentuent l'érotisme (voire la sexualité) , les 'femmes' évoquent davantage la communication*[429] ». Au point que la communication devient un réel impératif comme Berger et Kellner l'avaient souligné dans leur analyse du mariage et ce, plus pour les femmes que pour les hommes. Le couple reste défini par un lien qui permet d'affronter le monde extérieur plutôt qu'être un refuge même s'il est traversé par un conflit de plus en plus présent, à savoir celui « *entre des femmes qui, globalement semblent posséder un modèle – essentiellement organisé autour de la communication et d'un désir maîtrisé d'indépendance – et des hommes qui n'en ont pas ou plus, et qui oscillent entre la défense – sans grande conviction – d'un modèle traditionnel […] et l'adhésion – plus ou moins contrainte – au modèle de couple proposé par les femmes*[430] ». Conflictualité en creux mais qui traverse l'épreuve de la conjugalité.

Si la famille se modernise dans son rapport aux obligations, la place de la fidélité à soi est de plus en plus importante. C'est ce qui a changé principalement, les obligations étant moins légitimes : « *L'entraide aux*

[425] MARTUCCELLI D., *Forgé […], op.cit., p. 159*
[426] *Ibidem,* p. 171.
[427] *Ib.,* p. 174.
[428] *Ib.,* p. 185.
[429] *Ib.,* p. 186.
[430] *Ib*. p. 197.

parents ne doit plus se faire au détriment de sa vie personnelle ; le soutien aux enfants doit respecter un temps à soi ; enfin, la solidarité conjugale ne doit pas dénaturer l'obligation de fidélité à soi-même[431] ».

***

En résumé, ce passage en revue de différents travaux consacrés à la famille et à la parentalité nous a permis de dégager nombre de questions qui constitue le cadrage de notre problématique.

La définition du mariage comme drame autour de la conversation créant ou non un monde commun implique que nous reprenions les questions déclinées par Berger et Kellner : comment la construction de celui-ci s'est-il rétréci, déstabilisé, arrêté ? Comment cet arrêt a-t-il été vécu comme drame ? Ce que Beck met en évidence, c'est la présence ou non d'une perception conflictuelle de deux thèmes, à savoir les enfants et la subsistance économique où si ces problèmes peuvent rester latents dans la vie de couple, ils peuvent prendre une part disproportionnée en cas de rupture. Cette perception conflictuelle nous éloigne d'une tendance de la sociologie qui privilégie l'introspection des problèmes vécus. La manière dont F. de Singly a effectué un travail de dépassement du découpage – État, parenté, individu genré à travers le couple dépendance/indépendance – en un ensemble de tensions permet d'ouvrir un questionnement sur la place de la parentalité et de l'individu par rapport à celle-ci. Ces tensions, il s'agira de voir quelle consistance elles ont dans l'expérience et le vécu des personnes qui vivent des situations de monoparentalité et surtout si elles se hiérarchisent ou se cumulent.

La notion de parentalité place au cœur du questionnement, selon C. Martin, la manière dont les parents parlent de leur responsabilité vis-à-vis de leurs enfants mais encore vis-à-vis d'eux-mêmes. Il s'agira d'une part d'engager une réflexion sur « la condition parentale » dans la société contemporaine, en tant qu'elle dépend étroitement des conditions quotidiennes d'existence, avec leurs contraintes profondément inégales. D'autre part, nous avons retenu du passage en revue des travaux sur la parentalité que celle-ci est profondément marquée par une ambivalence où la famille oscille entre la production ou la gestion du risque et la protection vue comme une chance tant pour l'enfant que pour le parent. Nous avons retenu que si la figure du parent-citoyen reste à l'horizon des politiques centrées sur l'éducation comme sur l'accompagnement des parents, encore s'agit-il de repérer comment est vécue la tension entre parental et conjugal dans la mesure où, par hypothèse, ce semble être une des tensions essentielles qui traverse l'épreuve de la parentalité.

Il est temps maintenant de nous pencher sur ce que recouvre la notion de monoparentalité.

[431] *Ib.*, p. 206.

2 La configuration monoparentale

La notion de famille monoparentale est assez récente ; elle participe d'une certaine façon à la « modernisation » de la définition de la structure familiale d'aujourd'hui. Au sens commun, elle concerne un parent isolé qui vit avec un ou des enfants. Elle a, depuis la fin des années 70, connu un intérêt de plus en plus grand dans les sciences sociales, principalement la sociologie. Au point qu'aujourd'hui il n'est guère de manuels de sociologie de la famille qui ignorent son existence, sa morphologie, ses tendances, ou encore les problèmes qu'elle suscite au niveau des politiques publiques, principalement des politiques sociales. Essayons de retracer cette émergence à travers un ensemble de travaux qui lui donnent différents contours.

Quatre dimensions seront envisagées : d'abord, la généalogie de l'usage du mot qui sert de référentiel pour rendre compte d'un type de transformation de la famille ; puis, la relation très forte qui a été établie entre pauvreté et famille monoparentale dont nous verrons qu'elle renvoie comme objet des politiques publiques à de nombreux travaux, notamment au niveau de la place de l'emploi ; troisièmement, nous rendrons compte de l'usage de l'appellation en Belgique pour enfin, dans un quatrième point, rendre compte de quelques recherches de terrain – assez rares – qui se sont interrogées, au-delà des descriptions statistiques sur le phénomène, sur le vécu des situations de précarité qu'engendre la monoparentalité et des typologies qui en en ont résulté. Nous serons amené ainsi à justifier notre titre car il s'agit bien plus de rendre compte de configuration familiale que de famille, plus de raisonner en termes de séquence de vie qu'en termes d'état ou de position sociale.

2.1 Genèse d'une notion

Il existe un consensus dans les nombreuses contributions consacrées auxdites « familles monoparentales » pour situer l'usage de cette notion à un triple niveau : celui de l'innovation et de la posture qu'introduit le terme ; celui des transformations du champ des études statistiques ; celui, enfin, d'objet de recherche.

2.1.1 L'innovation d'abord.

« *Ce sont des sociologues féministes qui ont importé des pays anglo-saxon – où elle était apparue au milieu des années soixante – la notion de 'famille monoparentale'*[432] ». Cette importation repose sur une volonté ou mieux une posture politique féministe qui « *s'opposant aux approches, dominantes en France depuis plusieurs décennies, de la maternité hors mariage et de la dissociation familiale en termes de « problèmes psychosociaux » et de familles « à risques », voyait « dans l'utilisation de cette notion un*

[432] LEFAUCHEUR N., « Les familles monoparentales » . In : DE SINGLY Fr.(dir.). *La Famille, état des savoirs*. Paris, La Découverte, 1991, p. 69.

moyen de porter les foyers dont le chef est une femme au rang de « vraies familles », mais aussi noble et même plus « moderne » que celui de la « famille conjugale traditionnelle[433] ».

Dans le cadre de la sociologie de la famille, cette posture est le fait principalement d'Andrée Michel et de Nadine Lefaucheur. La première ne fait pas qu'introduire l'expression « famille monoparentale » dans la deuxième édition (1978) de son manuel de sociologie de la famille[434], elle est « pionnière dans le rappel des effets associés à la coexistence des deux sexes au sein des groupes conjugaux » et ouvre « *par ses recherches empiriques, par ses manuels, et par son rôle d'animation du milieu de la recherche, […] la voie à des travaux d'inspiration féministe centrés notamment sur le travail domestique et le travail professionnel des femmes*[435] ». Mais c'est sans conteste Nadine Lefaucheur[436] qui, par une série de publications dès 1985, imposera la notion tout en ayant une distance critique quant à son usage. En effet, son activité de recherche s'est organisée autour et à partir des questions posées par la construction de la catégorie « familles monoparentales ». Tout en effectuant des analyses secondaires de données statistiques et des enquêtes de terrain qui ont alors permis de mieux connaître la morphologie de la population des familles dites monoparentales, elle s'est surtout attachée à questionner la pertinence d'une telle catégorisation et le caractère spécifique de cette population. Que dit-elle en 1984 lors du colloque qui a lieu à Genève sur « les familles d'aujourd'hui » ? Que « *l'affaiblissement et la stigmatisation sociale exercée à l'endroit du divorce et de l'illégitimité et l'accroissement important, au détriment des veuves, de la proportion et de la visibilité sociale des mères seules divorcées – occupant une position symboliquement intermédiaire entre les veuves, avec lesquelles elles partagent la dignité d'avoir été mariées, et les mères célibataires, qu'elles rejoignent dans l'indignité de ne pas l'être – vont ainsi permettre de rapprocher les différentes catégories de mères seules dans des représentations communes*[437] ». Elle se demande « *si le récent succès tous azimuts du concept de famille monoparentale ne tient pas davantage à ce que le télescopage des thèmes du "(nouveau) modèle familial" et de la "(nouvelle) pauvreté" lui permet d'offrir asile aux représentations les plus conflictuelles de la condition féminine* » et que « *professionnellement active et socialement autonome, la mère seule "volontaire", qui a refusé le mariage ou pris l'initiative du divorce et s'est érigée – à l'image de l'homme, auquel une place est d'ailleurs concédée dans la catégorie chef de famille –, est en effet la figure emblématique de la "nouvelle condition féminine", tout à la fois auteur et produit de l'éclatement de la famille "traditionnelle", de l'apparition de "nouveaux modèles familiaux" et de l'inéluctable multiplication des familles monoparentales*[438] ». Bref, que « *la grande habileté du concept de famille monoparentale a sans doute été de se concilier tant ceux qui veulent croire que les mots nouveaux*

---

[433] *Idem.*

[434] MICHEL A., *Sociologie de la famille et du mariage*, 2èd. Pars, PUF, 1978. Comme le relève LEFAUCHEUR N. (1986), « Dans la première édition, parue en 1972, l'opposition principale en matière de types familiaux était celle des familles étendues et des familles nucléaires, dont "les familles composées de la mère et des enfants" constituaient une catégorie (p.174). Dans la seconde édition, l'opposition principale est celle de la famille nucléaire traditionnelle et des "nouvelles formes de vie conjugale et familiale" qui émergent à côté d'elle et dont "les familles monoparentales" constituent un exemple (p.215) ».

[435] DE SINGLY F., *«* La sociologie *»* in : DE SINGLY F., 1991, *La famille, état des s avoirs*, op. cit. p. 427.

[436] LEFAUCHEUR N., 1985 : *« Familles monoparentales : les mots pour les dire ».* In : BAILLEAU F., LEFAUCHEUR N. & PEYRE V. (dir.). *Lectures sociologiques du travail social*. Paris, CRIV & Éditions Ouvrières, 1985, 204-217. Id., 1986 : *«* Les familles monoparentales : des chiffres et des mots pour les dire, formes nouvelles ou mots nouveaux ? *».* In : AIDELF. *Les familles d'aujourd'hui* (diffusion PUF/INED), 1986, 173-181. Id., 1988 : *«* Les familles monoparentales en questions *». Dialogue,* n° 101, 1988, 28-44. Id., 1991 : « La famille monoparentale et l'État : petite généalogie du traitement social des 'risques familiaux' ». In : de SINGLY F. & SCHULTHEIS F. (dir.). *Affaires de famille, affaires d'État*. Nancy, Ed. de l'Est, 117-130. Id., 1993 : *«* Les familles dites monoparentales *». Autrement*, n° 134, 1993, 27-37.

[437] LEFAUCHEUR N., 1986, *«* Les familles monoparentales : des chiffres et des mots pour les dire, formes nouvelles ou mots nouveaux ? *»*, art. cit., pp. 176-177.

[438] *Ibidem*, p. 181.

désignent toujours des choses nouvelles que ceux qui tentent d'exorciser la nouveauté des formes en renvoyant à l'éternité sociale des destin […] [439] ».

Ce travail de déconstruction, N. Lefaucheur le poursuit dans un autre colloque franco-allemand en 1991 consacré aux relations entre famille et État. Elle montre à partir d'une lecture historique comment les politiques adoptées en France à l'égard de la maternité hors mariage ont été gouvernée par la question du risque de suppression ou d'abandon des enfants procréés illégitimement et comment « l'*association de la notion de 'risque' à celle de 'famille' s'inscr(it) dans des configurations différentes : «'risques familiaux', risques de pauvreté pour les membres des familles 'complètes', risques liés à la formation de ces familles et que l'on doit considérer comme devant être socialisés ; 'familles à risques', risques de délinquance, dans le cadre de familles 'incomplètes', dont la constitution et les membres sont perçus comme une menace pour la société, qui doit s'en protéger*[440] ». Le tournant des années 70 et l'apparition de la catégorie « familles monoparentales » est marqué par la conjonction entre 'familles à risques' et 'risque familial' d'appauvrissement qui accroît la confusion quant à l'usage de la notion. On va voir qu'au fur et à mesure des années, la catégorie de famille monoparentale sera de plus en plus associée à un cas de figure majeur de la pauvreté. Mais ce qui est remarquable, c'est qu'à la suite d'analyses secondaires des revenus et des conditions de logement des mères isolées, mais aussi à la suite du recueil d'histoires de vie de mères seules, veuves, divorcées ou célibataires, N. Lefaucheur en est venue à retenir comme l'une des principales variables explicatives des expériences et des conditions de vie de ces familles et de leur diversité, non la situation monoparentale elle-même mais le degré d'engagement dans l'institution et dans la relation conjugales qui avait été celui du parent seul avant la séquence monoparentale.

Il est légitime, au-delà de cette première déconstruction, de voir la pertinence politique que cette posture féministe a pu avoir sur le champ des politiques sociales. Car elle est ambivalente, dénonçant à la fois les anciennes catégorisations des femmes seules et voyant comme plus positive la reconnaissance de la monoparentalité comme un fait social nouveau. Même si celle-ci ouvre une nouvelle stigmatisation à terme. En passant en revue les prémices d'une objectivation du fait monoparental, N. Martin-Papineau[441] s'interroge sur ce qui a constitué ce qu'elle qualifie d'échec de la promotion politique des familles monoparentales comme élément du « privé politisé »[442]. Si « *le féminisme a sans doute réalisé la politisation du privé, il n'a cependant pas réussi à conduire lui-même dans le champ politique celles de ses revendications qui concernaient l'institution familiale*[443] ». Pour elle, « *l'insuffisante autonomie des mouvements féministes face à la sphère politique explique l'échec de leurs tentatives pour imposer une nouvelle définition de la famille*[444] ». Cet échec est cependant limité dans la mesure où « *certaines sociologues appartenant au champ de la recherche féministe, ont néanmoins réussi à promouvoir l'expression 'famille monoparentale'. Celle-ci sera diffusée dans certains secteurs en contact avec le politique qui montrera, lui, plus de réticence à l'intégrer dans son vocabulaire*[445] ». Si cette expression voulait positiver l'existence d'une forme de vie alternative à la « famille classique », elle n'a pas été portée ni par le mouvement féministe ni par les associations qui défendront les intérêts des familles

[439] *Idem*.
[440] LEFAUCHEUR N., « La famille monoparentale et l'Etat : petite généalogie du traitement social des 'risques familiaux' ». In : DE SINGLY F., SCHULTEIS (dir.). *Affaires de famille, affaires d'Etat*. Nancy, Ed. de l'Est, 1991, p. 126.
[441] MARTIN-PAPINEAU N., *Les familles monoparentales. Émergence, construction, captations d'un problème dans le champ politique français (1968-1988)*, Paris, L'Harmattan, Logiques Politiques, 2001.
[442] *Ibidem*, chapitre 3, pp. 83-109.
[443] *Ib*., p. 95.
[444] *Idem*.
[445] *Idem*.

monoparentales comme l'enjeu central d'un mouvement de reconnaissance de la « condition féminine ». Bien plus, à terme, il y aura détournement de sens puisque « *la sphère politico-administrative devait construire (l'existence des familles monoparentales) en problème politique en la réduisant à des situations de précarité économique c'est-à-dire en lui attribuant une connotation négative*[446] ». Pendant ce temps-là, les comptages statistiques vont donner à la notion de famille monoparentale une consistance certaine tout en posant le problème de ce que recouvre en fait cette notion.

2.1.2 Les transformations du champ des études statistiques.

N. Lefaucheur retraçait en 1986 de la manière suivante les difficultés à ce que le phénomène de la monoparentalité soit pris en compte : « *Seulement des intitulés de rubriques de présentation de données statistiques : "familles biologiques ne comprenant pas de couples" (recensement de 1962), "familles dont le chef est une femme sans conjoint" (recensement de 1968). Mais, pas plus que les données ne trouvent alors preneurs intéressés à les analyser, les titres de rubriques ne font recette : abandonnée d'une fois sur l'autre, non repris dans d'autres contextes, ils ne cristallisent pas en locutions ou en concepts. Un concept cependant, celui de "femmes chefs de famille", commence, dans les années soixante, à fédérer différentes situations parentales non conjugales sur une base sexuelle : la situation de femme chef de famille est alors perçue essentiellement comme une variante de la situation de femme seule*[447] ». Il faut attendre 1981 pour que l'INSEE introduise une rubrique « familles monoparentales » dans la nomenclature « ménages-familles ». « *L'introduction d'une telle rubrique a permis la production de nombreuses données chiffrées concernant la structure socio-démographique et les conditions de vie des ménages monoparentaux […]. La publication de ces données a attiré l'attention sur l'importance numérique de ce type de ménage*[448] ».

En 1987, un premier ouvrage paraît pour cerner les dimensions de ce qui apparaît comme un phénomène massif. Didier le Gall et Claude Martin[449] se demandent si les familles monoparentales, au-delà du constat de leur prolifération, sont une « *réalité statistique ou (une) mutation du regard inhérent au profond changement des mentalités*[450] » et comment elles font l'objet des politiques familiales de la part de l'État. C'est qu'il est nécessaire – le livre s'adresse aux travailleurs sociaux qui ont tendance à simplifier la diversité des situations que recouvre l'intitulé « famille monoparentale » – de prendre la mesure de l'ampleur du phénomène du point de vue quantitatif pour montrer qu'il y a moins prolifération que nouvelle répartition des foyers selon les situations familiales, que l'on est en présence d'une « évolution des représentations ou du regard social » qu'il s'agit d'appréhender « *au travers de l'histoire des mesures prises par la société vis-à-vis de ces familles*[451] ». Le dernier chapitre de l'ouvrage est consacré à rendre compte du vécu et de la diversité des représentations des personnes qui vivent la monoparentalité en voyant en quoi consistent les différentes modalités d'entrée en situation monoparentale et les différentes manières dont elle est vécue. Le parti pris de l'ouvrage est « *de*

[446] *Ibidem*, p. 110.
[447] LEFAUCHEUR N., *«* Les familles monoparentales : des chiffres et des mots pour les dire, formes nouvelles ou mots nouveaux ? *»*, art. cit., 1986, p .173-174.
[448] LEFAUCHEUR N., *«* Les familles monoparentales *».* In : François de SINGLY (dir.), op. cit., 1991, pp. 67-68.
[449] LE GALL D., MARTIN C., *Les familles monoparentales, évolution et traitement social*, Paris, ESF Editions sociales françaises, 1987.
[450] *Ibidem*, p. 16.
[451] *Ib.* , p. 17.

dépasser l'image actuellement fréquente, qui tend à réduire ces situations familiales à un état. En fait, il convient plutôt de les apprécier en termes de séquence ou d'épisode de la vie familiale[452] ».

Ce qui implique que l'on soit attentif à la manière dont se font les ruptures – à la suite d'une rupture d'union, à la suite d'une grossesse – qui expliquent l'entrée en monoparentalité : « *Le regard porté sur sa propre situation est largement prédéterminé par les raisons qui ont généré la rupture, la manière dont elle s'est effectuée et la capacité de resituer sa propre situation dans un contexte social en pleine mutation*[453] ». Idée à retenir pour notre recherche. De même que l'analyse de la diversité des situations, Le Gall et Martin relevant à partir d'entretiens deux manières de « vivre » la monoparentalité, soit sur le mode négatif de la marginalité sociale[454], soit sur celui – plus positif – du modèle familial où «*en prise avec l'évolution des mentalités, (les femmes) 'relativisent ' leur propre situation, en la resituant dans le contexte social en pleine mutation. Il n'y a pas à tout prix volonté de se 're-normaliser' par le mariage. La situation monoparentale apparaît comme une séquence 'normale' qui succède à une autre, à laquelle il est préférable de mettre un terme. A l'image de la 'femme seule', se substitue celle de la 'femme autonome'*[455] ». Cette excellente mise en perspective ouvrait une fenêtre pour analyser la configuration monoparentale sous un jour moins stigmatisant, plus centré sur la multiplicité des formes de « *vivre ensemble en famille* »[456]. La monoparentalité ne se résumait pas à un ratage de la famille classique mais posait la question, au-delà de ce qui n'était pas pour Le Gall et Martin un « bouleversement radical », du pluralisme familial.

Quelques vingt ans plus tard, il ne fait aucun doute pour A. Eydoux et M.-T. Letablier[457] que la création en 1976 en France de l'allocation de parent isolé (API) « *marque la reconnaissance de ce type de familles (les familles monoparentales) en tant que catégorie de la politique familiale*[458] ». À cela, il faut ajouter l'intégration au sein de l'Union nationales des associations familiales (UNAF) des associations qui représentaient les familles monoparentales ainsi que l'émergence d'un champ de recherches qui allaient investiguer le phénomène au-delà de sa prolifération statistique.

Si l'usage de la notion est légitimé avec l'API, il n'en reste pas moins que son usage statistique soulève nombre de problèmes. Lesquels ? Pour E. Algava, chercheuse au Ministère des Affaires sociales, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), en s'appuyant sur un recensement et une enquête réalisée par l'Insee et l'INED (Institut National des Etudes Démographiques) en 1999, à n'en pas douter, la monoparentalité est caractérisée plus par la diversité des situations que par un état semblable qui en ferait une catégorie homogène[459]. En effet, si la

---

[452] *Idem*.

[453] *Ibidem*, p. 91.

[454] « *Le discours des femmes en situation monoparentale s'organise souvent sur le registre de l' « Avant » et de l' « Après ». Plus la phase de vie conjugale s'apparentait à une vie de couple traditionnelle, plus le regard porté sur sa propre situation est négatif. Être mère seule apparaît alors comme une « expérience » traumatisante*. », *ibidem*, p. 99.

[455] *Ibidem*, p. 103.

[456] A noter que, plus récemment, H. Caglar reprendra, sans en citer l'origine, le découpage proposé par Le Gall et Martin : monoparentalité comme marginalité, comme modèle familial et comme possible séquence de trajectoire familiale ; Caglar H., 2010, *Les familles monoparentales. Matricentriques et patricentriques, hétéro et homosexuelles,* Paris, L'Harmattan, chapitre 2., pp. 51-57.

[457] EYDOUX A., LETABLIER M.-Th., en coll. avec GEORGES N., *Les familles monoparentales en France*, rapport de recherche 36, juin, Paris, Centre d'Études de l'Emploi, 2007.

[458] *Ibidem*, p. 9.

[459] Nous suivons ici les publications d' ALGAVA E., *«* Les familles monoparentales en 1999 *», Population,* n°4-5, volume 57, 2002, pp. 733-758 ; idem, 2003, *«* Les familles monoparentales : des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale *»*, Etudes et Résultats, n°218, février, Drees ; ALGAVA E., LE MINEZ S., BRESSE S., PLA A., 2005, *«* Les familles monoparentales et leurs conditions de vie *»*, *Études et Résultats,* n° 389, avril, Drees.

reconnaissance du phénomène monoparental a permis de se débarrasser de la catégorie par trop stigmatisante de « fille-mère », elle a conduit « *à mettre en avant les caractéristiques communes et à occulter un certain nombre de différences importantes*[460] ». Pour voir si cette catégorie a une unité, il s'agit, pour E. Algava, de l'interroger sous trois angles : « *celui du caractère flou des frontières de la catégorie ; celui qui envisage « la situation de parent isolé » comme une étape qui peut intervenir à des moments très différents dans les trajectoires individuelles ; pour le montrer, nous nous placerons successivement du point de vue des parents puis de celui des enfants. Enfin, les familles ainsi regroupées ne constituent pas une catégorie homogène du point de vue des ressources qu'elles sont aptes à mobiliser et des « risques » auxquels elles sont confrontées*[461] ». De ce passage en revue, il résulte que si « *depuis 1975, le nombre des familles monoparentales a presque doublé, atteignant près de deux millions en 1999* », « *elles n'en constituent pas pour autant un groupe statistique aux contours très nets ni a fortiori une catégorie sociale clairement identifiée. L'absence d'un second parent est assimilée à l'absence de conjoint partageant le logement et cela suppose de nombreuses approximations. De surcroît, ces familles sont loin de constituer un groupe homogène. Si une part croissante d'entre elles sont issues de la rupture d'une union, les écarts restent grands entre les parents qui se sont mariés puis ont divorcé et ceux qui ont vécu en union libre. Plus éloignés encore sont, d'un côté, les parents qui n'ont jamais vécu en couple, souvent jeunes, et, de l'autre, ceux qui sont veufs, plus âgés et ont fréquemment de grands enfants. Ces différences ont un rôle très important dans la manière dont se construit la vulnérabilité des parents isolés, plus forte que celle des familles composées d'un couple. Parmi les parents de famille monoparentale, tout semble ainsi opposer les mères les plus jeunes, peu diplômées et confrontées à un chômage élevé, aux mères plus âgées ou aux pères isolés*[462] ».

Ainsi, en réintroduisant l'âge ou le statut matrimonial dans l'analyse des données, il est possible de différencier les situations afin d'apprécier l'importance de l'histoire matrimoniale des parents, *« la jeunesse du parent et la survenue précoce d'une naissance dans son parcours scolaire ou professionnel apparaissent déterminants*[463] ». En dressant un état des lieux des niveaux de vie des familles monoparentales et de certains aspects de leurs conditions de vie, il apparaît que « *les parents des familles monoparentales sont en grande majorité des femmes, plus fréquemment actives que celles qui vivent en couple. Néanmoins, quand elles ont un enfant en bas âge, elles rencontrent des problèmes spécifiques de modes de garde – et plus largement de conciliation entre leur vie familiale et professionnelle ; elles sont d'ailleurs dans ce cas précis moins souvent actives que les mères de jeunes enfants vivant en couple. En moyenne, les revenus d'activité représentent 83 % des ressources initiales des familles monoparentales. Par ailleurs, un tiers d'entre elles perçoivent des pensions alimentaires. Pour autant, avant transferts, leur niveau de vie est souvent modeste. Les transferts l'améliorent cependant notablement (+20 % en moyenne) et réduisent le taux de pauvreté monétaire de ces familles en moyenne de 28 points. Malgré cet apport, le risque de pauvreté monétaire demeure supérieur à celui des couples. Par ailleurs, les conditions de logement des familles monoparentales sont moins favorables que celles des couples avec enfant : elles sont plus souvent locataires et vivent plus fréquemment dans un logement trop exigu*[464] ». Bref, la différenciation se fait selon l'insertion sur le marché du travail, les transferts sociaux et le logement avec un constat majeur : « le risque de pauvreté demeure […] important pour les parents isolés sans emploi ».

[460] ALGAVA E., *art. cit.,* 2002, p. 735.
[461] *Ibidem*, pp. 735-736.
[462] Ib., p. 758.
[463] ALGAVA E., art. cit., 2003, p. 1.
[464] ALGAVA E., LE MINEZ S., BRESSE S., PLA A., 2005, *«* Les familles monoparentales et leurs conditions de vie *», art. cit.,* p. 1.

Au fur et à mesure des travaux, le portrait se différencie, mettant en évidence les transformations d'une « réalité évolutive et multiforme ». La description de la monoparentalité en France par Eydoux et Letablier[465] retient deux transformations principales – le doublement des familles monoparentales depuis les années 1960, l'augmentation des divorces et des séparations modifiant la structure de ces familles et renforçant leur féminisation – alors que les histoires familiales sont de plus en plus variées. Elles permettent de mettre en évidence trois caractéristiques qui qualifient les situations de monoparentalité : plus souvent des mères seules de plus de 35 ans ayant peu d'enfants ; des niveaux de diplôme et de qualification inférieurs à ceux des parents vivant en coupe ; trois fois sur quatre, l'entrée en situation monoparentale se fait après une séparation. Loin de ne concerner qu'une population unique, la catégorie de monoparentalité se décline en six figures : les mères célibataires, les mères adolescentes, les veufs et veuves précoces qui élèvent seuls leurs enfants, les parents séparés et divorcés, les pères qui élèvent seuls des enfants, les parents gays et lesbiens. Ainsi si le nombre de familles monoparentales a augmenté, elles ont diversifié leurs formes au point que « *la diversité est désormais un fait avec lequel les politiques doivent composer*[466] ».

Cette difficulté à saisir ce qui est constitutif d'une situation singulière est présente dans les travaux qui ont cherché à établir des comparaisons internationales ou européennes. Ainsi, en 1998, P. Whitten[467] constatait que si le phénomène prenait de l'ampleur, il était très diversement représenté dans les pays de l'Union européenne, le Royaume-Uni apparaissant comme le pays où la proportion de familles monoparentales était la plus élevée – 23% par rapport à une moyenne de 14%. C. Chambaz[468] constatait, sur base du panel européen des ménages, que « si en 1996, 12 % des familles européennes sont monoparentales », l'analyse de leur situation « *fait apparaître cinq groupes de pays. Les pays anglo-saxons comptent la plus forte proportion de parents isolés, souvent inactifs ou à temps partiel et à revenus faibles. Au contraire, dans les pays nordiques, les parents seuls comptent davantage de célibataires et d'actifs et ne sont pas plus souvent pauvres que les autres ménages*[469] ». Les trois autres groupes – Pays-Bas, pays du Sud hors Portugal et autres pays dont la France – se caractérisaient plutôt par des proportions faibles de familles monoparentales. Il reste que l'auteure soulignait que cette classification ne doit pas pour autant faire oublier la forte hétérogénéité entre familles monoparentales au sein de chacun des pays ainsi réunis. La monoparentalité n'est qu'une des caractéristiques socio-économiques des individus dont les situations et les comportements dépendent d'autres facteurs. Le but des classifications élaborées ici est donc aussi de souligner l'hétérogénéité de l'ensemble des « familles monoparentales », souvent présenté comme un « tout ». Ce que Chambaz soulignait également, c'est qu'« avec un seuil de pauvreté défini pour chaque pays par la demi-médiane des niveaux de vie nationaux, une famille monoparentale européenne sur quatre (24 %) est pauvre. Le

[465] EYDOUX A., LETABLIER M.-Th., en col. avec GEORGES N., *op. cit, Chapitre 2. La monoparentalité en France : une réalité évolutive et multiforme,* 2008, pp. 17-29.

[466] Ibidem, p. 30. Les auteures soulignaient qu' « *À l'heure actuelle, certaines figures de la monoparentalité restent difficiles à positionner et à appréhender. C'est le cas en particulier des parents – le plus souvent des pères – séparés ou divorcés qui s'occupent régulièrement ou occasionnellement de leurs enfants dont ils n'ont pas la garde à titre principal, ou ont la garde alternée. C'est le cas également des parents dans les familles recomposées qui participent à l'entretien et à l'éducation des enfants issus d'un autre lit. D'autres parents sont considérés comme chefs de famille monoparentale alors qu'ils n'élèvent pas seuls leurs enfants, dans le cas de familles contraintes à vivre dans des lieux différents, ainsi que dans des cas d'homoparentalité* ».

[467] WHITTEN P., « Les familles monoparentales dans l'Union européenne : un phénomène qui prend de l'ampleur », *Insee Première*, n° 620, décembre 1998,.

[468] CHAMBAZ C., 2000, « Les familles monoparentales en Europe : des réalités multiples », *Etudes et Résultats*, n°66, juin, Drees.

[469] *Ibidem* p.1.

risque de pauvreté est ainsi deux fois plus grand que pour l'ensemble des ménages (11 %) [470]». Donnée qui ne cessera d'être rappelée tout au long de la décennie 2000 comme on va le voir de suite dans le traitement du « problème » monoparental.

Au plan international, les comparaisons ne sont guère faciles non plus car, comme le constate une équipe de géographes de l'Université de Rennes[471], l'objectivation du fait monoparental ne va pas de soi. En tentant de cerner la catégorie en croissant différents critères[472], les auteurs constatent qu'au total, il n'est pas évident de savoir qui peut être considéré comme parent seul, « *les critères juridique, économique, démographique ne coïncid(a)nt que pour les femmes avec enfants qui n'ont jamais été mariées et ne vivent pas dans un ménage complexe ou une famille élargie, c'est-à-dire une petite partie des familles monoparentales d'aujourd'hui*[473] ». Ainsi les comparaisons internationales sont considérées comme peu fiables, « *l'inégale importance des situations de monoparentalité selon que l'on prend en compte on non les situations de cohabitation, d'une part, et, de l'autre, le critère de l'âge des enfants (étant) des points particulièrement discutés*[474] ». Mais au-delà de cette incertitude, la 3ème et 4ème parties du rapport portent sur la relation entre monoparentalité et pauvreté et sur les politiques qui ont été développées à l'endroit des familles monoparentales. Nous allons y revenir. Dans leur conclusion générale, les auteurs soulignent combien l'analyse des types de situation monoparentale nécessite un développement « *selon les facteurs d'entrée dans la monoparentalité et selon la diversité des situations économiques, au risque de faire émerger une distinction entre les vraies familles monoparentales et les autres*[475] ».

Ce rapport sera repris dans une deuxième publication des dossiers d'études de la Cnaf[476] consacré cette fois à la situation européenne, la partie consacrée à l'évolution des politiques sociales en direction des familles monoparentales étant réalisée par Claude Martin et Jane Millar[477]. Ces deux chercheurs soulignent les disparités des réponses à l'échelle européenne quand on inventorie les mesures ou les dispositifs – allocation pour parents isolés, avances sur pension alimentaire, allocations de garde d'enfants –, constatant qu'il n'existe pas partout des mesures spécifiques en direction des ménages monoparentaux. Une comparaison entre les politiques menées au Royaume-Uni et en France leur permet de mettre en évidence « *l'hypothèse d'un rapprochement des finalités poursuivies actuellement, dans une perspective de workfare, ou d'activation des dépenses sociales, pour permettre le retour au*

[470] *Ibid.* p.4.

[471] SECHET R., DAVID O., EYDOUX L., OUALLET A, *Les familles monoparentales. Perspective internationale*, Université Rennes 2, Dossier d'études n°42, Allocations familiales, CNAF, 2003.

[472] La définition de la catégorie « familles monoparentales » comporte différents critères, de nature juridique, démographique, économique ou encore subjective. Le critère juridique définit la famille par le mariage. Les couples non mariés, situation fréquente depuis longtemps dans certaines parties du monde ou en croissance rapide ailleurs, sont alors considérés comme des familles monoparentales. Le critère démographique, plus proche du vécu au quotidien, définit la famille monoparentale par l'absence de conjoint. Il faut distinguer les familles monoparentales *de jure* – où il n'y a pas de partenaire légal ou de concubin – et les familles monoparentales *de facto* – où l'un des parents est absent pour une longue durée et où l'autre assume le rôle de chef de ménage avec enfants. Le critère économique considère qu'une famille est monoparentale dès lors qu'elle est dirigée par une femme qui est la principale pourvoyeuse des ressources du ménage. Le critère subjectif revient à considérer comme monoparentales les familles se déclarant comme telles, mais il est fortement dépendant des contextes culturels.

[473] *Ibidem*, p. 15.

[474] *Ibidem*, p. 19.

[475] « *Les distinctions relatives aux types de ménages dans lesquels se situent les familles monoparentales (familles isolées ou familles hébergées en Europe ; familles nucléaires ou familles complexes en Amérique latine ; grande famille et polygamie en Afrique) ou celles qui distinguent familles monoparentales de jure ou de facto se sont révélées particulièrement enrichissantes pour la compréhension des conditions de vie au quotidien*. », *Ibidem*, p. 62.

[476] DAVID O., EYDOUX L., SECHET R., MARTIN C., MILLAR J., *Les familles monoparentales en Europe*, Cnaf Dossier d'études n°54, 2004.

[477] *Ibidem*, pp. 38 à 74.

travail[478] ». Dans une dernière partie, les auteurs cherchent une convergence européenne autour de ce *workfare* en examinant la situation des ménages monoparentaux par rapport au marché du travail et en analysant les dispositifs adoptés dans plusieurs pays (Pays-Bas, Norvège, UK) autour de la volonté de remettre au travail les mères seules. La conclusion est sans détour : « *Le problème que partagent tous les pays européens consiste à endiguer le risque de précarité, voire de pauvreté qui menace ces ménages. C'est à ce niveau que l'on peut identifier une tendance commune à l'échelle européenne : faire en sorte que les parents isolés trouvent dans le travail la principale source de leurs revenus et éviter ainsi leur dépendance à l'égard du système de protection sociale*[479] ». A n'en pas douter, la lecture des situations de monoparentalité se cristallise alors sur le rapport pauvreté-familles monoparentales-femmes seules avec enfants en bas âge.

2.1.3 Les familles monoparentales comme objet de recherche

Il paraît à l'évidence que l'intérêt pour les familles monoparentales n'est pas que statistique. Il porte aussi sur certains thèmes privilégiés : « *conditions de vie et vulnérabilité socio-économique des ménages monoparentaux, efficacité des politiques familiales, de l'action sociale et des transferts sociaux en direction des 'parents isolés', effets de la 'dissociation familiale' et de la structure monoparentale sur la socialisation des enfants*[480] ». N. Lefaucheur insiste d'ailleurs sur l'apport des travaux qui ont portés sur les stratégies et les trajectoires économiques et sociales de « parents isolés », ceux-ci montrant que « *les conséquences économiques de l'entrée en situation monoparentale varient largement selon l'état du marché du travail, mais aussi selon la trajectoire et la situation du chef de ménage monoparental – sexe, âge, milieu social, nombre et âge des enfants à charge, statut matrimonial – et selon les stratégies qu'il développe*[481] ».

Autre dimension de la recherche qui a été développée, l'analyse en matière de socialisation et de représentations « négatives » des ménages monoparentaux et les effets de la dissociation du couple parental sur une éventuelle explication de la délinquance juvénile[482]. Un intérêt sur les réseaux sociaux comme sur la place de l'enfant s'est développé mais sans qu'un programme de recherche conséquent ne permette de situer les situations de monoparentalité comme autre chose qu'une forme de famille à laquelle il fallait accorder une attention.

En 1995, deux ouvrages consacrés à la sociologie de la famille envisagent la question monoparentale. Bernadette Bawin-Legros retient trois grandes catégories[483] dans lesquelles les familles monoparentales sont analysées par les chercheurs des sciences humaines et sociales. Premièrement, elles sont regardées sous le prisme de l'inadaptation. Cette approche veut rendre compte de la « *reproduction psycho-sociale des structures pathogènes*[484] », qui fait en sorte que les enfants de divorcés deviennent de futurs divorcés. Une autre approche prend en compte ce qui est considéré comme « groupe à risque » en

[478] *Ibidem*, p. 41.
[479] *Ib.*, p. 54.
[480] LEFAUCHEUR N., « Les familles monoparentales ». In : De Singly Fr.(dir.), *op. cit.,* 1991, p. 70
[481] *Ibidem*, p. 70-71.
[482] Voir MUCCHIELLI L., « Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : une liaison empiriquement contestable », Déviance et société, n° 2, 2001, pp. 209-228
[483] BAWIN-LEGROS B., *Familles, mariage, divorce. Une sociologie des comportements familiaux contemporains*. Bruxelles-Liège: Pierre Mardaga, 1995, p.173.
[484] *Ibidem*, p.173

s'intéressant à l'abandon et aux placements des « enfants illégitimes » et aux liens que cela peut avoir avec le développement psycho-affectif de l'enfant. Une troisième approche s'intéresse aux situations de pauvreté que les familles monoparentales partagent avec les figures typiques de la veuve et de l'orphelin, et plus largement avec les familles en difficulté. Situations qui font que « *toutes les actions menées aujourd'hui contre la pauvreté comportent un volet obligatoire en direction des familles monoparentales*[485] ». Pour B. Bawin-Legros, deux questions fondamentales alimentent les controverses autour de la monoparentalité et la place de l'enfant : « *1° Outre le parent et son (ou ses) enfant(s), quelles autres personnes peuvent être incluses dans une famille monoparentale ? 2° Quel type d'enfant définit une famille monoparentale ?* ». S'élevant contre l'argument selon lequel le fait d'être une femme seule avec des enfants serait une cause de pauvreté, B. Bawin-Legros prend ses distances par rapport à une tendance à regrouper des situations diverses sous l'appellation « familles monoparentales ». Pour elle, « *braquer ainsi le projecteur dans leur direction permet non seulement d'offrir asile aux représentations les plus commodes de la condition féminine, mais empêche surtout de voir la diversité des familles bi-parentales et en particulier de distinguer celles qui contiennent d'anciens noyaux monoparentaux*[486] ». De plus, « *pointer la marginalisation du chef de ménage, c'est contribuer à occulter les rapports de sexe qui régissent la production et l'éducation des enfants avant, pendant et après les éventuelles périodes monoparentales de la vie des individus […]*[487] ». Bref, il s'agit de privilégier une approche séquentielle plutôt que de chercher à définir un état donné à un moment de la vie familiale. C'est ce que proposaient déjà D. Le Gall et C. Martin.

Marie-Blanche Tahon, en 1995, publie une introduction à la sociologie de la famille intitulée *La famille désinstituée*[488]. Elle y consacre également un chapitre aux familles monoparentales qu'elle nomme – puisqu'il y a controverse sur l'appellation – « gynéparentales ». La raison de ce changement de vocabulaire ne relève pas seulement d'une facilité de vocabulaire[489] mais bien plus de l'enregistrement d'un changement fondamental : « *Dans ce terme de « gynéparentale » (de gyne, femme ; une parente-femme) est incluse la prise en compte de transformations plus importantes. On pourrait effectivement utiliser l'expression « famille matricentrique » pour désigner le fait que la famille est structurée autour de la mère. À « matricentrique » me paraît préférable « gynéparentale » pour marquer le déplacement effectué de la « mère » à la « femme ». Ce déplacement se justifie par l'accès récent (1975-1985) des femmes à la plénitude des droits civils et civiques, elle-même liée à la reconnaissance de leur droit à contrôler leur fécondité. Théoriquement du moins, aujourd'hui, les mères sont des femmes qui ont choisi de la devenir. Le terme « gynéparentale » rend compte de cette émergence*[490] ». M.-B. Tahon manifeste aussi sa distance par rapport à diverses approches qui ont tendance soit à voir le développement de ces situations gynéparentales comme une revanche du matriarcat sur le patriarcat, soit à les réduire à des situations déviantes « dans un climat sursaturé de psychologisme ». Les données canadiennes indiquent, de manière très approximative, combien les situations de gynéparentalité, si elles semblent marquées par la précarité, sont diverses, complexes, sauf monolithiques et inclinent à « *se garder de procéder à des amalgames simplificateurs*[491] ». Pour Tahon, de manière dynamique, la gynéparentalité n'est pas

[485] *Ibidem*, p. 173.
[486] *Ib.* p.181.
[487] *Ib.,* p. 182.
[488] TAHON M.-B., *La famille désinstituée*, op. cit., 1995. Sur la justification du titre, voir pages 6 à 12.
[489] « *Ce terme fait l'économie de la longue périphrase « famille monoparentale à chef (ou cheffe au Québec) féminin ou pis, encore, comme dans le document de Statistique Canada : « famille monoparentale de sexe féminin ». Il gomme aussi une vision comptable (« mono) qui lui est sous-jacente* », *Ibidem*, p. 153.
[490] *Ibidem*, p. 153.
[491] *Ib*., p. 167.

non plus un état, un statut mais bien plus un moment – plus ou moins long – qui est à situer par rapport à une éventuelle recomposition d'une famille.

Mais, malgré ces mises en garde, c'est indéniablement autour de la relation monoparentalité et pauvreté que les travaux vont se centrer.

2.1.3.1 Pauvreté et monoparentalité, objets de politiques publiques

Des travaux de description morphologiques comme des rapports mentionnés plus haut, le problème du lien entre pauvreté, monoparentalité et féminisation a envahi les recherches et les évaluations qui, plus ou moins, cherchaient à voir quelle était la consistance de cette relation. Dans le rapport de la Cnaf en 2003[492], les chercheurs soulignent déjà, avec prudence, qu'il s'agit de distinguer pauvreté économique et pauvreté des conditions de vie, de temps et isolement social. La question du logement comme celle du temps disponible est au cœur de la différenciation des formes de ménage alors que les questions portent de plus en plus sur la pauvreté des enfants autour d'une possible transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre. La démarche ici cherche à nuancer une relation trop causale alors que *« l'élément le plus discriminant est la situation au regard de l'emploi*[493] » et que « *la problématique peut aussi être inversée afin de poser la monoparentalité en tant que conséquence et non comme cause de pauvreté. La plus grande sensibilité des familles monoparentales à la pauvreté est donc inséparable de la question des inégalités, inégalités sociales et inégalités de genre, surtout dans les pays en développement où une forte synergie existe entre questions de populations et développement*[494] ». Pour expliquer l'intensité de la pauvreté des familles monoparentales françaises, ces chercheurs privilégient une approche plus centrée sur « l'existence d'un espace social de vulnérabilité où précarité sociale, pauvreté économique, pauvreté des conditions de vie interagissent, au risque d'une aggravation mutuelle et d'une déstabilisation cumulative : " Le risque n'est pas la monoparentalité en tant que telle, c'est l'accumulation "[495] ». Dit autrement, « *les dimensions sociales d'inégalité de genre interagissent avec des dimensions de genre d'inégalités sociales : précarité sociale, pauvreté économique et pauvreté des conditions de vie font système, au risque d'une aggravation mutuelle et d'une déstabilisation cumulative*[496] ». Ce sont là des distinctions importantes pour notre recherche dans la mesure où elles privilégient une analyse en terme de vulnérabilité dont il nous faudra cerner la pertinence pour notre propos.

Pourtant, le courant majoritaire qui s'intéresse à la relation entre pauvreté et monoparentalité ne partage pas ces nuances. Politiquement, la relation est associée aux « familles à risques » et engendre un questionnement sur les effets qu'elles peuvent avoir sur la participation au marché du travail comme sur la socialisation des enfants. N. Martin-Papineau[497] a excellemment démonté, pour la France, le

[492] SECHET R., DAVID O., EYDOUX L., OUALLET A., *op.cit.,* 2003, p. 63.
[493] « Celui-ci n'apporte pas toujours des revenus suffisamment rémunérateurs pour permettre d'assumer les contraintes de la monoparentalité. En effet les discriminations des femmes et des mères face à l'emploi sont variables mais constantes. Elles se doublent d'inégalités de potentialités : reconnaissance du travail fourni, droit au crédit, à la propriété de la terre et de l'outil de production… », ibidem, p. 63.
[494] *idem*
[495] Ibidem, p. 48.
[496] DAVID O., SÉCHET R., « Les familles monoparentales, des familles comme les autres mais des parents plus vulnérables », Communication au Colloque Femmes et insertion professionnelle, Le Mans, 13 et 14 mai 2004, p. 14.
[497] MARTIN-PAPINEAU N., *Les familles monoparentales*, *op.cit.,* 2001,

processus qui avait contribué à une « identification politique sélective » des familles monoparentales, les problèmes de celles-ci étant délimités par *« la dimension 'population économiquement précaire' […] retenue, à partir de la volonté politique d'engager une lutte contre la pauvreté*[498] ». Dit autrement, les politiques sociales engagées à la suite du « repérage constitutif » des familles monoparentales « *ont désigné ces familles comme des institutions précaires, particulièrement touchées par les difficultés économiques*[499] ». Précarité, pauvreté et exclusion sociale vont dès lors être associées pour qualifier les familles monoparentales comme objet des politiques publiques. Cet objet renverra de plus en plus à l'identification des indicateurs de l'exclusion sociale – niveau d'éducation, participation au marché du travail, pauvreté monétaire, risque de faibles revenus et droit au logement – qui permettent de mesurer l'émergence de « nouveaux risques sociaux ». Ainsi que l'indique un document de la Commission européenne en 2007[500], ces risques sont multiples et concernent l'ensemble de la population : « *le risque de ne pas avoir accès au marché du travail, le risque de ne pas trouver un équilibre entre le travail rémunéré et les responsabilités familiales, le risque de ne pas avoir les compétences nécessaires pour avoir accès à des emplois sûrs et gagner sa vie, le risque de ne pas conserver un emploi dans un marché du travail flexible, le risque d'appartenir à une famille monoparentale ou avec un seul salaire* »…, ces nouveaux risques affectant les « nouvelles » familles de manière disproportionnée.

Cette association pauvreté, exclusion sociale et monoparentalité sert de cadrage pour comparer les familles monoparentales avec celles des couples avec enfants à charge. Une fois encore, constat est fait que la situation est très contrastée selon la taille de la famille[501]. Cependant, une inflexion a lieu à la suite d'une série de rapports, le terme de précarité prenant le dessus sur celui de pauvreté. Ainsi en 2005 le rapport sur les inégalités entre les femmes et les hommes[502] met l'accent sur la notion de précarité à partir de la posture suivante : si les inégalités entre les hommes et les femmes se sont réduites, historiquement, sur le marché du travail, dans la famille, à l'école, malgré ces progrès, il reste que « l'égalité de droit ne conduit pas encore à une égalité de fait ». Si les femmes ont investi le marché du travail, si « parallèlement, et conjointement, les structures familiales ont évolué », les séparations n'étant plus l'exception, les familles recomposées plus fréquentes, les familles monoparentales – terme neutre pour désigner, dans neuf cas sur dix, des femmes seules avec enfants – plus nombreuses, les parcours, personnels et professionnels, sont devenus moins linéaires. Ces mutations engagent à « *s'interroger sur les liens qui existent entre les inégalités entre les femmes et les hommes, et la précarité pour certaines femmes. En quoi ces inégalités peuvent-elles déterminer une plus grande précarité des femmes que des hommes ? En quoi créent-elles des risques supplémentaires de basculer vers la précarité ? Les évolutions récentes, ou prévisibles, témoignent-elles d'une réduction ou d'un renforcement de la précarité* ?[503] ». Les auteures du rapport privilégient le terme de précarité, vécue ou potentielle, en la

[498] *Ibidem*, p. 147. Voir le chapitre 2 de la 2ème partie de l'ouvrage (« *L'intervention déterminante des instances de planification* », pp. 147- 184.

[499] Ib., p. 216.

[500] TRIFILETTI R., *Étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale des familles monoparentales* , Bruxelles, Commission européenne – Fondazione Brodolini, 2007.

[501] « *Les familles monoparentales avec un seul enfant reçoivent des transferts plus importants que les familles biparentales avec un seul enfant (essentiellement des aides au logement et des minima sociaux), alors que la hiérarchie est inversée aux rangs supérieurs : pour les familles d'au moins deux enfants, le mécanisme du quotient familial induit des baisses substantielles d'impôt sur le revenu pour les familles biparentales, beaucoup moins pour les familles monoparentales car il s'agit souvent de familles modestes, qui seraient non imposables ou faiblement imposées même en l'absence de quotient familial* », CLÉMENT J., MAHIEU R., MATHIEU F., *Les familles monoparentales et la précarité,(1994-2003)*, Recherches et Prévisions, n°79, mars, 2005, pp. 117-123..

[502] MILEWSKI Fr. (dir.), *Les inégalités entre les femmes et les hommes : Les facteurs de précarité, Rapport à la ministre chargée de la parité,* La documentation française – Collection des rapport officiels, Paris, 2005.

[503] *Ibidem*, p. 11-12.

définissant *« comme des situations d'instabilité et de discontinuité, imposées ou « choisies » sous contrainte. Ce sont les ruptures de parcours, professionnels et personnels, qui créent la précarité ou son risque. […]* ***nous ne réduirons pas la précarité à la pauvreté*** *(c'est nous qui soulignons). Ce sont bien les notions d'instabilité, de trajectoires, de ruptures de parcours, de fragilité de l'insertion et de difficultés de réinsertion que nous analyserons*.[504] ». Position intéressante en ce qu'elle rompt avec une analyse en termes d'état ou de statut pour privilégier les trajectoires et les séquences de vie, même si la précarité est encore fortement associée à la notion de risque. Ulrich Beck oblige, pourrait-on dire ! Dans le chapitre du rapport consacré à la monoparentalité[505], la conclusion insiste sur le fait que « *même si les familles monoparentales présentent un risque de pauvreté environ deux fois et demie plus élevé que l'ensemble des ménages, ce risque n'est pas lié à la monoparentalité elle-même mais à l'accumulation de facteurs de précarité* » ; elle constate en même temps la faiblesse des études qualitatives sur les trajectoires et les fragilités liées à la situation monoparentale[506].

Cette orientation visant à poser le problème en terme de précarité sera reprise par les travaux effectués par les groupes de travail au Sénat et à l'Assemblée nationale française en 2006 et 2007. Le rapport de Mme Gautier pour le Sénat[507] reprend un ensemble de traits qui qualifient les familles monoparentales – accroissement de celles-ci traduisant une diversification de la structure familiale, paupérisation croissante des parents isolés, nécessité de garantir les ressources et de faciliter l'accès à l'emploi des mères isolées, adaptation du droit de la famille trop centré sur le modèle familial traditionnel tant au niveau de la coparentalité comme à celui de la prise en compte de la place du beau-parent… Celui réalisé pour l'Assemblée Nationale par M.-J. Zimmermann[508], plus que le précédent, insiste sur la situation de précarité tout en la plaçant sous le sceau d'un accroissement de la pauvreté : « *À la pauvreté traditionnelle est venue s'ajouter la précarité, c'est-à-dire la fragilité dans l'emploi, la situation familiale, ou encore le logement. Avoir fait des études ne prévient plus contre le chômage ; travailler ne prévient plus contre la pauvreté*[509] ». Bien plus, si la précarité entraîne « *un profond sentiment d'insécurité accru encore par les aléas d'une vie professionnelle alternant périodes d'activité à faibles revenus et d'inactivité à revenus de remplacement encore plus faibles*[510] » auquel vient s'ajouter le sentiment d'isolement, il est évident que la nouvelle pauvreté a aujourd'hui un visage féminin. « *La figure emblématique de cette pauvreté est la travailleuse pauvre, c'est–à–dire la femme avec enfants, à la tête d'une famille monoparentale, ayant un travail à temps partiel, et dont les revenus cumulés – salaire et allocations – ne lui permettent pas de franchir le seuil de pauvreté*[511] ». La précarité des femmes est expliquée comme étant le résultat de la conjonction de facteurs professionnels – sur le

[504] *Idem*.
[505] *Ibidem*, Chapitre 7, pp. 170-190.
[506] « […] *il existe somme toute peu de recherches récentes qualitatives sur les familles monoparentales. On ne dispose pas d'analyses fines des processus de précarisation, des effets de la monoparentalité sur les carrières des femmes, etc. Si les données quantitatives sont en revanche nombreuses, parmi elles les données longitudinales font encore défaut, alors que ce sont elles qui permettent de mieux comprendre les évolutions et processus de changement. Les rares études qualitatives existantes montrent que la combinaison de plusieurs ressources (État, marché, famille, proches) est une précondition, non suffisante mais nécessaire, pour que les trajectoires de vie après la rupture ne conduisent pas à la précarité sociale et économique.* », *ibidem*, p. 181.
[507] GAUTHIER G., *Rapport d'activité fait pour l'année 2005-2006 au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes* (1) et compte rendu des travaux de cette délégation sur les familles monoparentales et les familles recomposées, Paris, Sénat, n° 388, 2006.
[508] ZIMMERMANN M.-J., 2007, *Rapport d'activité au nom de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes*, Octobre 2005-février 2007, Paris, Assemblée Nationale, n°3670.
[509] Ibidem, p. 11.
[510] Ibidem, p. 21-22.
[511] *Idem.*

marché du travail – et personnels à travers des situations accroissant le risque de précarité : femmes chefs de famille monoparentale, paupérisation des femmes retraitées, femmes victimes de l'exclusion,…Les travaux de la commission parlementaire débouchent sur un ensemble de préconisations[512] qui visent à « combattre les situations de précarité des femmes » et qui constituent le fond de recommandations à adopter pour une sortie de la précarité.

Le portrait des familles monoparentales tel qu'il est dressé par le rapport de Eydoux, Letablier et Georges en 2007[513] s'appuie sur le rapport du Sénat mentionné plus haut mais lui ajoute le traitement original des données issues de l'enquête Emploi de 2004. De manière répétitive, les mêmes traits concernant la monoparentalité sont mis en avant : niveau de vie inférieur à celui de l'ensemble des ménages et une plus grande exposition à la pauvreté monétaire ; surreprésentation des familles monoparentales dans la pauvreté administrative ; faiblesse de leurs revenus d'activités et importance des revenus sociaux ; conditions de logement moins favorables que celles des couples avec enfants ; situations contrastées de la vulnérabilité sociale des familles monoparentales : « *Certaines familles monoparentales se distinguent par un cumul de vulnérabilités : jeunesse du parent et de ses enfants, faible niveau de formation et de qualification, faible revenu, mauvaises conditions de logement, forte exposition au chômage à la précarité de l'emploi*[514] ». Un chapitre est consacré à analyser la situation des familles monoparentales par rapport à l'emploi ; c'est ici que la notion de précarité est à nouveau mobilisée pour qualifier le positionnement de ces familles, positionnement globalement défavorable sur le marché du travail qui reflète les inégalités entre femmes et hommes. Ce qui est significatif, c'est que les mères seules sont plus précaires que les pères seuls, qu'elles sont plus souvent actives mais plus souvent chômeuses que les mères en couple, que les écarts entre mères seules et mères en couple se déplacent avec l'âge. Ce que les auteurs constatent également, c'est l'existence d'importantes disparités entre les mères seules, selon leur catégorie socioprofessionnelle et leur situation familiale (rôle du niveau de diplôme, présence de jeunes enfants limitant l'accès au marché du travail). Elles constatent également que les parents seuls sont plus exposés à la précarité que les parents en couple étant donné qu'ils sont particulièrement concernés par les emplois atypiques. Si les mères seules ont des temps partiels moins fréquents, mais plus souvent subis, les parents seuls sont autant exposés que les autres aux horaires atypiques et leurs rémunérations sont plus faibles et plus concentrées au bas de la hiérarchie. À cela s'ajoute des problèmes spécifiques de garde d'enfants et de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, l'ensemble accusant une polarisation accrue des situations des parents au regard de l'emploi, les parents seuls étant pénalisés sur le marché du travail et certains cumulant de multiples désavantages. Aussi le nombre des familles monoparentales sans emploi s'est-il accru depuis le milieu des années 1970. Bref, le diagnostic souligne combien ce sont « *les contraintes qui pèsent sur l'accès à l'emploi des parents de familles monoparentales et de mères en situation de précarité qu'il convient de lever : les barrières qui tiennent aux difficultés d'accès à un marché du travail segmenté et sélectif, mais aussi celles qui tiennent aux difficultés d'accès des familles les plus modestes à un mode d'accueil correspondant à leurs besoins et accessible financièrement*[515] ».

[512] Au nombre de sept : promouvoir la mixité dans l'orientation et la formation initiale ; faciliter l'accès ddes femmes à la formation continue ; améliorer la situation des femmes travaillant à temps partiel ; structurer et professionnaliser les filières d'emplois d'aide à la personne ; favoriser une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie familiale ; corriger les effets négatifs pour les femmes des modes de calcul des retraites ; améliorer la prise en charge des femmes en situation d'exclusion. Voir pages 51 à 59 du rapport.

[513] EYDOUX A., LETABLIER M.-TH., en col. avec GEORGES N., *op. cit.,* 2008.

[514] *Ibidem,* p.2

[515] *Ibidem*, p. 55.

En passant en revue les différents dispositifs qui ciblent plus spécifiquement ces familles, dispositifs qui sont partie intégrante de la politique familiale, il apparaît qu'au total, le système socio-fiscal français « *aide davantage les familles monoparentales que les couples avec enfants : il opère une redistribution des revenus des ménages sans enfants vers les familles avec enfants (redistribution horizontale) ainsi que des ménages les plus aisés vers les ménages les plus modestes (redistribution verticale). Ce système contribue ainsi significativement à augmenter le niveau de vie des familles monoparentales et à diminuer leur taux de pauvreté*[516] ». Il reste cependant que si ce système « contribue de manière importante à augmenter le niveau de vie des familles monoparentale et à réduire leur exposition à la pauvreté, il ne parvient pas à lutter efficacement contre la pauvreté de certaines de ces familles, les plus vulnérables : « *celles comprenant un enfant de moins de trois ans, ou les familles nombreuses de trois enfants ou plus, ou celles qui ne déclarent aucun revenu d'activité professionnelle. Cet échec des prestations destinées aux familles monoparentales face à une pauvreté qui résiste constitue un défi pour les politiques sociales*[517] ».

Un des aspects les plus intéressants du rapport est le chapitre consacré aux débats publics portant sur l'aide aux familles monoparentales, débats qui portent sur trois aspects : 1. faciliter l'accès à l'emploi des parents qui élèvent seuls leurs enfants, non seulement en s'assurant qu'ils gagnent financièrement à occuper un emploi, mais aussi en les accompagnant et en les aidant à trouver un mode d'accueil pour leurs enfants ; 2. garantir des ressources aux plus démunies de ces familles par l'octroi de prestations permettant d'assurer un revenu minimum ; 3. aider les parents à mieux gérer les conséquences des séparations, limiter les conflits et favoriser le partage des responsabilités parentales et la coparentalité. Les auteures soulignent que « si les mêmes questions se posent, la manière de les formuler a changé. La question du retour à l'emploi apparaît ainsi désormais occuper une place centrale, y compris dans la construction des garanties de revenu qui ne doivent pas apparaître désincitatives. Quant à la gestion des conséquences des séparations, elle met désormais l'accent sur la coparentalité et sur le fait que les parents doivent continuer à exercer leurs responsabilités auprès des enfants, y compris après la rupture du couple[518]. On voit ici comment le cadre des problèmes liés à la monoparentalité – et à la féminisation de la précarité – s'élargit tout en se centrant sur ce qui avait déjà été relevé comme une priorité dans le rapport de C. Martin et J. Millar, à savoir que la question de l'accès à l'emploi apparaît comme la solution la plus souhaitable et la plus adaptée pour lutter contre la précarité des familles monoparentales.

D'autres recherches antérieures – au Québec[519] notamment – soulignaient déjà la nécessité de tenir compte de la vulnérabilité des femmes en situation monoparentale, venant ainsi modérer et relativiser des analyses qui établissaient un lien direct entre monoparentalité et pauvreté.

Comme le relevait une note sur les familles monoparentales réalisée pour la Commission européenne, « *l'ensemble des bonnes pratiques les plus innovantes qui concernent les parents isolés contiennent une série d'éléments récurrents qui rappellent de très près les trois piliers de l'inclusion active des personnes les plus éloignées du marché du travail : la formation pour de meilleures possibilités d'emploi, un meilleur accès aux services et – en moindre mesure – l'aide au revenu. Plusieurs d'entre elles expriment*

[516] *Ib.*, p. 61.
[517] *Ib.* p. 64.
[518] *Ib*. p. 65.
[519] Pour un aperçu synthétique, voir : CHARBONNEAU J., « La recherche sur les solidarités familiales au Québec », *Revue Française des affaires sociales*, n°3, 2004, pp. 173-204.

également l'exigence d'une relance de la politique du logement. Nous avons pu vérifier, à ce propos, que les familles monoparentales sont un élément indicateur non seulement de la cohérence du système de protection sociale et de sa sensibilité aux politiques familiales et aux politiques sociales en général, mais aussi de sa capacité d'intervenir de manière efficace sur les problèmes que l'équilibre travail/vie privée pose aujourd'hui à toutes les familles[520] ».

2.2 L'usage du mot en Belgique : familles ou femmes monoparentales ?

Si la catégorie de famille monoparentale apparaît donc en France dans les années 70 comme objet de recherche, catégorie statistique et objet de l'action publique, en Belgique, c'est surtout à partir des années 90 que la monoparentalité fait son entrée dans le débat public. À notre connaissance, nous pouvons brièvement citer les travaux de Bernadette Bawin-Legros[521], de Marie-Thérès Casman[522], de Françoise Pissart[523], de Hedwige Peemans-Poulet, de la Fondation Roi Baudouin[524], du CBGS[525], du Réseau Flora (qui était à l'initiative de la « Plateforme pour les familles monoparentales » en 2001), de l'Université des Femmes[526], de mouvements associatifs comme Les Femmes Prévoyantes Socialistes ou Vie Féminine[527], ou encore d'une institution régionale[528], etc. Travaux qui ont cherché à mieux comprendre l'avènement des familles (ou des femmes) monoparentales et les multiples problèmes auxquels elles doivent faire face.

L'évolution de l'approche sociétale de la monoparentalité a suivi à peu près les mêmes étapes qu'en France, même si les acteurs/actrices qui ont œuvré(e) en faveur des familles monoparentales sont différent(e)s. En effet, en Belgique, ce sont surtout des femmes chercheures (du monde académique, du secteur associatif ou travaillant dans des administrations), plus ou moins proches des mouvements féministes, qui se sont intéressées à la thématique de la monoparentalité et à celle des femmes en particulier. Les acteurs se sont diversifiés à partir des années 90, au point qu'il est parfois difficile de délimiter leur champ d'intervention (par exemple, centres d'études universitaires, ligue des familles,

[520] TRIFILETTI R., *Etude sur la pauvreté et l'exclusion sociale des familles monoparentales* , Bruxelles, Commission européenne – Fondazione Brodolini, 2007, p. 13. A noter que ce constat reprenait celui que Jo Roll avait énoncé dès 1992 : ROLL J., *Lone Parent Families in the European Community, The 1992 Report to the European Commision, L*ondres : European Family and Social Policy Unit, 1992.

[521] BAWIN-LEGROS B., *op.cit.* 1995.

[522] CASMAN M.-TH., SIMAŸS C., BULCKENS R., MORTELMANS D. (dir.), *Familles plurielles, politique familiale sur mesure ?*. Bruxelles, États généraux des familles, Ed. Luc Pire, 2007.

[523] PISSART F., BAWIN-LEGROS B., *Les familles en situation monoparentale*, rapport pour mission d'étude préparatoire à la XXe session de la Conférence des Ministres Européens chargés des Affaires Familiales, Université de Liège, (rapport ronéotypé), 1986.

[524] FONDATION ROI BAUDOUIN, *Familles monoparentales : quelles solutions ?*, synthèse du colloque 24 octobre, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 2000.; DE POTTER V., *L'enfant dans la famille recomposée*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 2008. ; plus particulièrement, l'annexe 3: *Utilisation des données du PSBH pour mieux connaître les familles recomposées en Belgique*: rapport de recherche Ulg, PETIT S. – chercheur et CASMAN M.-T. – directeur scientifique.

[525] C'était auparavant le service d'études de la population et des familles en Flandre ; il est actuellement intégré dans le service d'études du gouvernement Flamand (SVR-Studiedienst van de Vlaamse Regering)

[526] CASMAN M.-Th., NIBONA M., PEEMANS-POULLET H., 2006, *Femmes monoparentales en Belgique. Conditions d'existence, précarisation, santé*, Bruxelles, Pensées féministes.

[527] LOOTVOET V., FRANCQ B., *Au féminin précaire. Comment les femmes vivent-elles la précarité aujourd'hui ?*, Bruxelles, éditions vie féminine, 2006.

[528] IWEPS, *Les facteurs de précarité. Photographie statistique de la situation des femmes et des hommes en Wallonie*, Namur, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique ; en particulier, Regard sur la monoparentalité, 2008, pp. 87-92.

syndicats, mouvements associatifs, initiatives citoyennes, etc. et ceci tant du côté néerlandophone que francophone). Retenons à ce stade qu'en 2010, il existe une multiplicité d'acteurs qui cherchent à avoir une influence sur des politiques publiques autour et à propos des transformations qui affectent les familles.

Les deux tableaux ci-après retracent de manière schématique les évolutions dans la prise en compte de la monoparentalité dans la société belge :

Tableau 17 : Lignes du temps dans la prise en compte de la monoparentalité – manifestation du concept et traduction en politiques sociales en Belgique[529]

Ligne de temps dans la manifestation du concept 'famille monoparentale':
1994 - Rapport général sur la pauvreté
L'identification des problèmes 'vécus' par les familles pauvres.
2000 - Colloque Fondation Roi Baudouin sur les familles monoparentales
Description des différentes situations de vécu et tentatives de mesurage, avec l'idée centrale de ne pas considérer la 'famille monoparentale' comme une 'pathologie'.
2003 - Naissance de la Plateforme des familles monoparentales
Étude du centre universitaire d'Anvers sur le cumul des critères de pauvreté.[530]
Délimitation scientifique de la catégorie 'familles monoparentales'.
2004 - États généraux de la famille
Avec une attention sur les familles fragilisées, dont les familles monoparentales.
Mémorandum de la Plateforme des familles monoparentales
Avec un plaidoyer pour des mesures plutôt du type général que spécifique.
2006 - Colloque femmes monoparentales
Typologie des femmes monoparentales et état de santé-accès aux soins de santé, comme objet d'étude.
Vie féminine « Au féminin précaire. Quand les chiffres confirment la parole des femmes »
Développement d'une analyse privilégiant les tenants et aboutissants de la précarité .
2007 - États généraux de la famille - Familles plurielles, « Politique familiale sur mesure ? ».
Deuxième Mémorandum de la Plateforme des familles monoparentales
Les mesures à prendre devraient être générales et concerner toutes les familles avec enfants, tous les individus à bas revenus professionnels et tous les ayants droit à une pension alimentaire.
Femmes prévoyantes socialistes
« Familles monoparentales : où sont les problèmes ? » sur la thématique de la pauvreté.
2008 - ONAFTS Focus 2 : les familles monoparentales en Belgique
Croisement des données du Data-warehouse et de la protection sociale.
Administration flamande des égalités des chances[531]
Zoom sur les familles monoparentales
2009 - avis du bureau du conseil des égalités des chances entre hommes et femmes
Un plaidoyer pour des mesures générales et pour une approche plus planifiée de la thématique des familles monoparentales.

[529] A partir du document PACTE TERRITORIAL POUR L'EMPLOI EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, *La monoparentalité à Bruxelles – Un tour d'horizon*, Bruxelles 2010, pp. 7-9.

[530] CANTILLON BEA, VERBIST GERLINDE (promotrices) avec la collaboration de DE MAESSCHALCK Veerle, *Profil socio-économique des familles monoparentales en Belgique.* Rapport de recherche à la demande de la Plate-forme pour les Familles monoparentales soutenu par la Fondation Roi Baudouin, Centrum voor Sociaal Beleid – Universiteit Antwerpen, juin 2003. ; VAN DONGEN W., LODEWIJCKX E., *Les parents isolés en Belgique. Tableaux élémentaires et graphiques . Registre national 1990, 1995 et 2002*, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap – Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie, 2003.

[531] Steunpunt Gelijkekansenbeleid – Universiteit Antwerpen

Ligne du temps dans la traduction en politiques sociales:
1974 - Loi sur le 'minimex'[532] introduit la catégorie des monoparentaux.
1992 - Impôts des personnes Une somme complémentaire non imposable pour hommes et femmes non marié(e)s avec un à plusieurs enfants à charge, de même que pour veufs ou veuves qui ne se sont pas remarié(e)s.
1996 - Priorités en RBC dans le logement social[533] Deux titres de priorités pour « famille comprenant un ou plusieurs enfants à charge et une seule personne n'ayant pas cette qualité » (ménage monoparental). Un titre de priorité pour « le ménage ayant une personne âgée de moins de 35 ans (qui n'est pas enfant à charge) et au moins deux enfants à charge ».
2000 - Fonds social européen et Actiris - Maisons d'accueil pour enfants des demandeurs d'emploi Soutien européen pour groupes fragiles sur les marchés nationaux, pour lequel une des catégories est définie ainsi: « si un adulte isolé a le soin pour une ou plusieurs personnes à charge ».
2001 - Impôts des personnes La somme non imposable pour hommes et femmes jamais mariés, veufs ou veuves qui ne se sont pas remariés, avec des enfants à charge est élargie à celle des parents isolés, divorcés ou des parents cohabitants qui ont cassé le contrat de cohabitation.
2004 - Réglementation ONEM Comme 'personnes avec charge familiale', le 'monoparent' 'échappe' aux sanctions dans le cadre de « l'activation du comportement de recherche d'emploi » (Onem) ***Constitution du SECAL*** Service des créances alimentaires – comme plateforme pour les créances alimentaires.
2005 - Augmentation des allocations de chômage (de même que pour maladie et invalidité) pour personnes avec charge familiale. Le relèvement du montant de l'allocation d'interruption de carrière en cas de congé parental, congé palliatif, crédit temps dans le cadre d'aide médicale et crédit temps normal, à hauteur d'un cinquième de temps.
2006 – loi du 18 juillet tendant à privilégier l'hébergement égalitaire dont les parents sont séparés et réglementant l'exécution forcée d'hébergement d'enfant
2007 – Ouverture du droit à un supplément aux allocations familiales d'enfants de familles monoparentales, dont le revenu se situe sous un certain plafond, revue et augmentée en 2008[534] ***Maintien de l'allocation familiale majorée*** pour chercheurs d'emploi de longue durée qui reprennent le travail dans les huit trimestres. ***Réforme de la loi fédérale de divorce.***
2008 - Accueil des enfants : prime forfaitaire unique si acceptation d'un job comme chômeur de longue durée. Décision du Gouvernement flamand, uniquement en vigueur dans le secteur reconnu et le secteur indépendant, lié au revenu, de l'accueil d'enfance qui reçoit des subsides de Kind en Gezin (aussi pour les initiatives néerlandophones à Bruxelles). ***Réforme de la prime de formation*** de 1 euro par heure vers une prime de stimulation pour familles monoparentales, uniquement en vigueur pour chercheurs d'emploi qui font partie de familles monoparentales.
2009 - Soins et santé Statut 'omnio', les personnes avec un revenu bas paieront moins pour les soins ***Prime familles monoparentales 'rentrants' :*** prime pour parent seul entrant sur le marché de l'emploi après une longue durée de chômage .

[532] Entretemps remplacé par le terme « revenu d'intégration sociale ».
[533] Arrêté du Gouvernement de la RBC du 26 septembre 1996, article 9.
[534] Supplément mensuel de 42,46 euro pour le premier, de 26,32 euro pour le second et de 21,22 euro pour le troisième, avec un plafond de revenu de 2.060,91 euro.

A suivre ces deux lignes du temps, il est remarquable de voir comment de plus en plus la situation de monoparentalité fait l'objet d'une attention de la part des politiques d'emploi ou de réinsertion sur le marché du travail. On se rend compte aussi que ce double mouvement – législatif et catégoriel (la généralisation du terme « monoparental) – est en phase avec une volonté de répondre aux revendications qui soulignent le cumul des difficultés – de revenus, d'éducation, d'emploi – qui relèvent de près ou de loin de la pauvreté. En même temps, les recherches ou les enquêtes développent nombre d'interrogations et de mises à distance par rapport à l'usage du terme « famille monoparentale » et par rapport à un lien trop direct entre pauvreté et monoparentalité. Le colloque que la Fondation Roi Baudouin avait organisé en octobre 2000 était déjà très révélateur de ces questionnements en soulignant la très grande diversité des conditions de vie, allant de la mère sans emploi au couple aisé ayant mis en place une coparentalité assumée ; il ne semble par opportun, à certains intervenants, de mener une politique spécifique pour les familles monoparentales, les mesures à prendre devant plutôt s'inscrire dans le contexte global d'une politique intégrée d'État social actif. Quelques années plus tard, la recherche menée par Vie Féminine sur la précarité que vivent les femmes souligne un accroissement du cumul des difficultés de tous ordres au point qu' « être femme seule vivant avec un ou des enfants, c'est être précaire[535] ».

Ce constat venait conforter l'inflexion que les différentes plateformes et la recherche menée par l'Université des femmes[536] avait réalisée, à savoir que ce sont les femmes qui sont les plus touchées par les processus amenant à la monoparentalité. Cette recherche est remarquable à deux titres : d'abord, en utilisant deux banques de données (Panel Démographie Familiale et Enquête de santé en Belgique), elle s'est donnée les moyens de « travailler » la monoparentalité de manière longitudinale comme transversale en comparant la situation des femmes monoparentales avec les mères vivant en couple ayant au moins un enfant à charge. Sont comparés un ensemble d'éléments – état civil, mode de vie, présence ou non d'un père débiteur, reconnaissance ou non de la responsabilité des deux ex-conjoints dans la participation aux charges complexes du ménage,... – qui permettent de construire une analyse du profil socio-économique des femmes monoparentales : « *faible niveau de formation, insertion professionnelle quantitativement faible, qualitativement moyenne, avec une durée de travail supérieure à la moyenne, ménage de très petite taille*[537] ». Le second aspect original de cette recherche est d'avoir cherché à analyser les tenants et aboutissants des états de santé[538] des femmes monoparentales. Il apparaît, même si les données sont lacunaires, que « les femmes monoparentales ont beaucoup plus de problèmes de santé que les mères vivant en couple » et qu'il « se pourrait qu'il y ait une corrélation, pour les femmes monoparentales, entre les violences subies « à la maison » et leur moins bon état de santé [539]». Si la recherche passe en revue différentes mesures ciblées vers les femmes monoparentales, elle défend l'idée d'une politique générale prenant en compte les inégalités homme/femme, notamment quant à l'accès au marche du travail. En conclusion, si l'étude souligne que la monoparentalité des femmes ne doit pas être vue comme « une marginalité, mais comme « un *épisode* relativement banal de leur vie affective et familiale », c'est pour mieux indiquer que « la précarité qui est associée à cet épisode semble plutôt révélatrice de la précarité quasi *structurelle*, bien que cachée,

[535] « *La précarité c'est ce statut flottant dans lequel le moindre couac peut gripper tout le mécanisme, cet état qui consiste à « être à la marge », au seuil de la pauvreté dans laquelle on peut basculer pour un rien* . », VIE FÉMININE, octobre 2008, communiqué de presse « *Au féminin précaire. Quand les chiffres confirment la parole des femmes* ».

[536] CASMAN M.-TH., NIBONA M., PEEMANS-POULET H., *Femmes monoparentales en Belgique*, *op. cit.*, 2006.

[537] *Ibidem*, p. 54.

[538] À noter l'inventaire d'études sur la santé mentale des femmes en général, de celle des femmes monoparentales en particulier et sur leur santé en général ; voir *ibidem,* pp. 71-89.

[539] *Idem,* p. 13, p.

de la condition des femmes en général ». Et de préconiser qu'il faudrait « mieux connaître quantitativement et qualitativement comment s'établit, pour les femmes, la relation entre leur intégration socioéconomique et le déroulement de leur vie affective et familiale ». Préconisation que nous faisons nôtre dans la démarche qui caractérise notre recherche autour des trajectoires, des bifurcations, des épreuves engendrées par les situations de monoparentalité.

Afin de conclure cette partie, nous passerons en revue quelques recherches utiles pour conforter notre démarche analytique.

2.2.1 Trois recherches significatives

Nous avons choisi de rendre compte des recherches qui nous ont paru utiles quant à leur démarche ou leurs hypothèses, voire les typologies qu'elles proposent. Il ne s'agit pas ici de faire un inventaire exhaustif d'un vaste ensemble de recherches sur la monoparentalité dont nous avons déjà souligné qu'elles sont surtout consacrées à décrire socio-économiquement les situations. Il s'agit bien plus ici de prendre en compte trois dimensions – celle de l'espace ou de la localisation dans des quartiers, celle d'une typologie des situations monoparentales, notamment dans le cadre d'une pratique de coparentalité, celle considérant la précarité des femmes ou encore leur vulnérabilité.

2.2.1.1 Effet quartier et intensité des liens sociaux

Dans une recherche menée début des années 90, R.-B. Dandurand et F.-R. Ouellette[540] ont cherché à voir les différences qu'il pouvait y avoir dans le vécu de la monoparentalité en le situant spatialement. Elles ont en effet choisi d'étudier le thème de la solidarité en comparant des familles monoparentales dans trois quartiers montréalais qui se différenciaient par des caractéristiques de « classe » : le quartier Saint-Henri, populaire ; le quartier Rosemont, de « classe moyenne » et le quartier Outremont, à la population plus aisée. Le projet était de décrire la manière dont les aides circulaient, d'en comprendre l'articulation selon les diverses sources et d'analyser les résultats en faisant appel aux variables de genre, de classe et de type de ménage. 60 entretiens – 20 par quartier – ont été réalisés.

Si l'étude des relations de parenté dans le quartier populaire de Saint-Henri montre l'importance des échanges avec les personnes vivant en proximité, celle du quartier Rosemont montre combien les relations s'établissent en fonction du couple et de son autonomie. Les familles paraissent marquées par l'« *ambivalence à se définir comme membre d'un réseau de parenté et à s'impliquer dans ses pratiques d'échange et de solidarité*[541] », l'ambivalence entre les valeurs d'autonomie et de solidarité s'exprimant dans la recherche de la « bonne distance ». Dans le quartier plus « bourgeois » d'Outremont, les liens sont plus diversifiés, la valorisation des affinités personnelles plus valorisées, les échanges plus fragmentés. La recherche compare aussi les mères seules avec ou sans emploi et les soutiens dont elles peuvent disposer. M.-B. Tahon fait remarquer que cette recherche « *met aussi en évidence que la*

[540] DANDURAND R.-B., OUELLETTE F.-R., *Entre autonomie et solidarité. Parenté et soutien dans la vie de jeunes familles montréalaises*, Québec, Éditions de l'IQRC, 1992.
[541] Ibidem, p. 235.

situation économique précaire n'est pas la seule difficulté qui frappe un bon nombre de gynéparentales. Certaines d'entre elles n'ont, en outre, qu'un faible réseau de sociabilité et elles doivent, chaque jour, seules, porter le souci de leurs enfants[542] ». Comme le remarque J. Charbonneau[543], en utilisant l'appareil conceptuel de Bourdieu – champ, habitus, pratique –, les auteures ont cherché à répertorier la diversité de pratiques de soutien et de solidarité en montrant comment elles se distinguaient d'un quartier à l'autre. Ce qui les a induit à « *ramener les dynamiques familiales à un point de vue strictement utilitariste et individualiste. […] l'angle choisi pour aborder la question des relations dans la parenté, celui du soutien, condui(sant) presque toujours automatiquement à une argumentation utilitariste*[544] ».

Une autre recherche a mis en évidence l'importance de la variable « proximité ». Pour Rossana Trifoletti[545], le manque de moyens de transports publics comme privés favorise l'isolement, l'entrée en monoparentalité suite à une rupture pouvant renforcer l'éloignement par rapport à la famille et aux amis. Si le rapport à l'espace est établi en fonction du critère de mobilité, en tenant compte de l'intensité des liens sociaux dans une optique de « *care* », on peut distinguer sept catégories de familles monoparentales : les mères seules "à la maison" qui prolongent leur condition antérieure de filles ; les mères (ou pères) seules qui reviennent à la maison et pour lesquelles la cohabitation est la solution qui s'est imposée dans l'urgence ; les mères seules plus indépendantes qui peuvent mobiliser un réseau familial étendu par choix ; les mères seules qui utilisent et peuvent choisir de manière interchangeable des ressources familiales denses et un réseau d'amis (avec souvent des dynamiques de solidarité communautaire propres aux minorités ethniques) ; les mères seules qui substituent la solidarité et la vitalité du réseau d'amis à la famille qui fait défaut ou à l'égard de laquelle elles cherchent à réduire leur dépendance ; les mères seules "seules" qui dépendent de l'aide sociale et des structures institutionnelles ; enfin, les mères seules qui doivent aussi prendre soin d'un parent âgé. On rejoint là la recherche d'une différenciation des vécus monoparentaux en fonction des liens de solidarité sociale et de la consistance d'éventuels réseaux spatiaux.

Ce qui nous intéresse ici, c'est la prise en compte de ces différences de pratiques de sociabilité d'un quartier à l'autre. On sait qu'elles sont au cœur de l'interrogation de la sociologie urbaine sur l'effet-territoire ou encore les effets de milieu[546], une des recherches les plus remarquables étant l'analyse des transformations des modes de vie familiaux en Grande-Bretagne par Young et Willmott[547]. Nous reprendrons cette question lorsque nous établirons l'état des savoirs sur les relations logement-quartier.

[542] TAHON M.-B., , *op. cit.,* 1995, p. 169.
[543] CHARBONNEAU J., « Compte-rendu de l'ouvrage de DANDURAND R.-B., OUELLETTE F.-R., Entre autonomie et solidarité. Parenté et soutien dans la vie de jeunes familles montréalaises », *Recherches sociographiques*, vol. 36, n° 1, 1995, pp. 187-189.
[544] Ibidem, p. 189.
[545] TRIFOLETTI R., PRATESI A., SIMONI S., 2001, *Care arrangement in single parent families. National report : Italy*, SOCCARE Project Report 2.3, contract HPSE-CT- 1999-00010.
[546] Entre autres références, AUTHIER J.-Y., « La question des « effets de quartier » en France. Variations contextuelles et processus de socialisation » in : AUTHIER J.-Y., BACQUÉ M.-H. ET GUÉRIN-PACE F. (dir.), *Le Quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales,* Paris, La Découverte.
[547] YOUNG M., WILLMOTT P., *Le Village dans la ville*, Paris, Presses universitaires de France, 1957 (2010).

2.2.1.2 Situations de monoparentalité et coparentalité

Dans une recherche déjà ancienne (1994) sur la pratique de la résidence alternée, rééditée en 2004[548], Gérard Neyrand proposait une typologie de distinction des situations monoparentales à partir de la façon dont la séparation s'était effectuée. Il était amené à distinguer ainsi cinq groupes.

Le premier était formé des parents abandonnés, pour lesquels les situations divergent profondément selon qu'ils sont célibataires ou divorcés. « *Qu'ils soient célibataires ou mariés, leur idéal de vie ne correspond pas à la situation qu'ils vivent. Ils la subissent, font avec, et espèrent pour un bon nombre reformer une famille où ils ne seraient plus seuls à assumer toutes les charges*[549] ». La deuxième catégorie est constituée par le groupe des indépendants, qu'il s'agisse des parents célibataires volontaires ou de ceux, mariés, qui sont à l'origine de la rupture. Ils ont « *volontairement choisi d'élever seuls leur(s) enfant(s), et/ou de se séparer de leur conjoint ou compagnon. Leur démarche éclaire une situation différente tant du point de vue de leurs représentations que de leur itinéraire socioprofessionnel. Il s'agit avant tout de femmes*[550] ». Le troisième groupe est formé des cas conflictuels, que ce soit autour de la garde de l'enfant ou de la séparation même. « *Les parents de ce groupe, qu'ils aient été mariés ou pas n'ont pas vraiment réussi à se mettre d'accord sur les modalités de la séparation ou de la garde des enfants*[551] ». Les parents du quatrième groupe se sont montrés conciliateurs en essayant d'aplanir les difficultés relatives à la séparation, et parfois en tentant de faire survivre le couple parental autour de la résidence des enfants. Ils ont réussi « *à dédramatiser leur séparation en essayant d'éviter les déchirements, tant pour eux-mêmes que pour leur(s) enfant(s). Leur capital économique et/ou culturel est assez élevé. Ils ont connu une séparation maîtrisée qui a permis aux enfants d'éviter de subir des pressions conflictuelles. Séparés consensuellement ils divergent cependant quant au mode de résidence instauré : résidence unique ou résidence alternée*[552] ». Enfin, un dernier groupe est constitué des parents dont les situations sont apparues trop complexes pour pouvoir entrer dans une seule catégorie. « *Cas délicats, à cheval sur plusieurs catégories, ils ont enfanté dans différentes situations matrimoniales ou ont connu des histoires complexes difficiles à classer, avec deux types de parcours: ceux qui ont connu une trajectoire sociale compliquée, à la limite de la marginalité parfois, et ceux qui étaient partis pour vivre comme le plus grand nombre et qui, du fait d'un accident plus ou moins brutal ou dramatique, se sont retrouvés dans une situation délicate*[553] ».

Cette différenciation des situations de monoparentalité place en son cœur la manière dont s'est effectuée la séparation et doit nous inciter dans notre recherche à accorder une attention toute particulière à la façon dont a été vécue, pratiquée cette rupture. La question des bifurcations se posera pleinement pour dégager les modes d'entrée et de sortie de la monoparentalité, la place de l'enfant y occupant un rôle non négligeable.

Dans une recherche plus récente portant sur la résidence en alternance des enfants de parents séparés[554], les auteures distinguent trois modes de fonctionnement de celle-ci – association, tolérance, biparentalité – qui permettent de saisir les problèmes liés à la place des enfants à la suite de la

[548] NEYRAND G., *L'enfant face à la séparation des parents. Une solution, la résidence alternée*, Paris, La découverte, Coll. Alternatives sociales, 1994 (2004).
[549] *Ibidem*, p. 36-37.
[550] *Ibidem*, p. 38.
[551] *Idem*, p. 42.
[552] *Id*., p. 43.
[553] *Id*., p. 45.
[554] BRUNET F., KERTUDO P. , SYLVIE MALSAN S., *Etude sociologique sur la résidence en alternance des enfants de parents séparés*, Paris, Cnaf, dossier d'études n°109, 2008.

séparation. Nous sommes dans une situation où il y a maintien du lien parental et cette recherche illustre bien la tension entre couple conjugal et couple parental en indiquant les pratiques assez différentes qu'engendre la résidence alternée. Ainsi dans le cas de la « coparentalité associative », les parents recherchent le plus possible un accord et une entente, aussi bien dans les décisions et choix importants pour les enfants (choix d'un établissement scolaire ou d'une orientation, démarrage d'un suivi psychologique…) que dans les règles usuelles et éducatives du quotidien (heure de coucher, restriction d'utilisation de la télévision et de l'ordinateur, punitions…). Cette « association » se concrétise à travers des modalités telles que organisation temporelle souple de l'alternance, déplacement chez l'autre en cas d'oubli d'affaires (cahiers, vêtements de sport, doudou…), dépannage pour la garde du ou des enfants en cas d'empêchement professionnel ou d'imprévu,… Bref, « le couple parental cherche le plus possible à « faire ensemble » l'éducation des enfants, à les prendre en charge conjointement (au niveau logistique, affectif et économique) malgré la séparation. Les parents agissent en partenariat : ils sont « *parents pour toujours et ne sont pas parents séparément*[555] ».

Dans le cas de « coparentalité tolérante » ou « collaboration civilisée », les pratiques entre parents sont « exclusivement centré(es) sur les enfants, les liens entre les parents sont moins fréquents et plus lâches ». Si les relations entre parents existent, elles ne sont pas pour autant amicales ; la prise de décision en ce qui concerne l'éducation des enfants porte sur des choix importants (choix de l'établissement scolaire, de l'orientation, d'un médecin, échanges sur le comportement à adopter face à une « grosse bêtise ») ou particuliers (hospitalisation, tournois sportifs, représentation théâtrale…). Comme le souligne les auteures, « *l'intérêt de l'enfant est sans cesse mis en exergue. Les désaccords, même s'ils sont fréquents, arrivent ainsi à être dépassés au nom de cet objectif commun qu'est le bien-être des enfants*[556] ».

Dans le dernier mode de fonctionnement – la « biparentalité » ou « parentalité parallèle » –, on n'est pas en présence d'une coparentalité mais d'une pratique – la plus courante – qui gère au mieux la séparation. Non seulement il n'y a plus couple conjugal mais le couple parental est dissous, les échanges entre les ex-conjoints se limitant à la « circulation des enfants entre eux. En dehors de cette question organisationnelle, ils agissent indépendamment l'un de l'autre. (…) La séparation a révélé des différences éducatives déjà bien réelles pendant la vie conjugale ou maritale, mais auparavant acceptées au nom de l'amour ou du maintien de l'équilibre de la famille. L'acceptation des règles éducatives de l'autre dans le cadre de l'alternance est difficile ». Les parents ne s'entraident pas financièrement et les conflits à propos du partage des frais sont fréquents, les mères se sentant très souvent « lésées » par le partage des frais, « *Les parents qui constituent ce modèle ont généralement refait leur vie : au moins l'un d'entre eux est en concubinage ou a eu d'autres enfants avec son nouveau compagnon. L'âge des enfants de ces anciens couples est variable*[557] ».

Cette mise en perspective est intéressante dans la mesure où elle cherche à rendre compte, à travers trois cas de figures, des pratiques parentales sur un continuum – du caractère le plus associatif à celui de la mise à distance – qui devraient nous aider à mieux percevoir la consistance du couple parental dans notre recherche. À noter que, en 2010, l'évaluation de l'instauration de l'hébergement égalitaire dans le

[555] *Ibidem*, p. 53.
[556] *Ibid.*, p. 54.
[557] *Ibid.,* p. 55-56.

cadre d'un divorce ou d'une séparation sous la coordination de Marie-Thérèse Casman[558] a repris ces trois modes de fonctionnement pour qualifier les pratiques existantes en Belgique. La question de la recomposition familiale est étroitement liée aux stratégies développées par les parents pour maintenir ou non un couple parental, celui-ci évoluant au gré des recompositions possibles.

2.2.1.3 Précarité, vulnérabilité et femme sujet

Ici encore, Gérard Neyrand aura été un précurseur en ce qui concerne la recherche sur les tenants et aboutissants de la monoparentalité. Dans une recherche menée conjointement avec une psychanalyste[559], il s'interroge sur ce qui est au centre de la constitution de la femme comme sujet social. La démocratisation du familial, un nouveau régime anthropologique de la sexualité, de l'éducation et de la parentalité constituent autant d'éléments pour interroger les situations de monoparentalité. De deux manières : en analysant la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel (les différents dispositifs d'aide aux parents) et en disséquant les voies de la subjectivation et la requalification du maternel. En choisissant de mener une enquête à Marseille avec une vingtaine de femmes connaissant des situations précaires tant au niveau familial que professionnel, nous disposons d'une des seules recherches qui se basent sur une analyse détaillée des expériences vécues de femmes issues principalement de l'immigration et ce à partir d'une écoute approfondie. En interrogeant la difficulté à devenir « chef de famille », les auteurs mettent en évidence quatre dimensions analytiques qui façonnent le devenir sujet : la manière dont s'effectue la séparation ; la difficulté à articuler des rôles différents ; les différentes crises d'identité engendrée par la monoparentalité ; les possibilités d'une recomposition psychique, relationnelle et sociale pour ces femmes dont une analyse rapide pourrait laisser croire qu'elles sont la figure emblématique de la perte de soi et de l'aliénation. La question est d'analyser comment les femmes « adviennent » dans leur capacité à « se placer véritablement en position de sujet face à (leur) destin[560] ». Ici aussi, cette recherche constitue un jalon pour nous dans la mesure où elle cherche à dépasser une explication « introspective » de la monoparentalité pour la tirer vers une compréhension plus sociologique des différences quant à la manière de la vivre en plaçant le sujet personnel au centre de la démarche.

***

Nous avons expliqué dans l'introduction de ce rapport pourquoi nous avons choisi une définition de la monoparentalité la plus ouverte possible : « Une personne qui a connu la situation de monoparentalité, c'est-à-dire qui a eu la charge d'éducation des enfants pendant une majeure partie du temps, et cela pendant une période de minimum quelques mois ». Cette définition est volontairement floue mais elle nous permet d'avoir la possibilité de rendre compte de différents types de parentalité, d'unions, d'engagements, de types de famille et de recompositions familiales, ou encore des différences entre couple parental et conjugal, etc.[561].

---

[558] CASMAN M.-T. (DIR.), CÉSAR A., WAXWEILER C., CHAOUI MEZABI D., *Évaluation de l'instauration de l'hébergement égalitaire dans le cadre d'un divorce ou d'une séparation*, recherche commanditée par le Secrétariat d'État à la Politique des Familles, Liège, ULg, Panel Démographie Familiale, 2010, p. 145 et suivantes.

[559] NEYRAND G., ROSSI P., *Monoparentalité précaire […], op.cit., 2007.*

[560] *Ibidem*, p. 218.

[561] Rappelons que, la définition qui fait l'objet d'un accord au sein du monde de la recherche et des administrations reprend les éléments suivants : « Une famille monoparentale est un ménage avec un seul parent et au moins un enfant à charge ; un parent qui éduque ses enfants seul (en continu et en alternance) ; un parent seul responsable financier (hors pension alimentaire). CANTILLON B., VERBIST G., (promotrices) avec la coll. de DE MAESSCHALCK V., *Profil socio-économique des familles*

En effet, le passage en revue de différents travaux consacrés à la monoparentalité fait apparaître clairement que les familles monoparentales ne peuvent pas être vues comme un groupe homogène qui partagerait les mêmes atouts pour faire face aux risques sociaux. Il est clair aussi que face aux épreuves que les personnes rencontrent en situation monoparentale, elles ne sont pas égales par rapport aux ressources, supports et autres atouts permettant de faire face à la situation. D'un point de vue académique, le débat entre différents tenants de l'analyse des familles monoparentales reste ouvert : *« Pour certains, les familles monoparentales restent une catégorie allant de soi avec leurs caractéristiques supposées – fragilité relationnelle, isolement, éducation défaillante, précarité économique… ; pour d'autres, les ruptures conjugales sont si bien acceptées et se seraient tant banalisées qu'il faudrait se départir des stéréotypes relatifs aux difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle, ou encore de l'idée, toujours répandue, que les enfants concernés seraient des enfants "à problème", victimes d'une éducation "amputée" et qui n'auraient pas intégré certains repères essentiels de la société […]*[562] *».* Si le débat entre ces différentes approches scientifiques – stigmatisation, reconnaissance des différentes formes familiales – et le degré d'acceptation de la monoparentalité reste d'actualité, à partir de notre travail empirique, nous voudrions comprendre mieux les trajectoires de monoparentalité par rapport au travail et au logement. Il s'agit alors de passer en revue plusieurs dimensions des situations de monoparentalité dans le contexte bruxellois, afin de parvenir à dresser les premières lignes de ce que c'est « l'épreuve de monoparentalité » et comment elle se décline selon différentes situations de vie des parents.

monoparentales en Belgique. Rapport de recherche à la demande de la Plate-forme pour les Familles monoparentales soutenu par la Fondation Roi Baudouin, Centrum voor Sociaal Beleid – Universiteit Antwerpen, 2003.

[562] SECHET R., DAVID O., EYDOUX, L., OUALLET. A., *Les familles monoparentales*, *op. cit.*

3 La démarche biographique et « extrospective »

La partie la plus intensive en travail et en temps depuis le dernier rapport était l'avancement de notre enquête à partir d'entretiens semi-directifs de personnes étant dans une situation de monoparentalité. Les soubassements plus théoriques de cette approche ont déjà été présentés dans la première partie de ce rapport (méthodologie du projet de recherche). Nous n'allons reprendre ici qu'un bref rappel des notions théoriques importantes pour les mettre en lien avec l'avancement de l'enquête biographique et extrospective.

À travers ce travail empirique, nous tenterons de mieux comprendre les trajectoires de monoparentalité par rapport au travail et au logement en passant en revue plusieurs dimensions des situations de monoparentalité dans le contexte bruxellois. Le deuxième entretien plus extrospectif[563] élabore les premières lignes de ce qu'est « l'épreuve de monoparentalité » et comment elle se décline selon différentes situations de vie des parents. Le présent écrit dresse le tableau à mi-chemin de la recherche pour rendre compte de certains axes importants, la suite du travail (3 et 4ème année de la recherche) approfondissant les questionnements.

3.1 Élaboration d'un cadre conceptuel

En suivant Martuccelli[564], on veut interroger le type d'individu que fabrique structurellement la société en rendant compte d'une socialisation différenciée mais encore de la subjectivité et de l'expérience comme étant constitutive de soi dans un contexte où les trajectoires biographiques sont marquées par les épreuves sociétales.

L'individu n'est ni un acteur libre ni un agent qui peut être réduit aux positions sociales qu'il occupe : cela implique une image de l'individu qui est en partie conscient de lui-même, qui trouve des capacités d'action et qui est en même temps soumis à un certain degré à un système social qui se manifeste à travers les épreuves. L'individu se construit par les épreuves auxquelles il est socialement confronté : « *Si ce sont toujours les grands facteurs structurels qui commandent l'essentiel de la distribution des opportunités et des ressources, cela ne rend pas compte que de manière indicative des situations réelles et de leurs multiples variations*[565] ».

3.1.1 Trajectoires individuelles

Nous avons vu que les situations de monoparentalité ne peuvent plus être simplement vues comme une forme particulière dans un univers marqué par la famille nucléaire ; au contraire, les trajectoires familiales des individus sont devenues plus « séquentielles et polymorphes[566] ». Supposer une succession éventuelle des différentes phases de la famille (mariage, mise en ménage, et puis le divorce) « *gomme les interrelations entre phases mono, biparentales, et pluri-parentales de la vie des individus et des familles*[567].» Cela ne pourra pas non plus rendre compte de diverses formes de parenté (de filiation

[563] MARTUCCELLI D., *La société singulariste*, *op. cit.*
[564] MARTUCCELLI D., *La société singulariste*, *op. cit.* ; MARTUCCELLI D., *Forgé […], op.cit.,*
[565] de SINGLY F. et MARTUCCELLI D*., Les sociologies de l'individu*, coll. 128, Armand Colin, 2009,125 p.
[566] CAGLAR H., *Les familles monoparentales. Matricentriques et patricentriques, hétéro et homosexuelles,* Paris, L'Harmattan, 2010.
[567] BAWIN-LEGROS B., *Familles, mariage, divorce, op.cit.,* p.181-182

ou sociale) et de parentalité qui peuvent exister au sein des ménages qui ont connu des reconfigurations familiales. La monoparentalité ne peut être appréhendée systématiquement comme un état, mais comme un moment, une séquence unique ou plurielle de la trajectoire de vie d'un individu.

Les individus sont forcés à jongler ou à expérimenter avec ces différentes formes familiales qui sont plus individualisées ; mais cela ne veut pas dire qu'elles sont moins intégrées dans, ou confrontées par des registres normatifs et/ou l'action de l'État et cela ne veut pas du tout dire qu'elles deviennent plus faciles. L'individu doit combiner ces tendances à une vie singulière avec une volonté de retrouver la communauté, l'affectivité et le lien (conjugal ou autres)[568].

Pour mener nos entretiens, nous avons choisi une définition de la monoparentalité la plus ouverte possible : « Une personne qui a connu la situation de monoparentalité, c'est-à-dire qui a eu la charge d'éducation des enfants pendant une majeure partie du temps, et cela pendant une période de minimum quelques mois ». Cette définition de travail est volontiers vague et mal définie, mais cela nous permet de mieux rendre compte de différents types de parentalité, d'unions, d'engagements, de types de famille et de recompositions familiales comme de différences entre couple parental et conjugal, etc.

Une des objectifs de la recherche est de mieux comprendre les changements qui interviennent dans les trajectoires personnelles. La notion de bifurcation[569] permet de rendre compte des changements plus abrupts qui influencent les trajectoires biographiques. Elle permet de regarder ce qui bouscule les trajectoires, ce qui influence et réoriente les parcours des personnes[570].

Pour situer mieux les bifurcations dans une analyse sociologique, nous utiliserons la notion d'épreuve comme opérateur théorique pour rendre compte de l'articulation entre les quatre axes majeurs de notre étude (situations de monoparentalité, rapport au travail, rapport au logement et supports).

3.1.2 Épreuves sociétales

Le concept d'épreuve permet de cerner les manières dont les transformations structurelles s'inscrivent dans les parcours personnels. L'approche ne fige pas le sujet dans une position, une classe, un rôle, un groupe, etc. mais rend compte à un certain degré de l'individu avec ce qu'il a de spécifique et ce qui est partagé dans les trajectoires sociales. L'épreuve ne détermine pas, mais confronte les individus à des exigences comparables. Il y a de la détermination, mais les individus peuvent trouver des capacités d'action jusqu'à un certain degré[571].

Les positions structurelles renvoient aux places plus 'objectives' qu'occupent les personnes dans une société : « *par positions structurelles, il faut entendre – en l'isolant analytiquement – le regroupement d'individus ayant des chances économiques à peu près similaires de se procurer certains biens ou services*[572]». Les positions structurelles renvoient au partage inégal des risques et des ressources, aux

[568] BECK-GERNSHEIM, E., *Was kommt nach der Familie?: Einblicke in neue Lebensformen: Alte Leitbilder und neue Lebensformen,* C.H. Beck; 3éd., 2010, pp.26-28.
[569] BESSIN M., BIDART C., GROSSETTI M., *Bifurcations : Les sciences sociales face aux ruptures et à l'évènement,* Editions La Découverte « Recherches », 2010.
[570] HÉLARDOT V., « *Parcours professionnels et histoires de santé : une analyse sous l'angle des bifurcations* », Cahiers internationaux de sociologie, n°120, 2006, p.66
[571] MARTUCCELLI D., *Forgé … ; op. cit.* p.374
[572] *Idem.*

jeux entre le local et le global, aux grandes transformations dans la logique d'accumulation économique, aux régimes d'État providence et à l'articulation entre les opportunités d'emploi et de travail en lien avec la formation scolaire et professionnelle. C'est dans ce sens que nous allons établir une topographie des situations monoparentales. Elle va nous permettre de comparer les situations de monoparentalité avec un prisme de comparaison entre positions comparables par rapport à l'épreuve de la monoparentalité. Cette notion permet de rendre compte à la fois de ce qui est le plus partagé dans les trajectoires sociales, tout en laissant de la place analytique à l'acteur singulier qui affronte l'épreuve avec un « bagage » plus ou moins partagé.

3.1.3 Soutiens et supports

Notre approche s'appuie également sur la notion de supports : « *il s'agit en effet de repérer et de rendre compte des manières effectives par lesquelles les individus parviennent à se tenir face au monde*[573] » ; dit autrement, sur quoi ils peuvent s'appuyer pour faire face aux épreuves. C'est à travers différents supports au niveau individuel (l'aide ou simplement la présence d'autres personnes), au niveau de l'aide que peuvent fournir différentes organisations ou association ou plus largement par la protection qu'offre l'Etat de providence. L'approche veut rendre compte des capacités différentielles qu'ont les individus de se protéger. Sans tomber dans une sociologie du comptage des capitaux ou de la mobilisation des ressources, il s'agit ici de manière plus fine de tenir compte de ce qui est à la fois réseaux et dépendances sur le mode d'une production différentielle. Car *« c'est bien vers les oppositions entre les différents supports que doit se centrer le regard sociologique afin de repérer, au-delà des clivages moraux, la diversité d'épreuves à l'œuvre*[574] ».

Une des questions centrales de notre projet de recherche est le rôle de l'État et la place des politiques publiques. La notion de « dispositif de parentalité[575] » de Gérard Neyrand nous permet de mieux situer les trajectoires monoparentales en lien avec une diversité d'acteurs étatiques ou associatifs. Ainsi, au-delà de l'analyse entre offre et demande, quelle est la nature de la relation de service qui transparaît dans les usages que les familles monoparentales font – ou ne font pas – de ces services, par exemple, la garde d'enfants ?

3.2 Endroits

Il s'agit ici d'approcher les situations de la monoparentalité dans la plus grande diversité des situations de logement et de travail qui existent à Bruxelles.

La partie méthodologique de ce travail a souligné notre volonté d'intensifier nos entretiens individuels avec des habitants des grands ensembles. Rappelons au lecteur que nous avons choisis huit sites de grands ensembles, où nous allons intensifier nos travaux de recherche. Le champ de l'approche a été agrandi en intégrant des quartiers qui sont représentatifs des différents espaces de vie bruxellois et des différentes populations qui y vivent[576]. Le fait de ne plus restreindre l'enquête aux seuls sites des grands

[573] CARADEC, MARTUCELLI, *Matériaux pour une sociologie de l'individu – Perspectives et débats*, Presses universitaires du septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2004, p 22.
[574] *MARTUCCELLI D., Grammaires [...] op.cit.* p. 80.
[575] NEYRAND G., « La parentalité comme dispositif. […], » *op.cit.*
[576] Les noms des quartiers sont : Chasse, Dansaert, Globe, Heembeek, Nord, Peterbos, Veweyde/Aurore, Val d'or.

ensembles, mais aux quartiers dans lesquels ils se trouvent va nous permettre de garder un cadre d'analyse des thématiques se référant au logement, aux différences de quartiers comme espace résidentiel de vie[577]. Comme nous voulons absolument garder une représentativité des situations de monoparentalité au niveau régional, il s'avère plus intéressant de comprendre ce choix des sites comme une porte d'entrée pour mieux comprendre les trajectoires de monoparentalité au regard des différents espaces urbains. Le but n'est pas de comprendre ces différents espaces dans leur différence, mais de mieux comprendre les trajectoires de monoparentalité en les comparant à différentes situations de logement, de quartier et d'espace urbain.

Ces quartiers nous ont guidé pour orienter notre recherche de contacts qui à leur tour nous ont aidé à faire le lien avec les parents en situation de monoparentalité. C'est à l'intérieur de ces quartiers et dans les environs que nous avons contacté différents services: crèches, haltes-garderies, maisons de quartiers, projets de cohésion sociale, AMO – aide en milieu ouvert – , services d'accompagnement de locataires, groupes de rencontres de femmes, maisons d'accueil, et autres. La seule « règle » dans le choix des services était de favoriser ceux qui n'ont pas un lien de pouvoir hiérarchique direct sur les personnes (comme p.ex. le CPAS qui décide de l'octroi du RIS), pour permettre de s'entretenir dans un rapport le moins hiérarchique possible.

À côté de cela, nous avons commencé nos entretiens avec les personnes qui utilisent les Maisons d'enfants mis en place par Actiris en agrandissant notre cadre de travail aux crèches partenaires. Nous avons également ajouté deux maisons d'accueil pour femmes à Bruxelles. Au regard du grand risque de précarité qu'encourent les femmes en situation monoparentale et spécialement après une rupture conjugale[578], il nous semblait important de mieux cerner différentes situations de femmes avec enfants sans logement.

Au départ, nous avons voulu faire le choix de garder le prisme des différents quartiers pour cerner mieux les aspects d'analyse liés aux espaces urbains, mais très vite en suivant les familles là où elles habitent et travaillent, nous avons élargi nos investigations vers toutes sortes de situations et de lieux qui dépassent assez largement ces quelques quartiers.

Au moment de l'écriture de ce rapport, nous avions mené et retranscrit des entretiens avec 47 personnes. Un étudiant a effectué sept entretiens et le chercheur lui-même a effectué 80 interviews avec 40 personnes. Ce travail n'allait pas de soi : à côté des entretiens en soi, il fallait se déplacer et établir de bons contacts avec nos partenaires dans les différents services sociaux ou culturels. Il fallait présenter le projet aux responsables et/ou l'équipe ; parfois différents niveaux hiérarchiques étaient impliqués, ce qui a engendré de multiples rendez-vous et de coups de téléphone pour présenter la recherche à nos partenaires. Ces derniers devaient alors contacter certaines personnes en situation de monoparentalité pour voir si elles étaient d'accord de s'entretenir avec un chercheur. Ensuite, le plus important, il fallait entrer en contact avec les parents pour fixer des rendez-vous. La plupart des parents acceptaient très vite de s'entretenir avec le chercheur ; de nombreuses fois, la personne a oublié l'entretien (qui se passait soit au service socio-culturel, soit au logement de la personne), parfois des enfants étaient malades, parfois d'autres urgences se manifestaient, etc. Nous évoquons cette partie

[577] Nous avons utlisés les cartes disponibles auprès du Monitoring des Quartiers (IBSA) pour trouver des critères liés à la distribution géographique des familles monoparentales dans la Région de Bruxelles-Capitale. La partie statistique de ce rapport a montré déjà plusieurs représentations géographiques de la monoparentalité.

[578] BERNARD N., *Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer*, n° 1970, CH CRISP, 2007.

anecdotique de la recherche pour faire comprendre au lecteur que « la préparation du terrain » n'allait pas de soi. Il vient de là que nous avons mené un peu moins d'entretiens que prévu, mais tous les contacts sont établis pour finir les deux première vagues (les 200 premiers entretiens avec 100 personnes) pour la fin de cette année 2011.

Pour approcher une certaine représentativité de notre enquête biographique extrospective, nous utilisons quelques statistiques descriptives afin de voir si notre 'population d'enquête' suit plus ou moins les tendances générales de la Région bruxelloise. Ce tableau – loin de pouvoir viser une « représentativité statistique » des grandes enquêtes – nous permet de situer notre échantillonage par rapport à des critères plus 'objectifs'.

Tableau 18 : Critères d'échantillonnage (sur base des 47 premiers entretiens)[579]

Sexe			**Femmes**			**Hommes**
			86,1%			13,9%
Moyenne stat. en personnes			*40*			*7*
Échantillon actuel			*41*			*6*
Âge	**<29**		**30-39**	**40-49**		**50+**
	9,40%		25%	32,40%		32,80%
Moyenne stat. en personnes	*4*		*12*	*15*		*15*
Échantillon actuel	7		19	18		3
Nombre d'enfants(un ou plus)			**Un enfant**			**Plusieurs**
			60,0%			40,0%
Moyenne stat. en personnes			*28*			*19*
Échantillon actuel			*18*			*29*
Situation de travail	**Salarié**	**Indépendant**	**Demand. d'emploi**	**RIS/Aide financ.**	**Autre inactif**	**Autre**
	35%	5%	20%	8%	15%	15%
Moyenne stat. en personnes	*16*	*2*	*9*	*4*	*7*	*7*
Échantillon actuel	18	0	10	11	7	1

La proportion entre les hommes et les femmes est fort proche des moyennes régionales. La distribution selon l'âge surreprésente les parents en-dessous de 50 ans, mais ce n'est pas vraiment problématique pour notre étude puisque les parents au-dessus de 50 ans ont en règle générale des enfants plus âgés. Dans l'intérêt de notre étude, une légère sur-représentation des parents avec des enfans plus jeunes permettra de mieux comprendre comment ils utilisent les différents supports lorsque leurs enfants ont encore besoin d'un accompagnement plus intensif, les adolescent(e)s et jeunes adultes étant déjà plus autonome.

Par rapport à la distribution géographique des personnes interviewées, retenons que sept personnes vivent en périphérie bruxelloise et travaillent à Bruxelles. Les autres sont réparties sur quatorze communes bruxelloises[580]. Une personne a changé de domicile vers Liège. Ce critère montre de manière assez évidente que malgré le choix de contacter des services dans certains quartiers plus ciblés, notre échantillon se rapproche de la distribution géographique standard, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la Région de Bruxelles-Capitale[581].

[579] Source: BCSS *Datawarehouse* - Application 11 données 2006 et propres entretiens (en fin de juillet 2011)

[580] Il manque : Etterbeek, Koekelberg, Forest, Jette, Woluwe Saint-Pierre. Les 50 prochains entretiens prendront en compte d'autres lieux

[581] Reprécisons encore que nous avons la plupart des entretiens en français. Un entretien s'est fait en Néerlandais, une autre personne néerlandophone a préféré parler en français.

3.3 Les entretiens

Les deux premiers entretiens avec chaque personne se faisaient en fonction des postures différentes du chercheur. Le premier entretien se voulait le moins directif possible - certes à partir des thématiques préparées - pour suivre le plus possible dans une attitude « compréhensive[582] » la personne pour qu'elle puisse expliquer sa trajectoire avec ses propres termes. La deuxième entrevue était plus préparée, le chercheur invitant la personne à se décentrer de soi-même pour examiner avec lui les liens avec le monde qui l'entoure avec le but de mieux comprendre la condensation des épreuves sociétales à son niveau.

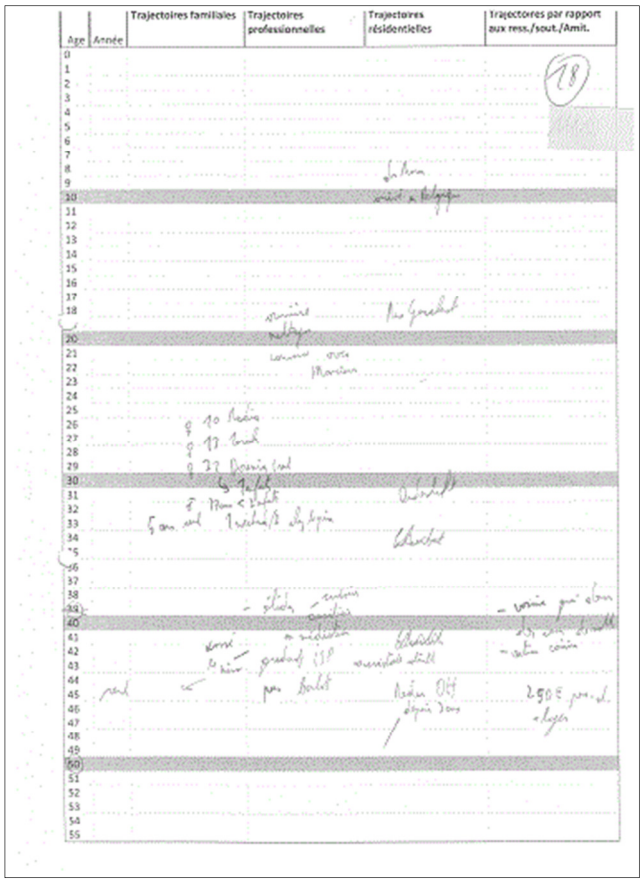
Actuellement – juillet 2011 – , nous avons mené deux entretiens avec 45 personnes. Il n'y a que 4 personnes qui n'ont pas voulu réaliser le second entretien. Deux de ces quatre personnes avaient des problèmes d'ordre de santé mentale, et le fait de raconter leur histoire de vie faisait remonter beaucoup de souffrances assez difficiles à supporter pour eux-mêmes. Les deux autres parents préféraient de ne pas poursuivre pour des motifs personnels. Autrement dit, une grande majorité a accepté de réaliser un entretien une deuxième fois après le premier. Ajoutons encore que nous avons demandé à la fin du premier entretien, si les personnes étaient prêtes à nous voir une deuxième fois. De cette manière, ils pouvaient décider en connaissance de cause s'ils souhaitaient participer davantage à la recherche. En règle, générale les personnes acceptaient de manière assez enthousiaste la deuxième entrevue. D'autres se posaient la question s'ils avaient réellement quelque chose à apporter dans un débat qui s'intéresse aux questions et difficultés sociétales. Nous pouvons dire ici qu'ils avaient même beaucoup à apporter...

3.3.1 Premier entretien

Le but des premiers entretiens était de retraçer les trajectoires des personnes en situation de monoparentalité à travers une ambiance dialogique[583] et compréhensive de construction commune d'un savoir. Une version simplifiée de la fiche « ageven[584] » sur une feuille A4 a permis au chercheur de se retrouver par rapport aux dates de naissance des enfants, des ruptures, de début et d'arrêt des formations, de changement de domicile, de travail, etc. Les personnes ont parfois regardé ce que le chercheur écrivait sur les feuilles, mais pour la plupart elles ne faisaient pas réellement attention. C'est surtout le chercheur qui a pu bénéficier, lors de l'entretien, d'une méthode simple pour retenir les différentes dates. La méthode s'est avérée spécialement fructueuse par rapport aux questions liés aux bifurcations. En regardant la feuille, on peut intuitivement voir qu'il existe éventuellement des interactions entre le fait que la personne a perdu son emploi après une naissance, ou qu'elle a dû déménager après une perte d'emploi, etc. Ce genre d'enchaînements (ou « dissonances », « résonances », « interconnections », « conciliations » et « tirements » des domaines de la trajectoire[585]) de situations se voient donc partiellement sur la feuille, et le chercheur peut - avec le langage et l'empathie adéquate - questionner le lien entre ces différents éléments des trajectoires.

[582] KAUFMANN, J.-C., *L'entretien compréhensif,* Armand Colin, coll. 128, 2 éd., (1996)2010.
[583] LE GRAND Jean-Louis, PINEAU Gaston, *Les Histoires de vie,* "Que sais-je?", Presses Universitaires de France - PUF, p. 128.
[584] VIVIER Géraldine, *Comment collecter [...] op.cit*
[585] VIVIER G., *Comment collecter [...] op.cit*

Figure 84 : Version simplifiée de la fiche "ageven"



Par rapport à l'effet de mémoire[586], nous avons clairement perçu que la feuille aidait à structurer mieux les évènements du passé de la personne. En différenciant la trajectoire personnelle selon quatre domaines (familial, professionnel, résidentiel, et en lien aves les supports et soutiens) nous avons pu mieux relancer des questions sur des domaines « encore vides » sur la feuille et replacer ainsi certains évènements dans leur ordre chronologique. Ce qui est aussi un soutien aux personnes pour se remémorer certains contextes, situations ou évènements. Nous pouvons retenir que l'ambiance dialogique du premier entretien qui visait à remplir la feuille à deux (même si les personnes ne notaient pas et faisaient souvent peu attention à la feuille) était un formidable soutien à la fois au chercheur pour mieux mener l'entretien et pour la personne pour mieux se rappeler sa propre histoire. Par là, nous pouvons clairement soutenir les expériences que Géraldine Vivier a eue avec le même outil : « *Et dans cette perspective, la grille biographique de type Ageven constitue un outil à la fois simple et efficace pour retracer différentes trajectoires et maximiser la qualité des données obtenues. La convivialité de cet outil et la qualité de relation qu'il permet entre enquêteur et enquêté constitue un autre atout. Loin d'être anecdotiques, elles participent directement à enrichir la collecte et à en assurer la qualité*[587]. » Il est clair aussi, que cette manière de collecte d'informations, à travers des domaines plus ou moins prédefinis, a permis de garantir une bonne homogénéité des informations recueillies tout en conservant la richesse et la singularité de chaque biographie[588].

[586] Voir par ex. : BOURDIEU P., « L'illusion biographique », *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, 62-63, juin 1986.; CLOT Yves, « L'autre illusion biographique », *dans :* DE CONINCK Frédéric, GODARD Francis, (dir.) *Biographie et cycle de vie*, numéro 5, Enquête. Cahiers du CERCOM, 1989, p. 5-8.

[587] VIVIER G., *Comment collecter [...] op.cit.*

[588] LELIÈVRE E., VIVIER G., « Evaluation d'une collecte à la croisée du quantitatif et du qualitatitf. L'enquête Biographie et Entourage », *Population*, 56, 2001, pp. 1043-1074.

3.3.2 Deuxième entretien

La reconstitution des trajectoires constitue le matériau pour entamer l'étude commune d'un ensemble personnel et sociétal des épreuves. Tandis que le premier entretien s'intéresse plus à la vie personnelle de chaque individu, nous voulions lors du deuxième entretien approfondir à travers la démarche extrospective les savoirs dont disposent les personnes sur la société, sur ce qui est partagé avec d'autres dans les épreuves, et, comment ils expérimentent eux-mêmes cet état. Comme le dit Danilo Martuccelli : « *C'est donc par le biais d'une étude personnalisée, s'efforçant de traduire les enjeux sociétaux sous forme d'épreuves à l'échelle de chaque acteur, que se met en place une forme de connaissance répondant à la fois à l'interrogation sur la société et sur ses propres marges d'action*[589]. »

Ainsi, une définition au préalable des épreuves par un groupe des chercheurs (Bernard Francq, Danilo Martuccelli et Martin Wagener), le travail sur les statistiques et la confrontation (consultation) d'autres matériaux lors de l'entretien permettent d'élaborer des pistes pour cerner les épreuves de manière plus objectivante. Le sens exact de chaque épreuve reste à définir au fur et à mesure de l'avancement de notre recherche sur les situations de monoparentalité.

Nous avons essayé de mettre en relation les phénomènes sociaux et les faits individuels, ce qui implique de s'intéresser à la partie singulière de la trajectoire individuelle à un premier niveau tout en établissant les liens avec une réalité plus structurelle de la société à travers les épreuves à un deuxième niveau[590]. Au mouvement habituel 'centripète' de recherche sur l'intériorité de la personne, nous avons tenté d'établir un mouvement 'centrifuge', qui décentre l'acteur de soi-même pour examiner avec lui les liens avec le monde qui l'entoure. Une relation plus analytique que narrative lors de l'entretien permet de décentrer de soi-même le regard que porte la personne sur la société.

Le travail des entretiens a privilégié une approche qui prend avec un certain degré de certitude les épreuves comme acquises, mais qui soumet cette explication aux personnes lors de l'entretien. C'est donc une approche à l'interstice de l'opposition entre l'inductif et le déductif . En cherchant l'application des épreuves dans leur situation de vie, c'est une co-construction du savoir avec les personnes enquêtées lors de l'entretien que la recherche inventorie.

En effet, l'attitude « extrospective » que nous avons essayé de susciter lors des entretiens, impliquait un rapport particulier aux personnes interrogées. Même si nous avons parlé de questions très intimes pour les personnes (vécu de la séparation, violences conjugales, conflits avec les parents, etc.), nous avons essayé d'approfondir comment la personne agit dans son milieu social, comment elle affronte les difficultés, comment elle cherche de l'aide, comment la famille ou les amis ont accueilli le changement de situation, etc. C'est donc moins par exemple la souffrance individuelle des situations qui nous a guidé lors de nos entretiens que l'attitude « extrospective » qui « *détaille les caractéristiques spécifiques de l'environnement à partir duquel l'acteur affronte les diverses épreuves.*[591] » pour comprendre mieux son inscription au monde. Le chercheur a tenté de rendre compte simultanément dans l'entretien de ce qui se réfère aux 'états objectifs', aux niveaux de conscience, de l'expérience et du degré de maîtrise concrète dans les diverses situations sociales. Cela nécessite d'éviter de tomber dans le piège de voir les personnes comme complètement libres ou en étant entièrement délimitées par les contraintes sociales

[589] MARTUCCELLI D., *La société singulariste*, *op. cit.*, p.176
[590] *Ibidem.* p.202
[591] *Ibid.*

(classes, champs, etc.), et ce afin d'échapper, comme le dit Chantal Nicole-Drancourt à travers des trajectoires d'insertion des jeunes, à un dilemme : *« Soit l'approche d'explication structurelle domine, soit les explications par l'approche individuelle et stratégique dominent*[592] *».*

Concrétement, la préparation pour le deuxième entretien s'est fait à partir d'une relecture du premier entretien avec « papier et crayon » pour souligner quelques dimensions et bifurcations qui semblent être essentielles pour la personne (par exemple,. une telle a été quittée par son ex-mari puisqu'elle trouvait qu'il est resté « un ado » et qu'il ne voulait plus discuter - entretien 35, Célestine). Ces dimensions nourries d'autres informations, de résultats de recherche et par la connaissance de terrain permettent de rentrer en dialogue avec la personne lors du deuxième entretien (comment est vécu la séparation après avoir été laissée seule de manière négociée par son ex-mari?). Comme le deuxième entretien vise à approfondir la perception qu'ont les personnes des différentes épreuves sociétales et comment elles se déclinent dans leur propre vie, nous pouvons soumettre alors aux personnes interviewées des hypothèses sur la signification de ces relations, mais aussi chercher à les comparer à d'autres parents à Bruxelles. Comme le dit Martuccelli, « *Le regard panoramique de l'un – l'analyste – doit trouver la bonne manière, c'est-à-dire le langage et la distance adéquats, d'entrer en conversation avec le regard en gros plan de l'acteur*[593] ». Nous avons gardé des traces de ces différentes hypothèses, et le deuxième entretien a permis de restituer, d'approfondir – ou de falsifier – si les premières idées « allaient dans la bonne direction ».

Un autre « biais » éventuel de la démarche est de trop induire les réponses aux personnes. Il est clair que chaque question posée oriente d'une certaine manière l'entretien et peut induire certains résultats. Nous avons préféré garder de l'espace afin que la personne puisse développer sa propre vision. En respectant de ne pas induire les réponses dans les questions, nous avons poursuivi une perspective qui permette la remise en question des présupposés du chercheur : « *Ce principe respecté, l'enquêteur doit avant tout se libérer, dynamiser l'entretien, utiliser toutes sortes de tactiques et de styles pour approfondir l'engagement. Sans se poser exagérément le problème des influences de ses propos pendant le déroulement de l'entretien. Car il n'est pas possible de tout faire en même temps ; et pour l'heure le plus important est que l'informant s'engage*[594] ». En règle générale, nous pouvons retenir que les personnes ne se pliaient pas aux critères d'analyse que nous avons apportés, c'est-à-dire qu'ils jugaient si les termes utilisés étaient valables pour leur situation (ou pour les personnes dans les situations comparables). Autrement dit, nous étions donc très loin d'une situation de manipulation où le chercheur ferait « avaler » sa vision du monde aux personnes enquêtées. Tout au contraire, dans le deuxième entretien, les personnes étaient invitées à être acteur dans l'entretien en entrant en communication avec le chercheur pour vérifier ensemble la pertinence des hypothèses avancées et la première compréhension des situations.

Plus largement, nous retenons que la personne est experte de sa propre situation alors que le sociologue développe une écoute attentive. C'est à travers une confrontation de différents registres de savoirs lors du deuxième entretien, que nous avons vraiment vu la richesse de cette approche : « *Ceci ne signifie pas que les sociologues ne doivent être que les témoins et les traducteurs des pratiques et des pensées « naturelles » des acteurs. Ils ont des informations que les acteurs ne possèdent pas. Ils sont soumis à des exigences de rationalité et de généralisation dont les acteurs font cure. Mais c'est*

[592] NICOLE-DRANCOURT C, « Mesurer […] », *op.cit.*
[593] MARTUCCELLI D., *La société singulariste*, *op. cit.,* p.202
[594] KAUFMAN, *L'entretien […], op.cit.,* p.64-65

justement parce qu'ils ne sont pas exactement identiques que le dialogue de l'acteur et du chercheur est producteur de connaissances[595]*.* »

Nous avons pu élaborer les contextes d'action dans lesquels se situent les personnes et qui influencent leurs marges d'action. Nous ne pouvons cependant pas dire que les personnes sont réellement parvenues à s'approprier leurs différents assujettissements pour devenir 'un peu plus' acteur libre[596] et ainsi trouver des pistes d'émancipation sociale. Mais, plus modestement les entretiens ont pu augmenter un peu la conscience des personnes par rapport aux épreuves qu'ils confrontent[597]. N'exagérons rien, dans la majeure partie des cas les personnes ayant déjà une assez bonne conscience des difficultés auxquelles elles étaient confrontées. Cerner les marges d'actions était plus difficile à cet égard : *« Le chercheur ne peut pas oublier l'acteur, l'amateur, qu'il est, par ailleurs, comme tous les autres; il doit leur accorder pour le moins la part d'intelligence du social qu'il s'attribue si aisément à lui-même. Les théories savantes ne sont pas aussi différentes des théories « vulgaires » qu'on le croit; souvent elles n'en sont que la mise en forme savante. Et dans les cas où les acteurs et les sociologues ne s'accordent pas : leur désaccord devient un nouvel objet de recherche: si les acteurs se trompent et s'illusionnent, pourquoi : si les sociologues se trompent et construisent des portraits dans lesquels personne ne se reconnaît, pourquoi ?*[598] *»* François Dubet explique ici une question essentielle pour nous : les personnes ont un savoir et une connaissance de leur situation sociale. L'approche extrospective permet de rendre compte de ce savoir.

Il est clair que ce travail lors du deuxième entretien se décline fort différemment selon le niveau et l'orientation de l'éducation de la personne. Par exemple, une femme qui travaille dans une ONG de développement international et qui a poursuivi deux formations universitaires a une toute autre manière de s'approprier l'entretien et les bases de discussion qu'une personne de plus faible niveau d'éducation. Mais il n'empêche tout l'intérêt de la méthode réside aussi là : il ne s'agit pas d'une « méthode pour les intellos qui discutent de leur cadre de vie » ; elle cherche à parvenir à engager avec chaque acteur une discussion sur son inscription au monde et comment il perçoit les enjeux sociétaux. Les réponses ont parfois été fort surprenantes, et même si les personnes plus 'éduquées' arrivent à un autre niveau d'abstraction de leur situation en puisant dans différentes théories qu'elle connaissent, le « savoir populaire[599] », ou le savoir des « acteurs faibles[600] » permet tout aussi bien – et même parfois mieux – au sociologue de comprendre les épreuves sociétales. Tout l'intérêt réside dans l'adaptation du langage lors de l'entretien en fonction de la personne, pour qu'elle puisse répondre selon ses propres catégories. À titre d'exemple, nous pensons à l'entretien avec une femme d'origine marocaine et immigrée de première génération où nous avions eu l'impression que la femme avait très peu de « conscience politique » de sa propre situation en Belgique. Peu après cette impression, l'entretien a tourné autour de questions traitant des différences d'intégration sociale des Marocains et Berbères dans leur propre pays et en Belgique, les différences d'éducation, de cultures, entre le nord plus urbanisé et le sud plus montagneux et campagnard et ce que ces différences impliquent pour la vie des « Marocains ici en Belgique »,etc. (entretien 21-Laïla). L'impression d'une relative faible conscience des

[595] DUBET F., « *Rencontres imaginaires entre l'amateur et le sociologue* », in : SINGLY DE F. , GIRAUD C., MARTIN O.. *Nouveau manuel de sociologie,* Armand Colin, 2010, p.92
[596] *Idem.*
[597] *Id.*
[598] *Id.*
[599] PAYET, J.-P., ROSTAING C., GIULIANI F. , *et al.. La relation d'enquête : La sociologie au défi des acteurs faibles*, PU RENNES, 2010, 248P.
[600] *Idem*.

phénomènes sociétaux s'est vite tournée vers une discussion réfléchie sur des questions d'intégration sociale des belges originaires du Maroc et la place de la femme, de la culture (différente de la religion) dans ce contexte. Sans avancer plus avant sur les analyses, retenons le fait qu'il est très important de trouver la « juste » manière de discussion avec les personnes.

Revenons encore à une question qui a été assez souvent posée : est-ce que c'est possible de mener des entretiens sur les thématiques sensibles (femmes battues, séparation, etc.) en tant qu' « homme » ? Même si cette question nous paraissait toujours un peu trop figée dans une vision différentialiste des deux sexes (voir partie théorique de ce travail), elle a tout de même soulevé un certain questionnement. Certes, il y a une influence d'être homme sur la manière dont les personnes parlent de certaines thématiques. Quelques entretiens menés à deux chercheurs avec une AMO bruxelloise ont parfois été plus centrés sur des thématiques plus « émotionelles et plus personelles ». Mais c'est plutôt dû au fait que l'autre femme qui participait aux entretiens avait une formation de psychologue et qu'elle connaissait les personnes et leurs enfants depuis un certain temps. Nous ne pouvons maintenant pas dire que le fait d'être homme soit en soi un frein ou un facilitateur pour mener à bien les entretiens. Ce que nous trouvons beaucoup plus important, c'est la capacité à être empathique, à comprendre la personne, à la suivre dans son discours et à essayer de la soutenir le plus possible pour qu'elle puisse parler de son expérience de la manière la plus authentique possible. Le deuxième entretien a montré que la parole est déjà beaucoup plus facilitée par un surplus de connaissance et de confiance, les personnes connaissant le chercheur et sachant à quoi s'attendre. « *Faire plus d'un entretien afin de laisser du temps à la réflexivité de se poursuivre entre les deux rencontres, et profiter alors de ce surcroît de travail sur soi engagé lors du premier entretien*[601]» est, selon nous, un meilleur prédicteur de bon résultats de recherche. La première prise de contact et la présentation de la recherche par les différents travailleurs sociaux a eu aussi un effet assez important sur la manière de se sentir « à l'aise » dans l'entretien[602] par l'établissement d'une base de confiance.

Reprécisons encore que nous avons mené grosso modo la moitié des entretiens au domicile des personnes et l'autre moitié dans les crèches, sur leur lieu de travail ou même une fois dans un café. Il ne nous a pas semblé qu'il y ait un effet important du lieu où les entretiens se sont tenus. À l'inverse de certaines inquiétudes parfois exprimées par quelques travailleurs sociaux par rapport aux représentations qu'évoque « l'invitation chez soi d'un homme par une femme seule », nous avons plutôt remarqué que les femmes se trouvaient plutôt en confiance chez elle. Une peur, qui était plus présente chez les personnes interrogées, était la crainte que les « voisins » puissent entendre ou prendre connaissance de ce qui se disait. Il fallait assurer que les entretiens restent complètement confidentiels. Chaque entretien a commencé par cette explication quant au caractère absolument confidentiel et libre de tout contrôle (p.ex. de la part des sociétés de logement social ou du CPAS) et que le seul but est de mieux comprendre les trajectoires de personnes en monoparentalité et « comment ils s'en sortent tous les jours ». Ce qui a permis de commencer les discussions dans une atmosphère agréable de discussion. Comme le disait Paul-Henry Chombart de Lauwe[603], c'est le « don personnel de contact » du chercheur qui est très important et qu'il faut développer pour mener à bien une recherche – et ajoutons – pour parvenir à co-construire l'intelligibilité de la recherche avec les personnes enquêtées à travers une approche extrospective.

[601] MARTUCCELLI D., SINGLY de F., *Les sociologies* […], p.97
[602] CHOMBART DE LAUWE, P.-H*., op.cit.,*p.60
[603] *Ibidem.*

3.3.3 Troisième entretien

Un troisième entretien est prévu auprès de l'ensemble des personnes environ un an et demi après la deuxième campagne d'entretien avec deux objectifs : cerner les évolutions dans les trajectoires et approfondir mieux l'approche basée sur les épreuves sociétales. Cette troisième vague est prévue à partir de mars 2012.

3.4 Un premier travail d'analyse à miparcours

Le matériau obtenu lors des entretiens exige un temps d'analyse plus important que ce que nous pouvons faire pour un rapport intermédiaire. Une analyse sociologique singulariste basé sur les épreuves selon l'approche de Danilo Martuccelli[604] nécessite en premier lieu d'avoir fini au moins les deux premières vagues d'entretien, et, ce qui est plus important, une analyse en profondeur avec un regard analytique qui lie les trajectoires individuelles aux épreuves sociétales. C'est le travail que nous réaliserons pour le rapport final de ce projet de recherche. Au stade de l'avancement de notre recherche, nous avons choisi d'opter pour une méthodologie plus circonscrite et donc aussi plus adaptée au temps dont nous disposons.

Comme dit plus haut, nous tenterons de comprendre mieux le changement des situations et le caractère évolutif des trajectoires. La notion de bifurcation permet à cet égard de condenser l'analyse autour d'un concept qui rend compte des moments-clés dans les trajectoires personnelles. Elle permets de regarder ce qui bouscule les trajectoires, ce qui influence et réoriente les parcours des personnes[605].

Nous avons repertorié par personne une ou plusieurs bifurcations qui sont intervenues dans les trajectoires familiales, professionnelles, résidentielles ou par rapport aux soutiens et supports. Une attention spécifique est portée sur les interactions ou les résonances des bifurcations survenues dans un domaine de la trajectoire par rapport aux autres. En comparant ces différents bifurcations au niveau individuel, nous avons tenté de comprendre quels ont été les processus déclencheurs (les « moteurs » et les « ingrédients[606] ») qui ont amené à la bifurcation, quelles sont les répercussions sur les autres domaines de la vie et quels effets elles ont eu sur la trajectoire personnelle en général.

En analysant ces bifurcations, nous avons retracé deux axes importants qui permettent d'analyser de manière comparative ce qui est partagé dans les situations sociales que connaissent les personnes dans leurs trajectoires individuelles : un premier axe se réfère à la position socio-professionnelle qu'occuppe la personne alors que l'autre axe retient la manière dont a été vécu la séparation par rapport à la répartition des tâches et les obligations liées à la parentalité.

- **L'axe socioprofessionnel**

Cet axe 'classique' retient les positions qu'occupent les personnes par rapport à la structure socio-économique. C'est un indicateur de la protection que connaissent les personnes par rapport au marché de travail et pour subvenir à leurs besoins. Nous avons retenu cinq positions dans notre échantillon :

1) le travail sous contrat indéterminé et à temps-plein ;
2) le travail à mi-temps ou les formes de contrat plus précaires (titres services, interim, programmes de résorption du chômage, etc.) ;

[604] MARTUCCELLI D., *La société singulariste*, *op. cit.*
[605] HÉLARDOT V.,*op.cit.,* p.66
[606] MÉNDEZ Ariel, (dir.) *Processus : […], op.cit.,* pp. 19-24

3) les projets de formation ou d'intégration (accompagnement social, cours destinés à l'intégration des personnes immigrés etc.) ;
4) les demandeurs d'emploi ;
5) les personnes sans-emploi et qui ne sont pas en demande (p.ex. qui ont des problèmes de santé ou qui ont un nombre assez important d'enfants qui ne leur permettent pas de travailler.

Ces positions ne représentent nullement des catégories officielles telles qu'utilisés dans les statistiques sur le marché de travail, mais retracent la manière dont les situations socio-professionnelles sont expliquées par les personnes elles-mêmes (tout en restant proches des catégories officielles).

- **L'axe de la relation entre les ex-conjoints autour de la parentalité**

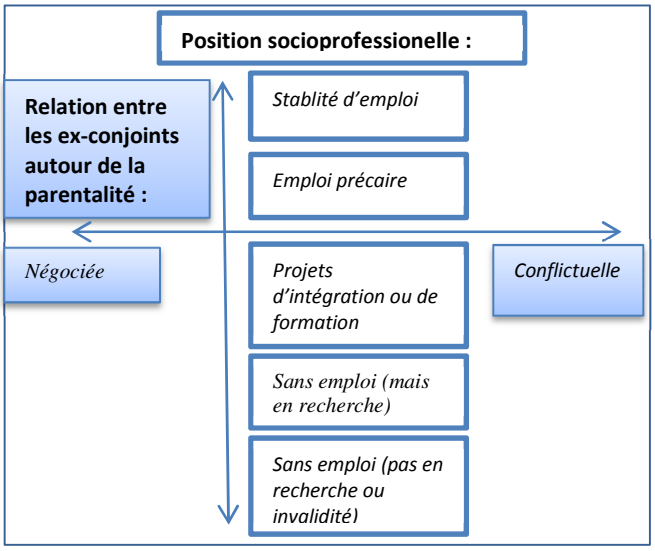
L'importance des situations de conflit (parfois très intenses) sur le vécu actuel d'une situation, mais aussi plus largement sur les trajectoires par après, est clairement ressortie d'un premier dépouillement des entretiens. Dit de manière plus pratique, si la séparation s'est déroulée d'une manière très conflictuelle, la chance est beaucoup plus grande que le couple n'installe pas de garde partagée, l'homme (dans la majeure partie des cas) ne payant pas de pension alimentaire. Cette situation au départ, cette bifurcation qu'ont connue les couples, a des conséquences assez importante par la suite sur la manière dont sont vécues les situations de monoparentalité. Il est clair que les situations conflictuelles sont davantage plus difficiles d'un point de vue émotionnel, mais il délimitent aussi les ressources supplémentaires qu'apporte la pension alimentaire ainsi que le soulagement que peut apporter une garde partagée pour la personne qui a la majeure partie de cette garde.

Précisons encore que si, par exemple, il y a une garde partagée actuellement malgré les violences conjugales, nous avons préféré retenir, pour la construction de l'axe, la situation actuelle concernant l'attitude qu'entretiennent les parents.

L'axe comprend également cinq positions :

1) Les parents ont négocié la séparation ; une garde partagée est mise en place et respectée ; la pension alimentaire est accordée et payée régulièrement.
2) Certains éléments ont été négociés, une garde ou une pension alimentaire existent, mais pas les deux en même temps.
3) Cette catégorie retient les situations où une garde partagée existe mais n'est pas respectée (ou selon le mode 'parfois/parfois pas') ; le parent qui a la garde principale ne peut jamais être sûr que l'autre parent accepte l'accord. Parfois des changements en dernière minute interviennent. Une pension alimentaire n'est pas versée mais parfois le parent paie des jouets ou une paire de baskets. Les frais liés à l'éducation ne sont pas pris en compte par ce paiement occasionnel.
4) L'autre parent est littéralement absent ; il n'y a plus de contact avec les enfants et pas de versement d'une pension alimentaire.
5) La dernière position retient les situations où le conflit est toujours ouvert. Les situations sont marquées par la violence conjugale, par les partenaires partantes qui ont laissé de lourdes dettes, par des menaces et des harcèlements.

Figure 85: Représentation schématique de deux axes de notre typologie des situations de monoparentalité



Il est clair que ces cinq positions se chevauchent et que les catégories retenues sont loin d'être étanches, mais elles permettent de positionner mieux l'intensité de la conflictualité et de la négociation par rapport aux critères retenus afin de mieux comparer les situations entre elles.

Reprécisons encore que cette typologie n'est pas en soi un classement des individus, mais plutôt un regroupement des histoires singulières des personnes selon des proximités qu'elles démontrent par rapport aux soutiens et aux contraintes[607] qu'elles rencontrent. Il est clair que les individus sont dans un contexte de contrainte où ils ne sont pas entièrement libres ; ce sont leurs positions structurelles qui influent largement sur leurs capacités d'action, et le niveau de conflictualité influence largement les ressources (qu'elles soient émotionelles, sociales ou économiques) dont disposent les personnes. Cela nous permet de rendre compte des difficultés qu'elles rencontrent et de voir comment les individus affrontent avec des positions comparables les épreuves sociétales. Une topographie des ces différentes « positions transversales[608] » permet donc de saisir comment les épreuves se déclinent différemment selon la position structurelle de l'individu.

3.5 Une topographie des situations monoparentales

Ce premier travail de construction de deux axes fait ressortir six regroupements des trajectoires individuelles qui vont nous permettre de mieux comparer les situations :

3.5.1 La 'double journée' allégée par une parentalité négociée (groupe A)

Les personnes qui se retrouvent dans ce groupe travaillent à temps plein et ont eu une séparation plus ou moins négociée. L'ex-partenaire paie la pension alimentaire, et des formes de garde régulière ont été mises en place. Ce n'est pas toujours une co-parentalité où les enfants passent la moitié chez l'un et l'autre moitié chez l'autre, mais dans ces situations, le parent qui a la majeure partie de la garde est au moins réellement soutenu par l'autre partenaire. Si les femmes doivent assumer plus de tâches relatives à la parentalité, les hommes sont mis devant leurs responsabilités.

Ce groupe ne comprend que des femmes ; presque toutes ont un niveau scolaire moyen ou élevé. Plusieurs femmes ont clairement dicté leurs règles aux hommes concernant la séparation, qui visaient

[607] MARTUCCELLI D., « Programme et promesses d'une sociologie de l'intermonde », in : TAHON M.-B. (dir.), *Sociologie de l'intermonde. La vie sociale après l'idée de société*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, 2011.
[608] MARTUCCELLI D., *Forgé […], op.cit.,*

une co-parentalité plus équilibrée. Les femmes habitent toutes dans un logement privé, et deux d'entre elles se sont installées en périphérie après la séparation (plus proche de la famille pour les deux).

Les enfants sont en moyenne plus jeunes, et cinq mères de ce groupe n'ont qu'un seul enfant (une seule en a 4 –entretien 30, Marijke).

Les femmes entretiennent parfois des relations conjugales, mais elles préfèrent garder leur appartement pour leur propre vie avec les enfants. L'homme n'est pas censé jouer dès le départ un rôle paternel, il est plus vu comme un compagnon pour la femme adulte.

Les personnes de ce groupe vivent tous dans un logement privé.

Ce sont donc des femmes « soutenues », mais qui doivent assumer un travail à temps plein avec une majorité des tâches liées à la parentalité.

3.5.2 La 'double journée' des parents délaissés (groupe B)

Ce groupe rassemble des personnes avec des situations socio-professionnelles proches du premier, mais les séparations se sont passées de manière plus conflictuelle (positions 3 à 5 sur notre axe).

Les quatre femmes, qui ont une conflictualité 'moyenne', ont la garde principale des enfants et doivent s'en occuper essentiellement seules. Pour cinq autres femmes, les pères ne sont plus du tout présents (pas de garde, pas de pension alimentaire,…). Parfois cela fait des années que les mères n'ont plus eu de nouvelles. Les pères désinvestissent complètement leur fonction paternelle. Parfois les séparations se passent de manière plus violente, mais les femmes de ce groupe disent plutôt « *qu'il est parti un jour sans donner de nouvelles* ».

La combinaison entre le travail et la vie familiale devient assez difficile pour ce groupe. Une grande différence, dans les deux premiers groupes de la double journée (A et B), est la présence des grands-parents ou d'autres membres de la famille proche qui savent aider dans la garde des enfants par rapport aux horaires limites (fermeture de la crèche à 18h, mais pas encore en fin de journée au travail du parent). À côté de l'accueil plus organisé (crèches, haltes garderie, etc.), nous voyons que les membres de la famille (parfois ce sont des copains ou des voisins) permettent une meilleure articulation entre les sphères du travail et la vie familiale. Dans le cas où les soutiens familiaux sont absents, la tâche de conciliation entre travail et famille devient beaucoup plus aigüe. Rappelons qu'il n'y a qu'une mère sur cinq qui bénéficie d'un réel soutien familial. Parfois des étudiantes ou des nounous sont payées pour garder les enfants pendant quelques heures.

C'est le groupe où le sentiment d'épuisement est fort présent malgré une situation professionnelle plus stable ; c'est la 'double journée' qui exige des parents un dévouement pendant toute la journée. Même les week-ends ne sont plus reposants. Les mères parlent souvent du 'sacrifice' à faire pour leurs enfants, et de la difficulté – voir de la culpabilité – de ne pas pouvoir être là plus souvent pour les enfants.

Reprécisons encore que nous trouvons ici des situations très diversifiées, allant de la mère qui sans le soutien de la famille s'occupe seule de ces cinq enfants, à une autre mère qui peut compter sur sa grand-mère et un système de soutien local (entretien 34, Béatrice) entre parents.

La situation la plus conflictuelles autour de la parentalité dans ce groupe se trouve représentée par un homme : Baptiste (entretien 100) a été délaissé par sa femme qui a décidé un jour d'aller vivre dans une autre ville. La mère a laissé des dettes qui dépassent les 10.000€ et Baptiste est resté seul avec cinq enfants et un travail à temps plein.

Nous retrouvons des situations de logement assez diversifiées ; cinq femmes louent un logement privé et cinq autres un logement social. L'homme de ce groupe réside dans un logement social de type 'grand ensemble'. Les différences de loyer impliquent un fort écart entre les possibilités des parents, d'un point de vue du coût plus faible pour un logement social et de la plus grande sécurité de garder son logement dans le parc public.

3.5.3 Des trajectoires plus précaires, mais avec le soutien de l'ex-conjoint (groupe C)

Ce groupe rassemble des personnes qui travaillent à mi-temps, qui suivent actuellement une formation ou qui sont en train d'utiliser une sorte de pause-carrière pour pouvoir être plus proche de leurs enfants et pour développer l'idée d'une entreprise sur internet (Mathieu).

Les deux hommes dans ce groupe assurent une garde partagée et sont tous les deux convaincus de l'importance pour les hommes d'investir leur paternité. Les deux femmes travaillent à mi-temps et trouvent que cela leur permet d'investir assez de temps par rapport à leurs enfants et par rapport à elles-mêmes.

En trouvant les soutiens organisés par rapport à la garde de leurs enfants, et en négociant avec l'ex-partenaire les modalités de l'investissement parental partagé, nous retenons surtout que c'est un groupe où c'est, pour trois personnes clairement, un choix de diminuer le travail pour pouvoir être plus présent pour leurs enfants et pour garder un certain équilibre émotionnel (La quatrième personne de ce groupe est en train de se réorienter professionnellement en suivant une formation). Le travail à mi-temps et les projets de formation permettent aux personnes de ce groupe de trouver un équilibre plus harmonieux entre la sphère familiale et la sphère du travail, même si les possibilités économiques sont plus réduites, voir très difficiles.

3.5.4 Des trajectoires précaires d'insertion avec une co-parentalité plus conflictuelle (groupe D)

Ce groupe rassemble des personnes qui travaillent au maximum à mi-temps et les personnes qui suivent actuellement une formation ou un autre projet d'intégration (p.ex., cours d'intégration pour immigrées arrivées récemment, cours d'informatique, enseignement secondaire).

Les situations rassemblées dans ce groupe ont en commun que les personnes ont connu des crises de couple assez importantes. Six des neuf femmes de ce groupe ont connu une situation de non-logement qui les a amenées dans un centre d'aide aux sans-abri. La séparation s'est déroulée de manière très conflictuelle (parfois c'est la police qui a dû mettre un frein à l'agressivité de l'homme). Suite à ces situations de violence conjugale assez intense (une femme a été enfermée à domicile pendant 3 mois par son conjoint), les femmes ont été contraintes de recourir à l'aide auprès de maison pour femmes sans domicile. Les difficultés s'enchainent alors, les violences conjugales amènent à perdre aussi le

logement, et les femmes se trouvent seules avec leurs enfants dans un centre d'hébergement. C'est là qu'elles doivent recommencer leur propre vie. Mais c'est aussi le groupe qui connaît le plus d'évolution de leur situation entre le premier et le deuxième entretien. Pendant ce petit espace de temps, deux femmes ont déjà trouvé un logement propre ou une place dans un logement accompagné. Retenons que ces femmes ont connu des crises assez aiguës ou graves, mais elles montrent aussi une capacité à se « remettre debout » et à continuer (ou recommencer) leurs propres vies.

Les autres femmes de ce groupe travaillent à mi-temps, sont en pause-carrière ou occupent un emploi PTP, mais elles n'obtiennent pas d'aide de la part de leur ex-conjoint (que ce soit par rapport à la garde ou par rapport à une pension alimentaire). Les relations sont parfois plus ou moins conflictuelles, mais ce que partage toutes les femmes de ce groupe est la difficulté à « nouer les deux bouts » à la fin du mois. Travailler à mi-temps ou poursuivre une formation nécessite des frais supplémentaires (crèche, garderie, etc.) que le salaire pour un travail à mi-temps ou les revenus de remplacement peuvent difficilement combler. Les situations financières sont donc particulièrement problématiques.

L'expression « sur la corde raide » désigne assez bien ces situations : tandis qu'un certain équilibre existe entre le travail à mi-temps ou les projets de formation, cela reste assez incertain en ce qu'il risque soit d'atteindre une situation plus stable (en trouvant un emploi plus sûr) ou soit de bousculer hors du domaine de l'activité et de renforcer la précarité des situations. Les situations sont donc les plus évolutives dans notre échantillon.

Actuellement, trois femmes sont toujours dans un centre d'hébergement, trois autres se trouvent dans des appartements privés et les deux autres personnes occupent un logement social.

3.5.5 La parentalité négociée mais à domicile (groupe E)

C'est le plus petit groupe de notre échantillon Alors que nous trouvons dans le groupe des personnes sans-emploi qui connaissent une situation plus conflictuelle douze personnes (groupe F), ce groupe de personnes sans emploi qui vivent une séparation plus négociée ne représente que deux personnes. Il est donc difficile de parler des caractéristiques des membres de celui-ci.

Il reste que les ex-conjoints de ces deux femmes assurent une garde de 'un weekend sur deux' et versent une pension alimentaire. Elles ont respectivement 3 et 4 enfants à charge dont les plus jeunes ont 13 et 10 ans. La difficile articulation entre vie familiale et le travail a fait en sorte qu'elles ont arrêté de travailler quand les enfants étaient plus jeunes ; maintenant que les enfants sont devenus plus autonomes, elles cherchent un travail mais se plaignent des difficultés d'accès au marché du travail. L'une est secrétaire et l'autre a obtenu un graduat en insertion socio-professionnelle. Elles n'ont que très peu de soutien de la part de leur familles respectives.

Les deux femmes vivent dans un logement social et n'ont pas les moyens qui leur permettraient une plus grande mobilité géographique. C'est dans l'espace du quartier et du logement que ces mères passent le plus du temps.

3.5.6 Les abandonnés à domicile (groupe F)

C'est le groupe où les pères sont le moins présents (seulement deux pères sur 14 de ce groupe gardent un contact occasionnel) ; les trajectoires de femmes semblent plus complexes. Les femmes se sentent en règle générale assez abandonnées par leur ex-conjoint, les séparations et les derniers années dans le couple s'étant passées de manière plus conflictuelle.

Tandis que trois personnes sont à la recherche d'emploi, les neuf autres ne le sont plus. Le nombre d'enfants et les problèmes de santé rendent une intégration professionnelle quasi impossible (pour les personnes avec des graves problèmes de santé) et difficilement conciliable pour les personnes avec plusieurs enfants à charge. Dans un contexte où le marché de travail devient plus difficile d'accès pour les personnes avec un faible niveau d'éducation, il devient d'autant plus difficile pour ce groupe de trouver une autre articulation entre vie familiale et travail.

L'absence d'une formation qualifiante de base et le long passé sans-emploi et parfois des problèmes de santé rendent les chances de trouver un emploi assez minces. Ce n'est pas non plus la préoccupation majeure de ces mères et pères ; ils tentent plutôt de mobiliser leurs forces pour que leurs enfants aient un meilleur futur qu'eux-mêmes. Nous y reviendrons dans la partie concernant les trajectoires professionnelles.

Le manque de ressources autres que les revenus de remplacement et l'absence quasi généralisée des pères (pension alimentaire, garde ou 'cadeaux') font aussi en sorte que les femmes (et hommes) doivent assumer tout seules et connaissent des situations marquées d'une précarité assez forte qui va de pair avec un profond sentiment d'être 'délaissé' par les hommes et par la société.

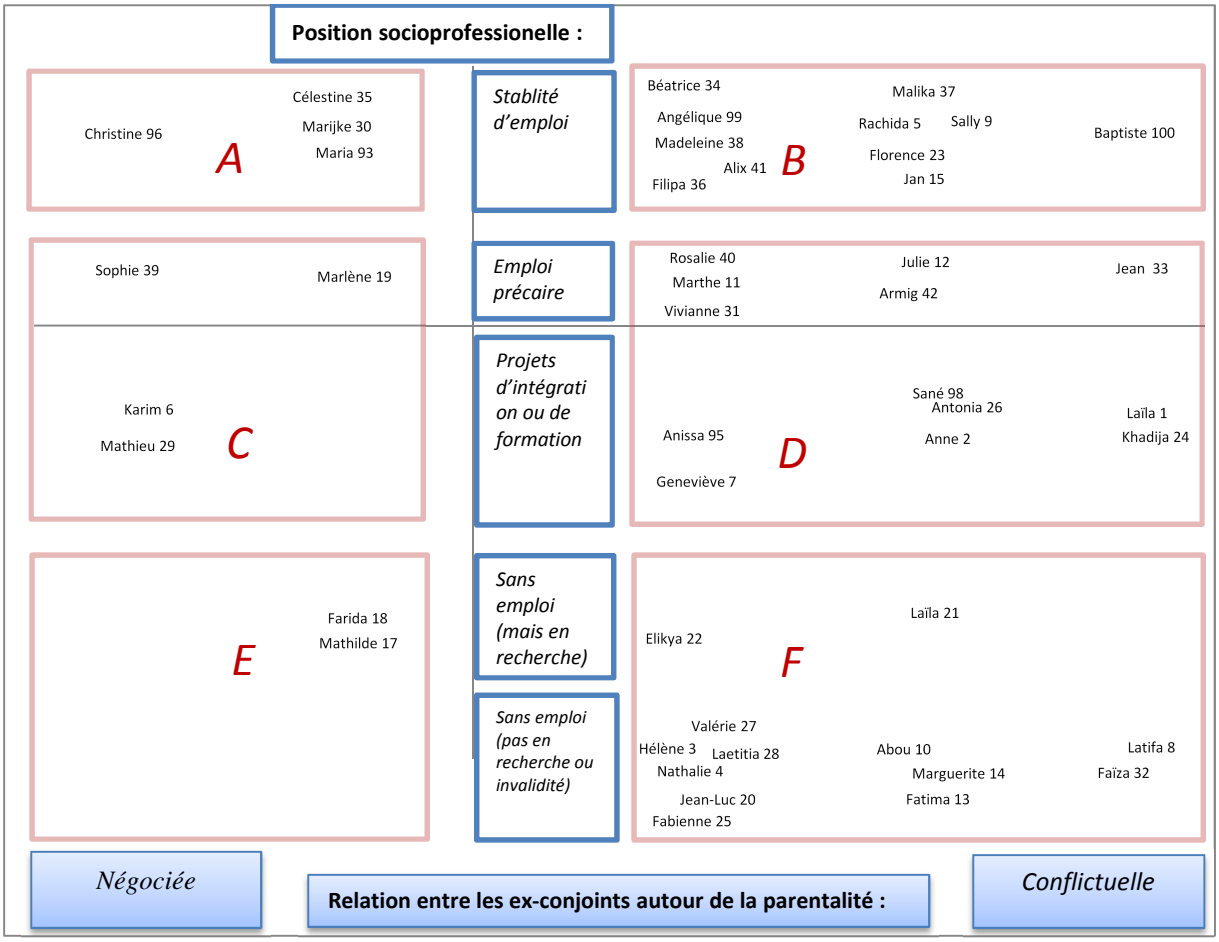
Sept personnes sur les quinze de ce groupe ont connu une situation sans-abri au courant de leur vie (dont une était logée à l'hôtel suite à l'explosion de gaz dans l'immeuble où se trouve son appartement. Un de ses fils y est décédé). La plupart des personnes de ce groupe se trouvent dans ce que l'on a nommé les 'grands ensembles' de logement. Le parc locatif social est un réel appui pour ces personnes et aide à donner une certaine stabilité, malgré toutes les difficultés auxquelles doivent faire face ces mères et pères.

***

Le tableau suivant montre de manière schématique les six catégories de notre topographie de situations monoparentales. Même si ces positions ne délimitent pas les trajectoires individuelles, elles regroupent des personnes qui connaissent une situation sociale plus au moins comparable. Les supports et les soutiens que les pères et les mères ont pour faire face aux épreuves de la monoparentalité peuvent être décrites par rapport à ces six catégories. L'étape d'analyse qui suit pourrait donc élucider mieux les marges d'actions individuelles. Ce sera une prochaine étape de ce travail de recherche, gardons pour le moment ce tableau avec les différents « états sociaux[609] » que connaissent les personnes en situation de monoparentalité.

[609] MARTUCCELLI D., *Forgé […], op.cit.,*

Figure 86: Présentation schématique de la typologie avec un classement des interviews selon l'axe socio-professionnelle et selon la relation qu'ont les ex-conjoints autour de la parentalité



Le dessin des contours des différentes situations de monoparentalité nous a permis de cerner des problématiques qui se déclinent fort différemment selon les groupes et les individus. Les prochains chapitres vont reprendre les problématiques les plus importantes en les analysant plus en profondeur. Nous commençerons à regarder les trajectoires familiales à travers le prisme des entrées, des sorties et du vécu de certaines situations de monoparentalité. Un autre chapitre s'intéressera aux trajectoires par rapport au travail et au non-travail, et la thématique de la conciliation entre travail (et/ou formation) et la vie familiale. Un chapitre s'intéressera aux différentes situations de logement que connaissent les personnes interviewées en accordant une attention particulière d'abord aux pratiques d'habiter (perdre/trouver et vivre dans un logement) et aux espaces résidentiels de vie dans lesquels les personnes habitent. Un dernier chapitre sera consacré à la mise en perspective de l'épreuve de la monoparentalité au regard des premiers résultats de notre enquête.

4 Trajectoires familiales

Ce chapitre développe une analyse des trajectoires de monoparentalité à travers trois domaines. Premièrement, nous allons regarder certains modes d'entrée dans la situation de monoparentalité ; ensuite nous regarderons comment les mères et les pères parlent de la manière dont ils vivent la monoparentalité, et comment le concept prend différentes formes au regard des trajectoires familiales. En troisième lieu, nous regarderons les 'sorties' de la situation de monoparentalité que nous avons rencontrées dans notre enquête, la 'sortie' étant considérée comme un changement familial. Nous allons voir, qu'à côté du traditionnel 'remariage', d'autres formes de vie de conjugale ou parentale peuvent s'installer (ou pas).

4.1 Les «entrées » dans la monoparentalité

La situation de monoparentalité peut résulter de la naissance d'un enfant « hors mariage », de couples qui vivaient avant dans une relation LAT (*living apart together*) pas forcément avec mariage, ou encore d'une séparation. On a vu que les situations de monoparentalité résultent en général d'une séparation. Nous avons d'abord analysé nos entretiens selon un axe qui s'intéresse aux niveaux de conflit et de la négociation présents dans les couples. Deux autres thématiques seront abordées dans ce chapitre, l'investissement (ou le désinvestissement) des hommes et la place que l'on donne aux enfants lors des processus de séparation.

Commençons par les situations les plus conflictuelles.

4.1.1 Une forte conflictualité

La plupart des situations de séparation sont marquées par une tension assez conflictuelle entre les partenaires, mais en matière de violences conjugales, nous avons pu constater de fortes variations. Loin de pouvoir rendre compte de ce large domaine qu'est l'analyse des violences conjugales, nous ne reprenons ici que quelques situations qui sont particulièrement parlantes des violences subies par les femmes qui sont parfois à l'origine de la monoparentalité pour les femmes. Dans notre enquête, huit femmes sur les 47 font explicitement référence à des violences conjugales subies, c'est-à-dire qu'elles se « font taper dessus » comme elles le disent souvent. Il est clair que d'autres domaines de violence entre hommes et femmes existent (violence psychologique, sexuelle, ou physique[610], harcèlement moral, etc.) mais lors de nos entretiens, les femmes ont plus spécifiquement rendu compte d'une violence physique explicite qu'elles ont subie. Des situations de tensions et de conflits sont réparties de manière large, et il est clair qu'une séparation est par définition toujours un conflit entre deux partenaires. Ce n'est que pour les mères qui ont eu une grossesse non désirée et/ou que le partenaire n'a pas reconnu l'enfant à la naissance (des compagnons passagers), que nous pouvons moins parler d'une crise de séparation. Tout de même, la charge de l'enfant reste dans la plupart des cas l'affaire des mères dans notre enquête.

[610] Par ex. INSTITUT POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES. 2010, *Les expériences des femmes et des hommes en matière de vioLence psychologique , physique et sexuelle,* Bruxelles.

A l'extrême de notre axe, nous trouvons des situations marquées par une forte violence. Citons le cas d'Azmia qui a vécu les violences de la part de son mari avec qui elle a vécu pendant trois ans en Belgique. Diplômée de l'université au Maroc, elle s'est retrouvée dans une situation où son mari voulait qu'elle devienne 'mère au foyer' à son arrivée en Belgique. Les discussions ont vite tourné aux disputes. Elle a dû faire face à un mari qui devenait de plus en plus violent. Il n'arrivait plus à s'exprimer autrement que par la violence : « *Il a 36 ans maintenant et, je ne sais pas, beaucoup de problèmes et tout, alors… Le problème, c'est qu'il y a des gens qui n'arrivent pas à comprendre et à…comment dire cela, ils n'arrivent pas à régler les choses. S'il commence à frapper, c'est sa manière de faire comprendre aux gens, c'est sa manière, parce qu'il ne sait pas comment arriver à parler ».* Elle s'est réfugié une première fois au Maroc suite aux violences de la part de son mari : *« je suis venu en Belgique, en 2007, c'était la première fois, et ici j'étais enceinte, et il m'a frappé la première fois, et c'est comme ça que j'ai décidé de rentrer dans mon pays, je ne voulais pas rester avec lui, c'est comme ça que j'ai accouché au Maroc* ». Suite aux conseils de sa famille et aux promesses de son mari, elle est alors revenue en Belgique. Mais la situation a peu changé, il voulait contrôler la manière dont sa femme devait s'habiller pour sortir, comment elle devait parler lors des conflits et il limitait les possibilités de contact avec d'autres personnes. Azmia n'a su établir des liens qu'avec sa voisine de palier qu'elle pouvait aller voir en journée sans que son mari ne s'en aperçût : « *Et c'est ma seule copine, parce que lui, je ne sais pas ce qu'il a dans sa tête, il ne veut pas que, et il ne voulait jamais, que je parle avec quelqu'un, je ne connais personne ici, ça fait un an et demi, je ne connais personne ici, personne, j'ai une seule copine, et j'ai fait une amitié comme cela cachée. Si j'entends qu'il est en train de monter les escaliers, on ferme comme cela la porte rapidement.* » Elle pensait déjà à la séparation et retourner au pays, mais c'était plus difficile : « *Mais cette fois puisque j'avais un enfant je me dis « non, je dois patienter, je dois trouver des solutions et tout* ». » Elle est restée encore une année ; la famille de son ex-mari a tenté de reconcilier le couple, mais cela n'a pas abouti à changer la situation. Sa propre famille hésitait entre leur souhait que le couple reste ensemble tout en remarquant que leur fille vivait très mal la situation. Azmia répond à une question par rapport au soutien familial *: « Ma famille à moi? Oui elle me soutient {léger sifflement}, avant ils m'ont dit « non, je dois rester, tu dois essayer avec lui » et après puisqu'ils me voient comme ça toujours malade, je n'arrivais par à réfléchir ni à penser, j'étais comme ça comme un ... et après ils m'ont demandé, je peux faire ce que je veux ... c'est bien pour moi, puisqu'ils sont loin. Avec sa famille, ils ont déjà essayé avec lui et tout, mais ça ne donne rien, il ne fait rien. »* La situation a empiré de plus en plus et, à la fin le mari a ordonné l'interdiction de sortie ne laissant pas d'argent pour Azmia : « *et cela fait deux mois qu'il m'a laissé sans argent, et à la fin je suis partie. Je ne voulais pas, je suis partie à la maison de ses parents, j'ai dit à son papa de trouver une solution, parce que je ne veux pas rester avec lui. Je ne veux pas des problèmes avec lui, parce qu'on a un fils entre nous, je ne veux pas qu'il grandisse un jour et qu'il sait qu'il y a des problèmes avec la police, de la violence et tout, moi je ne voulais pas cela. Après il est revenu à la maison, il a dit pourquoi je suis partie chez son papa, il a dit que je voulais le divorce et alors je ne parle pas deux mois avec lui, si je parle je dis, « moi, je veux une seule chose, je veux mon divorce », je ne sais pas comment il a fait, il m'a frappé comme ça, il m'a jeté dans un coin, je me suis retrouvée dans un autre coin (oulala) oui, ça se finit avec l'ambulance avec tout hein, c'est pas moi qui ait téléphoné à la police, c'était ma voisine, si ce n'était pas ma voisine, je ne sais pas, peut-être qu'ils m'ont trouvé, je ne sais pas {pleure fortement} c'était dur mais... »* Suite à l'intervention de la police, elle a d'abord été dans un centre d'hébergement d'urgence, pour trouver après une dizaine de jours une place dans une maison d'accueil pour femmes. Elle y a résidé trois mois avant de s'installer dans un appartement supervisé. Comme il est très difficile de trouver un logement à Bruxelles, et comme elle préfère garder un soutien de la part des travailleurs sociaux, elle préfère vivre d'abord dans un logement

accompagné afin de reconstruire peu à peu sa vie en Belgique. Elle compte faire une année de formation pour trouver la reconnaissance de son diplôme marocain, et puis chercher du travail dans son domaine.

Parfois, comme dans la situation de Laïla, il arrive que la femme subisse ces situations marquées par la violence pendant des années. Elle est restée 19 ans avec un homme alcoolique, qui la frappait et qui accumulait les dettes. Le mari a connu « l'échec » d'un premier mariage » et des problèmes d'alcoolisme quand il a arrangé son deuxième mariage : « *quand je suis venue ici, je l'ai trouvé dans un logement, y a pas de frigo, y a pas de télé…dans une chambre, tout le temps dormir dans le grand lit, et il boit tous les jours, il a une saisie sur son salaire par sa femme… son ex femme, et quand je suis venue ici, c'était très difficile pour moi, je ne connais pas un mot de français, ah oui, il me frappait aussi et tout ça c'est, c'était très difficile ».* Par rapport aux tâches liées à l'éducation des enfants : « *de toute façon mon mari ne m'a jamais aidée, j'étais toujours en train de m'occuper des enfants toute seule parce que lui c'est… commander, il s'en fiche de tout. »* La police est intervenue maintes fois, mais son ex-mari s'échappait à chaque fois par la sortie du secours ; Il revenait quelques heures après, soit complètement saoul pour aller dormir, soit pour se venger parce qu'on avait osé téléphoner à la police. Ce n'est que quand les enfants ont été assez âgés (le plus jeune avait 15 ans à ce moment-là), qu'elle a osé prendre des mesures et qu'elle a trouvé le soutien auprès du juge de paix pour mettre le mari à la porte : « *moi je ne sais pas pourquoi je ne l'ai pas mis dehors ça fait longtemps , tu sais j'avais quelque chose, j'ai tout le temps peur, je n'avais pas de courage aussi ».* Elle dit qu'elle vit moins de conflits après la séparation, mais ses problèmes de santé à elle et à sa propre fille pèsent lourdement sur son budget. Elle bénéficie du RIS de la part du CPAS et suit une médiation de dettes pour des sommes qui dépassent les 10.000€. Ce sont pour partie des dettes accumulées par son mari, et pour l'autre moitié des frais d'hôpitaux. Elle voudrait bien travailler pour payer ces dettes, mais vu sa qualification et son état de santé, elle ne trouve pas d'emploi.

Les situations d'Azmia et de Laïla montrent que c'est n'est pas seulement un conflit qui résulterait d'une vision plus traditionnelle de la place que devrait occuper la femme dans un couple et dans la société. On peut mettre ce genre de violence en lien avec ce que Gérard Neyrand et Patricia Rossi appellent la violence qui exprime une position patriarcale contestée[611]. Cette violence est beaucoup plus marquée par des déterminations culturelles autour de la position de la femme : « *Ainsi, être femme d'origine étrangère confronte à devoir subir, non seulement, en tant qu'individu, toutes les discriminations possibles, mais de plus en tant qu'épouse, d'un homme qui lui aussi est d'origine étrangère, à devoir subir en cascade les effets d'une position de soumission, d'infériorisation et d'humiliation vécue par cet homme et dont il souffre*[612] ». Dans ces situations, les hommes ne trouvent pas accès aux domaines de reconnaissance dans la société. Le chômage, les discriminations à l'embauche ou le travail mal rémunéré font en sorte qu'ils ne peuvent pas réellement investir le rôle de père 'chef de ménage et pourvoyeur de ressources', ce qui crée des frustrations assez profondes qui se retournent en situation de crise contre leurs femmes.

Azmia a su échapper à son mari 'dominant' grâce à sa volonté de construire elle-même sa vie, ce qui dérangeait d'autant plus l'homme qui voulait que sa femme corresponde plus à l'image qu'il avait de la mère au foyer. Azmia, comme d'ailleurs ses sœurs, est diplômée de l'université et a travaillé à temps plein dans une région moyennement urbanisée au Maroc. Au moment où le père a remarqué que les

[611] NEYRAND G., ROSSI P., *Monoparentalité précaire […], op.cit., 2007,* p.113ff.
[612] *Ibidem.* p.113

conflits perturbaient fortement son bien-être et sa santé, sa famille l'a encouragée à se séparer. L'histoire de Laïla est à cet égard plus longue, elle est restée pendant 19 ans avec un mari violent, alcoolique et qui lui a laissé des dettes. Vu sa faible qualification, sa faible connaissance du français (« je ne sais pas écrire mon nom »), elle était plus dépendante socio-économiquement de son mari.

Gérard Neyrand et Patricia Rossi[613] parlent du cycle de la violence conjugale par rapport aux couples qui ont connu une liaison amoureuse: Au début, une mise sous tension existe, et à un moment donné par l'intermédiaire d'un facteur déclencheur, la violence éclate. Dans la plupart des cas, ce sont les femmes qui subissent alors des coups de la part de leurs conjoints. L'homme cherche alors des arguments qui nient sa responsabilité face à ce qui s'est passé (alcool, « j'étais hors de moi », etc.), ce qui peut à son tour favoriser une nouvelle phase de 'lune de miel'. Le couple se remet de nouveau ensemble. C'est le cas d'une domination plus personnalisée, qui se joue plus entre un homme et une femme avec une histoire de couple spécifique. Ce cycle explique aussi comment les couples se réconcilient à nouveau après la crise, et pourquoi ils restent ensemble malgré les graves violences.

La situation d'Anne démontre bien les difficultés : « *Et c'est la première fois que je tombe sur quelqu'un comme ça de violent etc.* » Elle explique la violence par le statut précaire de résidence en Belgique et l'impossibilité de travailler pour lui. L'homme tentait de plus en plus à la faire correspondre à son image : « *enfin, il a essayé de me changer, moi j'ai refusé… chaque fois que j'ai refusé, c'était de la violence quoi. Et je suis partie plusieurs fois, mais à chaque fois, il a trouvé les bonnes phrases, les bons mots, les excuses, etc. Et je suis retombée dans le panneau. Et puis quand j'ai eu mon premier enfant, on s'est séparé un petit temps, puis je suis revenue. Et quand la petite est née, là j'ai dit « non, je ne suis plus seule maintenant.… Les enfants ne doivent pas vivre ça, ne doivent pas voir ça. Je m'en vais. » Puis c'est tout, quoi ! Et je suis retournée chez lui, il y a deux semaines. En week-end, et ..., je suis revenue (léger rire) avec des points de sutures donc … là c'est tout à fait terminé. Il est passé en jugement pour violences conjugales. Il a eu trois ans de sursis. Et suite à ça j'ai porté plainte, et là il va repasser … et je pense qu'il va reprendre ses trois ans parce qu'il habite Liège et Liège c'est tolérance zéro. Donc je pense qu'il va aller en prison pour trois ans minimum. Enfin j'espère, on verra bien comment ça se dénoue, mais normalement oui ».* Ce récit montre bien l'ambivalence d'Anne face à son compagnon et père de ses enfants ; les grands conflits éclatent, elle se fait « taper dessus » et puis plus tard elle revient quand même vers lui.

Parfois les problèmes liés à la violence de l'homme persistent dans le temps et empêchent lourdement de reconstruire sa vie. La peur de l'ex-conjoint reste présente, et chaque fois que les moments de visite des enfants sont organisés, le conflit entre les deux adultes peut reprendre. À titre d'exemple, regardons le cas d'Hélène âgée de 31 ans qui est séparée de son premier compagnon avec lequel elle a vécu six ans et dont sont originaires deux enfants âgés de 8 et de 5 ans. Entretemps, elle avait un autre compagnon avec qui elle a eu un autre enfant. Ce père est parti à la naissance. Hélène a fait d'abord face aux violences conjugales du premier père en se réfugiant chez ses parents: *« Non. J'ai jamais fait appel non plus à ces personnes [les services sociaux], non, jamais. En fait, moi, qu'il m'ait frappée et tout, honnêtement c'est du passé. Ce n'est pas si terrible. Maintenant, mon but, c'est vraiment un appartement et tout pour que les petits soient bien. Sinon, je ne pense même plus à avant … Enfin, y a toujours le stress hein ! Par exemple, aujourd'hui, j'ai rendez-vous avec lui à 13 heures, à [lieu public], je*

[613] *Ibid*., p.112ff.

sais que ça va très mal se passer. Comme à chaque fois qu'on se voit d'ailleurs… Il y a une semaine il y a ici, à la Place [au centre ville], vous voyez, il y avait une camionnette de police. J'ai dû aller toquer chez eux pour les faire descendre parce qu'il était là et il me menaçait tout le temps qu'il va me tuer, qu'il va me frapper, je lui dis « attends, moi j'en ai marre, quoi ! ». Deux ans et demi après la séparation, elle vit toujours sous les menaces de son ex-conjoint. Hélène soutient à plusieurs reprises qu'elle trouve important que le père garde un lien avec les enfants, mais dans ce contexte de violence très présente, elle court de grands risques pour elle-même et supporte des conflits assez lourds pour permettre aux enfants de voir encore leur père. Hélène raconte à un autre moment que le père n'est violent qu'avec elle, et qu'il s'occupe « bien » des enfants.

Nous pouvons dire que ces situations conflictuelles dans notre enquête, touchent à la fois les femmes qui se sont déjà trouvées auparavant dans une situation socio-économique plus précaire, mais en plus, la présence des violences conjugales fait en sorte que ces femmes subissent alors triplement les difficultés. En étant à la fois confrontées à subir seules les charges liées à l'éducation, le manque des moyens dû à leur situation de bénéficiaire d'allocations sociales, il leur arrive parfois de perdre leur logement. Ces femmes sont donc confrontées dès le début de la monoparentalité, à une position de départ nettement moins avantageuse, qui amoindrit par la suite leurs marges d'action. Le paiement d'une pension alimentaire pourra aider ces femmes à mieux faire face à de nombreux frais, mais ici encore, elle est rarement payée. C'est sûrement aussi en lien avec la situation économique plus faible des hommes[614], mais cela n'empêche que les femmes se trouvent alors dans une situation économique encore plus difficile.

Plusieurs entretiens, comme ceux d'Anne et d'Hélène, ont montré que les situations conflictuelles au départ ne veulent pas nécessairement dire qu'une co-parentalité est impossible, mais en règle générale, nous voyons que les hommes se « retirent » encore plus dans ces situations.

Les hommes dans notre enquête n'ont pas été victimes de violences conjugales 'physiques' ; ils ont été plutôt touchés par le départ de leurs femmes. Dans trois cas, les femmes laissaient des dettes derrière elles, mais les hommes sont loin de subir cette violence physique et psychologique avec autant d'acuité que les femmes.

Remarquons encore, que les situations de violence conjugale que nous avons rencontrées sont toutes des situations qui ont débouché sur la séparation du couple. D'autres études ont essayé de cerner les variations des violences psychologiques, physiques et sexuelles[615], mais cela dépasse largement le cadre de cette recherche.

Avant de poursuivre avec les situations plus négociées de séparation, envisageons une thématique qui touche une large majorité des femmes : les pères absents ou qui ne s'investissent que faiblement.

[614] Violences SECAL hommes paiement

[615] INSTITUT POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES. 2010, *Les expériences des femmes et des hommes en matière de vioLence psychologique , physique et sexuelle,* 2010.

4.1.2 Un investissement des pères fort variable

Les différences de l'investissement (ou du désinvestissement) des hommes varient, pour François de Singly[616], selon deux schèmes d'explication dans la littérature : premièrement, le faible investissement est vu en lien avec le désengagement qui existait déjà avant la séparation. Deuxièmement, la fragilité du lien paternel peut être renforcée par les tribunaux qui – dans l'intérêt supposé de l'enfant – sont plutôt enclins à donner la charge des enfants à la femme. C'est une discussion qui est menée avec plus ou moins d'intensité et elle peut varier fortement selon l'âge de l'enfant. Des systèmes mixtes et plus 'évolutifs' existent si une garde partagée est envisagée.

Sally est née d'un père Français et d'une mère Sénégalaise. Elle est venue faire ses études universitaires de gestion en Belgique ; c'est ici qu'elle a connu son mari avec qui elle a eu un enfant. Elle travaille dans une ONG de développement international. Elle est depuis six années seule, le mari ayant disparu : « *oui on a été marié et mon mari est parti… Il est reparti en France…… du jour au lendemain,pas de nouvelles, il a disparu… (comme ça ?)oui oui oui… (Il n'a pas prévenu quoi…) oui oui… il a dit…qu'il avait besoin d'un prêt pour… je n'ai pas trop compris… et , pas de nouvelles pendant 1 semaine, et puis je me suis dit « bon ça va » et puis au bout de la troisième semaine, j'ai contacté sa famille… et … il ne voulait plus…et… c'était trop de responsabilités pour lui…* ». Une année plus tard, elle a déclaré une séparation de fait pour engager une procédure de divorce : « *j'ai fait une procédure de divorce et là il est quand même venu ici pour le divorce… et ben, il voit sa fille la moitié des vacances scolaires mais c'est 1 fois sur 2 parce qu'il a toujours des choses à faire et il a repris aussi une formation et maintenant il est à Rouen et donc, c'est pas toujours évident … bon…i et puis il ne paie pas sa pension alimentaire…. Enfin il y a plein de petits détails comme ça… mais à partir du moment où je travaille c'est pas l'essentiel… c'est que ma fille garde un lien avec son père parce que c'est le père…. De toute façon et puis bon le reste… ».* Sally a su garder son emploi à temps plein qui lui permet de s'en sortir en faisant attention à ses dépenses. Elle ne reçoit pas de pension alimentaire, mais elle constate que le père garde un lien avec la fille pendant les vacances.

Demander une pension alimentaire porte en soi le risque que la situation entre les ex-conjoints puisse se dégrader, et cela au détriment de l'enfant. Plusieurs mères nous ont fait part de cet argument pour ne pas détruire le faible investissement de l'homme. Au nom du « bien-être de l'enfant », les mères prennent alors toutes les difficultés sur elles-mêmes. Parfois la mère est débordée par les conflits et les difficultés au point qu'elle ne trouve plus l'énergie pour le faire, comme c'est le cas pour Fatima : *« alors comme ça, il n'a pas vu les enfants pendant trois ans, rien, pas de téléphone, rien du tout…, il ne payait pas la pension alimentaire, rien du tout ! Parce que moi ce qui est arrivé quand j'étais installée ici, j'en ai marre… marre de tout…j'étais vraiment remplie… j'arrive pas… enfin j'étais marre marre… alors je n'ai pas été voir l'avocat, pour dire voilà, y a les enfants, le père vient pas garder… le papa pas de pension alimentaire rien du tout, parce que j'en avais marre, j'étais fatiguée… fatiguée… alors c'est pour ça, j'ai tout laissé tomber et j'ai vu les enfants ».* Avec l'aide d'un assistant social, elle a pu remplir les papiers nécessaires pour demander le divorce, mais elle n'a toujours pas obtenu de pension alimentaire ni de garde partagée.

Alix, 45 ans, est d'origine grecque et est venue à 20 ans à Bruxelles pour démarrer une nouvelle vie. Elle a connu différents « petits jobs » (femme de ménage, plaine de jeux, garde d'enfants malades) et ne

[616] SINGLY F. de, *Sociologie […], op.cit.*, 2007,p.73

s'est jamais vraiment occupée de trouver un travail à durée indéterminé. Elle a eu une relation avec le père de son enfant sans envisager qu'ils puissent avoir un enfant : « *Non, on n'a pas été vraiment ensemble. En fait ça a été le miracle de ma vie que j'ai eu un enfant avec cette personne-là. Oui, je ne m'y attendais pas du tout! C'était le hasard. Et je suis contente. C'est pas ça, je suis contente qu'il est là et tout, c'est une bonne surprise parce que je devais rentrer à l'hôpital pour me faire opérer et puis là, ils ont vu que c'était pas possible parce que j'étais enceinte ».* Le père n'a pas reconnu formellement l'enfant, il vit toujours comme père dans une autre famille. Alix ne cherche pas à ce qu'il prenne plus de responsabilité : « *De toute façon, il [l'enfant] sait qu'il a un papa. Il est là si jamais il m'arrive quelque chose et tout ou que j'ai une occupation, que j'ai une réunion ou quoi, il peut le prendre. Ca, il n'y a pas de soucis. Pourquoi justement nous mettre la zizanie? Tant qu'on s'entend bien comme amis, je ne vois pas l'intérêt de lui imposer encore plus de trucs. Parce que s'il veut prendre du temps avec son fils, il le prend* ». Les deux parents arrivent, malgré le manque de reconnaissance officielle, à trouver une certaine continuité partagée, mais le père ne prend pas en charge des horaires de garde plus planifiés et ne paie pas de pension alimentaire. Il est cependant là quand Alix a besoin de lui. Elle a pu laisser l'enfant dans la même crèche où elle travaille, mais dans une autre section, ce qui lui a permis de garder « assez facilement » l'équilibre entre son travail et l'éducation de son fils.

Parfois c'est par l'intermédiaire d'une décision du juge de paix que les pères sont confrontés à leurs responsabilités, comme l'explique Azmia : « *… je vais dire depuis qu'il y a eu les jugements, y a toujours eu « frais extraordinaires à compter au père » mais il n'a jamais participé à ça. Déjà la pension alimentaire, il ne paie pas… Déjà la pension alimentaire, c'est vraiment, on est passé par des moments de saisie par huissier. Et puis, il a tout laissé tomber. Il est parti, je ne sais pas, il est devenu insolvable. Donc, on avait plus de trace de lui, donc, le SECAL*[617] *m'a payé entretemps* ». Le père a plus de 9000€ d'arriérés dans le paiement de la pension alimentaire ; actuellement, il a une saisie sur son salaire par l'intermédiaire d'un médiateur de dettes : « *Puis maintenant la pension alimentaire, elle est payée de son médiateur de dette…Il a tellement pris du crédit, et il est dans les dettes. Il est venu avec le dossier le jour du tribunal, tout récemment, au mois de décembre, on est passé au tribunal de la jeunesse. Par rapport aux enfants et au droit de visite. Parce qu'il ne respectait pas le droit de visite, il ne vient pas chercher ses enfants, … ».*Même avec l'intervention de plusieurs services étatiques (juge de paix, SECAL, médiation de dettes, …), les situations où les hommes ne donnent pas suite à leurs obligations paternelles restent assez fréquentes.

Une autre mère, Marguerite, ne veut pas que le père paie la pension alimentaire, puisque cela lui donnerait des « droits » : « *(Et vous ne demandez pas la pension alimentaire, c'est pour ?) Parce que je trouve que ça va lui offrir… ouvrir un droit et que la petite, elle a 8 ans et il ne s'est jamais investi quand on était ensemble, donc je ne trouve pas que c'est à lui de venir maintenant… non (Q : Mais de l'autre coté, c'est un droit pour la mère et pour l'enfant ?) Tout ce qui a été très dur, c'est moi qui l'ai supporté tout le temps et puis il va arriver….non c'est ça que je vous dis, moi je suis quelqu'un qui choisit et j'ai fait le test d'aveu de paternité donc, j'ai eu gain de cause, donc ma fille… mes filles portent mon nom* ». Cela fait quatre ans qu'ils ne sont plus ensemble, le père ne s'est pas occupé de la fille (elle a un problème respiratoire qui nécessite des soins médicaux journaliers) et Marguerite ne veut pas lui accorder maintenant la « moindre ficelle » qui puisse lui donner des « droits ».

[617] Le Service des créances alimentaires. Le SECAL est un service de l'administration fédérale qui peut avancer la pension alimentaire pour lutter contre la pauvreté des parents ayant la garde, tout en la récupérant (dans le meilleur des cas) auprès de l'autre parent par après. (http://www.secal.belgium.be/)

Le paiement de la pension alimentaire est loin d'être une pratique instaurée et respectée dans notre enquête. La moitié des parents ayant la garde principale reçoivent une pension alimentaire ; cependant le montant fixé est bien en dessous de ce que préconisent des méthodes de calcul plus officialisés[618].

Ce faible investissement des hommes revient dans plusieurs entretiens où les femmes nous ont fait part que leurs ex-maris ne se sont de toute façon pas occupé de leurs enfants. Cela ne change pas véritablement après la séparation. La situation de monoparentalité n'est à cet égard pas très différente de la vie en couple. Prenons l'exemple de Vivianne. Elle travaille comme éducatrice dans une école. Après une relation de deux ans, elle a eu un enfant avec son compagnon. L'investissement de son compagnon était plutôt faible : « *que ce soit le petit, le ménage, le travail enfin je veux dire… Bon il est présent, il donne le bain mais je veux dire que c'est pas la personne à se lever pendant la nuit ou le matin je me lève comme si j'avais pas d'enfants… ».* Mais il n'y a pas que cela qui ne va pas dans le couple : *« je veux dire s'il n 'y avait que des petits détails, on peut se rattraper sur d'autres choses mais y a rien qui allait quoi…, je me suis dit : je continue dans ce sens là pour le bien-être du petit, il a ses parents auprès de lui … mais la maman se détruit tout doucement parce que je n'arrivais même plus à supporter ».* Elle a donc commencé à dire à son compagnon que cela n'allait plus dans le couple, qu'elle préférait « autant être seule » et assumer les problèmes supplémentaires : *« donc voilà et alors là, il a pris la décision… je lui ai dit « écoute moi je te demande pas, je te demande rien parce que je sais que la vie est difficile et que…moi la seule chose que je demande, c'est que tu sois présent pour le petit, c'est le plus beau cadeau que tu puisses faire à Rayan. C'est vrai que j'ai très dur financièrement, je vais dire bon, ça veut dire, on ne sort plus, me rhabiller… être dans les nouveautés je veux dire, ça s'est fini… je mange une tartine pratiquement tous les soirs mais bon ça va… mais le petit ne manque de rien, il a son repas … il est bien habillé, mais bon, vis à vis de moi, ça veut dire, moins de sorties, moins de…enfin moins de sorties, je suis peut être sortie deux fois cette année… ».* Comme dans beaucoup d'autres cas[619], nous voyons que la mère met ses propres intérêts en retrait face au bien-être des enfants. Elle a préféré une séparation qui se passe avec le moins de conflit possible en payant le « prix fort » ; elle a choisi d'assumer seule tous les frais et l'éducation de l'enfant qui a 2 ans et demi. Si sa propre mère vient une fois par semaine de Liège pour garder l'enfant pendant une journée, c'est l'autre grand-mère qui vient le lundi pour le garder. Mais le père reste assez absent par rapport à la garde.

Nous avons très peu d'informations concernant le vécu des hommes dans ces situations, Pascale Jamoulle s'est intéressée dans une recherche aux hommes qui sont absents de leur famille dans les grandes cités sociales de l'ancien bassin minier belge[620]. Elle analyse la difficile place qu'occupent ceux-ci par rapport à leur paternité, ces situations répondant plus aux situations que nous avons regroupées dans notre typologie sous le groupe F (« les abandonnés à domicile »). Pour notre enquête, nous ne pouvons que nous baser sur l'information que les mères nous donnent par rapport aux pères. Cela n'empêche pas de dire que le désinvestissement des pères touche toutes les catégories de notre schéma typologique. En somme, ce ne sont que deux mères sur les 41 que nous avons interrogées qui ont obtenu une garde qui est réellement partagée. La moitié des mères connaissent des situations d'un engagement aléatoire, où le « parfois – parfois pas » semble s'édicter comme règle qui force les mères à garantir seules la stabilité des situations. Dans seize situations (c'est-à-dire dans un tiers des situations),

[618] p.ex. le modèle de calcul actualisé de la Ligue des famille néerlandophone (Gezinsbond) http://www.gezinsbond.be/index.php?option=com_content&view=article&id=311&Itemid=293

[619] LOOTVOET V., FRANCQ B., *Au féminin précaire. […], op.cit.*

[620] JAMOULLE P., *Des hommes sur le fil : La construction de l'identité masculine en milieux précaires* Paris, La Découverte, 2005, 291p.

c'est la mère qui ne reçoit aucune aide de la part de son ancien partenaire qui est littéralement absent. Ces différentes situations sont assez largement représentées auprès des mères occupant toutes sortes de positions socio-professionnelles dans notre enquête.

Du côté des hommes en situation monoparentale (ou en situation de garde partagé) que nous avons interrogés, nous trouvons deux images fort distinctes : d'un côté, il y a les pères qui assurent une garde partagée, et de l'autre ceux qui ont eu des trajectoires un peu plus complexes. Regardons cela de plus près.

Les hommes qui assurent une garde partagée (Mathieu et Karim) se trouvent dans une phase de reconversion professionnelle. Ils sont tous les deux convaincus de l'importance des hommes à investir leur paternité. Mathieu était attaché commercial et effectuait beaucoup de voyages à l'étranger. Son salaire était bien au-dessus des moyennes belges. À la séparation avec sa compagne, il a réorienté ses projets professionnels au bénéfice de ses enfants : « *et donc le choix s'est posé entre, d'un côté faire partie de cette majorité d'hommes où le père laisse à un moment donné la garde principale aux mamans et continue à suivre sa carrière professionnelle. Ou alors, d'assumer la garde alternée et réorienter ma vie professionnelle et réinventer ma vie professionnelle ».* Il assure une garde de « une semaine sur deux » ; après une période de chômage, il est en train de monter sa propre SPRL socioculturelle. Karim vit depuis 16 ans en Belgique. Il était assistant social au Maroc, il suit actuellement une formation pour devenir expert-géomètre. Il ne veut plus travailler dans le social. Pour lui, la paternité est assez importante pour que l'enfant puisse grandir: « *moi je pense que ce n'est pas la question qu'un enfant soit bien éduqué, que les parents doivent être ensemble… ça c'est une notion classique pour moi…si on jette un coup d'œil aux stations de métro à Rogier ou à Molenbeek … ou à Ribeaucourt … excuse-moi le mot mais on trouve des voyous… et si on demande la situation parentale de ces gamins-là, on trouve qu'ils habitent avec leurs parents…* ». Selon Karim, il revient aux parents de prendre en charge l'environnement de l'enfant pour qu'il puisse bien se développer. Les parents ne doivent pas être ensemble pour cela, mais ils doivent œuvrer dans l'intérêt de l'enfant : « *c'est les bases pour les adultes pour développer la personnalité d'un enfant […] Il faut traiter la personnalité à deux niveaux : traiter au niveau de la personnalité elle-même et au niveau de l'entourage, de l'espace, de l'environnement, ses relations avec ses proches, ses voisins… ses relations avec… son entourage… donc le développement de la personnalité d'un enfant commence à cet âge là… après 6 ans c'est… trop tard… c'est pas trop tard mais c'est très difficile de dresser après 6 ans… ».* Karim dit aussi qu'il paie volontiers plus que la pension alimentaire habituelle, malgré sa situation financière très étroite (chômage), pour que son enfant puisse « bien se développer ».

Les quatre autres hommes peuvent plutôt être considérés comme des pères abandonnés, comme le dit Gérard Neyrand[621]. Baptiste a été délaissé par sa femme qui a décidé un jour d'aller vivre dans une autre ville. Avant, il déposait tout l'argent qu'il gagnait sur un compte commun, et puis : « *Elle a cavalé avec tout l'argent […] il y avait une confiance totale, quoi. ...Mais peut être que j'avais mal fait. Voilà quoi. Et c'est pour cela qu'on m'a confié les enfants* ». La mère fut jugée inapte à garder les enfants car il y avait « abandon du foyer conjugal ». Elle a laissé des dettes qui dépassent les 10.000€ et Baptiste est resté seul avec ses cinq enfants et un travail à temps plein. Jan, quant à lui, à mis sa femme à la porte quand il a su qu'elle pratiquait la prostitution pour gagner de l'argent en plus. Il a dû arrêter son travail de pâtissier avec des horaires peu compatibles avec le fonctionnement habituel des garderies. La femme de

[621] NEYRAND G., *L'enfant face […], op.cit.,* p 27ff.

Jean-Luc est partie avec un autre homme en laissant les enfants, elle est revenue après trois ans pour prendre le fils mais en laissant la fille : « *madame est partie, ma fille avait 3 mois, mon fils avait 6 ans et je les ai élevé tous les deux au départ et… quand mon fils à eu ses 6 ans, elle l'a prit et pas sa fille… ».* Plus tard, ils ont obtenu un jugement pour la garde : *« donc c'est passé au tribunal, y a pas de pensions alimentaires hein, à ce moment là, c'est équitable, c'est un enfant de chaque coté donc. »* La mère n'a plus jamais eu de contact avec la fille, et lui de son côté, très peu avec le garçon.

L'histoire de Jean reste plus particulière en soi. Sa femme est partie, après vingt ans de vie conjugale, avec son meilleur copain et le parrain d'un des enfants. Elle a laissé plusieurs dettes. Les enfants qui ont maintenant entre 7 et 17 ans ont tous été placés, en centre d'hébergement dépendant de la protection de la jeunesse. Jean répond à la question « comment c'est arrivé ? » : *« à l'époque j'ai essayé de mettre de l'eau dans mon vin, elle n'a jamais voulu rien comprendre, rien du tout et j'avais beau lui dire de changer ceci, cela…Même mes parents, même ses parents, même des amis à nous et tout, même le parrain ici qui la connaît bien depuis, je vais dire une dizaine d'années… On a tous prévenu que si elle continuait à faire l'imbécile comme elle faisait avec moi, qu'elle m'aidait pas financièrement, qu'elle faisait des dettes et ceci, cela… On s'est retrouvé deux fois à la rue aussi* ». Leur relation reste très conflictuelle et l'entretien est l'occasion de « mettre tout sur le compte de » son ex-compagne. Selon lui, les placements sont dus à l'alcoolisme, aux assuétudes et « aux aventures de son ex-femme ». Jean a entrepris les démarches auprès du juge de la jeunesse pour accueillir chez lui son fils le plus âgé dès qu'il aura 18 ans.

Les quatre hommes vivent tous dans un logement social de type 'grand ensemble' qu'ils apprécient parce que le loyer y est plus abordable et qu'il offre une certaine sécurité d'occupation.

Contrairement aux constats d'autres études[622] qui ont pris en compte les soutiens des pères en situation de monoparentalité, aucun des pères interrogés ne reçoit un soutien par rapport à la garde des enfants de la part de sa famille.

Ces trajectoires plutôt spécifiques ont quelques points en commun avec les mères qui étaient abandonnées et dont les maris ou compagnons sont absents. Mais tandis que les mères voient leur « rôle maternel » comme important, ces pères se sentent davantage délaissés par leurs femmes par rapport à l'éducation des enfants. Il y a là beaucoup de proximité avec ce que Gérard Neyrand analyse par rapport à ce groupe d'hommes : *« Il s'agissait avant la séparation de couples traditionnels, la plupart des épouses n'exerçant pas d'activité professionnelle fixe, ou seulement de façon occasionnelle. Elle s'occupait de la maison, des enfants et du budget, ce qui a permis à un certain nombre de partir en « vidant les caisses » ; laissant ainsi leurs maris dans une situation financière extrêmement difficile dont ils mettront des mois, voire des années à se relever. Ces dernières, si on tient compte de leur absence de qualification et d'activité professionnelle, n'avaient s'emble-t-il, pour seule alternative que la fuite avec un autre homme[623]»*. Ce qui est au départ vécu comme une grande crise est par après de plus en plus investi par les pères eux-mêmes. Ils expliquent que c'était une épreuve difficile et inhabituelle qu'ils ont dû affronter, mais qui peut être aussi une riche expérience. Comme le dit Jean : « *c'est un combat de tous les jours parce que l'éducation qu'on doit leur donner tout en travaillant c'est pas toujours évident, mais ici, moi j'arrivais à me débrouiller […] je pense que si moi j'ai su élever ma fille, je pense que*

[622] P.ex. *Ibidem,* p.45 ; KRUYFHOOFT M., *Solo Slim!? Loopbaanstrategieën van alleenstaande ouders*, Steunpunt Gelijkekansenbeleid, Anvers, 2010. ; LOOTVOET V., FRANCQ B., *Au féminin précaire. […], op.cit.*

[623] NEYRAND G., *L'enfant face […], op.cit.,* p.30

d'autres hommes peuvent élever leurs enfants […] moi ça m'a été une très bonne expérience, la preuve vous me voyez, je suis seul avec ma fille et il manque rien ».

Les pères que nous avons interrogés en situation de garde partagé se trouvent beaucoup moins dans ce genre de situations spécifiques. Il y a là une grande diversité dans les trajectoires entre ces deux manières d'investir la paternité : les uns l'assument librement tandis que les autres se sentent délaissés par leurs ex-compagnes et ils doivent surmonter des plus lourdes épreuves.

4.1.3 Des situations plus négociées…

La plupart des séparations se sont passées dans un climat conflictuel avec des intensités variables ; la crise de séparation est d'un point de vue psychologique et émotionnel toujours plus ou moins difficile à supporter. Pour la construction de notre axe, nous ne sommes pas restés à un constat sur la perception de la séparation ; nous avons plutôt tenté de comprendre la manière dont les partenaires trouvent des arrangements négociés qui visent le partage des responsabilités entre les parents par rapport à la prise en charge de l'enfant. Ce n'est pas plus d'un cinquième des personnes (c'est-à-dire neuf personnes, dont 7 femmes) qui connaissent une situation où la garde partagée et la pension alimentaire sont d'office négociés entre les partenaires. Quatre personnes mettent en œuvre une garde partagée, étant proche de « l'idéal de la coparentalité » en ce qu'ils visent un réel partage équitable des rôles.

Nous avons déjà évoqué dans le paragraphe précédant la situation de garde partagée de Karim et de Mathieu, ils sont les seuls hommes dans ce groupe. Tous les deux trouvent important d'investir leur parenté en gardant un lien avec les enfants et en participant aux frais.

L'exemple de Célestine montre comment elle a su négocier habilement certaines règles qui ont facilité que le divorce se passe dans l'intérêt commun des partenaires et des enfants. Elle a 39 ans et est séparée depuis 2 ans de son mari ; ils ont vécu pendant dix ans ensemble. Le conflit conjugal s'est lentement installé : « *et donc ça faisait 1 an où ça se dégradait, aussi il était à la maison et qu'on était fort en conflit… et il a commencé vraiment à devenir irrespectueux au niveau des paroles et donc je lui disais, si ça te va pas, tu t'en vas et jusqu'au jour où il a dit « bah maintenant je pars » ».* Célestine a suivi le conseil de sa famille « de ne pas lutter contrer les choses », elle a laissé aller la relation pour trouver une certaine paix : « *et donc ça a joué beaucoup je pense… dans la facilité quelque part pour la séparation* ». La séparation s'est préparée déjà avant même que le couple ne pense réellement à cette possibilité « *bon j'avais déjà discuté avec mon ex mari, de ce que je ne voulais pas en cas de séparation et donc j'ai très vite mis les points toute de suite sur les « i » dans le sens où moi, je voulais garder un équilibre pour Nicolas, pour mon fils qui a 3 ans et demi* ». Au moment de la séparation, elle lui soumet alors ses exigences, « *voilà moi j'ai accepté son désir de partir sous ces conditions où j'étais pas pour garder mon fils en permanence, donc avoir la garde exclusive, ou quasiment exclusive. J'avais toujours dit, moi, pas question, je veux pas une garde alternée 1 semaine sur 2 parce que je sais qu'il est trop petit* ». Elle a donc accepté de garder une plus grande partie de la garde, vu que l'enfant était encore jeune, tout en mentionnant que le père devrait s'investir davantage avec l'avancement de l'âge de l'enfant. Célestine fixait clairement ce qui allait pour elle et ce qui n'allait pas « *en nous laissant la maison, je lui ai pas posé de bâtons, je lui ai juste mis les limites. Donc c'est toi qui doit aller chez le juge de paix et c'est toi qui introduit les demandes parce que c'est toi qui part. C'est toi qui paye les frais de tribunaux, et c'est aussi toi qui paye le divorce parce que c'est toi qui veut le divorce et que, moi je n'étais*

pas dans cette dynamique là ». Elle lui a alors laissé le temps de déménager tout en laissant les clés encore pendant deux à trois mois, pour venir « chercher quelques trucs » et pour permettre à l'enfant de s'adapter à la situation. Le père travaille comme professeur dans la formation d'adultes en cours de soir, il a pris un peu plus d'heures de garde et la pension alimentaire a été fixée.

Marijke a connu une situation comparable. Après 20 années en couple, elle a pris la décision d'organiser la séparation. Le couple a eu quatre enfants ensemble qui sont âgés de 7, 8, 15 et 17 ans. Elle travaillait à mi-temps comme professeur de flûte traversière et à mi-temps dans le magasin de son mari. Ils sont depuis quelques mois séparés. Elle est partie vivre en périphérie néerlandophone de Bruxelles (située à 2km du domicile familial) pour être plus proche de son village natal et de ses parents. Elle loue un appartement 3 chambres. Les enfants passent une semaine chez elle et une semaine chez le père. Comme les domiciles sont assez proches, les enfants n'ont pas dû changer d'école. Sa propre mère va chercher tous les jours les jeunes enfants à l'école pour les ramener au domicile de Marijke qui arrive un peu plus tard selon les heures de ses cours (parfois après 20 h). Elle travaille toujours à mi-temps dans le magasin de son ex-mari, mais elle prévoit de chercher un autre mi-temps dans le futur. La séparation a été loin d'être facile pour les deux parents mais elle a été négociée et préparée. Grâce au soutien de la grand-mère, Marijke a su garder ses deux emplois.

D'autres mères, comme Marlène, ont dû passer par des moments plus conflictuels et douloureux au départ pour parvenir en fin du compte à obtenir un partage plus équitable des tâches liés à l'éducation des enfants. À la séparation, les deux partenaires sont retournés chez leurs propres parents afin de vendre le domicile familial. L'ex-mari était au départ peu enclin aux paiements de la pension alimentaire, mais avec le temps le conflit conjugal s'est tassé pour faire place à une meilleure négociation. Son ancien mari a refondé une famille, et il prend les enfants « 1 weekend sur deux » et lors des vacances scolaires. Marlène habite maintenant dans un logement social à 200 m de sa propre mère qui va chercher les enfants à la garderie. Elle a travaillé comme ouvrière dans une chocolaterie. Suite à des problèmes de santé (handicap à 20% au niveau du dos), elle travaille à mi-temps dans la cantine d'une école.

Mathilde a clairement décidé d'arrêter de travailler avec ses 3 enfants âgés de 3 à 14 ans à l'époque. Elle travaillait comme secrétaire dans l'ambassade d'un grand pays. Avec les deux premiers enfants, elle arrivait encore à combiner sa vie familiale avec ses charges professionnelles: « *le dernier travail que j'ai fait, c'était à l'ambassade de [grand pays]. Là c'était un peu la catastrophe parce que pour eux c'est du rendement, il faut travailler, travailler, travailler. Et quand il y avait des personnalités importantes qui arrivaient à l'ambassade, il fallait que tout soit prêt. Si c'était pas fini à 16h, on devait soit prolonger, soit venir le lendemain. C'est déjà arrivé que je travaille le samedi et le dimanche* ». C'était très difficile de garder ces horaires et le père la soutenait beaucoup à cette époque. Mais avec l'arrivée du troisième enfant, elle a arrêté de travailler puisque le salaire était trop bas, le rythme devenait trop lourd et ne lui permettait plus de vivre la maternité telle qu'elle la concevait : « *Et alors avec Atmen j'ai arrêté, c'était plus possible de … c'était un bébé, je ne voulais pas le mettre à la crèche, il était hors de question parce que financièrement l'ambassade, je ne gagnais pas (assez)… je gagne plus maintenant en étant au chômage que quand je travaillais à l'ambassade* ». Elle habite une petite maison dans une cité-jardin appartenant au parc de logements public. Depuis la séparation, il y a 9 ans, elle a préféré s'occuper d'abord des enfants et ce n'est que récemment qu'elle a recommencé à chercher du travail. Le père a laissé le domicile conjugal à la mère lors de la séparation, il garde les enfants un week-end sur deux et paie une pension alimentaire.

***

Ce qui ressort le plus clairement dans l'analyse des situations de séparation 'négociée', c'est que les parents font un effort considérable pour séparer le domaine fort conflictuel et douloureux de leur séparation conjugale afin de favoriser une autre communication et négociation autour de la parentalité. Ce n'est pas d'office que ces parents ont obtenu un accord ; la plupart des femmes ont dû négocier « durement » avec leurs ex-conjoints pour obtenir des procédures plus équilibrées entre les deux parents. Parfois, l'intervention d'un avocat ou un jugement a permis de favoriser l'investissement des pères.

Nous avons vu que seulement 7 femmes interviewées de notre enquête ont trouvé lors de leur « entrée » en monoparentalité des possibilités de négociation plus importantes et partagées. La plupart des situations de l'entrée sont donc marquées par un plus grand désinvestissement de la part des hommes. À côté des procédures judiciaires, les mères préfèrent parfois un désinvestissement du père par rapport à la pension alimentaire. Non seulement parce que les pères se trouvent dans des situations socio-économiques difficiles, mais aussi pour permettre à l'enfant de garder un lien le moins conflictuel possible. Des mères nous ont fait part de leur préférence, pour le bien de l'enfant, que le père « les prenne parfois le week-end » pour que les enfants ne perdent pas complètement tout lien paternel. Cette volonté permet certes à l'enfant de garder un lien avec son père. Mais en l'absence de règlements plus clairs liés à la coparentalité, le fonctionnement actuel oblige les femmes à « privilégier » leur maternité, ce qui a pour conséquence d'accroître une assez grande précarisation de leur situations socio-économique.

C'est clairement la « monoparentalisation précaire[624] » comme l'analysent Gérard Neyrand et Patricia Rossi, que nous avons rencontrée lors des situations d'entré dans la monoparentalité. Les premiers moments sont toujours difficiles à assumer pour les mères alors que pour les pères qui entrent en situation de monoparentalité, ce n'est qu'avec le temps et avec d'autres supports que des plus vivables peuvent s'installer.

4.2 Situations de monoparentalité

Cette partie est consacrée à mettre en lumière certaines dimensions de la monoparentalité qui sont ressorties d'un premier dépouillement des entretiens et qui touchent à la manière dont est vécue celle-ci. Nous commencerons par des situations qui sont moins reconnues comme telles dans les statistiques officielles, soit « la monoparentalité à temps partiel ». Puis nous envisagerons les soutiens qui sont apportés par la famille, la place qu'occupent les enfants dans la séparation ainsi que la construction de l'identité féminine entre être femme et être mère.

[624] NEYRAND G., ROSSI P., *Monoparentalité précaire […], op.cit., 2007.*

4.2.1 La monoparentalité à temps partiel

Christine n'a jamais connu la séparation avec son conjoint, mais comme ce dernier habite et travaille en Allemagne, elle se considère comme famille monoparentale à mi-temps : « *Oui. Parce que quand même, je veux dire au niveau de la gestion de la semaine … oui ! Même s'il est là [le père] pour me relayer un peu le week-end, c'est un peu… ça reste quand même compliqué. J'ai dû prendre un 4/5ème temps parce que moi, à plein temps… c'est un peu la folie, j'ai l'impression que je ne fais que courir d'un endroit à l'autre. C'est chaud quand même !*» Son conjoint investit le plus possible son rôle paternel lors des week-ends : «*Mais son papa est très présent le week-end parce qu'il ne le voit pas et tout, et je pense que ça compense en fait. Je trouve que non, il n'a pas l'air de souffrir de l'absence de son papa mais je vois bien que quand son père est là, ça lui fait beaucoup de bien. Mais je n'ai pas l'impression que la semaine… mais bon, c'est clair que comme je n'ai pas du tout de relais, si je suis pas bien, bah voilà, y a personne qui est là pour … et donc c'est vrai que y a des moments de crise où … bon, maintenant ça va un peu mieux, mais quand il était petit, pour moi ça a été très dur ! Parce qu'il n'y a pas l'autre qui est là pour un peu tamponner ou pour… moi si je suis pas bien, si je suis pas en forme, si je suis fatiguée… j'essaie de le préserver mais bon, je suis humaine hein {sourire}. Des fois… dur ! Mais…* » . Ils ont un compte commun pour les frais liés à leur enfant. Christine projette de s'installer dans le futur en Allemagne, mais cela nécessite encore des préparatifs (entre autres des cours d'allemand). Le couple parle anglais entre eux. Elle craint aussi de devenir plus dépendante de son compagnon en allant vivre en Allemagne : *« Voilà, mais on a quand même des projets avec son papa de vivre ensemble, peut être en Allemagne, que je fasse une pause carrière, etc. mais bon, si ça ne fonctionne pas avec son papa, moi je suis dans une… sale situation, quoi !* ». On voit clairement qu'elle partage les mêmes difficultés que d'autres mères monoparentales durant la semaine, le week-end étant un grand moment de relâche pour elle puisque le conjoint s'occupe plus de l'enfant.

Maria connaît une situation comparable. Elle est toujours avec son compagnon mais comme ce dernier travaille et habite partiellement à Leuven, elle se considère également comme monoparentale à temps partiel.

4.2.2 Les soutiens apportés par la famille

Les deux axes que nous avons établis étaient une manière de mettre en lumière deux dimensions essentielles des positions qu'occupent les parents et des soutiens qu'ils reçoivent de leurs ex-conjoints. Une autre dimension essentielle, dans un contexte marqué par la difficulté d'accès aux lieux d'accueil de la petite enfance et de jeunes enfants, concerne les soutiens apportés par la famille. En effet, cette aide apportée par des membres de la famille dépasse de manière transversale les deux autres dimensions, même si elle est un peu plus présente chez ceux qui connaissent la 'double journée'. En général, ce sont les grand-mères du côté maternel, qui vont chercher l'enfant à la crèche, à la garderie ou à l'école.

Sur les 47 premiers entretiens, seulement 10 personnes peuvent réellement compter sur leurs parents ou sur la famille proche pour garder les enfants de temps en temps. Rappelons-nous du constat fait sur le faible investissement des pères pour soutenir leur ex-conjointe en situation de monoparentalité, et ajoutons le peu de soutien familial. Nous arrivons à des résultats comparables à ceux de Gérard Neyrand : « *Si l'aide apportée par celui-ci [le père] est par définition nulle, son absence est loin d'être*

compensé par une présence important d'autres soutiens : seule une femme sur quatre bénéficie d'une aide conséquente émanant de sa famille, alors que symétriquement, la moitié d'entre elles essuient critiques ou désapprobations familiales[625]*.* » Dans notre enquête, 1 femme sur 5 reçoit un réel soutien de sa famille, et cela pour différentes raisons.

Parfois la distance géographique complique les possibilités. C'est par exemple le cas pour Vivianne qui a gardé un bon contact avec ses parents, mais ils vivent à Liège. Au premier moment après la séparation, elle a envisagé déménager vers Liège pour être plus proche d'eux : « *Donc, je suis vraiment toute seule ici en fait, j'avais proposé de repartir sur Liège pour avoir un peu de soutien par rapport au petit….* ». Mais son ancien compagnon craignait de perdre complètement le lien avec l'enfant : « *mais il m'a demandé de ne pas m'éloigner, ce que je peux comprendre, donc je dis bah ça va, je lui ai même proposé de prendre l'appartement ici…voilà, je reste, mais j'ai quand même une chance d'avoir sa maman…* ». C'est la grand-mère du côté paternel qui vient aider tous les lundis et quand l'enfant est malade. Ajoutons encore que c'est la seule grand-mère côté paternel dans notre enquête qui s'occupe de l'enfant de son fils. Ce dernier s'investit beaucoup moins que la grand-mère par rapport à l'enfant.

Sophie explique qu'elle a dû appliquer une gestion budgétaire assez stricte pour éviter les dettes : « *je m'en passais quoi, mais c'est vrai que mes enfants, … ils ne manquaient de rien mais ils n'avaient pas non plus de superflu…* ». Elle arrivait à boucler son budget avec son salaire de puéricultrice à temps plein, et parfois les cadeaux des parents étaient les bienvenus : « *Cela me sauvait mais j'ai eu de la chance d'avoir mes parents qui de temps en temps me faisaient des petits colis… ou bien pour les anniversaires « tiens on s'offrait des vêtements ou des histoires ainsi quoi* ». Plus loin, elle nous explique que bien que ses parents ne puissent pas être là plus souvent – ils vivent à Liège – , sa mère venait parfois pour une semaine à Bruxelles. Pendant les vacances, elle pouvait laisser les enfants pendant quelques semaines à Liège, et par chance des anciens copains aidaient aussi un peu : « *ah ouais … mais c'était le moment où je pouvais dire « ouf », décompresser et en même temps mes enfants pouvaient vivre une vie de famille, de voir ses oncles et ses tantes, et ça, j'avais mes amis-là qui les prenaient pour aller à Paradisio « ah mais tu sais je vais les prendre pour …* ». Ses copains et sa famille à Liège lui permettaient donc de souffler un peu pendant l'été. Un autre soutien plus moral était l'assurance que si les choses tournaient mal, elle avait toujours une « option derniers secours » : « *le fait que je sache que ma mère disait toujours « si t'as envie de revenir, tu peux revenir », ça me donnait aussi des forces, quoi ! Mais bon j'avais envie d'avoir mon indépendance* ».

Pour d'autres femmes qui ont connu la migration, les parents sont parfois beaucoup trop loin ; les relations se passent alors par l'intermédiaire du téléphone ou par internet, comme c'est par exemple le cas pour Sally, Maria et Sané.

Parfois, il arrive que des conflits séparent les parents de leurs enfants : La pire des situations est vécue par Khadija, après une séparation très conflictuelle et marquée par la violence ; son ex-compagnon a refusé qu'elle puisse encore voir ses enfants. Son mari l'a « mise à la porte » après une n-ième dispute parentale. En collaboration avec la grand-mère, il a gardé les enfants chez soi en interdisant à la mère tout contact. Khadija a dû attendre deux mois avant que le tribunal, se prononce sur ce 'rapt parental', mais les évènements ont bousculé l'avancement de l'affaire juridique. L'ex-mari étant incarcéré pour une durée indéterminée (et pour une autre affaire), Khadija a pu récupérer avec l'aide de la police, et contre la belle-mère, la garde de ses enfants.

[625] NEYRAND G., *L'enfant face […], op.cit.,* p.29

Les relations familiales peuvent être parfois très difficiles. Halima, après avoir vécu des violences conjugales, s'est vue forcée de quitter le domicile conjugal, pour trouver refuge dans une maison d'accueil pour femmes. Son mari ayant été plusieurs fois violent, la police est intervenue à deux reprises. Halima cherchait à sauver son mariage : « *et là je me disais, est-ce que je lui pardonne ou je ne lui pardonne pas, il me téléphonait et il me disait oui, qu'il m'aimait et ci et ça… et puis donc, il est revenu et rebelote pfff… des insultes et… « tu ne dois pas t'habiller comme ça.. »… « t'es, t'es… t'es une pute » … et moi déjà, j'ai pas confiance en moi* ». Selon elle, son ex-mari a réussi à détourner la « faute » par rapport à la famille de son côté : « *et maintenant y a comment dire, le juge a dit qu'il devait me rembourser une pension alimentaire de 175 euros par mois, qu'il ne verse pas… plein de choses quoi… il est responsable envers son enfant, … moi je fumais la cigarette et il est parti me salir autour de toute ma famille pour dire que je fumais la cigarette. Donc, je suis une femme de mauvaise vie quoi … et ma famille a marché là dedans… donc … il n'y a plus de contacts quoi…* ». Plus loin dans l'entretien : « *le fait qu'il est parti montrer le paquet de cigarettes à mon grand frère : « regarder ce que fait votre sœur* »… (C : des cigarettes, … c'était pas des joints ?) …*non des cigarettes… des marlboro…* ». Elle souffre de graves problèmes de santé mentale, diagnostiqués comme relevant de la schizophrénie. Le mari a retourné ce diagnostic contre elle, et contre la famille : « *toute cette pression familiale, parce qu'ils ne comprennent pas ma maladie… ».* Après avoir grandi toute sa vie dans la même rue à Schaerbeek, elle se trouve maintenant dans un centre d'aide sans aucun soutien de la part de sa famille ou des amies. La maladie mentale étant considérée comme « un comportement fautif » de sa part et l'utilisation abusive de ce genre d'arguments a provoqué la fuite d'Halima et puis son « exclusion symbolique ». À côté des différences culturelles dans la manière de percevoir la maladie mentale[626], c'est aussi l'action plus 'tactique' d'un mari qui a voulu mettre toutes les fautes du malfonctionnement conjugal à la charge de Halima.

Les parents peuvent désapprouver le « choix » de leur fille de se séparer, la migration peut alors renforcer des différences intergénérationnelles entre grands-parents et parents. Armig a 26 ans et est d'origine arménienne. Elle vit depuis ses six ans en Belgique. Ses parents ont voulu qu'elle marie un homme venant aussi de l'Arménie, parce que c'est « *plus sûr que les mariages d'ici où les gens se divorcent* ». Elle a accepté ce mariage arrangé par les parents, mais en faisant une formation, elle a rencontré un homme qu'elle aime réellement. Ils se sont installés dans un logement à une demi-heure de train de Bruxelles. Au début, la famille a très mal accueilli sa volonté de divorcer mais ils ont entretemps trouvé des terrains d'entente. Le contact avec la famille a été rétabli un an après la séparation d'avec le premier mari, mais les grands-parents ne l'aident pas pour la garde de l'enfant.

Parfois ce sont les parents qui ont leurs propres préoccupations. Les parents d'Anne n'ont pas le temps pour l'aider : *« Mon père travaille, je ne le vois presque pas ; ma maman, elle travaille, je ne la vois pas ».* Mais à côté de ce problème plus 'objectif' qu'est le temps, elle souligne aussi combien ses parents désapprouvent ses choix de vie tout en amoindrissant les contraintes[627] qui l'ont amenées dans sa situation : « *Même mon père, hein. La maison d'accueil pour lui c'est… l'horreur, c'est incompréhensible pour lui d'arriver ici. »* (Et comment, ils mettent la faute sur vous, ou… ?) *Oui ! oui,oui. Ça, c'est toujours : « t'es une moins que rien, t'es une ratée, je ne comprends pas, comment t'en es arrivée là. » Mais maintenant… au début je pleurais beaucoup, mais après un mois et demi, ça va, on s'habitue (rires). Non,*

[626] FONDATION ROI BAUDOUIN, *Les soins de santé face aux défis de la diversité le cas des patients musulmans*, 2005.

[627] Notons encore que c'est le père qui l'a mise à la porte le jour de ces 18 ans. Elle s'est retrouvé pour la première fois dans un service d'aide aux sans-abri.

ça va,… moi… (soupir) ». Les relations d'Anne avec ses parents restent donc très tendues et il est clair qu'elle ne pourra pas, dans ce climat de reproche, demander de l'aide auprès d'eux.

Rachida raconte que ses parents désapprouvaient au départ son compagnon : « *Ça a été très mal avec mes parents parce que c'est … mes parents ne considéraient pas cette personne comme quelqu'un de bien, etc, etc…* ». Ils ont eu un enfant qui n'était pas vraiment « planifié » mais bien accueilli par elle. Comme elle poursuivait encore des études, le mariage n'était pas possible. Elle est d'ailleurs contente, le couple n'ayant pas tenu car il y avait des « problèmes ». Les grands-parents ont dû passer par une phase d'acceptation : « *Non d'abord. Par après, oui. Mais j'ai quand même dû batailler pour la faire accepter. Et maintenant c'est dire, quand ils viennent me voir, c'est même pas pour me voir, c'est pour voir la petite, quoi. Donc… je crois qu'ils m'en voulaient vraiment d'avoir fait cette bêtise avec lui, pas d'avoir un enfant. Mais de l'avoir fait avec cette personne-là. Et j'ai rejoint assez mes parents maintenant {rire}, je les rejoins un peu. Mais bon voilà … en gros* ». Elle se retrouve en meilleure entente avec ses parents. L'enfant passe ses journées chez eux pendant que Rachida travaille dans une crèche. Elle ne veut pas trop « user » de ses parents pour la garde de l'enfant : « *Donc, là maintenant que j'ai repris tout doucement le contact, mes parents ont un certain âge donc bon. Je ne vais pas non plus laisser la petite, une semaine chez eux ou des trucs comme ça. Et je ne sais pas, maintenant, je commence tout doucement parce que maintenant, forcément il y a le boulot, donc on côtoie des gens et puis, il y a des gens qui veulent aller boire un verre après le boulot, des trucs comme ça. Ben moi par exemple, je dois aller chercher la petite. Parce que si je n'y vais après 6 heures, ben c'est...* ». Ses parents peuvent garder la petite parfois pendant quelques heures, mais Rachida ne veut pas qu'elle soit trop une charge pour ses parents. C'est d'ailleurs le cas pour certaines mères que nous avons interrogées qui peuvent laisser les enfants de temps en temps chez les grands-parents. Le père de Fabienne, par exemple, n'a « *pas de talent pour les enfants* ». Il arrive à les garder, mais c'est plutôt par obligation.

A l'inverse de ces situations plus marquées par des conflits intergénérationnels, il arrive aussi que les grand-mères soient toute contente de pouvoir s'occuper de l'enfant. Comme le raconte Béatrice : « *c'est plus qu'un plaisir, elle ne demande pas mieux et parfois, elle me téléphone même, en plus pour aller le chercher quand moi je sais aller le chercher, c'est… c'est toute sa vie son petit fils […] quand je lui dis qu'elle peut encore une fois de plus aller le chercher, elle saute en l'air de joie… ».* Les deux premières années après la séparation, l'aide de la mère apportait une sorte de protection à Béatrice, mais la place que prenait la grand-mère n'allait pas de soi non plus : « *alors que c'est pas du tout ça dont j'avais besoin parce que même si j'ai vécu des choses très, très dures, je vais dire, je ne me suis jamais donnée l'occasion de pleurer sur mon sort et de déprimer…Je suis quelqu'un d'assez fonceuse. Je ne me laisse pas le droit d'aller et donc, il a fallu vraiment que je laisse le temps à ma maman de se rassurer…que malgré que ça n'allait pas, que ça allait quand même bien et de lui montrer que je gère très bien tout… ».* Béatrice explique encore comment elle devra tout de même négocier le niveau d'implication de sa propre mère : « *je gère bien Cédric, je gère bien mon ménage, je gère bien ma vie même, si je fais quand même parfois des conneries et une fois qu'elle a été rassurée, j'ai dû en fait lui mettre un STOP parce qu'elle prenait la place trop de…la maman* ». Et un peu plus loin lors de l'entretien: « *j'ai justement vu qu'elle s'occupe beaucoup de Cédric et une fois qu'on a vraiment discuté par rapport à ça, je crois que maintenant, elle a compris et elle a repris son rôle de mamie… elle va le mercredi dans les champs avec Thomas se promener pendant 3h, elle va faire des gâteaux avec Thomas, elle fait un peu tout ce que moi, en tant que maman célibataire, bah je n'ai plus… pas l'occasion de faire en fait, mais elle ne va plus interférer dans la manière d'éduquer mon fils même si y a des choses avec lesquelles elle n'est pas d'accord, elle va faire un effort de me laisser gérer* ». Les places que prennent les grands-mères peuvent

donc être sujet à discussion pour négocier la distance et l'implication que chacun peut prendre dans la relation à l'enfant et en entre eux[628]. Un certain équilibre doit donc être trouvé entre la volonté de s'investir des grands-parents et la préservation de l'autonomie des parents par rapport à leurs enfants ; ce qui invite aussi à clarifier des différences des points de vue sur l'éducation[629], qu'ils soient interpersonnels ou intergénérationnels.

Pour certains parents qui travaillent ou qui suivent une formation, la présence de la grand-mère apporte beaucoup de stabilité ; elle permet d'arriver à mieux gérer les différences d'horaires et, en plus, de développer d'autres activités et d'investir un autre lien avec l'enfant. La mère de Marlène habite à 200 m de chez elle ; étant pensionné, elle était contente d'aller chercher les enfants à la garderie. C'est à peu près, la même chose pour Marijke : la grand-mère assure les relais temporels entre les horaires de la garderie et le travail en soirée. Les enfants de Marguerite partent en vacances avec la grand-mère, mais elle ne peut pas les garder plus, puisque l'enfant nécessite des soins médicaux journaliers.

La relation entre parents et grands-parents renvoie toujours à l'histoire familiale. Les parents d'Anyssa n'ont pas accepté qu'elle soit tombé enceinte à 16 ans : *« ma mère, j'ai pas de nouvelles. Elle n'a jamais désiré rencontrer la petite, ni quand j'ai accouché. Actuellement encore… parfois je ne sais même pas si elle vit encore ; la dernière fois que j'ai été chez ma mère c'est quand j'ai eu 18 ans [il y a plus d'un an] parce qu'il fallait faire des papiers, des trucs pour la mutuelle, plein de bazar quand on est majeur quoi, […] quand j'ai sorti ma tête, elle n'a pas… même pas un bonjour, et j'ai juste expliqué pourquoi je venais ; elle m'a dit 'ok ça va, je ferai le nécessaire'* ». Avec son propre père, les relations se passent pourtant mieux : « *Mais, mon père aussi a eu une maladie qui ne se guérit pas, donc mon père il voit ça autrement. Faut dire que quand je suis tombée enceinte, il n'était pas pour non plus, mais bon, il s'y est fait et il est très content d'avoir une petite emmerdeuse avec ma petite fille… mais voilà, il n'était pas forcément pour, mais il a accepté mon choix* ». Le grand-père l'aide parfois pour garder la petite quand les heures de sa formation ne lui permettent pas d'aller chercher l'enfant à la crèche.

Si la grand-parentalité peut être certes d'un grand soutien, le constat qu'à peine un cinquième des pères et mères en situation de monoparentalité disposent de ce soutien familial invite à un certain questionnement. Avec l'allongement de la vie qui permet théoriquement une plus grande vie active à l'âge avancé, nous pourrions attendre une plus grande implication de la part des grands-parents. Cela ne signifie pas pour autant que les grands-parents soient plus libres de s'occuper de leurs petits-enfants. Elisbeth Beck-Gernsheim avait souligné que les grands-parents aspiraient eux-mêmes de plus en plus à développer leur propre vie ; dès lors, la ressource des grands-mères toujours disponibles deviendrait plus rare dans le futur[630]. En France, la tendance générale va plutôt vers un fort investissement des grands-parents auprès de leurs petits enfants[631] dans les familles plus 'classiques' : « *alors qu'un couple stable cumule les aides pour la garde, un jeune couple recomposé reçoit moins d'aide pour ses enfants issus d'unions précédentes, surtout de la part des grands-parents paternels*[632]. » Par contre, très peu des

[628] ATTIAS-DONFUT C., SEGALEN M., « L'invention de la grand-parentalité », in : LE GALL, D., BETAHAR Y., *La pluriparentalité dans les sociétés contemporaines*. Presses Universitaires de France – PUF, 2001, p.247

[629] Ibidem. p.251

[630] BECK-GERNSHEIM, Was kommt nach de Familie?[…], *op.cit.,* pp. 102

[631] ATTIAS-DONFUT C., SEGALEN M., « L'invention de la grand-parentalité », *art.cit.,* p.248; ATTIAS-DONFUT, C., « *Les grand-parents en Europe : de nouveaux soutiens de famille »,* Informations sociales 149, 2008, pp. 54-67.

[632] ATTIAS-DONFUT C., SEGALEN M., « L'invention de la grand-parentalité », *art.cit.,* p.256 ; Ajoutons encore que dans une enquête qui compare les modes d'accueil, avec la participation des femmes au marché de travail et l'investissement des grands-parents, là où plus de possibilités de gardes sont organisées, l'implication des grands parents est plus grande. Les grands-parents peuvent plutôt « boucher les trous » entre différents accueils au lieu de prendre en charge la garde à temps-plein.

parents en situation monoparentale peuvent s'appuyer sur leurs propres parents. Ce constat est assez proche des constats de Gérard Neyrand.[633] Selon Attias-Donfut[634], cette différence s'expliquerait par la difficile acceptation des grands-parents quant à la séparation de leur fille, et des complexités de « gérer la filiation » dans le cas des familles recomposées.

Dans notre enquête et pour les quelques mères qui travaillent, les grands-parents sont souvent un facteur essentiel de la possibilité de combiner le travail avec la vie familiale. Ils assurent une « fonction tampon » entre les différents horaires du travail, des garderies ou crèches. Lors des périodes plus longues comme les vacances scolaires, ou lors des moments moins prévus comme lors des maladies, ce sont souvent les grands-mères et parfois les grands-pères qui prennent la relève. À l'inverse, pour tous les parents qui ne peuvent plus compter sur des soutiens familiaux que ce soit à cause des conflits, à cause de leur l'âge trop important, à cause des distances géographiques, ou encore pour d'autres causes, il ressort clairement que les mères et pères doivent chercher dans la grande majorité des cas d'autres formes d'accueil ou de garde de leurs enfants. Restent les *babysitters* ou les « nounous » qui pèsent lourdement sur le budget des femmes, cette «solution » ne pouvant donc être envisageable que pour quelques heures de temps en temps. L'élargissement des heures d'ouverture des lieux d'accueil officiels et l'installation des espaces de rencontre « parents -enfants » sont alors parfois cités par les parents comme d'autres supports.

Un fait à relever, nous avons trouvé très peu de traces dans nos entretiens de parents monoparentaux qui devraient assister leurs propres parents qui auraient besoin de plus de soin en 'fin de vie' (à part de Marlène et de Farida).

4.2.3 La séparation et les enfants

Les paragraphes précédents ont montré que dans la plupart des situations, les mères sont mises devant la responsabilité d'occuper le « rôle maternel » dans un contexte où le faible investissement des pères ainsi qu'une moindre possibilité d'avoir recours aux grands-parents va de pair avec un manque de places dans les milieux d'accueil subventionnés. Dans ce contexte où les parents se trouvent munis de ressources et de soutiens très inégaux, il revient à eux d'occuper quasi seul(e)s le devant de la scène de l'éducation de leurs enfants. Des études plus anciennes ont souvent souligné l'effet négatif de la monoparentalité sur le développement des enfants en formulant que cette forme familiale puisse participer à la « *reproduction psycho-sociale des structures pathogènes*[635] ». Des études plus récentes ont plutôt mis l'accent sur la normalisation du divorce et sur le fait que les enfants naissant en famille monoparentale ont, justement à cause du départ d'un parent, parfois plus de contacts avec d'autres membres de la famille (ou des personnes proches) et fréquentent parfois des réseaux familiaux plus grands[636]. Il n'est pas du ressort de cette étude de mesurer l'effet qu'a la séparation sur les enfants[637] ; cela mériterait d'autres approches scientifiques. Nous pouvons tout de même rendre compte de la manière dont les mères et pères perçoivent ces situations et quel(le)s stratégies elles ou ils développent pour que leurs enfants vivent mieux la séparation. Tous les parents se sont posés la question : comment

[633] NEYRAND G., *L'enfant face […], op.cit.,* p.29
[634] ATTIAS-DONFUT C., SEGALEN M., « L'invention de la grand-parentalité », *art.cit.,*
[635] BAWIN-LEGROS B., *Familles, mariage, divorce. Une sociologie des comportements familiaux contemporains*. Bruxelles-Liège: Pierre Mardaga, 1995 (1988), p.173
[636] *Idem*. (Nous avons déjà montré que les « familles monoparentales » ne peuvent plus être vues comme un groupe homogène et que les trajectoires sociales des individus en situation de monoparentalité se sont plus autonomisées par rapport aux épreuves sociétales).
[637] Voir par ex. CAGLAR, H.. *Les familles monoparentales […], op.cit.*

l'enfant va-t-il ressentir et faire face à la séparation ? Autrement dit, ont-ils adaptés leur comportement ?

4.2.3.1 La séparation, le manque du père (ou de la mère) et l'organisation des visites

Selon les parents, nous pouvons voir l'influence majeure de la séparation, le manque du conjoint étant vécu selon des modalités parfois très différentes. Nous avons vu que les entrées dans la monoparentalité se passent dans un climat allant de situations très violentes à des situations plus ou moins négociées. Le conflit parental est aussi perçu par l'enfant[638] qui est au centre des négociations parentales autour des visites ou des gardes.

Célestine explique que même si le divorce s'est passé « *plus ou moins bien »* entre le couple, pour leur garçon âgé alors de 2 ans « *ça été plus compliqué*, *il a été fort dans la révolte…très agressif et donc ça c'est moi qui ai vraiment du gérer… et travailler pour pouvoir retrouver les équilibres avec lui et qu'il soit dans l'acceptation, enfin qu'il s'habitue, qu'il soit dans l'acceptation de la situation, puis le temps que tout se mette en place, l'enfant est dans l'angoisse parce qu'il ne connaît pas »* Elle a dû mettre en œuvre tout un accompagnement psycho-éducatif pour que l'enfant puisse arriver à accepter que le papa n'est plus là : *« c'est angoissant pour un enfant, et lui le vivait, il était fort angoissé, une fois qu'il a vu comment ça se passait ; combien de temps il restait quand il revenait, il s'est apaisé par rapport à ça, mais la colère est quand même restée presque un an* ». Notons encore que la mère a une formation d'assistante sociale et qu'elle travaille depuis 8 ans dans l'accueil de l'enfance ; elle a su comparer sa situation privée avec ce qu'elle a appris dans sa formation et dans son travail. L'enfant voit le père un week-end sur deux et certains mercredis après-midi. La mère compte « stimuler » l'implication du père avec l'avancement de l'âge de l'enfant.

Dans les situations marquées par l'absence du père, les mères ont très difficiles d'expliquer à l'enfant pourquoi leur père n'est plus là. Ainsi les difficultés qu'a Anissa à expliquer la situation à sa fille, sans lui dire que son père est parti à la naissance puisqu'elle ne voulait pas d'IVG : *« elle a un manque, elle me demande souvent après son papa et qu'à part lui dire « ton papa, il est chez lui », je ne sais pas beaucoup l'avancer ».* Elle trouve important que l'enfant voit encore le père : *« Oui… personnellement, si ce n'était que moi, le père n'existerait même pas parce que ce n'est pas forcément une bonne fréquentation. Il ne fait pas de mal à sa fille, mais bon, je ne sais pas qui s'en occupe, si c'est sa compagne ou si c'est sa mère, je n'en sais rien du tout mais en tout cas quand ma gamine revient, elle n'a pas l'air mal, mais si ça ne tenait qu'à moi je ne le ferai pas… mais je n'ai pas envie que ma gamine plus tard me dise 'maman, pourquoi tu m'as empêché de voir papa ?'. je ne voudrais pas qu'elle puisse me reprocher ça ».*

Certaines mères couperont toutes relations avec le géniteur suite à des problèmes de couple qu'elles mettent sur le compte du père qui est parti ; d'autres maintiendront une relation à distance au cas où l'enfant souhaiterait connaître son père[639]. Marguerite ne veut pas donner trop de place au père, ce dernier ne s'étant jamais investi par rapport à leur enfant qui nécessite des soins médicaux journaliers. Il n'y a ni garde ni pension alimentaire. Elle dit que ce choix s'impose du fait du passé qu'a connu le couple et par rapport au faible investissement du père : « *Je ne dis pas que c'est le meilleur, on fait tous des*

[638] CAGLAR, H., *Les familles monoparentales […], op.cit.*, pp.113-126
[639] Voir aussi: BECK-GERNSHEIM, E., *Was kommt nach der Familie? […], op.cit.*

*choix en pensant que c'est les bons, c'est peut-être pas forcément le bon quoi mais moi ça me convient, les enfants sont bien, ils leur manquent rien, donc… .(*Et vous croyez que pour d'autres femmes qui sont seules avec leurs enfants, c'est un peu la même chose ou…?*) Ça dépend si c'est elles qui ont choisi ou si ça a été imposé, c'est différent… Y a des femmes qui se retrouvent toute seules parce qu'elles ont divorcé, parce que le père est parti, je ne sais pas quoi, c'est complètement différent de ce que moi je vis, donc… (*Mais, on pourrait se demander, l'éducation, c'est pour vous un métier à temps plein, puisque votre enfant nécessite tellement de soins que… ?*). De toute façon les enfants, c'est toujours un temps plein, qu'ils soient malades ou pas. Ils vont à l'école et tout, mais quand ils rentrent c'est… Je suis le papa, je suis la maman, je suis tout. Donc quand on est tout seul c'est comme ça. »* Elle explique que ses enfants ne montrent pas le besoin ou l'intérêt de voir le père maintenant, mais si tel serait le cas, elle pourrait alors envisager un autre comportement. Actuellement, elle ne pense pas que les enfants manquent d'un père (ou d'une figure paternelle) : «*Mes filles sont bien élevées, et elles ne lui parlent pas, enfin, la grande, je lui dis, si tu veux voir ton père il n'y a pas de souci et tout… moi je ne lui interdis rien. Bon, maintenant si elle veut voir son père, c'est vrai que j'ai beaucoup de difficultés avec lui, mais je passerais au-delà de ça pour ma fille quoi, si vraiment elle en a besoin. Mais elle ne veut pas aussi. Donc… . Elle n'en a pas, non, elle n'en a pas souffert en tout cas. Ça je suis sûre … . Parce qu'on n'a pas eu une vie facile avec lui … Donc je pense que c'est plutôt… {elle se racle la gorge} un soulagement, pour ma fille.* »

Surtout dans les cas où l'absence du père est quasi-totale et dans les cas où les conflits entre parents sont encore « ouverts », les mères se posent alors la question de savoir comment aider l'enfant à passer à travers cette épreuve, comment l'enfant vivra cette absence du père. Azmia explique que les règles de garde non respectées peuvent être difficile pour les enfants : « *Donc, on est passé chez le juge de la jeunesse au mois de décembre, et elle m'a dit « Ah, vous avez demandé … vous avez fait une requête pour l'empêcher d'avoir les enfants ». J'ai dit « Oui, parce qu'il ne respecte pas !». C'est soit « oui », soit « non ». Mais il ne faut pas jouer comme ça avec les enfants, leurs sentiments : « Je viens te chercher », puis les enfants sont habillés, et il ne vient pas… puis ils sont démoralisés, puis faut ramasser tout ça, essayer de les remettre … parce qu'ils sont déçus.* »

Laïla exprime qu'il est difficile pour elle de mettre en place les visites du père. Elle a vécu presque 20 ans avec un mari qui la frappait. Elle arrive tout de même à organiser des moments de visite entre les enfants et le père : « *c'est moi qui suis un peu difficile mais parfois quand même quand il voulait les voir, je n'aime pas où il habite, parce que c'est endroit là… ça va pas de ce côté là… y a beaucoup de problèmes dans cette rue là (*c'est où ça ?) *C'est à Jette, mais dans une rue ça va pas […] alors quand il voulait les voir alors moi j'ai préféré qu'il vient les voir ici, mais il reste avec eux, 1 h ou deux comme ça et prendre un café ou manger*». Elle organise donc des moments de visite malgré un mari violent qui a laissé des dettes, alors que la police a dû intervenir à plusieurs reprises. Elle explique, comme bien d'autres mères, qu'elle tente de mettre de côté « ses propres problèmes » avec l'ancien conjoint pour le « bien être des enfants », ce qui est parfois loin d'être une tâche facile.

Le partage entre les conjoints, soit pour obtenir la garde complète, soit pour fixer les modalités de la garde partagée est sujet à beaucoup de discussion. Dans le cas de Jean-Luc, après que la mère ait laissé les enfants pendant trois ans chez le père, elle est revenue seulement pour récupérer le garçon. Plus tard, un jugement a établi légalement « l'équilibre » entre la situation de fait : le garçon chez la mère et la fille chez le père. Les deux parents ne voient plus l'enfant qui est resté chez l'ex-partenaire. La mère a

recomposé une famille. Les rapports entre parenté, filiation et parentalité deviennent donc parfois assez complexes.

Nous avons déjà parlé de l'exemple de Khadija, qui a vécu une situation proche du rapt parental organisé entre le père et la belle-mère. Ils refusaient le contact avec la mère : *« je dis, c'est comme ça, elle me dit : «Oui, c'est comme ça et si tu veux tes enfants, amène la police et ils viendront prendre tes enfants », tu vois ? »* Elle a su récupérer les enfants grâce à l'intervention de la police après que son ex-conjoint ait été incarcéré (pour d'autres affaires), mais elle regrette que les enfants aient dû subir cela et que le père l'a « noircie » auprès des enfants en stipulant qu'elle ne voulait plus les voir, qu'elle s'en était allée. Khadija tente de laisser les enfants en dehors du conflit conjugal, mais cela paraît presque impossible dans cette situation. C'est un peu ce qu'Huguette Caglar nomme l'enfant-otage[640], utilisé dans le conflit entre les parents pour que l'un d'eux parvienne à « atteindre ses objectifs ».

Dans le cas d'Hélène, qui a aussi connu des violences conjugales, le père ne voulait que la garde partagée du garçon le plus âgé (cinq ans), mais pas de l'autre enfant plus jeune. Il était juste le géniteur pour ce dernier mais ne se voyait pas comme « père ». À la question de savoir si le père préfère le garçon, elle répond : « *Oui, c'est ça. Et moi ça m'arrange. Et moi je me dis que je serai sur Liège, donc ce sera rendez-vous à la gare, je lui dépose le petit. Parce que je ne veux pas qu'il sache où j'habite. Même que j'habite à l'opposé. Lui il habite juste en face de la gare et moi j'habite ….il faut prendre deux bus, dix arrêts chacun, pour arriver chez moi. C'est vraiment de l'autre côté de la ville quoi.* » Ce père voit son rôle aussi plutôt comme un « pourvoyeur de fonds[641] », malgré le non-paiement de la pension alimentaire. Comme l'explique Hélène, malgré le climat marqué par la violence entre eux, le père investit son rôle de père en achetant des « choses » dont les enfants ont besoin : « *Ouais. Mais bon attention, je serais une menteuse ; quand les petits ont besoin de vêtements ou quoi que ce soit, il est là. Les petits ont besoin d'une paire de baskets, directement ils ont ce qu'ils ont besoin, c'est vrai. Ça c'est la vérité, ou sinon je mentirais. Avec les enfants, c'est un bon père* ». C'est par l'intermédiaire de ces achats et cadeaux qu'il réaffirme son rôle de père, même si cela passe moins par le temps passé ensemble. Ce père trouve plus sa place dans le rôle de pourvoyeur de ressources et moins dans celui du père qui assure une présence et qui pose par exemple des limites éducatives aux enfants. D'autres mères ont expliqué qu'il devient parfois difficile à faire face à ce « papa chou ». C'est-à-dire le père qui n'a que la garde de temps en temps le week-end. Ces pères prennent en charge des rôles plus ludiques ou agréables, comme d'aller au parc, aller en vacances l'été, aller à la foire, etc. Les mères se plaignent par rapport à ce genre de situation qu'elles doivent « jouer les méchantes » en imposant les règles ou les limites aux enfants tandis que le père ne prend que la partie la plus ludique de l'éducation.

Ainsi l'organisation de la garde ou de la visite avec le père peut prendre des formes très diverses. Voyons maintenant de ce qu'il en est d'une relation spécifique : la relation entre la mère (ou le père) et l'enfant par rapport à leur éducation.

[640] CAGLAR, H., *op.cit.*, p.119
[641] MARTUCCELLI D., *Forgé […], op.cit.,* p.166

4.2.3.2 Assumer seule l'éducation– entre proximité et autorité

4.2.3.2.1 Les jeunes enfants

L'expression « on ne naît pas mère, on le devient » a été envisagée dans notre partie consacrée à l'état de l'art en ce que concerne la monoparentalité à travers les rapports entre l'instinct maternel, et le rôle qui incomberait à la femme dans l'éducation des enfants[642]. Nous avons examiné les variations historiques que prenait la maternité et comment elle opposait des courants de pensée entre « essentialistes » et « universalistes[643] ». De manière plus pragmatique et en écoutant les mères, nous allons analyser dans cette partie comment elles appréhendent la maternité et comment elles parlent de l'éducation de leurs enfants. Cela peut se faire sur le mode de la plus grande distanciation mais parfois aussi sur celui de l'exaspération la plus extrême, voire du sentiment d'étouffement, les femmes interviewées s'excusant de ressentir des émotions pareilles par rapport à l'enfant.

Les mères et les pères sont dans bien des situations seul(e)s pour accompagner l'enfant à grandir et pour parvenir « aux bons choix » en matière d'éducation. L'exemple de Rachida montre clairement comment elle est devenue mère pour l'enfant et son entourage, et comment son entourage est passé d'une forte désapprobation vers un investissement heureux. Pour permettre une analyse plus singulière de formes d'éducation que mettent en place les parents, nous avons choisi de présenter quatre parents (trois parents de jeunes enfants et une mère d'adolescente) qui démontrent de manière plus concrète comment se vivent les situations éducatives entre parents et enfants face à la séparation.

Rachida

Rachida est tombée enceinte à 25 ans alors qu'elle se croyait stérile. L'enfant a tout de même été accueilli avec enthousiasme de sa part. En l'annonçant à son compagnon, ce dernier a eu tout à fait une autre réaction : il plaidait en faveur d'une IVG, ce qui a été très mal perçu par Rachida. Les deux partenaires se sont séparés assez vite et ils ne se sont plus vus depuis lors : « *Et puis j'ai eu les problèmes avec le père, donc ça nous a complètement séparés. Et vraiment perdu de vue parce que il ne sait pas où je suis. Je me suis retrouvée donc vraiment toute seule. Je me suis dit comme je n'étais pas très « enfant » … je n'avais pas de … J'ai eu des nièces et tout ça, mais je n'étais pas… enfin allez, je n'avais pas cette fibre. Je ne sais pas comment expliquer. Enfin oui… je n'étais pas … Je ne savais pas m'occuper d'un enfant en fait. Juste un baby-sitting, et encore limite quoi. J'aimais bien les enfants et tout, c'est pas ça. Mais je n'étais pas très … très douée avec les enfants. Et encore plus quand c'est son propre enfant, donc j'ai mis du temps pour me … pour qu'on s'apprivoise moi et ma fille. On va dire ça comme ça. Et puis le jour où j'ai déménagé parce que j'habitais dans un appartement une pièce où on faisait tout, on mangeait, on dormait, enfin bref, le jour où j'ai déménagé, que j'ai eu plus d'espace et que j'ai commencé à avoir des rythmes moins difficiles par rapport au sommeil de la petite. Là j'ai commencé à pouvoir gérer … ».* Rachida explique donc qu'elle n'avait pas cette « fibre maternelle » et qu'elle a dû apprendre toute seule comment éduquer son enfant. Comme ses parents ont mal accueilli sa grossesse « hors mariage et avec le mauvais homme », leur aide n'était pas non plus un soutien. Seul dans son kot d'étudiante, elle a donc dû apprendre ce qu'est le « métier de mère »[644]. Il fallait du temps pour qu'elle puisse trouver le bon comportement avec l'enfant, et comme on l'a vu dans le chapitre précédent, elle a « *dû se battre* » pour renouer le contact avec ses propres parents qui l'ont aussi aidée par la suite. De

[642] BADINTER, E., *L'Amour en plus : histoire de l'amour maternel (XVIIe au XXe siècle),* Le Livre de Poche, 2001(1980), p.21
[643] KNIBIEHLER, Y., NEYRAND, G., *Maternité et parentalité, op.cit.*
[644] BADINTER, E., *Le Conflit : La Femme et la mère*, Le Livre de Poche, 2010

plus, en ayant renoué avec sa famille, Rachida a su aussi compter de nouveau sur d'autres soutiens, une nièce qui lui donne quelques vêtements, des sœurs qui viennent en visite, etc.

Elle travaille actuellement à temps plein comme secrétaire dans une association socio-culturelle. Après avoir vécu ces difficultés seule, elle voit difficilement comment réintégrer un homme par rapport à son enfant : « *Donc, les seuls moments, c'est le week-end, et j'ai pas envie de passer tout mon week-end à faire des allers retours pour la petite pour voir son père. Maintenant, je ne sais pas, j'ai l'impression que j'ai envie de me.., j'ai vécu avec la petite toute seule, qu'on a plus besoin de lui en fait. C'est un peu bizarre. Ce n'est pas méchant que je ne veuille pas la lui montrer, mais je me dis, on s'en sort bien comme ça, je ne vois pas pourquoi du jour au lendemain je le réintégrerais alors qu'il n'a pas fait des choses géniales, quoi.»* Par rapport à l'éducation de son enfant, elle développe une attitude qui cherche à trouver une stabilité entre proximité et poser des limites: *« Il ne faut pas le laisser à lui-même, ça c'est sûr. Je pense que, au plus le temps passe, au plus je me dis son éducation, elle est loin d'être finie, elle est vraiment loin d'être finie. C'est-à-dire qu'elle est à un âge maintenant où elle essaie, elle me teste, elle voit un peu, elle teste mes limites, voilà. Elle reproduit ce qu'elle voit, mais moi personnellement, pff, sachant qu'il n'y a justement pas le papa, j'ai un peu de mal quoi. C'est-à-dire des fois je lâche un peu la chose parce que j'en ai marre, chaque fois, par exemple elle fait des bêtises, elle n'écoute pas, je m'y reprends à trois fois pour qu'elle m'écoute, elle ne veut pas, puis des fois je laisse tomber quoi. Parce que je me dis, zut, je suis fatiguée de ça et je me dis, si j'étais avec quelqu'un, si son père était là, il pourrait prendre le relais. Parce que voilà, à un moment donné aussi moi je me rappelle, mes parents avaient toujours… ma mère était plus sévère et puis il y avait mon père qui était plus doux. Donc, je ne sais pas, ça faisait, il y a une touche de : le gentil et le méchant, on va dire ça comme ça ».* Ses parents avaient donc une sorte d'équilibre entre les fonctions « sévère et maternel » et « doux et paternel » ; Rachida se dit qu'elle devra arriver à équilibrer ces différentes attitudes par rapport à l'éducation de sa fille. C'est une recherche d'équilibre continuelle et elle est vécue de manière assez épuisante par Rachida : « *Oui, voilà, c'est pas que ma mère est méchante, loin de là, mais moi, je ne sais pas dans quelle direction je vais avec la petite. Est-ce que des fois que je suis sévère mais est-ce que je ne déborde pas ? Et des fois, je laisse aller les choses, et là aussi est-ce que je ne déborde pas ? Donc là, vraiment, moi aussi je me cherche là-dedans* ». L'éducation est donc la recherche continue d'une stabilité entre différentes attitudes envers l'enfant : être à la fois proche, doux et à l'écoute, tout en posant des limites, en étant sévère et en imposant une direction. Cette tension crée une assez profonde incertitude quant aux attitudes éducatives à prendre.

Cet ajustement continuel pouvant être très éprouvant, Rachida est à cet égard contente que son enfant va en journée à la crèche. Cela lui permet de souffler un peu. Les puéricultrices de la crèche lui font remarquer qu'elle est parfois « trop proche » de son enfant, qu'elle se laisse « trop faire » : « *Ah oui, elle est très maligne, quand elle est avec les puéricultrices, elle a une manière et puis dès qu'elle voit sa maman, c'est pleurnichements, puis je ne sais pas comment on dit, elle pleurniche, elle est de mauvaise humeur, enfin elle sait très bien comment faire avec moi* ». Sa sœur lui avait déjà dit qu'elle se laissait « manipuler » par son enfant ; Rachida rétorque à cela : « *Mais bon voilà quoi, il faut dire aussi que c'est la seule que j'ai, que je suis seule avec elle, donc en effet, je fais un peu tout ce qu'elle me dit. Enfin, je fais un peu, je craque à chaque fois, je craque. C'est aussi pour ça que je laisse couler les choses. Mais bon, voilà, et je pense, je sais que c'est peut-être mal de penser comme ça mais elle n'a pas son père. Donc, la pauvre, entre guillemets, on va la laisser un peu, on va lui acheter un peu plus de choses, machins, mais c'est pas comme ça quoi. Mais bon ! ».* Un fin ajustement en continu qui fait en sorte qu'elle reste continuellement dans le doute de savoir si elle fait bien ou pas bien, s'il faut être plus

proche ou prendre plus de distance. L'entretien avec Rachida est parsemé par ses doutes entre le ni trop autoritaire ni trop dans la proximité affective[645].

Sally

Sally veut que son enfant garde un lien avec le père. Rappelons que le père était parti d'un jour à l'autre sans donner de ses nouvelles. Elle a perdu ses propres parents (à l'âge de 12 ans pour sa mère et à l'âge de 18 ans pour son père) et elle parle de son intérêt à ce que sa fille garde contact avec les 'personnes de sa filiation' : « *sinon il va y avoir une rupture aussi, puisque de fait, elle ne connaît pas ses grands-parents maternels et donc, j'essaie aussi de le cultiver, quel que soit le contact avec la famille de son père parce que c'est important…* ». Le père est parti quand la fille avait deux ans et pour Sally, sa fille était en train de se construire une image de son père : « *elle a bien des souvenirs avec son père aussi quand elle va en vacances, elle a des photos de sa naissance, elle voit son père donc… même si ce n'est pas quotidien, il y a quand même un contact, … elle pose des questions : « c'était comment avant ? » Enfin, elle pose des questions comme tous les enfants de son âge et à l'école avant, à la réunion, j'étais toujours toute seule… Elle ne comprenait pas et après elle disait « ah, mais il faudrait que tu prennes un beau père comme ça »… Enfin vous voyez… elle est tout à fait… mais maintenant elle s'est fait une raison et ça se passe plutôt bien…».* L'enfant de Sally, comme bien d'autres d'ailleurs, a commencé à un moment donné à se poser des question sur son père : « *Au début, c'était très difficile parce qu'elle disait des choses qui me faisaient mal… parce que ben oui son papa n'était plus là, et pourquoi elle avait tout de suite envie d'avoir un autre papa, parce que y a d'autres dans sa classe qui ont des papas, qui ne sont pas leur papa … et ça a été très dur pour elle de voir… Bon, évidemment, qu'on ne vit pas ensemble, ça, elle l'a compris, mais de voir que, dans son entourage, et dans mon entourage, y a d'autres familles recomposées, et donc, je pense que dans sa psychologie elle s'est dit « mais, pourquoi alors, nous aussi on ne rentre pas dans ce schéma-là ». Elle voulait avoir un schéma de ce type-là… forcément. Parce que pour elle c'était l'idéal. »* .L'enfant en se comparant à d'autres remarque alors qu'il y « quelque chose » qui est différent ou qui « manque ».

Sally trouve qu'elle a su se « débrouiller » toute seule avec sa fille en mettant en place des cadres spécifiques qui permettent de poser des limites et d'autres qui permettent de vivre une plus grande écoute compréhensive de proximité : *« Parce que, comme j'ai eu ma fille, avec son père, on s'est séparés très tôt, donc, j'avais déjà très vite défini les balises, et puis enfin il y a une règle; et il y a une pièce dans la maison, et il y a un tapis. Alors donc dans cette pièce et sur ce tapis, on peut tout se dire, il n'y a pas de règles. Donc, on a déjà instauré ça, il n'y a pas de règles, quand elle a envie de parler, quand moi j'ai envie de parler, on se met là et, voilà, elle dit tout ce qu'elle a à dire et moi je dis tout ce que j'ai à dire et puis, ça s'arrête là, et c'est une manière de… pour elle, je pense, aussi d'exprimer beaucoup de chose ».* Elle dit que justement cette pièce lui permet d'être très proche de sa fille, en partageant et en laissant exprimer leurs sentiments réciproques ; en dehors de ce tapis, chacune reprend « sa place » dans un univers plus réglementé. Pour Sally, c'est une manière de combiner ses différentes attitudes éducatives. Elle est convaincue d'avoir trouvé une manière de s'adapter à ce manque exprimé par sa fille : « *mais bon on a mis le tapis, j'ai mis le tapis. Et alors donc on s'explique… c'est pas toujours évident, en tout cas pour moi parce que j'essaie de lui expliquer les choses, mais, toujours à ma manière, c'est peut-être pas une bonne manière, mais, pour le moment n'y a pas de problème d'autorité. Mais je crains plus l'adolescence, parce que là je… ».* Si les parents semblent être rodés à cette question du « manque du

[645] Nous revenons sur le « ni ni » qu'analyse aussi François de Singly (SINGLY F. de « Les tensions normatives de la modernité ». *Education et sociétés,* 11, no. 1, 2003)

père », s'ils expriment souvent qu'ils arrivent à gérer les deux rôles quand les enfants sont encore plus jeunes, ils craignent qu'avec l'arrivée de l'adolescence des conflits liés à « l'autorité » ne deviennent plus amples. Mais de toute façon, l'éducation n'étant pas une science exacte, il existe une diversité « de manuels de bonne conduite » de sorte que les parents soient bien obligés de bricoler entre différentes attitudes éducatives. Mais Sally n'est pas seule, l'enfant passe des vacances chez le père : « *Oui, les vacances parce que c'est important qu'elle connaisse son père…parce que moi j'ai perdu mes parents très tôt et … oui c'est des histoires d'adultes, ça ne la concerne pas… donc elle le voit la moitié des vacances scolaires…».* Elle a aussi des relations avec une amie qui a des enfants du même âge : « *parfois quand je travaille le week-end, quand je travaille sur Bruxelles, j'ai une amie qui a deux enfants avec qui je m'entends super bien parce que son premier fils à l'âge de ma fille aussi ; c'était plus ou moins à la même époque qu'on a eu nos enfants, donc je l'emmène fréquemment».* Sally fait remarquer que non seulement cela fait du bien à l'enfant de jouer avec des enfants de son âge, mais cela lui permet de combiner mieux sa vie familiale avec son travail tout en entretenant des amitiés.

Mathieu

Pour Mathieu, un équilibre a été trouvé après la séparation pour que les enfants vivent selon la manière « une semaine sur deux » tout en gardant les mêmes passe-temps et en restant à la même école. Ce sont les grands-parents maternels qui vont aller chercher les enfants à l'école et qui les déposent soit au domicile de la mère soit chez le père « *et donc déjà, avant la séparation, c'est mon ex beau-père qui est prépensionné qui allait chercher les filles, enfin la grande parce que la petite était à la crèche, à l'école, etc. Et on a gardé ce même rythme maintenant, même quand je ne travaillais pas du tout* ». Même lors de fêtes familiales, il arrive que le père soit invité dans la famille de son ex-femme.

Le père tente de trouver un équilibre entre les activités qu'il passe avec ses enfants, et qu'en même temps, les enfants puissent trouver des contacts avec des pairs : « *je veux dire, moi je fais régulièrement des activités avec les enfants, mais parfois, c'est plus agréable de le faire avec d'autres* ». Il a fait très attention lors de la séparation à faire comprendre aux enfants que le conflit qui sépare les adultes ne doit pas nécessairement toucher les enfants : « *Alors, par rapport à moi et à mes enfants, mes enfants savent déjà à quatre ans et à sept ans, faire très bien la différence entre un couple conjugal et un couple parental* ». Il utilise certes un autre langage pour faire passer le message : « *et le fait que papa et maman aimeront toujours leurs enfants, même si entre eux, je vais dire ils ne sont plus des amoureux… »* .Notons que ce « nouveau père » a fait beaucoup de lecture pour se mettre à la hauteur des éventuels problèmes qui peuvent survenir lors d'une séparation des parents et comment y faire face : « *mais malgré tout, c'est le message qu'il faut faire passer, c'est qu'on peut se séparer; que les enfants ne seront pas forcément trop traumatisés par rapport à ça; mais qu'ils seront traumatisés éventuellement par le conflit, par l'absence, mais pas par le fait qu'un papa et une maman ne vivent plus ensemble ou qu'ils doivent faire de la garde alternée, avoir deux maisons, etc. Enfin, je n'ai pas l'impression… je vois que de moins en moins d'enfants sont traumatisés par ça. Si les parents vont bien, les enfants aussi ».*

Il est clair que par rapport à la séparation de ce couple, tout a été mis en place pour que les enfants puissent vivre au mieux la séparation. Le père a arrêté son travail pour rester plus proche des enfants, il s'est installé à proximité de l'ancienne maison familiale, il a vendu la partie de sa maison à un prix préférentiel et abordable à sa femme (avec la seule consigne de ne pas la revendre pour le moment) et les grands-parents côté maternel assurent les liens entre les horaires divergents entre crèche, école et travail. La femme a su garder son travail à temps plein. La mise en place de ce scénario a nécessité de

forts bouleversements, surtout de la part du père, pour parvenir à mettre en place ce projet de coparentalité équilibrée. C'est tout un ajustement entre proximité géographique, trajectoires professionnelles, capacité à négocier les conflits conjugaux en dehors de la parentalité et par rapport aux supports et soutiens que peuvent trouver les personnes. Le moins que l'on puisse dire est que cela ne va pas de soi, ou pour reprendre notre cadre analytique des bifurcations[646], il fallait que les ***ingrédients*** (changement de travail, du logement, proximité géographique, négociation de la parentalité en dehors du conflit conjugal, et soutiens de la part des grands-parents et supports ajustés) soient bien mélangés pour que puisse à travers le ***moteur*** (la volonté des parents à trouver une coparentalité équilibrée et l'accès à différentes ressources économiques, sociales et culturelles) se créer un ***processus.*** Celui-ci consiste en ce que la ***bifurcation*** de la séparation parentale se passe de manière à ce que des nouvelles contreparties soient trouvés entre les différents ***protagonistes*** (les enfants, le père, la mère, les beaux-parents, etc.).

Notons encore que la résolution des conflits n'est pas l'apanage des classes moyennes ; nous avons trouvé ce genre de comportements dans les entretiens avec des personnes appartenant aux classes plus populaires, mais la différencie se joue sur les ressources et moyens sur lesquels les parents peuvent s'appuyer.

4.2.3.2.2 Les adolescents

La relation éducative entre mère et adolescents connaît des variations différentes par rapport aux contenus de ce qu'on a pu voir chez les enfants plus jeunes. Chez les parents qui s'occupent des adolescents, deux tendances sont présentes.

Premièrement, des mères qui tentent de contrer « *que le fils se sent(e) comme chef à la maison* » et qu'il perde les repères, comme le dirait Florence. Elle craint que son fils « finisse mal » : « *… et pour les enfants, voilà comme je vous dis, mon fils à un moment donné il va mal fini quoi (*c'est-à-dire ?*) Il sort jouer, il rencontre des gens un peu… de travers et voilà et puis il les suit, quoi. Alors, il n'allait pas à l'école, des trucs comme ça quoi! ».* Son garçon a arrêté l'école pendant un laps de temps, mais il a recommencé par après et il a trouvé alors d'autres copains : « *il s'est repris, il voit un copain ou deux copains, mais c'est des copains qui sont bien quoi, qui font du sport, pas de bêtises ou quoi ».* Elle a rencontré des difficultés à « tenir tête à son fils » à ce moment-là malgré son fort caractère. Les crises d'adolescence font partie de la socialisation et ce n'est pas seulement les personnes en situation de monoparentalité qui connaissent ce genre de difficultés[647]. Mais ce que les parents vivent le plus comme difficulté, c'est le manque de relais qu'elles connaissent. Si dans une 'famille classique' l'autre partenaire peut prendre la relève, ici ce sont parfois des éducateurs, animateurs ou assistants sociaux qui nouent d'autres contacts avec les enfants.

Plus largement, tous les parents qui vivent dans les quartiers avec une forte présence de logements sociaux nous ont fait part de leur peur de voir leurs enfants subir la « mauvaise influence » d'autres enfants. Pour Mathilde, par rapport au voisinage dans lequel grandit son fils (cf. cité-jardin) : « *simplement que les gens soient corrects, soient polis, soient respectueux, c'est tout ce que je demande. Quand vous avez des petits enfants qui sont dans la rue, qui ne vous respectent pas, qui vous insultent... « Et ta mère ! qu'elle aille se faire foutre, et connasse et pétasse ». Ce sont des petits bouts. Et les parents ne disent rien. Pour eux c'est tout à fait normal qu'un enfant soit [toujours dehors dans la rue]…*

[646] MÉNDEZ Ariel, (dir.) *Processus : […], op.cit.,*
[647] OSTERRIETH P, *Faire des adultes*, Mardaga, 12éd, 2005(1990).

alors qu'ils ont des grands jardins. C'est ça le comble ! ». Certains parents, comme Mathilde, tentent au maximum de contrôler les espaces et milieux que fréquentent leurs enfants pour ne pas qu'ils « traînent à la rue » ou qu'ils fréquentent les « enfants mal éduqués », mais la volonté d'orienter l'éducation de leurs enfants passe aussi par la disponibilité des moyens. Les personnes qui n'ont pas de revenu du travail ou une pension alimentaire suffisante ont rarement les moyens pour payer des activités socio-culturelles plus diversifiées ou pour permettre aux enfants de participer à des stages d'été. Partir en vacances, même un week-end, paraît à cet égard un objectif très lointain pour plusieurs parents : « *un rêve, moi ? Partir en vacances avec mes enfants, partir tous ensemble […]genre quand je vais gagner au Tiercé !* ».

Un deuxième problème que connaissent les parents d'adolescents est leur volonté de cacher le côté visible de la pauvreté pour leur éviter de vivre une trop grande stigmatisation entre jeunes. Les enfants d'Abou par exemple ne peuvent pas partir avec les autres enfants de l'école en excursion ; sa fille aînée se plaint de devoir « porter les vêtements de l'abattoir[648] » : *« un jour elle a été à l'école, elle rentrait et elle dit : « Maman, je ne peux pas »… J'ai dit : « tu veux prendre du thé ou tu veux quelque chose? » Elle me dit : « tu sais, maman je ne peux pas manger.» Et elle me dit : « tu sais y a un enfant qui m'a menacée à l'école et je lui ai dit : « pourquoi ? » et elle m'a dit : « tu es toujours mal habillée, toujours ta maman achète les habits à l'abattoir !» Vous voyez et elle a pleuré, moi aussi j'ai pleuré, mais je lui ai dit: « mais ça va aller », je lui ai dit : « il ne faut pas t'inquiéter pour ça, ça va passer. Un jour si tu travailles bien à l'école, tu vas commencer un travail et tu pourras t'habiller comme tu veux ».* Face à la stigmatisation, il ne reste plus que l'espoir de poursuivre l'éducation pour que sa fille voie de meilleurs jours qu'elle-même : « *ça va évoluer un jour, on ne va pas rester comme ça dans la pauvreté, je parle avec eux et on se comprend, leur papa il est pas là et moi je ne travaille pas… On a qu'à concentrer leurs études si ça va, un jour ça va aller…* ». La plupart des parents n'ont pas les moyens d'acheter des vêtements « à la mode », ou d'avoir des vêtements neufs pour chaque enfant ; ils tentent alors d'acheter deux ou trois pièces qui permettent de cacher « la partie visible de la pauvreté » pour que leurs enfants n'aient pas à subir l'effet stigmatisant du regard des autres enfants par rapport au manque de moyens. Pour ces femmes, le plus important est qu'on ne se moque pas de leurs enfants dans les cours d'école.

Il peut arriver que les enfants plus jeunes commencent à se poser des questions par rapport à leur père (ou leur mère) et par rapport à la plus ou moins grande absence de ce dernier. Chez les adolescents, quand un partenaire a été plus absent lors de l'enfance, on voit chez certains adolescents ressurgir une volonté de retrouver les contacts avec leur père et mère qui étaient absents. Si comme le dit Elisabeth Beck-Gernsheim[649], ils sont à la recherche de leurs 'sources', cela peut amener tant des rencontres plus positives que de nouveaux conflits.

Baptiste explique que les adolescents se créent un propre cadre de compréhension de leur situation familiale. Son garçon va souvent chez sa mère, mais les filles préfèrent de ne pas aller plus souvent que tous les trois mois. Pour les enfants, il y avait quelque chose d'anormal dans l'absence de la mère, mais ils savaient que ce n'était pas le père qui l'avait mise à la porte : « *Les enfants m'aiment, c'est tout. Chez moi, il n'y a pas de problèmes. Je ne dis pas de mal de leur mère. Les enfants ont compris par eux-mêmes que je suis passé par des choses dures. Mais sinon, ça va, on est bien. Il n'y a pas de problèmes »*. Nous

[648] Plusieurs boutiques de vêtements « très bon marché » se trouvent à proximité de l'abattoir d'Anderlecht. Il ya également une fois par semaine un grand marché.

[649] BECK-GERNSHEIM, E., *Was kommt nach der Familie? […], op.cit.*

avons déjà expliqué que la femme de Baptiste était partie d'un jour à l'autre en vidant les comptes, et sans donner des nouvelles au premier moment ; malgré cette situation de départ assez conflictuelle, les enfants se sont réapproprier, selon leur propres critères , l'histoire familiale.

L'exemple de Azmia est significatif pour saisir les composantes d'une situation qui parle de la recherche de « plus de liberté » pour sa fille et d'un renouement du contact avec son père :

Azmia

Azmia participe à un groupe de rencontres entre femmes (en couple et monoparentales), qui discutent entre elles des thématiques liées à l'éducation. Elle a installé un autre mode de communication avec sa fille de 18 ans que ce qu'elle a connu chez ses propres parents : « *On parle aussi de puberté de nos enfants, une fois qu'ils s'intéressent à l'autre sexe, et voilà, et vice versa. Et puis il faut discuter, ce qu'on n'aime pas chez nous avec nos parents. Maintenant, non, c'est plus facile, on parle avec nos enfants. On discute, on a plus de discussions entre parents-enfants.* ». L'éducation est, selon elle, moins marquée par la seule transmission de la part des parents vers les enfants. Les enfants sont devenus plus libres et les parents doivent alors être plus à l'écoute pour les comprendre. Cela ne se passe pas sans conflits, tout au contraire.

Des services de médiation parviennent à apporter un soutien aux couples qui ont connu des conflits conjugaux et qui sont devenus trop lourds pour eux-mêmes à négocier : « *….de trouver un compromis, par rapport aux enfants, etc. Donc ce qu'on a fait avec nos conseils. On a été chacun avec nos avocats parler à cette médiatrice. Et puis, elle me donne rendez-vous, par exemple toutes les deux semaines, pour pouvoir parler, mettre en place cette façon de recevoir les enfants. Et donc, si on est d'accord par rapport au congé, et première partie de congé chez lui, et deuxième partie chez moi … »* . Le père avait peu investi cette garde et avait de forts retards dans le paiement de la pension alimentaire. La fille âgée d'Azmia avait manifesté à ses 16 ans un besoin de renouer avec son père, tout comme de découvrir de nouvelles libertés. Selon Azmia elle est partie vivre pendant quelques mois chez son père, mais « *au mois de septembre, elle est revenue chez moi parce que c'étaient les inscriptions et son père ne veut pas investir, ou payer les inscriptions et tout ça, donc elle est venue chez moi me suppliant de la mettre dans une école. Elle est sous obligation scolaire, donc, il fallait que je le fasse*». Azmia se trouve donc prise dans le « jeu » de sa fille qui est partie chez son père pour être moins contrainte par rapport aux règles de la mère, mais qui revient tout de même pour que la mère puisse s'occuper de son inscription à l'école. Azmia doit trouver un équilibre avec sa fille : « *Je me sentais concernée, mais dans un autre sens, je lui ai dit «Si tu reviens chez moi, c'est à mes conditions. Et mes conditions, moi je ne te demande pas la mer à boire, je te demande de respecter des heures pour rentrer, de ne pas traîner dans la rue le soir, et puis de suivre quelque chose, de reprendre ta vie en main, quoi. De suivre des études au sérieux, et de ne pas t'amuser, la vie n'est pas qu'un amusement, quoi* ». Il est clair qu'Azmia craint le risque de se « laisser prendre » par sa fille, qui pendant quelques mois a bien réussi à « profiter » des différences en matière de choix éducatifs entre ses parents pour se dégager des espaces de liberté. Elle a arrêté l'école pendant plusieurs mois. Azmia a donc discuté avec sa fille et l'a mise devant un choix : « *Et donc, à ce moment-là, elle a réfléchi, puis elle m'a dit « oui ». Elle m'a dit : « ces pseudo-libertés que j'avais chez mon père, je me suis amusée, je suis sortie, … ». Pour elle, les soirées c'était entre copain-copines tout ça, puis après, ils fumaient la chicha. Ils s'amusaient, enfin ils dansaient. Mais quand elle est revenue, je lui ai dit « … pied sur terre », elle m'a dit « Oui, mes études. Et qu'est-ce que je vais faire ? Et je vais bientôt avoir 18 ans, qu'est-ce que je vais devenir ? ». Je dis, « tu te reprends en main ! T'as encore*

un minimum de chance… ». En concertation avec l'école, une reprise des cours a été mise en place. Ces propos montrent bien comment les parents, surtout les adolescents mais aussi les plus petits, doivent jongler entre différents styles éducatifs en mêlant autorité et proximité, fixation des limites avec une écoute et une compréhension affective, pour construire l'éducation des enfants.

***

En résumé, la relation entre la mère ou le père, en charge de la majeure partie de la garde, et les enfants est donc un terrain où les parents tentent de pallier ce qu'ils aperçoivent comme étant les « effets négatifs » de la monoparentalité. Le plus souvent, c'est le manque du père qui est invoqué, comme manque d'une figure paternelle, soit l'absence de quelqu'un qui puisse surtout appliquer les règles ou fixer des limites. Presque l'entièreté des mères nous ont fait part non que cette figure paternelle serait totalement absente mais de la lourdeur de gérer à la fois la proximité émotionnelle tout en étant en même temps la personne qui est censée fixer les limites à l'enfant. Nous ne sommes ni dans le monde du « voyage découverte organisé », ni « dans un univers éducatif « de la norme du commandement » marqué par l'autorité dans son versant traditionnel, selon les termes de François de Singly[650]. C'est le mode éducatif et normatif du « *ni ni* » qui ressort des entretiens, certes, avec des variations : ni trop de « laisser-faire », ni trop d'« autorité ». Mais le monde du « *ni ni* » n'est pas nécessairement très bien circonscrit et les parents sont forcés à trouver une assise individuelle entre poser des limites et vivre la proximité, ce qui laisse beaucoup de place au doute et aux réajustements continuels. Autrement dit, il s'agit d'éviter le négatif des deux positions éducatives, à savoir ne pas être froid dans l'autorité, ni être fusionnel dans la proximité. Ce champ éducatif est marqué par : « *L'enfant doit être aimé, ni trop, ni pas assez. L'autonomie qu'on lui laisse doit être aussi calculée: trop d'autonomie trahirait trop d'indifférence, pas assez, trop d'amour castrateur*[651] » et « *ne pas intervenir traduirait une indifférence parentale, intervenir systématiquement trahirait un excès de dirigisme, interdisant l'autonomie enfantine*[652]». Les conseils pédagogiques manifestent cette tension entre proximité et autorité, et il revient aux parents de trouver un équilibre entre ces deux pôles.

François de Singly met bien en évidence que l'enfant a besoin de comprendre qu'il y a des règles de commandement qui sont censés être absolues (il faut faire ses examens si on veut réussir à l'école) et des règles qui peuvent être plus négociées (le choix de l'orientation scolaire, par exemple). Dans la société, les deux manières d'application des règles se croisent, et les parents sont censés préparer l'enfant à vivre dans un monde avec ces deux formes de normes. Il y a la possibilité de trouver une réelle négociation selon F. de Singly : « La *négociation entre parents et enfants ne correspond pas à l'image que ses détracteurs veulent lui donner: elle ne signifie ni l'égalité entre les différentes parties, ni le règne absolu de l'enfant qui de despote devient victime. Chacun peut être à sa place en tant que parent et en tant qu'enfant et négocier néanmoins*[653]*».* Ceci vise à préparer l'enfant aux situations qui font qu'aujourd'hui, il y en a qui fonctionnent à la règle fixée et d'autres à la personnalisation : « *La réponse n'est pas dans un mot d'ordre simple, trop simple: rétablir l'autorité en augmentant le nombre de règles. Elle est dans l'apprentissage de la différenciation entre les deux normes d'une part, et dans l'explicitation*

[650] SINGLY F. de « Les tensions normatives[…] », *art.cit.*
[651] *Ibidem*., p.16
[652] *Idem*.
[653] *Ibidem*.,p.18

des frontières séparant les situations au sein desquelles ces deux normes s'appliquent d'autre part[654] ». Ainsi les parents tentent d'adapter à des degrés divers leurs propres attitudes éducatives en essayant de trouver la bonne distance envers l'enfant[655].

Mais ne limitons pas trop la fonction éducative aux seuls parents. Ils sont en contact avec d'autres membres de la famille, des voisins, les enfants fréquentent les crèches, l'école, des associations de quartiers, vont en vacances avec la mutuelle, à des clubs sportifs, etc. Ils fréquentent, selon les possibilités des parents, toutes sortes de milieux de socialisation différents. Ces supports peuvent soutenir les parents en situation de monoparentalité par rapport à l'éducation des enfants. L'accès à ces diverses formes de sociabilité se décline fortement selon les ressources sur lesquels peuvent s'appuyer les parents. À titre d'exemple, retenons que les prix des stages d'été sont pour la plupart des parents inaccessibles. Un futur travail d'analyse se recentrera plus sur l'insertion des enfants dans ces différents milieux et comment ces supports se déclinent selon les différentes positions.

Un autre support, pour les mères et les pères, est formé par toutes sortes d'instances et de procédures de médiation qui savent apporter un soutien en aidant à fixer des règles pour que les parents puissent sortir d'une négociation de « un à un » autour de l'enfant. Plus largement, ces instances peuvent faire valoir les droits des enfants et des parents en proposant des pistes plus négociées de solution. Ce sont souvent les femmes qui sont très satisfaites de ce genre de service. Après un passé de séparation parfois très conflictuel et même violent, par rapport à des hommes qui ont plus tendance à désinvestir leur rôle de père, la médiation (et l'application des droits) permettent de retrouver une certaine symétrie autour des tâches liées à l'éducation des enfants. Cette symétrie permet aussi aux enfants de mieux faire face à la séparation en se construisant une image de ses parents en dehors du conflit conjugal[656]. Pour cela, il faudra que les parents soient capables (et qu'ils soient soutenus) de ne pas faire subir le conflit conjugal à l'enfant. Nous avons vu que les mères mettent en place toutes sortes de comportements, de stratégies éducatives, de moyens d'organiser la vie sociale de leurs enfants, pour qu'ils subissent le moins possible la séparation du couple. Qu'en est-il de l'identité qu'elles se donnent par rapport à l'enfant…et à elles ?

4.2.4 Être femme et être mère. Une conciliation ambivalente

En retraçant les liens entre parentalité et maternité, nous avons été amené à saisir les controverses traitant de l'ambivalence entre « être femme et mère ». La condition féminine se trouve aujourd'hui prise entre être à la fois une femme, épanouie et sujet de sa propre vie, tout en étant une mère qui trouve satisfaction dans la maternité. Les deux orientations « *sont bien et sont mal*[657] », ce qui représente une injonction paradoxale assez importante, comme le disait Yvonne Knibiehler[658].

Nathalie Heinich retrace dans l'introduction de son livre, *Les ambivalences de l'émancipation féminine*[659], la coexistence de deux ordres[660] : Premièrement, il y a les « traditionnels états de femme »

[654] *Ibid*., p.25
[655] MARTUCCELLI D., *Forgé […], op.cit.,* p. 174
[656] NEYRAND G., *L'enfant face […], op.cit., p.*225
[657] KNIBIEHLER Y., *Mémoires d'une féministe iconoclaste*, Hachette Littératures, 2010, p. 243
[658] *Idem.*
[659] HEINICH, N., *Les Ambivalences de l'émancipation féminine,* Albin Michel, 2003, 160p.
[660] *Ibidem*., P.8

où une distinction claire s'opère entre la première femme (« la mariée légitime »), la deuxième femme (la maîtresse), et la tierce (dont l'indépendance économique se paie d'un renoncement à la vie sexuelle). La modernité – nous ajoutons la deuxième – marque l'avènement d'un nouvel état de femme : « *La « non liée » marque un nouvel état, impensable auparavant, où la femme peut être indépendante économiquement tout en ayant une vie sexuelle qui ne la coupe pas pour autant d'une vie sociale : cas, aujourd'hui, des célibataires et des divorcées aussi bien que des femmes mariées pour autant qu'elles aient un emploi*[661] ». La pensée analytique qui ne prendrait en compte ces différents états de femmes seulement que comme des phases successives, placerait les femmes devant une culpabilité collective, entre volonté d'émancipation et volonté de garder des « liens ». Nathalie Heinich souligne la coexistence actuelle de ces différents « états de femme » qui font en sorte que les femmes se trouvent face à une ambivalence entre une volonté d'émancipation et la volonté de garder de liens.

La condition féminine peut alors s'analyser selon cinq composantes (un problème d'organisation matérielle, la redéfinition du rôle masculin, le partage des tâches ménagères, l'identité personnelle et/ou familiale et le travail rémunéré). En prenant en compte : « *[…] toutes les femmes d'aujourd'hui, pour la plupart, ont en tête les deux modèles d'excellence que sont l'indépendance par le travail, d'une part, et le lien conjugal et matrimonial, d'autre part. Cette duplication des modèles entraîne à la fois une double possibilité de satisfaction (le bonheur dans le travail, le bonheur dans l'amour), et une double contrainte, dès lors qu'il faut réussir dans des registres très différents, sinon incompatibles. Sous sa forme vulgarisée, c'est le fameux « stress de la superwoman » : phénomène bien connu des magazines féminins, mais dont on ne semble pas avoir identifié clairement les composantes*[662]».

Les femmes ne sont donc pas « *des réceptacles passifs reproduisant les schémas imposés, et [elles sont capables]d'échapper, même lentement et partiellement, à la reproduction mécanique des effets de la domination. Cependant, pour intégrer cette double dimension de l'expérience – le passif et l'actif, la reproduction et l'innovation, l'aliénation et l'émancipation-, peut-être faut-il adopter une perspective non plus « explicative », s'intéressant aux causalités externes, mais « compréhensive », explicitant les logiques pertinentes pour les acteurs*[663] ». Dans ce qui suit, nous allons donc rendre compte des manières dont les femmes perçoivent leur place dans la société et comment elles se positionnent entre être femme et être mère. Le travail rémunéré prend une place importante dans l'analyse : « *Outre les ressources matérielles qu'il procure, le travail s'avère indispensable en tant que facteur d'autonomie, tout en étant souvent vécu comme infiniment moins gratifiant que les liens familiaux : source d'ambivalence et, souvent, de culpabilité dès lors qu'on ne se sent pas satisfaite par aucune des deux situations*[664] ».

Alain Touraine, dans son livre, *Le monde des femmes*, affirme, quant à lui, que les femmes « *[…]ne croient pas à la nécessaire disparition de l'identité féminine, ne se considèrent pas comme des victimes, quand bien même elles ont subi des injustices ou des violences et, on s'en convaincra vite, portent en elles des projets positifs, le désir de vivre une existence transformée par elles-mêmes*[665] ». Il prend en compte trois formes de féminité : la femme-nature qui est marquée par son aspect biologique et qui l'inscrit dans un certain rapport à la maternité ; la femme-victime est celle qui vit dans un rapport marqué par la domination que subissent toujours encore les femmes aujourd'hui ; enfin, la femme-

[661] *Ibid*., p.8
[662] *Ib*., p.10
[663] *Idem*.
[664] Ibidem., p. 15
[665] TOURAINE A., *Le monde des femmes*, op.cit., p.26

sujet qui se définirait à la fois comme femme et comme mère. Alain Touraine reconnaît une certaine affirmation première de la féminité - « Je suis une femme » - qui inclut que les femmes sont des êtres sexués et dominés, mais qui souligne qu'elles veulent d'abord et avant tout être femme, ce qui va au-delà des attributions faites par d'autres : « *Se définir comme femme revient à placer au centre de sa vie un certain rapport de soi à soi, la construction d'une image de soi comme femme, une affirmation première qui ne se laisse pas enfermer dans différents mouvements politiques ou courants scientifiques quelconques*[666] ». Cette affirmation identitaire ne se passe pas dans un contexte « hors du social », l'individu étant pris dans des rapports sociaux : « *Il faut saisir cette dualité du « je », qui est à la fois déterminé par la société et par l'ordre qu'elle impose, et porteur d'une demande de liberté et d'une capacité à construire la société et les rapports sociaux, au lieu d'être déterminé par eux*[667] ». Touraine ajoute : « *Et la femme-sujet n'est pas une déesse ou une statue, mais un être humain qui gère (difficilement) les rapports entre ses rôles sociaux, dont elle ne peut se défaire, son expérience biologique inséparable du rapport aux enfants, ses rapports à un être aimé, qu'il soit du même sexe ou non, et enfin son rapport à soi-même, la reconnaissance (recognition) de soi est au centre de la construction de soi. Le sujet ne plane pas au-dessus des batailles ; il combat pied à pied, reçoit des coups et des blessures auxquels il succombe parfois, mais porte en lui un espoir qui donne sens à la vie de beaucoup*[668]». La question qui nous intéresse ici est de voir comment les ambivalences sont vécues et comment elles oscillent entre plusieurs manières d' « être femme ».

Dans cette partie, nous n'allons pas retracer la perception qu'ont les hommes de cette ambivalence. Actuellement, nous n'avons pas encore assez d'entretiens avec les hommes (6) pour vraiment aborder cette thématique. Comme nous l'avons vu, les pères ont des 'entrées' dans la monoparentalité plus spécifiques mis à part deux qui vivent sur le mode de la coparentalité), ce qui fait en sorte que le débat se discute autrement. Nous y reviendrons dans une étape future de ce travail.

Il s'agit maintenant de retracer les différentes situations à partir de quatre volets : la manière dont les mères rendent compte de la maternité ; comment « elles prennent sur soi » les difficultés économiques ; comment elles parlent de l'ambivalence qui engendre une « culpabilité » ; finalement, nous porterons un regard sur le « temps », ce dernier étant considéré comme une ressource rare qui fait que la conciliation entre les deux domaines de la féminité (femme et mère) peut être marqué par des renoncements dans différentes parties de leurs vies.

4.2.4.1 La maternité

Revenons encore à l'ambivalence centrale que rencontrent les femmes aujourd'hui entre être mère et être femme. Différentes normes sont véhiculées pour conseiller ce que sera la « bonne mère » dans la société. Nous avons vu que la maternité était fortement discutée entre différents courants féministes. Disons-le directement, à travers la lecture de nos entretiens avec des femmes en situation de monoparentalité, nous avons trouvé beaucoup de signes d'une ambivalence de vouloir être à la fois femme Et mère, comme le suggérait Alain Touraine ou Nathalie Heinich. Mais dans les situations de monoparentalité, la tension a souvent tendance à être difficilement réduite.

Les situations de vie ont un poids assez fort sur les possibilités d'assurer les deux composantes identitaires entre être femme et mère. Le travail rémunéré que font les mères opère une influence

[666] *Ibidem.,* p.33
[667] *Ibid.,* p.40
[668] *Ib.,* p.59

majeure sur les possibilités d'influencer la tension entre les deux pôles de l'identité. Rachida explique comment la combinaison entre son identité de mère avec l'identité de femme tend plutôt vers la première: « *Pour le moment c'est que maman, je me suis vraiment laissée aller là-dedans. Pour le moment, c'est vrai que, et ma soeur elle me dit souvent, voilà, il y a maman et femme, il faut pas que t'oublies que tu es une femme aussi. Et voilà quoi : « faut pas vivre que pour ta fille ok, voilà tout, mais t'as aussi une vie à côté », t'es pas vieille et voilà quoi. En gros, et c'est vrai que bon pour le moment, c'est vrai que ça fait que depuis qu'elle est née, je m'occupe que d'elle et... (*Vous ne sortez plus, vous-même ?*) Ah non, ça fait 2 ans, ça fait 2 ans et quatre mois, donc depuis que, et même un peu avant, que j'étais enceinte. Mais ça fait plus de deux ans que je ne suis pas partie au cinéma, que je n'ai pas été au restaurant. Une fois je crois si. Je suis sortie pour un anniversaire d'une amie d'enfance. Mais, c'est tout quoi. C'est aussi le fait que je .. mmm, quand elle était plus petite, je savais pas, enfin, il y avait pas quelqu'un de confiance chez qui la laisser. Parce qu'au début, il ne faut pas oublier que j'ai été coupée de la famille quoi.* » Maintenant, qu'elle a renoué le contact avec celle-ci, il lui arrive parfois de laisser sa fille chez ses parents pour aller par exemple boire un verre avec les collègues, tout en faisant attention de ne pas « la laisser trop souvent ». Les mères avec des très jeunes enfants, et d'ailleurs souvent aussi les autres, trouvent d'un côté difficilement des gardes en soirée ou en week-end, mais de l'autre côté elles s'interdisent pour le bien de l'enfant de sortir. Ne pas être un poids pour l'autre, ni être une « mauvaise mère » qui (dé-)laisse son enfant se combine alors souvent à une culpabilité dont presque toutes les mères ont parlé.

Marguerite, de son côté, a choisi clairement de s'occuper de sa fille malade à temps plein, tout en recevant des aides de la part de sa mère de temps en temps *: « Je crois que ça dépend de chaque femme, moi j'aime bien mes enfants chez moi. Je n'ai pas envie de commencer à mettre le bébé à la crèche, ou quelqu'un qui va venir s'occuper de mes enfants, ou de mon ménage, non… ça c'est à moi quoi*… ». Elle choisit donc clairement la maternité, dans un contexte où à cause de son handicap à elle et à cause de la grave maladie de sa fille, elle n'a guère d'autre choix, mais elle assume : *« on s'oublie, ça c'est clair mais chacun à ses priorités… moi j'y arrive, j'ai la volonté, le caractère d'avancer, parce que ce n'est pas donné à tout le monde aussi, c'est pas facile… Y a des moments ou je n'en peux plus, je suis épuisée… et j'ai une sœur qui a 22 ans, parfois elle vient, elle prend les gosses et moi je pars 2 jours… ».*

Nathalie n'est pas tellement en recherche d'un temps pour soi-même : « *Si ma fille va à l'école, ça va, j'ai du temps pour moi. Mais je ne fais pas forcément quelque chose de spécial. J'ai envie de trouver un logement, mais le seul moyen de recherche qu'on a, c'est l'ordinateur. Mais il est tous les jours en panne ».* Comme elle est actuellement en maison d'accueil pour femmes, sa priorité est de trouver un logement mais être mère, c'est plutôt « normal » pour elle, c'est être là pour sa fille. Elle voit difficilement comment elle pourra encore renouer avec l'école qu'elle a arrêté à ses 15 ans : « *moi, je suis seule avec ma fille, et j'ai le CPAS, et quoi c'est le CPAS qui va me payer mes études ? Enfin, c'est … (*Les possibilités de bourse ou le CPAS, c'est très difficile quoi ?*) Ouais, c'est ça. Me lancer dans un truc où je ne sais vraiment pas où je vais, en même temps… C'est encore plus facile de trouver vraiment un travail quoi.(* Et t'as déjà fait des démarches ? Par exemple, le jury central ? Ou … ?*) Non, non, non. Non, j'ai vraiment pas le temps. Non, non, c'est infaisable. Je n'ai pas un moment pour moi quoi. Avec les obligations d'ici, et ma fille, l'école, les démarches administratives, les démarches de logement, … beaucoup de choses. Ce n'est pas possible ».* Elle se trouve donc prise dans des contraintes qui l'empêchent de réellement renouer avec sa scolarité, ce qu'elle regrette pourtant. La maternité est quelque chose comme « allant de soi », elle veut être là pour sa fille.

Hélène dit qu'elle voulait éventuellement commencer une formation, mais avec trois enfants âgés entre 1 et 8 ans cela s'avère quasi impossible selon elle: « *[…]* (est ce que vous cherchez du travail maintenant ou… ?*) Honnêtement, non. Je ne cherche même pas. C'est vrai qu'il y a une formation qui m'intéresse mais bon, je n'ai vraiment pas le temps. Je n'ai pas le temps, même si je voudrais la faire, je ne sais pas ! »* Et un peu plus loin dans l'entretien : *« (*Il faut trouver alors trois solutions, pas seulement pour un enfant ?*) Voilà, en plus ! C'est vrai que moi je garde tout le temps beaucoup le petit, mais bon, c'est vrai qu'il y a les deux autres, mais bon… les deux autres c'est déjà plus facile : ils sont déjà à l'école ! …Et à la garderie jusqu'à 18 heures».* Même si le papa prend en charge les deux enfants les plus âgés une semaine sur deux, c'est selon elle « normal » qu'elle s'occupe de ses enfants, même si elle ne peut pas poursuivre d'autres projets. En ce moment, elle dit être contente et essaie d'être une bonne mère pour ses enfants, mais tout en reconnaissant qu'elle n'a pas d'autre choix non plus : « *C'est pas possible. Même le permis (de conduire), je ne sais pas. Je voudrais le passer, je n'ai pas le temps. Je ne sais pas aller faire des cours de théorie, ni la pratique, je ne sais pas. Où je mets les enfants, moi? Je n'ai nulle part où les mettre. Donc voilà* ». C'est surtout au quotidien que se manifestent les plus grands problèmes d'articulation entre différentes sphères de la vie. Comme le dit Hélène qui parle de faire ses courses avec ses trois enfants, elle trouve qu'elle n'arrive jamais à avoir du temps pour elle : « *Oui. Parce qu'on n'a rien. On ne sait jamais rien faire quand on a des enfants comme ça. C'est … c'est infernal. Même rien qu'aller faire des courses, enfin je parle quand on a son appartement et tout hein, c'est … c'est l'horreur. Aller au Colruyt ou au Carrefour avec trois enfants, deux qui courent partout, un dans la poussette, un chariot … ».*

Ainsi la maternité est assez largement un domaine important, ou plutôt un domaine « allant de soi », pour les femmes. Dans les situations que nous avons retenues, trois femmes ne travaillaient pas, et elles ne voyaient pas comment mieux combiner un travail (ou une formation) avec les charges éducatives qu'elles ont. Hélène avec ses trois enfants ne voit pas comment elle pourra s'en sortir pour travailler dans le secteur 'Horeca'. Les horaires de travail empêchent tout projet de trouver une garde. Nathalie, de son côté, ne trouve pas de moyen pour qu'elle puisse reprendre sa scolarité arrêtée à ses 15 ans. Tant de contraintes à surmonter avant de retrouver une « deuxième chance[669] » pour « facilement trouver un travail ». Marguerite avec ses problèmes de santé et ceux de sa fille n'arrive que deux fois par an - quand sa fille malade est à un centre thérapeutique spécialisé pendant trois semaines - à être un peu plus libre du côté de l'organisation de son temps. Rachida est contente d'être mère et illustre la situation de tant de femmes rencontrées qui gèrent à la fois l'éducation de leurs enfants tout en travaillant ou en suivant une formation. Elles parlent souvent de l'épuisement qu'elles éprouvent face à la double journée de travail, tout en trouvant de la reconnaissance et du bonheur dans les deux domaines.

4.2.4.2 Prendre sur soi

Nous avons vu que dans la plupart des situations, les mères se trouvent souvent seules avec leurs enfants. Face aux moyens économiques précaires et face aux marges d'action limitées, presque toutes les mères disent à un moment ou l'autre qu'elles « savent prendre sur elles-mêmes ». Nous avons entendu cette phrase dans des contextes allant d'une simple constatation de l'importance de l'allocation des budgets à ceux où les enfants constituent une priorité, jusqu'à des situations où les mères s'interdisent quasiment de mener leur propre vie. Dans ces situations où il n'est pas vain de

[669] MARTUCCELLI D., *Forgé […], op.cit.,* pp.75-123

parler de 'sacrifice', les mères visent à ce que l'enfant s'en sorte mieux qu'elles-mêmes, qu'il reçoive le nécessaire pour faire face aux épreuves de la vie.

Mathilde est au chômage depuis la naissance de son troisième enfant qui a maintenant treize ans. Elle explique qu'elle applique une gestion rigoureuse pour que les enfants ne doivent pas subir des manquements. Au cas où cela ne serait pas assez, elle peut prendre sur soi : « *Donc, il était hors de question pour moi de vivre dans la précarité. Donc, j'ai toujours fait en sorte qu'on ne manque de rien. Même si moi je dois me priver. Mais au moins que mes enfants ne doivent pas en pâtir. Ça c'est important ».* Elle tente de mettre tout en place pour que ses enfants puissent participer aux excursions d'école (en proposant des plans de paiement à l'école) ou qu'ils puissent suivre des hobbies adaptés. Le plus important pour elle est que ses enfants poursuivent l'école et que sa fille, plus particulièrement, puisse finir sa formation en gestion : « *ils sont tous à l'école, c'est important l'instruction, ils doivent aller à l'école, le plus longtemps possible, le plus loin qu'ils peuvent aller. Il n'y a pas de raison parce que je suis un parent monoparental que mes enfants ne puissent pas avoir les mêmes chances qu'un couple. Il n'y a aucune raison, je ne vois pas le pourquoi, en étant moi, monoparental, mes enfants n'auraient pas les mêmes droits par rapport à la société qu'un couple ».* Le futur de ses enfants est donc ce qui est le plus essentiel pour elle en ce moment. Elle a 47 ans et trouve que c'est la génération d'après elle qui ne doit pas subir les effets de la séparation de ses parents. L'investissement dans la scolarité est censé être le facteur de réussite pour ses trois enfants.

Anissa affirme aussi qu'elle fait passer les intérêts de sa fille âgée de deux ans avant les siens. Elle dit que ses problèmes sont surtout financiers : « *il y a des fois, je me prive pas mal moi, pour elle. Il y a beaucoup de choses pour lesquelles je me prive, pour qu'elle ait le dernier truc à la mode si je puis dire, enfin qu'elle ait le nécessaire quoi, qu'elle soit bien. Le moindre truc qui est important et qu'elle voudrait, elle l'a quoi. Comme ses Kinder, tous les jours ».* Et plus loin : *« C'est vrai que j'ai parfois du mal à voir un truc en boutique qui me plaît pour elle, j'ai difficile à ne pas acheter en fait. En fait, c'est plutôt vers elle que le truc s'est tourné plutôt que pour moi. Quand je vais dans un magasin d'enfant, « ho ça c'est mignon, hop ! ». C'est rare que j'aille faire les magasins pour moi, ça m'est arrivé depuis qu'elle est née peut-être 2 ou 3 fois, mais grand maximum, alors qu'avant c'était toutes les semaines, hop, on allait acheter des trucs… et maintenant tout est pour elle. Hein bébé ? ».* Cette jeune mère qui doit payer le loyer, la crèche, tout en suivant sa scolarité avec le revenu d'intégration sociale a dû adapter fortement ses dépenses. Son ex-compagnon ne paie pas de pension alimentaire.

Vivianne se rend compte que face à ses faibles ressources économiques provenant de son mi-temps « *il faut se serrer la ceinture* » : « *on fait ce qu'on peut avec ce qu'on a… mais le petit ne manque de rien, ça c'est le principal. Avec un enfant moi, je ne prends pas ça, … Vous savez, ça ne me manque même pas. La seule chose qui me manque , c'est mon sport. Mais le fait de sortir, ça ne me manque pas spécialement…Je ne prends pas ça comme une privation parce que c'est un choix aussi. Je pourrais le laisser toute une journée à la crèche, faire des heures, beaucoup d'argent oui c'est bien, enfin plus d'argent, mais en attendant mon fils, non quoi… ».* Elle nous explique donc que si ses dépenses ont changé, si elle a diminué ses activités (ne plus faire du shopping), c'est pour que son fils âgé de deux ans aie tout ce dont il a besoin. Elle préfère garder son mi-temps, malgré les difficultés économiques, pour garder assez de temps avec son enfant de deux ans.

Azmia en parle différemment par rapport au conseil de sa psychiatre qui l'incite à penser à elle : « « *…'il faut plutôt penser à toi. Il faut que toi tu sois épanouie, » mais je ne sais pas penser à moi et laisser mes*

enfants comme ça. Je veux dire... […] Je suis irritée alors. Et j'ai l'impression que les enfants le sentent et ils font encore plus parce que, quand je dors, je ne les entends même pas bouger. Ils se lèvent parfois plutôt que moi. Ils allument la télé et je ne les entends pas du tout du tout. Vraiment ils me respectent et une fois que je suis debout « wééé elle m'a pris ci, elle m'a pris ça. Maman maman. » » Pour elle le fait de passer son permis de conduire lui donnerait déjà un degré de liberté en plus : « *Ça, j'avais dit : « je dois le faire », parce qu'avec un bébé de six mois et deux enfants en bas âge, le trimbaler partout avec la poussette et tout… J'en avais marre, je me suis dit « je vais me prendre en main, je vais essayer de faire quelque chose à ce niveau là ». Donc, j'ai … comment dire ça ? Je n'aime pas conduire et tout, mais malgré moi, j'ai été quand même faire l'effort. Je me suis dit, «je vais quand même me prendre en charge et avoir un but», pour pouvoir justement traverser cette période, quoi ».* Azmia explique qu'elle a connu une période où elle ne se sentait pas bien face à la dépression : « *C'est aussi une période, en 2006, une période assez douloureuse. Et … qu'est-ce que je voulais dire ? Je voulais dire qu'à ce moment-là, j'avais mes enfants à côté de moi, mais je n'étais pas face à eux, quoi. C'est comme s'ils s'assumaient tout seul, quoi. Donc, j'étais dans une période où j'étais dans une dépression, où ça n'allait pas. Il a fallu que je vienne ici à [service d'aide en milieu ouvert] et j'ai pris contact avec ces gens pour qu'ils m'aident parce que je ne m'en sortais pas du tout. Et hier, on en a parlé, et les super-mamans ça n'existe pas. Donc, à un moment donné, s'il faut se tourner vers des gens pour nous aider, on le fait. Voilà, c'est humain, tout à fait ».* Nous avons déjà relevé plus en avant les problèmes de dette qu'elle a connus avec son ex-mari et l'enchaînement de plusieurs situations difficiles à gérer pour elle qui ont fait en sorte qu'à un moment « *c'était trop* ». Elle a eu besoin d'une aide professionnelle pour parvenir à continuer sa vie. Le service d'aide en milieu ouvert a su lui en proposer une (et une orientation) tout en essayant d'apporter un soutien à ses enfants.

4.2.4.3 La mauvaise conscience

Dans les entretiens, il est ressorti plusieurs fois, que ce sont surtout les mères qui travaillent qui éprouvent souvent une certaine culpabilité à laisser l'enfant à l'école/garderie ou à la crèche. D'autres mères ont des difficultés à s'accorder « une soirée de libre » pour sortir ou faire autre chose avec d'autres adultes.

Anissa, âgée de 19 ans et mère d'une fille de deux ans, explique comment elle se sent coupable en laissant l'enfant de temps en temps chez son père : « *Mon père m'a dit « tu sais quoi, laisse la petite dormir ici, sors avec tes amies ». Et je vais dire que depuis que la petite est née, j'ai peut-être laissé ma fille dormir chez mes grands-parents ou chez mon père peut-être 3 ou 4 fois grand maximum. Parce que, quand on est maman, on a des responsabilités, et je sais qu'il y a plein de jeunes mamans que je connais qui mettent leur gamin à gauche, à droite et qui vont faire la fête, et pour moi, je ne trouve même pas ça responsable ! J'ai voulu être maman, alors il faut assumer ! Donc, sortir tous les week-ends ce n'est pas recommandé. D'ailleurs personnellement, quand je sors, je suis fatiguée le lendemain et pour assumer la petite, ce n'est pas évident ».* Anissa est toute la journée à l'école pour finir sa formation de base, elle ne se permet que très rarement de sortir, puisque cela l'empêcherait d'être en forme pour sa petite fille le lendemain. Le temps en dehors de sa formation est en grande partie consacré à sa fille.

Sophie vit actuellement dans une famille recomposée. Du temps où elle était monoparentale, laisser les enfants toute la journée à l'école et puis à la crèche n'allait pas de soi : « *moi j'avais mal au cœur, j'avais mal au cœur, des fois c'était les dernières… mmmh, j'étais vraiment malheureuse parce que je me dis non seulement mes enfants, de voir ces enfants en train d'attendre avec l'institutrice à côté… et je comprenais l'institutrice…C'est malheureux même des fois en travaillant moi-même pour les enfants, des*

fois je dis « wow, le dernier le pauvre » donc moi je voyais, donc en étant moi-même dans ce système là, je voyais un peu ce que la personne pouvait penser et ça me culpabilisait en même temps et c'était lourd et en même j'ai, bah, c'est comme ça, on ne sait pas faire autrement ». Elle voyait les difficultés des enfants « d'être le dernier qu'on vient chercher à la crèche » et des mères « de laisser leurs enfants » tout en relativisant que de toute façon elle, comme d'autres mères, doit accepter de ne pas pouvoir faire autrement. Par ailleurs, des entretiens avec plusieurs puéricultrices qui sont en situation de monoparentalité indiquent qu'elles ont un discours qui reconnaît à la fois cet aspect culpabilisant en laissant les enfants à la crèche, mais elles sont en même temps des mères qui sont contentes de travailler et qui voient que leurs enfants « sont bien gardés » dans les crèches. Elles arrivent donc à rendre compte de manière plus « nuancée » cette peur de « délaisser son enfant » et l'obligation de travailler. Elles parlent rarement de « délaisser l'enfant » mais plutôt d'en confier la garde à « une autre collègue ». En connaissant à la fois les milieux d'accueil et les difficultés des mères qui travaillent, elles ressentent moins de culpabilité « abstraite », et rendent plus compte de la manière dont la situation peut être vécue par les enfants et par les mères qui travaillent.

Gaëlle explique comment c'est la « course » le soir, quand elle rentre de son travail en allant chercher l'enfant à la crèche : « *Le soir, c'est la course en fait parce que, enfin c'est la course, c'était déjà la course quand j'étais avec mon mari. Mais ça l'est encore plus maintenant, puisque je suis toute seule, donc, le soir, je vais les chercher à 16h30, je vais d'abord chercher ma fille, je vais à pied jusque là. Puis je vais à pied jusqu'à la crèche, je vais chercher mon fils. Ce qui fait que je pars à 16h30 du boulot, je suis à 18h-17h45 à la maison, qui n'est pourtant pas loin […]et puis bon on a à peine le temps de donner les bains, de préparer à manger, … c'est quasiment impossible. Non, si je veux passer un petit peu de temps et jouer avec eux et être à leur écoute, je dois zapper des choses comme la nourriture ou … Donc ils mangent le repas chaud à l'école, comme ça je suis sûre qu'ils ont un bon repas par jour, puis le soir c'est plus pizzas ou …, même si je n'ai pas envie, même si ça ne fait pas partie des choses que j'aime, mais …, voila je n'ai pas trop le choix quoi !* ». Le temps est une ressource rare dans les situations de monoparentalité. Manger « bien » ou jouer avec les enfants, la situation oblige à faire en permanence des choix entre l'un et l'autre. Dans ce rythme-là, il devient difficile de penser encore à soi-même : *« Je donne très peu de temps pour moi, ça j'ai remarqué pour l'instant. Avant j'allais faire du sport ou aller faire du bête shopping pour moi, que pour moi, non. J'ai perdu ça. On doit presque venir me chercher à la maison en me disant 'on sort ! tu dois sortir… Je ne prends plus le temps pour moi, je prends beaucoup de temps pour la petite, le temps pour le boulot parce que y a obligation mais j'ai perdu beaucoup de temps pour moi… ».* Ces propos, comme ceux de plein d'autres femmes, mettent bien en évidence la presque impossibilité pendant une journée de semaine normale de s'accorder du temps pour soi-même.

4.2.4.4 Le temps

Le temps est une ressource rare et précieuse pour les parents. Rachida, qui travaille à temps plein, parle de ces week-ends censés être un moment de repos : « *Aussi, de toute façon, comme je dis, je n'ai que le week-end. Le week-end, c'est très simple, tout ce qu'on ne sait pas faire la semaine, les courses, je ne sais pas moi, les bêtes choses, même tout ce qui est administratif et des fois, c'est un peu la galère. Je dois attendre samedi matin pour aller à la poste, à la banque, des trucs comme ça quoi. Mais vraiment, le samedi c'est vite fait quoi. Puis le ménage, il ne faut pas oublier que je fais le ménage, à manger pour la petite. Donc tout ça, ça passe hein.* » Elle explique alors qu'elle arrive difficilement à faire toutes « ces choses » pour faire tourner un ménage, et qu'elle aimerait parfois inverser le rythme de la semaine : « *Moi ce qu'il me faudrait, ça serait plus le contraire, il me faudrait cinq jours, deux jours, un week-end de travail et cinq jours pour faire ce que j'ai envie de faire. Moi je trouve que ce n'est pas assez. Je trouve*

que la petite est toujours avec moi quoi. Il n'y a pas un moment où… si, quand je vois ma sœur, mais moi je suis là aussi. Vous voyez ce que je veux dire. Et c'est vrai que je suis tout le temps avec elle en fait, c'est là que je me rends compte, je suis tout le temps avec elle ». Avoir commencé à travailler lui permet de garder un monde à elle-même : « *Et c'est vrai que le fait de travailler, ça me permet de mettre une distance, de ne plus penser. Oui, en même temps, comme ça fait déjà un petit temps qu'elle va à cette crèche et que, ça y est maintenant j'ai pris confiance, on va dire, que ce soit en une puéricultrice ou les lieux ou quoi. […]une fois que je la dépose, je sais qu'elle va s'amuser, parce que maintenant elle commence à parler, donc, quand je vais la voir, je vois bien qu'elle est épanouie et tout ça. Donc, ça me rassure et moi aussi d'un côté je vais travailler* ». C'est donc après une première phase d'adaptation que Rachida est assez contente de l'alternance entre la crèche pour sa fille et son travail à elle. Le travail, à côté des contraintes temporelles de la lourdeur de la double journée, est aussi un moyen de faire d'autres contacts entre adultes et de « parler d'autres choses ». Elle trouve qu'il ne faudrait pas se laisser enfermer dans le rôle d'être une mauvaise mère qui travaille ou de la bonne mère au domicile : « *Au contraire, je peux assumer deux choses, je peux assumer la maison et je pourrais assumer le boulot ».*

Célestine annonce clairement qu'en fonction du manquement dans le temps, la maternité hors garde partagée est plutôt vécue comme un enfermement : « *il faut voir en fonction de l'âge aussi et, … mais pour le parent qui a la garde complète, ce n'est pas du tout une libération, c'est un emprisonnement même, social… parce que moi je n'ai plus de vie, je me sentais vraiment en prison, […]c'est un emprisonnement parce qu'il n'y a pas plus de latitude que pour faire ce qui est obligatoire … et à côté de ça, bah voilà c'est tout, c'est toujours courir entre l'un, entre l'autre. Et de se dire « je vais souffler un peu, non…* ». Elle indique clairement qu'elle ne tolérerait plus d'avoir un « homme adolescent à la maison » et, de ce côté-là, la monoparentalité est plutôt vécue comme une libération : : « *je pense qu'à partir d'un certain âge,on sort de ce modèle : « couple homme-femme » et on se rend compte qu'effectivement c'est une liberté d'être sans homme, en tout cas en permanence, à la maison, mais d'un autre côté, être complètement seule c'est pas une solution non plus. Donc, il faut juste un équilibre… Je pense qu'effectivement avoir un homme, c'est un peu comme avoir un enfant à la maison en plus donc, on a une perte de liberté parce que on doit être réglé, faire à manger tandis qu'avec un enfant, on peut se dire bon là, « je lâche un peu si j'ai pas fait la vaisselle, c'est pas trop grave »… Il y a moins de pression à ce niveau-là, mais maintenant être complètement seule aussi c'est pas bon. Non il faut arriver à trouver un juste équilibre, je pense quand même avoir des relations en dehors mais pour ça, ce que je disais, il faut avoir le temps… ».* Nous avons déjà parlé de l'importance qu'accorde Célestine à mettre son ex-mari devant les responsabilités par rapport à une garde partagée. Elle ne reçoit pas de soutien de la part de sa famille pour la garde de l'enfant. Pour elle, la maternité reste importante mais elle exprime le désir de garder son autonomie en tant que femme. C'est aussi en lien avec sa volonté d'interpeller son ex-conjoint pour qu'il prenne en charge ses responsabilités.

Mathieu, pour prendre l'exemple d'une situation de coparentalité, parle aussi de sa semaine quand il a ses enfants : « *voilà d'autant plus quand on est famille monoparentale, je prends toujours l'exemple tout bête,[…] quand on est en couple, à la limite pendant que l'un fait à manger, l'autre tond la pelouse… Quand on est seul, on fait à manger, on s'occupe des enfants et après on doit encore faire la pelouse, ou je veux dire, si on a juste besoin d'une petite course à faire, et vite fait, quand on est en couple, on dit tiens je vais vite faire une course, etc. Non non, là soit on embarque les enfants dans la voiture machin etc. et on va faire ses courses et on prend trois fois plus de temps soit on ne le fait pas, on laisse tomber et on attend un moment où on n'a pas les enfants quand ils sont à l'école. Et encore dans mon cas, c'est*

possible parce que je n'ai pas de contraintes d'horaire de travail. Par ailleurs donc toutes ces choses-là, le temps, effectivement c'est le principal et il y a le côté isolé… le côté isolé… ». Apparemment ce manque de temps le soir favoriserait chez d'autres personnes monoparentales une plus forte activité sur les réseaux sociaux pour garder contact avec d'autres adultes : « *et des réseaux sociaux parce que le soir une fois que les enfants sont au lit, c'est la télé, un bouquin* ». Les réseaux sociaux permettent alors justement de dégager d'autres espaces à la maison tout en restant en contact avec « le monde des adultes ». Un remède contre le sentiment d'isolement le soir quand les enfants sont au lit.

Dans l'exemple de Béatrice, plusieurs thématiques abordées dans cette partie reviennent. Béatrice travaille à temps plein et trouve beaucoup de soutien de la part de sa mère « *qui adore s'occuper de son fils* », mais selon Béatrice cela génère chez elle une certaine culpabilité envers sa mère (et son enfant) *: « maintenant je ne me l'octroie pas trop non plus parce que j'ai toujours cette culpabilité de devoir aller déposer Cédric chez ma maman et des trucs comme ça, mais si j'ai besoin, je peux, j'ai cette liberté, je veux dire. Il y a mon frère qui peut venir garder Cédric si j'ai envie de sortir, je ne suis pas prisonnière non plus de la situation non plus ».* Pour Béatrice, l'importance de prendre soin de soi-même n'est ni une catégorie abstraite ni une nécessité d'un temps spécifique et planifié. C'est lors d'une « journée normale » qu'elle ressent le plus le besoin de « souffler » *: « mais je veux dire c'est un peu dans, oui, dans tous les jours où je me dis « oh j'ai pas envie de lui répondre », j'ai envie d'être en train de faire la cuisine sans qu'il m'interrompe 5 fois et que pendant ce temps le papa donne son bain ».* L'alternance entre les différentes tâches ménagères et éducatives est une « jonglerie » quotidienne pour savoir trouver un certain équilibre fragile. Dans cette gestion continuelle de l'équilibre, comme on est tout seul, il faut forcément se donner des priorités. Si la priorité n'est pas toujours l'enfant, puisqu'il y a le travail rémunéré et les tâches ménagères, alors peut émerger cette « culpabilité » de ne pas être assez « bonne mère » : « *un moment donné donc du coup j'allais au Colruyt et je ramenais tous les jouets inimaginables, mais je pense qu'à un moment donné, il faut dépasser ça assez vite. Parce qu'en fait, c'est ultra nuisible en fait, pour l'enfant et soi-même; parce que l'enfant, c'est pas ça qu'il veut, il ne veut pas de cadeaux, enfin, c'est pas ça dont il a besoin ».* La compensation par les jouets ou les cadeaux peut alors être un comportement face à cette culpabilité, mais Béatrice se rend vite compte que ce n'est pas cela qu'elle veut donner. Elle essaie alors de mettre en place des moments qualitativement importants (jouer, des balades à deux, aller à la piscine, etc.), au lieu de culpabiliser de ne pas passer assez de temps avec son fils. Elle explique largement dans l'entretien, qu'elle a dû faire tout un travail sur soi-même pour dépasser cette « culpabilité » et accepter de laisser l'enfant auprès de la famille : *« mais c'est vrai que si je veux sortir, etc., je peux le faire sans problème quoi (*et vous sortez parfois comme ça?*) ouiii ça m'arrive, ou j'invite des copines ici, voilà, oui parce que c'est quand même vachement important quoi, et puis même j'ai aussi remarqué que depuis que moi je me l'octroie, et bien, moi je suis mieux dans ma peau et du coup Cédric l'est aussi ».* De l'autre côté, elle tient à ne plus se sentir gênée de demander de l'aide aux autres : « *je veux dire pour faire mes courses, j'ai un caddy, mais je ne me gêne absolument pas et d'ailleurs on me le propose d'aller en voiture avec des mamans de la classe de Cédric qui sont devenues des copines en fait, j'ai vraiment décidé de me soulager la vie ».* Un autre comportement qui lui permet de trouver des petits moments pour elle, tout en « faisant du bien » à son fils, sont les invitations des copains : « *comme l'école était là en face, de temps en temps, quand j'allais chercher Cédric à quatre heures et demie à l'école je prenais des enfants dont les enfants restaient jusque six heures et demie à la garderie. Et petit à petit comme ça, j'ai commencé à inviter de plus en plus d'enfants, et j'ai vu qu'il y avait une dynamique à la maison qui était terrible quoi ! Et moi le bruit, pfff !, du moment que je les entends rire, pour moi c'est très bien, quoi ».* Elle a remarqué que non seulement

elle pouvait faire autre chose que de « *jouer aux Playmobil tous, tous les samedis »,* mais aussi que son fils en prenait plaisir. Béatrice est très contente que tous ses copains viennent à la maison, puisqu'elle trouve que cela a l'avantage qu'elle ne soit pas toujours seule avec son fils, et que d'un autre côté, son fils puisse jouer et se socialiser avec d'autres enfants.

Les propos de Sally, qui travaille à temps plein, suit une formation universitaire en cours de soir et qui essaie de trouver le plus de moments qualitativement important avec sa fille, résument bien cette volonté de ne pas être réduit à une seule dimension : « *Je suis mère, je suis femme, mais en même temps j'ai acquis, sans m'en rendre compte, une liberté dans mes mouvements par la force des choses, parce que, je dois assumer des rôles différents et parfois le fait de m'arrêter à [un café] c'est vraiment, c'est pour souffler… ça, c'est à la limite une réaction d'homme je vais dire, c'est vrai qu'il y a la femme libérée. Enfin, je suis quelqu'un d'émancipée, c'est pas ça mais, parfois je me mets sur une terrasse et je me dis : « mince quoi j'ai envie de me mettre à une terrasse », et spontanément parfois j'ai envie de mettre les pieds sur la table, vous voyez c'est des réactions, vraiment pour… en fait c'est pour relaxer ».* Elle se sent donc d'un côté femme libérée et de l'autre, elle voit aussi qu'elle a un horaire très chargé pour combiner son travail avec l'éducation de sa fille. Elle trouve que la monoparentalité lui a permis de se construire certains espaces de liberté tout en la laissant à l'épreuve de plusieurs contraintes.

4.2.4.5 Une première mise en perspective

L'ambivalence entre être mère et être femme reste donc centrale dans la plupart des situations que nous avons évoquées. Danilo Martuccelli a obtenu des résultats comparables :« *Les femmes veulent obtenir un espace à elles au cœur de la maternité. Il ne s'agit pourtant pas forcément d'une remise en question de l' « instinct maternel », toujours présent dans les discours de bien de femmes, mais plutôt d'une revendication pratique de la légitimité d'un espace à soi à côté des obligations maternelles*[670] ». Les femmes veulent combiner les deux domaines pour construire leur identité[671]: « *D'un côté elles veulent les moyens de leur indépendance, la possibilité de s'affirmer dans une profession, une vie conjugale et sociale épanouissante. De l'autre, l'expérience de la maternité et tous les bonheurs et l'amour qu'incarne un enfant. Bref, comme disent les américains : « To have it all. »* »[672].

Dans les situations monoparentales, s'il y a garde partagée c'est surtout aux femmes qu'incombe la majeure partie des tâches éducatives. Et, c'est surtout elles qui subissent ce conflit de manière encore plus aigüe. Si les femmes veulent travailler, elles doivent d'abord trouver une forme de garde pour enfants durant la journée (crèche, halte-garderie, école, etc.), mais pour ces femmes la « double journée[673] » de travail devient une réalité. Après le travail salarié vient le travail d'entretien des enfants et du ménage. Peu de place reste pour « soi-même » dans ces situations. Plusieurs mécanismes de « soutien à la parentalité » peuvent donc se retourner sous certaines conditions contre les femmes en situation de monoparentalité. Comme le dit Gérard Neyrand : « *Ainsi, par exemple, la tentative de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale semble devoir s'appliquer essentiellement aux femmes malgré ses prétentions universalistes, l'idéal de coparentalité n'entame que très partiellement la*

[670] MARTUCCELLI D., *Forgé […], op.cit.*, p.169

[671] Rajoutons encore, qu'un autre domaine de la libération de la femme, à savoir la possibilité de vivre plus personnellement sa sexualité a été peu évoqué lors des entretiens. Quand les femmes en parlent, c'est plutôt en évoquant qu'elles ont aussi des besoins pour elle, qu'elles doivent vivre une « intimité partagée » avec quelqu'un. L'aspect plus « sexuel » a été peu exprimé, et nous n'avons pas entrepris de creuser là où on sentait que les femmes n'avaient pas envie d'en parler, mais les aspects touchant à la recherche d'une relation, d'une proximité avec un autre homme (ou femme) ont été traités à plusieurs reprises. Nous y revenons dans la partie 'sorties' de la monoparentalité.

[672] BADINTER, E., *Le Conflit : La Femme et la mère*, Le Livre de Poche, 2010, p.153

[673] GARCIA, *op.cit.*

prépondérance féminine de la garde des enfants après séparation, et les discours sur l'implication des hommes dans l'accueil de la petite enfance ressemble presque à des vieux pieux, alors que la participation des femmes à la vie politique reste problématique[674] ».

Les situations peuvent évoluer en fonction de la situation socio-professionnelle des mères, en fonction de l'âge de leurs enfants, comme des possibilités de soutiens et de supports qu'elles reçoivent. L'affirmation de projets personnels, de formation, de bien-être ou autres est vite associée au fait de délaisser ses enfants ; dans ce contexte, les femmes parlent souvent de leur culpabilité vis-à-vis de ceux-ci. Parfois le conflit est mieux géré, comme dans le cas de Rachida qui disait « qu'on ne peut pas être super-maman ». D'autres mères prennent les « obligations maternelles » très à cœur et s'interdisent à elle-même tout projet d'ouverture vers les autres. Si à cela se rajoute le manque d'activité socio-professionnelle, nous retrouvons alors « la maternité assigné à domicile ».

La présentation de notre typologie a montré qu'il existe de fortes variances en matière de marges d'action dont bénéficient les parents. Le vécu de l'ambivalence entre être femme et être mère ne peut pas être vu comme simplement 'un conflit', la plupart des mères voulant à la fois être un bon parent et combiner cela à une activité personnelle. Il est clair que nous voyons ici de fortes différences selon le schéma typologique que nous avons établi :

- La ***'double journée'*** (A et B) oblige les mères à s'investir dans leur travail et à s'occuper de leurs enfants en même temps. Tandis qu'il est nécessaire de trouver des crèches, des garderies ou d'autres formes d'accueil pendant les heures de travail, la présence ou non d'autres soutiens comme la famille, les copains ou de l'ex-compagnon font la différence entre le vécu de ces situations. Les parents soutenus par d'autres personnes arrivent à trouver « des bulles d'air » qui leur permettent de souffler à certaines moments. Les parents qui ne reçoivent pas d'autres soutiens en-dehors de leurs heures de travail, parlent de la « course contre le temps» : il faut courir d'un endroit à l'autre pour chercher les enfants, acheter à manger, faire à manger, laver et mettre au lit les enfants, etc. À la fin de la journée, il ne reste plus vraiment de temps pour regarder par exemple un film..Dans la majorité des cas, les mères sont épuisées à la fin de la journée. Pendant la semaine, la cadence reste de mise, et lors des weekends, il faut faire tout ce que l'on n'a pas pu faire lors de la semaine. C'est l'épuisement qui caractérise souvent ces situations.
- Les parents avec des '***trajectoires précaires'*** (C et D) connaissent les mêmes difficultés que ceux qui travaillent à temps plein. Le mi-temps permet certes de mieux combiner travail et vie familiale, mais les moindres revenus font en sorte que ces mères vivent à des degrés divers des situations de pauvreté et qu'elles connaissent des marges d'action plus limitées.
- Les parents qui sont regroupés selon les situations ***« parentalité négociée à domicile » et « abandonnées à domicile »*** (E et F) connaissent tous des conditions marquées par une plus ou moins grande pauvreté. Ceux qui s'en sortent le mieux sont ceux qui reçoivent les allocations de chômage, une pension alimentaire, des allocations familiales et qui vivent dans un logement social. Cette combinaison permet certes de garder une certaine situation économique abordable (comparée aux autres), mais il est plutôt rare que les mères puissent bénéficier de ces quatres 'digues[675]' contre la précarité à la fois. En règle générale, les formes de garde sont assez inaccessibles pour ce groupe. Les pères et les mères peuvent souffler lorsque leurs enfants sont à l'école mais les autres parents ont tout le temps leurs

[674] NEYRAND G., « La reconfiguration contemporaine de la maternité » in : KNIBIEHLER, Y., NEYRAND, G., *Maternité et parentalité,* Editions de l'école nationale de santé publique, Rennes, 2004, p.25
[675] MARTUCCELLI D., *Forgé […], op.cit.,* p. 408ff.

enfants avec eux. Les mères dans ce groupe ont très peu de possibilités d'investir d'autres projets de vie que la maternité. Elles veulent plutôt faire tout leur possible pour que leurs enfants « soient bien éduqués » et qu'ils s'en sortent « mieux qu'eux-mêmes ». Les enfants sont donc l'objet d'un investissement principal et ceci en « prenant sur soi ». Toutes les femmes dans cette situation le disent : quand les enfants seront plus grands, elles auront peut-être plus de temps pour elles-mêmes. À des degrés divers, les femmes avec de jeunes enfants vivent un certain «étouffement » d'être toujours seul(e) avec l'enfant dans cette situation, tout en étant consciente qu'elles ne peuvent rien faire, puisqu'elles privilégient, dans un contexte marqué par le manque de soutiens, le bien-être de l'enfant.

***

Ainsi la possibilité de trouver une assise dans l'ambivalence entre être mère et être femme suit très fortement le gradient socio-économique en lien avec les soutiens et supports que les personnes parviennent à mobiliser. Entre la 'double journée' et la 'parentalité abandonnée à domicile', il reste peu de marges pour que les femmes puissent investir d'autres domaines de la vie. La difficulté à combiner le travail avec la vie familiale dans un contexte de difficultés d'accès aux formes de garde organisée, fait que tous les parents doivent « prendre sur eux-mêmes ». Tandis qu'à une extrémité des situations plus problématiques, les parents vivent la « course » pour articuler différents horaires, temporalités et charges, à l'autre extrémité, les mères vivent dans un monde qu'elles décrivent comme « l'étouffement » causé par le manque de soutien des parents et vivent leur situation avec un fort sentiment d'abandon.

4.3 Les « sorties »…

Différentes sorties de la situation de monoparentalité ont été relevées lors des entretiens[676]: En fait, il faut préciser ici que nous ne pouvons parler que difficilement de « statut ». Quand, par exemple, une femme entretient une relation avec un homme qui habite autre part, il est clair qu'il ne s'agit pas encore parler de recomposition familiale. Mais si c'est homme établit lentement un lien avec les enfants, qu'ils s'entendent bien et qu'il s'occupe parfois des enfants, est-ce déjà une nouvelle recomposition ou pas ? L'exemple ne sert qu'à montrer que les frontières entre différents états de relation émotionnelles entre deux partenaires, qui ont parfois des enfants (ou pas), ne sont pas si facilement catégorisables. Nous avons tout de même décidé de retenir trois situations de 'sortie'[677]. Premièrement, nous voyons que certaines mères entretiennent des relations amoureuses avec d'autres hommes sans que ces derniers ne viennent vivre au même domicile. C'est parfois une phase de 'démarrage' de couple et parfois c'est une volonté claire de la part des mères de ne vivre la relation avec l'homme que pour elles, en la séparant clairement de la sphère de la paternalité. Deuxièmement, nous parlons de recompositions familiales quand les partenaires vivent ensemble et qu'il y a des enfants (parfois des deux côtés). Le troisième cas de figure, le plus répandu, touche les mères et pères qui restent monoparentaux sans qu'il y ait actuellement un conjoint. Ce groupe pourra être sous-divisé en un groupe qui n'a simplement pas de relation au moment de l'entretien, et en un autre où le passé (violences conjugales, séparation mal

[676] Nous rappelons au lecteur que la consigne pour les entretiens était que les personnes aient connu une période de monoparentalité. Cela nous permet de mieux rendre compte de celles qui étaient à un moment donné en situation monoparentale et qui ne le sont plus.

[677] Nous avons déjà parlé de la 'monoparentalité à temps partiel' que vivent par exemple Christine et Maria ; ce cas de figure ne sera plus repris ici.

vécue, etc.) a fait en sorte que les femmes ne veulent plus engager de relation amoureuse pour l'instant. Et puis, un troisième sous-groupe concerne des personnes qui ont plus largement mis en question les modèles traditionnels de famille ou de couple.

4.3.1 Vivre des relations conjugales

Certaines mères vivent des relations conjugales sans que l'homme vive pourtant à leur domicile. Nous ferons la différence entre deux tendances : premièrement, il y a les mères où la relation peut être vue comme une première étape pour installer éventuellement une recomposition familiale par la suite. La deuxième pratique concerne les mères qui établissent une différence entre le vécu d'une relation amoureuse entre adultes et la fonction parentale. Elles expriment très clairement qu'elles ne veulent pas que leur conjoint s'installe chez elle.

Marijke a trouvé un petit copain quelques mois après la séparation. L'actualité de celle-ci fait en sorte qu'elle n'a pas encore envisagé vivre avec son copain ou construire autre chose. Elle est en relation et elle vera bien ce que « va donner l'avenir ».

Laetitia a, depuis presque deux ans, une relation avec un homme d'origine marocaine qui est en attente de régularisation de son statut : *« Moi tu sais on m'a déjà jugée, on m'a dit : «oui, t'es avec un type qui attend de se régulariser… ». Ça fait plus d'un an et demi qu'on est ensemble, presque deux ans, je me dis: allez, tu sais, s'il aurait cherché ça, il m'aurait dit allez viens on se marie, on fait ça directement. Non, là il m'a clairement dit, il régularise et après, si on a envie de se marier, on se mariera. On a envie de se marier, c'est normal. On a envie…mais on fait les choses petit-à-petit, c'est tout. Enfin, moi qu'on me juge, qu'on me critique, moi je m'en fous, je ne vis pas avec les gens, je sais ce que je fais…, voilà, je suis bien, je suis heureuse, on s'aime. Ça c'est le plus important ».* Laetitia a donc trouvé une nouvelle relation sur laquelle « planait le doute», à savoir que l'homme cherche à l'utiliser pour se faire régulariser. Elle a mal vécu les jugements des autres, mais son compagnon a su la convaincre que « ce n'est pas pour les papiers », mais qu'ils s'aiment réellement. Son compagnon vit depuis presque deux mois chez elle et s'occupe aussi des enfants. Il est officiellement inscrit auprès du CPAS. À côté de cette nouvelle relation, elle vit un conflit par rapport à son ex-mari qui soutient une logique substitutive de parentalité. Laetitia veut que le père garde un lien avec les enfants et que ce ne soit pas nécessairement le rôle de son nouveau compagnon de reprendre cette place : « *pour lui [son ex-mari], j'ai refait ma vie, donc c'est à la personne à élever les enfants. Voilà, c'est comme ça pour lui. Mais moi, j'estime que ce n'est pas vraiment ça. Oui, c'est normal, on habite ensemble, mais, c'est quand même pas le rôle, je vais dire, non plus, à mon compagnon à élever à 100% les enfants, quoi, ils ont quand même un père … ».* Laetitia ne s'entend plus très bien avec son ex-mari autour de la garde des enfants, mais c'est la nouvelle compagne de ce dernier qui règle avec Laetitia les gardes : « *Mais ici je m'entends, j'ai quand même un bon dialogue avec elle, mais sans plus. Je vais pas m'en faire une amie non plus, parce que j'estime que, non, chacun prend sa place, et voilà, quoi. Mais quand il y a quelque chose ou quoi avec N., elle m'appelle. Il n'y a pas de souci ».* C'est donc la nouvelle compagne de son ex-mari qui gère les relations autour de l'organisation de la garde partagée. L'exemple montre bien que différentes logiques de parentalité peuvent se croiser et amener à des conflits entre normes divergentes se référant aux places que doivent prendre les protagonistes. Parfois il arrive alors, que c'est la nouvelle compagne, qui

n'a qu'un lien de « parenté sociale[678] » et pas de filiation qui gère la garde des enfants de son compagnon à elle.

La relation à un autre conjoint implique parfois aussi des discussions avec les enfants. Ce sont surtout les enfants plus jeunes qui ont quelquefois du mal à accepter un nouveau partenaire pour leur mère. Comme le montre l'exemple de Farida, qui répond à la question de savoir si elle a eu l'occasion de rencontrer quelqu'un d'autre : « *Avec les filles il n'en est pas question… Et puis, j'ai rencontré quelqu'un mais il ne me correspond pas du tout quoi ! La petite m'a dit « si tu veux sortir avec quelqu'un, je ne te parle plus! ». Et elle a dit à son père la même chose. (*et l'autre fille pense la même chose ?*) Marie, elle a dépassé ça. Elle a 13 ans... Elle me dit : « maman il faut faire [vivre la relation] »… Même mon fils [de 27 ans] me dit « le passé c'est le passé et il faut continuer à vivre quoi ». Parce qu'ils ont un peu l'impression que je m'accroche un peu à ce gars et je pense qu'il y a une grosse partie de ça ».* Plusieurs autres entretiens ont montré que ce sont souvent les jeunes enfants qui hésitent à accepter quelqu'un de nouveau dans la famille, mais cela ne constitue pas une règle. Par exemple, l'enfant de Sally, qui a grandi dans un milieu où elle a fait connaissance de plusieurs familles recomposées, voudrait avoir aussi un « nouveau papa ». Les adolescents et les enfants plus âgés sont plus enclins à faire la différence entre le couple parental et la liberté de leur mère à engager d'autres relations comme femme.

Jean-Luc est content après une histoire de couple plutôt mouvementée avec son ex femme. Il a retrouvé une amie d'enfance : « *maintenant j'ai retrouvé quelqu'un aussi, j'ai retrouvé une amie d'enfance et on est devenu intimes et, elle a aussi 3 enfants. Comme elle travaille ici à B., moi je vais chercher ses enfants du fait que je ne travaille pas ».* Il est content de vivre une relation amoureuse plus heureuse et il compte accueillir sa nouvelle compagne chez lui. Il l'exprime d'une manière bien à lui, et le lecteur comprendra son contentement : *« maintenant que j'ai trouvé quelqu'un de bien en plus, elle [son ex-femme] peut sûrement rester dehors. En fait, pour définir les deux, je dirais que je suis passé de la casserole à la Rolls ou bien de la lune au soleil… alors pour vous dire un peu la différence {rires} »*. Jean-Luc est en train de refaire les peintures dans son logement social, qu'il a gardé après le départ de son ex-femme. Les enfants (âgés de 11, de 5 et de 3 ans) passent du temps après l'école chez lui en attendant que leur mère finisse son travail. Actuellement, sa nouvelle compagne paie encore un loyer de 800 € sans charges et ils comptent remettre cet appartement le plus vite possible pour n'avoir plus qu'un seul loyer à payer.

Jan est en train de préparer l'arrivée de sa nouvelle compagne. Après d'avoir vécu pendant 12 ans sans relation, il a fait connaissance d'une femme de la même église (Témoin de Jehovah) qui va venir s'installer chez lui : *« je vais quand même me marier avec une Rwandaise, là.* (Et elle va venir vivre chez vous ici alors ?*) Ah oui. J'ai une fois fait une prise en charge, il y a deux ans, et avec une prise en charge, la personne qui vient en Belgique, elle doit habiter chez la personne qui a fait la prise en charge. Ils contrôlent. Et pour se marier, c'est compliqué. Quelqu'un qui n'a pas de lien sanguin, ce n'est pas facile, ils compliquent… ».* Jan est pensionné actuellement, il a travaillé plusieurs années en Afrique, le continent dont était originaire aussi sa première femme. À Bruxelles, il fréquentait beaucoup les « milieux africains ». Âgé de 65 ans, il est content de ne pas devoir passer sa retraite tout seul, mais il est encore en attente que sa nouvelle compagne s'installe chez lui.

Ces quelques cas de figure ont en commun qu'ils repondent plus à ce que Jacques Marquet et alii ont nommé la logique de substitution[679]. Le nouveau partenaire est éventuellement censé jouer un nouveau

[678] MARQUET J. (dir.), *L'évolution contemporaine […], op.cit.*, p. 167

rôle auprès des enfants. C'est une première étape vers la recomposition familiale où le nouveau père (ou la mère) prend plus de fonctions et où le parent biologique s'écarte progressivement.

D'autres cas de figure montrent plus clairement que certaines mères ne veulent pas « refaire un ménage ». La relation amoureuse qu'elles partagent avec leurs compagnons est une relation entre adultes, l'homme n'étant pas censé prendre une place auprès de la famille. Mathilde ne cherche pas à recomposer un ménage, elle vit bien avec ses enfants et ne voudrait pas d'autre homme à la maison : « *Bon j'ai un compagnon… il m'aide beaucoup moralement. Financièrement, il est hors de question qu'il m'aide. Ce n'est pas son rôle. Il est là pour moi. Pour moi en tant que femme. Il n'est pas là en tant que portefeuille ni en tant que … ça c'est hors de question. Ca c'est quelque chose. C'est mon plaisir à moi. Ce n'est pas le plaisir de dire « oh tu sais j'ai des difficultés à payer le loyer, j'ai des difficultés… » Ça, il est hors de question qu'il se mêle de quoi que ce soit. Ce n'est pas son rôle…Il m'apporte beaucoup, sans le savoir… c'est quelqu'un qui a fait beaucoup d'études. Et moi, j'aime bien apprendre et tout, donc ça me valorise d'être en contact* ». Nous voyons clairement que son compagnon est là pour qu'ils puissent vivre une relation amoureuse entre adultes. S'occuper des enfants et « payer les factures » restent les charges de Mathilde. Elle préfère de cette manière garder sa propre autonomie et vivre ainsi la relation que pour elle, sans que les rapports économiques ou autres puissent influer sur celle-ci.

Vivianne vit aussi une relation amoureuse, elle est aussi clairement décidée de ne pas mélanger : « *Mais, c'est, chacun chez soi quoi, ça c'est clair. (*vous croyez peut-être un de ces jours il pourra vivre avec vous ou vous préférez que ce soit séparé?*) Pour l'instant en tout cas pas. Je ne suis pas prête à avoir une vie de couple à cent pour cent…mais pourquoi pas* ».

Rosalie et son ex-partenaire ont vendu la maison familiale après la séparation. Avec la moitié de l'argent et avec l'aide des primes de la Région Wallonne, elle a pris un crédit pour une plus petite maison. Elle a un compagnon qui la soutient : « *il fallait s'occuper de ça aussi [de la rénovation]. Je veux dire c'est intéressant. Et bon, je ne suis pas toute seule, j'ai mon compagnon, quand même, à qui je demande conseil, qui me donne un coup de main et tout ça. S'il y a un travail, un truc à faire ou quoi…. Mais enfin, lui il vit chez lui et moi j'ai ma vie avec ma fille...* ». Son compagnon actuel est aussi divorcé et a établi une garde partagée avec son ex-compagne. Les enfants passent un week-end sur deux chez lui et lors des vacances. L'histoire de Rosalie, comme bien d'autres femmes et d'hommes, montre surtout que les situations évoluent.

Au lieu de voir dans ces formes de relations une nécessaire première étape avant la mise en ménage, Elisabeth Beck-Gernsheim[680] rappelle que, dans un contexte d'individualisation des trajectoires et de pluralisation des formes familiales, il est nécessaire d'élargir nos cadres conceptuels pour mieux comprendre les évolutions en cours. Plus qu'une forme de préparation d'une nouvelle recomposition familiale, nous voyons plutôt, dans ce deuxième groupe, des femmes qui veulent clairement faire la différence entre leur besoin ou volonté comme femme de vivre des relations conjugales et comme mère de s'occuper de leurs enfants. Le cas de Rosalie, de Vivianne ou de Mathilde montrent bien qu'elles sont enclines à vivre une relation sans nécessairement faire coïncider la sphère parentale avec la sphère conjugale. Les femmes savent aussi très bien que le couple amoureux est fragile[681], elles comptent se

[679] MARQUET J. (dir.), *L'évolution contemporaine […], op.cit.,* p. 165
[680] BECK-GERNSHEIM, E.*, Was kommt nach der Familie?[…], op.cit.*
[681] SINGLY de F. « Les tensions normatives de la modernité », *art.cit.,* p.20

créer alors une base de sécurité et d'autonomie pour elles et leurs enfants. Il n'est pas nécessaire de partager le même domicile pour être ensemble.

Par rapport aux manières de voir la parentalité, c'est plutôt le modèle de la pérennité ou le modèle additif qui est présent ici. Il y a différentes personnes en charge de la parentalité qui peuvent coexister et qui entretiennent différentes sortes de relations. Cette logique « *[…] structure au contraire l'espace familial en réseau, les différents protagonistes se connaissant et étant appelés à collaborer ; la démarche d'adoption n'exige pas l'éviction totale du parent biologique, de même que le beau-parent et le parent non gardien peuvent tous deux exercer des responsabilités à l'égard des enfants, la construction des liens avec l'un n'étant pas considérée comme incompatible avec la fréquentation de l'autre et vice-versa*[682]».

Comme Jean Kellerhals l'affirmait, nous sommes passés d'une conjugalité « prête à porter » à une « conjugalité sur mesure[683] », c'est-à-dire qu'il est de plus en plus difficile de parler d'un modèle conjugal, les trajectoires des partenaires qui s'installent en couple suivant certes différentes étapes identifiables, mais ces étapes n'étant pas nécessairement toutes présentes et ne se passant pas dans le même ordre. Il n'est pas du ressort de notre enquête d'étudier plus en profondeur les différents styles conjugaux qui sont présents dans la monoparentalité. Retenons surtout ici que deux grandes tendances se différencient, d'un côté la volonté de reformer un ménage, et de l'autre la volonté de se construire des espaces d'autonomie à partir desquels des relations amoureuses peuvent se déployer.

4.3.2 Des recompositions familiales

Analyser les recompositions familiales mérite une recherche en soi. Nous avons plutôt privilégié de rendre compte de la trajectoire des parents qui ont connu différentes formes familiales en gardant au centre de l'analyse la monoparentalité. Les recompositions familiales ont été pour sept femmes de notre enquête la porte de sortie de la monoparentalité. Après une phase de monoparentalité, elles ont fait connaissance de nouveaux partenaires et ont pris à un moment donné la décision de s'installer en ménage.

Ainsi l'exemple de Sophie qui, à la suite d'une première union, a vécu une phase de monoparentalité assez chargée. Elle travaillait à temps plein et assurait l'éducation de ses deux enfants âgés de 12 et de 8 ans à l'époque. Le père montrait de fortes réticences à payer la pension alimentaire qui a été finalement obtenue temporairement. Elle a retrouvé un nouveau compagnon qui avait deux enfants et avec qui elle vit depuis 10 ans maintenant. Sophie a vécu pendant trois ans seule après dix ans de vie commune avec son premier mari. Pendant ces trois ans, elle a dû gérer un travail à temps plein et l'éducation des enfants. Elle a trouvé un nouveau compagnon qui avait lui-même deux garçons qui sont maintenant âgés de 19 et de 20 ans. Sophie a maintenant 48 ans et vit avec ses filles âgées 25 et de 21 ans. Les deux garçons venaient au départ un week-end sur deux et se sont installés complètement chez le père suite au décès de leur mère. Sophie explique comment se sont passés les premiers moments de famille recomposée : « *au début je m'étais habituée à vivre seule, donc ça m'effrayait, je me disais : « dans quoi, je vais m'engager encore une fois, est ce que je suis prête à nouveau ? Est ce que je peux lui faire confiance ?* » *Ce sont mes enfants…* ». Elle est passée par une phase d'adaptation au départ, les rôles

[682] MARQUET J. (dir.), *L'évolution contemporaine […], op.cit.,* p. 165-166

[683] KELLERHALS, J. « Types de conjugalités, stress et gestion des problèmes dans les familles contemporaines », in : Dauphin, S. *Actes du colloque - Les transformations de la conjugalité : Configurations et parcours*. CNAF, Dossiers d'études n°127, 2010.

que devaient prendre les parents et les enfants dans cette nouvelle recomposition devant être établis : « *c'est quelque chose de fort quoi, un sentiment très fort et bon quand le partenaire commence à donner des limites à mes enfants et nous qui sommes habituées à être toutes seules, ça devient délicat, on n'accepte pas tellement, on se dit « mais enfin, il vient de l'extérieur et il vient dire quelque chose à mes enfants* ». Les rôles éducatifs n'étant pas vraiment établis, elle ne permettait pas au départ à son conjoint de faire des remarques aux enfants. Elle explique que : « *c'était pas leur papa, quoi. Donc c'était dur à accepter de partager leur maman donc ils étaient entre les deux…* ». Apparemment, un enfant a mal vécu ce premier moment et le couple en a souffert : «*ça rend le couple fragile et en même temps ça fait des conflits… si on veut vraiment que ça fonctionne, faut vraiment qu'on fasse appel à d'autres personnes extérieures. On a donc fait appel à un psychologue ».* Avec l'aide de celui-ci, ils sont alors passés par un processus qui redistribuait les rôles de chacun. C'est, selon Sophie, la création d'un accord sur les rôles de chacun qui a permis l'installation « *d'une sorte d'autorité parentale* »partagée entre les deux adultes. Les enfants s'entendaient bien entre eux : «*il y a en a un qui s'entendait bien avec l'une plus facilement et l'autre s'entendait bien avec l'autre…Il y avait des choses qui les rapprochaient quoi, mais en sachant que leur maman était leur maman et que voilà…* ». L'histoire ressemble à d'autres histoires de familles recomposées : elles ont dû passer par une phase de définition et d'acceptation des rôles de chacun, des nouvelles fratries se sont créées et les parents ont dû trouver leur propre place entre eux et face aux enfants. Cela ne s'est pas passé sans problèmes, mais le couple a négocié quant à la manière de faire face à ces difficultés.

Sané vient de se remarier avec un autre homme «*qui n'est pas le père de mes enfants, mais même, pour le moment il m'aide. Mais faire des enfants, là je veux faire attention maintenant. {rires}.* » Ils sont au départ d'une nouvelle vie en couple.

Armig a rompu un premier mariage arrangé par ses parents, elle a fait connaissance d'un homme qu'elle « aime vraiment ». Ils se sont depuis peu installés en ménage en achetant une maison à une demi-heure de train de Bruxelles. Son nouveau compagnon s'occupe volontiers de l'enfant.

D'autres mères, comme Julie, Hélène ou Alexandra ont vécu des relations avec deux pères, mais se sont retrouvées seules. Alexandra est de formation psychologue et le fait d'avoir des enfants, c'est son choix à elle. Elle vit avec son compagnon mais elle ne veut pas se laisser enfermer dans un couple tout en assumant seule la maternité de ses trois enfants. Rappelons qu'elle est venue du Portugal vers la Belgique pour pouvoir trouver des crèches accessibles qui lui permettent de travailler et d'éduquer ses enfants en même temps.

L'histoire de Julie est marquée par plusieurs phases. Elle a connu un premier ménage dont sont issus deux enfants âgés de 14 et de 12 ans. Avec son premier compagnon, la séparation s'est passée de manière problématique : « *Je voyais quelqu'un pendant la séparation. Mais, en fait, comme lui ne voulait pas que je me mette en ménage directement avec lui, et le papa ne voulait pas quitter l'appartement, donc c'est moi qui ai dû quitter l'appartement, et j'ai été dans un centre pour femmes* ». Elle a été alors pendant quelques mois dans une maison d'accueil avant de trouver un logement pour elle et ses enfants. Elle est restée seule pendant presque 9 ans, avant qu'elle ne rencontre un nouveau compagnon, le père de ses deux derniers enfants qui ont maintenant 2 et 1 ans. Ils ont hésité avant de vivre ensemble : «*Mais c'était chacun chez soi. Donc, chacun avait son appartement et au mois de septembre de l'année passée, on s'est mis ensemble. Et maintenant comme ça ne va pas, on se re-sépare en fait* ». Avec la cohabitation a commencé aussi les problèmes de couple. Julie a alors décidé de se

séparer, mais en gardant le logement ; le père a donc dû partir. Elle ne peut pas changer sa situation locative et administrative actuellement, puisque le deuxième père ne veut pas lui envoyer les papiers nécessaires pour débloquer la « cohabitation légale ». L'exemple montre bien comment des phases de monoparentalité peuvent alterner avec des phases d'union libre, pour redémarrer ensuite une vie de couple qui habite au même endroit. Actuellement, Julie est à nouveau monoparentale avec ses quatre enfants, les deux pères étant absents tant pour la garde que pour la pension alimentaire. On voit donc que différentes phases de relations peuvent s'enchaîner et donner lieu à différentes formes familiales, mais ce sont souvent les femmes qui assurent la pérennité de l'éducation des enfants.

La prise en compte de ses différentes situations de familles recomposées nous donne une image du changement des différentes relations de parenté qui peuvent exister au sein d'un ou de plusieurs couples conjugaux qui assument différentes fonctions de parentalité. Les individus qui se trouvent dans la situation d'être parent, n'ont pas forcément des rapports de parenté. Des formes de « filiation domestique[684] » ou de « parenté sociale[685] » coexistent avec des liens de filiation plus directs. À travers ces nouvelles recompositions familiales, d'autres liens et attachements peuvent se créer. La recomposition familiale n'est pas une garantie que cela tienne « toujours » entre les conjoints, comme la persistance du mariage initial est également devenue incertaine. Cela peut être une séquence dans la trajectoire des individus, mais si la relation s'effrite, les enfants « restent », et comme nous avons vus, différentes manières d'organiser la garde se mettent alors en place.

Revenons vers les cas que nous avons le plus rencontrés, deux tiers des personnes étant en situation de monoparentalité lors de l'entretien.

4.3.3 Rester « monoparental »

L'analyse des données statistiques venant du SPF-DGSIE[686] et de la BCSS[687], dans la première partie, a permis de vérifier qu'à côté des familles classiques et des familles recomposées, les familles monoparentales restaient bien une catégorie importante. L'analyse des entretiens avec des personnes qui ont connu la situation de monoparentalité souligne qu'à côté de toutes formes diverses de vie conjugale et de recompositions familiales, un nombre important de mères et de pères vivent sans partenaire avec leurs enfants.

Nous avons également établi que les trajectoires familiales s'individualisent de plus en plus. L'analyse des entretiens a permis de montrer une diversité de formes familiales qui dénote que le regroupement des situations s'avère de plus en plus difficile. Pour mieux comprendre ces situations, nous avons privilégié certains regroupements. Répondre à la question « pourquoi tant de personnes en situation de monoparentalité vivent sans partenaire » n'est pas une chose facile, tant se mêlent épreuves sociales, vécus individuels, souvenirs de la vie en couple, volonté d'individus de poursuivre leur propre chemin. Trois thématiques ressortent néanmoins plus largement des entretiens : le manque de temps et de possibilités de rencontre, ne plus vouloir de partenaire et la remise en cause des modèles familiaux.

[684] MARQUET J. (dir.), *L'évolution contemporaine […], op.cit.,* p. 179
[685] *Ibidem*, p. 167
[686] Service public fédéral -Direction générale Statistique et Information économique
[687] Banque carrefour de la sécurité sociale

4.3.3.1 Manque de temps et de possibilités

Une explication objective, convaincante, résulte du fait que les mères disent souvent qu'elles n'ont pas le temps de sortir. Comme nous l'avons souligné déjà dans la partie qui analysait le manque de temps, beaucoup de mères nous ont dit que pour pouvoir faire connaissance d'autres personnes, il faut sortir, il faut fréquenter des lieux où on puisse faire des rencontres. Le temps est loin d'être la seule raison de ne pas entrer en relation. Souvent, c'est le passé avec l'ex-conjoint ou le mari qui influence fortement le manière de voir de futures relations.

Ainsi Rachida se plaint qu'elle ne trouve pas du tout du temps pour elle-même. Elle se dit que cela ira peut-être mieux : «*Enfin, j'espère…surtout, si j'arrive à trouver quelqu'un {rires}. Mais pour le moment je ne suis pas dans cet état d'esprit…voilà, c'est ça en fait, je me suis coupée entre guillemets, j'ai été coupée aussi du fait que quand j'étais enceinte, je me suis coupée de tout le monde, ça ne s'est pas fait de manière officielle, c'est un peu venu comme ça ».* Sa famille avait des problèmes à accepter son compagnon à l'époque et elle a eu un « enfant hors mariage ». À la désapprobation de ses parents s'est ajouté le choix de se retirer vers une vie plus privée avec sa fille. Elle se pose alors la question de savoir si c'est le fait qu'elle a une fille à charge qui fait qu'elle ne trouve personne tout en se disant que son mode de vie entre travail à temps plein et sa fille ne lui permet pas vraiment de faire connaissance de quelqu'un.

Sally vit actuellement depuis six ans seule, sa fille a sept ans. Elle aimerait bien trouver une nouvelle relation: « *Ce n'est pas que je veux rester seule, j'ai envie d'avoir d'autres enfants, je ne sais pas, c'est clair. Et puis bon y a mon horloge biologique qui tourne, j'ai 33 ans, dans deux ans, 35 ans, ça va vite, et même pour moi-même et pour ma fille, comme je vous ai dit j'ai pas envie qu'elle reste toute seule…* ». Sally et sa fille ont déjà pensé à d'autres possibilités : « *parfois elle réclame, elle dit : « viens, on va adopter, maman » et je me dis : « ah mais c'est vrai, oui parfois j'ai pensé à l'adoption, parce que je suis très maternelle* ». Mais l'adoption n'est pas vraiment une option pour elle. Elle poursuit qu'elle est maintenant plus mature que quand elle a eu son premier enfant : « *et certainement ce serait quelqu'un qui aurait peut-être la quarantaine, peut être mon âge ou peut être quelqu'un qui aurait aussi un enfant ou deux… ça va être une famille recomposée et ça ne me dérange absolument pas*…». Mais elle aussi, comme bien d'autres femmes, fait plus attention aux choix conjugaux pour ne pas revivre des problèmes comme dans le passé. Sally voit difficilement « comment trouver quelqu'un » à côté de sa formation universitaire, de son travail, du temps passé avec sa petite fille, mais elle reste confiante pour trouver quelqu'un.

4.3.3.2 Ne plus vouloir de partenaire

Beaucoup de femmes nous ont fait part que, suite à tout ce qu'elles ont vécu avec leur ancien partenaire, elles préféraient rester seules avec leurs enfants et vivre leur propre vie. La volonté de former un couple est parfois exprimée par ces personnes, mais celle de refonder « une famille » avec un homme est parfois très clairement rejetée. « Courir le risque de revivre la même chose » devient alors l'expression qui définit le plus le vécu de ces femmes par rapport aux recompositions familiales. Certaines disent très directement qu'elles n'ont plus besoin d'un homme à la maison qui risque de venir perturber tout ce qu'elles ont su construire depuis qu'elles sont en situation de monoparentalité.

Prenons l'exemple de Marlène. Elle a 41 ans et vit depuis cinq années seule. Elle a mis son ex-mari à la porte suite à plusieurs difficultés conjugales. Alors que son ancien compagnon avait un comportement de harcèlement après la séparation, Marlène a inventé que la police surveillait en secret sa maison pour

trouver « sa paix ». Elle dit qu'elle ne cherche pas de relation : « *Non je ne cherche pas… C'est très bien comme ça. J'ai eu des relations bien sûr hein, je ne suis pas nonne non plus ; j'ai eu des relations, mais vraiment rien de rien de sérieux, quoi …* ». Elle trouve qu'il y a « *d'autres dames qui ne savent pas vivre seules [...] Moi, ce n'est pas que je ne trouve pas que c'est de la solitude, c'est avoir la paix, c'est pas pareil ! Je ne me sens pas seule, j'ai mes enfants, mais c'est vrai qu'il y a des dames qui ne savent pas rester seules.* » Elle ne voudrait pas se mettre à nouveau en ménage puisque cela pourrait poser des problèmes pour les enfants : **«** *C'est assez… c'est dur pour un enfant, je trouve, parce que moi, mon père, c'était aussi mon beau-père, et, je sais bien qu'au début, je n'ai pas eu facile que maman revive avec quelqu'un d'autre quand j'avais neuf ans, mais bon,après et maintenant, je me dis, c'était lui mon père ; parce que j'ai vu tout ce qu'il a fait pour moi* ». Elle a grandi dans une famille recomposée de 5 enfants dont deux venaient de sa mère et 3 autres du père. Après une phase d'adaptation, tous les enfants ont été élevés de la même manière : « *ils nous ont élevés tous de la même façon, et on est tous des frères et sœurs* ». Elle parle alors de plusieurs exemples de recomposition familiale qui se « sont bien passés », où les partenaires et les enfants étaient heureux. Mais personnellement elle n'est pas du tout intéressée de vivre avec un nouveau compagnon. À la question « comment alors trouver le « bon homme » pour recomposer un ménage », elle répond : « *Si c'est pour avoir un poids en plus, laisse tomber. Avoir un boulet à la maison, non, c'est bon, quoi ! On ne s'entend déjà pas avec les mouflets, s'il faut encore avoir un boulet, non, stop ! {sourire} Au moins quelqu'un qui vous rapporte quelque chose — ça y est je deviens vénale… {rires} Mais non, c'est la vérité. Au moins que ça vous rapporte quelque chose* ». Elle ne voudrait pas perdre l'autonomie qu'elle a lourdement acquise ces dernières années : «*Si c'est pour encore avoir un enfant en plus ou…, des dettes en plus, non merci, non, ça je ne pourrais pas supporter, quoi. C'est ce que j'ai eu d'ailleurs avec un copain que j'avais rencontré, là, quand il m'a parlé de ses dettes, ouille ouille, non non non, stop stop stop !! On va s'arrêter là, parce que je suis très bien avec mes enfants, on va en rester là, quoi. Donc voilà* ». Elle a commencé à faire beaucoup plus attention avec qui elle engage des relations et ce que cela pourrait amener dans le futur : « *je ne cherche rien, mais maintenant si je vais rencontrer quelqu'un, je vais l'analyser, du cheveu jusqu'à l'orteil, pour savoir…moi je n'aime déjà pas le mensonge, c'est un truc qui me… Malheureusement il y a beaucoup de gens qui ne sont pas très nets dans leur vie. Bon ben, c'est vrai que, une fois qu'on a quarante ans, on rencontre souvent des gens qui ont déjà un bagage derrière, ce qui n'est pas toujours facile non plus à assumer, les enfants des autres, et je me dis : « oh non, c'est bon, je suis bien avec les miens, quoi, ça va ». Non, tout ça c'est difficile… Maintenant je ne sais pas… peut-être que si maintenant je ne rencontre personne et qu'à soixante ans je suis seule et que les enfants seront mariés, je vais peut-être le regretter, ça je ne sais pas…* ». L'exemple de Marlène montre très bien à quel point elle est devenue attentive à ce qu'une relation induise du changement. Elle dit d'ailleurs « mieux vaut être seule que mal accompagnée ». Beaucoup de femmes nous ont fait part qu'en devenant plus mûres, elles n'engagent pas si facilement une relation et qu'elles préfèrent faire connaissance de qui est vraiment l'autre avant de s'engager. Aussi, parfois le lourd passé résonne dans les descriptions des possibilités futures, les femmes se protègent afin de ne pas revivre des relations marquées par trop de difficultés.

4.3.3.3 Remise en cause du modèle familial traditionnel

Certaines personnes ont connu une phase de prise de distance avec certaines valeurs véhiculées dans la société. Même si chacun(e) développe une vision assez personnalisée, nous avons quand même retenu une mise en question plus profonde des modèles traditionnels se référant au mariage, à la famille ou à la place du couple. Prenons l'exemple d'Alix, de Mathieu et de Célestine :

Alix n'a jamais été mariée et l'image du mariage a changé pour elle : « *Au début, j'étais pour me marier, faire comme les autres. Parce que si on est marié, c'est une signature. Pour moi c'est justement ça, c'est une signature. Et puis après, il y a des conflits, il y a ci et là. Lui va avoir plus, elle va avoir moins. Pourquoi se tracasser? Pourquoi? Et puis on ne sera pas plus heureux si on est marié que si je vis comme je vis!* ». Elle se dit qu'elle est heureuse avec sa manière de vivre et elle ne cherche pas nécessairement à trouver le bonheur dans le mariage. Elle garde les contacts avec le père de son fils et ils s'entendent bien. Ce qui compte, c'est ce qu'elle vit avec son fils.

Mathieu explique qu'il a mis le modèle familial traditionnel en question : « *[certains chercheurs] ne considèrent pas les parents solos comme une famille, parce que, ils ne reconstruisent leur famille que quand ils se remettent en couple. L'expression de "refaire sa vie", toutes ces choses-là contribuent quelque part à la stigmatisation des gens qui sont seuls. Alors, les célibataires sans enfants, ils se sont un peu libérés maintenant, parce que, je veux dire à 26 ans, on ne va plus dire à une fille qu'elle est une « catherinette », et qu'elle n'est pas encore mariée, etc. Comme je veux dire à trente ans, on ne dira pas à un homme que c'est un « vieux célibataire ». Voilà, mais, […] qu'on peut être une famille seule avec ses enfants, ça met un peu à mal le schéma…* ». Mathieu explique qu'il a vécu la séparation comme un agrandissement de la famille et il s'est rendu compte que d'autres formes familiales persistent à la rupture du couple : « *faire le deuil d'un couple qui fonctionne mal, ça a été assez rapide, mais faire le deuil de la famille, où on fait tout ensemble avec les… et il a fallu longtemps pour que je me dise […] que, même en étant à nous trois, avec mes deux enfants, on est une famille…même avec la maman et avec les grands-parents des deux côtés, on reste une famille, il y a juste le papa et la maman qui ne vivent pas ensemble*». On se souviendra que, pour Mathieu, c'était tout un processus pour que les relations autour de la coparentalité s'établissent de manière si peu conflictuelle : « *et puis, finalement, on s'est dit ben voilà, il y a des éléments qui sont des événements importants pour les enfants : les anniversaires, etc. Moi je ne veux pas qu'on fasse deux anniversaires. C'est une famille. Voilà, à ce moment-là, on fait avec et on se retrouve. Et, la première fois, il y avait de la gêne. Maintenant, voilà, il n'y a pas de soucis, et les enfants comprennent…* ». Nous avons repris cet extrait pour mettre en avant la manière dont certains parents mettent en doute le modèle classique de la famille en soutenant qu'après la rupture du couple conjugal, d'autres modèles familiaux peuvent persister. Mathieu n'est actuellement pas à la recherche d'une partenaire : *« voyons plus, voyons plus large, et voilà, je reste ouvert à tout, mais je ne pense pas que je serai nécessairement plus heureux si j'étais en couple juste pour être dans un couple. Voilà, j'ai une vie privée, j'ai une vie personnelle et j'ai une vie professionnelle ».*

Mathieu a engagé une recherche personnelle sur le futur des formes de parentalité et de « *la fin de la famille traditionnelle* » : « *d'où la difficulté maintenant de trouver ces nouvelles formes de parentalité, entre un monde où tout change, mais où ça [le rapport aux enfants], c'est une stabilité. Il y a effectivement aussi ce côté de retour aux valeurs familiales, alors peut-être pas familiales, mais aux valeurs parentales qui donnent l'idée que, ça au moins, c'est quelque chose de sécurisant, de long terme, etc. ».* Pour lui, le fait d'être père est quelque chose de plus stable qui reste dans un monde marqué par les tourbillons de la modernité avancée où tout devient plus changeant, insécure et fluide, « *c'est l'ère, quelque part virtuelle, du tout-possible, et du… oui de l'ultra-rapidité de tout* ». Il précise que lors d'une conférence universitaire qui portait sur le « bonheur », il a constaté que le dernier « *mythe auquel personne ne touche, c'est de dire voilà, le couple fait, le couple fait le bonheur*». Mathieu se trouve donc en une phase où il a commencé, suite à l'éclatement de son mariage, à mettre en place un système de coparentalité où il peut vivre son rôle de ce que l'on pourrait nommer « nouveau père ». Parallèlement à cela, il est en train de revoir ses pensées et de mettre en question la société actuelle en cherchant de

nouvelles formes pour combiner son individualité, sa paternité et son rôle dans la société. La discussion avec Mathieu repart sur les possibilités de réforme des politiques sociales pour mieux rendre compte de l'homme et de la femme en tant qu'individu avec des droits égaux. Nous y reviendrons lorsque nous aborderons le rôle des supports.

Célestine a déjà expliqué plus tôt qu'elle se sent enfermée comme femme dans la maternité depuis qu'elle est seule. Elle trouve qu'à «*partir d'un certain âge, on sort de ce modèle : « couple homme-femme » et on se rend compte qu'effectivement, c'est une liberté d'être sans homme, en tous cas en permanence, à la maison, mais d'un autre côté, être complètement seule c'est pas une solution non plus, il faut juste un équilibre […] Je pense quand même avoir des relations en dehors mais pour ça, il faut avoir le temps… ».* Elle expliquera aussi qu'elle est ouverte pour vivre une relation, mais qu'il est hors de question que l'homme vienne vivre chez elle. Vivre une relation conjugale, sans partager nécessairement l'espace domestique : « *Chacun a son lit ! l'idiot qui a été inventé le lit conjugal, il aurait mieux fait de s'abstenir !* » et plus loin : « *oui, se retrouver parce que la chambre c'est un peu un espace de repos, de repli, on peut y aller pour dormir la nuit mais on peut y aller aussi se reposer un peu, prendre du recul, donc, je pense que c'est important que ce soit un espace intime et unique… ».* L'important, pour elle, ce sera de garder des espaces à elle sans pour autant qu'une vie conjugale soit impossible : « *ça n'empêche pas des moments de retrouvailles ou en commun, sans pour autant que ce soit quelque chose d'obligatoire et de permanent* ». C'est le modèle de la cohabitation tel que le décrit François de Singly[688] : Célestine cherche en quelque sorte un arrangement où elle garde des espaces d'affirmation de sa propre personnalité et vivre une intimité à soi. La cuisine ou le salon seraient alors plus les lieux de la vie commune.

***

Cette première analyse des trajectoires de monoparentalité nous a permis d'éclairer mieux les 'entrées', les 'sorties' et certaines situations de monoparentalité. Plusieurs constats marquants se dégagent de ce premier dépouillement des entretiens. Si nous avons pu rencontrer la figure de « nouveaux pères » et d'autres pères qui s'investissent par rapport à leur parenté, le constat global est que le désinvestissement des hommes reste assez prégnant. Dans un contexte où seulement une personne sur cinq ne reçoit pas d'aide de sa propre famille par rapport à la garde des enfants, où les gardes partagées sont la plupart du temps assez déséquilibrées (et peu respectées) et où les pensions alimentaires ne sont payées qu'à 30 des 47 parents interviewées (les autres sont souvent en-dessous de ce que les mesures de calcul proposent[689]), bon nombre de femmes doivent, malgré une garde partagée, être toujours la personne de référence qui apporte la stabilité. Là où les liens amoureux et conjugaux sont plus faibles, ce sont surtout les femmes qui doivent assurer la continuation de l'éducation des enfants. Que ce soit à l'entrée, à la sortie ou lors de différentes phases de monoparentalité entrecoupées par des moments de vie en couple, rares sont les hommes qui permettent à l'enfant d'avoir une certaine continuité.

Nous avons vu qu'au moment de la bifurcation de la situation parentale, les mères et certains pères ont mis en place toutes sortes de stratégies éducatives pour faire face à ce qu'elles ou ils retiennent comme étant des effets négatifs de la séparation. Ce rapport éducatif est marqué par ce que François de Singly

[688] SINGLY de F., *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Paris, Nathan, 2000, pp.133ff
[689] Calcul du 'Gezinsbond' (Ligue de Familles côté néerlandophone)

nomme le « ni ni[690] », les mères se trouvant dans une ambivalence entre à la fois apporter des limites, de l'autorité tout en étant proche et à l'écoute de l'enfant. Elles ont souvent exprimé que ce qui était le plus épuisant était de jongler avec ces différentes attitudes éducatives.

Les femmes se construisent leur identité dans un contexte qui est marqué par l'ambivalence d'être à la fois une mère qui investit la maternité Et une femme qui poursuit des projets personnels et professionnels, comme nous l'ont fait remarquer Nathalie Heinich[691] et Alain Touraine[692]. Cette ambivalence est loin d'être conflictuelle, puisque le manque de temps d'un côté et le manque de soutiens et de supports à la parentalité de l'autre ont des effets importants sur les possibilités de se construire. Entre la 'double journée' et la 'parentalité abandonnée à domicile' peu de marges existent pour que les femmes puissent investir d'autres domaines de la vie. La difficulté de combiner le travail avec la vie familiale dans un contexte de difficultés d'accès aux formes de garde organisée font que tous les parents doivent « prendre sur eux-mêmes ». Tandis qu'à une extrémité, les parents vivent la « course » pour articuler différents horaires, temporalités et charges, ce qui a pour effet de générer une mauvaise conscience de ne pas faire assez mais aussi un fort ressentiment de « l'épuisement », de l'autre les mères vivent dans un monde qu'elles décrivent comme « un étouffement » causé par le manque de soutien vis-à-vis des parents qui vivent seuls avec leurs enfants.

Il reste une dernière remarque à faire. Souvent quand on parle du 'statut de cohabitant' dans les politiques sociales et par rapport aux revenus de remplacement, certains ont vite fait de dire que les couples "trichent", qu'il y aurait de 'faux monoparentaux'. Plusieurs crèches et services sociaux nous ont également fait part que certaines personnes ont tendance à ne pas déclarer « leur copain » pour bénéficier de meilleurs revenus. La « remise en mariage » ne serait pas assez promue[693]. Mais tel n'est pas le problème selon nous. Si ces situations existent bel et bien, les entretiens nous ont montré qu'une immense majorité des personnes restent seules, puisque soit elles ne trouvent pas de partenaire adéquat ou soit que leur passé relationnel a été si lourd qu'elles préfèrent rester seules. Parfois les modèles traditionnels de couple et de famille sont remis en cause et les parents aspirent à une autre autonomie en supportant seuls les difficultés pour ne pas être dépendant d'un éventuel conjoint. En demandant lors des entretiens si les 'statuts officiels' étaient une cause pour ne pas se remettre en couple, tous les femmes et hommes interviewés ont soutenu qu'ils préféraient suivre leurs émotions par rapport aux relations et non pas par rapport à un revenu. Se mettre en couple ou pas ne suit pas la logique d'un acteur économique et rationnel qui tente de maximiser ses revenus ; c'est un choix entre deux adultes qui répond à une complexité relationnelle et émotionnelle bien plus difficile à comprendre qu'un calcul financier.

[690] SINGLY de F. « Les tensions normatives de la modernité », *art.cit.*
[691] HEINICH, N., *op.cit.*
[692] TOURAINE A., *Le monde des femmes*, *op.cit.*
[693] Une publication statistique récente n'a pris en compte que les entrées d'argent et les données SILC pour parvenir à la conclusion que les politiques sociales ne favorisent pas assez la « remise en ménage ». Cette étude n'a pas pris en compte les doubles dépenses que les couples connaissent quand ils ont deux domiciles. Au prix du logement à Bruxelles, les différences sont plus importantes.HOGER INSTITUT VOOR DE GEZINSWETENSCHAPPEN, *Van gewoon samen tot samengewoond en opnieuw samen: samenwonen in het gezinsbeleid*, Bruxelles, 2011

5 Trajectoires par rapport au travail et aux autres situations socio-économiques

5.1 Analyse de l'axe du travail

L'analyse des données statistiques par rapport aux situations de monoparentalité a mis en évidence la fréquence des situations de pauvreté chez les familles monoparentales. Cela tiendrait à l'existence d'un vaste espace social de vulnérabilité situé à l'intersection de trois dimensions : familiale, économique et spatiale. Dans cet espace contextualisé, des dimensions sociales d'inégalités de genre interagissent avec des dimensions de genre d'inégalités sociales. Rappelons brièvement en introduction à ce chapitre quelques notions fondamentales de notre approche des trajectoires professionnelles. Nous avons déjà relevé deux autres dimensions de précarité socio-économique que connaissent les personnes en situation de monoparentalité, à savoir l'insuffisance de la couverture du coût des enfants (allocations familiales, déductions fiscales, équipements collectifs) et les carences dans l'évaluation et le versement des créances alimentaires pour les enfants[694]. C'est la troisième dimension – l'insuffisance des revenus professionnels – que nous allons aborder dans ce chapitre.

C. Nicole-Drancourt[695] soulignait dans une recherche exemplaire sur l'insertion professionnelle que le rapport au travail, qui définit l'engagement et la représentation que l'on en a, était un élément crucial dans l'orientation des trajectoires sociales. Par rapport à nos entretiens, nous avons reconstruit les trajectoires professionnelles der personnes interviewées en faisant particulièrement attention aux bifurcations, c'est-à-dire aux moments de changement plus abrupts. Le questionnement visait à mieux élucider le rapport qu'entretiennent les mères et pères par rapport au travail, quel est le sens qu'ils accordent au travail et comment sont appréhendés les freins ou les opportunités d'un maintien ou d'un retour sur le marché du travail. Par travail, nous ne nous limiterons pas à une définition qui le restreindrait à la seule activité professionnelle mais nous tiendrons compte du travail domestique[696]. Rappelons encore brièvement, les trois dimensions essentielles de la relation au travail :

i. la place accordée à celui-ci (quelle importance ? quelles priorités ?) ;
ii. les représentations du monde du travail (quelles épreuves ont été rencontrées ? comment on se maintient à distance de celui-ci ou comment on envisage de s'y intégrer ?) ;
iii. les dimensions du travail et les critères d'appréciation des emplois (pour quoi travaille-t-on : de l'argent, du prestige, une reconnaissance de soi,… ? qu'implique le fait de ne pas travailler ? quels sont les critères d'évaluation du « bon » emploi ?).

En suivant une démarche proche de celle proposée par Nicole Chantal-Drancourt[697], il s'agira de reconstituer les trajectoires biographiques à partir du repérage des bifurcations et des épreuves.

[694] PLATEFORME POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES, *Mémorandum*, Bruxelles, 2007.
[695] NICOLE-DRANCOURT C, « Mesurer l'insertion professionnelle », *Revue Française de Sociologie*, Volume 35, n°1, 1994, pp. 37-68.
[696] FOUQUET A., « Le travail domestique : du travail invisible au « gisement » d'emplois », in : LAUFER J., MARRY C., MARUANI M. (dir*), Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001, pp. 99-127.
[697] NICOLE-DRANCOURT, C., « Stratégies professionnelles et organisation des familles », *Revue Française de Sociologie* 30, no. 1, 1989, pp. 57-80.

L'intégration professionnelle sera saisie à travers les deux composantes proposées par S. Paugam[698]: d'une part, le rapport au travail évalué à travers les indicateurs comme le niveau de salaire, les conditions de travail, la nature du travail effectué ; d'autre part, le rapport à l'emploi qui relève de la logique de la stabilité ou non des parcours professionnels à travers, soit la durée du contrat de travail, soit la perception de la sécurité ou de l'insécurité de l'emploi.

Comme les exigences temporelles pour écrire ce rapport intermédiaire sont limitées et que le nombre d'entretiens n'est pas encore suffisant pour approfondir l'analyse du rapport au travail que développent les personnes en situation de monoparentalité, nous avons décidé de regarder la conciliation entre le travail et la monoparentalité à travers le prisme de deux bifurcations essentielles dans notre perspective. La notion de stabilité et de protection de la trajectoire telle que reprise à Paugam[699], mais aussi à Robert Castel[700], servira de fil conducteur analytique. L'approche par les bifurcations permet de mieux rendre compte des changements intervenus dans les trajectoires, et de les situer dans leur rapport temporel au niveau de l'histoire de l'individu[701]. Les bifurcations concernant le fait de 'perdre', 'garder ou trouver' du travail sont à ce titre des analyseurs qui nous permettent de regarder le côté évolutif des situations socio-professionnelles que connaissent les personnes en situation de monoparentalité.

5.2 Perdre son travail

Nous avons établi une typologie des situations actuelles de la monoparentalité qui croisait la situation socio-professionnelle des personnes avec le degré de négociation qu'ils connaissent avec leurs ex-partenaires autour de la charge des enfants[702]. Le croisement de ces deux variables permet de regrouper les trajectoires individuelles selon les deux ressources les plus centrales pour faire face aux épreuves de la monoparentalité. Nous avons présenté différentes positions par rapport à cette typologie : 1) la double journée (négociée ou abandonnée) ; 2) les trajectoires précaires (négociée ou abandonnée) et 3) la parentalité (négociée ou abandonnée) à domicile. Nous allons voir que ces positions structurelles renvoient à différents degrés de protection que connaissent les parents dans leur trajectoire.

Nous commencerons par une comparaison de la situation d'emploi qu'ont connu les parents un an avant la naissance du premier enfant. Comme nous allons le voir, les trajectoires professionnelles dans notre enquête sont plutôt marquées par le non-emploi. Regarder la situation avant la naissance est un moyen de comparer la trajectoire socio-professionnelle avant l'avènement de la pater-/maternité et de comprendre mieux comment cette dernière influence les parcours professionnels et selon quel degré. La comparaison de ces situations socio-professionnelles au début de la trajectoire, nous permet de constater que les personnes ont connu des situations socio-professionnelles beaucoup plus diverses et plus marquées par l'emploi que ce qu'ils ne connaissent en situation de monoparentalité.

[698] PAUGAM S., *Le Salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, PUF, 2000.
[699] *Ibid.*
[700] CASTEL R., *L'insécurité sociale*, Paris, Seuil, 2003.
[701] MÉNDEZ Ariel, (dir.), *[…]op.cit.*, pp.19-26
[702] Dans notre cas, une situation négociée veut dire qu'une pension alimentaire est payée régulièrement et que des systèmes de partage de garde ont été établis et qu'ils sont respectés

La double journée

La plupart des personnes, qui connaissent la 'double journée' actuellement, ont eu des situations socioprofessionnelles marquées par le travail avec contrat CDI (contrat à durée indéterminé) avant la première naissance d'un enfant. Si on peut dire qu'en règle générale les personnes ont su combiner des efforts personnels avec la recherche de supports et soutiens pour associer travail et vie familiale, des fortes différences persistent entre les parents. Nous avons déjà relevé les fortes diversités en termes de (dés-)investissement des ex-partenaires (garde et pension alimentaire), très peu de personnes pouvant compter sur l'aide de la famille pour les gardes. Ce qui revient à ce que les mères et les pères vivent plutôt « l'épuisement » dans ces situations où ils ou elles doivent « faire la course » en permanence pour concilier différentes exigences.

Quatre personnes ont pu trouver un travail plus stable. Maria était en recherche d'emploi, mais elle a trouvé un travail à temps plein et à durée indéterminée tout en trouvant une place de puéricultrice dans une crèche. Elle s'occupe quasi seule de ses cinq enfants. Rachida venait d'arrêter sa formation de graduat en droit avant la remise de son diplôme ; elle a connu une période de recherche de soi qu'elle combinait avec « des petits jobs en interim ». Quand sa fille avait deux ans, elle a trouvé un travail dans le secrétariat d'une grande association socio-culturelle. Malika travaillait un an avant la naissance de sa fille comme garde malade à domicile ; elle a entretemps trouvé un CDI comme puéricultrice dans une crèche. Baptiste était sacristain dans une église où il vivait. Il a trouvé du travail dans une cantine d'une commune bruxelloise. Précisons encore que ce sont là les quatre situations ayant une trajectoire socio-professionnelle 'ascendante'.

Les douze autres personnes interviewées ont toutes su garder leur travail à temps plein (durée indéterminée). Elles ont pu mobiliser toutes sortes de supports (congé maternité, crèches, garderie de l'école, etc.) et parfois des soutiens de la part de leur famille (cela ne compte que pour 5 parents). Ce groupe est donc marqué par une plus grande stabilité d'emploi, qu'elle soit acquise avant la première naissance ou entretemps.

Les trajectoires précaires

Ce groupe rassemble des personnes qui travaillent à temps partiel (généralement un mi-temps), et les personnes qui suivent actuellement une formation ou un autre projet d'intégration (par ex. cours d'intégration pour immigrés arrivés récemment, cours d'informatique, enseignement secondaire,…).

Deux personnes seulement dans ce groupe ont gardé leur emploi : Sophie est restée puéricultrice, elle a tout de même diminué ses heures vers un mi-temps. Julie a travaillé comme vendeuse dans un supermarché avant la naissance de ses quatre enfants (âgés de 1,5 ans à 14 ans). Elle occupe actuellement un poste de personnel d'entretien (nettoyage) et est à mi-temps en pause-carrière pour s'occuper des soins de son plus jeune enfant qui est malade. Elle ne reçoit pas d'aide de la part des deux pères.

Deux autres personnes ont connu une trajectoire socio-professionnelle 'ascendante' : Geneviève a trouvé, malgré la charge de ses cinq enfants, un temps partiel à raison de 25 heures par semaine dans le secteur du nettoyage. Elle a pour contrainte de passer matin et soir à la crèche et dans deux écoles pour déposer et reprendre ses enfants. Son ex-conjoint ne l'aide pas par rapport à la garde des enfants et ne verse pas de pension alimentaire. Geneviève n'a pas non plus d'autres personnes qui l'aident pour la

garde des enfants. Armig quant à elle a su démarrer une formation d'infographie et a trouvé un travail PTP[703] à durée déterminée. Son enfant âgé de cinq ans va à la garderie et son nouveau compagnon l'aide pour la garde.

Les autres situations sont marquées par des trajectoires socio-professionnelles 'descendantes'. Au départ, les personnes ont connu des situations socio-professionnelles diverses (ouvrière de production, agente de téléboutique, responsable commercial, assistant social, actrice de théâtre, 'croque mort' et nettoyage en emploi 'titres-services'). Ce sont donc des fonctions d'ouvriers et de salariés, que les parents, en règle générale, ont (ou ont dû) quittés pour sortir « de la course » et avoir plus de temps pour leur progéniture malgré la perte en termes de revenus que cela signifie. Toutes les personnes réunies dans ce groupe sont, après une période d'inactivité, actuellement en recherche d'emploi ou poursuivent un projet de formation. Voyons quelles sont les principales raisons de la perte d'emploi (lié au mariage, à la naissance, à la séparation, à la santé ou par rapport aux problèmes de conciliation). Marlène a commencé, suite à une restructuration de l'entreprise et à cause des problèmes de dos, à travailler à mi-temps avec un contrat ALE[704] dans une école. Mathieu est en phase de démarrage d'une entreprise socio-culturelle. Plusieurs personnes poursuivent un projet de formation. Sané est en train d'améliorer ses connaissances du français, du néerlandais et de l'informatique. Antonia est en train de faire une reconversion professionnelle vers la bijouterie. Antonia a travaillé comme secrétaire avant d'arrêter l'emploi suite à des difficultés de conciliation travail-famille (ce qui coïncidait avec la faillite de la société). Anne, ayant travaillé comme actrice au théâtre, poursuit une formation de 'cliniclown' et compte trouver de l'emploi dans un hôpital liégeois. Karim est en train de se former pour devenir expert-géomètre. Khadija vivait dans sa famille au Maroc avant la naissance de l'enfant, elle est actuellement dans une phase d'installation à Bruxelles après avoir vécu de problèmes de violence conjugale. Elle vit dans une maison d'accueil et a su récupérer ses enfants, après l'intervention de la police. Anissa poursuit toujours sa formation dans l'enseignement secondaire supérieur ; elle était mère à 16 ans et son enfant a actuellement deux ans. Les autres personnes sont à la recherche d'un emploi.

L'expression « sur la corde raide » désigne assez bien ces situations.

La parentalité à domicile

Ce groupe rassemble des personnes qui ont connu une situation, avant la naissance du premier enfant, qui était plutôt marquée par l'emploi. Une partie des personnes ont eu un emploi plus ou moins stable (ouvrière, secrétaire, cuisinier, travail de nuit,…) alors que les autres personnes ont plutôt connu un travail précaire (titres-services, « boulots interim », garde malade avec horaires variables, nettoyage, aide hôtelière avec horaires variables en interim,…). Ce groupe est essentiellement représenté par des femmes, qui ont dû abandonner leur travail soit à la naissance d'un enfant ou alors lors de la séparation. La majorité des mères ont dû faire face à la quasi-impossibilité de trouver des crèches tout en occupant des statuts précaires qui ne donnent pas une protection suffisante en cas de maternité. Toutes ces mères ont dû alors passer par le chômage pour assurer la prise en charge de leurs enfants, et ceci dans un contexte où elles reçoivent très peu de soutiens.

[703] Programme de transition professionnelle (Programme d'aide à la promotion de l'emploi)

[704] Contrat Agence Locale de l'emploi (Le contrat de travail ALE permet de conserver l' allocation de chômage tout en gagnant un complément de 4,10 euros nets par heure de travail prestée.
http://www.belgium.be/fr/emploi/recherche_d_emploi/marche_du_travail/ale/; consulté le 13/08/2011)

Dit d'une autre manière, seulement quatre femmes des 17 dans ce groupe n'avaient pas d'activité socio-professionnelle avant la maternité (ou la monoparentalité) : Abou vivait en Guinée, elle n'a jamais eu un emploi rémunéré, même si elle a fait toutes sortes de travaux dans la sphère familiale et domestique. Laïla a vécu dans sa famille au Maroc, avant d'être mariée par arrangement en Belgique. Latifa avait de forts problèmes liés à sa santé mentale et qui l'empêchaient de travailler. Elle dépend de la mutuelle, et avant elle travaillait comme vendeuse dans des magasins, puis comme secrétaire comptable. Faïza poursuivait encore ses études. Tous les autres parents ont connu une trajectoire sociale 'descendante' dans ce groupe.

5.2.1 La perte de travail

Nous avons vu que les individus regroupés dans les différentes dimensions de notre typologie connaissent des situations socio-professionnelles variées. Pour la grande majorité des parents, la parentalité, ou l'entrée en monoparentalité, allait souvent de pair avec une trajectoire sociale ascendante. Nous avons vu que les positions structurelles influent largement sur leurs capacités d'action, et le niveau de conflictualité influence largement les ressources (qu'elles soient émotionnelles, sociales ou économiques) dont disposent les personnes.

Seules les personnes avec un contrat à durée indéterminée, qui donne droit aux congés de maternité et de parenté, en trouvant des possibilités d'accueil organisé, ont reçu les supports nécessaires pour garder leur travail. « Perdre son travail » est alors la bifurcation la plus représentative de la monoparentalité dans notre enquête. Nous allons regarder de plus près comment se présente cette bifurcation à partir de quatre aspects (la vie en couple, l'entrée en monoparentalité, la santé et les problèmes de conciliation de travail-famille) pour passer ensuite à l'analyse des situations de personnes qui ont su garder leur travail.

5.2.1.1 La vie en couple

Une première situation assez rare dans notre enquête renvoie à l'interdiction de travailler que le mari impose à sa femme. Farida occupait différents emplois intérimaires dans le secteur du nettoyage avant de se décider à changer sa destinée en voulant poursuivre une formation. Elle explique qu'elle rencontrait une forte désapprobation de la part de son mari par rapport à ces projets d'études : une « bonne mère » devrait s'occuper de ses enfants au lieu de travailler. Elle a commencé des études d'accompagnante en intégration socio-professionnelle (niveau graduat) à 39 ans : « *J'ai toujours, en fait, été quelqu'un comme rabaissée, bonne à rien. (*Par qui ?*) Premièrement, par ma famille d'abord au début. Et après, par mon mari qui a repris le flambeau haut la main. Donc quelque part, j'ai voulu me rendre compte de moi-même que j'étais capable de faire quelque chose ».* Elle voulait d'abord s'orienter vers une formation de gestion en comptabilité pour ouvrir un commerce, mais elle s'est décidée à vouloir aller à l'université. Son mari avait fait une année d'université, mais il a arrêté, et était contre le projet d'études de sa femme : « *Je me suis dit : « sûrement qu'il peut m'aider pour » ... parce que je n'arrivais pas à trouver les bouquins. Puis il m'a dit : « écoute laisse tomber, ce sont des études pour universitaires, ce n'est pas des études pour toi ».* Elle ne voulait pas céder à la pression de son mari : « *Et c'est à partir de là que j'ai juré à lui et à moi-même que je pouvais faire quelque chose d'autre que la popote. Que je suis capable de m'occuper des deux. Maison, enfants et les études* ». Elle précise que ce projet l'a beaucoup valorisée, mais son mari s'est senti diminué. Le couple n'a pu faire face à l'épreuve d'une certaine libération de la part de Farida. Après une recherche d'emploi parsemée de difficultés, elle

a décroché un premier contrat dans l'internat d'une école. C'était un contrat subventionné, elle l'a perdu à cause d'un déménagement vers une autre commune. Farida a donc dû se trouver des espaces d'action dans un contexte où sa famille et son mari la ramenaient, à chaque tentative d'extraction, à « son rôle » de femme plus traditionnelle. Elle a su poursuivre ses projets personnels, en payant le prix de la dissolution du couple.

Tandis que l'arrêt de travail (ou de formation) à cause de la pression familiale et par rapport au mari est assez rare, les situations où l'arrêt de travail va de pair avec la naissance d'un(e) enfant sont plus souvent représentées dans notre enquête

Valérie a dû arrêter de travailler à la naissance ; son ancien mari était fort violent, au chômage et ne l'aidait pas : « *même sa famille lui disait : « va travailler, ce n'est pas à ta femme… ». Moi j'allais faire les courses avec mon gros ventre là…, c'est moi qui bougeais tout… Lui il passait la nuit et toute la journée sur le PC* ». Elle a dû arrêter de travailler à la naissance du premier enfant étant donné qu'elle ne recevait pas de soutien. Le couple a encore tenu jusqu'à la naissance du troisième enfant. Alors qu'elle risquait de perdre l'enfant suite aux violences de la part de son mari, c'est à ce moment-là qu'elle l'a mis à la porte.

Fatima a connu une histoire comparable ; elle a aussi dû arrêter le travail à la naissance : pas de soutien de son mari et des problèmes de santé ont fait en sorte qu'elle a d'abord cherché de l'aide auprès de la mutuelle et auprès du chômage. Comme elle n'était qu'employée à temps partiel (2 fois 3 h par jour), elle est à moitié au chômage et à moitié « sur la mutuelle ». L'entrée en situation de monoparentalité n'a pas changé la situation ; elle a dû continuer à s'occuper seule de son enfant.

Certaines mères ont dû arrêter à la naissance du premier enfant, d'autres l'ont fait suite à la naissance d'un n-ième enfant. Ce deuxième cas de figure résulte généralement de la charge que comporte l'éducation de plusieurs enfants. Mathilde raconte que son dernier travail, comme secrétaire d'une ambassade d'un grand pays, consistait à gérer des horaires variés (tard et le week-end) pour un salaire qu'elle estimait « de misère ». L'articulation du travail s'est avérée parfois difficile: « *C'est déjà arrivé que je travaillais le samedi et le dimanche, mais le papa travaillait à l'époque, avant que je ne sois enceinte du dernier et j'ai pris Julie avec au travail. Parce qu'il était hors de question que je la mette dans la famille du papa parce que je ne m'entendais pas avec eux. Je ne voulais pas que ma fille aille chez eux, donc je me débrouillais par moi-même pour que les enfants soient… À l'époque, il n'y avait que Julie. Je préférais la prendre avec moi. Cela m'est arrivé de dire que j'étais malade quand la situation était trop complexe».* Gérer les maladies des enfants est une situation très difficile pour les parents, puisque tous les équilibres trouvés sont bousculés en urgence, et les mères en dehors d'autres formes de garde disponibles ne peuvent laisser leur enfant.

À côté de ces difficultés, elle parle de « piège à l'emploi » : « *on travaille, on est perdant. Ça je trouve que c'est mal fait, je trouve qu'on devrait plus récompenser les gens qui travaillent que les gens qui ne travaillent pas. Parce que moi avec ce que j'ai, je gagne parfois plus qu'une personne qui travaille. Quelque part ce n'est pas juste vis-à-vis des personnes qui travaillent. Parce qu'elle se lève le matin, elle va boulotter. Elle a le stress du travail et tout, et elle a un salaire entre guillemets de misère moins tous les avantages sociaux puisqu'elle travaille. Elle a moins d'avantages sociaux. Moi si je devais travailler…* ». Les petits salaires rentrent dans la fameuse catégorie « trop et pas assez » : pas assez de salaire pour permettre de payer les crèches et d'autres formes de garde, mais trop de salaire pour avoir

accès à d'autres formes d'aide à la parentalité. En dehors, d'une accessibilité plus grande des formes d'accueil, les mères avec des bas salaires vivent très mal le fait de gagner peu pour le travail fourni.

Mathilde connaissait déjà, quand elle était en couple, la « double journée » puisque son mari ne l'aidait pas réellement : « *Parce que quand je rentrais du travail, je ne pouvais pas compter sur le papa, j'avais les tâches d'une maman. Les devoirs, laver les enfants, faire à souper, faire la lessive, faire le ménage. Donc… plus le travail, j'avais une deuxième journée qui m'attendait quand je rentrais à la maison* ». À la naissance du troisième enfant, elle a pris la « décision » d'arrêter de travailler. Elle le regrette, tout en soutenant qu'elle est contente presque treize ans plus tard, mais elle est contente d'avoir « tout fait » pour que ses enfants reçoivent l'éducation et la formation qu'elle trouve nécessaire. Vu que ses enfants sont plus âgés, Mathilde s'est mise récemment à la recherche d'un emploi.

Les situations d'arrêt de travail qui renvoient seulement à la dimension du couple sont plutôt rares. Il est vrai qu'il arrive plus souvent que les pères interdisent ou freinent les possibilités de formation de leurs femmes, mais tel était moins le cas pour le travail rémunéré. Beaucoup de situations de perte de travail renvoient aussi à ce que les mères (en général) ont connu comme situation socio-professionnelle lors de leurs relations. Plusieurs femmes qui travaillaient ont fait part de la difficile d'acceptation de leurs hommes, quand ces derniers connaissent une situation socio-professionnelle moins bonne (au chômage ou avec un travail peu valorisant). Disons le plus clairement, certains hommes acceptent que la femme ramène de l'argent à la maison, mais moins le fait qu'elle puisse « dépasser » l'homme. Cette relation dans le couple, et le manque de formation de la femme, font alors en sorte que les femmes rencontrent plus de difficultés dans leurs recherches d'emploi.

5.2.1.2 Problèmes de santé

Certaines personnes ont dû arrêter leur travail à cause de problèmes de santé. Marguerite est mère de deux enfants âgés de huit ans et de dix mois. La fille aînée est atteinte de la mucoviscidose et nécessite des soins médicaux quasi journaliers. En plus, Marguerite a connu, elle-même, des problèmes de santé, ce qui rend tout projet professionnel quasi impensable : « *Maintenant, je suis sur la mutuelle parce que j'ai aussi des problèmes de santé, mais, avant je travaillais* ». Cela fait trois ans qu'elle ne travaille plus à cause des problèmes de sa fille : « *j'ai arrêté de travailler avant, parce que Sarah, enfin la grande, sa maladie était vraiment de plus en plus compliquée. Mais comme c'est une maladie que l'on vit au jour le jour : le lundi, elle est bien, le mardi, je ne peux pas aller travailler parce qu'elle a 40° de température …donc, j'ai eu un peu de soucis avec ça, mais parce qu'en plus, en étant toute seule évidemment, c'est ce qui est le plus grand problème, je trouve* ». Sa mère l'aide souvent le week-end et elle arrive à souffler deux fois par an quand l'enfant part en thérapie dans un centre spécialisé pendant trois semaines. Elle était assistante de direction dans une petite PME ; son ancien employeur, qui comprenait apparemment bien la situation, lui « a fait les papiers nécessaires » pour avoir droit au chômage après l'arrêt du travail. Mais : « *voilà quoi, l'employeur à la limite ça passe encore. L'ONEM c'est autre chose. Ils sont… bah, je sais qu'il y a toute cette politique, ils ne sont pas un peu plus respectueux… par exemple. J'ai le droit à… ils m'ont dit que j'ai droit à un truc…comment ça s'appelle - « problèmes familiaux et tout ça » mais alors, ils me retiraient la moitié du chômage !* » L'ONEM applique la « politique d'activation » : « *ça fait déjà trois fois que les allocations, ils me les ont retirées !* » C'est à chaque fois une catastrophe financière pour elle et ses enfants pour faire face aux soins médicaux et autres. La pression ne diminue qu'à des occasions très rares : « *même en étant enceinte de 7 mois, ils m'ont convoqué et ils m'ont rayé du*

chômage, et je me dis : « m'enfin je suis enceinte » et ils ont bien vus que c'était une erreur de leur part quoi ! Mais quand on a des diplômes, c'est un peu logique aussi mais… ». Pour elle, son problème est d'être trop bien formée : elle a un graduat en assistance de direction et en sachant parler cinq langues : « *je parle le néerlandais, le français, le turc, l'arabe et le serbe. Évidemment ce sont des langues recherchées* ». Elle explique que l'ordinateur qui contrôle l'adéquation entre l'offre d'emploi et les qualifications fait qu'apparemment les contrôles tombent plus souvent sur elle. Le profil de Marguerite est très recherché sur le marché de travail bruxellois, ce qui fait en sorte qu'elle considère même qu' « *Il faut mettre sur le CV que ce n'est pas possible que…{rires} c'est con !* » L'exemple montre bien les paradoxes des politiques d'activation pour certaines mères. Marguerite ne trouvera jamais un centre à Bruxelles qui puisse garder son enfant tous les jours ; elle a essayé plusieurs écoles, mais la réponse est toujours négative : cela nécessite trop de travail. Malgré qu'elle ne trouve aucune forme de garde existante et adaptée, la pression de l'activation ne tolère guère d'exception. Ce qui l'a « sauvée » de multiples contrôles, ce sont ses propres problèmes de santé qui lui ont ouvert le statut plus sécurisant de la mutuelle : « *j'ai quand même une arthrose au niveau de la colonne depuis 15 ans et qui me donne de la céphalée ; je souffre de migraines chroniques . Je suis sous traitement tout le temps, je prends des antibiotiques… mais non, je ne suis pas triste !* ». Mais d'autres contrôles se mettent place : à la question « comment elle va faire dans le futur ? », elle répond : « *je n'en sais rien. Je viens de passer chez le médecin-conseil qui m'a laissé jusque juillet maintenant. Mais on va voir parce que je suis tout le temps chez les neurologues, je suis tout le temps [sous traitement]…* ». Dans cet univers de contrôle où elle craint de perdre son revenu, le fait de disposer d'un logement social assure une certaine stabilité par rapport à sa situation très précaire.

Karim vit depuis 16 ans en Belgique, il est de formation assistant social et biologiste. Avant de venir en Belgique, il était professeur de mathématiques au Maroc. Puis à Bruxelles, il a travaillé comme employé dans une commune bruxelloise, jusqu'à ce qu'il ait un accident : « *donc, j'ai été opéré 4 fois… la première fois, le chirurgien m'a dit que la seule solution, c'est la prothèse ici…* ». Sa maladie a été d'abord reconnue par la mutuelle, mais après deux ans et de multiples opérations, le médecin-conseil a attesté qu'il serait apte à travailler. Mais il a toujours mal, ce qui ne lui permet pas de reprendre son ancien travail. Karim est alors « retombé » dans le chômage ; il suit une formation pour devenir expert géomètre.

Jean-Luc est de formation cuisinier ; il a travaillé jusqu'à la séparation avec sa compagne. Comme il avait les trois premières années la charge entière des deux enfants, il a dû changer de métier. C'est là qu'il a commencé à travailler pendant cinq ans comme ouvrier dans la production chimique, jusqu'à ce qu'il ait un accident de travail : « *oui, parce que le pied a été cassé il y a à peu près 6 ans… les broches sont là depuis presque 6 ans et… les frais ont commencé à augmenter et c'était plus possible quoi ».* Il a introduit une demande de logement social, puisque avec son statut d'invalidité et ses traitements médicaux importants, il n'arrivait plus à équilibrer son budget : « *oui, attention, je suis ici dans les logements sociaux. Pourquoi ? Parce que depuis mon invalidité, je n'arrive plus à subvenir aux frais de mes comprimés, je n'arrive plus à subvenir aux besoins de mon loyer ».* Il a gardé son identité professionnelle malgré l'accident : « *oui mais je fais toujours attention, je suis toujours ouvrier, je suis toujours ouvrier en entreprise hein ! Je suis toujours ouvrier … invalide* ». Il est content aussi que l'entreprise l'ait « le mieux assuré » face à cet accident de travail. Sa fille avait au moment de l'accident déjà 19 ans, elle a aidé son père.

Latifa a 28 ans et elle a connu des problèmes liés à la santé mentale (diagnostiqués comme schizophrénie). Elle a suivi une formation d'aide comptable pour se retrouver, après ses dix-huit ans, réceptionniste, caissière, garde sécurité ou encore vendeuse dans différents magasins bruxellois et dans un home. Elle a arrêté au moment où ses problèmes de santé s'aggravaient. Elle venait en plus de se séparer de son copain : « *je suis restée huit ans avec lui, on s'aimait, c'était la passion aussi, mais on s'est séparé à cause de la religion…[*il était orthodoxe lui ou ?*] voilà, c'est ça. Il ne supportait pas le fait que je sois musulmane, sa mère ne m'aimait pas… et ci et ça… Donc, le fait d'avoir eu cette séparation, ça m'a fait tomber dans la dépression et plus tard dans une maladie un peu plus… plus grave quoi…* ». Elle a alors fait un mariage arrangé avec un cousin qui venait du Maroc. La relation a très vite tourné mal, elle subissait des violences conjugales et elle s'est enfuie avec son enfant. Ce dernier est actuellement en journée à la crèche « *pour raisons médicales* », et Latifa cherche un logement à partir de la maison d'accueil tout en poursuivant ses soins psychiatriques.

Ainsi, les situations d'arrêt de travail à cause des problèmes de santé sont diverses, mais ils renvoient quand même à la difficulté des politiques sociales sectorisées à faire face aux problèmes des personnes qui se retrouvent « entre différents statuts ». Marguerite n'était pas assez malade au départ pour « accéder à la mutuelle », mais elle était trop bien formée pour garder son chômage dans un contexte marqué par l'activation. Dès lors, on lui a coupé trois fois les allocations. Que sa fille nécessite des soins médicaux journaliers et qu'elle n'ait personne pour la relayer en semaine, ne sont pas des arguments pour les services du contrôle de l'ONEM qui lui ont proposé alors de diminuer l'allocation - la ruine financière pour Marguerite. Elle a donc dû faire face à différents domaines des politiques sociales avec différents règlements ; elle était presque « contente » de finalement trouver un peu de stabilité en recevant les allocations de la mutuelle. Un peu de stabilité temporaire. La protection face aux risques sociaux se négocie[705].

5.2.1.3 L'entrée en monoparentalité

Une des situations majoritaires de la perte d'emploi se situe au moment de l'entrée dans la monoparentalité. Ici, nous sommes en présence des parents qui ont d'abord essayé de continuer leur travail, mais qui ont dû arrêter suite à des problèmes de conciliation entre le travail et la vie familiale.

Nathalie a grandi dans plusieurs centres pour adolescents en difficultés, elle vivait à 17 ans dans un appartement supervisé et poursuivait un apprentissage : « *Parce que j'étais toujours mineure donc, c'était la Communauté française qui prenait en charge une partie du loyer. Bon j'ai travaillé comme apprentie chez Quick. Bon ça me faisait un peu d'argent* ». Elle n'appréciait guère les conditions de travail : « *Mais chez Quick, c'est, en tant qu'apprenti, exactement le même travail qu'une personne qui travaille là-bas, mais à part qu'on n'a pas le même revenu, quoi. On fait exactement la même chose pourtant ».*. Elle a dû arrêter son travail pendant la grossesse : « *j'étais enceinte. Je suis restée jusqu'à mon sixième mois de grossesse. Et puis, j'ai arrêté quoi. Parce que je ne pouvais pas, c'est quand même un rythme assez…* ». Elle venait d'avoir ses dix huit ans et n'a pas pu reprendre la formation après la naissance à cause des problèmes dans son logement (humidité, gel des conduites d'eau, …) : « *C'était … Je devais aller squatter ailleurs quoi, avec ma fille* ». On peut s'étonner que le service d'accompagnement ne soit pas arrivé à gérer mieux la transition, mais en tout cas, Nathalie a eu l'adresse d'une maison d'accueil pour femmes à Namur. Elle regrette à 21 ans qu'elle ne puisse pas

[705] CASTEL R., *L'insécurité sociale*, *op.cit.,* p.57

poursuivre des projets de vie allant plus loin que sa situation actuelle : « *Je suis nulle part quoi, dans mes études. Parce que, quand j'étais jeune, j'étais en foyer d'accueil en phase de rébellion, je séchais les cours. Quand j'allais à l'école, j'étais à fond dedans, j'étais … Voilà, je travaillais, j'aimais bien et tout, mais je n'allais pas assez [souvent]quoi. J'ai été deux ou trois ans. J'ai raté deux ou trois années comme ça parce que j'étais « élève libre » et j'avais plus l'homologation. Donc, je pouvais passer tous mes examens, même si je les aurais tous réussis, je n'aurais pas passé la classe d'au-dessus ».* Elle aimerait bien trouver sa deuxième chance pour démarrer une formation, de préférence en sciences naturelles, mais elle ne voit plus comment elle pourrait s'en sortir pour suivre une formation en ayant sa petite fille. Actuellement, elle est en recherche d'un logement, ce qui est la priorité pour elle.

Jan a travaillé pendant trente-huit ans comme pâtissier à Bruxelles, en Suisse et en Afrique. Il gagnait « très bien » sa vie à l'époque en prestant jusqu'à 12-14 heures par jour (de 3 h du matin jusqu'à 15-17h de l'après-midi, mis à part le mercredi où il finissait à 12h). Disons-le, brièvement, Jan était passionné par la pâtisserie ; durant tout l'entretien, il nous expliquera longuement des technique perdues dans la pâtisserie industrielle d'aujourd'hui. Il se voit toujours comme un vrai artisan « à l'ancienne », qui adore son métier et qui veut le parfaire jusqu'à la perfection. Il est parti à 41 ans travailler au Congo et y est resté un peu plus que deux ans. Il a fait connaissance de sa femme en travaillant à Kinshasa comme pâtissier dans une boulangerie, mais, selon Jan, suite à un article dans « Het Laatste nieuws » sur le détournement d'argent par Mobutu, la situation politique devenait plus tendue pour les Belges et puis il est revenu à Bruxelles. En 1999, il a mis sa femme à la porte puisqu'il lui reprochait de recourir à la prostitution pour gagner plus d'argent. Les heures de travail d'un pâtissier n'étaient pas du tout adaptées aux enfants (âgés entre 14 et 3 ans à l'époque). Jan devait se lever à trois heures du matin pour aller travailler: « *Moi j'ai eu la chance, tu vois, j'ai fait tout pour être au chômage, {sourire} avec mon patron».* Au départ, Jan a essayé de maintenir son emploi en demandant au garçon de 14 ans d'amener les autres enfants à l'école le matin. Mais Jan accumulait les retards, et puis : *« Pour finir, il a perdu le courage quoi. Il m'a licencié, enfin il disait quand j'arrivais au travail : « ouais ouais non, ça va; tu peux partir, tu peux partir ». Donc ça s'est fini comme ça* ». Comme il était au chômage, il a introduit une demande pour avoir un logement social pour lui et ses quatre enfants.

Hélène a suivi une formation en hôtellerie jusqu'à ses 18 ans. Elle a travaillé quatre ans avant la naissance du premier enfant dans différents emplois intérimaires dans quelques hôtels bruxellois. Les horaires ne lui permettaient pas de continuer son travail. Suite à un problème de dépression : « *Oui, en fait j'étais sur la mutuelle [pendant huit ans], pour cause de dépression. Et là, ça fait un mois qu'ils m'ont mis au chômage* ». C'est à peu près à la naissance de son premier enfant qu'elle a connu des problèmes de dépression ; elle vivait encore avec le père à l'époque.

5.2.1.4 Problèmes de conciliation travail-famille

L'autre situation majoritaire de la perte d'emploi concerne les parents qui ont d'abord essayé de continuer leur travail, mais qui ont dû arrêter suite à des problèmes de conciliation entre le travail et la vie familiale. Ainsi la situation de Mathieu qui a d'abord essayé de garder son emploi de représentant commercial après la séparation et qui avait une garde partagée (une semaine sur deux). La société « *demandait 2,3 déplacements à l'étrange par semaine* ». Il essayait d'abord de faire toutes les déplacements dans la semaine 'sans enfants', pour s'occuper du travail administratif l'autre semaine (et en faisant du télétravail à la maison). Cette articulation n'allait pas de soi : « *mais là du coup, je n'avais plus aucune vie sociale parce que quand j'avais mes enfants, j'étais pris par les enfants […] et donc soit je ne voyais plus mes enfants, de la même manière, soit je changeais de boulot et sans les enfants j'étais*

à l'étranger ». Il est arrivé à se « *séparer d'un commun accord même […] finalement voilà c'était une PME, une société familiale, on peut trouver de la compréhension et de l'empathie, on va dire comme ça. Et donc voilà, j'ai eu un licenciement simple avec une indemnité malgré tout. Et, voilà, je suis passée par la case chômage* ». Ce qui lui a permis de prendre plus de temps pour s'investir comme père auprès de ses enfants. Mathieu a peu après eu l'idée de démarrer sa propre SPRL socio-culturelle tout en travaillant selon ses propres horaires qui lui permettent de s'occuper de ses enfants : « *pour qu'ils soient le mieux possible, et je referai toujours exactement la même chose parce que je vois que mes enfants sont biens et souriants, dynamiques et sociables… »*

Fabienne a travaillé à temps plein à l'aéroport dans un secrétariat de nuit ; son compagnon est parti peu de temps après la naissance. Elle a dû arrêter ses horaires qui ne permettaient pas du tout de trouver une forme de garde adaptée. En plus, elle n'avait pas d'autre soutien : « *parce qu'il n'a pas voulu assumer financièrement l'enfant…Un enfant, ça coûte cher, et à l'époque c'est vrai au départ, moi je travaillais et quand on m'a proposé de sortir du travail et bien je me suis rendue compte que c'était plus intéressant… d'être au chômage ».* Son ancien patron lui avait d'abord proposé un poste en journée, mais elle a eu des problèmes de santé qui ont fait qu'elle a alors arrêté. Les avantages sociaux d'un côté, les coûts de la crèche et les horaires variables de l'autre côté, l'ont alors amené à envisager l'arrêt de travail : « *mais c'est vrai que quand je fais le calcul, je ne retournerai pas travailler, je paye ci, je paye ça…* ». Pour se sentir utile dans la société et pour garder des contacts, elle fait du bénévolat : « *Alors, je fais du bénévolat social c'est à dire que je transporte les personnes vers des hôpitaux, avec ma voiture…*». Fabienne reste en contact avec d'autres personnes de son quartier, ils font parfois des achats groupés ensemble, vont chercher des aliments moins cher en France, s'achètent des pommes de terre en gros, etc. C'est tout un système d'échanges réciproques et de solidarité qu'elle met en place tout en lui permettant de bénéficier d'une remise : « *ça me permet de manger mon steak, ça me permet de manger mon poulet, ça me permet de manger autre chose que des saucisses …* ». Fabienne est la seule personne dans notre enquête qui parvient par des achats groupés et solidaires à épargner un peu d'argent.

***

La perte de l'emploi montre que la grande majorité des interviewés ont travaillé avant de devenir parents. Pour certaines d'entre eux, c'était la répartition du travail salarial, domestique et éducatif au sein des couples qui les confortaient dans des positions plus 'classiques' où la femme devait s'occuper du ménage et des enfants. D'autres pères avec des positions socio-professionnelles plus faibles ou au chômage dévalorisaient même tout projet de formation, ou plus largement d'émancipation de leur compagne. D'autres personnes encore ont rencontré des problèmes de santé. Tous ces situations étaient plutôt minoritaires par rapport au nombre de mères qui perdent (ou arrêtent) l'emploi à la naissance du premier ou d'un n-ième enfant. L'entrée en monoparentalité et la difficile conciliation travail-famille est la principale raison de la perte d'emploi dans un contexte marqué par le manque de support (crèches et garderies accessibles en fonction des horaires de parents).

5.3 Garder ou trouver du travail ? Une question de supports face à l'(in)stabilité des trajectoires

À peu près la moitié des personnes dans notre enquête ont plutôt connu une trajectoire 'descendante'. Ce qui invite à se poser la question de savoir comment d'autres parents ont fait pour garder leur emploi. Elles et ils ont su s'appuyer sur des ressources personnelles, en combinant cela à des supports organisés - dans le sens de Martuccelli[706]- qui leur ont permis de trouver une certaine stabilité d'emploi. Rappelons encore, que les personnes qui ont connu une trajectoire socio-professionnelle stable sont regroupées en majorité dans les deux groupes de notre typologie de la 'double journée'. Quatre personnes se retrouvent dans le regroupement des trajectoires plus précaires, dont trois personnes qui ont gardé leur mi-temps et une autre qui a changé d'emploi. Dans ce qui suit, nous allons examiner comment font ces personnes pour surmonter les problèmes liés à la conciliation entre travail et vie familiale.

Les personnes qui ont su garder leur emploi mobilisent des ressources comparables à ceux qui voudraient bien en trouver un, et à ceux qui ont abandonné la recherche suite aux problèmes de conciliation. Y a-t-il un lien entre la recherche d'emploi et le fait de garder son emploi, et cela en relation avec un système de travail organisé avec ses différents statuts, règlements de congé et d'accessibilité des formes de garde d'enfants ?

Selon les termes de Robert Castel, c'est au croisement des protections sociales[707] et des efforts personnels que les individus doivent se construire une (in)certaine sécurité de trajectoire : *« les sociétés modernes sont construites sur le terreau de l'insécurité parce que ce sont des sociétés d'individus qui ne trouvent, ni en eux-mêmes ni dans leur entourage immédiat, la capacité d'assurer leur protection[708]* ». Face à l'individualisation, c'est *« l'État [qui] devient son principal support, c'est-à-dire son principal pourvoyeur de protections[709]* ». Le degré de protection que connaît l'individu dépend fondamentalement des ressources objectives qu'il peut mobiliser et des supports sur lesquels il peut s'appuyer pour affronter les bifurcations de trajectoires. Rappelons encore brièvement ce que nous entendons par supports : « *Les supports désignent un ensemble de facteurs, matériels ou symboliques, proches ou lointains, conscients ou inconscients, activement structurés ou passivement subis, toujours réels dans leurs effets, et sans lesquels, à proprement parler, il ne pourrait pas y avoir de l'individu. Ils ne peuvent dès lors qu'être multiples dans leur nature (personnes, activités, ressources…) mais semblables dans leurs fonctions[710]* ». À côté de ces supports, l'individu peut s'appuyer sur l'infrastructure collective[711] (qui est largement associée aux droits sociaux, politiques, économiques ou culturels), sur ses propres ressources (les différentiels de moyens d'action se déclinant pour beaucoup, mais pas exclusivement, en termes de positions structurelles) et selon les aides et soutiens qu'il parvient à mobiliser.

Jacques Marquet et al. retiennent plusieurs supports institutionnels quant à l'articulation travail-famille[712] : les congés parentaux (congés de paternité/ de maternité), les crédits-temps et les dispositifs

[706] MARTUCCELLI D., *Forgé […] ; op. cit* ; MARTUCCELLI D., *Gramaires […] ; op. cit*
[707] CASTEL R., *L'insécurité[…], op.cit.,*
[708] *Ibidem,* p.7
[709] *Idem.,* p.65
[710] MARTUCCELLI D., *La sociologie singulariste […] ; op. cit* p. 56
[711] MARTUCCELLI D., *Forgé […] ; op. cit.* p.395
[712] MARQUET J. (dir.), *L'évolution contemporaine […], op.cit.,* p. 227

d'accueil de la petite enfance. Il ne s'agit pas ici de faire un état des lieux de ces différentes procédures, mais de rendre compte de la manière dont les parents utilisent (ou pas) les différents supports pour concilier le travail avec la vie familiale. Reprécisons encore que ces supports mentionnés touchent plutôt aux personnes, les supports qui s'organisent autour de lieux seront abordés dans la partie se référant au logement, aux espaces résidentiels de vie et à la ville.

5.3.1 Le travail sous ses différents statuts

L'analyse présentée ici reflète les données à partir des entretiens réalisés mi-août 2011. Nous devrions en principe avoir fini l'entièreté de ceux-ci, pour mieux comparer différentes situations socio-professionnelles. Actuellement, 21 personnes sur les 47 travaillent, dont 15 à temps plein. La répartition des emplois par secteurs tend plus vers le médico-psycho-social ; ainsi nous avons mené des entretiens avec 7 puéricultrices. Plusieurs crèches contactées, surtout celles qui se trouvent dans les quartiers plus aisés, n'avaient aucune personne en situation de monoparentalité parmi leurs bénéficiaires[713]. Peu de femmes en situation de monoparentalité utilisent les crèches, mais dans le personnel (et les connaissances du personnel), la recherche a été plus fructueuse. Il s'ensuit que les puéricultrices sont actuellement sur-représentées dans notre enquête, mais cela a aussi un avantage pour notre recherche puisqu'elles connaissent la situation en tant que mère et en tant que professionnelle de l'accueil. Cette remarque faite, nous pouvons développer un début d'analyse des situations professionnelles à travers quatre situations : les statuts précaires, le travail à temps partiel, le congé parental et les problèmes de santé.

5.3.1.1 Les statuts plus précaires

Une première remarque a trait aux statuts précaires ; ils permettent, certes aux parents peu qualifiés de trouver un accès à l'emploi, mais nous avons vu aussi que les mères en règle générale sont assez vite « remplaçables ». Toutes les personnes qui avaient des statuts précaires avant la naissance d'un enfant, ont perdu leur emploi suite à l'arrivée de leurs bébés. Ces emplois offrent très peu de protection dans les trajectoires. Ce n'est que le droit au chômage qui reste la seule sécurité. Mais nous avons vu aussi que le chômage est devenu, du fait des politiques d'activation, assez incertain.

Malika a cinq enfants (entre 4 et 16 ans) et vit depuis cinq ans dans une famille recomposée. La fille de 16 ans est atteinte d'une leucodystrophie. Son mari travaille dans le bâtiment. Malika ne voulait pas accepter d'autres contrats que temporaires, puisqu'elle ne trouvait pas d'accueil adapté à sa fille: « *ça été dur, j'étais intérimaire, je faisais beaucoup, beaucoup de remplacements et il n'y avait pas de milieux d'accueils à l'époque. C'est maman qui la gardait et après quand elle a eu 2 ans et demi 3 ans, elle a dû aller à l'école : pas d'écoles quoi, puisqu'elle était porteuse… enfin elle était handicapée, mais elle n'était pas reconnue handicapée».* Heureusement, elle a su obtenir une dérogation au travail pour prendre sa fille avec elle à la crèche. Quand elle était encore monoparentale, elle n'a jamais pris un contrat à durée indéterminée, puisqu'elle craignait de ne pas être capable de s'occuper de sa fille. Ce n'est qu'à partir de

[713] Nous avons contacté en tout une vingtaine de crèches publiques et privées à Woluwé-Saint-Lambert et à Uccle. Une seule crèche publique à Woluwé-Saint-Lambert accueillait les enfants de 4 mères en situation de monoparentalité. Les autres nous ont dit en général, qu'elles ne connaissaient pas de parents monoparentaux. Ce résultat en soi est à explorer en fonction de notre demande de données auprès de la Banque Carrefour. Nous avons déjà une idée de la redistribution des ménages monoparentaux par quartier, mais nous ne savons rien de la distribution selon l'âge des enfants, des parents et selon les secteurs professionnels dans lesquels se trouvent les ménages monoparentaux. Cela reste à approfondir pour mieux comprendre certains « effets urbains ».

l'installation avec son compagnon actuel, qu'elle a accepté un CDI : « *et pendant toutes ces années, je n'ai jamais pris de contrats fixes, ils m'en proposaient, mais je ne savais pas si j'étais capable de continuer et de pouvoir gérer en ayant un enfant handicapé en n'ayant pas de milieux d'accueil, vous voyez ?* ».

Florence le dit clairement : « *de toute façon si on est intérim, c'est difficile d'avoir congé, c'est pas pris en compte si on a des enfants, on est sur le chômage… »*. Elle a recommencé le travail après une pause de six ans pour s'occuper des enfants en bas âge. L'exemple résume toute la thématique : sans le droit au congé de maternité, les mères sont obligées d'arrêter le travail[714].

5.3.1.2 Travailler à temps partiel

Le travail à temps partiel est apprécié par les mères. En général c'est un mi-temps qui permet d'un côté d'avoir une activité professionnelle et valorisante, et, de l'autre, d'avoir encore assez de temps pour pouvoir s'occuper de ses enfants. À cet égard, cela paraît comme « la » solution pour concilier mieux l'ambivalence entre la femme et la mère, mais le temps partiel, sans autre supplément, ne permet guère de sortir de la précarité économique. Dans notre enquête, il n'y a que des femmes qui travaillent à temps partiel.

Commençons par la situation d'une femme qui semble plutôt bien « s'en sortir » : Marlène est la seule femme qui travaille à temps partiel sous contrat ALE et qui lui donne droit à un supplément par rapport à une allocation de chômage ; elle reçoit une pension alimentaire de son ex-mari et vit dans un logement social. C'est cet ensemble de protections qui lui permet, en appliquant un budget rigoureux, d'arriver à boucler les fins de mois. Elle arrive alors à combiner différents supports pour arriver à une situation plus ou moins stabilisée ; vu ses problèmes de dos, elle ne pourra de toute façon pas travailler davantage.

Sophie vit dans une famille recomposée, elle partage une partie des frais avec son nouveau conjoint avec lequel elle vit depuis bientôt dix ans. Elle a choisi de garder son mi-temps et s'occupe plus des tâches éducatives et ménagères, tandis que son compagnon est plus « l'homme gagne-pain » qui s'investit tout de même à la maison. Sophie est assez contente de sa situation actuelle : « *le temps, l'énergie, financièrement ça va ... Je suis plus disponible au niveau du boulot parce que je fais deux ou trois jours par semaine, ça va. J'ai mon énergie, j'ai ma concentration qui est là… voilà, je peux faire mon boulot correctement. C'est avec des enfants, pour moi c'est vraiment important ; en plus, c'est quelque chose d'essentiel de pouvoir le faire comme je l'entends et pas n'importe comment. Donc ça aussi pour me consacrer vraiment. Et puis le reste du temps, c'est à la maison le ménage, l'organisation, les factures et un peu de temps pour moi aussi quand même* ». Sophie est une femme qui prend du temps pour soi, qui travaille et qui s'occupe du ménage, et contrairement à d'autres, elle arrive à échapper à la précarité et au manque de temps grâce au soutien de son nouveau compagnon. Quand elle était encore monoparentale, la situation était beaucoup plus difficile pour elle.

Rosalie est depuis 9 ans mère monoparentale ; peu après la séparation avec le père de ses enfants, son « *image du monde s'est écroulée » […]J'ai eu une dépression, quelques mois... Quand même pas mal de temps, je n'ai pas travaillé parce que j'étais vraiment K.O. Et puis après, bon je me suis reposée, ç'a été un peu mieux, j'ai retravaillé un peu à mi-temps. Mi-temps thérapeutique, et je suis toujours dans un mi-*

[714] Pour une analyse plus approfondie, voir le rapport de l' INSTITUT POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES, *Grossesse au travail. Le vécu et les obstacles rencontrés par les travailleuses en Belgique - étude quantitative et qualitative*, Bruxelles, 2010.

temps thérapeutique en fait ». Rosalie continue ce système, puisque travailler à temps plein signifierait que : « *[l'équilibre] serait complètement bousculé parce que, en fait, ce qu'il y a c'est que je suis quelqu'un qui a besoin de temps pour me ressourcer. Parce que au niveau du stress, je suis quelqu'un de sensible, et ça voudrait dire que je devrais être sous médicament... ».* Elle préfère continuer ce système. D'un point de vue économique, elle arrive à s'en sortir à cause d'un supplément de la mutuelle. Rosalie comme d'autres mères apprécie le recul qu'elle a en travaillant moins que ses collègues : « *Puis, je pense que le fait de prendre du recul aussi, on voit les choses différemment. Enfin, moi j'ai l'impression d'apporter quelque chose de différent dans mon groupe d'enfants et à l'équipe aussi en même temps. Avec un recul, au niveau du travail... ».*

Vivianne s'est séparée depuis quelques mois de son compagnon ; l'enfant a un an et elle travaille comme éducatrice dans une école. Elle a rencontré des problèmes d'argent suite à la séparation. Elle préfère garder son mi-temps, malgré les difficultés économiques, afin de garder assez de temps avec son enfant de deux ans : « *c'est vrai que j'en subis les conséquences financièrement […] donc voilà, c'est vrai que c'est pas évident mais le petit au moins est tout à fait épanoui parce qu'il va à la crèche de 12h jusque 16h30 grand maximum sauf le mardi. C'est vraiment sa plus grosse journée donc 17h15 ».* Actuellement Vivianne est assez contente de ses horaires atypiques, puisque son enfant va à la crèche à 20m de l'école où elle travaille. Elle a tout de même arrêté ses horaires coupés (1h le matin, 1h le midi et 3h l'après-midi) : «*maintenant, je ne fais plus que 12h-13h30, 15h30-18h30 sauf le jeudi et le vendredi, je fais de 12 à 18h30* ». En début d'année scolaire, elle reprend pour quelques semaines des horaires plus complets. Ce système d'horaires coupés reste faisable puisqu'elle travaille et habite à proximité de la crèche, et l'ex-compagnon comme les deux grand-mères la soutiennent beaucoup pour la garde. Vivianne laisse son enfant à la crèche, mais elle préfère qu'il passe le plus de temps possible avec la famille. Elle compte reprendre un temps plein quand l'enfant ira à l'école.

Anissa, âgée de 18 ans, est en train de finir son enseignement de niveau secondaire supérieur et dépend actuellement d'un revenu d'intégration sociale. Elle a des horaires très chargés à cause des stages à l'école : *« C'est vrai que des fois, j'ai envie de faire d'autres horaires parce que c'est dur aussi, mais comme actuellement je cherche aussi un mi-temps ou un ¾ temps pour suivre mes études et continuer à profiter un peu de ma vie parce que bon, cette année-ci, j'avoue que c'était assez hardrock comme année ! Je ne l'ai vraiment pas vue passer en fait, il y a eu beaucoup de choses en peu de temps, et je n'ai même pas eu l'occasion de le remarquer, si je peux dire, tellement je suis prise dans le boulot ».* Le mi-temps lui permet alors d'acquérir une première autonomie par rapport au CPAS : *« Justement, comme j'ai fait mon quota d'heures pour mes stages, j'aimerais trouver (un job), justement pour ne plus dépendre du CPAS, et ne dépendre que de moi. Parce que c'est un truc que j'ai toujours détesté, c'est dépendre des autres».* Anissa voudrait finir sa formation tout en travaillant à côté pour mieux trouver du travail par la suite : *« C'est pour ça que j'aimerais avoir un ¾ temps ou un mi-temps, c'est pour pouvoir continuer à suivre mes cours, car pour moi c'est quelque chose d'important parce que tout le monde me dit : « pourquoi est ce que tu ne vas pas travailler ? » Moi je dis : « oui, mais actuellement, sans diplôme, c'est difficile de trouver un emploi ».* L'emploi à temps partiel est alors pour Anissa un moyen de concilier travail et famille tout en se projetant dans le futur en poursuivant sa formation.

Le travail à temps partiel est alors perçu comme « *sous-emploi pour les unes, vecteur d'insertion professionnelle pour les autres*[715] ». Le temps partiel pourrait aussi signifier dans certains secteurs une

[715] ALEXANDRE J., BERENI L., CHAUVIN S., REVILLARD A.. *Introduction aux Gender Studies : Manuel des études sur le genre*. De Boeck, 2008, p.122

pénalisation pour construire une future carrière. Les mères, dans notre enquête, dépendent presque toutes (sauf Marlène) de secteurs où les salaires suivent les barèmes. En tant qu'éducatrice ou puéricultrice, ce n'est moins la perspective de carrière future qui intéresse les femmes que concilier mieux travail et famille. Il est clair que les mères risquent de tomber dans des difficultés économiques si elles ne reçoivent pas de complément de chômage ou d'autres ressources. Le temps partiel est aussi à voir en fonction de l'âge des enfants et de la santé de la mère : les jeunes mères comptent plutôt rester un moment à mi-temps pour reprendre un emploi à temps plein par la suite.

5.3.1.3 Le congé parental

Le congé parental est certes un moyen de garder son travail et de s'investir pendant un certain moment plus dans la mater/paternité, mais l'exemple de Julie est illustratif pour mieux comprendre certaines difficultés du congé parental en situation monoparentale. Elle a décidé de diminuer ses heures de travail par une pause-carrière. Elle était engagée pour l'entretien des surfaces par une commune bruxelloise à temps plein. Elle a su garder son temps plein jusqu'à la naissance de son quatrième enfant : « *Mais avant, du temps où j'avais Ronny et Brandon une semaine sur deux, le papa, la semaine où il les avait, moi je commençais à sept heures en fait, et la semaine où il ne les avait pas, je commençais à sept heures et demie. Et après j'ai fait un 9-5 pour changer* ». Son travail actuel n'est pas vraiment une reconnaissance pour elle : « *Travailler, oui, mais ce n'est pas dans mon travail que je suis épanouie pour le moment* ». Elle a une autre formation de base : « *Normalement j'étais aide-soignante, mais concilier les horaires avec ceux des enfants, ce n'était pas possible, donc c'est pour ça que j'avais arrêté en fait. […] C'était plus valorisant en fait, c'était pour aider les autres, ou les personnes âgées,…* ». Les horaires s'adaptaient donc difficilement avec la vie familiale : « *À ce moment-là, le papa travaillait le week-end, moi je devais travailler un week-end sur deux, je devais faire de temps en temps des nuits… donc… J'avais fait une fois une nuit, j'ai trouvé une fille pour les enfants, c'était pour aller les conduire à l'école…* ». Elle a dû arrêter ce travail plus « valorisant » pour accepter une offre qui lui permettait de garder les enfants. Plus tard, les médecins ont découvert une « tâche cancérigène » sur son dernier enfant après la naissance, ce qui nécessitait des soins médicaux plus importants. Julie s'est donc décidée, malgré les grandes difficultés financières qu'elle encoure, de prendre une pause carrière. Elle ne garde qu'approximativement 650€ de salaire mensuel, et quand on sait qu'elle paie un loyer dans le secteur privé, on se demande comment elle ne fait pas exploser plus ses dettes. Administrativement, elle est bloquée par le père des deux derniers enfants, qui ne veut pas libérer la cohabitation légale, ce qui fait qu'elle a perdu les avantages sociaux du statut OMNIO pour payer les frais médicaux.

Julie vit avec son congé parental, dans une situation où elle est forcée de faire des dettes (ou de ne pas payer son loyer) si elle veut survivre et que son enfant reçoive les soins nécessaires. Elle se trouve dans une situation intenable et est à la recherche, avec l'aide des travailleurs sociaux, de solutions pour débloquer sa situation. Plus généralement, le congé parental paraît alors peu possible pour des personnes en situation de monoparentalité qui n'ont pas d'autres moyens que les entrées financières par le salaire ou les revenus de remplacement. Il n'y a que Mathieu, dans notre enquête, qui a su mettre assez d'argent de côté pour se permettre de vivre un certain moment sur ses propres ressources. C'est l'exception, et le congé parental reste très peu accessible aux parents puisqu'il signifie une trop grande perte de salaire.

5.3.1.4 Des problèmes de santé

Les problèmes de santé sont une des causes majeures de la perte d'emploi et des difficultés d'en trouver un autre.

Au moment où Marlène est devenue monoparentale, elle travaillait encore dans une usine de production alimentaire. Ses deux enfants âgés à l'époque de huit et de dix ans allaient chez la grand-mère après l'école. Elle a gardé d'abord son travail comme ouvrière avec la fonction de déléguée syndicale mais elle a connu un licenciement collectif. Elle a perdu cet emploi à cause d'un changement des horaires au travail. L'entreprise est passée vers un système d'équipes « tôt et tard », ce qui posait un grave problème pour la garde de ses enfants. Elle a dû mettre son nom sur une «liste des licenciés » et a perdu alors son travail. Suite à cela, elle a travaillé pendant plusieurs années dans une autre usine. Elle est depuis 6 ans considérée comme partiellement 'invalide' (handicapée à 20% au niveau du dos), mais suite à des problèmes d'acceptation de statut, elle a préféré celui de demandeur d'emploi[716]. Marlène a dû changer de travail suite à ses problèmes de santé, travaille à temps partiel dans la cantine d'une école : « *Maintenant bon, c'est vrai que moi, après j'ai perdu mon emploi à cause de mon dos. Oui, en fait, c'est mon dos. Et c'est vrai que j'ai combiné, ça a aidé. Et je vous avouerai que, moi, ça m'a servi. Pourquoi ? Parce que j'étais libre le matin pour aller conduire lesenfants et je suis libre le soir pour aller les rechercher. Parce que bon aux ALE [son travail actuel] c'est 2 h 30* ». Cet emploi ALE lui procure 3,70€ de l'heure en salaire net en plus de ses allocations de chômage. En contrôlant ses dépenses et en vivant dans un logement social, elle arrive à boucler ses fins de mois sans faire de dettes.

5.3.2 L'accueil des enfants dans des lieux reconnus

Des parents en situation monoparentale avec des jeunes enfants doivent quasi nécessairement recourir à des crèches et d'autres garderies pour parvenir à une conciliation qui leur permette de trouver ou de garder un travail. Madeleine est la seule mère avec des jeunes enfants de notre enquête qui ne recourt pas à une crèche. Sa propre mère garde l'enfant lors des heures de travail. Toutes les autres personnes, qui ont des jeunes enfants, doivent nécessairement trouver une crèche. Quand les enfants sont plus âgés, les enfants peuvent fréquenter des garderies après l'école ou des activités proposées le mercredi après-midi. Les enfants qui ont acquis l'âge ou les possibilités de vivre une certaine autonomie passent parfois quelques heures seuls à la maison.

L'obstacle le plus important pour les mères en recherche de travail est la grande difficulté à trouver des crèches à laquelle s'ajoute parfois une certaine « mauvaise conscience » de laisser leur enfant. Nous avons déjà souligné que les mères qui utilisent les crèches acceptent mieux cette nécessaire distance pour approfondir alors plus les « moments de qualité » avec l'enfant. Ainsi Rachida qui parle d'abord de sa mauvaise conscience et qui s'est rendue compte que sa fille s'amusait plutôt bien à la crèche. D'autres mères nous ont fait part de leurs premières mauvaises impressions de la garderie, impressions qu'elles ont su révoquer par la suite.

Un des grands obstacles à l'accessibilité des crèches est parfois le type de métier ou les horaires de travail. Julie comme aide-soignante a dû changer de travail en acceptant de « faire le nettoyage » dans une école pour parvenir à trouver une conciliation travail-famille. Jean-Luc a arrêté son métier de cuisinier, Jan celui de pâtissier. Marlène a dû se mettre sur la « liste des licenciements collectifs » puisqu'elle ne pouvait pas changer pour un horaire en équipe « tôt/tard ». Mathilde ne pouvait plus accepter de faire des heures supplémentaires tard le soir ou durant le week-end et a dû démissionner de son poste. Fabienne a arrêté son travail en secrétariat de nuit à l'aéroport. On peut citer maints

[716] En fait, le CPAS lui proposait 200€ par mois en attente de trouver une reconnaissance de ses problèmes de dos par rapport à l'INAMI (Institut national d'assurance maladie-invalidité)

exemples de parents qui ont dû soit arrêter leur travail, soit renoncer à des offres puisqu'ils n'ont pas trouvé de garde adaptée à leur situation.

Hélène ne voit pas de possibilités pour parvenir à concilier son travail avec l'éducation de ses trois enfants : « *J'ai fait des études d'hôtellerie mais… Non, ca va, mon papa travaille dans un hôtel, j'ai fait des stages là bas… Non, je n'aime pas, les horaires ça c'est pas facile avec les enfants, en hôtellerie, c'est des horaires coupés* ». La recherche d'emploi avec trois enfants n'est pas faisable pour elle : « *Oui, c'est pas possible. Moi avec trois enfants, comment voulez vous que je… Même si je trouvais un travail que j'aime, il n'y a pas moyen ! Si je pars d'ici [maison d'accueil], j'aurais un loyer à payer, j'aurais la crèche à payer pour le petit, parce que la crèche c'est obligé… Je fais comment, moi ? Et les salaires, pour le moment, excusez-moi, mais ce n'est pas terrible quoi ! Quand on travaille, si c'est pour aller donner quatre à cinq cents euros pour une crèche… non. Moi je ne sais pas* ». Elle dit qu'elle ne cherche pas d'emploi pour l'instant, et même s'il y a une formation qui l'intéresse, mais elle ne trouve pas le temps. Hélène soutient aussi qu'elle ne doit pas seulement trouver une garde pour son plus petit enfant âgé de 15 mois, mais aussi pour les deux autres qui ont 8 et 5 ans. Elle évoque la difficulté de s'en sortir avec le salaire qu'elle pourrait recevoir du travail, et le coût supplémentaire qu'elle devrait supporter pour payer les frais d'accueil de ses enfants. Elle explique qu'elle aimerait bien faire une formation pour arriver à d'autres destinées professionnelles « *mais avec trois enfants, ce n'est pas possible* ».

Fabienne explique que, quand sa fille était petite, elle allait la déposer à une crèche qui était « *très pratique, elle était ouverte 24h/24 7jour/7[…] et en fait, c'était très utile pour les femmes qui travaillaient comme serveuses ou qui travaillaient au Delhaize jusqu'à 21h* ». À l'époque, elle travaillait jusqu'à 18h et cette crèche lui permettait d'aller chercher sa fille avant 20h : *« parce que le temps de faire le trajet du bureau jusqu'à la crèche et à 20h du soir, il y a quelqu'un d'autre qui reprenait le lit, il fallait 2h pour faire le changement de literie…*». À cause des problèmes d'assurance, la crèche a été obligée de proposer d'abord l'horaire de 7 à 22h, et puis elle est revenue à un horaire de 7 à 18h, comme tous les autres crèches bruxelloises. Fabienne ajoute que cette crèche a permis à beaucoup de femmes de mieux suivre leurs horaires : « *une femme qui travaille au Delhaize et qui finit à 20h, elle fait quoi avec son enfant ? Un horaire 9h à 17h, une femme en général ne l'a pas* ». Fabienne a dû arrêter son travail de secrétariat de l'aéroport où elle devait effectuer un travail de nuit.

Le règlement actuel des crèches ne permet pas actuellement d'accueillir des enfants en dehors des horaires (7-18 h). Les parents qui ont des emplois où les horaires sortent de ce cadre – et Fabienne nous fait bien remarquer que ce sont souvent des emplois occupés par des femmes (vente, nettoyage, etc.) – ne savent que difficilement continuer leur carrière sans trouver d'autres aides[717].

5.3.2.1 Deux pièges à l'emploi

Sané explique très clairement comment les emplois peu qualifiés ne donnent qu'un léger surplus financier par rapport aux allocations de remplacement : *« Oui. Que je travaille ou pas, c'est la même chose. Il y avait 100 euros de différence. Quand tu travailles, ils te donnent 100 euros de plus quoi. Et pourtant c'est moi qui payais les transports. C'est moi qui payais la crèche de l'enfant. La carte médicale, tout ! ».* En travaillant, certains avantages liés au statut d'allocataire social sont retirés, ce qui diminue encore la différence entre le salaire et l'allocation.

[717] Il est clair que cette discussion sur l'accessibilité des crèches engage directement une mise en perspective plus large sur les subsides, les règlements de travail des crèches,… mais cela dépasse le cadre de ce rapport.

Pour Rachida, c'est au moment où elle a commencé à travailler que les coûts de la crèche ont augmenté : « *ils ont augmenté le tarif à la crèche et c'est plus difficile, mine de rien, parce que quand j'étais au CPAS, j'avais tous les avantages. Maintenant que je travaille, il y a tous les désavantages aussi quoi. Et je n'ai plus d'aide, les factures augmentent, tout est réadapté. Donc c'est quand même un peu plus difficile et par rapport à la petite, ses besoins aussi grandissent en ce moment, ils sont un peu plus grands on va dire* ». Rachida explique ce que d'autres parents avec des petits salaires ont remarqué, à savoir que le coût supplémentaire de la crèche (et la diminution de certains autres formes d'aide) fait en sorte que les parents ne gagnent en fin de compte pas plus qu'avant. Le piège à l'emploi[718] est évoqué par plusieurs parents, tandis que certains comme Rachida préfèrent travailler quand même, puisque le travail présente d'autres avantages par rapport au seul aspect économique (par exemple la reconnaissance, avoir une utilité, partager du temps avec des collègues, sortir de son « chez soi », …). D'autres parents comme Fabienne ne voient pas l'utilité de « *travailler plus pour gagner moins* ».

Rachida travaille actuellement dans une association socioculturelle ; elle vivait à la naissance de son premier enfant dans un kot d'étudiant **: «** *Et puis le jour où j'ai déménagé, parce que j'habitais dans un appartement « une pièce » où on faisait tout, on mangeait, on dormait, enfin bref... Le jour, où j'ai déménagé, que j'ai eu un plus d'espace et que j'ai commencé à avoir des rythmes moins difficiles par rapport au sommeil de la petite, etc. Là, j'ai commencé à pouvoir postuler. Enfin postuler, je n'avais pas encore internet non plus, donc, j'allais sur internet en dehors, mais comme j'avais mon enfant … enfin qui était toujours avec moi, dans la poussette* ». Les difficultés qu'elle a connues en cherchant du travail avec un jeune enfant ont été nombreuses. Elle a commencé à demander de l'aide: *« J'ai demandé de l'aide au CPAS pour travailler. Et puis on m'a dit « pour travailler, il te faut une crèche. Et puis c'était un cercle vicieux comme ça. Donc moi, je pouvais à ce moment-là trouver du travail, on m'en avait proposé. Mais je devais aussi faire le nécessaire pour trouver une crèche*». Pas de crèche pas de travail, pas de travail pas de crèche comme une sorte de cercle infernal et répétitif.

Cette histoire exprime de manière récurrente la difficulté de chercher du travail pour les mères avec de jeunes enfants. Pour s'inscrire dans une crèche, il faut un travail, pour pouvoir réellement chercher du travail, il faut une crèche. Si une femme a trouvé du travail, elle n'est pas toujours sûre de trouver aussi une place de crèche. Certaines mères attendent alors que l'enfant soit plus âgé, en investissant, dans ce contexte de fortes contraintes, un rôle maternel. D'autres femmes dans notre enquête, qui ont trouvé du travail avec des jeunes enfants, ont toutes reçus de l'aide des Maisons de l'enfant d'Actiris. Comme les modalités d'inscription permettent un accès plus facile et « en urgence » aux mères en recherche d'emploi (ou en formation), ces femmes sont donc capables de sortir de ce cercle infernal. C'est d'ailleurs comme cela que Rachida est sortie de sa situation : « *Et voilà, et donc sans place en crèche, je ne pouvais pas travailler. C'est vraiment ça qui m'a bloquée en fait. Et puis, finalement, j'ai suivi une formation, en néerlandais […] On m'a expliqué que si je trouvais un travail, alors là, à ce moment-là, il y avait des solutions d'urgence en quelque sorte. C'était de la mettre là, justement avec les enfants d'Actiris. Donc, j'en ai profité en quelque sorte pour faire ma formation. C'était vraiment quelques heures dans l'après-midi. Ça a permis à la petite aussi de côtoyer d'autres enfants*». En suivant une formation en néerlandais, elle avait droit à une place de crèche pour son enfant: « *Donc [avant], évidemment j'étais vraiment avec elle 24 sur 24. Partout où j'allais, je la prenais en fait. Et donc ça m'a permis un peu de respirer, entre guillemets, et elle aussi de voir d'autres enfants. Et puis on m'a proposé du travail. Tout*

[718] Pour une comparaison détaillée des différents avantages et désavantages en termes économiques, voir l'étude de Ricardo Cherenti : FÉDÉRATION DES CPAS (SERVICE INSERTION PROFESSIONNELLE). *Analyse des pièges à l'emploi,* 2005.

est venu d'un coup en fait ». L'enfant est alors inscrite pour une première période déterminée à la Maison d'enfants d'Actiris, avant de trouver une place « à long terme » dans une autre crèche partenaire d'Actiris.

L'exemple de Rachida montre de manière très parlante, comment est vécu le blocage entre le monde du travail et le manque de possibilités d'inscription des enfants en crèche. Si c'est une sorte de cercle infernal qui caractérise le fonctionnement actuel des crèches qui sont saturées, c'est un premier piège à l'emploi. L'autre piège est la différence entre le salaire net, après déduction du prix de la garde et pertes d'autres avantages sociaux, et le montant des allocations sociales. Les mères bouclent difficilement leurs fins de mois avec les montants des allocations sociales. Ces deux pièges à l'emploi bloquent plusieurs mères pour trouver du travail. Mais l'aspect financier n'est pas la seule reconnaissance que les mères et pères cherchent dans l'emploi, même si l'aspect financier reste central.

5.3.2.2 Accès à une formation

Trouver une crèche ne permet pas seulement de travailler, mais peut aussi aider à trouver de l'emploi. La formation est alors un des moyens pour avoir une meilleure qualification et augmenter ainsi ses chances de trouver du travail. Beaucoup de milieux d'accueil favorisent la règle suivant laquelle les familles « où tous les deux travaillent » sont prioritaires dans l'octroi des places. Il s'ensuit assez directement que les personnes seules qui sont en recherche d'emploi ne trouvent pas facilement accès à ces services. Les milieux d'accueil néerlandophones ont ouvert cette règle en stimulant l'accès des groupes moins favorisés[719].

Anne explique de manière assez pointue le problème que vivent les femmes qui veulent retrouver l'accès au marché de l'emploi avec de jeunes enfants : « *Oui, parce qu'imaginez : qu'on m'accepte pour la formation et que je ne trouve pas de crèche, je suis bloquée ! Je ne pourrai pas faire de formation parce qu'il n'y a pas de crèche. Ça c'est horrible ! Ça c'est horriiiible ! C'est horrible parce que moi, regardez : j'ai été mise en marge par rapport à la société à cause de mon mari-là. Je veux me réinsérer, avoir une vie sociale, retravailler, etc. Et la société même me bloque,… me bloquerait parce que c'est une hypothèse* ». Son projet professionnel de travailler comme cliniclown tombera à l'eau si elle n'arrive pas à trouver de crèche adéquate.

Mounia, après n'avoir pas eu une reconnaissance de son diplôme universitaire en géographie, voudrait bien faire une formation pour retrouver un travail intéressant : « *je ne sais pas si c'est difficile ou facile pour trouver [un travail], j'aime en même temps, j'aime bien faire une formation qui va m'aider à trouver un bon travail, moi je veux travailler, mais je veux avoir un bon travail comme ça, où je dois avoir et donner en même temps* ». Elle est en contact avec des services d'orientation professionnelle pour qu'elle puisse démarrer son propre projet professionnel et par la même occasion sa propre vie en Belgique.

Farida a connu nombre de difficultés par rapport à la désapprobation de son mari pour qu'elle poursuive une formation. Elle a dû trouver d'autres soutiens pour poursuivre tout de même son projet de formation. Ses enfants avaient déjà l'âge d'aller à l'école, ce qui lui a permis d'avoir quelques heurs en journée. Rappelons l'évidence : c'est surtout pour les parents avec des enfants de moins de trois ans que le manque d'accueil se ressent de manière la plus forte. Dès que les enfants peuvent aller à l'école,

[719] "kansengroepen"

quelque heures se libèrent et, dans la plupart des cas, les parents qui travaillent ont pu laisser leurs enfants à la garderie.

Citons encore brièvement une autre difficulté : l'organisation des activités socioculturelles des enfants un peu plus âgés. Béatrice parle aussi des difficultés financières pour que les enfants puissent suivre des stages de vacances : *« en fait, j'ai envie de dire que les deux principales difficultés pour moi c'est… l'aspect financier, parce que voilà j'ai un salaire, bon, il n'est pas médiocre mais il n'est pas énorme non plus, et en fait, c'est gérer le loyer, l'école, enfin je veux dire tout ce qu'il faut parce que j'ai pas non plus de pension alimentaire. Donc c'est vraiment l'aspect financier… si j'ai envie de le mettre en stage pendant juillet et août, c'est directement un stage 5 jours, 150 euros ça je ne sais pas faire ».* Dans notre enquête, il y a très peu de mères qui savent se permettre de payer ces stages de vacances. Ce qui est très admiré, c'est le travail fait par les maisons de quartiers ou d'autres organismes d'aide en milieu ouvert qui proposent des activités à des prix abordables.

Pour élargir le débat sur l'accueil de l'enfance regardons comment Michel Vandenbroeck et Naomi Geens[720] ont mis en évidence les trois fonctions de l'accueil de l'enfance qui permettraient de rééquilibrer le système actuel :

- La fonction économique permet aux travailleur(e)s de pouvoir combiner les charges professionnelles avec les obligations familiales.
- La fonction sociale prend en compte des tâches de socialisation pour permettre à l'enfant de connaître différentes expériences de vie et aux parents d'avoir des moments pour « souffler un peu ». Il est aussi question de diminuer les inégalités d'accès dans cette optique.
- La fonction éducative est censée préparer l'enfant à bien grandir dans le monde.

Actuellement, les crèches sont souvent vues comme un moyen qui facilite l'intégration socio-professionnelle et qui assure une fonction éducative par rapport à l'enfant, mais la fonction sociale est souvent sous-représentée. Cette dernière permettrait d'alléger les lourdeurs que représente le fait d'avoir la garde unique des enfants en situation de monoparentalité (complète ou partielle). Complémentairement à sa fonction d'intégration socio-professionnelle, cette fonction sociale permettrait de combler certaines injustices par rapport à l'éducation des enfants. À défaut de possibilités d'accueil accessibles, les inégalités se retournent contre ceux qui ont le moins d'atouts et de ressources pour y faire face. Les femmes venant de milieux plus aisés ont plus de moyens de déléguer des tâches à des « titres-services », des accueillantes, des « nounous », des étudiantes,…Les femmes avec de moindres ressources sont alors confrontées aux solidarités familiales (rarement suffisantes) ou devront renoncer à des possibilités d'emploi (ou quitter un emploi). Dit de manière plus large, en l'absence de possibilités réelles d'accueil des enfants, les personnes n'ont plus alors la disponibilité nécessaire pour suivre une formation, s'investir dans une recherche active d'emploi, ou accepter un emploi proposé par le CPAS.

[720] VANDENBROECK, M., NAOMI Geens. *Cartografie van de Brusselse Nederlandstalige Kinderopvang 2 - Evoluties 2005 - 2010.* Bruxelles, 2011.

5.3.3 La garde informelle des enfants

L'accès aux crèches et autres formes d'accueil constitue donc un problème difficile. Même pour les femmes qui travaillent, cet accueil arrive rarement à combler les demandes qu'ont les parents en situation de monoparentalité. Ne citons que le mercredi après-midi, les vacances, les fins de journée tardives, les maladies, etc… tant de moments où les parents doivent chercher d'autres possibilités. Les grands-parents sont parfois d'un précieux soutien, mais on a vu que seulement une personne sur cinq est réellement soutenue par sa famille proche. Ce n'est donc pas « une forme de garde très partagée », comme nous l'avons analysé dans la partie consacrée aux trajectoires familiales. Ajoutons encore le constat de Claudine Attias Donfut[721], qui précisait dans une étude comparative au niveau européen, que c'est justement dans les pays où les gardes sont les plus accessibles que les grands-mères sont les plus actives. En l'absence d'un accueil collectif, elles devraient assumer l'entièreté de la garde, ce qui est difficilement faisable. Les mères seront alors plus tentées de travailler à mi-temps ou de ne pas travailler du tout.

D'autres personnes souvent évoquées sont les « nounous », les baby-sitters, les étudiantes, la voisine, etc. Elles gardent de temps en temps les enfants en dehors des horaires des crèches et des garderies officielles. Laisser son enfant pendant toute une journée chez une telle personne représente un prix que les parents de notre enquête ne peuvent pas se permettre. Elles aident « plutôt à boucher les trous » de manière plus exceptionnelle en s'occupant de l'enfant certains jours ou pendant certaines heures. Sally qui travaille à temps plein explique qu'elle n'arrivait pas, malgré que son enfant reste à la garderie jusqu'à six heures, à être à l'heure pour venir rechercher sa fille : « *et c'était systématique hein … donc il fallait que je coure… le train etc…J'ai fait appel à des étudiantes…j'en ai 4. J'ai quatre numéros de téléphone parce qu'une n'est jamais disponible et il a toujours fallu s'organiser comme ça… parfois avec les retards de train… entre Bruxelles et… Alors soit parfois c'est une baby-sitter ou parfois j'ai un parent avec lequel je m'organise et… ».* Elle dépense facilement 200€ par mois en plus pour rétribuer des baby-sitters parce qu'elle n'arrive pas à être à l'heure de fermeture de la garderie.

Filipa a su s'arranger avec les collègues de travail pour les horaires, mais cela n'a pas suffit : « *je n'avais personne et j'ai changé même les horaires avec ma collègue, je faisais toujours le tard, quand c'était le tôt, c'était tout tard, mais je ne trouve personne pour venir à 6 h du matin faire 1h et après conduire les enfants à l'école ; alors c'est plus facile de payer quelqu'un pour venir chercher mes enfants à l'école vers 17h30 jusqu'à 18 h 30* ». Une heure coûte alors entre 8 et 10 € auprès de la « nounou ».

Florence travaille en équipes dans une chocolaterie belge. Elle a eu la chance de pouvoir compter sur son voisin : « *Donc, j'ai cherché pour trouver quelqu'un pour les garder quand je n'étais pas là, et, finalement, c'est un voisin ici qui les a gardé.* (…et c'est lui qui allait les chercher à l'école ou ?*) Oui, il allait les chercher ici, il restait ici quand moi je faisais le soir. Donc et il restait avec eux ici et je leur faisais à manger, il réchauffait et voilà quoi* ».Elle explique comment ce voisin l'a aidée pour pouvoir suivre ses horaires de travail : *« en équipe, c'est ça. C'est quand je faisais le soir, les équipes du soir. La personne restait avec les enfants ici. Quand je faisais le matin, j'étais là quoi* ». Elle s'entendait bien avec son voisin, sans plus ; il avait perdu toute sa famille et il se sentait seul : « *et nous on parlait comme ça, de voisin à voisin, et bon ça lui avait fait plaisir, il s'est intégré dans la famille un peu comme ça, on allait promener, on allait manger, des trucs comme ça quoi. […]il disait que ça lui plaisait bien. En fait, il était*

[721] ATTIAS-DONFUS, C., « Les grand-parents en Europe : de nouveaux soutiens de famille », *art.cit.*

un peu déprimé à ce moment là, allez juste un peu avant parce qu'il avait perdu sa femme deux ans avant. On s'intéressait à lui et tout. Enfin ça lui permettait de sortir, il ne restait pas enfermé […], en fait c'est tombé juste à point pour lui et pour moi ». Cela lui a permis d'avoir un emploi, ce qui était très important pour elle : « *si je ne signais pas, je n'allais plus jamais avoir un contrat, j'avais déjà 37 ans donc, c'était une opportunité… Il fallait sauter sur l'occasion et après bon, directement essayer de trouver quelqu'un pour garder les enfants, quoi. »* C'est par chance qu'elle a pu compter sur ce voisin, sinon elle aurait dû arrêter ce travail[722]. Dans notre enquête, c'est la seule personne qui laisse ses enfants chez le voisin. En règle générale, les parents n'osent pas demander cela à leurs voisins ; parfois il faut payer par heure gardée, et en tout état de cause, cette solution paraît peu envisageable. Florence est plutôt une exception en pouvant compter sur un voisin bienveillant qui veut bien garder les enfants gratuitement et à qui Florence peut faire confiance.

Nous avons parlé dans ce chapitre des supports qui sont directement liés aux parents en tant que citoyen qui a (ou devrait avoir) droit à certains supports étatiques. C'est surtout la garde des enfants que nous avons regardée comme un des facteurs majeurs pour parvenir à une conciliation travail-famille. Un autre grand facteur de support est constitué par toutes sortes d'actions liées à des lieux ou des quartiers. Des parents ont parlé, avec divers niveaux d'enthousiasme, des maisons de quartier, des activités socio-culturelles et surtout des AMO, c'est-à-dire des structures d'aide en milieu ouvert. Ces structures sont agréées par la Communauté française comme centres qui peuvent proposer une aide aux jeunes en milieu ouvert, tout en aidant parfois les parents et en proposant des activités plus communautaires. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres, mais nous avons pu observer dans deux de ces centres à Bruxelles que non seulement les enfants du quartier peuvent participer à des actions socio-culturelles avec un très bas seuil d'accessibilité mais encore, au cas où les parents ou les enfants seraient en demande d'une aide, le service peut proposer un accompagnement ciblé. C'était un précieux soutien pour les parents comme pour les enfants, de recevoir par exemple une aide sociale tout en ayant la possibilité de parler avec une personne à l'écoute de leurs problèmes, pendant que les enfants jouent dans la pièce à côté. Cet exemple ne visait qu'à rappeler qu'à côté des supports organisés qui sont destinés directement aux citoyens et qui s'organisent selon différentes règles, d'autres actions qui s'intéressent plus à des lieux peuvent être un précieux soutien pour les parents et les enfants. Nous y reviendrons par la suite.

5.3.4 Un marché de travail peu accessible

Si un des problèmes de la conciliation travail-famille reste la capacité à trouver des formes de garde adaptées aux enfants, les difficultés qui renvoient au marché du travail bruxellois et au niveau de qualification de certains parents en est un autre. Comme nous venons de le voir, certains métiers ont des horaires peu compatibles avec une vie de famille normale qui permet de voir ses enfants ; d'autres parents ont accumulé des périodes d'inactivité et atteints des niveaux de qualification plutôt faibles. Le marché de travail bruxellois est caractérisé par une offre qui se trouve plus condensée dans les secteurs

[722] Rappelons que Marlène travaillait chez ce même chocolatier et qu'elle a été licenciée au moment du changement des horaires parce qu'elle ne trouvait pas de possibilité pour garder ses enfants.

qui engagent du personnel hautement qualifié, et par une faible accessibilité pour les personnes moins bien formées[723].

La plupart des personnes dans notre enquête ont été intégrées au marché de travail à un moment de leur trajectoire, mais sous différents statuts. Le contrat CDI offre indubitablement la plus grande protection pour ne pas perdre son emploi, lors de la naissance ou lors de l'entrée en monoparentalité. D'autres personnes ont dû changer de secteur pour pouvoir continuer à travailler. D'autres encore ont perdu leur travail et accumulé plusieurs années d'inactivité professionnelle. Le retour sur le marché de travail s'avère pour ces personnes d'autant plus difficile. Nous avons retenu globalement quatre facteurs explicatifs de ce difficile retour à l'emploi : le niveau de qualification, les problèmes de santé, la mobilité et la faible accessibilité des programmes de formation et de réinsertion pour les mères et pères en situation de monoparentalité.

5.3.4.1 Niveaux de qualification

Dans notre enquête, peu de personnes ont atteint un niveau de formation supérieur (graduat ou université). La grande majorité ont une qualification de niveau secondaire supérieur, et certaines ont suivi une formation professionnelle en apprentissage (par ex. cuisinier, vendeuse, …). Elles mettent en place différentes « stratégies » de formation pour améliorer leurs chances.

Abou a un très faible niveau d'éducation qui se combine à des problèmes de santé au niveau du cœur. Elle croit pourtant qu'on va lui donner du travail chez Actiris : « *quand on cherche du travail, on dépose là-bas [chez Actiris] tous les papiers, ce sont eux qui cherchent du travail, on ne peut pas aller dans les domiciles comme ça et demander d'aller travailler et dire : « Donnez moi du travail », c'est eux qui appellent pour dire voilà on a du travail*». La recherche d'emploi s'avère plutôt difficile pour elle: « *Oui, c'est difficile, pour les jeunes ça va, pour les jeunes ça va, mais pour nous mamans, c'est pas facile* ». Abou exprime ce que d'autres mères avec un faible niveau de formation ont constaté : même si elles ont pu trouver du travail dans les secteurs plus précaires (nettoyage, titres-services, etc.), le personnel est vite remplaçable. D'autres mères voient l'effet de l'âge, comme Marlène qui était contente d'avoir trouvé du travail à 47 ans. La même trame se retrouve dans de nombreux entretiens avec des personnes faiblement qualifiées : à partir d'un certain âge, et après être passé par une période d'inactivité, le retour vers le marché de travail s'avère très difficile. Les jeunes peuvent encore trouver, comme le dit Abou, mais elle ne se fait guère d'illusions à l'âge qu'elle a.

Hélène voudrait bien travailler dans le secteur hôtelier. Mais à côté des difficultés pour trouver une garde pour ses enfants, elle met en avant un autre problème : « *C'est plus dur de trouver un emploi maintenant, ça, c'est sûr. Puis, avec le problème des langues aussi : Bilingue, bilingue, ça ils demandent beaucoup aujourd'hui à Bruxelles* ». Comme elle ne parle pas le néerlandais, bon nombre de postes en contact avec les clients lui sont inaccessibles. Elle voudrait bien faire une formation supplémentaire, mais elle dit qu'elle ne trouve pas le temps actuellement.

Parfois c'est aussi un problème de reconnaissance du diplôme. Le diplôme universitaire de Mounia en géographie au Maroc n'est pas reconnu comme tel en Belgique. Elle devra repasser par les « bancs scolaires » pour retrouver son niveau. Elikya a fait des études de niveau bachelier en sciences sociales à l'université de Kinshasa ; elle occupait un poste ALE à mi-temps en nettoyage qui lui a permis d'être là

[723] Voir p.ex. VANDERMOTTEN Chr., LECLERCQ E., CASSIERS T., WAYENS B., *Thématique 7/16 – L'économie bruxelloise*. In :ÈTATS GÉNÉRAUX DE BRUXELLES, *La société civile bruxelloise se mobilise, novembre 2008- avril 2009, Thématiques et conclusions*, Le Cri, Actes, 2009,p.147 ; CORIJN E., VLOEBERGHS E.*, op. cit.,* p.105-161

en après-midi avec les enfants et de ne pas recourir à une garderie. Elle est actuellement en recherche d'emploi : « *Je cherche quelque chose parce que j'ai fait beaucoup de nettoyage, mais je ne peux plus faire du nettoyage parce que j'ai des problèmes de dos* ». Elle voudrait bien trouver une place dans le secteur social « *comme travailler en accueil, c'est bien quoi. Parce que c'est des choses que j'ai faites en Afrique, mais quand je suis venue ici, faut que j'ai le diplôme que j'avais en Afrique mais comme je ne l'ai pas… ».* Elle habite depuis 19 ans en Belgique, mais elle n'a pas réussi à avoir une reconnaissance de son diplôme en sciences sociales de l'université de Kinshasa.

Alexandra est de formation psychologue et a trois enfants. Elle est venue en Belgique après la séparation avec le père de son premier enfant : « *on s'est séparé et quelques mois après j'ai perdu mon travail aussi. Et je me suis dit que je ne pouvais pas rester parce qu'en fait là-bas si je fais un contrat, je dois attendre…. Si je fais un concours, je dois attendre que sortent les résultats* ». Les difficultés d'accès à l'emploi combiné à des mesures de restrictions budgétaires dans le social au Portugal, ont fait que Filipa s'est décidée de venir s'installer avec son enfant en Belgique. Comme elle avait entendu dire que les systèmes de garde étaient meilleurs et qu'il y avait encore moyen de trouver du travail, elle s'est lancée à l'aventure : « *et j'avais deux possibilités, rester avec mes parents ou se retirer du pays* ». Arrivé à Bruxelles chez une copine, elle a d'abord inscrit sa fille à l'école et a trouvé un job dans le nettoyage. Travailler en dessous de son niveau de qualification ne lui posait pas de problème tant qu'elle pouvait rester autonome. Quelques mois après s'est ouvert une possibilité de travailler comme puéricultrice. Ce qu'elle fait maintenant depuis 4 ans. Au Portugal, elle avait travaillé comme psychologue dans l'accompagnement des jeunes dans des « quartiers défavorisés » et avec les personnes qui sortent de prison. Elle dit que son problème pour trouver du travail à son niveau est d'abord qu'il existe un nombre important de psychologues sur le marché de travail et qu'elle n'arrive pas encore à écrire bien en français. Pour conjurer les deux, elle s'est inscrite pour faire une formation d'assistante sociale. Cela lui permet d'améliorer son niveau de langue en espérant trouver plus facilement du travail en Belgique et au Portugal.

Comme il est assez difficile pour les parents ayant entre 30 et 45 ans de « trouver une deuxième chance » ou d'engager un nouveau projet de formation, ce sont surtout les cours de langues en français et en néerlandais, comme des cours en informatique ou encore de permis de conduire qui sont visés pour améliorer leurs chances d'accès à un emploi. Les possibilités de réussite sont difficilement évaluables globalement, mais retenons que ce n'est pas seulement une volonté d'accès à l'emploi ; cela va souvent de pair avec la volonté de faire ou d'entreprendre quelque chose de sa vie. Comme le disait Rachida, « *de ne plus rester mère au foyer* » et de trouver d'autres intérêts. Il reste néanmoins à trouver du temps et une garde adéquate pour les enfants pour que ces projets arrivent à bon escient. En général, les parents, qui ont des enfants en âge scolaire, trouvent plus facilement quelques heures en journée pour suivre des formations.

Les parents, qui ont acquis un diplôme universitaire ou venant des hautes écoles, travaillent quasiment tous dans notre enquête (à part Mathieu qui est en reconversion professionnelle) ; ils voient la formation plutôt comme un moyen de parfaire leurs compétences ou, comme c'est le cas pour Sally, une possibilité de s'intéresser à autre chose. Ce n'est pas le concept de la formation continue pour être plus compétitif sur le marché du travail que nous avons rencontré, mais plutôt des volontés individuelles pour apprendre « un peu plus ». Certains parents sont conscients que cela ajoute un degré de liberté pour choisir son travail (Célestine, Sally).

5.3.4.2 La mobilité et le temps

Pour que l'on puisse accepter un travail, il faut aussi être sûr que les trajets entre le domicile et le travail puissent s'accorder avec le dépôt des enfants à la crèche ou à l'école. L'exemple de Baptiste, qui a dû renoncer à un poste plus rémunérateur dans une grande entreprise située dans une commune éloignée de son domicile, montre que les parents rencontrent des difficultés en matière de distance entre domicile, crèche, école et lieu du travail. Plusieurs exemples ont montré la « course » du matin et du soir des mères et pères qui travaillent et qui doivent déposer et reprendre leurs enfants.

On pourrait parler autrement de mobilité en pensant à la migration qu'ont connue certaines femmes dans notre enquête. Mounia a envisagé de retourner dans son pays natal, après l'échec de son mariage, mais elle voit mal comment trouver du travail là-bas : « *J'étais au Nord du Maroc, c'était une petite ville. C'est près de Tanger. À 100km je crois, ce n'est pas loin. C'est une ville, ce n'est pas une campagne, c'est une petite ville, entre des petites et des grandes. C'est pourquoi là-bas on ne peut pas trouver du travail, si je veux trouver, je dois chercher à Tanger […] c'est difficile de trouver un travail. C'est difficile ».* Elle reçoit de l'aide des services sociaux. Elle trouve qu'elle est mieux soutenue ici en tant que mère monoparentale et qu'elle a moins de problèmes avec les services communaux qu'au Maroc. Mounia se voit mal retourner maintenant : *« j'aime bien mon pays mais c'est difficile… ».*

Anne compte s'installer à Liège suite à une possibilité d'emploi qui s'offre à elle comme cliniclown dans un hôpital. Elle a commencé toute une carrière professionnelle à Bruxelles : « *Ha oui, je travaillais, j'ai travaillé pour la ville de Bruxelles, en plus, je faisais du théâtre, j'avais une vie bien remplie quoi (…) Tout à Bruxelles*». Elle a arrêté de travailler à la naissance de ses enfants, et suite à une séparation imprégnée de violence, elle compte trouver du travail, même s'il faut s'installer à Liège.

5.3.4.3 Problèmes de santé

Les problèmes de santé sont parfois la cause de la perte d'emploi, comme ils peuvent être un frein à la reprise d'un emploi. Il est clair que pour trouver un poste adapté aux besoins spécifiques des personnes ayant un handicap, l'accès au travail est assez freiné. Si Marlène a su trouver un poste adapté à ses besoins, les problèmes d'autres personne sont si importants que l'on voit difficilement comment elles pourraient retrouver une activité professionnelle. La question qui se pose est de voir de quelle manière sont traités les accidents de travail pour que les personnes ne se retrouvent pas, comme on l'a noté, entre différents statuts : incapable de travailler mais obligé(e) de chercher de l'emploi pour certains.

5.3.5 Ne plus chercher ou renoncer, mais le « travail » ne vous oublie pas.

Plusieurs parents ont fait part qu'ils ne cherchaient plus vraiment de travail, mais cela est vécu de deux manières bien différentes : tandis qu'une minorité a directement fait part qu'elle ne cherche plus de travail, d'autres ont connu de telles difficultés dans leur recherche qu'ils ne croient plus tellement à la possibilité de trouver encore du travail.

Concernant la minorité, dix personnes sur les 47 ont clairement annoncé qu'ils ne recherchaient plus de travail. Ces personnes ont des histoires de vie qui font assez vite comprendre pourquoi actuellement elles ne sont plus en recherche.

Hélène et Nathalie voudraient d'abord trouver un logement pour s'installer quelque part avant de construire d'autres projets. Après toutes les violences qu'elles ont subies lors de la séparation, elles

doivent d'abord « reconstruire toute une vie » avant de penser à chercher du travail. Investir un projet professionnel avec un ou plusieurs enfants, à partir d'une maison d'accueil s'avère difficile, puisque trop d'incertitudes pèsent sur la possibilité de trouver un logement (voir ci-après). Pour Latifa, Abou, Jean-Luc, Marguerite, Fatima, Faïza et Azmia, ce sont les problèmes de santé qui empêchent tout projet professionnel. Si ils et elles ont différents types de maladies ou d'invalidité, trois quarts ont un statut qui reconnaît officiellement leur incapacité à travailler. Les autres se trouvent « entre différents statuts ». Ainsi les personnes qui disent ouvertement qu'elles ne cherchent plus de travail, se trouvent dans des situations où cette recherche est difficilement fructueuse, voire impossible. S'il en ressort que la plupart des parents sans travail en recherche un, cela se concilie difficilement avec leurs autres obligations.

Les personnes dans le deuxième groupe ne disent pas qu'elles ne cherchent pas du travail, mais le succès de cette opération leur semble être très lointain. Faisant suite aux difficultés de rechercher du travail et de combiner toutes les tâches que les parents doivent effectuer, il en découle que certains ne recherchent plus « activement » du travail. L'accessibilité du marché du travail en lien avec leurs chances relatives de trouver un travail créent un fort sentiment de doute quant à leur possibilité réelle.

Ne pas pouvoir investir des projets professionnels, ou dans le langage des politiques publiques actuelles, ne pas « s'activer pour trouver de l'emploi » crée une tension avec les dispositifs de contrôle de l'ONEM. Valérie a dû arrêter de travailler dans une assurance, à la naissance du premier enfant, parce qu'elle n'avait pas de soutien de son mari. Le couple a encore tenu jusqu'à la naissance du troisième enfant. Elle voyait difficilement comment trouver du travail et une crèche. L'enfant le plus jeune a cinq ans et c'est plutôt une garderie extra-scolaire qu'elle cherche. Au cours de l'entretien, son portable sonne : « *il n'arrête pas de m'appeler celui-là, il ne m'oublie pas hein. (*qui ça ?). *Le travail, le travail ne vous oublie pas. (*ah l'ONEM ?*) Oui (*et cela se passe comment ?) *Il demande si je travaille, il demande si je cherche du travail, si je cherche du travail dans le Vlan*[724] (*et si tu leur dis que t'as plusieurs enfants, ils disent quoi ?) *Ils s'en foutent de ça… Ils s'en foutent, ils disent :* « *il faut travailler, il faut mettre à la crèche ». Mais une fois j'ai répondu que je n'ai pas d'argent pour mettre à la crèche. Je ne sais rien y faire, je ne vais pas taper la bonne femme pour avoir une place pour moi {rires}* ». Elle dit alors qu'elle attend le coup de téléphone d'Actiris qui est censé lui proposer du travail. Elle dit ne trouver que difficilement du travail sur le marché de l'emploi actuel ; elle n'arrive pas non plus à en chercher avec cinq enfants âgés entre 5 et 17 ans.

Nous avons déjà évoqué dans la partie statistique de ce travail que les mesures de contrôle de l'activation ont en Wallonie surtout concerné les mères en situation de monoparentalité. La moitié de personnes qui étaient temporairement exclues du chômage étaient des femmes avec enfants à charge[725]. A la lecture de nos entretiens, sur les difficultés que rencontrent les femmes en situation de monoparentalité pour trouver une place dans une crèche, pour trouver des gardes adaptées, pour parvenir à faire les trajets avant et après l'emploi et en étant parfois très peu qualifiées et en ayant connu de longues périodes d'inactivité professionnelle, on se demande alors si ces politiques d'activation ne ratent pas complètement leur cible. Au lieu de parvenir à aider les mères à trouver de l'emploi, c'est plutôt à une augmentation de la tension que subissent les femmes déjà très surchargées par leur travail domestique et éducatif que l'on a affaire. Les quelques exemples positifs d'un possible accès à l'emploi ont clairement montré que dès que la question de l'accueil des enfants est traitée, la

[724] Journal avec différents types d'annonces.

[725] FÉDÉRATION DES CPAS (SERVICE INSERTION PROFESSIONNELLE). *Les sanctions ONEM. D'une sécurité sociale a une insécurité sociale. Les implications pour les CPAS*, 2010, p.9

plupart des mères se sentent prêtes à vouloir faire autre chose qu'être femme au foyer. Nous avons vu qu'elles investissent bel et bien le rôle de maternité, mais à côté de cela, elles aimeraient bien aussi poursuivre des formations, et trouver un emploi. Ce n'est pas seulement une question économique ou financière, c'est aussi une volonté des femmes à occuper un rôle dans cette société et de faire quelque chose de leur vie. Nous avons parlé de l'étouffement que vivent certaines femmes qui sont enfermées dans leur maternité. Des projets de formation peuvent ouvrir d'autres horizons et permettre de partager plus de moments entre adultes en dehors de la sphère des enfants.

5.3.6 Garder un temps plein

Après avoir passé revue les différentes situations socio-professionnelles, l'enquête montre que c'est le contrat à temps plein à durée indéterminée qui permet de fonctionner comme une réelle protection dans les trajectoires de monoparentalité.

5.3.6.1 Être parent et travailler

La double journée est toujours présente, mais elle prend des formes différentes selon l'histoire singulière des individus.

Sally investit des moments qualitatifs avec sa fille tout en travaillant à temps plein et en suivant une formation universitaire en cours du soir. Elle met clairement l'accent sur les difficultés qui sont attachées, dans la société actuelle, à l'émancipation de la femme : « *Justement, c'est bien cette libération de la femme, etc., mais je pense qu'il y a quelque chose qui manque, il y a quelque chose qui n'a pas été bien pensé dans cette libération. Effectivement, on doit être superwoman. C'est travailler, s'occuper des enfants, ça n'est même pas [seulement] pour une famille monoparentale, même pour des femmes qui vivent en couple, qui ont des responsabilités aussi. Ce sont des choses qui posent problème, parce qu'à un moment donné on arrive à saturation, moi il y a des moments où je sature !».* Elle fait alors le lien entre sa volonté d'être femme, qui s'investit dans la société et par rapport à sa fille, et la condition féminine en général. Même si les valeurs ont changé, la plupart des tâches domestiques et liées à l'éducation[726] reviennent en majorité à la femme. Devoir jouer la superwoman au travail et à la maison peut devenir alors très épuisant : « *En tout cas, tous les deux trois mois je sature, parce qu'il faut être bien organisé, déjà, dans sa vie de tous les jours. Ce sont 'des futilités mais en tout cas, ça prend du temps, tenir à jour régulièrement, que ce soit les comptes de la maison, enfin son budget, s'occuper de l'enfant, l'école, être proactive, répondre tout de suite parce qu'il y a beaucoup de choses qui passent… Le suivi de l'enfant, voir, savoir bien arriver à détecter, même quand on est fatigué, est-ce que ça a été ou ça n'a pas été ? Est-ce qu'à l'école l'enfant va vers un échec ou pas ? ».* Il faut « tenir » et « assurer », l'éducation d'un enfant demandant une présence quotidienne et il existe des responsabilités que l'on ne sait pas négliger en tant que mère. À toutes ces difficultés s'ajoutent encore celles du monde du travail : « *et puis après, il y a aussi tout le côté professionnel, et là on s'en…, excusez-moi le terme, on s'en fiche que vous soyez mère célibataire, mère seule ou veuve. Vous êtes là pour un boulot. Vous devez faire votre boulot, vous avez des objectifs à atteindre. Vous atteignez vos objectifs, et c'est tout. À la limite, on peut vous arranger des plages horaires, mais ce n'est pas tout le temps, parce que sinon ça devient une faveur, et c'est très très lourd* ». On sait que le monde du travail reconnaît très peu le fait que les mères (ou parfois un père) doivent assurer d'autres obligations en dehors de l'activité professionnelle. Mais

[726] DEVETTER Fr., ROUSSEAU S., *Du balai. Essai sur le ménage à domicile et le retour de la domesticité, Liber, 2010, 140p.*

faire valoir le statut de mère revient aussi à revendiquer un moindre investissement, et le monde du travail « n'aime pas ça ». Sally ne veut pas non plus demander des faveurs, puisque cela signifierait perdre l'égalité envers ses collègues et attirer peut-être des réactions hostiles (mépris, compétition, rater les possibilités de promotion, etc.). Elle trouve alors qu'il y a quelque chose qui « cloche » dans cette « libération » : « *C'est bien, moi je suis contente qu' il y a une émancipation de la femme et tout mais je me demande si on n'arrive pas aussi à un seuil où on n'en fait pas trop, ou est-ce que c'est la société qui fait qu'on est poussées à ça,[…] voilà on veut être sur tous les fronts, et finalement… il faut accepter par moments que ce n'est pas facile à combiner, ces choix-là. Et moi je pense que c'est difficile, en tant que femme, quand on a des responsabilités, vraiment des responsabilités professionnelles, de consacrer du temps à ses enfants. Ou alors, c'est le conjoint qui prend le relais. Et quand on est une famille monoparentale, si c'est pas des gens qui gardent l'enfant à votre place, ou des babysitters, c'est très difficile d'être sur tous ces fronts-là. C'est vrai que c'est compliqué* ». L'exemple de Sally illustre l'ambivalence que subissent les femmes entre leur volonté d'être sujet dans la vie, et l'impossibilité de faire tout, et « d'être sur tous les fronts ». C'est exactement là que peut naître un sentiment de culpabilité dont tant de mères parlent. Il faut faire des choix et forcément, elles ne peuvent pas tout faire. Le temps restant une ressource rare, comme on l'a déjà montré, les mères restent confrontées à une perpétuelle course pour nouer les différentes exigences entre le travail, les enfants et la vie personnelle. Prendre soin de soi-même devient alors la chose la plus difficile à faire. Nous avons déjà abordé la manière dont certaines mères abordent alors cette culpabilité, en relativisant les possibilités réelles et en trouvant des gardes adéquates pour leurs enfants. Les mères qui ont des gardes fiables, auxquelles elles peuvent faire confiance (que ce soit les grands-mères ou les formes de garde organisées) peuvent vivre alors avec moins de culpabilité et concilier mieux « la femme avec le la mère » selon les mots de Nathalie Heinich[727].

L'exemple de Célestine est assez parlant puisqu'elle est à la fois mère qui travaille et directrice d'une crèche où travaillent plusieurs puéricultrices en situation de monoparentalité. Elle dit avoir la chance d'être directrice pour combiner son travail et l'éducation de son fils de cinq ans. Elle se fixe elle-même les heures de travail : « *J'ai un pouvoir organisateur [d'une ASBL] qui est très peu présent et qui ne contrôle pas du tout. Je n'ai pas de compte à rendre en fait : mes présences, mes absences, mes congés, mes maladies ni mes horaires, en tant que directrice, le personnel cadre ne travaille jamais sur une base horaire établie* ». C'est le résultat qui compte, et Célestine dit d'elle-même avoir la chance d'être très organisée pour pouvoir finir ses heures de travail entre 9 h et 16h30 sans prendre de pause le midi. Cela lui permet d'amener et de chercher son fils à la garderie de l'école à 17h30 – 18h. Elle ne prend jamais de travail à la maison. Ce qui lui pèse le plus, ce sont les déplacements : « *tirer un petit maintenant qui a entre quatre et demi et cinq,… il est né en janvier dans le froid, dans le gel, dans les transports bondés. Comme on est minuté, c'est prendre le tram, deux arrêts, changer, traverser la place, prendre le bus, attendre qu'il arrive, faire encore deux arrêts, de là marcher jusqu'à l'école, ça c'est vite 1 h, 1h et demi qui passe là dedans».* La vie de Célestine est assez chronométrée.

Mathilde a travaillé d'abord à temps plein jusqu'à la naissance de son troisième enfant. Elle était engagée comme secrétaire dans une ambassade d'un grand pays. Avec le deux premiers enfants, elle arrivait encore à travailler : « *le dernier travail que j'ai fai,t c'était à l'ambassade de [grand pays]. Là c'était un peu la catastrophe parce que pour eux c'est du rendement, il faut travailler travailler travailler ! Et quand il y avait des personnalités importantes qui arrivaient à l'ambassade, il fallait que tout soit*

[727] HEINICH N., *op.cit.*

prêt. Si ce n'était pas fini à 16h, on devait soit prolonger, soit venir le lendemain. C'est déjà arrivé que je travaille le samedi et le dimanche ». Si le père la soutenait à cette époque, avec l'arrivée du troisième enfant, elle a arrêté de travailler puisque le rythme devenait trop lourd et son salaire n'était pas adapté selon elle :« *je ne gagnais pas… je gagne plus maintenant en étant au chômage que quand je travaillais à l'ambassade* » . Une fois encore le piège à l'emploi des petits salaires.

Jean-Luc exprime les difficultés de sa manière : « *c'est pour ça que je dis que c'est un combat de tous les jours parce qu'il faut savoir gérer son travail tout en gérant le foyer, donc c'est un combat de tous les jours ».* Dès lors, les problèmes de conciliation travail-famille invitent les parents à trouver des solutions.

5.3.6.2 Aménager le travail ou externaliser les tâches domestiques ?

Différents moyens existent pour concilier mieux les deux sphères de la vie[728] : travailler autrement (ou moins, ce qui a déjà été discuté) et externaliser ou partager les tâches domestiques. Il est assez étonnant que nous ayons rencontré dans notre enquête très peu d'exemples de ces comportements facilitant la conciliation.

Nous avons demandé si certains parents prenaient parfois du travail à la maison pour le finir en soirée afin de laisser du temps en journée avec les enfants. Il n'y a que Mathieu qui a recourt au télétravail avec son ancien employeur. Sally voulait faire une journée en télétravail : « *j'avais proposé à mon employeur, si je pouvais travailler par exemple les mercredis, j'aimerais bien travailler à la maison, si ça ne dérange pas. Mais, ça n'a pas été accepté, parce que… la réponse qu'on m'a donnée : « mais non, si on te laisse travailler à la maison, les autres aussi vont demander la même chose* ». *Mais, ce n'est pas la même situation, ce n'est pas le même cas, chacun a des demandes particulières. Donc, ce que j'ai dû faire, c'est comme j'avais beaucoup d'heures supplémentaires, et qu'il fallait que je les prenne ou que l'on me les paie en fin d'année [...], j'ai étalé toutes mes heures supplémentaires sur les mercredis, pour avoir les mercredis à la maison »*.

Les autres mères et pères travaillent dans des fonctions ou des secteurs où ce genre de travail n'est pas habituel. Il est clair que certains secteurs se prêtent mieux au télétravail que d'autres (comme le disait une puéricultrice : « *on ne va quand même pas prendre des bébés avec à la maison* »), mais, dans d'autres cas, on est plutôt en présence d'une méfiance de la part de l'employeur. Une secrétaire pourra bel et bien prendre « quelques dossiers » avec à la maison, mais la pratique n'est pas établie. Sally indique bien la réticence de son employeur : « *Et puis une des réponses aussi de mon employeur* : « *oui il faudrait que vous soyez tout le temps dans le bureau pour créer une cohésion d'équipe. Moi je veux bien mais {sourire} ça fait des années qu'on est là, qu'on se connaît. Alors, une fois par semaine […]. On peut rester huit heures au travail mais ne pas être productif. Comment ils calculent la productivité, ça je ne sais pas…* ». L'assemblage entre les conventions collectives qui donnent des droits et les situations des individus qui mériteraient plutôt une exception[729] reste souvent à l'appréciation du chef qui accorde des avantages ou pas. Célestine et Sally ont d'ailleurs clairement dit que cela devrait être un droit pour tout le monde, et pas seulement une discrimination positive envers les mères, cela ayant comme conséquence de ne pas reconnaître la professionnalité des femmes et de les enfermer d'autant dans leur rôle maternel. La flexibilité des horaires ou le télétravail sont deux mesures de conciliation travail-famille ; elles sont peu (ou quasiment pas du tout) appliquées dans notre enquête.

[728] MARQUET J. (dir.), *L'évolution contemporaine […], op.cit.,* p. 227

[729] MARTIN C., LE BIHAN B.,CAMPEON A., GARDIN G.,*Petite enfance et horaires atypiques Analyse de quatre sites expérimentaux*, Dossiers d'études, n°73, Allocations familiales, CNAF, 2005, p.7

L'externalisation des tâches domestiques est également peu présente dans notre enquête. Célestine a trouvé un moyen d'externaliser certaines tâches domestiques, mais ce n'était pas le bon système pour elle : « *un moment j'ai pris la solution de me faire livrer, c'était un peu plus cher… mais j'ai abandonné. Refaire les courses en plus, reprendre les transports, faire à manger, mettre au bain, l'accompagnement au lit, prendre le temps de le mettre au lit, faire la vaisselle et à la limite encore des machines,, les chats, descendre les poubelles... Enfin, c'est comme ça… ».*

5.3.6.3 L'enfant malade et le bousculement d'un équilibre

Cette situation est clairement ressortie des entretiens comme une des plus problématiques. Les parents arrivent encore à gérer le quotidien, mais si l'enfant tombe malade, tout est bousculé en urgence. Rachida raconte les problèmes liés à la maladie des enfants quand on travaille : « *Elle est tombée [malade], j'ai fait appel à la mutuelle les deux premiers jours de sa maladie, et puis comme je voyais que ça n'allait pas, et que moi je ne me sentais pas bien, par rapport à la petite, de la laisser avec une personne étrangère, même si elle a les compétences, ce n'est pas ça.[…]Mais même la petite, je sentais que ça n'allait pas quoi ! Donc, j'ai pris deux jours pour elle. Et moi aussi, je suis tombée malade. Donc moi, c'est plus par rapport à ça [c'est-à-dire la maternité], que je me sens handicapée par rapport aux autres. Parce que, voilà, je ne sais pas, je ne vais pas en discuter avec tout le monde mais, je ne dis pas que je suis la seule avec un enfant toute seule, mais, c'est vrai que c'est pas facile ».* Comme elle est encore en période d'essai, Rachida craint qu'elle ne perde sa place en étant trop souvent absente. Il est assez rare que les employeurs se rendent compte que le fait d'être mère (ou père) comporte d'autres obligations. Rachida ne veut pas non plus qu'on lui ouvre un « système plus avantageux » seulement pour elle, puisque cela comporte le risque de créer une trop grande distance envers les collègues.

Julie connaît les mêmes problèmes : « *Je me suis renseignée maintenant : si les enfants sont malades, je n'ai pas droit - comme je suis sur Vilvorde et comme je suis cohabitante - à une garde malade en fait. C'est pour ça que je ne reprends pas encore le travail, je me dis « même pour les vacances aussi et tout, c'est compliqué !* ». Même si elle connaît une précarité économique aigue avec son revenu de congé parental de 650€ par mois, elle ne peut pas reprendre le travail, puisqu'elle doit impérativement s'occuper de son enfant malade.

Antonia a connu plutôt une vie de « bohème » comme elle dit. Jusqu'à la naissance à 37 ans «*d'une de ces fameuses surprises de la vie* », c'est-à-dire de sa fille, elle vivait plutôt de « petits boulots » et profitait de son indépendance pour voyager beaucoup : « *c'est après coup que je me suis dit : « Tiens ce serait peut être quand même bien de chercher un emploi ». Parce que je n'avais aucune idée précise. Je voyageais régulièrement à l'étranger, donc je n'avais même pas vraiment de domicile, j'avais un pied à terre à Bruxelles. Enfin, je n'avais pas une infrastructure prête à accueillir un enfant* ». C'est alors qu'elle a cherché un travail dans un secrétariat à temps plein. Le père n'a jamais vu l'enfant : « *et quand je lui ai annoncé la grossesse, elle n'a pas été la bienvenue ».* Elle s'est décidée à gérer elle-même sa vie : *« je n'ai pas pensé aux difficultés, pour moi c'était magnifique, c'était merveilleux, j'étais enceinte* ». Elle a travaillé dès sa grossesse comme assistante de direction dans une société financière (audit et consultance). Pendant la journée, son enfant restait « *chez une gardienne, une maman d'accueil… » ;* à l'âge de deux ans, il est entré en crèche. La monoparentalité était une affaire « toute habituelle » pour elle au départ : « *je restais dans cet esprit très simpliste comme des milliards de femmes sur la terre. Il n'y avait pas de raisons d'avoir des difficultés et de me retrouver dans une situation de précarité*

émotionnelle ou même familiale ». Pour accueillir son enfant, elle a donc décidé d'adopter un style de vie plus sédentaire et de travailler pour subvenir à ses besoins. Les soucis qu'elle avait étaient « d'ordre matériel. Elle a rencontré graduellement de plus grandes difficultés parce que sa fille ne dormait que très peu la nuit : « *j'ai eu la malchance d'avoir un bébé qui dormait très peu, et donc, j'ai passé des nuits entières éveillées suivies de journées de travail complets* ». Cela changeait beaucoup la manière de percevoir sa situation : « *Je ne vais pas dire que ça a viré au cauchemar mais il y a eu des journées et des nuits de cauchemars…* (Et c'est comment les difficultés ?) *Toute seule, j'étais toute seule, mais vraiment… donc il n'y avait pas de soutien de ma famille à moi non plus ».* Lors d'une consultation à l'ONE[730] , elle a cherché à raconter son expérience :«*Voilà l'appartement est bien tenu, le bébé est bien nourri. Je ne cachais pas ma souffrance d'être seule, mes angoisses, mes terreurs. La consultante m'a dit « non, mais ça va aller, vous verrez c'est parce que c'est tout nouveau »* . Elle regrette que celle-ci n'ait pas su lui donner plus de conseils sur ce qu'elle vivait comme « *un isolement doublé d'une solitude ! Parce que la solitude, ça ne me dérangeait pas encore trop, je savais très bien qu'il suffisait que j'aille dehors sur les terrasses de café, des gens, j'allais en rencontrer comme beaucoup de jeunes mamans… « qu'il est beau votre bébé »[…] mais c'était vraiment la solitude doublée de l'isolement, un isolement affectif, un isolement familial, voilà…* ». Antonia a arrêté de travailler suite à la faillite de l'entreprise.

Célestine comprend qu'en étant mère et directrice, il y a différentes exigences qu'il faut concilier : « *moi aussi, si je n'avais pas ces facultés-là, qu'est-ce que je ferai, je me mettrai en maladie s'il n'y a pas d'autres solutions, même si ce sont des fausses maladies… enfin on a droit à cinq jours payants, payés par l'employeur. Ca peut parfois être vite parti* ». Des 14 puéricultrices qui travaillent au sein de la crèche, il y a plusieurs mères monoparentales, toutes les puéricultrices dans le service ayant des enfants de différents âges. Célestine explique comment elle gère cela : « *j'en ai une qui a quatre enfants. Bon là, c'est vraiment compliqué pour elle ! Ce qu'elle fait, c'est qu'elle s'arrange, elle appelle le matin et elle dit : « voilà j'attends le médecin parce que j'ai besoin d'un certificat puis j'appelle la mutuelle pour qu'on vienne ou le temps que je trouve une solution pour mettre mon enfant et elle vient à midi et elle vient assurer son horaire de tard, de 18 h ou plus… », ce qui permet à la crèche de fonctionner. Que ça ne fasse pas porter le poids sur les autres et que… elles ont des services à tenir* ». Elle trouve que cette souplesse au niveau des maladies des enfants permet aux mères de garder leur travail : « *c'est bien ce système, c'est souvent à cause de ça qu'on perd son travail, y a des employeurs qui proposent de mettre les personnes au chômage pour s'occuper des enfants…* ». Célestine comme directrice d'une crèche accepte quelques aménagements des horaires des puéricultrices. Elle dit qu'il vaut mieux accepter une certaine malléabilité plutôt « *que de dire, je me mets en maladie, je ne viens pas une semaine et prendre des faux prétextes, prendre des extrêmes… Il faut s'occuper de l'enfant de toute façon quelque part quoi. Voilà, en laissant de la souplesse, ça permet de tenir, qu'on soit plus présent, plus performant en fait et plus juste aussi quelque part* ». Si cette situation sert plutôt de « bon exemple », la plupart des mères que nous avons interrogées n'avaient pas accès à cette souplesse. Le travail a ses exigences, et les concepts d'égalité sont en règle générale appliqués en interne à l'entreprise, la parentalité étant extérieure. Face au travail, toutes les personnes sont mises à égalité, même si les femmes et spécialement celles qui sont en situation de monoparentalité ont d'autres exigences qu'elles ne peuvent mettre entre parenthèses en cas de maladie de leurs enfants. La supposée égalité en interne de l'entreprise se retourne alors assez fortement en une inégalité du traitement des personnes avec charge d'enfants. Se « mettre en maladie » devient alors une des dernières solutions face à un système de gardes des enfants malades peu adaptés aux besoins des parents.

[730] Office National de l'enfance

5.3.6.4 Entre la volonté de s'investir dans la société, la reconnaissance et le sentiment d'épuisement

Les difficultés que rencontrent les femmes et les hommes au travail sont aussi à mettre en lien avec la motivation qu'ils ont pour le travail et l'image qu'ils en retiennent.

Sally parle de ce que le travail signifie pour elle : « *Au départ, pour moi le travail c'était une reconnaissance ; ça me valorisait le fait de travailler, quand j'ai commencé à travailler. En tout cas je prenais le travail comme ça, c'était bien, j'étais valorisée, c'était bien que j'aie un travail. Maintenant, pour moi c'est de l'exploitation. Je ne sais pas si c'est le {sourire}, est-ce que c'est le contexte qui fait ça ? Est-ce que c'est ?… Non, je trouve que c'est de l'exploitation, probablement aussi par rapport à ma situation où je dois en tout cas me décarcasser à chaque fois… moi je trouve que c'est de l'exploitation.(*Justement vous travaillez dans le secteur qui combat l'exploitation ?) *Mais c'est dans ce secteur-là qu'on travaille le plus. On ne doit pas compter ses heures. On ne compte pas ses heures, on n'a même plus de vie, finalement, dans ce secteur-là ».* Elle explique alors ses horaires, où elle doit travailler deux week-ends par mois qui s'enchaînent avec une semaine complète de travail, et des moments de briefing et de formation en soirée, etc. Elle ne rentre jamais le vendredi avant 23 h et, un week-end sur deux, elle doit enchaîner avec le samedi matin. Sally est très contente d'avoir une amie à Bruxelles qui a aussi un enfant du même âge que sa fille. Son enfant peut y passer le week-end : *« Oui, mais déjà toute la journée on a travaillé. Et après, on est resté jusque huit heures pour l'assemblée générale. Mais on a terminé quand même à une heure du matin. Cela fait… douze, seize… dix-sept heures et demie de travail ! {sourire}* » Sally parle aussi de la prise en compte du rôle de femme dans le secteur social : « *c'est du social, c'est du social, justement c'est ça le paradoxe, c'est du social, mais on ne prend pas en compte (que tu es femme). Dans ce secteur-là, vous savez très bien que les conventions collectives ne sont jamais bien ficelées ; on commence d'abord par le cœur et puis après petit à petit ça se transforme et puis ça grandit, l'organisation n'est pas très bien mise en place […] Je ne suis pas la seule, j'ai une autre collègue aussi, qui a un enfant […] il n'y a pas d'aménagements particuliers, et même le fait que je sois une femme, c'est la même chose [en cas de maladie de son enfant] ».* Sally se trouve alors prise entre deux exigences : « *avoir plus de souplesse alors qu'en même temps les femmes revendiquent une émancipation, d'avoir des responsabilités, avoir plus de souplesse vis-à-vis des collègues hommes, mais, en tout cas, aménager plutôt les horaires de travail par rapport à une femme qui a une vie familiale, qui a des enfants, et qui n'a pas que son temps à consacrer au boulot ».*

Pour Béatrice, son rapport au travail a évolué avec le temps : **«***Alors au début que j'ai travaillé à la crèche, c'était, enfin, ça l'est encore, j'aime beaucoup mon travail, j'adore mon travai ;l c'était, un peu de la reconnaissance, me dire : « Allez, je travaille », je peux dire que je travaille… et puis depuis quatre cinq mois, en fait, je ne sais pas si c'est la fatigue d'être tout le temps dans le même endroit, dans la même crèche, ou si c'est un peu la fatigue de certaines collègues qui parfois nous usent un peu. Pour le moment, ça devient usant parce que je me dis : « mais purée je suis en train de plus m'occuper d'autres enfants que du mien »* . Béatrice continue alors de parler de cette fatigue qu'elle éprouve, même si elle est d'un tempérament plutôt dynamique : *« parfois je me dis : « M… quoi ! » Quand je rentre du boulot, toute la journée j'ai entendu des cris, des pleurs, caca, prout, enfin gnagnagna… je rentre à la maison, ben, le mien, je ne le supporte plus. J'ai envie de le balancer par la fenêtre. Je ne supporte plus un bruit; même mes chats me dérangent presque».* Elle ressent parfois des difficultés à être toujours présente, avec peu de possibilités de recul. Nous savons que Béatrice invite souvent des copains de son fils à la maison pour qu'ils puissent jouer ensemble et que la grand-mère est assez présente. L'exemple de

Béatrice représente un état d'épuisement qu'elle met en lien avec la situation concrète qu'elle connaît au travail. À d'autres moments de l'entretien, elle le relie avec toutes les tâches qu'elle doit assumer seule en travaillant à temps plein. L'expression de cet épuisement – en avoir « ras-le-bol », se sentir exploitée – revient assez souvent sous différentes formes dans les entretiens des femmes monoparentales. C'est le signe de la tension que vivent ces mères face à l'obligation d'être performante dans tous les domaines.

Antonia a connu aussi beaucoup de problèmes pour concilier le travail avec sa vie familiale : « *mes responsabilités au travail, plus mes responsabilités à la maison,… la responsabilité dans le cadre d'une famille monoparentale ne se résume pas à allez faire les courses, à payer son loyer… La responsabilité, elle est plus dans ce qu'on ne voit pas* ». Il lui a manqué des soutiens et des supports : « *j'ai connu d'autres familles monoparentales où les relais, les soutiens, une infrastructure un peu plus solide y était… ».* Suite à une restructuration de l'entreprise, elle a dû diminuer ses heures : « *je savais très bien que ça n'allait pas être accepté, et je n'avais pas besoin de passer en mi-temps de toute façon au point de vue financier. Et ça ne m'avantageait pas de passer à un 4/5ème… mais j'ai sauté sur l'occasion. Donc, j'ai pris un 4/5ème qui m'a permis quand même jusque fin mai 2003 de souffler…* ». Elle a su garder ce temps partiel avant que la société ne déclare faillite. Suite à cela, elle a changé de direction : « *Donc, je suis revenue, je me suis rendue compte que faire des intérims ou même accepter un contrat ne m'intéressait plus du tout. Donc j'ai repris les études tout à fait différentes de ce que j'avais fait à 18 ans…* (Ce sont des études de quoi ?) *De bijouterie, joaillerie* ». Antonia ne veut plus reprendre un temps plein : « *je préfère ne pas rentrer dans un réseau de travail à temps plein tout le temps…C'était pour mon fils… J'estimais que si j'avais un enfant, en tout cas que si j'avais déjà été aussi loin que ce que j'en suis à l'heure actuelle, il n'était pas question que j'ai un enfant pour qu'il soit de 8h du matin à 18h du soir à l'école… ».* Elle veut être plus présente auprès de sa fille.

Célestine, quant à elle, parle surtout de pression en évoquant son travail : « *la pression ici, ça devenait… c'est là que j'ai vu que les congés scolaires étaient bien faits parce que c'est bien rythmé et c'est effectivement quand on n'en peut plus, où les enfants sont aussi vraiment épuisés qu'il y a des vacances».* Elle a besoin de ces moments plus calmes pour souffler un peu dans cette course quotidienne.

Le travail n'est pas juste un salaire pour Rachida, c'est aussi le fait d'avoir une place dans la société. Elle ne se voyait pas seulement dans un rôle maternel, il lui fallait encore trouver d'autres domaines d'investissement dans la société : « *Oui, franchement ça me pesait [être seule avec son enfant]. Et c'est pour ça que j'ai recommencé à faire mes recherches d'emploi très vite après, parce que, je n'en pouvais plus. Le fait de, oui voilà, de ne pas faire travailler son cerveau, de ne pas… […] Je voulais continuer mes études, et puis je suis tombée enceinte et forcément, j'étais un peu frustrée entre guillemets. Et là, maintenant le fait de faire retravailler son cerveau, de servir à quelque chose, s'améliorer, apprendre parce que la première chose que j'ai demandé, c'est qu'on m'apprenne vraiment un maximum. Et encore aujourd'hui, je commence à découvrir des choses et franchement ça me plaît. Je préfère ça, il n'y a pas photo quoi, je préfère ça que de rester à la maison ».* Malgré qu'elle vive aussi l'épuisement de la double journée, elle construit sa propre vie, au lieu de rester dans la pauvreté : « *Ah, mais là je suis comblée déjà. Parce que quand même avoir un enfant, c'est aussi des choses, c'est aussi des côtés positifs. Et le fait d'avoir mon logement et puis maintenant mon travail, c'est … Même des vacances bientôt {léger rire}. Non, je rigole. Mais c'est des choses qui sont normales pour tout le monde. Et d'arriver à penser « Ah je rêve d'être normale », ce n'est quand même pas que « je rêve », mais « il faut que je sois*

normale ». Dans le sens d'avoir un travail. On se dit : « maintenant je vais pouvoir penser, je vais pouvoir rêver de trucs et de choses comme tout le monde, quoi ». Rachida ne voulait justement pas « être maman à la maison » ; elle veut occuper une place dans la société, avoir une vie active, être mère et femme, même si c'est lourd à concilier.

5.3.6.5 La formation et les futurs possibles

La formation, et le niveau d'éducation, est une des facteurs clés de la sélection sociale et de l'attribution des places dans la société[731]. Poursuivre alors une formation peut être vécu comme une deuxième chance pour « *se remettre dans la course ou pour se maintenir à flots*[732] », elle peut à certains moments la vie permettre de la réorienter.

Sané suit actuellement une formation en néerlandais, français et en informatique. Avant sa maternité, elle travaillait dans le secteur du nettoyage avec un contrat « titres-services ». Elle veut montrer par le travail qu'elle arrive à vivre de façon autonome : *« Je préfère ça que de toucher le CPAS tout le temps. C'est un peu gênant aussi. Chaque fois tu es devant quelqu'un qui te donne tout, tu vois? Chaque fois quelqu'un te donne, te donne, te donne. Finalement, tu n'auras pas le courage de chercher toi-même. (…) Il faut aussi donner l'exemple aux enfants. Si tes enfants grandissent et que toi tu ne fais rien, tu vas leur dire : 'faites quelque chose !' Ils ne vont pas accepter. Ils vont te dire, « maman, pourquoi toi tu ne travailles pas et tu me dis de travailler? » [rires] C'est pas ça! «On ne t'a jamais vu travailler, t'es là à nous dire de travailler !». Tu vois, il faut toujours donner de bons exemples à tes enfants. Moi je crois que c'est ça le but. Pas travailler pour trouver de l'argent mais travailler pour tes enfants. Pour que tes enfants disent que maman ou le père travaille. C'est très important ».* L'éthique du travail de Sané est non seulement basée sur l'importance de gagner sa vie, mais aussi de servir de bon exemple pour les enfants.

Sally s'investit dans des projets d'études supplémentaires, malgré la lourde charge qu'elle a du côté de son travail et de l'éducation de sa fille. Elle a déjà obtenu une licence en gestion et poursuit un Master en sciences du travail. Pour elle, faire des études supplémentaires, « *c'est vraiment une ouverture, déjà une ouverture d'esprit, une manière de penser, de ne pas être choquée quand on entend ça ou ça. Et puis, oui, le choix aussi; on peut se permettre de choisir, moi je me suis permis de choisir, je pense que certaines personnes n'auraient pas pu se permettre de choisir un travail, voire des offres d'emplois et de se dire « moi, finalement, je crois que je vais prendre ça ! ».* Si Sally se sent enfermée, le fait de poursuivre des études supplémentaires lui donne la possibilité de « choisir son travail ». C'est le même discours chez Célestine pour qui un perfectionnement en continu de ses qualités permet de rester « à la hauteur » des demandes du marché de travail. Les charges du travail que ces femmes effectuent du côté professionnel et du côté domestique, éducatif et personnel sont peu déléguées à d'autres femmes qui travaillent dans la domesticité[733]. On aurait pu s'attendre qu'elles investissent plus dans les aides-ménagères, les titres-services ou autre, c'est-à-dire en externalisant les tâches domestiques[734], mais on ne trouve guère cette pratique dans notre enquête. Les mères font presque tout « toute seule » : pas d'externalisation ni de partage des tâches domestiques, peu de réductions du temps de travail, presque pas d'adaptations des horaires ou de télétravail, etc. Comme le disent tant de mères, du côté du travail, l'émancipation en cours s'est payée au prix fort. Les mères doivent gérer la double journée, et ne pas

[731] MARTUCCELLI D., *Forgé […], op.cit.,* p.27
[732] *Ibidem*. p. 52
[733] DEVETTER Fr., ROUSSEAU S., *Du balai. […], op.cit.*
[734] MARQUET J. (dir.), *L'évolution contemporaine […], op.cit.,*

trop montrer au travail qu'elles ont d'autres charges, cela pouvant avoir un effet négatif sur leur carrière. Le plafond de verre existe bel et bien, et certains mères ne veulent pas que l'on voie qu'elles auraient une « faiblesse » dans leur carrière, à savoir s'occuper de leurs enfants.

Se pose alors la question de savoir comment font les mères pour « tenir ». Est-ce qu'elles ont encore du temps pour elles-mêmes ou est-ce qu'elles sont parfaitement organisées pour fonctionner de manière juste entre différentes exigences ?

5.4 La conciliation travail-famille en question

Se poser la question de la conciliation entre le travail et la famille dans le contexte de la monoparentalité débouche sur la prise en compte des différentes inégalités sociales de genre, mais aussi des places occupées dans la société, des différentiels de supports que peuvent mobiliser les individus. C'est aussi rendre compte des différentes manières de voir comment se pratique la citoyenneté des femmes par rapport à la parentalité et la maternité dans le contexte des politiques publiques.

Le risque pour les femmes de connaître des bifurcations qui provoquent des ruptures de trajectoire devient élevé. Pour suivre l'analyse développée par F. Devetter et S. Rousseau, « *(les femmes) peuvent même basculer vers la pauvreté, quand, sans emploi stable ou parce qu'elles occupent des emplois mal rémunérés, elles ont des charges de famille. Mais nous ne réduisons pas la précarité à la pauvreté. Ce sont bien les notions d'instabilité, de trajectoires, de ruptures de parcours, de fragilité de l'insertion et de difficultés de réinsertion que nous avons analysées*[735] *».* L'emploi est dans la société actuelle un des facteurs essentiels de la protection sociale. Augmenter le taux d'emploi féminin apparaît comme un rempart contre la précarisation. Si c'est d'abord une question de places qu'occupent les femmes dans la société, cela renvoie ensuite à toute une gamme de supports et de soutiens pour la plupart insuffisants, pour enfin s'intéresser à la « *question de la répartition des responsabilités entre la famille, l'État et le marché pour la prise en charge des personnes qui ne sont pas encore (jeunes enfants) ou plus (personnes dépendantes) en mesure de prendre soin d'elle-même*[736]».

5.4.1 Une question de places

Nous avons vu que la majeure partie des personnes interrogées ont travaillé sous différentes formes de contrats un an avant la naissance de leur premier enfant. Ce constat est à mettre en relation avec les multiples formes de trajectoires socio-professionnelles 'descendantes'. Cela renvoie directement à la question de la maternité et de la parentalité dans notre société, et comment les rôles sont distribués par rapport au travail rémunéré, éducatif et domestique. Ce sont, en règle générale, les femmes qui ont géré ces trois domaines avant la séparation. La monoparentalité change très peu l'intensité du travail mais elle ajoute d'autres difficultés qui se déclinent selon la position structurelle de l'individu et à partir

[735] MILEWSKI Fr. (dir.), *Les inégalités entre les femmes et les hommes : Les facteurs de précarité, Rapport à la ministre chargée de la parité,* La documentation française – Collection des rapport officiels, Paris, 2005. p.12

[736] MOREL N., « Genre et protection sociale », in : NICOLE-DRANCOURT, *Conciliation travail-famille : attention travaux, Logiques sociales*, L'Harmattan, Paris, 2009, p.30

de la manière dont il dispose de supports qui lui permette de mieux faire face à l'épreuve de cette « laborieuse conciliation ».

Le groupe de parentalité à domicile a connu presque entièrement des trajectoires sociales 'descendantes' ; c'est du au fait de l'importance des problèmes de santé et d'autres problématiques psychosociales plutôt lourdes (violences conjugales avec perte du domicile, problèmes de santé mentale, etc.) qui empêchent un retour à l'emploi. Dans le cas des maladies ou des invalidités importantes, ce retour ne fait d'ailleurs que très peu sens au regard de l'histoire des personnes. La majorité des personnes de ce groupe perçoit des allocations de la mutuelle ou d'invalidité qui ont l'avantage de représenter une ressource « sûre ». D'autres personnes se trouvent dans une situation inconfortable entre deux statuts : pas assez malade pour dépendre de la mutuelle, trop malade pour chercher un emploi. Ces parents rencontrent particulièrement des difficultés par rapport aux contrôles de l'ONEM concernant « la recherche active d'emploi ». Ils doivent faire face à de multiples exigences statutaires (mutuelle, CPAS, chômage, …) qui supposent différents « comportements » de leur part. Au lieu de parvenir à aider les mères à trouver de l'emploi, c'est plutôt une augmentation de la tension que l'on a à affaire pour les femmes déjà très chargées par leur travail domestique et éducatif.

Les personnes du groupe des trajectoires précaires ont toutes connus l'emploi, mais c'est en règle générale l'avènement de la maternité, ou de la monoparentalité, qui ont fait en sorte que, surtout les femmes, elles ont diminué leurs heures de travail. Que ce soit à cause de contrats précaires qui n'offraient pas de congé de maternité, de problèmes d'inadéquation d'horaires, de problèmes de mobilité et de temps, de problèmes de santé ou plus généralement à ceux liés aux difficultés de conciliation travail-famille ; le choix pour l'éducation de l'enfant se fait toujours dans un climat de fortes contraintes empêchant la conciliation. Tandis que chez les femmes de notre enquête, nous trouvons des situations plus diverses, chez les hommes c'est l'avènement de la monoparentalité et de la charge éducative (problème d'articulation) ou des problèmes liés à la santé qui leur ont fait perdre leur emploi. Dans un contexte de combinaison impraticable entre les charges familiales et les exigences du monde de travail, les revenus de remplacement permettent de garder un certain équilibre précaire. A. Pitrou avait déjà souligné cet aspect des politiques publiques au début des années 90 : « *La désincitation serait plus la résultante d'une appréciation objective des chances de trouver un travail satisfaisant et de la confiance en ses capacités réelles à le faire que de la comparaison entre l'utilité (au sens économique) du salaire escompté dans le maintien de la situation jugée plus « confortable » de l'assistance*[737] ». Les femmes cherchent en majorité un emploi mais le fait d'en trouver un paraît pour beaucoup, être une tâche trop lourde à atteindre et un sacrifice par rapport à l'éducation des enfants.

Nous avons vu que les mères investissent leur maternité, mais qu'à côté de cela, elles aimeraient aussi poursuivre des formations, et trouver un emploi. Presque personne ne nous a dit ne plus vouloir du tout travailler, mais l'accessibilité du marché du travail en lien avec leurs chances de trouver un travail, créent un large doute quant à la possibilité réelle d'une possible réinsertion. Ce n'est pas seulement une question économique ou financière (voir plus haut le double piège à l'emploi) ; c'est aussi une volonté des femmes à occuper un rôle dans la société et de faire quelque chose de leur vie. Le plus grand frein reste l'accueil des enfants, surtout des jeunes enfants en crèches, mais aussi des plus âgés dans des garderies ou par rapport à d'autres formes d'accueil extra-scolaire (et d'activités socio-culturelles).

[737] PITROU A., *Les politiques familiales*. Syros la Découverte,1994, p. 172

À côté de l'accueil organisé (crèches, haltes-garderies, etc.), nous voyons que les membres de la famille (parfois ce sont des amis ou des voisins) permettent une meilleure articulation entre les sphères du travail et la vie familiale. Dans le cas où les soutiens familiaux sont absents, la tâche de conciliation entre travail et famille devient beaucoup plus aigue. Rappelons qu'il n'y a qu'une mère sur cinq qui bénéficie d'un réel soutien familial et que des étudiantes ou des nounous sont payées pour garder les enfants pendant quelques heures, les prix étant par ailleurs très élevés pour que ce soit une pratique permanente.

5.4.2 Une question de protections et de supports

À la précarité s'ajoute l'insécurité de garder ses revenus, les femmes étant confrontées à une politique d'activation qui prend peu en compte leur charge familiale. Le meilleur garant pour ne pas perdre le contrat est d'être engagé à durée indéterminée. Ces contrats de travail prévoient, avec le congé de maternité, le minimum nécessaire pour ne pas perdre son travail peu après une naissance. Plusieurs femmes sont contraintes de combiner un investissement dans le travail, avec toutes les charges ménagères et domestiques. Tandis que certains femmes ont choisi de décommodifier[738], c'est-à-dire de travailler à temps partiel pendant quelques années, même si cela signifie une perte substantielle de revenus, d'autres ont voulu garder un temps plein pour garder un salaire plus ou moins convenable.

Les différentes situations socio-professionnelles précaires que nous avons passées en revue, et les difficultés que connaissent les parents, invitent à une plus grande mise en question des protections qu'offre le travail par rapport à des trajectoires qui sont marquées par un risque de chute sociale : « *L'expérience de travail se situe généralement au bas de l'échelle, où les salaires offerts et les horaires exigés ne permettent pas de conserver un emploi quand on a un jeune enfant à charge. La pauvreté bien qu'on ait un emploi (ou le fait d'avoir un salaire inadéquat pour assumer ses responsabilités familiales) peut ainsi mener directement à la pauvreté hors-emploi, comme, dans certains cas, des conditions de travail jugées impossibles au regard de la conciliation famille-travail (dans le secteur de la santé par exemple) peuvent mener au burn-out et à la chute soudaine dans la condition de pauvreté*[739] ». C. McCall souligne encore que les conditions offertes sur le marché du travail ont une forte influence sur le risque d'être confronté à la pauvreté et de faire que les bifurcations amènent à une trajectoire 'descendante'.

Le travail à temps partiel est alors pris, d'un côté, comme étant un moyen de garder une insertion socio-professionnelle tout en étant mère, mais de l'autre, cela peut freiner de futures possibilités de travail. Les femmes dans notre enquête qui travaillaient à mi-temps, le font dans des secteurs où les salaires sont soumis à des barèmes et où peu de possibilités de promotion interne existent (par exemple, éducatrice, puéricultrice, nettoyage dans une commune,…). Ce sont donc moins les possibilités de promotion[740] qui jouent dans notre cas que la volonté d'être femme et mère, même si cela signifie une perte de revenu, mais sans devoir vivre la « course » comme c'est le cas pour les femmes ayant un contrat à temps plein. Le congé parental signifie une perte de salaire, il n'est appliqué que dans les cas

[738] MARQUET J. (dir.), *L'évolution contemporaine […], op.cit.,* chap iV.
[739] MC ALL C., « Trajectoires de vie, rapports sociaux et production de la pauvreté », in : CHÂTEL V., ROY S. (dir.), *Penser la vulnérabilité – Visages de la fragilisation du social,* Presses de l'Université du Québec, 2008, p.100
[740] ALEXANDRE J., BERENI L., CHAUVIN S., REVILLARD A.. *Introduction aux Gender Studies, op.cit.*

« où rien d'autre ne va plus ». L'exemple de Julie qui devait survivre avec quatre enfants dans un logement privé en s'occupant du traitement d'un enfant malade et avec un « salaire » de 650€ par mois était assez interpellant à ce titre.

Le travail à temps plein offre certes une plus « grande stabilité et protection dans la trajectoire[741] », mais cela se passe en général en appliquant une gestion stricte et plus ou moins chronométrée des horaires entre travail, école (ou crèche) et vie familiale. Les deux principales stratégies de conciliation, à savoir la défamilialisation[742] (externalisation des tâches domestiques) ou l'adaptation des heures de travail sont très rarement pratiquées. L'adaptation des heures de travail n'est guère bien perçue par les employeurs. Face au travail, toutes les personnes sont mises à égalité, même si les femmes et spécialement ceux qui sont en situation de monoparentalité ont d'autres exigences qu'elles ne peuvent pas laisser tomber (par exemple en cas de maladie de leurs enfants). La supposée égalité au sein de l'entreprise se retourne alors vers une inégalité du traitement des personnes avec charges d'enfants. C'est une tension entre deux mondes. Comme le dit Ulrich Beck[743] : « *Le marché du travail exige la mobilité sans tenir compte des situations personnelles. Le couple et la famille exigent le contraire. […] Le sujet du marché est l'individu seul, débarrassé de tout « handicap » relationnel, conjugal ou familial »*. Les aménagements d'horaires sont rarement accordés et le télétravail presque jamais. L'externalisation des tâches domestiques n'est quasiment jamais effectuée et c'est à mettre en lien avec le manque de moyens économiques des femmes dans notre enquête.

Selon Robert Castel, l'inscription des individus dans des collectifs protecteurs[744] était la principale protection dans la société salariale. Par rapport aux trajectoires de monoparentalité, nous avons mis en évidence l'incertitude par rapport aux supports organisés par l'État et offerts par le travail. La protection la plus forte dans notre enquête est attachée au fait de travailler, mais cette condition semble insuffisante dans le contexte de la monoparentalité.

Les formes de supports à la parentalité et à l'articulation travail-famille[745] ont des effets sécurisants, dans le contexte de la monoparentalité, mais l'obtention de ces droits reste incertaine, et les individus sont forcés de mettre en place des stratégies pour pallier à ces manquements. La typologie répartissait les individus selon différents groupes qui connaissent des niveaux de protection bien différents. Comment alors penser à une collectivisation des risques[746], afin de ne pas charger en majeure partie les mères avec cette lourde tâche d'être performante partout (travail, famille, identité) en courant le risque de générer de l'épuisement ?

Les dispositifs de support à la parentalité devraient prendre plus au sérieux la fonction sociale de l'éducation des enfants[747] en proposant une garde adaptée, disponible et fiable. Actuellement, les crèches sont souvent vues comme un moyen qui facilite l'intégration socio-professionnelle et qui assure une fonction éducative par rapport à l'enfant, mais leur fonction sociale est souvent sous-représentée.

---

[741] CASTEL R.*, Insécurité […], op.cit.*

[742] MARQUET J. (dir.), *L'évolution contemporaine […], op.cit.,* chap iV.

[743] BECK U., *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Champs, Flammarion, 2001 (1986).cité in : MARQUET J. (dir.), *L'évolution contemporaine […], op.cit.,* p. 224

[744] CASTEL R.*, Insécurité […], op.cit.,* p.37

[745] C'est-à-dire les congés parentales (congés de paternité/ de maternité), les crédit-temps et les dispositifs d'accueil de la jeune enfance.

[746] CASTEL R.*, Insécurité […], op.cit.*, p. 62-63

[747] VANDENBROECK, M., NAOMI Geens*. Cartografie van de Brusselse Nederlandstalige Kinderopvang 2 - Evoluties 2005 - 2010.* Bruxelles, 2011.

Cette dernière permettrait de mieux socialiser les lourdeurs que représente le fait d'avoir la garde unique des enfants en situation de monoparentalité (complète ou partielle). À côte de sa fonction de soutien d'une possible intégration socio-professionnelle, elle devrait permettre de combler certaines injustices par rapport à l'éducation des enfants que subissent en majeure partie les femmes. Ainsi les crèches pourraient-elles assurer une sorte de multi-accueil, comme le proposent Gérard Neyrand et Patricia Rossi[748] : « *la structure multi-accueil est contrainte à repenser son mode de fonctionnement pour répondre aux diverses demandes et aussi – avantage à souligner – permettre les glissements nécessaires entre l'accueil dit permanent et l'accueil temporaire des enfants dont les parents traversent des périodes d'emploi et de non emploi* ». À défaut de possibilités d'accueil accessibles, les inégalités se retournent contre ceux et celles qui ont le moins d'atouts et de ressources pour y faire face. Les parents en situation de monoparentalité n'auront alors pas la disponibilité nécessaire pour suivre une formation, s'investir dans une recherche active d'emploi, ou accepter un emploi proposé par le CPAS. Ce n'est pas seulement une question qui touche l'emploi mais beaucoup plus largement la citoyenneté.

5.4.3 Une question de prise en compte de la parentalité et de la maternité dans les politiques publiques

En déplaçant la répartition des responsabilités quant à la fourniture et au financement des services de '*care'* – la garde des enfants dans notre cas – entre famille, État, marché et tiers secteur, les politiques sociales et, d'une manière générale, les politiques publiques induisent des conséquences différentes du point de vue de la citoyenneté des femmes. À défaut de trouver des formes de garde disponibles et un soutien adapté à l'emploi, différentes formes d'aide peuvent avoir des effets paradoxaux. La discussion sur l'octroi d'une allocation de parent isolé, ou d'un salaire maternel, prend place ici. Si c'est certes une reconnaissance du travail domestique et une possibilité de faciliter le choix entre vie du travail et vie familiale (voir la décommodification[749]) du 'care', cela peut aussi signifier un retour au foyer pour les femmes. Il faut donc s'intéresser à la manière dont ces différentes mesures peuvent être des aides précieuses pour les femmes qui rencontrent des difficultés, mais aussi comment les mesures d'activation et de contrôle des chômeurs peuvent ajouter des tensions supplémentaires et rendre les situations de vie encore plus précaires en cas de « sanction ».

Ces différentes formes de « dispositif de parentalité[750] » selon les termes utilisés par Gérard Neyrand, régulent, reconnaissent, sanctionnent et mettent en place des normes et des actions qui sont liés à l'action des institutions de l'État, au secteur associatif et à d'autres organisations. Comme le relève S. Garcia, il s'agit de « *[…] comprendre comment encadrement des mères et rapport des femmes au marché du travail s'articulent aujourd'hui, alors que les transformations de l'emploi et les politiques familiales peuvent rendre plus attrayantes des formes de retour au foyer*[751] ». Dans le processus de la monoparentalisation précaire, l'État joue un rôle certain : premièrement par rapport aux difficultés liées à la coparentalité où une majeure partie des tâches restent entre les mains des femmes, et deuxièmement, en accroissant les difficultés que connaissent les femmes suite à la non prise en compte, dans la plupart des situations de travail, de leur double charge.

[748] NEYRAND G., ROSSI P., *Monoparentalité précaire […], op.cit., 2007.*
[749] MARQUET J. (dir.), *L'évolution contemporaine […], op.cit.*
[750] NEYRAND G., *L'enfant face […], op.cit.,*
[751] GARCIA, S., *Mères sous influence : De la cause des femmes à la cause des enfants*, Éditions La Découverte, 2011, 376 p.

Actuellement, le partage des responsabilités de l'État, du marché et des familles à travers le dispositif de la monoparentalité est plutôt en défaveur des femmes. Nous avons vu qu'elles veulent être mère et être femme, mais cela nécessite que d'autres supports soient renforcés dans les cas de la monoparentalité. Un discours qui place trop l'accent sur l'égalité des chances[752], risque d'enfermer les mères dans leur rôle maternel en empêchant un accès à l'emploi. La conciliation travail-famille reste donc particulièrement sous tensions par rapport aux situations monoparentales, que ce soit par rapport à la précarité des moyens et le vécu d'un certain abandon, ou à l'inverse à cause de l'épuisement causé par la double journée. Les solutions actuelles d'équilibres (*worklife balance ou conciliation travail-famille*[753]) restent dans la plupart des cas des solutions intermédiaires, précaires et incertaines. Et pourtant les femmes font des efforts considérables pour garantir que leurs enfants grandissent bien. C'est moins du côté de l'individu qu'il faut chercher l'explication des difficultés qu'à travers l'organisation du travail ou le manque de supports et de protections qui ne s'adaptent pas assez aux transitions que connaissent les trajectoires de monoparentalité.

[752] NEYRAND G., ROSSI P., *Monoparentalité précaire […], op.cit., 2007, p.*27.
[753] NICOLE-DRANCOURT, *Conciliation travail-famille : attention travaux, Logiques sociales*, L'Harmattan, Paris, 2009

6 Trajectoires de logement

6.1 L'analyse du logement et des espaces résidentiels de vie dans la ville

Les parties précédentes faisaient implicitement référence à la dimension du logement comme étant essentielle dans l'analyse de la monoparentalité à Bruxelles. Nous avons repéré la forte présence statistique des ménages monoparentaux dans le logement social bruxellois. La distribution géographique, ne se limite pas au 'croissant pauvre' de la région de Bruxelles-Capitale, mais les familles monoparentales, se trouvent plutôt dans les quartiers où le logement est moins cher. Ce ne sont d'ailleurs pas nécessairement les quartiers où se trouvent le plus d'enfants ; toutefois ce sont les quartiers où la pénurie de crèches est la plus aiguë.

Vivre en ville constitue un attrait pour les familles monoparentales du fait des plus grandes possibilités d'emploi, d'un meilleur choix en matière de prise en charge des enfants et d'un nombre proportionnellement plus grand de baux locatifs[754]. Cependant, l'accès à ces différentes possibilités s'avère problématique : les logements sont souvent plus petits[755], de moins bonne qualité, proportionnellement plus coûteux que la moyenne, moins bien chauffés[756], offrent moins d'espace d'intimité, ont plus de problèmes d'environnement (bruits, pollution, vandalisme, criminalité, …) et sont moins bien équipés.

Les données statistiques que nous avons évoquées dans la partie quantitative de ce rapport nous renseignent très peu sur les liens qu'entretiennent les personnes avec les lieux qu'ils habitent, que ce soit le logement, l'immeuble, le quartier ou la ville. C'est à l'intersection des contextes (structurel, institutionnel, architectural) et des trajectoires personnelles qu'il faut comprendre et analyser la distribution des ménages monoparentaux à l'intérieur de la région bruxelloise. Le logement n'est pas seulement une entité où l'on peut vivre en interne ; c'est aussi un endroit qui est connecté avec son milieu environnant. C'est un espace résidentiel de vie.

Chombart de Lauwe revient, dans une étude classique datante de 1965, sur les liens entre la famille et l'habitation. Le logement est dans ce sens une image de la société inscrite sur le sol[757]. En étudiant le logement, on étudie en même temps « *les rapports entre la vie d'une famille et le cadre qu'elle a pu se donner ou que la société lui a imposé*[758] ». Il propose entre autres d'étudier l'habitation dans la vie sociale (rapports techniques, sociaux, économiques, culturels, …) et la vie sociale dans l'habitation (comportements des habitants et rapports qui s'établissent entre eux et avec l'entourage, le quartier, la ville …). Plus généralement, il définit les taches de la sociologie urbaine de la manière suivante : « *Si nous voulons maintenant étudier de l'intérieur ces différents échelons, il nous faut voir quelles sont les pratiques sociales des habitants correspondant aux structures spatiales ou aux ébauches de structures, quelles connaissances ils ont de l'univers matériel dans lequel ils vivent, dans quelle mesure les*

[754] LODEWIJCKX E., *Kinderen […], op.cit.*
[755] BERNARD N., *Femmes, […], op. cit.*
[756] FONDATION ROI BAUDOUIN, *L'enfant [...], op.cit.,* p. 81.
[757] CHOMBART DE LAUWE, P.-H., *Des hommes et des villes,* Payot, Paris, 1965. p. 87f.
[758] *Ibid*.

représentations agissent sur ces structures et dans quelle mesure ces structures agissent sur leurs représentations[759]. »

L'habitat ne peut pas seulement être vu comme une interaction entre différents éléments construits. Déjà Simmel retenait que *« c'est l'esprit qui confère à l'espace sens et fonction*[760] ». Il faut révéler l'usage que font – ou non – les personnes de l'espace et du bâti, en s'intéressant aux modalités diverses et multiples selon lesquelles localement le bâti et l'espace prennent sens, et sont reproduites et réappropriées selon les modalités diverses et multiples par les habitants. En général, il s'agit de comprendre les relations spécifiques qui s'établissent entre les modes d'habiter, les dynamiques résidentielles et l'organisation de l'espace tout en s'intéressant aux formes urbaines et au fonctionnement des organisations qui participent à la gestion de l'espace urbain et de l'habitat*[761].* Le terme 'habitat' élargit la définition du logement en intégrant « *l'ensemble des éléments matériels et humains qui qualifient les modes de résidence des hommes*[762] ». C'est un terme qui fait plus largement référence à l'appropriation par les habitants de leur logement, mais il ouvre aussi à l'espace dans lequel se trouve le logement et à l'action de l'État. Ce qui renvoie premièrement à la production du logement, et plus largement à la mise en place de toute une infrastructure politique, sociale, culturelle et économique dans l'espace où se trouve le logement.

Jean-Yves Authier et Catherine Bidou, après un survol de la pensée sociologique qui questionne les dimensions spatiales de la vie familiale, définissent l'enjeu de cette sociologie de l'espace : « *La diversification croissante des espaces de vie des individus et des ménages, les tensions nouvelles entre ancrage et mobilité, entre regroupement et dispersion, qui accompagnent le processus contemporain d'urbanisation et auxquelles se trouvent confrontés aussi bien les individus que les groupes sociaux de tous types, les évolutions rapides des formes et des structures familiales, ou bien encore l'importance grandissante que semblent revêtir les espaces résidentiels en termes de ressources et de constructions identitaires, tout cela invite en effet à approfondir et à élargir, à la fois l'étude des espaces de la famille et l'analyse des rapports à l'espace des groupes familiaux et de leurs membres*[763]*.* » Les auteurs soulignent qu'au regard de nouvelles formes familiales, et surtout des familles recomposées et monoparentales, « *les espaces familiaux peuvent constituer une ressource dans divers domaines de l'existence des individus, à différents moments de leurs trajectoires*[764]*. »* Dès lors, les espaces résidentiels de vie sont définis comme « *l'espace dans lequel s'organisent les relations de parenté (et est) devenu l'une des approches fécondes pour étudier le fonctionnement de la famille contemporaine* ». Si cette définition de l'espace peut coïncider avec un lieu de proximité, le concept renvoie plus largement aux espaces dans lesquels se vivent les relations de parentalité entre un à plusieurs endroits/logements : « *La façon dont les familles aménagent leur territoire en se concentrant sur un seul lieu ou au contraire en se dispersant dans l'espace, c'est-à-dire en jouant sur les distances et les proximités est un des révélateurs des liens familiaux qui persistent dans la société urbaine, malgré le processus d'individualisation qui a marqué ces dernières décennies*[765]. »

---

[759] *Ibidem.,* p.25.
[760] SIMMEL G., *Philosophie de la modernité* 1 : *la femme, la ville, l'individualisme*, Payot, 1988 (1999),p.599.
[761] BONETTI M., « Recherche et intervention sociologique sur la requalification urbaine des Grands Ensembles. La programmation générative », *Revue internationale de Psychosociologie*, VII (2001), p.294.
[762] SEGAUD M., BONVALET S., BRUN J., *Logement et habitat : l'état des savoirs*, La découverte, Paris, p.6.
[763] AUTHIER J.-Y., BIDOU C., « Éditorial. La famille dans tous ses espaces... ou presque ! », *Espaces et sociétés* 2005/1-2, 120-121, p.9.
[764] AUTHIER J.-Y., BIDOU C., *op.cit.,* p.14.
[765] *Idem*.

Les espaces résidentiels sont aussi les endroits où se manifestent concrètement les différentes aides, supports et où se condensent les inégalités (par ex. le manque de crèches). Les politiques de la ville prennent souvent le quartier comme la plus petite échelle du territoire pour mettre en place des actions. Selon Robert Castel, nous devrions aussi regarder comment se déclinent les protections sociales dans ces différentes politiques localisés : « *Il s'agit de politiques qui tendent à l'individualisation des protections, en phase avec la grande transformation sociétale que l'on a soulignée, traversée elle aussi par des processus de décollectivisation ou de ré-individualisation*[766]. » Nous allons donc regarder comment différents supports et protections se manifestent concrètement dans les espaces résidentiels de vie, comment ils sont appréhendés par les parents et quelles places ils prennent par rapport aux trajectoires de monoparentalité.

Pour notre recherche, il s'agit d'abord de considérer le logement à trois niveaux : sa localisation, sa taille, son état (insalubrité, coût du loyer ou de la charge locative). Les caractéristiques morphologiques du logement doivent permettre de mener à bien deux approches :

- une approche considérant le logement comme l'une des dimensions de la pauvreté en conditions de vie[767] à partir des questions : où et comment les personnes vivant de manière monoparentale sont-elles logées : dans le parc social ? dans le parc privé ? dans des formes de logement marginales ? sans domicile ?
- une approche centrée sur les aspirations des personnes en matière de logement (sentiment d'insécurité quant à l'occupation du logement, freins à la mobilité, restriction de l'éventail de choix, sentiment par rapport au quartier[768], place de l'espace interne dans la vie commune – effets de co-habitation, utilité, perceptions de problèmes du vivre ensemble,…)

Autrement dit, par rapport aux situations de cohabitation ou de décohabitation, qu'est-ce qui se joue lorsqu'il s'agit de décider d'aller habiter ailleurs, de quitter son logement, - que ce soit à côté (entendons par là le voisinage le plus proche), dans un autre quartier, dans la même commune, dans une autre ville - et de s'installer, de manière isolée ? Quelles sont les raisons qui amènent une personne à s'installer dans un espace résidentiel propre ?

Cette thématique ne veut se limiter ni aux raisons physiques du déménagement ni à une analyse des raisons de la mobilité résidentielle ; elle veut développer une analyse en termes d'usages du logement et d'impact des contextes locaux sur les sociabilités afin d'approfondir :

- l'analyse des raisons du départ (rupture du couple) en le mettant en rapport avec la relation locataire-propriétaire et la configuration du logement au plan interne (affectation des lieux qu'occupent les enfants – chambres, bureau,…-) ; de la même manière, le logement des enfants devrait faire l'objet d'une analyse des effets de la résidence alternée[769] ;
- l'analyse des situations d'isolement choisies ou contraintes – en privilégiant l'entrée par le genre ; l'analyse du logement occupé, sa configuration, sa situation dans la zone géographique, les usages qui en sont faits sont autant d'éléments à prendre en considération.

[766] CASTEL R., *L'insécurité […],* p.70

[767] MARPSAT M, « Le logement, une dimension de la pauvreté en conditions de vie », *Regards croisés de l'économie*, n°4, 2008, pp. 70-82.

[768] PAN KÉ SHON J.-L., « La représentation des habitants de leur quartier : entre bien-être et repli », *Économie et statistique*, n°386, 2005, pp. 3-35.

[769] CADOLLE S., « La résidence alternée : ce qu'en disent les mères », *Informations sociales*, n° 149, 2008, pp. 68-81.

Les entretiens ont permis de mieux cerner l'expérience des habitants par rapport au logement qu'ils occupent et plus largement à l'espace résidentiel de vie dans lequel les relations de parentalité se développent. Des questions diverses ont été abordées : les supports éprouvés par les habitants, les pratiques d'appropriation de l'espace, du bâti, l'inscription territoriale des habitants, la mobilité interne ou externe au quartier, la mobilité sociétale (horizontale ou verticale), la différenciation des habitants (par rapport aux voisins, aux jeunes, aux autres quartiers, aux personnes d'autres origines, de culture ou de positions socio-économiques différentes,…), la question des réseaux sociaux de soutien et de sociabilité, l'utilisation et la perception des endroits pour des activités familiales (jeux, détente, rencontre, etc.), la perception de soi, l'intégration et la compréhension des épreuves qui se manifestent dans les trajectoires par rapport au logement et à l'espace, etc.

Selon Danilo Martuccelli, il ne faut pas voir le logement comme seulement une unité résidentielle, c'est aussi un lieu d'expérience par lequel peut se concevoir une mobilité : *« … nous sommes désormais contraints d'apprendre à gérer à la fois notre enracinement (dans les lieux que nous finissons par investir affectivement) et la mobilité (la nécessité presque impérieuse, à la fois pour des raisons économiques et existentielles, de pouvoir nous déplacer tout en restant connectés). La ville c'est, depuis toujours, la rencontre de la maison et de la rue, d'un chez soi et d'un ailleurs*[770]*.* » Le logement comme unité d'existence[771] qui permet d'ouvrir vers la ville comme espace d'expérience et d'action, selon les termes de Bernard Francq, sera alors au centre de notre modèle d'analyse.

***

De manière analogue à notre approche des trajectoires du travail, nous centrerons notre regard analytique sur les bifurcations les plus essentielles repérables lors du premier dépouillement des entretiens. Nous chercherons à élucider le rapport au logement à travers les bifurcations « perdre » et « trouver, garder ou changer » son logement.

La séparation entraîne souvent une perte négociée ou abrupte d'un logement, ce qui a des conséquences fort différentes sur le vécu de la monoparentalité et sur la stabilité des situations. Le contexte du marché locatif à Bruxelles étant particulièrement tendu[772], il s'agit de se demander comment les parents gardent, trouvent ou changent de logement. La notion de support devient une composante centrale dans l'analyse des degrés de protection qu'offre un logement selon qu'il est social, privé ou d'un autre type (logement accompagné, maison d'accueil, …).

[770] MARTUCCELLI D., *Forgé […], op.cit.,*
[771] Francq B., 2011, « Ville, épreuves subjectives et sujet personnel », in : Tahon M.-B. (dir.), 2011, *Sociologie de l'intermonde. La vie sociale après l'idée de société*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, pp. 79-94.
[772] BERNARD N.*, Femmes, […], op. cit.*

6.2 Perdre son logement

Les risques de perdre son logement se déclinent différemment selon les protections que connaissent les individus, mais de premier abord, il y a une liaison forte selon la conflictualité des situations lors de la séparation. La grande majorité des femmes qui ont perdu leur logement ont fui un mari violent et se sont retrouvées dans une maison d'accueil. D'autres situations renvoient plutôt au 'mal logement', aux ventes du bâtiment suite au divorce ou aux accidents. Avant de décrire ces situations de perte du logement, établissons d'abord un aperçu général de la situation résidentielle des personnes interviewées.

Huit femmes sur les 47 personnes interviewées ont connu une perte de logement, qui a fait en sorte qu'elles sont actuellement « sans-abri ». En élargissant le regard, nous constatons que 15 personnes[773] ont connu à un moment de leur trajectoire une situation sans logement. Ceci permet de mieux rendre compte du changement des conditions au cours de la vie. Plusieurs personnes se sont retrouvées chez leurs parents, mais la grande majorité a cherché de l'aide auprès des services destinés aux « sans-abri[774]». Nous ne pouvons pas constater que les parents occupant un logement privé reçoivent plus ou moins d'aide que ceux qui habitent dans un logement social. Les deux types d'habitation ne se distinguent pas par rapport à la présence d'un soutien familial ; cependant, les personnes qui sont actuellement sans logement ne reçoivent en règle générale pas ou très peu d'aides de leurs familles.

Par rapport à notre typologie des situations de monoparentalité[775], nous pouvons surtout repérer des liens avec les extrêmes : tandis que les parents de la 'double journée négociée' (groupe A) occupent tous un logement privé, 'la parentalité abandonnée à domicile' (groupe F) regroupe une majorité de personnes qui vivent dans un logement social. Trois personnes vivent dans une maison d'accueil pour femmes et deux autres ont un petit appartement dans le privé. Les autres groupes de notre typologie montrent plus de diversité selon les trois grandes catégories (privé/social/maison d'accueil). Les personnes qui ont connu une séparation avec un partage de la garde plus négocié, ont pu garder leur logement, même si parfois une autre recherche s'avérait nécessaire à cause d'une difficulté (voir impossibilité) de supporter seul le prix dans le marché locatif.

« Perdre son logement » comme bifurcation dans les trajectoires de monoparentalité est analysé à partir de quatre angles : premièrement, les pertes de logement liées à la séparation et à la manière dont le départ s'est négocié (cf. conflictualité) ; le mal-logement, c'est-à-dire les conditions déplorables de logement dans lequel se trouvent parfois les personnes ; troisièmement, les 'accidents' (par ex. explosion de gaz) qui font que certains ménages ont dû trouver une autre demeure ; enfin, la vente de l'appartement ou de la maison.est un facteur qui explique certaines pertes de logement.

[773] Nous n'avons pas considéré la migration comme « perdre son logement » puisque cela renvoie à une toute autre situation sociale.

[774] Reprécisons encore que la catégorie « sans-abri » recouvre à Bruxelles la situation de vie de différents types de personnes qui sont momentanément sans logement adéquat. Des figures comme le « clochard » ne rendent compte que d'une minorité de personnes qui fréquentent ce secteur de l'aide aux personnes sans logement. WAGENER M., *La réorganisation du secteur d'aide aux sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale. Les articulations entre le monde politique, le travail social et les habitants de la rue,* travail de fin d'études en sociologie, UCL, 2009.

[775] Voir point 3.5 de cette partie du rapport.

6.2.1 Séparations

La séparation va de pair avec la perte du logement pour quelques femmes dans notre enquête. La moitié de celles-ci réfugiées dans les maisons d'accueil ont connu des situations de violence conjugale[776]. Néanmoins, toutes les situations de violences conjugales ne mènent pas à la perte du logement ; parfois les femmes sont logées par la famille ou trouvent un autre logement (c'est plus rare) et parfois, il arrive que, dans le logement social, l'homme soit expulsé par la police.

Hélène a su trouver un abri en s'installant avec ses trois enfants chez son nouvel ami : « *J'ai habité pendant cinq mois et demi chez mon nouveau copain, bon, chez les parents et tout, ce n'est pas évident. Je me suis dit : « la maison d'accueil, c'est peut-être la seule solution »*. Elle vivait avant dans un appartement : « *j'ai habité pendant six mois toute seule. Mais avec trois enfants, ce n'était pas évident. De tout payer toute seule et tout {soupir} c'est l'horreur, hein ! En plus, il n'a jamais payé de pension alimentaire… rien !».*

Valérie habite dans un logement social, elle est mère de cinq enfants. Elle a dû arrêter la relation avec son mari qui était par moments très violent. La police l'a mis à la porte : « *il me tapait… »* Elle était enceinte et risquait de perdre l'enfant suite aux coups *: « J'ai gardé le logement. J'avais fait donc une demande de logement social. Ça a été loin…. Je vais dire que la séparation s'est mal passée, jusqu'au point où on devait appeler la police. Et qu'il était violent, il a voulu me casser des meubles et tout ça. Et j'avais peur qu'il s'en prenne à moi et au bébé, j'ai donc appelé la police pour intervenir. Elle lui a dit qu'il prenne ses affaires et qu'il parte, parce que lui, il voulait me, nous, mettre dehors, avec trois enfants !* ».

Laïla a vécu dans sa famille au Maroc, avant d'être mariée par arrangement en Belgique. Elle a subi la violence de son mari pendant 19 ans. Vu sa faible qualification et sa faible connaissance du français, elle était dépendante socio-économiquement de son mari et n'a pas osé le quitter plus tôt. La police est intervenue maintes fois, mais son ex-mari s'échappait à chaque fois. Ce n'est que quand les enfants étaient assez âgés (le plus jeune avait 15 ans à ce moment-là) qu'elle a trouvé le soutien auprès du juge de paix pour mettre son mari à la porte « *moi, je ne sais pas pourquoi je ne l'ai pas mis dehors il y a longtemps, tu sais j'avais quelque chose, j'ai tout le temps peur, j'ai tout le temps… je n'avais pas de courage aussi ».*

Malika explique qu'après la séparation avec le premier père, elle a d'abord été accueillie par sa mère, mais cela n'a pas duré : « *j'avais aussi des problèmes familiaux, et puis j'ai eu un autre fils hors mariage, alors là c'était encore plus terrible que tout. Parce que ça c'est encore dans notre culture, on peut pas avoir un enfant hors mariage ; les trucs religieux aussi d'ailleurs… j'étais exclue de tout, de la famille, les frères, les sœurs, le père, la mère, tout quoi , vous voyez ?* ». Le fait « de ne pas avoir su garder » un premier mariage et d'avoir eu un enfant « hors mariage » n'était pas acceptable par sa famille ; Malika en a ressenti une forte désapprobation et a dû chercher un autre endroit pour se loger. Certaines femmes vivent alors une tension forte de la part de leur famille qui se base sur des visions plus traditionnelles de la famille et de la place de la femme, ce qui se retourne vite contre les mères « fautives ». Elles peuvent alors perdre tout soutien familial.

[776] Association des Maisons d'Accueil et des Services d'Aide aux Sans-abri (AMA). *Prise en charge des situations de violences conjugales et intrafamiliales dans le secteur de l'hébergement pour adultes en difficultés. Note de synthèse réalisée par le groupe de travail « Violences conjugales et intrafamiliales »*. Bruxelles, 2009-2010.

Les séparations qui mènent à la perte du logement sont donc en grande partie marquées par la violence. Que cette violence conjugale soit alors plus marquée par la position qu'occupent certaines femmes par rapport à une position patriarcale contestée[777], ou que ce soit à cause d'une violence qui s'inscrit dans la relation amoureuse qu'à connue le couple[778], le résultat par rapport au logement est souvent le même. S'il existe une plus forte 'médiation' par la police dans le logement social qui contraint l'homme à partir, dans le logement privé c'est plutôt un rapport de force direct entre la femme et son mari violent qui la fait fuir (selon le principe fort douteux « le payeur reste[779] »). Les violences conjugales font en sorte que ces femmes subissent alors triplement les difficultés. En étant à la fois confrontées aux charges liées à l'éducation et au manque des moyens dû à leur situation de bénéficiaire d'allocations sociales ou de précarité d'emploi, ce sont elles qui perdent le logement, ce qui amoindrit leurs marges d'action.

6.2.2 Mal-logement

Les situations de mal-logement sont assez diverses et ne mènent pas toujours (ou même plutôt rarement) à une perte de logement ; Ici, nous retiendrons les cas où les personnes ont été forcées de déménager.

Baptiste avait une situation insolite. Il a vécu pendant plusieurs années comme sacristain dans une église et a dû chercher autre chose quand il a changé de travail étant père en situation monoparentale.

Jan a lui-même mis sa femme à la porte quand il a découvert qu'elle gagnait de l'argent en faisant de la prostitution. Il a d'abord vécu dans les quartiers populaires de Molenbeek, mais il a rencontré un problème avec son propriétaire ; il a été expulsé avec ses quatre enfants. Il avait 'oublié' la date de la convocation auprès du tribunal de paix : « *Et la date que je devais partir pour le juge de paix, je l'avais oublié. Je n'ai pas été. J'ai pensé à ça le lendemain.* » Jan et ses enfants ont été expulsés et se sont retrouvés dans un service d'hébergement pendant plusieurs mois avant de trouver un logement social.

Nathalie a passé son adolescence dans des centres pour jeunes en difficultés ; à 17 ans, elle vivait dans un appartement supervisé et poursuivait un apprentissage. Être enceinte à 18 ans à son dix a coïncidé avec l'arrêt de sa formation et la perte de son logement supervisé à cause des problèmes liés à l'infrastructure du bâtiment : *« j'ai eu plein de problèmes dans cet appartement. Encore aujourd'hui je paie des réparations parce que le propriétaire ne voulait pas les prendre en charge. Parce que ce n'était pas isolé, alors chaque hiver ça a gelé. Les conduites d'eau étaient gelées, je n'avais plus d'eau. Je devais aller squatter ailleurs avec ma fille. Et après je devais payer, parce que quand ça dégèle, les tuyaux pètent. Donc il fallait réparer la tuyauterie. […] Mais surtout que la tuyauterie n'était pas dans l'appartement même, elle était dans le garage qui appartenait au propriétaire. J'habitais au-dessus du garage. Et les murs n'étaient pas isolés, c'était du carton et tout. Il faisait froid* ». Son ancien propriétaire lui attribuant les frais de réparation, elle a dû partir.

Les situations de mal-logement sont assez fréquentes dans notre enquête, mais la plupart du temps elles ne mènent pas à un déménagement ou à un changement de domicile puisque les parents sont convaincus des difficultés à trouver un logement abordable dans le marché privé ou accessible dans le logement public.

---

[777] NEYRAND G., ROSSI P., *Monoparentalité précaire […], op.cit., 2007,* p.113.
[778] *Idem.*
[779] Ce principe ne rend pas compte de la redistribution des tâches au sein du ménage et ne se base que sur l'apport financier majeur.

6.2.3 Accidents

Abou a vécu une histoire plus singulière encore. Sa maison venait de s'effondrer suite à une explosion de gaz, son fils aîné y a laissé sa vie. Elle a été logée à l'hôtel avec ses 5 enfants et la commune lui a ensuite proposé un logement social. La procédure judiciaire n'est toujours pas close après sept ans. Abou reste choquée par l'affaire ; un manque de reconnaissance judiciaire ne lui permet pas de faire le deuil de son fils : « *maintenant les maisons qui tombent qui tuent les gens… maintenant on a commencé à parler, c'est la faute du propriétaire ou c'est la faute du locataire mais ce n'est pas la faute du locataire !* ». Abou est dans un état de profonde tristesse depuis la mort de son fils, ce qui domine une grande partie de son existence. Lors de l'entretien, elle revient maintes fois sur le sentiment d'injustice qu'elle éprouve, sa révolte, son deuil ; elle se sent délaissée par les tribunaux, la commune, etc. : « *je ne supporte plus, ça me dépasse, ça me fatigue, ça me fatigue dans mon cœur, je me demande pourquoi ça, pourquoi la maison est tombée comme ça. Et les gens ne disent rien, ce n'est pas normal… Moi ça me fatigue, c'est quand même mon enfant qui est décédé, ce n'est pas un animal quand même, il y a même des animaux ici qu'on respecte ; même un animal on doit le respecter parce qu'il vit, un enfant qui vivait, qui jouait bien au foot, qui faisait bien ses études, qui était intelligent, il ne doit pas mourir comme ça quand même. C'est triste hein […] parce que c'était trop dur, tous les jours je pleure, je pense à lui, je n'arrive pas à dormir, je n'étais pas tranquille, les médecins ont vu que ça ne va pas, et ils m'ont donné même des calmants puissants pendant un an».* Abou attend une réponse des tribunaux pour que justice puisse être faite et qu'elle puisse vivre son deuil.

Ce n'est qu'un exemple d'une situation extrême qui montre comment les parents peuvent parfois vivre des drames et ne pas s'en sortir. Abou a besoin de « faire son deuil » et évoque dans ce sens l'affaire judiciaire en cours. Elle suit toujours un traitement médical après sept ans. Malgré ses problèmes de santé physique et mentale et ses dettes, et l'incapacité de pouvoir travailler, elle garde une certaine stabilité résidentielle dans son logement social.

6.2.4 Ventes

Quand nous parlons de ventes, nous devons prendre en compte deux cas de figure différents. Premièrement, en cas de vente de la maison par le propriétaire, c'est alors la mère en situation de monoparentalité et locatrice qui doit chercher un autre appartement. Le deuxième cas de figure renvoie plutôt à la vente de la maison conjugale suite à la séparation.

Marlène a vécu plusieurs semaines chez sa mère avant de trouver un logement social. La séparation s'est passée de manière conflictuelle ; il a fallu diviser les biens du couple : « *C'est moi qui ai quitté. J'ai été vivre chez maman. En attendant que la maison se vende. Et lui, il a été vivre chez sa maman. (*Donc, vous avez tout remis en vente?) *Oui, oui. Maison, voiture de façon à ce qu'il n'y est plus aucune dette en commun quoi* ». Grâce à l'aide de sa mère, où elle a pu vivre pendant quelques semaines avant de trouver un appartement, elle a su garder son travail. Plus tard, elle a introduit une demande de logement social, et elle l'a obtenu quelques années plus tard.

D'autres parents ont parlé d'une séparation où le domicile conjugal devait être vendu. Mathieu a laissé la maison à un prix avantageux à sa femme pour que le crédit ne pèse pas trop lourd. L'ex-mari de Rosalie est allé vivre dans une occupation négociée dans un hôtel abandonné dans le centre-ville de

Bruxelles. Cela a permis à Rosalie de retrouver autre chose entretemps, son ex-compagnon lui ayant racheté sa part du logement par après. Différentes stratégies plus ou moins négociées se mettent alors en place selon les possibilités économiques des personnes.

Florence a trouvé un logement social après quatre années d'attente. Elle a introduit la demande avant la séparation avec son ex-mari : « *J'ai emménagé ici, on était encore ensemble, mais c'était sur le point de séparer* ». Sa demande a été considérée comme prioritaire suite à la vente de son logement par le propriétaire : « *C'est-à-dire que moi j'ai attendu quatre ans mais je suis venue ici parce que mon logement avait été racheté et le propriétaire mettait les gens dehors pour soi-disant faire des travaux, donc j'étais prioritaire et je suis venue ici* ». L'obtention du logement social lui a permis de trouver une plus grande stabilité avec ses deux fils.

***

Perdre son logement est une expérience qu'un tiers des personnes de notre enquête ont connue à un moment donné de leur trajectoire. Si certaines femmes se retrouvent temporairement dans le secteur de l'aide aux sans-abri, cela ne veut pas pour autant dire que cela représente l'entièreté de la situation de non-logement. Nombre de femmes ont raconté comment elles se débrouillaient pour ne pas devoir demander de l'aide auprès d'un centre d'hébergement. Ces lieux d'accueil sont perçus par les parents comme la dernière des solutions. Vivre chez les parents ou accepter un appartement non-convenable est une étape pour trouver une place où dormir avec ses enfants. C'est le même constat que celui de Nicolas Bernard : « *Par ailleurs, le sans-abrisme « dans la rue », ne représente en quelque sorte que la pointe émergée de l'iceberg de la précarité, sommet où les hommes sont, il est vrai, sur-représentés. C'est que, plus fondamentalement, l'errance se vit autrement au féminin. Cette itinérance-là n'est pas toujours apparente aux yeux de l'observateur extérieur. Les femmes en décrochage social adoptent en fait, pour des raisons qui leur sont propres, des stratégies différentes de celles des hommes. Concrètement, elles font tout pour éviter d'échouer à la rue*[780] ».

Selon Maryse Marpsat, il est nécessaire de considérer le logement comme un des indicateurs majeurs de la pauvreté en condition de vie : « *Le déficit global de logements, mais surtout le décalage entre une offre de logement dont la qualité évolue vers le haut et une demande sociale dont la solvabilité ne cesse de baisser, sont les éléments majeurs de cette situation. Les difficultés pour obtenir un logement, s'y maintenir ou en changer sont vécues par les personnes comme emblématiques de leur perception subjective de la pauvreté : opacité et non maîtrise des processus, réduction de leurs choix et de leur autonomie, insécurité et vulnérabilité des situations, faible qualité sociale de l'offre accessible*[781]*».* Les différentes situations que nous avons passées en revue ont toutes en commun qu'elles sont subies par les parents. Ils n'ont que très peu de marges de manœuvre face à un parc locatif public saturé et un marché de logements privés assez difficile d'accès comme ménage monoparental.

La conflictualité lors de la séparation a une forte influence sur les marges d'action des familles monoparentales. Par rapport au logement, il arrive rarement que les parents différencient leur conflit conjugal en dehors de la sphère parentale. Disons-le autrement, les personnes qui sont regroupées sur notre axe comme ayant connu une séparation plus négociée autour de la garde de l'enfant, ont tous gardés leur logement. Les parents argumentaient le maintien du domicile en raison du bien-être de

[780] BERNARD N., *Femmes, […], op. cit.,*p.23.
[781] MARPSAT M., *op .cit.,* p. 81.

l'enfant (et du parent). Les pertes de logement renvoient alors souvent à une conflictualité présente lors de la séparation qui fait fuir les femmes. Tandis qu'il existe une plus forte 'médiation' par la police dans le logement social qui contraint l'homme à partir, dans le logement privé c'est plutôt un rapport de force direct entre la femme et son mari violent qui la fait fuir. Le « principe du payeur reste» est alors parfois évoqué. Même si cela ne rend pas compte de la division des tâches au niveau du ménage, cela redouble les difficultés auxquelles doivent faire face les femmes.

6.3 Trouver, garder ou changer de logement

Si pour certains l'entrée en monoparentalité se conjugue avec la perte du logement, d'autres gardent leur logement et assurent ainsi une stabilité par rapport à des moments de vie personnelle très mouvementés. Trouver ou changer de logement est dans le contexte bruxellois une tâche parsemée de difficultés sur laquelle les parents n'ont que très peu d'influence.

6.3.1 Un marché hors de portée

Le marché locatif bruxellois est assez tendu pour tous les types de ménages[782], mais pour les personnes en situation de monoparentalité les problèmes d'accès sont d'autant plus importants. La première difficulté est de trouver rapidement un logement face à une séparation ou d'autres évènements qui viennent bouleverser le déroulement plus tranquille des trajectoires.

6.3.1.1 Il faut trouver vite…

Face aux bifurcations de la perte de logement, les personnes avec des enfants doivent agir plus ou moins vite pour ne pas se trouver à la rue. C'est de premier abord un problème de temps où l'on ne peut pas se permettre de chercher longtemps en courant le risque de se retrouver sans logement. Les femmes sont alors surtout confrontées à un choix d'urgence, qui fait qu'elles doivent prendre le premier appartement accessible.

Hélène cherche un logement adapté avec ses trois enfants alors qu'elle en attend un quatrième. Cela fait des mois qu'elle cherche : « *deux chambres … Mais maintenant, je regarde même une chambre, tellement j'en ai marre d'être ici* ». Elle cherche un nouvel appartement : « *Partout ! Partout sur Bruxelles, mais bon, dès qu'on a trois enfants, c'est déjà limite ! Les loyers, c'est super cher ! Et puis en plus quand on dit que c'est une garantie locative du CPAS alors là ! C'est direct : « Oui non…» Donc voilà, ce n'est pas facile du tout ».* Même si la garantie locative est un bon soutien pour trouver accès au logement pour les personnes qui n'ont pas de moyens pour avancer celle-ci, elle est rarement acceptée par les propriétaires. L'attente pour bénéficier d'un logement social lui paraît tellement longue, qu'elle n'introduit même plus de demande. Pour trouver du logement, elle se base surtout sur ses propres moyens : « *Par internet, et marcher ! Encore marcher. Il n'y a rien d'autre, je pense».*

Chaïda rencontre les mêmes problèmes pour trouver un logement : **«** *Moi je trouve ça un peu débile…. Comme c'est cher et quand tu es au CPAS, ils ne veulent pas. Ils disent, on n'a pas confiance, les gens du CPAS ils ne payent pas. Mais quelqu'un aussi qui travaille, il peut ne pas payer. Tu vois ce que je veux*

[782] CORIJN E., VLOEBERGHS E.*, op. cit.,* p.196.

dire? C'est ça que je trouve un peu dommage. Le CPAS et bien on n'accepte pas. Pourquoi et bien parce que l'on n'a pas confiance ». Hélène exprime la même chose: « *les propriétaires devraient faire un peu plus confiance aux gens, c'est pas parce qu'on est au CPAS ou au chômage que pour autant on peut pas payer notre loyer ».* La méfiance règne dans les relations entre éventuels locataires et propriétaires.

Et parfois le risque de perdre le logement assez vite est également présent, comme le dit Nathalie : « *Et le pire, c'est que des fois je me dis, quand j'aurai trouvé mon appartement, probablement ce sera peut être un bail d'un an renouvelable. Je ne sais pas, mais imaginons que ce soit un bail d'un an et qu'il ne soit pas renouvelable. Déjà si j'ai trouvé un appartement, c'est bien ! Mais je serai à peine installée, qu'il faudra déjà que je me focalise sur le fait de « où je vais me loger l'année prochaine».* Cette insécurité permanente renvie au constat que faisait Nicolas Bernard : « *[…]les femmes en état de précarité se trouvent souvent dans une situation d'urgence qui les contraint à accepter le premier habitat proposé, ou presque. Les éventuelles violences conjugales, par exemple, les jettent de chez elles de manière abrupte, sans qu'elles aient pu préparer ou anticiper leur relogement. Par ailleurs, la présence d'enfants rend inconcevable tout séjour à la rue et oblige à dénicher un toit dans les meilleurs délais, quel qu'il soit. Pas le temps de se retourner, il faut trouver un abri, et vite*[783] ». Elles ont alors moins la possibilité de chercher un logement adapté, ce qui les amène souvent à en accepter un qui ne répond pas à leurs attentes.

6.3.1.2 Des recherches et des possibilités…

Souvent les familles monoparentales manquent de moyens pour trouver un logement adéquat alors que les propriétaires craignent d'avoir un locataire insolvable. Cependant, les personnes qui travaillent sont prioritaires selon Nathalie : « *Parce que ce n'est pas possible. L'agence, elle fait les visites, même s'il y a cinq personnes qui travaillent, c'est celui qui gagne le plus que l'on va prendre. C'est comme ça que ça se passe. Ils ne pensent que « sécurité, sécurité », et ils poussent tout le monde à côté quoi* ». Elle évoque alors la difficulté de trouver « quoi que ce soit » et l'importance des moyens financiers qu'il faut y mettre, aux dépens d'autres dimensions de la vie : « *Et encore, même quand y a des gens qui ont des appartements, quand 'ils ont payé leur loyer, qu'ils ont payé leurs factures, ils leur restent 200 euros par mois ! Et encore quand je dis 200 euros, … ils leur restent moins. On fait quoi avec ça ? Franchement, c'est quoi ce monde de fous ? Moi, je trouve déjà que ça devrait être une des priorités : le logement ».*

Hélène cherche un logement, mais elle n'est pas sans savoir qu'il sera difficile de trouver quelque chose à un prix abordable : « *Évidemment, pas les communes comme Uccle et Woluwé-Saint-Pierre car là c'est des loyers ce n'est même pas… {rires} Donc voilà, non je serais plutôt sur Molenbeek ou des trucs comme ça* ». La recherche s'oriente alors en fonction du loyer. Elle cherche depuis plusieurs mois, mais est au bord de désespoir : « *Il n'y a rien. C'est affreux. Les loyers sont super chers. Surtout maintenant, avec quatre enfants [elle est enceinte], on va dire, il faut … Je ne sais pas combien de chambres il faut en plus. Ce n'est pas possible, on ne sait pas donner un loyer comme ça. Mais au plus le loyer est cher, au moins ils vont accepter quelqu'un qui va donner une garantie du CPAS. Ils n'acceptent plus* ». Elle exprime ainsi le problème lié aux prix du loyer et la crainte des propriétaires d'avoir un « mauvais payeur ».

[783] BERNARD Nicolas*, Femmes, […], op. cit.*

6.3.1.3 Des préjugés qui l'emportent

Nathalie explique les difficultés qu'elle rencontre lors de la recherche d'un logement : « *J'ai regardé tous les jours, j'ai fait des recherches tous les jours. Quand je vois des affiches dans la rue je prends note. Je regarde dans le Vlan, le journal. J'ai regardé sur les sites immobiliers sur internet. Mais il y a beaucoup d'appartements intéressants, mais les plus intéressants sont souvent les plus difficiles d'accès. Je ne sais pas comment on dit ça. Soit ils n'acceptent pas le CPAS, ils demandent des personnes solvables, ils demandent des personnes avec des revenus de travail. Ou alors, même quand c'est une chambre ou deux chambres, ils demandent un couple sans enfant. Des personnes calmes quoi. Donc même avec un enfant, c'est difficile. Avoir un enfant, ça met des barrières pour trouver un appartement, c'est fou quand même!* » Suite à des mois de recherches infructueuses et au refus répété de la part de propriétaires qui l'excluent comme personne étant seule avec un enfant, elle est révoltée : « *C'est votre bien [des propriétaires]., ça vous appartient, mais … ». C'est choquant de lire des annonces comme ça quoi. C'est choquant, pour les personnes qui cherchent, de lire des trucs pareils. Ce n'est pas logique... Je trouve qu'ils devraient y avoir certaines lois qui interdisent de faire ce genre de discrimination, parce que c'est de la discrimination ».* Dans la recherche d'un logement, ce sont souvent les premières impressions qui l'emportent. Trouver le locataire sans défaut, avec lequel le propriétaire n'encourt aucun risque devient alors un mécanisme qui exclut davantage les femmes monoparentales de certaines offres locatives.

Hélène parle aussi des problèmes rencontrés avec certains propriétaires à cause de préjugés racistes. Son actuel compagnon l'aide pour trouver un logement : « *ça oui, il va m'aider dans la recherche de logement, des trucs comme ça, mais bon, ce n'est pas évident. Quand on va se présenter dans un appartement, je ne préfère pas qu'il vienne avec moi {sourire}. Parce que bon, déjà, moi, trois enfants, au CPAS, plus un Arabe, les propriétaires n'aiment pas !* » Le soupçon du mauvais payeur l'emporte alors sur tous les autres critères. Au pire, pour trouver un logement, il vaut mieux ne pas être femme, ne pas avoir d'enfants, travailler à temps plein et ne pas ressembler à une personne d'origine étrangère.

Malika exprime très clairement qu'elle ne voudrait pas quitter son logement social, même s'il revient assez cher (1000 €) vu que son compagnon et elle-même travaillent à temps plein : « *J'ai un appartement social oui, mais qui me coûte la peau des fesses entre nous. Je paye plus de 1000 euros de loyer, c'est horrible hein ?[…] Mais c'est vrai que mon salaire ne va que dans le loyer. Moi, ayant 5 enfants, je suis belge mais d'origine marocaine, mon mari aussi, il n'y a personne qui veut nous louer. Déjà t'es marocaine, déjà c'est limite, mais en plus t'arrives avec cinq enfants, c'est laisse tomber quoi !* ». Elle a fait des recherches pour trouver un autre logement, mais dès le premier coup de téléphone elle se heurte au refus : « *Pourtant, j'ai trouvé des maisons avec 4 chambres et qui étaient de 900 euros le loyer, je téléphone et tout, déjà avec mon nom ça ne passe pas, ça ne le fait pas, et après quand tu dis que t'as 5 enfants… Et je cherche franchement, j'ai envie de déménager parce que pour un logement social, ce n'est pas si grand que ça, c'est petit chez moi, mais je ne trouve pas parce qu'on ne veut pas me louer* (et si tu dis que tu travailles ?) *Même si je dis que je travaille, que j'ai des fiches de paie… rien rien rien, ça ne marche pas* ». Un nom à consonance étrangère et plusieurs enfants amène à ce que les propriétaires se rétractent. La plupart des femmes d'origine étrangère, même si elles sont belges depuis leurs naissance, ont fait part du fait qu'étant femme seule avec enfants avec un nom qui ne sonne pas assez « belge », la recherche de logement devient quasi impossible.

Il ne reste que l'achat d'une maison, mais cela nécessite des moyens et des garanties que la plupart des parents n'ont pas, Malika s'est déjà renseignée sur les possibilités d'achat : « *si je fais un prêt, je vais au fonds du logement, mais toujours la même problématique, il faut que tu achètes la maison par rapport au ménage… Donc, tu ne peux pas acheter une maison de 2 chambres…c'est trop petit, genre une chambre pour les parents, tu fais une chambre pour les filles, une chambre pour les garçons et puis tu te dis après quand t'as un peu des sous, tu retapes le grenier. Il faut directement les chambres et une maison à 4,5 chambres, tu sais combien ça coûte ou quoi ? Et le crédit, j'en ai pour 30 ans, non merci quoi. Je vais laisser les crédits à mes enfants. Et puis mon mari, il est dans le bâtiment, c'est un métier où l'on n'est pas à l'abri d'un accident, il a un métier à risque, il travaille sur des échafaudages, il travaille sur des toits…* ». Elle préfère rester dans le logement social où l'on n'utilise pas des critères sur base de la couleur de la peau ou la consonance étrangère du nom. Malika préfère de garder la stabilité qu'offre le logement social, malgré que cela lui coûte assez cher en ce moment.

La difficulté d'accès au logement à cause des faibles ressources par rapport aux prix demandés est encore redoublée par la discrimination sur base de différents critères (couleur de peau, être femme, avoir des enfants, être au CPAS, etc.) qui pourraient diminuer la « confiance » du propriétaire. À travers ce climat de méfiance empreint de stéréotypes, la recherche de logement semble souvent une tâche perdue d'avance. Pourtant, les femmes doivent en trouver un.

6.3.2 Les supports au logement

Il ne s'agit pas ici d'établir un état de lieux des différentes mesures d'aide au logement mais de mettre en perspective différents supports d'accès au logement qui sont utilisés (ou pas) par les personnes monoparentales.

Nous ne pouvons pas constater que les parents dans un logement privé reçoivent plus ou moins d'aide de leurs familles comparés à ceux qui sont dans le logement social. Les deux types d'habitation ne se distinguent pas par rapport à la présence d'un soutien familial ; cependant, les personnes qui sont actuellement sans logement ne reçoivent en règle générale pas ou très peu d'aide de la part de leurs familles. Dans notre enquête il n'y a personne qui occupe un logement à caractère social géré par une AIS[784]. Une seule personne a trouvé accès à la propriété par l'intermédiaire du « Fond du logement » de la SDRB[785].

6.3.2.1 De la maison d'accueil vers le logement « un parcours de combattante »

Tous les exemples ci-dessus montrent l'énorme difficulté que connaissent les femmes avec enfants pour retrouver un logement. Elles le disent toutes, c'est un parcours de combattantes. Des aides intermédiaires, comme la garantie du CPAS, sont d'un énorme soutien mais il faut trouver des propriétaires qui sont prêts à l'accepter. Les derniers rapports sur le secteur sans-abri[786] soutiennent tous l'importance d'ouvrir plus largement l'accès au logement. Le manque de logement devient pour les

[784] Agence immobilière sociale.

[785] Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale.

[786] OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE, *Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté, Rapport Thématique : Vivre sans chez soi,* 2010 ; LINCHET S., BOYSER K. de, VAN DIJCK L. [chercheurs], CASMAN M.-T., DIERCKX D., VRANKEN J.[Promoteurs]:,. *Enquête portant sur l'aide des CPAS aux personnes sans-abri, Ordonnée par le SPF Intégration Sociale, Rapport final*, UA-OASeS, Ulg-PSBH, 2010 ;SPP INTEGRATION SOCIALE, LE SECRETAIRE D'ÉTAT A LA LUTTE CONTRE LAPAUVRETE, *Plan fédéral de lutte contre la pauvreté*, FEANTSA, *Conférence européenne de consensus sur le sans-abrisme, recommandations politiques du jury*, Bruxelles, 2010. ; SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, LA PRECARITE ET L'EXCLUSION SOCIALE, *Lutte contre la pauvreté, Rapport 2008-2009, Partie 2, Pour une approche cohérente de la lutte contre le ,'sans-abrisme' et la pauvreté,* 2009

femmes une priorité absolue à traiter, avant de pouvoir poursuivre d'autres projets de vie. Toutes les femmes en situation de non-logement cherchent activement un abri, mais c'est un parcours difficile : pendant des mois, il faut chercher, téléphoner, convaincre les propriétaires, parfois utiliser la ruse, pour finalement trouver quelqu'un qui accepte. Le logement social est quasi inaccessible pour les femmes actuellement dans une maison d'accueil, les listes d'attente sont trop longues. Il faut alors passer par le marché locatif privé avant d'être éventuellement, et après de longues années d'attente, admis au logement social.

Une solution intermédiaire peut venir du logement accompagné :

6.3.2.2 Le logement accompagné

Ce sont des appartements qui ont été souvent, mais pas toujours, créés par des maisons d'accueil pour servir de chaînon manquant vers le logement. Ce type de logement s'adresse à des personnes qui expriment « *une demande plus floue concernant les logements accompagnés où ils auraient le sentiment de ne pas être 'largués, tout seuls, abandonnés', et où ils pourraient (ré)apprendre, par un encadrement et un accompagnement, à "vivre en société" »*[787]. En général, ce sont des personnes qui habitent de petits studios et qui sont accompagnées individuellement avec la possibilité de vivre des moments plus collectifs.

Mounia parle de son futur projet de logement : *« Quand je vais sortir [de la maison d'accueil], ils m'ont proposé, d'aller dans un appartement accompagné. Je peux rester là-bas neuf mois comme ça, pour faire des… comment on dit ça ? Ce n'est pas trop cher et comme ça, je peux avoir une vie avec mon fils. Comme ça je vais apprendre, ils vont m'apprendre comment me débrouiller toute seule avec un enfant, comment organiser ma vie, l'argent, et tout. Si je trouve un appartement après un mois, deux mois, trois mois, je peux partir* ». Elle est contente d'aller dans cet appartement supervisé ; elle espère recommencer sa vie en Belgique, après une première expérience douloureuse de mariage marquée par les violences conjugales et même l'enfermement. Le temps de retrouver un autre logement, de trouver une reconnaissance de son diplôme universitaire, et prendre ses marques dans une vie plus autonome...

Latifa rencontre davantage de difficultés à chercher un logement à cause de ses problèmes de santé mentale : « J'*ai des angoisses très fortes et je n'arrive pas à affronter la société, enfin la société d'aujourd'hui n'est pas la société que je connaissais avant ; maintenant il y a moins de respect, on vous bouscule, on ne vous dit pas pardon, on vous impose une musique dans le métro et ça m'exaspère… Je n'en peux plus, … je n'aime pas… j'ai envie de fermer les yeux et de me boucher les oreilles… ».* Elle cherche surtout un endroit où elle peut trouver une certaine tranquillité : « *de la tranquillité. Bruxelles est très stressante comme ville… ».* L'appartement supervisé que Latifa va occuper lui permettra de bénéficier d'un soutien individuel afin de reconstruire sa vie.

6.3.2.3 Logement social ou communal

Le logement social ou communal peut prendre diverses formes puisqu'il est régi sous différentes tutelles et selon différents règlements. L'accès se décline en fonction du type de logement. Ici, il s'agit de voir à travers ces différentes formes de logement soutenues par l'État, comment les parents y ont accès et comment c'est un support dans leur vie.

[787] REA A., GIANNONI D., MONDELAERS N., SCHMITZ P. , *La problématique des personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale, Rapport Final* , ULB, 2001, p.47.

Rappelons brièvement, qu'actuellement 36.867 personnes[788] sont inscrites sur les listes d'attente d'un logement social ; il existe 49.613 logements sous tutelle publique au sens large (c'est-à-dire tous types confondus)[789]. L'attente moyenne se situe autour de dix ans. Dans ce qui suit, nous allons présenter la manière d'accéder au logement social dans notre enquête et comment les parents se positionnent face à certains problèmes du bâti et la satisfaction qu'ils éprouvent en règle générale par rapport à leur logement. Une analyse ultérieure sera consacrée à inventorier leur rapport à l'espace.

Obtenir un logement

L'obtention d'un logement social suit des chemins divers.

L'exemple de Rachida montre bien le long chemin qu'il faut parcourir pour en obtenir un. Elle vivait à la naissance de son enfant dans un kot pour étudiants. Son compagnon l'a quittée peu avant la naissance. Elle devait alors accueillir l'enfant dans une seule chambre et elle n'arrivait pas à dormir la nuit. L'annonce de la grossesse fut mal accueillie par ses parents : « *Voilà, mais j'étais plus ou moins chez mes parents, et le jour que j'ai su que j'étais enceinte et que je l'ai annoncé à mes parents, je ne pouvais plus mettre les pieds à la maison. Du coup, je vivais dans ma chambre d'étudiante* ». Elle est restée pendant plus ou moins une année dans son kot. Elle a rencontré des problèmes juridiques par rapport à son contrat d'étudiante : « *en fait, j'ai eu ce logement parce que j'ai été expulsée de mon kot étudiant parce que je ne convenais plus à l'endroit tel quel. […]Ce n'était pas adapté, d'un point de vue légal, on va dire ça comme ça, parce que c'était juste une pièce et il n'y avait pas assez de m² et je ne sais plus trop quoi. Mais bon, tout compte fait, je me suis dit, ce n'est pas plus mal parce que je me suis dit « je vais passer devant le juge de paix et je vais m'explique »r. Avec le papier de la condamnation, parce qu'au final, je me suis fait expulser ».* C'est grâce à l'intermédiaire d'une assistante sociale du CPAS qu'elle a obtenu en urgence une autre place : « *pendant six mois, j'ai cherché comme une folle, enceinte et même une fois que j'ai accouché […] C'est vraiment au dernier moment que j'ai décidé d'accepter le logement de transit parce que je sortais de l'hôpital, je venais d'accoucher, tout simplement[…] Et au final, je suis tombée sur une dame, qui travaille au CPAS. C'est cette assistante sociale du CPAS qui en a parlé au service logement. Ils m'ont proposé un logement de transit. Bon, le logement de transit, c'était aussi un flat. Mais ce n'était déjà pas un centre d'hébergement* ». Elle y est restée une demi-année tout en cherchant un logement plus stable, mais ses recherches ont été infructueuses. L'assistante sociale du CPAS est intervenue pour la sortir de cette situation dramatique : « *Donc, ils voyaient bien que je galérais pour trouver un appartement. Parce qu'à chaque fois le même problème, une femme seule avec un gosse qui ne travaille pas, il n'y a personne qui en veut quoi. Et en fait, ce qui s'est passé, c'est qu'elle m'a dit : « écoute, tu peux arrêter tes recherches, on t'a trouvé un logement social. Et au début, je n'y croyais pas trop et j'ai continué à rechercher* » C'est alors qu'elle a trouvé son logement social, même s'il n'était pas dans un état excellent. L'assistante sociale a négocié avec le foyer pour repeindre celui-ci. Elle n'a pu commencer à travailler qu'au moment de l'obtention d'un appartement de deux chambres dans le parc locatif public.

Marlène a introduit sa demande de logement social peu après la séparation : « *Et je me suis dit, je fais ma demande pour un logement social parce que je ne m'en sortais pas trop. J'étais obligée de faire des heures sup'. Je me disais que ce n'est pas une vie non plus. Heureusement que maman allait les chercher.*

[788] OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE, *Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté, Baromètre social,* 2010

[789] BERNARD N, ZIMMER P., SURKIN J., « Thématique 6/16 – Le logement, la maîtrise foncière et l'espace public », in : Etats généraux p.125 et BERNARD, N., *Les défis du logement social à Bruxelles*, Colloque "Bethléem - Habitat social", Bruxelles, le 9 novembre 2007.

Les enfants, ça grandit, maman elle vieillit donc... Et puis j'ai eu mes problèmes de santé aussi. J'ai perdu mon emploi ». Elle habite depuis cinq ans dans un logement social qui lui a permis de gérer ses fins de mois sans être obligée de faire des heures supplémentaires.

Elykia a connu le mal-logement dans un autre appartement privé avec beaucoup de problèmes d'humidité : « [*j'étais*] *en attente comme tout le monde, sur la liste. Mais j'étais vraiment obligée d'avoir ça, parce qu'à l'époque il y avait mon petit qui était tout le temps malade à cause de l'appartement qui était insalubre. J'ai rentré souvent des papiers de médecins, des choses comme ça ; c'est pour ça que j'étais aussi un peu prioritaire, que j'ai pu avoir plus vite l'appartement».* Les problèmes de santé de son enfant causés par l'insalubrité de l'appartement ont facilité le raccourcissement du temps d'attente. Elykia a perdu son travail de nettoyage à mi-temps à la naissance d'un enfant, et comme son diplôme universitaire en sciences sociales n'est pas reconnu, elle n'a pas les moyens de changer de logement dans le secteur locatif privé.

Jean a attendu quatorze ans pour trouver un logement social, après avoir été expulsé plusieurs fois à cause des problèmes de dettes. Il est content d'être dans son appartement : « *si on reste ici, on bouge plus quoi, il ne faut pas déconner non plus, mais j'ai attendu 14 ans pour avoir mon social, parce que le problème qu'il y a quand on s'inscrit quelque part, que ce soit ici ou à Hasselt où n'importe… vous cochez les sociétés ou les communes qui vous intéressent, mais la première année vous avez 1 point et l'année d'après, faut renouveler le dossier et rapporter des trucs pour voir si vous êtes toujours intéressé ou pas, là vous prenez 2 points, la troisième année 3 points et puis chaque année c'est 2 points et il faut minimum 12 points pour commencer à être prioritaire ».* Par rapport aux points de priorité et au temps d'attente, constatons tout de même qu'il vaut « mieux » avoir quelques problèmes (ou facteurs de risque) supplémentaires pour augmenter ses chances sur cette longue liste d'attente. Même si on ajoute deux points de priorité aux ménages monoparentaux, il faut souvent attendre quelques années.

Marguerite a obtenu un logement social suite aux problèmes de santé importants de sa fille et suite au soutien d'une personne de la commune qu'elle connaissait bien : « *quelqu'un d'assez haut placé qui m'a donné un bon coup de main parce que j'ai eu le logement sur 15 jours* ». C'est plutôt une exception que l'on puisse obtenir un logement aussi vite, mais l'importance des soins à donner à sa fille méritait de prendre en compte sa demande : « *parce qu'à ce moment, elle était aussi très loin dans la maladie, je vous ai dit que j'ai arrêté de travailler, les frais de la maison privée ce n'était plus possible ».* Elle paie un loyer de 310 € toutes charges comprises (200 € de moins par rapport à son loyer dans le privé), ce qui lui permet de finir ses fins de mois : « *On ne roule pas sur l'or, vous verrez, on est tout simple, mes enfants ont à manger, ils sont propres, on est bien… Ils ont ce qu'il faut, ils sont soignés comme il faut, je ne demande pas le luxe ni rien, parce que je trouve que la richesse matérielle elle pourrit la richesse intérieure* ». Ainsi les parents qui ont des problèmes importants et urgents arrivent à trouver un accès au logement social plus vite. C'est moins un « détournement des règles » que des mesures en urgence qui visent à stabiliser une personne dans son logement avant que la situation des parents en difficultés ne se dégrade.

Une autre hypothèse à vérifier est la raison de la proportion assez importante de parents avec des problèmes de santé dans le parc public dans notre enquête. Jean-Luc est devenu invalide suite à un accident de travail. Sa perte de salaire ne lui permettait plus de payer son logement : *« Attention, je suis ici dans les logements sociaux, pourquoi ? Parce que depuis mon invalidité, je n'arrive plus à subvenir les frais de mes comprimés, j'arrive plus à subvenir aux besoins de mon loyer».* Parfois, comme dans le cas

de Rachida, c'est la situation sociale qui mérite que l'on aide les parents sans trop attendre (pour ne pas dire en urgence). Fatima a été aidée par une assistante sociale pour trouver son logement social. Suite à la séparation, elle était forcée à chercher une maison d'accueil. Son mari est parti en la laissant seule sans argent et sans revenus. Abou a trouvé un appartement social après l'explosion de la maison où se trouvait son ancien logement.

Vivianne a obtenu un logement communal suite à l'impossibilité de payer un loyer avec son salaire d'éducatrice à mi-temps dans une école communale : « *j'ai fait ma demande mais voyant que ça ne bougeait pas trop, j'ai dû me retourner… heureusement parce que quand on travaille pour la commune, il y a quand même un petit coup de pouce* ». Elle a directement contacté l'échevine en lui précisant qu'il fallait qu'elle obtienne un logement, sinon qu'elle serait dans l'impossibilité de poursuivre son travail : « *j'ai été voir l'échevine de l'éducation en disant voilà, soit je garde mon emploi, soit je suis un bon élément ou soit je dois partir parce que je ne sais pas, avec ce que je gagne, je ne peux pas me permettre, même en travaillant à temps plein, je ne peux pas me permettre un logement privé. Là ils m'ont octroyé un social* ».

Face à une liste d'attente longue, les personnes qui ont trouvé accès au logement social se sont toutes trouvées dans une situation de plus ou moins grande urgence. Il n'y a que Jean qui a attendu les 14 années pour y avoir accès. Les autres parents multiplient différents facteurs de précarité (manque de moyens, problèmes de santé, logements insalubres, etc.). Même si les difficultés rencontrées sont tous différentes, les parents indiquent qu'ils ont eu, grâce à une assistante sociale, à une échevine ou à « une personne bien placée », un soutien qui leur a permis d'avoir plus vite accès à ce type de logement du fait de l'urgence par rapport à la gravité des problèmes qu'ils avaient. Ce constat n'est pas à généraliser pour tout le logement social, il ne concerne que les trajectoires de monoparentalité que nous avons regardées à travers le prisme du logement. Retenons ici que les parents en situation de monoparentalité dans le logement social ont plutôt tendance à cumuler nombre de facteurs de précarité.

Quelques problèmes du cadre bâti

La plupart du temps, ce sont des problèmes liés à l'humidité qui sont évoqués par les habitants des logements ou aux bruits des voisins que l'on entend parfois assez fortement. Certaines personnes rencontrent néanmoins des problèmes plus importants.

Mathilde est restée dans un logement social en mauvais état et a été relogée : « *Donc, ils sont occupés à refaire toutes les maisons, on a dû déménager et celle-ci venait d'être terminée, ils nous ont transférée dans celle-ci. Ils ont fait partir tout le monde. Les maisons jaunes, vous voyez, tous les gens ont du partir. Ils ont été relogés soit dans un appartement, il y en a qui sont parti dans le privé. J'ai eu la chance d'avoir une maison* ». Elle habite une petite maison dans une cité-jardin qui devait être rénovée : « *j'avais à l'époque une toilette en extérieur*. *C'était très pratique, surtout en hiver, mes enfants avaient un saut d'hygiénique ! Car c'était hors de question qu'ils aillent se laver dehors. La douche était dans la cuisine. Pas de chauffage, on devait mettre, soit du charbon, soit des convecteurs au gaz. Aucun chauffage central. Donc, ils étaient obligés de refaire les maisons. Légalement c'était obligatoire. L'électricité n'était plus conforme. On ne pouvait pas mettre la machine à laver avec le micro-onde et la télévision, ça sautait. Ils ont été obligés».* Sa petite maison actuelle est entièrement remise à neuf.

Si Rachida est contente d'avoir retrouvé un endroit plus stable, son logement a quelques désavantages : « *les deux désavantages qu'il y a, c'est le manque d'isolation sonore entre autres et aussi point de vue*

thermique ». Elle entend fortement les bruits de ses voisins, et il n'y a pas de chauffage dans les deux chambres à coucher (seulement dans le salon), avec en plus à un problème d'humidité : « *Donc quand on leur dit qu'il y a de l'humidité, on nous dit : « mais c'est normal, il n'y a pas de chauffage. » Et quand on leur dit : « Oui, mais c'est quand que vous allez nous mettre le chauffage ? », « ah oui c'est prévu pour 2012 ou 2014 ». Mais d'après mes voisins qui sont là depuis des années, ils ont déjà fait des pétitions, ils ont déjà fait des essais pour que les logements soient aux normes ».* Et même si les voisins de cet immeuble se sont touts mobilisés, les changements arrivent lentement, puisque les SISP[790] manquent d'argent pour la rénovation[791]. Rachida loue alors un convecteur à gaz en supplément et a installé un chauffage électrique dans la chambre de l'enfant, ce qui élève sa consommation d'électricité : « *j'ai mis pour la petite un chauffage soufflant maintenant, le précédent c'était un chauffage électrique, mais ça bouffe quoi. En hiver ça bouffe. Et il fait frisquet hein, il fait bien froid. Les murs sont froids. Froids, froids, froids ».* Elle espère que les travaux puissent être effectués dans les prochaines années…

Malgré les problèmes, une plutôt grande satisfaction

Azmia occupe un logement social 'duplex quatre chambres' avec ses trois enfants âgés de 10 à 18 ans. Elle vivait déjà dans le même ensemble de logements avec son mari : « *Par exemple, quand j'habitais avec mon ex-mari, avec lui 380€ pour deux chambres. Puis quand il est parti, on m'a diminué de presque 100 euros, donc 200 et quelques. Et là, quand je suis passé au duplex, on m'a rajouté. Donc, je payais un peu plus, mais ça restait quand même raisonnable, parce que, en logement privé je trouverai jamais un logement comme ça à ce prix-là ».* Le prix est un des premiers critères de la satisfaction. Elle est assez contente du logement en soi : « *Sinon ça va, l'appartement, moi j'aime bien, je suis bien installée avec mes enfants. Ils ont de la place, ils ont en haut leur chambre, ici j'ai le salon, la cuisine, la terrasse, je peux pendre le linge là-bas et tout. Tranquille, ça va ».* L'exemple d'Azmia est assez parlant comme pour d'autres habitants pour qui le logement en interne est très souvent apprécié, où on y vit bien.

Azmia trouve de l'aide pour effectuer les petits travaux dans son logement social. C'est un service qui est géré par la SISP : « *On les paye six euros de l'heure et ils font tous les travaux qu'on a besoin. Par exemple, ils viennent avec le nécessaire, la peinture c'est eux qui ont peint chez moi ; moi je n'ai pas peint, je ne peux pas, avec mon dos […] ils viennent de mettre le balatum*». Elle est très contente de pouvoir bénéficier de temps en temps de l'aide de ce service pour les travaux de bricolage à un prix abordable : « *on a besoin de quelqu'un qui bricole, qui puisse nous aider quoi, et ça c'est vraiment, quelque chose que je trouve très pratique. Si j'achète un meuble ou quoi, je les appelle, ils viennent et ils le montent. Donc c'est vraiment parfait ».* C'est en règle générale une aide précieuse pour les parents ; d'autres mères connaissent des personnes dans leur entourage qui font ce genre de travaux 'au noir' alors que d'autres femmes se débrouillent seules.

Nous avons déjà évoqué la volonté de Malika de garder son logement social avec ses cinq enfants et son compagnon. L'appartement revient assez cher (1000 €) pour un logement social, puisque les deux parents travaillent. Elle habite un logement social à côté d'un quartier très prisé de la Région de Bruxelles-capitale : « *et là ça va être multiculturel, mais à côté il y a des appartements qui sont vendus à 300.000, des petits appartements, 300.000 - 350 000, voire 400 000 mille… et les gens qui sont là sont dégoûtés, y a eu des pétitions qui sont passées dans le quartier ou sur internet pour justement éviter que ces logements sociaux se fassent quoi […] je veux dire c'est très multiculturel et tout mais c'est pas pour*

[790] Société Immobilière de Service Public.
[791] BERNARD N, ZIMMER P., SURKIN J., « Thématique 6/16 – Le logement, la maîtrise foncière et l'espace public », *art.cit.*, p.125.

ça qu'on dégrade, qu'on casse, qu'on vole, qu'on retourne les bagnoles, tu vois ? Je veux dire que c'est des clichés que les gens ont, ici c'est calme, franchement c'est très calme quoi ». À côté de la stabilité que donne le logement, elle apprécie aussi le fait que c'est plus multiculturel et que c'est un endroit calme pour y vivre.

Dans notre enquête, l'écrasante majorité des personnes dans les logements sociaux se trouvent assez satisfaites du cadre bâti, malgré quelques problèmes. Il arrive assez souvent qu'elles aient connu des situations de mal-logement dans le parc locatif privé qui fait en sorte qu'elles mesurent les difficultés à la lumière d'autres contextes locatifs. À différents endroits, nous avons pu être témoins des travaux de rénovation qui avancent lentement dans les grands ensembles de logement social ; s'il est clair que cela pourrait aller plus vite pour les parents, ils savent aussi que les budgets sont limités.

D'autres problèmes renvoient parfois à l'ambiance dans le quartier. Si les parents se méfient que leurs enfants puissent « subir des mauvaises influences » de la part d'autres adolescents, en règle générale, ils apprécient plutôt le calme du quartier. Le manque d'infrastructure commerciale (snack, magasins, etc.) est souvent cité mais d'un autre côté, ces quartiers sont mieux équipés par toute une gamme de services psycho-sociaux, socio-culturels et sportifs. Le rapport des habitants à leur quartier, et plus largement à l'espace résidentiel de vie, sera approfondi dans la suite de la recherche.

6.3.3 Le logement privé ou comment se contenter du minimum

Un peu moins de la moitié de personnes de notre enquête occupent un logement privé. Les normes habituelles de l'espace et de confort minimal nécessaire sont à questionner au regard de multiples situations de logement inadapté. Si certains parents arrivent tout de même à garder ou à trouver un logement adapté, c'est assez rare et cela renvoie dans la majorité des cas aux personnes qui, dans notre typologie, relèvent de la 'double journée négociée'. Le conflit conjugal n'a pas empêché de trouver des formes de négociations qui ont permis aux parents de garder une certaine stabilité résidentielle.

6.3.3.1 Garde partagé ?

La mise en place d'une garde partagée nécessite des conditions d'accueil des enfants. Plusieurs recherches[792] soulignent la nécessité d'une augmentation du nombre de logements pour pouvoir mettre en place une garde partagée. Regardons comment font les deux hommes de notre enquête et qui ont une garde partagée pour accueillir les enfants.

Karim habite un petit logement individuel situé en plein milieu du 'croissant pauvre' de Bruxelles ; il est content de ne payer que 300€ pour sa chambre. Ce n'est pas assez pour accueillir sa fille chez lui, il va chercher l'enfant tous les soirs à la crèche pour l'amener chez sa maman. Parfois il la prend aussi pendant plusieurs heures le week-end. Comme l'enfant n'est âgé que de 18 mois, il passe plus de temps chez la mère. La situation peut changer avec l'âge de l'enfant, mais la situation locative actuelle de Karim permet difficilement à ce que chacun ait son espace.

Mathieu a loué un appartement à proximité de l'ancien domicile conjugal pour permettre d'installer un garde partagée *« une semaine sur deux » : Voilà, moi je suis [de l'autre bout de la Belgique], elle est originaire d'ici [périphérie bruxelloise]. Donc, on s'est dit voilà, puisque le côté fixe est du côté de la*

[792] Par ex. BERNARD N., *Femmes, […], op. cit.* ; NAGY V., *Le logement dans les procédures de divorce (France / Hongrie),* Dossiers d'études, °138, Allocations familiales, CNAF, 2010, 92p.

maman, enfin de la femme et de la future maman puisque on n'avait pas d'enfants quand on a décidé de s'installer ici. Au moins, on sera d'un côté où il y a la famille, c'est-à-dire la famille du côté maternel, et moi je tourne autour. Mais, voilà, en même temps, même en couple, j'étais déjà dans cette vague des nouveaux pères, c'est-à-dire je donnais le bain, etc.». Mathieu veut changer de fond en comble sa manière de vivre pour pouvoir assumer pleinement la garde partagée. Non seulement il a changé de travail pour avoir le temps de s'occuper de ses enfants (rappelons qu'il était responsable commercial international) et en plus, il a cherché un logement à proximité de celui de son ex-femme pour faciliter l'ancrage résidentiel des enfants (école, activités extra-scolaires, copains/copines, etc.).

6.3.3.2 Dormir dans le salon

Le prix d'un logement adapté ne permet guère aux parents de trouver un espace adapté aux besoins de la mère (ou du père) et des enfants. Rachida explique son expérience en accueillant un enfant dans un kot étudiant : « *Et puis le jour où j'ai déménagé parce que j'habitais dans un appartement une pièce où on faisait tout, on mangeait, on dormait. Le jour où j'ai déménagé, que j'ai eu un plus d'espace et que j'ai commencé à avoir des rythmes moins difficiles par rapport au sommeil de la petite, etc., là j'ai commencé à pouvoir chercher du travail…* ». Elle a vécu plusieurs mois avec son enfant dans ce kot, et la proximité permanente 24h/sur 24h était vécue de manière étouffante.

Antonia vit une frustration à cause de la taille de son logement. Elle occupe un appartement de 50 m², « *mais je peux vous dire que quand il y a un gamin qui vous arrive jusque là [aux épaules] maintenant, c'est un problème* ». Elle a une seule chambre à coucher où dort son garçon de dix ans. Elle décrit son logement : « *On n'est pas dans un deux pièces, on a une vraie salle de bain et une vraie chambre pour mon fils que j'ai partagé pendant très longtemps et maintenant y a rien à faire, je dors devant, sur le canapé* ». Elle paie un loyer de 440€ et avec les charges (qui reviennent à 140 €), les frais d'école et de nourriture, elle a très vite rencontré des difficultés financières. Cette grande proximité dans un petit appartement lui pèse parfois lourd. Mais avec sa situation financière, elle doit renoncer à une meilleure situation locative.

Béatrice vivait avant dans un petit appartement : *« en fait, c'était un appart que je payais 500 euros, il y avait 45 m² et j'avais mon clip clap dans le salon et Cédric avait sa chambre, et je veux dire, au tout début, ça me faisait du bien parce que j'avais besoin de me reconstruire et d'un peu me retrouver avec mon fils. Donc ça me faisait du bien un truc de cocon, mais un moment donné c'était pétage de plomb parce que je n'avais pas mon espace. Et puis le fauteuil dans le salon, c'est bon pour un temps, et puis pour après reconstruire mon intimité avec quelqu'un je veux dire… ».* Il lui fallait plus d'espace pour vivre pour elle-même et engager éventuellement de futures relations intimes. Elle dit avoir eu beaucoup de chance avec son appartement actuel : « *J'ai eu la plus grande chance du monde entier d'avoir trouvé cet appart. Je paye le même prix, 500 euros, ce qui est pour moi tout à fait correct, tout à fait bien et j'ai trois chambres ; en haut, j'ai fait une grande salle de jeu pour Cédric et alors il a sa chambre, j'ai ma chambre là derrière, y a une salle de bain et le salon, la cuisine et pour moi cet espace est nickel ».* Ce logement reste abordable par son salaire, elle a beaucoup d'espace, le logement est en bon état et elle est à une minute a pied de son travail et à 5 minutes à pied de l'école. C'est l'exemple rare d'un appartement trouvé en bon état et à un prix abordable dans le marché privé.

6.3.3.3 Une chambre pour chaque enfant…

Les parents ne peuvent offrir à chaque enfant sa chambre comme c'est la règle (souvent non respectée par manque de place) dans le parc public. Le manque de grands logements à Bruxelles[793] est une difficulté supplémentaire.

Sophie a vécu pendant six mois dans une chambre avec ses deux filles, son compagnon et les deux fils de ce dernier qui venaient le week-end. Ils ont cherché un autre logement pour leur famille recomposée.

Fabienne loue un logement privé dans la deuxième couronne de Bruxelles : « *j'ai en plus un très gros coup de bol, c'est que mon appartement me coûte toutes charges comprises 800 euros par mois eau, gaz, électricité, mazout et ainsi de suite* ». Elle paie ce loyer pour avoir deux chambres avec sa fille âgée de 12 ans qui passe la semaine à l'internat. Son loyer représente 80% de son allocation de chômage, et en y ajoutant les frais scolaires de l'internat de sa fille, on peut s'étonner de la manière dont Fabienne arrive en combinant des achats groupés, des pratiques solidaires avec d'autres voisins et la recherche des bonnes offres, à s'en sortir sans faire de dettes. Elle calcule méticuleusement ses dépenses, sans que sa fille doive en souffrir. Elle « prend sur elle » comme nous l'avons analysé plus tôt.

Julie se trouve bloquée par son statut de cohabitante, son ex-compagnon n'a pas voulu faire les papiers nécessaires. Son contrat de bail prend fin et elle craint de devoir rencontrer de grandes difficultés avec ses quatre enfants: « *Mais je me suis renseignée dans les maisons d'accueil, tout est complet en fait. C'est la dernière chose que je voulais faire, donc, j'ai essayé en logement privé avec 2 chambres dans mes moyens ».* Mais elle ne voit guère comment trouver un appartement avec assez de chambres sur le marché locatif.

Tous les parents dans notre enquête qui sont à la recherche d'un logement nous ont fait part d'un marché locatif hors de leurs possibilités de budget ; ce qui les amène à revoir leurs attentes fortement à la baisse. Comme le disait Hélène, elle était prête à s'installer dans un logement avec une chambre tellement elle n'en pouvait plus de chercher un logement adéquat.

6.3.3.4 Des soutiens de l'ex-mari ou de la famille

Certaines femmes comme Marlène, Geneviève, Armig, Florence et Sophie ont pu vivre quelques semaines ou mois chez leurs propres parents (ou mères selon les cas). Ce qui leur a permis d'échapper à la rue. Elles ont toutes trouvé un autre logement par après.

Farida a quatre enfants âgés de 10 à 27 ans, mais ce ne sont plus que les trois plus jeunes qui habitent chez elle. Au moment où le couple ne s'entendait plus très bien, son mari lui a proposé une autre solution : « *Il m'a dit que je pouvais partir. Il a dit qu'il m'aiderait pour le loyer et tout ça. Je n'ai pas refusé là...* ». Son mari a alors gardé la maison familiale tout en payant le loyer et une pension alimentaire (de 250€ pour trois enfants mineurs). Mathieu a permis à sa femme de reprendre le crédit de la maison à un prix avantageux.

Le retour chez la mère après une séparation est souvent pratiqué par certaines femmes. En dehors de ce soutien familial, ce sont souvent les maisons d'accueil qui servent de dernier recours dans une situation de crise.

[793] NOËL F., DAWANCE-GOOSSENS J., *Offre et demande de grands logements en Région de Bruxelles- Capitale, Étude réalisée à la demande du Conseil consultatif du logement de la Région de Bruxelles- Capitale*, novembre 2004.

6.3.3.5 Aller vers le logement ?

Parfois pour trouver un logement, les parents se déplacent vers des endroits où le logement est plus abordable. Anne, par exemple, va s'installer à Liège pour démarrer sa formation de 'cliniclown' après une promesse d'emploi dans un hôpital car la recherche d'un logement s'avère plus faisable dans cette ville : « *Ca je veux croire ! Parce que moi, je cherchais ici et je ne trouvais rien à moins de 800 €, pour un deux chambres! Et à Liège, j'ai trouvé pour 450€ pour un deux chambres avec 30€ de charges, et j'ai demandé aux locataires combien ils payaient de gaz et électricité, ils m'ont dit 100€. Donc ça fait 580 €, on ajoute 30€ pour l'eau, c'est pas tous les mois […] et je vais prendre internet et la télédistribution c'est 34€, allez on va dire qu'avec 600, 650€ tout est payé quoi !* ». Le logement, le déménagement vers Liège et le début de sa formation sont comme une nouvelle vie pour elle. Anne va se faire livrer un lit, une armoire et un frigo par un grand magasin de meubles. Il faut aussi prévoir le déménagement, louer une camionnette, avoir des personnes qui aident pour porter les meubles... Tout est organisé pour commencer sa nouvelle vie, hormis un « détail » : « *maintenant la grande problématique, c'est la crèche»*. Au cas où elle ne trouverait pas d'accueil pour son enfant, ce projet bien pensé pourrait rencontrer de sérieuses difficultés.

D'autres parents se sont installés en périphérie pour différentes raisons. Certains comme Marijke, Rosalie sont retournées dans leur village natal après la séparation. Tous les deux reçoivent du soutien de la part de leurs grands-parents. Elles sont venues à Bruxelles pour travailler, et elles retournent dans leurs villages natals pour faciliter le soutien des grands-parents, trouver un logement abordable ou rétablir des relations anciennes (par ex. les copains). D'autres encore comme Sophie ou Armig sont plutôt attirées par les prix plus avantageux à l'achat d'une maison à certains endroits de la périphérie. Sophie est partie s'installer dans une maison avec son nouveau compagnon et les quatre enfants issus de la recomposition familiale. Elle est d'abord restée dans un appartement 'une chambre' avec son nouveau compagnon, mais cela devenait vite invivable à six pendant les week-ends : « *j'avais une chambre pour mes enfants et moi je dormais dans le salon, là ça devenait vraiment très limite. Pour moi toute seule, ça allait encore, je pouvais jongler quoi et puis j'avais juste mon salon, ma cuisine faisait un « u » et ma petite salle de bain et alors au-dessus j'avais la chambre de mes filles et je me disais « là ce n'est plus possible ». On a quand même tenu six mois, mais bon, ce n'était pas vraiment… ça fait camping pour finir* ». Ils ont d'abord loué une maison en deuxième couronne pendant 5 ans, avant de prendre un crédit pour s'installer en périphérie : « *et là on a apprécié plus la campagne, c'est déjà plus vert, on a commencé à apprécier plus le cadre, les balades* ». Et comme les enfants en avançant en âge sont devenus plus autonomes, cela a libéré les parents d'une partie des trajets : « *avec les enfants et tout, là on jonglait avec, on allait conduire les enfants [pour l'école et les activités extra-scolaires] puis ils ont commencé à grandir, ils ont pris le bus pour aller à l'école, voilà… Et là on s'est dit qu'il nous faudrait une maison tout doucement et c'est comme ça qu'on a commencé à chercher. Mais pas sur Bruxelles parce que c'était hors de prix, {soupirs} et puis on avait plus vraiment envie de rentrer sur le centre de Bruxelles parce que bon, le bruit, la pollution et tout quoi, même si c'était avantageux du point de vue trajet et voilà quoi tout doucement on s'est dit « les enfants grandissent… ».* L'exemple illustre de manière assez classique la recherche de prix plus avantageux à l'achat à la campagne, dans un cadre plus vert, tout en assumant des trajets plus longs. Quand les enfants étaient encore jeunes, elle ne voyait pas comment les amener à l'école, aller travailler et aller les chercher après ; les temps de trajet étaient trop importants et elle voulait garder son travail : « *Et là maintenant, ils sont plus grands, donc, ils se débrouillent, mais bon quand je pars de chez moi, je prends le train et il est 5h50, donc je me lève à 5h quoi et je finis à 14h30 mais j'arrive chez moi à 16h*». Armig a fait de même avec son compagnon, ils se

sont installés à une demi-heure de train de Bruxelles pour pouvoir acheter une maison à un prix abordable.

Maryse Marpsat souligne que « *Le souci du logement accessible l'emporte même parfois sur l'accès à l'emploi : on commence aujourd'hui à observer chez des ménages pauvres des mouvements de mobilité vers des zones où le marché du logement est moins tendu, au détriment même de possibilités d'emploi*[794]*. »* Ce cas de figure n'est actuellement pas vérifié dans notre enquête puisqu'il n'est pas prévu dans notre échantillon de voir les parents qui ont quitté Bruxelles et qui n'y travaillent plus. Nous pouvons cependant constater l'existence de parents qui vont s'installer à Liège ou à Charleroi pour trouver du logement du fait de l'accessibilité défaillante du marché locatif bruxellois.

Le déménagement des couples, qui peuvent se permettre d'acheter une maison à la périphérie est assez souvent le cas à Bruxelles. À l'inverse avec l'avènement de la monoparentalité, nous avons vu avec l'étude réalisée par S. De Corte et alii[795] qu'il est probable que la Région bruxelloise en tant que grand centre urbain devienne, à un moment donné du cycle de vie, un refuge pour ces familles monoparentales. La plupart des ménages monoparentaux restent à l'intérieur de la région bruxelloise et cherchent à y trouver un logement abordable ou accessible.

6.3.3.6 Un bon logement…

À côté de ces situations marquées par la complexité d'accès à un logement abordable et stable, il en existe de plus satisfaisantes pour les parents eux-mêmes.

Ainsi Béatrice a trouvé un appartement avec trois chambres pour elle et son fils en bon état à 500 € par mois sans charges. Elle vit à distance piétonne de son lieu de travail et de l'école de son fils. Amina a gardé son logement après le départ du père. Elle ne savait même pas s'il allait revenir et a dû assurer toutes les charges; elle est restée pendant un temps dans l'ancien logement avant de se rapprocher de son travail. Célestine avait beaucoup cherché pour trouver un appartement selon ses besoins ; elle l'a gardé après la séparation. L'équilibre entre les possibilités de mobilité, la fonctionnalité de l'appartement et un environnement calme était visé : *« là aussi, on n'avait pas mal déménagé puisque que bon Bruxelles, c'est un peu comme un travail : pour trouver un appartement, il faut tester et ce n'est pas évident de trouver un bon appartement à Bruxelles. Et j'ai trouvé l'appartement qui me convient, c'est-à-dire à dire qui soit découpé en vrai appartement fonctionnel, - pas trois pièces en enfilades - avec une vraie découpe d'appartement parce que ça c'est le côté pratique quand même, au niveau de l'intimité, au niveau sonore, au niveau que chaque pièce aie bien sa place.. Pour le bien-être et la santé mentale, il faut nettement mieux que la chambre soit à l'arrière et pas près de la circulation des bus […] avoir de la verdure et du calme et à proximité de la foule, donc le monde accessible facilement ».* Les idées concernant un « bon logement » sont assez claires pour Célestine. Elle a su trouver le logement qu'elle cherchait, puis elle a habité pendant quelques années avec son compagnon. Lors de la séparation, il était clair pour Célestine qu'elle voulait garder son logement, son compagnon a du « prendre ses responsabilités » en partant. Nous avons déjà analysé l'importance qu'elle attache à garder des espaces à l'intérieur du logement pour que chacun puisse vivre son individualité : « *la chambre, c'est un peu un espace de repos, de repli, on peut y aller pour dormir la nuit mais on peut y aller aussi se reposer un peu, prendre du recul donc je pense que c'est important que ce soit un espace*

[794] MARPSAT M., *op .cit.,*

[795] DE CORTE S. et al., *Étude des mouvements migratoires de et vers les trois grandes villes pour les trois Régions belges* commanditée par le SPP de l'intégration sociale Politique des grandes villes et réalisée par la VUB et Mens en Ruimte, 2003.

intime et unique… ». Par rapport à l'éducation de son enfant, l'espace est délimité en fonction des rôles de chacun. Son garçon de cinq ans ne peut pas venir dans son lit à elle « *sauf quand il est malade : « si t'es malade pour te surveiller, tu peux venir », et après il restait : « Maman, moi je veux ». Non ! « Quand tu n'es pas malade, tu retournes dans ton lit, c'est chacun sa chambre »…et bon après, il y a la problématique de mettre les limites aussi au niveau des lieux intimes, la salle de bain, la toilette et tout* ». L'espace résidentiel est alors aussi un moyen pour poser des limites éducatives. Célestine a des idées très claires quant à sa manière de vivre et elle les applique. La séparation négociée tout en gardant son travail et son logement, ont été des protections assez fortes dans sa situation. Sa trajectoire paraît beaucoup moins entrecoupée que chez d'autres personnes. C'est le cas pour nombre de parents pour qui la possibilité de garder un logement et d'avoir les moyens financiers nécessaires pour le garder ajoute une protection très importante dans les trajectoires.

6.4 Le logement adapté, abordable et accessible – un bien rare

Le problème de l'accès au logement se situe alors entre d'un côté le caractère abordable du logement privé avec des moyens limités et de l'autre les problèmes liés aux longues listes d'attente dans le logement public. Beaucoup de situations de logement inadapté résultent de ce contexte d'accès incertain au logement. Les femmes rencontrent dans ce domaine plus de difficultés.

6.4.1 Des situations sans logement

Une étude de la situation européenne du sans-abrisme réalisée par la Feantsa constate que dans différents pays, « *le risque pour la femme de devenir sans-abri tient fondamentalement à la féminisation de la pauvreté, c'est-à-dire à une situation qui diminue l'aptitude de nombre de femmes à la tête d'un foyer à trouver et à pérenniser un logement autonome*[796].» La situation de non-logement renvoie plus à une situation globale de manque de chez soi (*homelessness* en anglais, *thuisloos* en néerlandais), et moins aux caractéristiques des personnes elles-mêmes. Toutes les études[797] sur le secteur sans-abri en Belgique ont soutenu que le public s'hétérogénéise et se féminise. C'est-à-dire que le risque de se trouver à un moment donné sans logement est accru. Les facteurs essentiels de la perte d'un logement selon la Feantsa (séparation, divorce, fuite, violences conjugales)[798] sont pour nombre de personnes de notre enquête les situations d'entrée dans la monoparentalité. Nous avons vu des femmes chercher refuge dans les maisons d'accueil et de manière plus cachée ; des femmes sont retournées dormir chez leurs propres mères pour un temps délimité. Le problème le plus important est celui de l'accessibilité au logement.

[796] EDGAR B., DOHERTY J., *La femme sans-abri en Europe. Parcours services et expériences*, The Policy Press, Bristol, 2001, p.5
[797] Pour aborder cette discussion plus globalement, nous renvoyons vers un autre écrit de l'auteur : WAGENER M., *op.cit.* ; DE BACKER, Bernard, *op. cit.*
[798] EDGAR B., DOHERTY J., *op.cit.,* p.4

6.4.2 Des situations de logement peu accessible

Le logement pèse lourd dans le budget du ménage. La règle de « bon sens » consiste à ne pas utiliser plus qu'un tiers de son budget pour les dépenses de logement. Elle est peu applicable aux situations que connaissent les ménages monoparentaux. La moyenne bruxelloise est de 54%[799]. Dans un logement social, cette « règle » du tiers est valable mais si on compte les charges, nous tendons plus vers une situation où c'est la moitié du budget qui est consacré au loyer et à ses charges. Les femmes et hommes qui louent un appartement à Bruxelles dans le marché privé, paient toujours au minimum la moitié, voire trois quart de leurs budgets mensuels pour le logement. À cela s'ajoute que la plupart des ménages se trouvent dans des logements où il manque au moins une chambre (cf. dormir dans le salon) Ainsi le logement a une forte influence sur les budgets de ménages et sur les marges d'action qui leur restent.

La difficulté d'accès au logement à cause des faibles ressources par rapport aux prix demandés est encore redoublée par la discrimination sur base de différents critères (couleur de peau, être femme, avoir des enfants, dépendre du CPAS, etc.). À travers ce climat de méfiance empreint de stéréotypes, la recherche du logement semble être une tâche perdue d'avance, et pourtant, les femmes doivent en trouver un.

6.4.3 Trouver une stabilité dans la trajectoire

Le parc de logements public offre une plus grande stabilité aux parents, puisque les contrats sont plus stables dans le secteur privé. Même si les logements sont parfois en moins bon état, il n'empêche que les personnes dans le parc public peuvent trouver des canaux pour manifester leur désaccord. Parfois, il faut attendre des années pour que des gros travaux (refaire les chauffages) soient réalisés, et parfois il arrive que des pièces défectueuses soient plus vite remplacées (par ex. un châssis troué par l'humidité). Même si le logement public est globalement apprécié par les personnes qui y vivent, d'autres qui voudraient y avoir accès sont démotivés avant même d'introduire une demande à cause de la longueur du temps d'attente. La plupart des parents interrogés ont attendu entre 3 à 14 ans avant de se voir accorder un logement public ; d'autres l'ont obtenu plus vite, mais cela alors à raison de conditions plus exceptionnelles (maladies, insalubrité, etc.). Le logement social peut être vu comme une possible sortie pour les personnes actuellement sans logement, mais aucune n'a trouvé un logement social directement après une phase sans logement. En général, les parents trouvent dans les quelques mois une solution. Le logement accompagné forme à ce titre une solution intermédiaire. Les parents sont obligés de trouver d'abord un appartement dans le privé, avec toutes les difficultés que cela comporte. À l'inverse, plusieurs personnes en situation de monoparentalité qui vivent actuellement dans un logement social ont connu une phase sans logement au courant de leur vie et ont trouvé un logement social après avoir été dans un logement privé.

L'accès à la propriété est plutôt rare. Si certains parents – souvent après une recomposition familiale – savent prendre un crédit, la situation majoritaire est plutôt la dépendance vis-à-vis du marché locatif privé ou public. Inversement, plusieurs couples ont dû mettre en vente le domicile conjugal lors de la

[799] Bernard N, Zimmer P., Surkin J., « Thématique 6/16 – Le logement, la maîtrise foncière et l'espace public », *art. cit.*, p.126.

séparation ; parfois il arrive qu'un des conjoints puisse acheter une partie, mais dans la plupart des cas la vente sert à payer le crédit et ne permet que très rarement un autre achat.

***

Le logement, non seulement par le prix, mais aussi par l'insécurité de pouvoir le garder, et la difficulté d'en trouver un autre, renforce souvent les conditions de pauvreté. Pour Maryse Marpsat « *Marqueur de la pauvreté, le logement en est aussi le lieu de sa reproduction, favorisée par l'amplification des difficultés scolaires et de l'évitement scolaire, la disparition de la mobilité résidentielle promotionnelle, l'exclusion socio-économique, les difficultés d'intégration socio-culturelle. La ségrégation sociale dans laquelle ont basculé les quartiers d'habitat social en dépit des politiques menées, comme le séparatisme social des classes moyennes et supérieures dans leurs choix d'habitat, conduisent au recouvrement entre « fracture urbaine » et « fracture sociale*[800]*».* Les différentes formes que prenne le mal-logement et l'insécurité en général du logement privé empêchent dans beaucoup de cas une trajectoire « protégée » face aux aléas de la vie sociale. Le logement public est un rempart, mais reste peu accessible dans le cas de Bruxelles.

[800] MARPSAT M., *op .cit.,* p. 82.

Partie III : Conclusion

Le projet : objectifs et stratégies

La première partie de ce rapport a retracé la méthodologie adoptée en fonction de l'avancement de nos travaux. Il retrace dix-huit mois de travail et a été l'occasion de clarifier les étapes franchies afin d'élucider dans les travaux futurs les questions qui touchent au rapport au travail, au logement et aux politiques publiques des personnes en situation de monoparentalité.

Un moment clé de ce travail a consisté à combiner différentes orientations sociologiques dans une approche cohérente. La démarche choisie rend compte des traditions des différents courants de recherche : les trajectoires[801], les biographies[802], les bifurcations[803], les réseaux d'acteurs sociaux contextualisés[804] et la sociologie de l'épreuve[805]. En effet, nous avons présenté notre approche thématique à travers une méthodologie croisée qui utilise des méthodes tant quanti- que qualitatives. Plus généralement, nous avons opté pour une triple ouverture : premièrement, face à une vision du temps « aplati » et « fragmenté », les notions de bifurcation et de processus permettent de mieux rendre compte des effets temporels dans les trajectoires. Deuxièmement, par rapport à une vision d'un individu « atomisé », nous avons opté pour l'approche par les réseaux sociaux et la sociabilité. Troisièmement, face à certaines tendances de la sociologie à ne pas s'intéresser à l'individu (voir inversement à s'y intéresser trop sans prendre en compte le contexte plus macrosociologique)[806], nous avons privilégié une approche qui croise épreuves subjectives et enjeux sociétaux collectifs afin de rendre compte du processus historique de l'individuation et de la singularité des acteurs.

Un premier travail a permis de « dégager la forêt » des différentes sources de données statistiques en repérant les disparités de définitions qui les accompagnent. Ce travail nous a aidé à dresser un premier tableau des situations de monoparentalité que nous avons présenté dans la première partie. Une demande concernant les données longitudinales au niveau individuel et anonymisées dont dispose la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (*Datawarehouse* marché du travail et protection sociale) a été introduite et l'accès aux données est assuré ; le traitement de ces dernières va nous permettre de comprendre plus quantitativement l'évolution des situations par rapport au travail (les seules données longitudinales eu égard au logement sont celles du PSBH qui datent de 1992-2002). Le travail statistique longitudinal cherche à s'articuler avec le pendant qualitatif de la recherche, tout en travaillant au sein de l'atelier de recherche urbaine à l'UCL (pour approfondir la question des grands ensembles) et en collaborant avec les deux groupes « monoparentalité » au sein du Pacte Territorial de l'Emploi (Actiris).

Par rapport à janvier 2011, une autre avancée dans notre projet de recherche est l'accord acquis pou utiliser les données du programme « Genre et Générations ». Celles-ci vont nous aider à actualiser les analyses, au niveau de la Belgique ainsi qu'au niveau régional, des différentes situations professionnelles et de logement des formes familiales.

[801] P.ex. COLLECTIF, *Trajectoires sociales et bifurcations,* Cahiers Internationaux de Sociologie Vol 120*,* Puf, 2006.
[802] P.ex. INED/GRAB, *Bilan [...], op.cit.;* VÖLTER*, et al., op.cit*. ; BERTAUX*, op.cit*.
[803] P.ex. MÉNDEZ A., (dir), *op.cit. ;* BESSIN *et al., op.cit*.
[804] P.ex. LEMIEUX, *op.cit.*
[805] P.ex. MARTUCCELLI, *Forgé [...], op.cit ;* MARTUCCELLI, *La société singulariste*, *op. cit.*
[806] MARTUCCELLI, SINGLY, *Les sociologie de l'individu, op.cit*.

La poursuite de la démarche longitudinale sur base de trois entretiens « biographiques et extrospectifs » (un premier entretien, puis un deuxième après six semaines et un troisième après 1,5 an) va nous permettre de comprendre comment les situations sont vécues par les personnes elles-mêmes, comment elles arrivent ou non à trouver des soutiens, quelles formes prennent leurs réseaux de sociabilité, comment les épreuves concrètes se manifestent dans leur vie et quelles sont les marges de manœuvre réelles dont elles bénéficient pour influencer leur situation, etc. Autrement dit, nous tenterons de mieux comprendre les trajectoires familiales, professionnelles et résidentielles en créant des liens par rapport à leurs ressources, supports, soutiens et relations sociales. Plus loin, nous analyserons comment les trajectoires individuelles sont façonnées par les épreuves et les changements sociétaux.

Les entretiens sont en cours. Nous avons néanmoins présenté dans la deuxième partie de ce rapport une première analyse des trajectoires de monoparentalité à partir des bifurcations survenues dans trois domaines : vie familiale, travail, logement. Nous conclurons provisoirement par une première mise en perspective de ce qu'est l'épreuve de monoparentalité dans le contexte bruxellois. Les différentiels des marges d'action dont bénéficient les acteurs pour affronter les épreuves ont été abordés à travers une typologie qui croise les situations socio-professionnelles avec les niveaux de conflictualité ou de négociation présents lors de la séparation et de la mise en place de la garde des enfants.

Nous comptons réunir les résultats de nos analyses et les soumettre à une analyse plus collective à partir de la troisième année. L'intervention sociologique est une procédure analytique à travers laquelle se croisent les discours des acteurs et les analyses des chercheurs. Elle n'est pas une photographie des opinions mais un espace de débat dont l'objectif est de renforcer chez les acteurs les capacités d'analyse et de réflexion.

I. Approche par les statistiques descriptives

Nous sommes partis des travaux engagés par les personnes réunies dans le cadre d'un groupe de travail ad hoc au sein du Pacte Territorial de l'Emploi que pilote Actiris. Un premier état des lieux de la monoparentalité à Bruxelles a été réalisé à ce niveau. Le présent rapport est une continuation de ces travaux[807] en actualisant les données et en tentant d'intégrer davantage de sources.

Les données absentes dans les sources comme les différences de définition des situations officielles sont d'une importance telle qu'il nous a fallu éclairer le lecteur sur la fiabilité des données disponibles avant de passer réellement à l'analyse. Si dans les données du SPF-DGSIE, on distingue 43,9 % de ménages monoparentaux comparés aux ménages composés d'époux avec enfants dans la région bruxelloise, cette proportion n'est plus que de 34,2 % dans les données de la BCSS. Cet écart est dû à la différence entre les couples habitant ensemble et les partenaires mariés. La famille nucléaire reste le modèle dominant dans les statistiques officielles du SPF Économie DGSIE, avec pour conséquence de donner une image déformée des diverses formes de ménages possibles. Dans les données de la BCSS, nous ne pouvons par contre pas différencier entre cohabitants et familles recomposées, ce qui occulte une autre dimension familiale.

En bref, seules les données conformes à la typologie 'LIPRO' permettent de réellement rendre compte de la monoparentalité en les distinguant des couples non-mariés vivant ensemble et des couples mariés. Il faudra des données longitudinales et une meilleure typologie pour se prononcer sur les recompositions familiales[808].

Ces différences s'avèrent importantes dans les grands ensembles de logement social bruxellois. L'obligation du 'statut de cohabitant' force les personnes à cacher leurs éventuels partenaires, sous peine de perdre une partie de leurs revenus provenant d'allocations sociales ou de perdre leur logement dans le parc locatif social. Cette perte entraîne une précarisation aiguë et empêche les personnes de vivre plus sereinement leur vie intime.

Un autre problème pour notre recherche est la sous-représentation de Bruxelles dans les grandes enquêtes (p.ex. PSBH, SILC, EFT, GGP, …), ce qui ne permet pas d'approfondir davantage un traitement statistique au niveau de la région.

Mais plus largement nous avons vu que, malgré ces critiques des sources et des définitions, les familles monoparentales composées de femmes comme parent ont le plus augmenté depuis les années 60. D'autres formes comme les cohabitants (légaux ou non) et les familles recomposées, ont également augmenté, mais la monoparentalité reste une des formes familiales les plus importantes à côté des familles nucléaires.

[807] PACTE TERRITORIAL POUR L'EMPLOI EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, *La monoparentalité à Bruxelles [...], op.cit.*; OBSERVATOIRE BRUXELLOIS DE L'EMPLOI, *Situation des familles monoparentales [...], op.cit.*

[808] Notre demande de données longitudinales auprès de la BCSS intègre cette remarque.

1 Monoparentalité

La monoparentalité couvre diverses réalités et rencontre de fortes limites techniques et statistiques dans la saisie du phénomène. Il est difficile de «cibler» les familles qui sont réellement monoparentales. En effet, ce terme recouvre diverses situations concrètes qu'il serait souvent injuste de traiter de manière identique. Il ne s'agit pas d'un groupe homogène. On y rencontre des divorcés, veufs, parents abandonnants (qui ne reconnaissent pas l'enfant ou sont partis sans laisser d'adresse), ou incapables d'être responsable de la garde partagée.

Habituellement, on distingue trois grands groupes de familles : la famille traditionnelle (nucléaire), la famille monoparentale et celle que l'on dit recomposée. Nous savons qu'à Bruxelles à peu près 80% des femmes sont chefs de ménage des familles monoparentales. Ce projet de rechercher veut aussi rendre compte des hommes en situation de monoparentalité. Tous les rapports que nous avons consultés mettent en évidence des situations plus difficiles pour les femmes que pour les hommes. C'est d'ailleurs l'Université des Femmes dans son livre *Femmes monoparentales de Belgique*[809] et Vie Féminine[810] qui suggèrent d'utiliser le terme de femme monoparentale pour mieux rendre compte de ce phénomène. Si nous partageons cette vision, nous avons cependant choisi de garder comme concept la « monoparentalité » définie comme **«** *un parent isolé*[811] *éduquant l(es) enfant(s) sous sa responsabilité financière ».*

Nous avons préféré la notion de monoparentalité pour trois raisons.

Premièrement, une lecture par trop statistique peut comporter le biais de voir les situations comme étant stables. Un intérêt majeur pour notre recherche est de rendre compte des bifurcations, des transitions et des changements de situations ; la « monoparentalité » est entendue comme un état qui peut changer. Elle évolue en permanence, surtout dans la recomposition de familles ou par les réseaux plus ou moins flous et informels de solidarité et d'entraide. La différence entre le statut officiel et le statut réel des familles est à considérer dans les tentatives de description.

Deuxièmement, cette notion ouvre un débat par rapport à une vision trop classique de la famille nucléaire. La monoparentalité permet d'extraire le concept d'une délimitation trop familialiste qui verrait la norme plutôt dans la configuration caricaturale du « couple marié avec 2,3 enfants et un chien ou chat ». Notre approche a choisi de mettre l'accent sur l'individu – en relation avec d'autres – qui doit remplir des tâches d'éducation. Cette description paraît abstraite, mais elle a l'avantage de regarder les situations moins à travers le prisme de la « femme seule avec enfant(s) » comme forme différée de la famille classique ; elle ouvre le champ heuristique vers les reconfigurations de situations de femmes et d'hommes avec des tâches d'éducation dans des rapports de proximité et d'affection diverses.

Troisièmement, le mot « monoparentalité » nous semble plus approprié conceptuellement par rapport à l'étude des différences sociales de sexe et/ou de genre. L'intérêt de la recherche est non seulement de comprendre pourquoi certains groupes ou catégories, comme par exemple les hommes « s'en sortent mieux » mais encore de mieux pointer comment les rapports sociaux ou les épreuves basées sur le sexe et/ou le genre influencent la situation. Pour le dire plus clairement, la précarité de situations n'est pas

[809] CASMAN M.-T., NIBONA M., PEEMANS-POULLET H., , *Femmes monoparentales [...], op.cit.*
[810] VIE FÉMININE (LOOTVOET V. et FRANCQ B.), *Au féminin précaire. [...], op.cit.*
[811] Majoritairement, il s'agit de mères isolées (77,5% en RBC), le plus souvent suite à une séparation (divorce, rupture).

intrinsèquement liée au fait d'être une femme : « *Le problème n'est donc pas d'être une femme, le problème est dans la société d'aujourd'hui, par rapport aux types de ménages, par rapport aux types de travail, par rapport aux temps partiels, etc. Ce sont bien de ces facteurs que vient le risque de pauvreté accru que l'on a pu quantifier entre les femmes «soutien de ménage» et les hommes «soutien de ménage*[812]*». Un effet épuré, lié au genre, n'existe pas. »* Nous comptons donc analyser ces facteurs, comment ils se déclinent selon le genre[813] et comment ils sont éprouvés et affrontés par les femmes et hommes eux-mêmes.

Historiquement la monoparentalité commence à prendre de l'importance dans les années '60. Depuis ces années, l' « entrée » en situation de monoparentalité à cause du « veuvage » diminue considérablement alors que la rupture d'union en devient la cause principale. Depuis 1991, le nombre de familles monoparentales n'a cessé d'augmenter dans les trois régions du pays, sa part étant passée de 9,7% en 1991 à 15,0% en 2008. Cette tendance historique montre une diminution nette des «époux avec enfants » et une augmentation des familles monoparentales.

Les familles monoparentales à Bruxelles ont généralement un seul enfant à charge (58,9%). Celles qui sont composées de deux enfants ou plus représentent 41,1 %. En somme, 25 % des enfants bruxellois en dessous de 18 ans grandissent dans une famille monoparentale et 69% dans une famille plus 'classique'. Les 6,2% restants concernent des enfants qui vivent chez des grands-parents ou dans une famille d'accueil. La répartition des enfants selon le statut familial suit une sorte « d'effet en ciseaux » en fonction de l'âge de l'enfant. Les enfants se trouvent d'abord majoritairement dans des situations duoparentales (81,5% d'enfants de moins d'un an), ce chiffre diminuant nettement pour arriver à 57,4 % à l'âge de 16-17 ans. L'inverse se produit chez les monoparentaux : alors que 18,5% des enfants naissent dans des familles monoparentales, cette proportion augmente continuellement pour arriver à 42,6 % à l'âge de 16-17 ans.

Même si toutes les autres formes familiales augmentent par rapport à la famille nucléaire, c'est surtout la catégorie de monoparentalité qui augmente le plus par rapport au total. Les différences régionales montrent que Bruxelles accueille proportionnellement plus de monoparentaux que de familles recomposées. Cela confirmerait l'hypothèse que Bruxelles est une ville refuge pour les personnes qui rencontrent une phase de monoparentalité dans leur trajectoire.

Une analyse à partir des grandes villes a montré que La Région de Bruxelles-Capitale présente des proportions de monoparentalité comparable à Namur et fort proche de la moyenne belge des grandes villes. Charleroi et Liège ont des chiffres plus élevés, tandis que Bruges, Gand et Anvers se trouvent en dessous de la moyenne.

Les familles monoparentales ont une plus grande propension à se retrouver parmi les catégories de revenus les plus pauvres. Elles se trouvent plus souvent soit dans une situation de détérioration de leurs budgets, soit dans une situation où il est plus difficile de « joindre les deux bouts », soit encore dans une situation caractérisée par une plus grande difficulté à accéder à certains biens.

[812] GUIO A.-C., « *Femmes et pauvreté »,* dans : FEMMES PRÉVOYANTES SOCIALISTES, *Sur la corde raide [...] op.cit.p.7.*

[813] Dans le texte nous utilisons parfois les titres familles/hommes/femmes monoparentales pour des raisons plus narratives que conceptuelles. Utiliser dans chaque descriptif la formulation homme/femme en situation de monoparentalité alourdirait par trop le texte.

Les femmes monoparentales sont en général en plus mauvaise santé, vivent dans un environnement plus malsain et perçoivent moins d'indemnités de maladie que les mères vivant en couple. Par ailleurs, nous avons retenu que les enfants qui grandissent dans des familles monoparentales ont une moins bonne santé que ceux qui grandissent dans des familles duoparentales 'classiques'.

Plusieurs auteurs ont relevé des différences selon l'origine des parents, différences qui fluctuent en fonction des modèles culturels du rôle de la femme, de la famille et de l'éducation. Nous serons attentif à ne pas voir ces modèles culturels comme une totalité englobant l'individu.

2 L'axe du travail

Nous avons établi une première description quant à la première composante de l'intégration professionnelle selon S. Paugam[814], c'est-à-dire celle qui concerne le recueil statistique des situations « officielles » : taux d'emploi et d'inactivité, niveau de salaire, pourcentage de travail à temps partiel, etc. Ce recueil de données a permis de conclure en repérant la situation particulièrement précaire de bon nombre de familles monoparentales selon les moyennes statistiques. Synthétiquement, soit les femmes monoparentales travaillent à temps plein (et disposent de peu de moyens pour aménager leur vie familiale), soit elles bénéficient d'aide sociale, ne sont pas présentes sur le marché de l'emploi et restent largement victimes des pièges à l'emploi.

Les familles monoparentales sont surreprésentées par rapport aux duoparentales dans les catégories demandeurs d'emploi (19,1% contre 8,7%), « inactif –hors RIS/aide financière » (15,4% contre 6,8%), et « Revenu d'intégration sociale/Aide financière » (8,7% contre 1,1%). De manière analogue, elles sont moins représentées chez les salariés (36,5% contre 43,9%).

Dans les trois régions, on constate une diminution du taux d'emploi en fonction du nombre d'enfants. À Bruxelles, une différence notoire s'observe d'emblée entre le taux d'emploi des parents seuls selon le sexe et le nombre d'enfants. Alors que chez les mères, le taux d'emploi diminue en fonction du nombre d'enfants, chez leurs homologues masculins, c'est l'inverse qui se produit. 48,5% de mères seules avec un enfant travaille (seulement 39,3% avec deux enfants) alors que 56,7% des pères seuls avec un enfant travaillent (61,7% avec deux enfants). L'impact de l'âge des enfants sur le taux d'emploi est encore plus marqué chez les femmes qui élèvent seules deux enfants ou plus. L'effet de l'âge des enfants se décline aussi en fonction des charges familiales qui sont plus importantes pour les parents seul(e)s.

Le type d'emploi occupé est un facteur de différenciation : environ 40% des mères isolées travaillent à temps partiel, mais c'est alors par contrainte. Nous voyons un effet d'augmentation du taux d'activité à temps-plein pour les 25-44 ans en fonction de l'âge des enfants. La proportion des indépendants est très faible chez les femmes monoparentales, et plus répandue chez les hommes.

Un autre indicateur qui permet d'estimer la participation des ménages au marché du travail est le taux de chômage : celui-ci augmente proportionnellement au nombre d'enfants et cela surtout chez les femmes, le taux de chômage des familles monoparentales étant systématiquement plus élevé que dans les ménages de cohabitant avec enfants.

[814] PAUGAM S., *Le Salarié [...], op.cit.*

La proportion des bénéficiaires du revenu d'intégration social ou d'une autre aide financière de la part des CPAS varie entre 0,1 % (cohabitants avec enfant(s)en Flandre) et 2,7% (cohabitants et isolés à Bruxelles). Cette proportion se situe à 14,1% pour les familles monoparentales avec un enfant et à 19,6% pour ceux qui ont au moins deux enfants. Retenons encore que globalement les catégories « inactives » se trouvent plutôt du côté des parents monoparentaux. À Bruxelles, 39,2% des enfants grandissent dans une famille monoparentale « travaillante » tandis que 64,9% des chefs de ménage de famille duoparentale travaillent.

En l'absence de possibilités limitées d'accueil des enfants, les personnes n'ont plus alors la disponibilité nécessaire pour suivre une formation, s'investir dans une recherche active d'emploi, ou accepter un emploi proposé par le CPAS. La conciliation entre vie professionnelle et vie privée des femmes monoparentales renvoie à la problématique générale du « *care* » (notamment garde des enfants et soins aux personnes âgées dépendantes). En déplaçant la répartition des responsabilités quant à la fourniture et au financement des services de '*care'* entre famille, État, marché et tiers secteur, les politiques sociales et, d'une manière générale, les politiques publiques induisent des conséquences différentes du point de vue de la citoyenneté des femmes.

Constatons que les réponses aux problèmes d'insertion sur le marché du travail se formulent à partir soit de la problématique conciliation vie professionnelle/vie privée, soit des constats sur la pénurie de structures d'accueil, soit encore des situations de précarité. La recherche devra mieux cerner les difficultés et ouvertures possibles dans chacun de ces domaines.

Pour revenir à la deuxième composante d'intégration professionnelle dont parle Serge Paugam[815], il s'agit bien de développer un travail sur des données longitudinales de la Banque Carrefour de la sécurité sociale[816] pour trouver des indices de la stabilité des trajectoires professionnelles à travers l'analyse des changements de situations de travail et de non-travail au niveau individuel. Et à travers nos entretiens, nous nous sommes intéressés aux rapports qu'entretiennent les personnes en situation de monoparentalité avec ces différents statuts, voir comment elles perçoivent leurs parcours professionnels et quelle stabilité ou (in)sécurité leur rapport au travail leur procure.

3 L'axe du logement

L'axe du logement reste difficilement accessible dans les statistiques belges : les données de l'enquête socio-économique datent de 2001, les données de SILC et du 'Programme générations et genre[817]' ne comportent pas assez d'entretiens à Bruxelles pour assurer une fiabilité statistique assez grande pour la « sous-population » des familles monoparentales. Nous prévoyons dans le futur d'explorer au mieux ces données en regardant la situation Belge et régionale, surtout à travers les données plus récentes du programme « Genre et Génération ».

Les villes constituent un attrait pour les familles monoparentales dans les années 80 du fait de leurs plus grandes potentialités d'offre d'emploi, d'un meilleur choix en matière de prise en charge des enfants et d'un nombre proportionnellement plus grand de baux locatifs. Cependant l'accès à ces différentes

[815] *Ibid*.
[816] Nous avons obtenu la demande de données.
[817] Les données de ce programme sont très intéressantes pour notre projet de recherche, puisqu'elles combinent des informations sur les domaines familiaux, du travail et du logement. Les données de la première vague n'étaient pas encore accessibles lors de l'écriture de ce rapport.

possibilités s'avère difficile. Les logements sont souvent plus petits[818], de moins bonne qualité, proportionnellement plus coûteux que la moyenne, moins bien chauffés[819], offrent moins d'espace d'intimité, démontrent plus de problèmes d'environnement (bruits, pollution, vandalisme, criminalité, …) et sont moins bien équipés. Le nombre de femmes monoparentales est proportionnellement plus important dans le logement social bruxellois.

Géographiquement, les familles monoparentales ne se limitent pas au 'croissant pauvre' de la région. Elles sont surreprésentées dans les quartiers où se situent d'importants ensembles de logements sociaux et globalement dans les zones où les loyers sont les moins chers ; elles se situent très peu en première couronne (centre-ville), mais plutôt en seconde couronne à l'exception du Sud-Est et se localisent majoritairement dans les quartiers où se situent également les couples avec enfants, à l'exception des quartiers situés dans le Nord-Ouest en extrémité de seconde couronne. Ce ne sont pas nécessairement des quartiers où se trouvent le plus d'enfants, mais ce sont les quartiers où la pénurie de crèches est la plus aiguë. Le nombre d'enfants dans la région bruxelloise était de 47.440 au 1er janvier 2008, le nombre total de places étant seulement de 14.391, soit une place pour trois enfants[820]. Plusieurs problèmes d'accessibilité des crèches résultent de ce déficit organisationnel : manque de structures d'accueil avec longues listes d'attente ; horaires de l'accueil non adaptés aux horaires de travail / formation ; coûts élevés pour l'accueil et le fait qu'il est souvent réservé aux parents qui travaillent.

Une étude portant spécifiquement sur les femmes[821] sans-abri en Belgique a montré qu'elles sont généralement plus jeunes (la moitié a moins de 30 ans) que les hommes sans domicile (60% ont moins de 40 ans) et qu'un tiers des femmes est accompagnée d'au moins un enfant. Le rapport du dénombrement de 2010[822] de la Strada (Centre d'appui bruxellois au secteur de l'aide aux sans-abri) recense que 37 % de personnes hébergées par un service d'aide aux sans-abri sont des femmes (hors squat/occupation négociée et rue). Ces services forment un refuge pour celles-ci dans les situations de non-logement marquées par le manque de moyens (financier, de travail, de soutien, etc.) et souvent aussi provoquées par la violence conjugale.

3.1 Les grands ensembles modernes

Notre collaboration au sein de l'atelier de recherche urbaine a permis d'avancer sur les relations entre les logements en grands ensembles et les situations de monoparentalité. Pour parvenir à des données comparables, claires et exactes, nous avons choisi les 27 grands ensembles qui composent à eux seuls un secteur statistique. Une première définition sur base de quatre critères a été retenue :

1) ce sont des immeubles occupés principalement par du logement ;
2) ces immeubles sont élevés, pour un minimum de 6 niveaux ;
3) ces immeubles sont composés de bâtiments isolés, détachés des valeurs de la ville traditionnelle (voiries, îlots et parcelles) ;
4) enfin, ces immeubles sont de forme architecturale singulière et isotrope (barres et/ou tours).

[818] BERNARD N., *Femmes, [...], op. cit.*
[819] FONDATION ROI BAUDOUIN, *L'enfant [...], op.cit.*, p.81.
[820] GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, *Renforcer l'accueil de la petite enfance 0-3 ans en Région de Bruxelles-Capitale – Le « plan crèches ». Inventaire des acteurs et des mesures.*, 2009.
[821] DE DECKER P., *op.cit* in: B. EDGAR & J. DOHERTY, op.cit. p. 117-129. et: VAN REGENMORTEL, et. al., *Zonder (t)huis [...], op.cit*., p.40.
[822] LA STRADA, Deuxième *dénombrement des personnes sans-abri, sans logement et ne logement inadéquat en Région de Bruxelles-capitales le 08 novembre 2010 – Conclusions,* Bruxelles, mai 2011.

Plusieurs différences avec le terme grand ensemble, tel qu'il est utilisé en France[823] sont à retenir : 1) Les ensembles que l'on a répertoriés à Bruxelles regroupent un nombre beaucoup moins important de logements. 2) Ils sont plus dispersés et plus intégrés à travers le tissu urbain à l'intérieur de la région de Bruxelles-capitale contrairement à ce que l'on peut remarquer en France (par ex. détachement du centre-ville et souvent présence d'obstacles urbains : autoroutes, chemin de fer, etc.) 3). Les logements en grands ensembles privés regroupent 62 % de logements dans notre échantillon, les logements sociaux (ou les habitations à loyer modéré - HLM) sont donc moins importants d'un point de vue quantitatif.

Nous avons développé une analyse descriptive à partir de statistiques et de visites[824] de ces 27 grands ensembles. Nous avons utilisé la méthode de l'analyse factorielle multiple et de la classification par centres mobiles[825] (clustering) pour comparer des critères sociologiques et architecturaux au même degré. Cette méthode nous a permis de dégager une typologie qui classe les grands ensembles en cinq types qui rendent compte des critères architecturaux, urbanistiques et sociologiques. Cette une première ébauche d'une analyse interdisciplinaire qui mérite d'être approfondie davantage avant d'émettre des constats généralisables aux grands ensembles en région bruxelloise et aux situations de monoparentalité.

- *Groupe A : Les grands ensembles sociaux et mixtes avec un nombre important de logements et une infrastructure développée.*
- *Groupe B : Les grands ensembles publics de taille moyenne.*
- *Groupe C : Le quartier nord.*
- *Groupe D : Les grands ensembles privés avec un nombre important de logements.*
- *Groupe E : Les grands ensembles privés de taille moyenne.*

La moyenne bruxelloise des familles monoparentales par rapport aux ménages avec enfants dans les données du SPF DGSIE est de 37,8%, les grands ensembles privés se trouvant en dessous et tous les ensembles publics au-dessus. Les taux dans les grands ensembles publics varient entre 41 et 55 % de familles monoparentales parmi l'ensemble des ménages avec enfants.

Dans tous les grands ensembles, nous trouvons entre 10 et 13 % de femmes en plus de la moyenne régionale. La proportion des femmes dans les ensembles publics n'est en moyenne qu'un pourcent plus grand que dans les privés (20,2% par rapport 19,3%), mais si on compare par grand ensemble, nous trouvons parfois des écarts plus importants. Dans quelques immeubles, il y a jusqu'à dix pourcents de différence entre la proportion d'hommes et de femmes (18-49 ans). Cette différence est en moyenne plus grande pour les sites privés et publics avec un nombre important de logements. Les grands ensembles publics se différencient surtout des privés par leur plus grand nombre de familles monoparentales ; ceci va de pair avec une plus forte présence des jeunes de moins 18 ans. Les bâtiments privés accueillent une population moyennement plus âgée (le double par rapport à la moyenne régionale).

[823] Notons encore que le concept est moins monolithique en France qu'on ne le pense, qu'il couvre différentes réalités (p.ex. différence des programmes des politiques des grandes villes et de moyens d'investissement, différences d'appropriation des habitants,…) et que les sites connaissent des évolutions fort différentes. TOMAS F., BLANC J.-N., BONILLA M., *Les grands ensembles, op.cit.*

[824] Le concept de « visite » est certes critiquable. Nous renvoyons le lecteur à la section où il est discuté pour mieux voir notre positionnement.

[825] P.ex. CIBOIS Philippe, *Principe [...], op.cit.*

La comparaison entre les statuts d'activité montre de fortes différences entre les grands ensembles publics et privés. La proportion des personnes avec statut 'occupé' est nettement plus basse dans les logements publics (16,7% en moyenne) que dans les privés (33,3%). Un autre constat qui saute aux yeux est le niveau très bas des variables 'occupé', 'demandeur d'emploi' et 'autre' au profit du statut 'inactif' : 58,3% en moyenne parmi les grands ensembles publics. Les données indiquent un certain degré de précarisation de la protection sociale pour les habitants, en ce qu'elles montrent une plus grande importance du revenu d'intégration sociale par rapport au chômage (pour les personnes qui ne sont pas pensionnées). L'inactivité touche plus fortement les femmes dans les grands ensembles publics.

Les revenus médians dans les grands ensembles publics et mixtes sont entre 20 à 25% moins importants par rapport à la moyenne régionale, et respectivement 19% et 22% plus hauts dans les deux types de logement privé. Ces derniers accueillent donc une population plus aisée dans le contexte bruxellois.

En termes de nationalité, nous trouvons plus de Belges dans tous les types de grands ensembles par rapport à la moyenne régionale. Une particularité : le quartier nord accueille 39% de personnes étrangères hors UE de plus que la moyenne bruxelloise.

Les ensembles privés accueillent une population qui a des revenus médians entre 19 et 22 % plus importants que la moyenne régionale (selon le type). Ce sont de grands bâtiments, ou regroupements de bâtiments, qui ils logent plutôt un nombre important de personnes plutôt 'favorisées' dans des contextes, où les différences de revenus et de position sociale se marquent moins avec leur entourage. Ils se distinguent surtout par leur nombre plus important de personnes âgées. Ce profil de revenus et de positions socio-économiques correspond très peu à ce que l'on connaît en France. Là, les grandes copropriétés que l'on trouve dans les « grands ensembles » accueillent plutôt une population avec de faibles revenus qui tentent par ce biais de trouver accès au logement[826]. Le terme « grand ensemble » semble donc particulièrement mal adapté pour le groupe des logements privés à Bruxelles.

Par rapport aux grands ensembles sous tutelle publics et mixtes du groupe A dans la typologie, on remarque plus de similarité concernant les populations qui y vivent avec les « grands ensembles » français selon les statistiques des ZUS – Zones urbaines sensibles[827]. Même, si la spécificité bruxelloise (plus petit, moins découpé du contexte urbain) reste importante. Les bâtiments repris dans le groupe B sont des entités de logement social assez « moyen » du côté du nombre des logements, qui accueillent une population plutôt défavorisée dans le contexte bruxellois[828]. Les variables se référant à la population et à leurs positions socio-économiques restent très proches du type A. Le terme « grand ensemble » paraît rendre compte de la situation des habitants, mais en les comparant avec d'autres sites de logement social[829], ces différences s'estompent. Le terme « *Immeuble élevé et isolé de l'habitat social* » les décrirait mieux dans le contexte bruxellois.

Avec les données actuellement disponibles, on a atteint la limite des statistiques descriptives pour approcher ces différents sites de logement. Suite à cela, nous avons décidé de restreindre notre échantillon afin d'utiliser des méthodes d'enquête de terrain plus fines. C'est ce qui nous a amené à démarrer notre enquête de terrain à partir de huit quartiers diversifiés de Bruxelles qui permettent de

[826] Voir l'étude de Pierre Merlin, sur les habitants dans les zones urbaines sensibles : MERLIN, P. *Les grands ensembles, op.cit.,*
[827] OBSERVATOIRE NATIONAL DES ZONES URBAINES SENSIBLES. Rapport 2010, Paris.
[828] OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL BRUXELLES. *Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2010 -Baromètre social -, 2010.* Et cartes du 'Monitoring des quartiers' (IBSA, MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE – *Monitoring des quartiers*, [En ligne], 2011)
[829] SLRB, *Rapport Annuel 2009*. Bruxelles.

garder un cadre d'analyse des thématiques se référant au logement ainsi qu'aux différences de quartiers comme espace et milieu de vie. Comme nous voulons absolument garder une représentativité des situations de monoparentalité au niveau régional, il s'avère plus intéressant de comprendre ce choix de sites comme une porte d'entrée pour mieux comprendre les trajectoires de monoparentalité au regard des différents espaces urbains.

Pour cerner réellement les liens entre les situations de monoparentalité, il s'agira d'approfondir dans l'approche mixte (quali-/quantitatif, sociologique et architecturale) les questions liées aux supports sur lesquels les habitants s'appuient ainsi que les pratiques d'appropriation de l'espace.

II. L'approche biographique et extrospective

1 La parentalité comme enjeu analytique

Un passage en revue de différents travaux consacrés à la famille, à la parentalité et à la monoparentalité a permis de dégager nombre de questions qui constituent le cadrage de notre problématique. La notion de parentalité est relativement récente quant à son usage et porteuse d'un ensemble de débats. Si on ne dit pas mono-familial, si la notion de parent est devenue plus centrale, la famille reste l'horizon des débats qui depuis les années 60 ont marqué les travaux sur la place des parents – père, mère, grands-parents, beaux-parents,... – et sur les rôles de chacun. La maternité y occupe une place non négligeable dans un contexte où chacun(e) cherche ses marques par rapport aux relations ou aux rapports sociaux de sexe, le genre et la place de l'enfant.

En retenant les questions déclinées par Berger et Kellner à propos du mariage comme drame, en resituant l'apport d'Ulrich Beck quant à la présence ou non d'une perception conflictuelle de deux thèmes, à savoir les enfants et la subsistance économique et quant à la manière de concevoir l'individualisation, nous avons été attentif à la manière dont F. de Singly a effectué un travail de dépassement du découpage – État, parenté, individu genré à travers le couple dépendance/indépendance – en un ensemble de tensions permettant d'ouvrir un questionnement sur la place de la parentalité et de l'individu par rapport à celle-ci. C'est que la notion de parentalité place au cœur du questionnement, selon C. Martin, la façon dont les parents parlent de leur responsabilité vis-à-vis de leurs enfants mais encore vis-à-vis d'eux-mêmes. Il s'agit alors d'engager une réflexion sur « la condition parentale » dans la société contemporaine, en tant qu'elle dépend étroitement des conditions quotidiennes d'existence, avec leurs contraintes profondément inégales.

La reconnaissance de différentes formes de pluri-parentalité, de mono-parentalité, de beau-parentalité, de grand-parentalité ou d'homoparentalité se pense encore trop souvent dans les termes juridiques de la « bi-filiation », qui ne permet pas de rendre compte du différentiel des positions parentales réelles et des liens affectifs noués entre les personnes. La « parenté sociale » permet de reconnaître la personne qui n'est pas nécessairement le parent biologique mais qui assume toutes les tâches d'une parenté sociale (tâches éducatives, d'entretien, de vie ensemble, etc.). La reconnaissance de ces différentes formes de parentalité invite aussi à mettre en question le slogan « le couple parental survit au couple conjugal ».

Les individus sont forcés à jongler ou à expérimenter avec ces différentes formes familiales qui sont plus individualisées ; mais cela ne veut pas dire qu'elles sont moins intégrées dans, ou confrontées à des registres normatifs et/ou à l'action de l'État. Et cela ne veut pas du tout dire qu'elles deviennent plus faciles. L'individu doit combiner ces tendances à une vie singulière avec une volonté de retrouver la communauté, l'affectivité et le lien (conjugal ou autres)[830]. Nous avons retenu du passage en revue des travaux sur la parentalité que celle-ci est profondément marquée par une ambivalence où la famille oscille entre la production ou la gestion du risque et la protection vue comme une chance tant pour l'enfant que pour le parent. Si la figure du parent-citoyen reste à l'horizon des politiques centrées sur

[830] BECK-GERNSHEIM, Elisabeth, *Was kommt nach der Familie?, […], op.cit.,* pp26-28.

l'éducation comme sur l'accompagnement des parents, encore s'agit-il de repérer comment est vécue la tension entre parental et conjugal dans la mesure où, par hypothèse, ce semble être une des tensions essentielles qui traverse l'épreuve de la parentalité.

2 La configuration monoparentale

Un ensemble de travaux consacrés à la monoparentalité font apparaître que les familles monoparentales ne peuvent pas être vues comme un groupe homogène qui partagerait les mêmes atouts pour faire face aux risques sociaux. Il est clair aussi que face aux épreuves que les personnes rencontrent en situation monoparentale, elles ne sont pas égales par rapport aux ressources, supports et autres atouts permettant de faire face à la situation.

D'un point de vue académique, le débat entre différents tenants de l'analyse des familles monoparentales reste ouvert : *« Pour certains, les familles monoparentales restent une catégorie allant de soi avec leurs caractéristiques supposées – fragilité relationnelle, isolement, éducation défaillante, précarité économique… ; pour d'autres, les ruptures conjugales sont si bien acceptées et se seraient tant banalisées qu'il faudrait se départir des stéréotypes relatifs aux difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle, ou encore de l'idée, toujours répandue, que les enfants concernés seraient des enfants "à problème", victimes d'une éducation "amputée" et qui n'auraient pas intégré certains repères essentiels de la société […][831] ».* Si le débat entre ces différentes approches scientifiques – stigmatisation, reconnaissance des différentes formes familiales – et le degré d'acceptation de la monoparentalité reste d'actualité, à partir de notre travail empirique, nous voudrions comprendre mieux les trajectoires de monoparentalité par rapport au travail et au logement.

Ce que nous apprennet les différents travaux antérieurs, c'est la nécessité d'une approche séquentielle[832] qui rende compte de l'évolution des situations de monoparentalité, qui prenne en compte comment s'est passé la séparation, comment sont mises en place des systèmes de garde partagé[833], comment se vit le rapport au travail. Il s'agit alors de passer en revue plusieurs dimensions des situations de monoparentalité dans le contexte bruxellois, afin de parvenir à dresser les premières lignes de ce qu'est « l'épreuve de monoparentalité » et comment elle se décline selon différentes situations de vie des parents.

3 Un travail empirique

Lors de notre première campagne d'entretiens, nous avons tenté de mieux comprendre les trajectoires de monoparentalité par rapport au travail et au logement en passant en revue plusieurs dimensions des situations de monoparentalité dans le contexte bruxellois. Le deuxième entretien plus extrospectif[834] élabore les premières lignes de ce qu'est « l'épreuve de monoparentalité ». Le premier entretien se voulait le moins directif possible - certes à partir des thématiques préparées - pour suivre le plus possible – avec une attitude « compréhensive[835] » – la personne pour qu'elle puisse expliquer sa trajectoire avec ses propres termes. La deuxième entrevue était plus préparée, le chercheur invitant la

[831] SECHET R., DAVID O., EYDOUX, L., OUALLET. A., 2003, *Les familles monoparentales*, *op. cit.*
[832] LE GALL D., MARTIN C., *Les familles monoparentales, […], op.cit.*
[833] NEYRAND G., ROSSI P., *op.cit.*
[834] MARTUCCELLI D., *La société singulariste*, *op. cit.*
[835] KAUFMANN, J.-C., *L'entretien compréhensif*, Armand Colin, 2 éd., (1996)2010.

personne à se décentrer de soi-même pour examiner avec elle les liens avec le monde qui l'entoure dans le but de mieux comprendre la condensation des épreuves sociétales à son niveau.

Pour mener nos entretiens, nous avons mis l'accent sur la personne – en relation avec d'autres –qui doit remplir des tâches d'éducation. Cette description paraît abstraite, mais elle a l'avantage de regarder les situations moins à travers le prisme de la « femme seule avec enfant(s) » comme forme différée de la famille classique. Il s'agit d'ouvrir le travail d'analyse vers les reconfigurations des situations des femmes et hommes ayant des tâches d'éducation liées à d'autres à des degrés de proximité et d'affection diverses. Cela permet de mieux rendre compte de différents types de parentalité, d'unions, d'engagements, de types de famille et de recompositions familiales ou encore de repérer les différences entre couple parental et conjugal, etc. Il s'agit encore d'approcher la monoparentalité dans la plus grande diversité des situations de logement et de travail qui existent à Bruxelles.

En comparant les différents bifurcations au niveau individuel que génère le rapport au couple, à l'enfant, au travail, au logement, la démarche vise à comprendre quels ont été les processus déclencheurs (les « moteurs » et les « ingrédients[836] ») qui ont amené à la bifurcation, quelles sont les répercussions sur les autres domaines de la vie et quels effets elles ont eus sur la trajectoire personnelle en général. Le concept d'épreuve permet de cerner les manières dont les transformations structurelles s'inscrivent dans les parcours personnels. Il permet de rendre compte à la fois de ce qui est le plus partagé dans les trajectoires sociales, tout en laissant de la place analytique à l'acteur singulier qui affronte l'épreuve avec un « bagage » plus ou moins partagé. Notre approche s'appuie également sur la notion de supports : « *il s'agit en effet de repérer et de rendre compte des manières effectives par lesquelles les individus parviennent à se tenir face au monde*[837] » ; dit autrement, sur quoi ils peuvent s'appuyer pour faire face aux épreuves.

4 Trajectoires familiales

Une première analyse des trajectoires de monoparentalité éclaire mieux les 'entrées', les 'sorties' et certaines situations de monoparentalité. Plusieurs constats marquants se dégagent de ce premier dépouillement des entretiens. Là où les liens amoureux et conjugaux sont plus faibles, ce sont surtout les femmes qui doivent assurer la continuation de l'éducation des enfants. Que ce soit à l'entrée, à la sortie ou lors de différentes phases de monoparentalité entrecoupées par des moments de vie en couple, rares sont les hommes qui assure une certaine continuité dans leur rrelations avec les enfants.

La manière dont s'est effectuée la séparation a des conséquences assez importantes sur la manière dont sont vécues les situations de monoparentalité. Les situations conflictuelles sont davantage plus difficiles d'un point de vue émotionnel, mais elles délimitent aussi l'importance des ressources supplémentaires telles que la pension alimentaire ou la garde partagée pour la personne qui a la majeure partie de cette garde. Dit de manière plus pratique, si la séparation s'est déroulée d'une manière très conflictuelle, la chance est beaucoup plus grande que le couple n'installe pas de garde partagée. Le partage entre les conjoints, soit pour obtenir la garde complète, soit pour fixer les modalités de la garde partagée est sujet à beaucoup de discussion. Sept femmes seulement sur les 47 personnes interviewées ont trouvé lors de leur « entrée » en monoparentalité des possibilités de négociation importantes et partagées. La

[836] MÉNDEZ Ariel, (dir.) *Processus : […], op.cit.,* pp. 19-24.
[837] CARADEC, MARTUCELLI, *Matériaux […], op.cit.,* p 22.

plupart des situations d'entrée en monoparentalité sont donc marquées par un plus grand désinvestissement de la part des hommes.

Comme déjà repéré[838], la mère met ses propres intérêts en retrait face au bien-être des enfants. Elle a préféré une séparation qui se passe avec le moins de conflit possible en payant le « prix fort ». Face aux moyens économiques précaires et face aux marges d'action limitées, presque toutes les mères disent à un moment ou l'autre qu'elles « savent prendre sur elles-mêmes ». Nous avons entendu cette phrase dans des contextes allant d'une simple constatation de l'importance de l'allocation des budgets à ceux où les enfants constituent une priorité, jusqu'à des situations où les mères s'interdisent quasiment de mener leur propre vie. Dans ces situations où il n'est pas vain de parler de 'sacrifice', les mères visent à ce que l'enfant s'en sorte mieux qu'elles-mêmes, qu'il reçoive le nécessaire pour faire face aux épreuves de la vie.

Un autre support, pour les mères et les pères, est formé par des instances et des procédures de médiation qui apportent un soutien en aidant à fixer des règles pour que les parents puissent sortir d'une négociation de « un à un » autour de l'enfant. Plus largement, ces instances peuvent faire valoir les droits des enfants et des parents en proposant des pistes de solution plus négociées. Ce sont souvent les femmes qui sont très satisfaites de ce genre de service. Après un passé de séparation parfois très conflictuel et même violent, par rapport à des hommes qui ont plus tendance à désinvestir leur rôle de père, la médiation (et l'application des droits) permettent de retrouver une certaine symétrie autour des tâches liées à l'éducation des enfants. Cette symétrie permet aussi aux enfants de mieux faire face à la séparation en se construisant une image de leurs parents en dehors du conflit conjugal[839]. Pour cela, les parents cherchent à ne pas faire subir le conflit conjugal à l'enfant. Les mères mettent en place toutes sortes de comportements, de stratégies éducatives, de moyens d'organiser la vie sociale de leurs enfants, pour qu'ils subissent le moins possible la séparation du couple.

Tous les parents se sont posés la question : comment l'enfant va-t-il ressentir et faire face à la séparation ? Autrement dit, ont-ils adapté leur comportement ? La relation entre la mère ou le père, en charge de la majeure partie de la garde, et les enfants est donc un terrain où les parents tentent de pallier ce qu'ils perçoivent comme étant les « effets négatifs » de la monoparentalité. Le plus souvent, c'est le manque du père qui est invoqué, comme manque d'une figure paternelle qui soit à même d'appliquer les règles ou de fixer des limites. Presque l'entièreté des mères ont fait part de la lourdeur à gérer à la fois la proximité émotionnelle tout en étant en même temps la personne qui est censée fixer les limites à l'enfant. Ce rapport éducatif est marqué par ce que François de Singly nomme le « ni ni[840] », les mères se trouvant dans une ambivalence entre à la fois la définition des limites, de l'autorité tout en étant proche et à l'écoute de l'enfant. Elles ont souvent exprimé que ce qui était le plus épuisant était de jongler avec ces différentes attitudes éducatives.

Si nous avons pu rencontrer la figure de « nouveaux pères » et d'autres pères qui s'investissent par rapport à leur parenté, le constat global est que le désinvestissement des hommes reste assez prégnant. Dans un contexte où seulement une personne sur cinq ne reçoit pas d'aide de sa propre famille par rapport à la garde des enfants, où les gardes partagées sont la plupart du temps assez déséquilibrées (et peu respectées) et où les pensions alimentaires ne sont payées qu'à 30 des 47 parents interviewées,

[838] LOOTVOET V., FRANCQ B., *Au féminin précaire. […], op.cit.*
[839] NEYRAND G., *L'enfant face à la séparation […], op.cit., p.*225.
[840] SINGLY DE F. « Les tensions normatives de la modernité »*, Education et sociétés* 11, no. 1, 2003.

bon nombre de femmes doivent, malgré une garde partagée, être toujours la personne de référence qui assure une stabilité quotidienne.

La fonction éducative ne se limite pas aux seuls parents. Les contacts avec d'autres membres de la famille, des voisins, les enfants fréquentant les crèches, l'école, des associations de quartiers, allant en vacances avec la mutuelle, à des clubs sportifs, etc. sont indicatifs des possibilités offertes par des milieux de socialisation différents. Ces supports sont importants pour les parents en situation de monoparentalité par rapport à l'éducation des enfants. L'accès à ces diverses formes de sociabilité se décline fortement selon les ressources sur lesquelles peuvent s'appuyer les parents. À titre d'exemple, les prix des stages d'été sont pour la plupart des parents inaccessibles.

En regardant les 'sorties' de la situation de monoparentalité, le terme 'sortie' étant considérée comme un changement familial, nous avons vu, qu'à côté du traditionnel 'remariage', d'autres formes de vie conjugale ou parentale peuvent s'installer. Une tendance se dégage : certaines mères entretiennent des relations amoureuses avec d'autres hommes sans que ces derniers ne viennent vivre au même domicile. C'est parfois une phase de 'démarrage' de couple et parfois c'est une volonté claire de la part des mères de ne vivre la relation avec l'homme que pour elles, en la séparant clairement de la sphère de la paternalité. Nous avons parlé de recompositions familiales quand les partenaires vivent ensemble et qu'il y a des enfants (parfois des deux côtés).

Beaucoup de femmes ont déclaré que, suite à tout ce qu'elles ont vécu avec leur ancien partenaire, elles préféraient rester seules avec leurs enfants et vivre leur propre vie. La volonté de former un couple est parfois exprimée par ces personnes, mais celle de refonder « une famille » avec un homme est parfois très clairement rejetée. « Courir le risque de revivre la même chose » devient alors l'expression qui définit le plus le vécu de ces femmes par rapport aux recompositions familiales. Certaines disent très directement qu'elles n'ont plus besoin d'un homme à la maison qui risque de venir perturber tout ce qu'elles ont su construire depuis qu'elles sont en situation de monoparentalité.

En demandant lors des entretiens si les 'statuts officiels' étaient une des cause de ne pas se remettre en couple, les femmes comme les hommes interviewés ont soutenu qu'ils préféraient suivre leurs émotions par rapport aux relations et non pas par rapport à un revenu. Se mettre en couple ou pas ne suit pas la logique d'un acteur économique et rationnel qui tenterait de maximiser ses revenus ; c'est un choix entre deux adultes qui répond à une complexité relationnelle et émotionnelle bien plus difficile à comprendre qu'un calcul financier.

Il reste une dernière remarque à faire. Souvent, quand on parle du 'statut de cohabitant' dans les politiques sociales et par rapport aux revenus de remplacement, certains ont vite fait de dire que les couples "trichent", qu'il y aurait de 'faux monoparentaux'. Plusieurs crèches et services sociaux ont constaté que certaines personnes ont tendance à ne pas déclarer « leur copain » pour bénéficier de meilleurs revenus. La « remise en mariage » ne serait pas assez promue[841]. Mais tel n'est pas le problème selon nous. Si ces situations existent bel et bien, les entretiens ont montré qu'une immense

[841] Par exemple, une publication statistique récente n'a pris en compte que les entrées d'argent et les données SILC pour parvenir à la conclusion que les politiques sociales ne favorisent pas assez la « remise en ménage ». Cette étude n'a pas pris en compte les doubles dépenses que les couples connaissent quand ils ont deux domiciles. Au prix du logement à Bruxelles, les différences sont plus importantes. HOGER INSTITUT VOOR DE GEZINSWETENSCHAPPEN, *Van gewoon samen tot samengewoond en opnieuw samen: samenwonen in het gezinsbeleid*, Bruxelles, 2011.

majorité des personnes restent seules, puisque soit elles ne trouvent pas de partenaire adéquat, soit que la lourdeur de leur passé relationnel les amène à préférer rester seules.

5 Trajectoires professionnelles

La notion de stabilité et de protection de la trajectoire telle que reprise à Paugam[842], mais aussi à Robert Castel[843], a servi de fil conducteur analytique. Le concept de précarité que nous avons utilisé s'est inspiré de l'analyse développée par F. Devetter et S. Rousseau. Les auteures la définissent *« comme des situations d'instabilité et de discontinuité, imposées ou « choisies » sous contrainte. Ce sont les ruptures de parcours, professionnels et personnels, qui créent la précarité ou son risque. […]* ***nous ne réduirons pas la précarité à la pauvreté*** *[c'est nous qui soulignons]. Ce sont bien les notions d'instabilité, de trajectoires, de ruptures de parcours, de fragilité de l'insertion et de difficultés de réinsertion que nous analyserons*.[844] ».

La conciliation entre le travail et la monoparentalité est approchée à travers le prisme de deux bifurcations essentielles dans notre perspective. Cette approche par les bifurcations permet de mieux rendre compte des changements intervenus dans les trajectoires, et de les situer dans leur rapport temporel au niveau de l'histoire de l'individu[845]. Les bifurcations concernant le fait de 'perdre', 'garder ou trouver' du travail sont à ce titre des analyseurs qui permettent de regarder le côté évolutif des situations socio-professionnelles que connaissent les personnes en situation de monoparentalité.

L'emploi est dans la société actuelle un des facteurs essentiels de la protection sociale. Augmenter le taux d'emploi féminin apparaît comme un rempart contre la précarisation. Si c'est d'abord une question de places qu'occupent les femmes dans la société, cela renvoie ensuite à toute une gamme de supports et de soutiens pour la plupart insuffisants.

La majeure partie des personnes interrogées ont travaillé sous différentes formes de contrats un an avant la naissance de leur premier enfant. Ce constat est à mettre en relation avec les multiples formes de trajectoires socio-professionnelles 'descendantes'. La perte de l'emploi devient alors une expérience assez partagée. Pour certaines d'entre elles, c'était la répartition du travail salarial, domestique et éducatif au sein des couples qui les confortaient dans des positions plus 'classiques' où la femme devait s'occuper du ménage et des enfants. D'autres pères avec des positions socio-professionnelles plus faibles ou au chômage dévalorisaient même tout projet de formation, ou plus largement d'émancipation de leur compagne. D'autres personnes encore ont rencontré des problèmes de santé. Tous ces situations étaient plutôt minoritaires par rapport au nombre de mères qui perdent (ou arrêtent) l'emploi à la naissance du premier ou d'un n-ième enfant. L'entrée en monoparentalité et la difficile conciliation travail-famille est la principale raison de la perte d'emploi dans un contexte marqué par le manque de support (crèches et garderies accessibles en fonction des horaires de parents). Cela renvoie directement à la question de la maternité et de la parentalité dans notre société, et à la façon dont les rôles sont distribués par rapport au travail rémunéré, éducatif et domestique. Ce sont, en règle générale, les femmes qui ont géré ces trois domaines avant la séparation. La monoparentalité change très peu l'intensité du travail, mais elle ajoute d'autres difficultés qui se déclinent selon la position

[842] *Ibid.*
[843] CASTEL R., *L'insécurité sociale*, Paris, Seuil, 2003.
[844] Idem.
[845] MÉNDEZ Ariel, (dir.), *[…]op.cit.*, pp.19-26.

structurelle de l'individu à partir de la manière dont il dispose de supports qui lui permettent de mieux faire face à l'épreuve d'une « laborieuse conciliation ».

Le meilleur garant pour ne pas perdre un emploi contractuel est d'être engagé à durée indéterminée. Ces contrats de travail prévoient, avec le congé de maternité, le minimum nécessaire pour ne pas perdre son travail peu après une naissance. Plusieurs femmes sont contraintes de combiner un investissement dans le travail avec toutes les charges ménagères et domestiques. Le travail à temps plein offre certes une plus « *grande stabilité et protection dans la trajectoire*[846] », mais cela se passe en général en appliquant une gestion stricte et plus ou moins chronométrée des horaires entre travail, école (ou crèche) et vie familiale. Tandis que certains femmes ont choisi de travailler à temps partiel pendant quelques années, même si cela signifie une perte substantielle de revenus, d'autres ont voulu garder un temps plein pour avoir un salaire plus ou moins convenable.

Les charges que ces femmes effectuent du côté professionnel et du côté domestique, éducatif et personnel sont peu déléguées à d'autres femmes qui travaillent dans la domesticité[847]. On aurait pu s'attendre qu'elles investissent plus dans les aides-ménagères, les titres-services c'est-à-dire en externalisant les tâches domestiques[848], mais on ne trouve guère cette pratique dans notre enquête. Les mères font presque tout « toutes seule » : pas d'externalisation ni de partage des tâches domestiques, peu de réductions du temps de travail, presque pas d'adaptations des horaires ou de télétravail, etc. Ainsi, du côté du travail, l'émancipation en cours se paie au prix fort. Les mères doivent gérer la double journée et ne pas trop montrer sur leurs lieux de travail qu'elles ont d'autres charges, cela pouvant avoir un effet négatif sur leur carrière. Le plafond de verre existe bel et bien, et certains mères ne veulent pas que l'on voie qu'elles auraient une « faiblesse » dans leur carrière, à savoir celle de s'occuper de leurs enfants.

Le travail à temps partiel est alors pris, d'un côté, comme étant un moyen de garder une insertion socio-professionnelle tout en étant mère, mais de l'autre, il peut freiner de futures possibilités de travail. Les femmes dans notre enquête qui travaillaient à mi-temps le font dans des secteurs où les salaires sont soumis à des barèmes et où peu de possibilités de promotion interne existent (par exemple, éducatrice, puéricultrice, nettoyage dans une commune,…). Ce sont donc moins les possibilités de promotion[849] qui jouent dans notre cas que la volonté d'être femme et mère, même si cela signifie une perte de revenu.

Dans le processus de monoparentalisation précaire, l'État joue un rôle certain : premièrement par rapport aux difficultés liées à la coparentalité où une majeure partie des tâches restent entre les mains des femmes, et deuxièmement, en accroissant les difficultés que connaissent les femmes suite à la non-prise en compte, dans la plupart des situations de travail, de leur double charge. Les personnes qui disent ouvertement qu'elles ne cherchent plus de travail, se trouvent dans des situations où cette recherche est difficilement fructueuse, voire impossible (surtout à cause de la difficulté à trouver un accueil pour les enfants, puis à cause des maladies, et aussi du fait de leur faible niveau de qualification). S'il ressort que la plupart des parents sans travail en recherchent un, cela se concilie difficilement avec

[846] CASTEL R., *L'insécurité sociale[…], op.cit.*
[847] DEVETTER Fr., ROUSSEAU S., *Du balai. Essai sur le ménage à domicile et le retour de la domesticité, op. cit.*
[848] MARQUET J. (dir.), *L'évolution contemporaine de la parentalité, op.cit.*
[849] ALEXANDRE J., BERENI L., CHAUVIN S., REVILLARD A.. *Introduction aux Gender Studies : Manuel des études sur le genre*. De Boeck, 2008, 246p.

leurs autres obligations. À la précarité de situations s'ajoute l'insécurité de garder ses revenus, les femmes étant confrontées à une politique d'activation qui prend peu en compte leur charge familiale.

Si des mères investissent leur maternité, elles aimeraient aussi poursuivre des formations et trouver un emploi. Presque personne n'a dit ne plus vouloir du tout travailler, mais l'accessibilité du marché du travail en lien avec les chances de trouver un travail, créent un large doute quant à la possibilité réelle d'une possible réinsertion. Ce n'est pas seulement une question économique ou financière, c'est aussi une volonté des femmes à occuper un rôle dans la société et de faire quelque chose de leur vie. Le plus grand frein reste l'accueil des enfants, surtout des jeunes enfants en crèche, mais aussi des plus âgés dans des garderies ou par rapport à d'autres formes d'accueil extra-scolaire (et d'activités socio-culturelles).

À côté de l'accueil organisé (crèches, haltes-garderies, etc.), nous voyons que les membres de la famille (parfois ce sont des amis ou des voisins) permettent une meilleure articulation entre les sphères du travail et la vie familiale. Dans le cas où les soutiens familiaux sont absents, la tâche de conciliation entre travail et famille devient beaucoup plus aiguë. Rappelons qu'il n'y a qu'une mère sur cinq qui bénéficie d'un réel soutien familial et que des étudiantes ou des nounous sont payées pour garder les enfants pendant quelques heures, les prix étant par ailleurs très élevés pour que ce soit une pratique permanente.

Selon Robert Castel, l'inscription des individus dans des collectifs protecteurs[850] était la principale protection dans la société salariale. Par rapport aux trajectoires de monoparentalité, nous avons mis en évidence l'incertitude par rapport aux supports organisés par l'État et offerts par le travail. La protection la plus forte dans notre enquête est attachée au fait de travailler, mais cette condition semble insuffisante dans le contexte de la monoparentalité.

Actuellement, le partage des responsabilités de l'État, du marché et des familles à travers le dispositif de la monoparentalité est plutôt en défaveur des femmes. Elles veulent être mère et être femme, mais cela nécessite que d'autres supports soient renforcés. Un discours qui met trop l'accent sur l'égalité des chances[851], risque d'enfermer les mères dans leur rôle maternel en empêchant un accès à l'emploi. La conciliation travail-famille reste donc particulièrement sous tensions par rapport aux situations monoparentales, que ce soit par rapport à la précarité des moyens et le vécu d'un certain abandon, ou à l'inverse à cause de l'épuisement causé par la double journée. Les solutions actuelles d'équilibre (conciliation travail-famille) restent dans la plupart des cas des solutions intermédiaires, précaires et incertaines. Pourtant les femmes font des efforts considérables pour garantir que leurs enfants grandissent bien. C'est moins du côté de l'individu qu'il faut chercher l'explication des difficultés que du côté de l'organisation du monde du travail ou du manque de supports et de protections qui ne s'adaptent pas assez aux transitions que connaissent les trajectoires de monoparentalité

[850] CASTEL R., *L'insécurité sociale[…], op.cit.*p.37
[851] NEYRAND G., ROSSI P.*, op.cit.,*p. 27.

6 Trajectoires de logement

Le logement est selon Maryse Marpsat un des premiers indicateurs de la pauvreté en conditions de vie. Selon Chombart de Lauwe, il est porteur d'une image de la société inscrite sur le sol[852]. Selon lui, en étudiant le logement, on étudie en même temps « *les rapports entre la vie d'une famille et le cadre qu'elle a pu se donner ou que la société lui a imposé*[853] ». Les entretiens ont permis de mieux cerner l'expérience des habitants par rapport au logement qu'ils occupent et plus largement à l'espace résidentiel de vie dans lequel les relations de parentalité se développent.

La séparation entraîne souvent une perte négociée ou abrupte d'un logement, ce qui a des conséquences fort différentes sur le vécu de la monoparentalité et sur la stabilité des situations. Le contexte du marché locatif à Bruxelles étant particulièrement tendu[854], les risques de perdre son logement se déclinent différemment selon les protections que connaissent les individus. De premier abord, la conflictualité des situations lors de la séparation a un effet certain. La grande majorité des femmes qui ont perdu leur logement ont fui un mari violent et ont dû se retrouver dans les maisons d'accueil. D'autres situations renvoient plutôt au 'mal logement', aux ventes du bâtiment ou aux accidents.

Perdre son logement est une expérience qu'un tiers des personnes interrogées ont connue à un moment donné de leur trajectoire. Si certaines femmes se retrouvent temporairement dans le secteur de l'aide aux sans-abri, cela ne veut pas dire pour autant que cela représente l'entièreté de la situation de non-logement. Ce sont surtout les femmes, qui ont su rester en bonne entente avec leur propre famille, et qui ont pu revenir après la séparation pendant quelques semaines chez leurs propres parents. Nombre de femmes se sont débrouillées pour ne pas devoir demander de l'aide auprès d'un centre d'hébergement. Ces lieux d'accueil sont perçus par les parents comme la dernière des solutions. Vivre chez les parents ou accepter un appartement mal adapté permet de retrouver d'urgence une place pour dormir avec des enfants.

Nous nous sommes demandé ensuite comment les parents gardent, trouvent ou changent de logement. La notion du support au logement était une composante centrale dans l'analyse des degrés de protection qu'offre un logement selon qu'il soit social, privé ou d'un autre type (logement accompagné, maison d'accueil, …)[855]. Ici aussi nous voyons que la conflictualité lors de la séparation a une forte influence sur les marges d'action. Par rapport au logement, il arrive rarement que les parents différencient leur conflit conjugal en dehors de la sphère parentale. Disons-le autrement, les personnes qui sont regroupées sur notre axe comme ayant connu une séparation plus négociée autour de la garde de l'enfant, ont tous gardé leur logement. Les parents argumentaient du maintien du domicile en raison du bien-être de l'enfant (et du parent). Les pertes de logement renvoient alors souvent à une conflictualité présente lors d'une séparation qui amène la femme à fuir le lieu où vivait le couple.

La difficulté d'accès au logement à cause de faibles ressources financières par rapport aux prix demandés est redoublée par la discrimination sur base de différents « critères » (couleur de peau, être femme, avoir des enfants, dépendre du CPAS, etc.) qui diminue la « confiance » du propriétaire. À

[852] CHOMBART DE LAUWE, Paul-Henry, *Des hommes […], op.cit.,* p. 87.
[853] *Ibid*.
[854] CORIJN E., VLOEBERGHS E.*, op.cit.*
[855] L'étude des rapports à l'espace résidentiel de vie et à la ville sera développée dans la deuxième phase de cette recherche.

travers ce climat de méfiance empreint de stéréotypes, la recherche du logement semble être une tâche perdue d'avance. Beaucoup de situations de logement inadapté résultent de ce contexte d'accès incertain au logement. Les femmes rencontrent dans ce domaine des difficultés qui se réfèrent directement au fait d'être femme et mère.

Dans le parc privé le logement pèse lourd sur le budget du ménage, il représente dans la majorité des cas entre 50% et 75% des ressources des parents. À cela s'ajoute le fait que la plupart des ménages occupent des logements où manque au moins une chambre. Ici encore nous avons vu que les femmes « prennent sur soi ». Le parc de logements public offre une plus grande stabilité aux parents, puisque les contrats sont plus assurés que dans le secteur privé. Même si les logements sont parfois en moins bon état, il n'empêche que les personnes gardent leur son logement. Même si le logement public est globalement apprécié par les personnes qui y vivent, d'autres qui voudraient y avoir accès sont démotivés avant même d'introduire une demande à cause de la longueur du temps d'attente. L'accès à la propriété est plutôt rare. Une seule femme a su obtenir un crédit grâce au Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-capitale.

La plupart des situations passées en revue ont toutes en commun le caractère subi. Les parents en tant que ménage monoparental n'ont que très peu de marges de manœuvre face à un parc locatif public saturé et un marché de logements privés assez difficile d'accès. Ainsi le logement, non seulement par le prix, mais aussi par l'insécurité de pouvoir le garder, et la difficulté d'en trouver un autre, renforce souvent les conditions de pauvreté en situation de vie. Les différentes formes que prennent le mal-logement et l'insécurité en général du logement privé empêchent dans beaucoup de cas de trouver une trajectoire mieux protégée face aux aléas de la vie sociale. Le logement public est un rempart, mais reste peu accessible dans le cas de Bruxelles.

III. L'épreuve de la monoparentalité

Nous allons conclure ce travail par une première mise en perspective de l'épreuve que constitue la monoparentalité. Nous avons certes pu avancer pour délimiter les contours de cette épreuve, mais un travail futur reste à faire. Premièrement, en finissant notre enquête à partir d'entretiens biographiques et extrospectifs, et deuxièmement en débutant des réunions collectives pour mettre en résonance les résultats trouvés auprès des entretiens individuels. Nous disposons d'assez de matériaux empiriques pour proposer une première conclusion de nos deux approches du travail (par les statistiques descriptives et par les entretiens) à travers la notion d'épreuve.

1 Construire l'épreuve

Comme le souligne Danilo Martuccelli, *« là où une étude à dominante statistique dégage quelques grandes constellations sociales, une étude menée par des entretiens qualitatifs tend à souligner les passerelles, l'hybridation et l'inconsistance des places. D'un côté, on renforce, par le biais de ruptures et de frontières, une vision stratifiée ; de l'autre côté, on accentue, par un continuum d'expériences, une vision plus enchevêtrée du social*[856] *».* Le concept d'épreuve permet de cerner les manières dont les transformations structurelles s'inscrivent dans les parcours personnels. Cette notion permet de rendre compte à la fois de ce qui est le plus partagé dans les trajectoires sociales, tout en laissant une place analytique à l'acteur singulier qui affronte l'épreuve avec un « bagage » plus ou moins partagé. Selon Martuccelli, [857] on peut retenir quatre caractéristiques pour qualifier le concept d'épreuve : i. elle est indissociable d'un récit de mise à l'épreuve qui marque une tension de principes entre lesquels l'acteur est confronté (dissociation entre l'individu et le monde) ; ii. elle suppose une conception de l'individu qui affronte l'épreuve et s'y mesure (cela intègre le ressenti personnel de l'épreuve) ; iii. elle est indissociable d'un processus d'évaluation des situations (cela renvoie aux expériences de domination) ; iv. elle désigne des défis structurels et historiques qui renvoient à des enjeux collectifs.

2 Une espace marqué par trois tensions

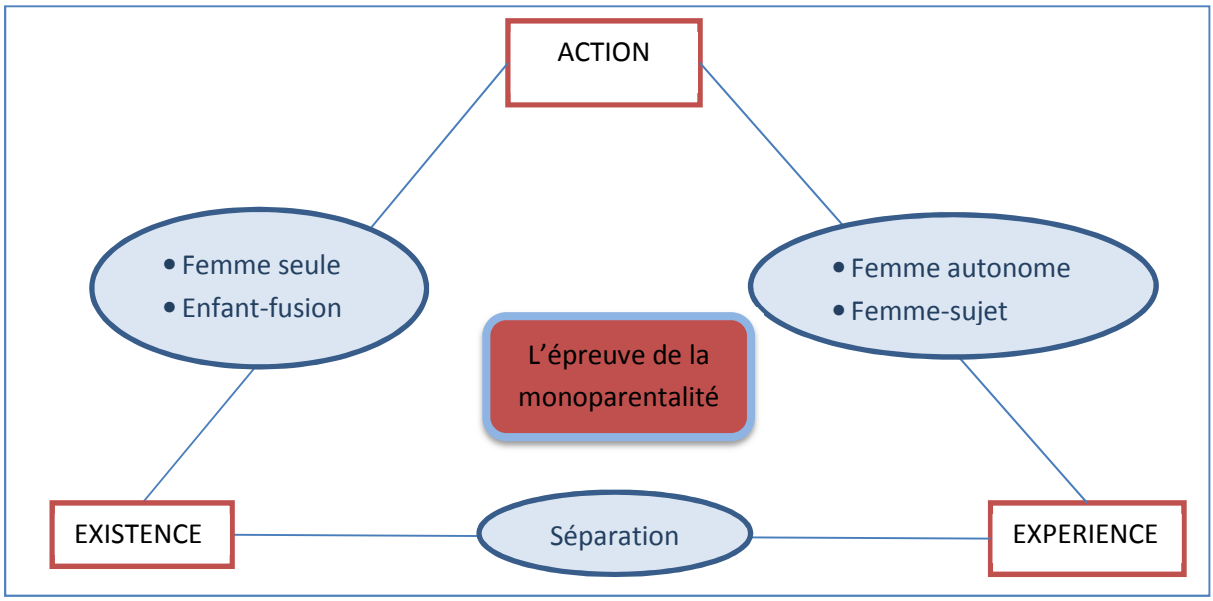
Nous suivons ici Bernard Francq[858] quand il propose une analyse de l'épreuve urbaine. Pour lui, la ville peut se définir comme la combinaison de trois espaces. A l'évidence, elle est un espace d'existence où l'individu déploie des expériences en développant une multiplicité d'actions. L'espace d'existence est défini comme l'espace qui cristallise « *les pratiques que l'individu développe pour se loger, se déplacer, aller travailler, se cultiver, aimer – les fameuses fonctions de la charte d'Athènes – qui ont un côté minéral fait de rapports aux lieux et de liens.*[859] . L'espace d'expérience renvoie aux pratiques que l'individu expérimente dans son rapport à soi et aux autres[860]. L'espace d'action dans le contexte de la monoparentalité renvoie aux possibilités d'action que connaît l'individu et plus largement vers les

[856] MARTUCCELLI D., *Forgé […], op.cit*., p.394.
[857] MARTUCCELLI D., *Forgé […], op.cit*.
[858] FRANCQ B., 2011, « Ville, épreuves subjectives et sujet personnel *»,* in : TAHON M.-B. (dir.), 2011, *Sociologie de l'intermonde. La vie sociale après l'idée de société*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, pp. 79-94.
[859] *Ibidem*., p.89.
[860] *Idem*.

acteurs individuels et collectifs qui font « *un travail sur la démocratie, sur la relation entre égalité et différence, création et contrôle*[861] ». Espace d'existence, d'expérience, d'action, c'est en croisant chacun de ces espaces les uns par rapport aux autres que l'on est à même de dégager des intermondes et des épreuves subjectives qui s'appuient sur des supports qui ont des épaisseurs différentes. Le croisement de ces différents espaces produit des intermondes[862] qui sont autant de textures par rapport auxquelles il s'agit de repérer les épreuves subjectives.

La monoparentalité peut s'analyser comme un espace où se tissent un certain nombre de tensions[863] comme l'indique le schéma qui suit :

Figure 87: Présentation schématique de l'espace qui définit les tensions de l'épreuve de monoparentalité



- entre l'existence et l'expérience, la séparation occupe une place déterminante quant à l'entrée en monoparentalité ; elle peut se faire de manière conflictuelle, voire à la suite de violence ou de manière négociée ;
- entre l'existence et l'action, la question de la « femme seule » est traversée par « « faire le deuil de l'amour déçu et des relations avec les « ex-maris, compagnons » et prendre en charge totalement l'enfant, faire fusion avec lui à travers un isolement de plus en plus assumé ; la maternité l'emporte alors largement sur l'ouverture aux autres et sur les possibilités d'action des parents ;
- entre l'expérience vécue de la séparation et l'action, le caractère parental plus négocié de celle-ci, la recherche d'autres expériences amoureuses rencontrent plus la volonté de la femme de rompre son isolement, de construire des rapports aux autres qui cherchent à déployer une identité féminine et autonome qui en fait une femme-sujet.

[861] *Id.*

[862] L'intermonde étant défini comme un espace à l'intérieur de « l'ordre social » où des marges d'action restent toujours possibles, c'est un entre-deux malléable entre le « système » et les « acteurs » où l'acteur peut trouver une certaine possibilité délimitée d'agir autrement. MARTUCCELLI D., « Programme et promesses d'une sociologie de l'intermonde », in : TAHON M.-B. (dir.), 2011, *Sociologie de l'intermonde. La vie sociale après l'idée de société*, op.cit., p.21-22.

[863] Suite au caractère particulier des trajectoires de monoparentalité des hommes dans notre enquête, nous avons préféré cerner l'épreuve surtout au féminin. Un futur travail devra intégrer les aspects masculins.

2.1 Entre l'existence et l'expérience : la séparation

La monoparentalité ne peut être appréhendée systématiquement comme un état, mais comme un moment, une séquence unique ou plurielle de la trajectoire de vie d'un individu. Il revient aux individus après avoir vécu de manière très lourde la séparation de reconstruire une unité de soi.

La plupart des situations de séparation sont marquées par une tension assez conflictuelle entre les partenaires, mais en matière de violences conjugales, nous avons pu constater de fortes variations. Vivre une forte violence lors de la séparation à des influences sur le vécu de la monoparentalité par après. Les situations conflictuelles dans notre enquête touchent à la fois les femmes qui se sont déjà trouvées auparavant dans une situation socio-économique précaire, mais en plus, la présence des violences conjugales fait en sorte que ces femmes subissent alors triplement les difficultés. En étant à la fois confrontées à subir seules les charges liées à l'éducation, le manque de moyens dû à leur situation de bénéficiaire d'allocations sociales (ou la perte d'emploi), il arrive parfois qu'elles perdent leur logement. Ces femmes sont donc confrontées, dès le début de la monoparentalité, à une position de départ nettement moins avantageuse, qui réduit par la suite leurs marges d'action. Le désinvestissement des hommes se marque alors par le non-paiement d'une pension alimentaire et un retrait quasi complet de la sphère parentale. L'espace d'existence de ces femmes se trouve alors radicalement réduit par l'expérience de cette séparation plus conflictuelle.

Plus loin, nous avons vu que la séparation a des influences sur les possibilités d'engager d'autres relations conjugales. Deux modèles se sont dégagés à ce titre : d'un côté, nous avons vu des femmes qui tentent de refaire un mariage, de l'autre certaines sont plus critiques envers les possibilités de trouver une relation conjugale qui reste en dehors de l'aspect parental. Ces femmes font plus attention aux choix conjugaux pour ne pas revivre des problèmes comme dans le passé.

Une séparation est par définition toujours un conflit entre deux partenaires, mais lorsqu'elle est mieux acceptée par les partenaires, et qu'ils parviennent à séparer l'aspect conjugal de l'aspect parental, alors des arrangements entre les ex-partenaires permettent de gérer la situation autrement. Il arrive alors que les parents se séparent et négocient pour savoir qui reste avec les enfants, comment se partagent leurs biens mutuels et s'installent une garde partagée avec paiement d'une pension alimentaire. Dans ce cas assez rare, les femmes et les hommes gardent une base pour déployer leur existence propre.

La négociation englobe beaucoup plus de domaines de la vie que juste la tension entre la couple parental et le couple conjugal ; il s'agit parfois de trouver des ajustements entre proximité géographique, trajectoires professionnelles, capacité à négocier par rapport aux supports et soutiens que peuvent trouver les personnes. Mettre en place un projet de coparentalité nécessite parfois de forts bouleversements. Le moins que l'on puisse dire est que cela ne va pas de soi, ou pour reprendre notre cadre analytique des bifurcations[864], il faut que les ***ingrédients*** (changement de travail, de logement, proximité géographique, négociation de la parentalité en dehors du conflit conjugal, et soutien de la part des grands-parents et autres) soient bien mélangés pour que puisse se créer un ***processus.*** Celui-ci consiste en ce que la ***bifurcation*** de la séparation parentale se passe de manière à ce que de nouvelles contreparties soient trouvées entre les différents ***protagonistes*** (les enfants, le père, la mère, les beaux-

[864] MÉNDEZ Ariel, (dir.) *Processus : […], op.cit.*

parents, etc.). La monoparentalité dans ce cas de figure est mieux préparée, les deux parents sont plus soutenus et acceptent de mieux vivre « seuls ».

Agencer une séparation n'est pas que l'affaire des parents. Toutes sortes de dispositifs, différentes lois (par ex. obligation de la pension alimentaire), différentes mesures (congé maternel) ou encore différents médiations (par ex. la police qui expulse l'homme dans une situation de violence domestique) peuvent influer sur la manière dont est vécue la situation. Cette médiation et le soutien de ces différents supports permettent de médier mieux les conflits et de sortir d'un certain rapport de force (moyens économiques, force physique, ressources, autonomie, etc.) et d'une négociation de « un à un ». L'obligation qui revient souvent de facto à la mère d'assurer la stabilité de l'enfant lui laisse une moindre marge d'action, elle ne peut pas se retirer de la situation. D'autres dispositifs ou interventions de l'État sont nécessaires pour rééquilibrer les inégalités des situations de fait. Cette symétrie trouvée permet alors aux enfants de mieux faire face à la séparation en se construisant une image de leurs parents en dehors du conflit conjugal[865].

En résumé, la tension la plus centrale que doivent alors affronter les parents se joue entre la conflictualité et la négociation[866] que les parents parviennent à mettre en œuvre en s'appuyant sur différents types de supports.

2.2 Entre l'existence et l'action : la femme seule

Dans la plupart des situations de monoparentalité, les mères se trouvent souvent seules avec leurs enfants. Face aux moyens économiques précaires et face aux marges d'action limitées, presque toutes les mères disent à un moment ou l'autre qu'elles « savent prendre sur elles-mêmes ». Nous avons entendu cette phrase dans des contextes allant d'une simple constatation de l'importance de l'allocation des budgets à ceux où les enfants constituent une priorité, jusqu'à des situations où les mères s'interdisent quasiment de mener leur propre vie. Dans ces situations où il n'est pas vain de parler de 'sacrifice', les mères visent à ce que l'enfant s'en sorte mieux qu'elles-mêmes, qu'ils reçoivent le nécessaire pour faire face aux épreuves de la vie.

Le futur des enfants est souvent ce qui est le plus essentiel pour les parents. Surtout dans les cas où l'absence du père est quasi-totale et dans les cas où les conflits entre parents sont encore « ouverts », les mères se posent alors la question de savoir comment aider l'enfant à passer à travers l'épreuve qui consiste pour l'enfant de vivre l'absence du père. Il est moins question dans notre enquête de l'absence totale de la figure paternelle que de la lourdeur de gérer à la fois la proximité émotionnelle tout en étant en même temps la personne qui est censée fixer les limites à l'enfant. L'éducation est la recherche continue d'une stabilité entre différentes attitudes envers l'enfant crée une tension puisqu'il s'agit d'être à la fois proche, doux et à l'écoute, tout en posant des limites, en étant sévère et en imposant une direction. Cette tension crée une assez profonde incertitude quant aux attitudes éducatives à prendre. Cette présence continue de l'enfant qui va de pair avec l'obligation de gérer à la fois différentes attitudes éducatives ambivalentes peut générer le sentiment d'un certain « étouffement », soit une plus grande prise de distance.

[865] NEYRAND G., *L'enfant face à la séparation […], op.cit., p.* 225.

[866] Notons encore que la résolution des conflits n'est pas l'apanage des classes moyennes ; nous avons trouvé ce genre de comportements dans les entretiens avec des personnes appartenant aux classes plus populaires, mais la différencie se joue sur les ressources et moyens sur lesquels les parents peuvent s'appuyer.

Si les mères de jeunes enfants veulent s'extraire de ce monde qui est dominé par la présence continue de l'enfant, elles doivent d'abord trouver une forme de garde durant la journée (crèche, halte-garderie, ou plus largement l'école, etc.) ou en soirée (grands-parents, babysitters, nounous). Toutes ces formes d'accueil restant assez inaccessibles, que ce soit à cause d'un manque de places, d'un manque de moyens économiques ou à cause d'une impossibilité de recevoir du soutien familial (cf. conflits, proximité géographique, âge/maladie des parents, etc.), il revient aux mères de garantir la continuité de l'accueil des enfants. La volonté de s'occuper de l'enfant se retourne alors en obligation pour certains parents. L'affirmation de projets personnels, de formation, de bien-être est vite associée au fait de délaisser ses enfants ; dans ce contexte, les femmes parlent souvent de leur culpabilité vis-à-vis de ceux-ci. En présence de modes d'accueil de qualité, c'est-à-dire en laissant « l'enfant dans de bonnes mains », les mères peuvent enclencher un travail sur elles-mêmes qui leur permette de dépasser cette culpabilité et d'investir des moments de qualité avec l'enfant, tout en se disant « qu'on ne peut pas être super-maman ».

Un autre aspect important est à faire par rapport à cette tension. La fonction éducative est parfois prise en compte par des milieux diverses. Les enfants sont en contact avec d'autres membres de la famille ou des voisins et les enfants fréquentent les crèches, l'école, des associations de quartiers, vont en vacances avec la mutuelle, à des clubs sportifs, etc. Ils participent, selon les possibilités des parents, à toutes sortes de milieux de socialisation différents. Ces supports peuvent soutenir les parents en situation de monoparentalité par rapport à l'éducation des enfants. L'accès à ces diverses formes de sociabilité se décline fortement selon les ressources sur lesquels peuvent s'appuyer les parents. Les femmes sont, dans ce contexte, confrontées à la volonté d'investir la sphère de l'éducation au risque de « se priver de soi-même » et de surinvestir une relation fusionnelle avec l'enfant. En recevant le soutien nécessaire, les parents peuvent à l'inverse faire le deuil de leur relation passée et envisager une autre vie. Investir sa vie en tant que femme qui est ouverte à de nouveaux défis nécessite d'accepter la monoparentalité et de l'envelopper autrement. C'est rarement en étant « seules » qu'elles y parviennent. Le rôle de l'accueil des enfants et des activités extra-scolaires, de l'accessibilité du marché du travail, des formations et de la nécessité de trouver un logement stable sont autant de conditions nécessaires pour que la femme puisse investir la vie en dehors de la maternité. Répétons-le, les femmes veulent en règle générale être mère et être femme. À côté du seul espace d'existence où les femmes gèrent les fonctions plus essentielles de la vie, elles cherchent à trouver des espaces où elles « peuvent faire quelque chose de leur vie » comme elles disent. Les marges d'action dont bénéficient les acteurs dans l'espace d'action sont fortement marquées par les supports et soutiens qu'ils parviennent à mobiliser. L'État est aussi garant de la mise en place d'une infrastructure de supports (politiques publiques, sécurité sociale, droits, etc.) qui permettent aux individus de se tenir face au monde.

2.3 Entre l'expérience vécue et l'action : la femme-sujet

Vivre la monoparentalité en tant que femme renvoie à une autre tension entre l'expérience vécue et les possibilités d'action des femmes sur leur propre situation en devenant sujet et acteur dans la société. D. Le Gall et C. Martin ont relevé à partir d'entretiens deux manières de « vivre » la monoparentalité, soit sur le mode négatif de la marginalité sociale[867], soit sur celui – plus positif – du modèle familial où «*en prise avec l'évolution des mentalités, [les femmes] 'relativisent ' leur propre situation, en la resituant dans le contexte social en pleine mutation. Il n'y a pas à tout prix volonté de se 're-normaliser' par le mariage. La situation monoparentale apparaît comme une séquence 'normale' qui succède à une autre, à laquelle il est préférable de mettre un terme. A l'image de la 'femme seule', se substitue celle de la 'femme autonome'*[868] ». À l'expérience « d'avoir raté son mariage » peut se substituer une autre ouverture du vécu de la monoparentalité où la femme peut acquérir plus d'autonomie.

Certaines femmes ont pris l'autonomie très à cœur, elles disent très directement qu'elles n'ont plus besoin d'un homme à la maison qui risque de venir perturber tout ce qu'elles ont su construire depuis qu'elles sont en situation de monoparentalité. La maternité reste importante, mais elles expriment le désir de garder leur autonomie en tant que femme. Le rapport à l'homme en lien avec la recherche de l'autonomie peut se vivre de manière très antinomique. Certaines mères interpellent leurs ex-conjoints pour qu'ils prennent en charge leurs responsabilités (garde, pension alimentaire, etc.). Chez d'autres, c'est le rapport conflictuel du passé qui domine, certains mères préférant en demander le moins possible à l'homme (pas de pension alimentaire) pour qu'au moins ce dernier garde un lien avec les enfants. D'autres mères encore dans des situations fortement conflictuelles mettent alors l'homme « à la porte » tout en assumant seule l'éducation de leurs enfants. L'autonomie se paie alors parfois au « prix fort ».

C'est en prenant des distances avec les modèles véhiculés sur la « famille classique », en se dégageant des espaces d'action propres, et en assumant la monoparentalité comme une « autre forme familiale », tout en cherchant de nouveaux contacts avec les autres, que les femmes agissent et deviennent sujet. Si elles parviennent alors à garder une stabilité dans l'espace d'existence (travail, logement, vie familiale, etc.), tout en traversant la séparation et en acceptant la monoparentalité dans leur propre vie à elle et avec les enfants, elles peuvent alors, à l'interstice entre l'action sur son environnement et sur soi-même, investir autrement leur expérience de la monoparentalité. C'est sur base de cette condition-là (conscience, connaissance et capacités d'action) que l'on, peut parler de femme-sujet. Elle se définirait à la fois comme femme et comme mère. Alain Touraine reconnaît une certaine affirmation première de la féminité - « Je suis une femme » - qui inclut que les femmes sont des êtres sexués et dominés, mais qui souligne qu'elles veulent d'abord et avant tout être femme, ce qui va au-delà des attributions faites par d'autres : « *Se définir comme femme revient à placer au centre de sa vie un certain rapport de soi à soi, la construction d'une image de soi comme femme, une affirmation première qui ne se laisse pas enfermer dans différents mouvements politiques ou courants scientifiques quelconques*[869] ». Touraine ajoute : « *Et la femme-sujet n'est pas une déesse ou une statue, mais un être humain qui gère*

[867] « *Le discours des femmes en situation monoparentale s'organise souvent sur le registre de l' « Avant » et de l' « Après ». Plus la phase de vie conjugale s'apparentait à une vie de couple traditionnelle, plus le regard porté sur sa propre situation est négatif. Être mère seule apparaît alors comme une « expérience » traumatisante*. », LE GALL D., MARTIN C., *Les familles monoparentales, […],* p. 99.

[868] *Ibidem*, p. 103.

[869] TOURAINE A., *Le monde des femmes*, *op.cit.,*p.33.

(difficilement) les rapports entre ses rôles sociaux, dont elle ne peut se défaire, son expérience biologique inséparable du rapport aux enfants, ses rapports à un être aimé, qu'il soit du même sexe ou non, et enfin son rapport à soi-même, la reconnaissance (recognition) de soi est au centre de la construction de soi[870]*.*»

Les femmes construisent leur identité dans un contexte qui est marqué par l'ambivalence d'être à la fois une mère qui investit la maternité Et une femme qui poursuit des projets personnels et professionnels, comme nous l'ont fait remarquer Nathalie Heinich[871] et Alain Touraine[872]. Cette ambivalence est loin d'être facile à vivre, puisque le manque de temps d'un côté et le manque de soutiens et de supports à la parentalité de l'autre ont des effets importants sur les possibilités de se construire.

En résume, entre l'expérience vécue de la séparation et l'action, le caractère parental plus négocié de celle-ci, la recherche d'autres expériences amoureuses rencontrent plus la volonté de la femme de rompre son isolement, de construire des rapports aux autres qui cherchent à déployer une identité féminine et autonome qui en fait une femme-sujet.

3 Des marges d'action différentes

Les individus partagent des marges d'actions différentes pour affronter l'épreuve de la monoparentalité. Ils se trouvent dans un contexte de contraintes où ils ne sont pas entièrement libres ; ce sont leurs positions structurelles qui influent largement sur leurs capacités d'action, et le niveau de conflictualité influence largement les ressources (qu'elles soient émotionnelles, sociales ou économiques) dont disposent les personnes. Un regroupement à travers une typologie a permis de saisir comment les épreuves se déclinent différemment selon la position structurelle de l'individu. Reprécisons encore que cette typologie n'est pas en soi un classement des individus, mais plutôt un regroupement des histoires singulières des personnes selon des proximités qu'elles démontrent par rapport aux supports et aux contraintes[873] qu'elles rencontrent.

En analysant les bifurcations dans les trajectoires familiales, professionnelles, résidentielles ou par rapport aux soutiens et supports, nous avons retracé deux axes importants qui permettent d'analyser de manière comparative ce qui est partagé dans les situations sociales que connaissent les personnes dans leurs trajectoires individuelles : un premier axe se réfère à la position socio-professionnelle[874] qu'occupe la personne alors que l'autre axe[875] retient la manière dont a été vécue la séparation par rapport à la répartition des tâches et les obligations liées à la parentalité (confictualité/négociation). Il est possible de dégager six types de conduites qui différencient l'épreuve que constitue la monoparentalité

[870] *Ibidem*., p.59.
[871] HEINICH, N.. *Les Ambivalences* […], op.cit.
[872] TOURAINE A., *Le monde des femmes*, *op.cit.*
[873] Martuccelli D., « Programme et promesses d'une sociologie de l'intermonde *», op.cit.*
[874] Cet axe 'classique' retient les positions qu'occupent les personnes par rapport à la structure socio-économique. C'est un indicateur de la protection que connaissent les personnes par rapport au marché de travail et pour subvenir à leurs besoins.
[875] L'axe de la relation entre les ex-conjoints autour de la parentalité retient les niveaux de conflictualité et de négociation présente après la séparation autour des deux indicateurs : la garde partagée et la pension alimentaire. Dit de manière plus pratique, si la séparation s'est déroulée d'une manière très conflictuelle, la chance est beaucoup plus grande que le couple n'installe pas de garde partagée, l'homme (dans la majeure partie des cas) ne payant pas de pension alimentaire. Cette situation au départ, cette bifurcation qu'ont connue les couples, a des conséquences assez importantes par la suite sur la manière dont sont vécues les situations de monoparentalité.

3.1 La ‘double journée’ allégée par une parentalité négociée

Les personnes qui se retrouvent dans ce groupe travaillent à temps plein et ont eu une séparation plus ou moins négociée. L’ex-partenaire paie la pension alimentaire, et des formes de garde régulière ont été mises en place. Si les femmes doivent assumer plus de tâches relatives à la parentalité, les hommes sont mis devant leurs responsabilités en visant une coparentalité plus équilibrée. Les femmes ont presque toutes un niveau scolaire moyen ou élevé. Elles habitent toutes dans un logement privé, et deux d’entre elles se sont installées en périphérie après la séparation (plus proche de la famille pour les deux).

La ‘double journée’ oblige les mères à s’investir dans leur travail et à s’occuper de leurs enfants en même temps. Tandis qu’il est nécessaire de trouver des crèches, des garderies ou d’autres formes d’accueil pendant les heures de travail, la présence ou non d’autres soutiens comme la famille, les copains ou l’ex-compagnon font la différence entre le vécu de ces situations. Les parents soutenus par d’autres personnes arrivent à trouver « des bulles d’air » qui leur permettent de souffler à certains moments. Les parents qui ne reçoivent pas d’autres soutiens en-dehors de leurs heures de travail, parlent de la « course contre le temps».

Les femmes entretiennent parfois des relations amoureuses, mais elles préfèrent garder leur appartement pour leur propre vie avec les enfants. L’homme n’est pas censé jouer dès le départ un rôle paternel, il est plus vu comme un compagnon pour la femme adulte. Ce sont donc des femmes « soutenues », mais qui doivent assumer un travail à temps plein avec une majorité de tâches liées à la parentalité. Dans ce groupe se trouvent les femmes qui ont le plus de ressources pour faire face aux tensions qui délimitent l’épreuve de la monoparentalité.

3.2 La ‘double journée’ des parents délaissés

Ce groupe rassemble des personnes avec des situations socio-professionnelles proches du premier, mais les séparations se sont passées de manière plus conflictuelle. Les femmes qui ont connu une conflictualité relative ont la garde principale des enfants et doivent s’en occuper essentiellement seules. Les pères désinvestissent largement ou sont complètement absents ; parfois la vie avant la séparation était marquée par la violence conjugale.

La combinaison entre le travail et la vie familiale devient assez difficile pour ce groupe. À côté de l’accueil plus organisé (crèches, haltes garderie, etc.), les membres de la famille (parfois ce sont des copains ou des voisins) permettent une meilleure articulation entre les sphères du travail et la vie familiale. Dans le cas où les soutiens familiaux sont absents, la tâche de conciliation entre travail et famille devient beaucoup plus aiguë. Rappelons qu’il n’y a qu'une mère sur cinq qui bénéficie d’un réel soutien familial. Parfois des étudiantes ou des nounous sont payées pour garder les enfants pendant quelques heures pour « boucher les trous » entre différents horaires, mais les prix sont peu abordables.

C’est le groupe où le sentiment d’épuisement est fort présent malgré une situation professionnelle plus stable ; c’est la ‘double journée’ qui exige des parents un dévouement pendant toute la journée. Même les week-ends ne sont plus reposants. Les mères parlent souvent du ‘sacrifice’ à faire pour leurs enfants, et de la difficulté – voir de la culpabilité – de ne pas pouvoir être là plus souvent pour eux.

Nous retrouvons des situations de logement assez diversifiées, entre logement privé et logement social. Les différences de loyer impliquent un fort écart entre les possibilités des parents, d’un point de vue du coût plus faible pour un logement social et de la plus grande sécurité de garder son logement dans le parc public.

L'épreuve de la monoparentalité est plus marquée ici par une « conciliation laborieuse et chronométrée » pour parvenir à gérer les différentes attentes. C'est l'épuisement qui caractérise souvent ces situations. En gardant une certaine stabilité d'existence, les femmes arrivent à se construire des espaces d'autonomie mais l'expérience reste assez marquée par la « course ».

3.3 Des trajectoires plus précaires, mais avec le soutien de l'ex-conjoint

Le mi-temps de travail des membres de ce regroupement permet certes de mieux combiner travail et vie familiale, mais les moindres revenus font en sorte que ces mères vivent à des degrés divers des situations de pauvreté et qu'elles connaissent des marges d'action plus limitées.

En trouvant les soutiens organisés par rapport à la garde de leurs enfants, et en négociant avec l'ex-partenaire les modalités de l'investissement parental partagé, nous retenons surtout que c'est plutôt un choix qui consiste à diminuer le travail pour pouvoir être plus présent pour les enfants et pour garder un certain équilibre. Le travail à mi-temps et les projets de formation permettent aux personnes de ce groupe de trouver un équilibre plus harmonieux entre la sphère familiale et la sphère du travail, même si les possibilités économiques sont plus réduites, voir très difficiles.

Les situations de logement tendent plus vers le logement privé, mais les parents se trouvent parfois face à un logement inadapté (cf. dormir dans le salon). Le logement social forme un rempart contre les aléas du marché de logement privé. Ces femmes trouvent de plus grandes possibilités de s'extraire de la fusion avec l'enfant en travaillant à temps partiel, les moyens économiques permettant de garder une stabilité précaire. Ici, l'épreuve de la monoparentalité est marquée par une manière de vivre de façon plus positive le temps qui reste afin d'engager d'autres espaces d'action pour investir une certaine autonomie « partielle».

3.4 Des trajectoires précaires d'insertion avec une co-parentalité plus conflictuelle

Nous savons que les séparations conflictuelles dominent largement l'entrée en monoparentalité. Ce groupe rassemble des personnes qui travaillent au maximum à mi-temps et les personnes qui suivent actuellement une formation ou un autre projet d'intégration. Plusieurs femmes ont subi des violences conjugales qui les ont fait fuir. Les difficultés s'enchaînent alors, les violences conjugales amènent à perdre le logement, les femmes se trouvant seules avec leurs enfants dans un centre d'hébergement (ou logés chez leurs parents). C'est là qu'elles doivent recommencer leur propre vie. Mais c'est aussi le groupe qui connaît le plus d'évolution de leur situation en un espace de temps court. Ces femmes ont connu des crises assez aiguës, graves, mais elles montrent aussi une capacité à se « remettre debout » et à continuer (ou recommencer) leurs propres vies.

D'autres femmes de ce groupe travaillent à mi-temps, sont en pause-carrière ou occupent un emploi PTP, mais elles n'obtiennent pas d'aide de la part de leur ex-conjoint. Ce que partagent toutes les femmes de ce groupe est la difficulté à « nouer les deux bouts » à la fin du mois. Travailler à mi-temps ou poursuivre une formation nécessite des frais supplémentaires (crèche, garderie, etc.) que le salaire pour un travail à mi-temps ou les revenus de remplacement peuvent difficilement combler. Les situations financières sont donc particulièrement problématiques. En manque de support et de soutien, ces situations risquent fortement de basculer vers la 'parentalité abandonnée à domicile' (ou sans domicile). L'ouverture des milieux d'accueil de l'enfance permettrait à ces femmes de mieux construire des projets professionnels tout en trouvant des espaces pour elles-mêmes à côté de la maternité.

L'expression « sur la corde raide » désigne assez bien l'épreuve de la monoparentalité ; l'équilibre incertain entre le travail à mi-temps (ou les projets de formation) et les situations moins stables de mal-logement risquent de bousculer les trajectoires hors du domaine de l'activité et de renforcer la précarité des situations. Avant de trouver une plus grande autonomie, ces parents doivent d'abord reconstruire leurs propres vies après une séparation très conflictuelle. La tension la plus forte se trouve du côté de se construire une (in)certaine sécurité existentielle, ce qui domine fortement l'espace d'action.

3.5 La parentalité négociée à domicile

C'est le plus petit groupe de notre enquête. Les ex-conjoints assurent une garde de 'un weekend sur deux' et versent une pension alimentaire. La difficile articulation entre vie familiale et travail a fait en sorte que les femmes ont arrêté de travailler quand les enfants étaient plus jeunes. Ces femmes parlent assez souvent du leur propre sacrifice pour que leurs enfants s'en sortent mieux qu'elles-mêmes. Elles vivent dans un logement social et n'ont pas les moyens qui leur permettraient une plus grande mobilité géographique. C'est dans l'espace du quartier et du logement que ces mères passent le plus du temps.

C'est la tension entre l'espace d'existence et l'espace d'action qui est la plus forte pour ce groupe. En manque de moyens et de supports pour investir d'autres projets dans la société, il ne reste que le futur des enfants à assurer en « prenant sur soi-même », la recherche d'autonomie étant réduite à la maternité à domicile. Les mères attendent qu'avec l'âge des enfants, elles puissent commencer à faire « autre chose » dans la vie, engager d'autres espaces d'action.

3.6 Les abandonnés à domicile

C'est le groupe où les pères sont les moins présents (seulement 15% des pères de ce groupe gardent un contact occasionnel) ; les trajectoires de femmes semblent plus complexes. Elles se sentent en règle générale assez abandonnées par leur ex-conjoint, les séparations et les dernières années du couple s'étant passées de manière plus conflictuelle.

Les parents connaissent tous des conditions marquées par une plus ou moins grande pauvreté. Ceux qui s'en sortent le mieux sont ceux qui reçoivent les allocations de chômage, une pension alimentaire, des allocations familiales et qui vivent dans un logement social. Cette combinaison permet certes de garder une certaine situation économique abordable (comparée aux autres), mais il est plutôt rare que les mères puissent bénéficier de ces quatre 'digues'[876] contre la précarité. En règle générale, les formes de garde sont assez inaccessibles pour ce groupe. Les pères et les mères peuvent « souffler » lorsque leurs enfants sont à l'école, mais les autres parents ont tout le temps leurs enfants avec eux.

Les mères dans ce groupe ont aussi très peu de possibilités d'investir d'autres projets de vie que la maternité. Les enfants sont donc l'objet d'un investissement principal et ceci en « prenant sur soi », dans un contexte marqué par le manque de supports.

Tandis qu'un tiers des personnes sont à la recherche d'emploi, les autres ne le sont plus. Le nombre d'enfants et les problèmes de santé rendent une intégration professionnelle difficilement conciliable pour les personnes avec plusieurs enfants à charge. L'absence d'une formation qualifiante de base et un long passé sans-emploi, parfois des problèmes de santé rendent les chances de trouver un emploi assez minces. Les femmes doivent assumer toutes seules des situations marquées par une précarité assez forte qui va de pair avec un profond sentiment d'être 'délaissé' par les hommes et par la société.

[876] MARTUCCELLI D., *Forgé […], op.cit.,* p. 408.

La moitié des personnes de ce groupe a connu une situation de non-logement au courant de leur vie. Elles trouvent un ancrage résidentiel dans ce que l'on a nommé les 'grands ensembles' de logement. Le parc locatif social est un réel appui pour ces personnes et aide à assurer une certaine stabilité, malgré toutes les difficultés auxquelles doivent faire face ces mères et pères.

L'épreuve de la monoparentalité se résume ici à contrecarrer la précarité dans l'espace d'existence. L'autonomie est réduite à faire le nécessaire pour que les enfants ne subissent pas trop les « effets négatifs » de la situation. En manque de supports et de soutiens, ces femmes restent dans des situations plus précaires. Elles trouvent cependant des marges d'actions individuelles en participant par exemple à différents groupes de femmes ou en tentant de trouver du temps pour faire des activités personnelles. Même si les situations sont marquées par une forte précarité, cela ne veut pas dire que ces femmes n'ont pas de vie. Même si leurs marges d'autonomie sont réduites, elles arrivent tout de même à investir des espaces d'action plus locaux.

4 L'épreuve type

C'est en se confrontant aux trois tensions (conflit/négociation, femme seule/soutenue, femme autonome/abandonnée) qui délimitent l'épreuve de la monoparentalité, que les parents arrivent à se dégager une plus au moins grande marge de manœuvre à travers l'espace d'existence, d'expérience et d'action. La difficulté de combiner le travail avec la vie familiale dans un contexte de difficultés d'accès aux formes de garde organisée font que tous les parents doivent « prendre sur eux-mêmes ». Tandis qu'à une extrémité, les parents vivent la « course » pour articuler différents horaires, temporalités et charges, ce qui a pour effet de générer une mauvaise conscience de ne pas en faire assez mais aussi un fort sentiment d' « épuisement », de l'autre, les mères vivent dans un monde qu'elles décrivent comme « un étouffement » causé par le manque de soutien vis-à-vis des parents qui vivent seuls avec leurs enfants.

L'ambivalence entre être mère et être femme reste centrale dans la plupart des situations évoquées. Les femmes veulent combiner plusieurs domaines pour construire leur identité, trouver des moyens de vivre une plus grande autonomie tout en assumant la maternité, faire face au deuil de la séparation pour démarrer une nouvelle phase de la vie. C'est au croisement des protections sociales et des efforts personnels que les individus doivent se construire une (in)certaine sécurité de trajectoire pour d'affronter l'épreuve de la monoparentalité.

Liste des entretiens

Cette liste retient des informations sommatives concernant les personnes interrogées. Les noms ont été changés en respectant le mieux possible les contextes culturels dont ils sont originaires. Nous représentons les personnes à travers leur âge, le nombre des enfants (et leur âge), le travail actuel, ainsi que le travail effectué un an avant la naissance du premier enfant (C'est une indication de la trajectoire socio-profesionnelle avant naissance). Nous retraçons brièvement si la personne est restée « seule », a engagé une nouvelle relation conjugale ou recomposé une « famille ». Le type de logement occupé ainsi que l'origine de la personne sont également retenues. Nous n'avons pas approfondi davantage, afin de garder le caractère confidentiel des informations personelles.

ABOU, femme, 35 ans, seule depuis au moins 15 ans, 6 enfants (18; 17; 16; 13; 10; 3),travail actuel: pas en recherche, travail un an avant la première naissance: idem, pas de conjoint, mode de garde partagé? non, pas de pension alimentaire, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: social, vit depuis 10 ans en Belgique (originaire de la Guinée), n° d'entretien: 10.

ALIX, femme, 45 ans, seule depuis 5ans ans, 1 enfant (5),travail actuel: Puéricultrice, travail un an avant la première naissance: Puéricultrice, compagnon vit ailleurs, mode de garde partagé? oui, de temps en temps si besoin, pas de pension alimentaire, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: privé, vit depuis 25 ans en Belgique (originaire de la Grèce), n° d'entretien: 41.

ANGELIQUE, femme, 30 ans, seule depuis 3mois ans, 1 enfant (2),travail actuel: Puéricultrice, travail un an avant la première naissance: idem, pas de conjoint, mode de garde partagé? rarement, pas de pension alimentaire, est soutenu par la famille pour la garde, logement actuel: privé, né en Belgique, n° d'entretien: 99.

ANISSA, femme, 19 ans, seule depuis 2 ans, 1 enfant (2),travail actuel: volonté de trouver boulot - horaires variables 3/4 temps, travail un an avant la première naissance: école secondaire, pas de conjoint, mode de garde partagé? presque pas, pension alimentaire par décision du juge, , logement actuel: privé, né en Belgique, n° d'entretien: 95.

ANNE, femme, 39 ans, seule depuis 1,5 ans, 2 enfants (2,5; 1,5),travail actuel: formation de cliniclown, travail un an avant la première naissance: travail à la ville de Bruxelles (arrêté à la naissance-crèche), pas de conjoint, mode de garde partagé? oui (1weekend sur2), pas de pension alimentaire, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: sans-abri (Maison d'accueil), né en Belgique, n° d'entretien: 2.

ANTONIA, femme, 47 ans, seule depuis 10 ans, 1 enfant (10),travail actuel: formation bijouterie, travail un an avant la première naissance: voyage et petits boulots, pas de conjoint, mode de garde partagé? non, pas de pension alimentaire, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: privé, né en Belgique, n° d'entretien: 26.

ARMIG, femme, 26 ans, seule depuis 0 ans, 1 enfant (5),travail actuel: Infographiste, travail un an avant la première naissance: Formation, vit dans une famille recomposé, mode de garde partagé? non, mais recomp, pas de pension alimentaire, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: propriétaire, vit depuis 21 ans en Belgique (originaire de l'Arménie), n° d'entretien: 42.

AZMIA, femme, 42 ans, seule depuis 10 ans, 3 enfants (18; 14; 10),travail actuel: invalidité, travail un an avant la première naissance: foyer?, pas de conjoint, mode de garde partagé? partiellement avec pauses (homme se désinvestit), pension alimentaire par le SECAL, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: social GE, né en Belgique, n° d'entretien: 11.

BAPTISTE, homme, 55 ans, seule depuis 13 ans, 4 enfants (19; 18; 18; 8),travail actuel: Cantine de Pacheco/Ville de Bruxelles, travail un an avant la première naissance: sacristain, pas de conjoint, mode de garde partagé? non, pension alimentaire par décision du juge, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: social, vit depuis 32 ans en Belgique (originaire de la RDC), n° d'entretien: 100.

BEATRICE, femme, 30 ans, seule depuis 2 ans, 1 enfant (5),travail actuel: Puéricultrice, travail un an avant la première naissance: Puéricultrice, vit en relation LAT, mode de garde partagé? non, pas de pension alimentaire, est soutenu par la famille pour la garde, logement actuel: privé, né en Belgique, n° d'entretien: 34.

CELESTINE, femme, 39 ans, seule depuis 3 ans, 1 enfant (5),travail actuel: Directrice de crèche, travail un an avant la première naissance: Directrice de crèche, pas de conjoint, mode de garde partagé? mercredi et une semaine sur 2 - négociation avec le père, pas de pension alimentaire (en demande), pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: privé, né en Belgique, n° d'entretien: 35.

CHRISTINE, femme, 38 ans, seule pendant la semaine, 1 enfant (20mois),travail actuel: conseillère emploi, travail un an avant la première naissance: idem, voit son compagnon le weekend, mode de garde partagé? N/A, compte commune pour l'enfant, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: social, , n° d'entretien: 96.

ELIKYA, femme, 43 ans, seule depuis 5 ans, 3 enfants (21; 18; 16),travail actuel: recherche d'emploi, travail un an avant la première naissance: mi-temps en nettoyage, pas de conjoint, mode de garde partagé? non, pas de pension alimentaire, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: social, vit depuis 18 ans en Belgique (originaire de la RDC), n° d'entretien: 22.

FABIENNE, femme, 48 ans, seule depuis 12 ans, 1 enfant (12),travail actuel: bénévolat social (amener des personnes à l'hôpital), travail un an avant la première naissance: Travail de nuit à Zaventem, pas de conjoint, mode de garde partagé? tous les 15 jours, pas de pension alimentaire, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: privé, né en Belgique, n° d'entretien: 25.

FAÏZA, femme, 39 ans, seule depuis 7 ans, 4 enfants (18; 13; 11; 5,5),travail actuel: non, travail un an avant la première naissance: études, pas de conjoint, mode de garde partagé? non, pas de pension alimentaire, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: social, vit depuis 21 ans en Belgique (originaire du Maroc), n° d'entretien: 32.

FARIDA, femme, 50 ans, seule depuis 5 ans, 4 enfants (27; 21; 13; 10),travail actuel: en recherche, travail un an avant la première naissance: ouvrière - nettoyage / commerce avec monsieur, pas de conjoint, mode de garde partagé? 1 weekend sur 2, , est soutenu par la famille pour la garde, logement actuel: social, vit depuis au moins 30 ans en Belgique (originaire du Maroc), n° d'entretien: 18.

FATIMA, femme, 39 ans, seule depuis 4 ans, 2 enfants (6,5; 4,5),travail actuel: invalide-chômage, travail un an avant la première naissance: nettoyage 2x3h par jour, pas de conjoint, mode de garde partagé?

non, pas de pension alimentaire, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: social, vit depuis 12 ans en Belgique (originaire du Maroc), n° d'entretien: 13.

FILIPA, femme, 40 ans, seule depuis recomp ans, 3 enfants (9; 2,5; 2,5),travail actuel: Puéricultrice, travail un an avant la première naissance: Psychologue en quartier défavorisé (détenus et enfants), vit dans une famille recomposé, mode de garde partagé? non, pas de pension alimentaire, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: privé, vit depuis 5 ans en Belgique (originaire du Portugal), n° d'entretien: 36.

FLORENCE, femme, 42 ans, seule depuis 8 ans, 2 enfants (16; 13),travail actuel: ouvrière dans l'industrue alimentaire, travail un an avant la première naissance: interim-ouvrière, pas de conjoint, mode de garde partagé? non, pas de pension alimentaire, est soutenu par la famille pour la garde, logement actuel: social, né en Belgique, n° d'entretien: 23.

GENEVIEVE, femme, 39 ans, seule depuis 2 ans, 5 enfants (14; 10; 9; 3; 1,5),travail actuel: nettoyage temps partiel 9-14, travail un an avant la première naissance: chômage , pas de conjoint, mode de garde partagé? non, pas de pension alimentaire, est soutenu par la famille pour la garde, logement actuel: acheté maison et va s'installer bientôt là-dedans (travaux de cuisine à faire) vit actuellement chez sa sœur, né en Belgique, n° d'entretien: 7.

HELENE, femme, 21 ans, seule depuis 6mois puis nouveau copain ans, 3 enfants (8; 5; 15mois; enceinte;),travail actuel: problèmes de recherche avec 3 enfants, travail un an avant la première naissance: boulots dans de hôtels (interim), vit en relation LAT, mode de garde partagé? avec premier 1 semaine sur deux avec 2 de temps en temps l'après-midi puisque l'enfant est petit, pas de pension alimentaire, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: sans-abri (Maison d'accueil), né en Belgique, n° d'entretien: 3.

JAN, homme, 65 ans, seule depuis 12 ans, 4 enfants (21; 19; 18; 14),travail actuel: pensionné, travail un an avant la première naissance: Pâtissier, vit dans une famille recomposé, mode de garde partagé? les enfants voient de temps en temps la mère , pas de pension alimentaire, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: social, né en Belgique, n° d'entretien: 15.

JEAN , homme, 41 ans, seule depuis 1,5 ans, 4 enfants (18; 12; 10; 7),travail actuel: Croque mort (en noir), travail un an avant la première naissance: croque mort', vit en relation LAT, mode de garde partagé? non, les enfants sont placés, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: social, né en Belgique, n° d'entretien: 33.

JEAN-LUC, homme, 46 ans, seule depuis 19 ans, 2 enfants (25; 19),travail actuel: invalide , travail un an avant la première naissance: cuisinier, pas de conjoint, mode de garde partagé? non, pas de pension alimentaire, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: social, né en Belgique, n° d'entretien: 20.

JULIE, femme, 33 ans, seule depuis 1 + autre période 11ans ans, 4 enfants (14; 12; 2,5; 1,5),travail actuel: nettoyage - Ville de Bruxelles, travail un an avant la première naissance: Vendeuse, pas de conjoint, mode de garde partagé? non, pas de pension alimentaire, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: privé, né en Belgique, n° d'entretien: 12.

KARIM, homme, 44 ans, seule depuis 1,5 ans, 1 enfant (2),travail actuel: chômage/formation en géomètre expert, travail un an avant la première naissance: idem, pas de conjoint, mode de garde partagé? oui, pas de pension alimentaire, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: privé, vit depuis 16 ans en Belgique (originaire du Maroc), n° d'entretien: 6.

KHADIJA, femme, 24 ans, seule depuis 2mois ans, 2 enfants (6; 2),travail actuel: jamais travaillé, travail un an avant la première naissance: enfant de famille au maroc, pas de conjoint, mode de garde partagé? non, pas de pension alimentaire, est soutenu par la famille pour la garde, logement actuel: sans-abri (Maison d'accueil), vit depuis 6 ans en Belgique (originaire du Maroc), n° d'entretien: 24.

LAETITIA, femme, 32 ans, seule depuis phases (4 +2) ans, 3 enfants (13; 9; 6,5),travail actuel: pas en recherche, travail un an avant la première naissance: un peu de travail (au noir) chômage, vit dans une famille recomposé, mode de garde partagé? oui, mais pas régulier ni sûr (père annule en dernière minute), pas de pension alimentaire pour les deux premiers, mais pour la dernière, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: privé, né en Belgique, n° d'entretien: 28.

LAÏLA, femme, 45 ans, seule depuis 5 ans, 3 enfants (25; 21; 20),travail actuel: à la recherche, travail un an avant la première naissance: mère, pas de conjoint, mode de garde partagé? non, pas de pension alimentaire, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: social, vit depuis 25 ans en Belgique (originaire du Maroc), n° d'entretien: 21.

LATIFA, femme, 34 ans, seule depuis 2 mois ans, 1 enfant (2 ans et 7mois),travail actuel: Mutuelle, travail un an avant la première naissance: idem, pas de conjoint, mode de garde partagé? non (peur d'un rapt parental), pas de pension alimentaire(malgré jugement), pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: sans-abri (Maison d'accueil), né en Belgique, n° d'entretien: 8.

MADELEINE, femme, 35 ans, seule depuis recomp ans, 2 enfants (15; 4),travail actuel: Puéricultrice, travail un an avant la première naissance: Puéricultrice, vit dans une famille recomposé, mode de garde partagé? non, les frais liés à l'éducation sont partagés , est soutenu par la famille pour la garde, logement actuel: privé, né en Belgique, n° d'entretien: 38.

MALIKA, femme, 38 ans, seule depuis recomp (5 ans il y a dix ans) ans, 5 enfants (16; 13; 10; 6; 4),travail actuel: Puéricultrice, travail un an avant la première naissance: Interim (garde malade, vit dans une famille recomposé, mode de garde partagé? non, pas de pension alimentaire, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: social, né en Belgique, n° d'entretien: 37.

MARGUERITE, femme, 32 ans, seule depuis 8 ans, 2 enfants (8; 10mois),travail actuel: pas en recherche, travail un an avant la première naissance: secrétaire de direction, vit en relation LAT, mode de garde partagé? non, pas de pension alimentaire, est soutenu par la famille pour la garde, logement actuel: social, né en Belgique, n° d'entretien: 14.

MARIA, femme, 38 ans, seule depuis 0 ans, 1 enfant (1,5),travail actuel: repassage CDI 38H/s, travail un an avant la première naissance: recherche, voit son compagnon quelques jours par semaine, mode de garde partagé? N/A, pas de pension alimentaire, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: privé, vit depuis 11 ans en Belgique (originaire de la Syrie), n° d'entretien: 93.

MARIJKE, femme, 43 ans, seule depuis 8mois ans, 4 enfants (17; 15; 8; 4),travail actuel: prof de flûte traversière à mi-temps/ autre mi-temps dans le magasin de son ex-compagnon, travail un an avant la

première naissance: prof de flûte traversière à mi-temps/ autre mi-temps dans le magasin de son ex-compagnon, vit en relation LAT, mode de garde partagé? oui weekend et parfois +, les frais liés à l'éducation sont partagés , est soutenu par la famille pour la garde, logement actuel: privé, né en Belgique, n° d'entretien: 30.

MARLENE, femme, 41 ans, seule depuis 5 ans, 2 enfants (15; 12),travail actuel: ALE de cuisine dans l'école, travail un an avant la première naissance: Ouvrière - Midas, pas de conjoint, mode de garde partagé? 1 weekend sur 2 + 1/2 vacances, reçoit une pension alimentaire, est soutenu par la famille pour la garde, logement actuel: social, né en Belgique, n° d'entretien: 19.

MATHIEU, homme, 41 ans, seule depuis 3 ans, 2 enfants (7; 4,5),travail actuel: essaie de démarrer une SPRL autour de la monoaprentalité, travail un an avant la première naissance: responsable de relations commerciales Europe pour PME(salaire de 5000€), pas de conjoint, mode de garde partagé? 50/50, les frais liés à l'éducation sont partagés , pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: privé, né en Belgique, n° d'entretien: 29.

MATHILDE, femme, 47 ans, seule depuis 9 ans, 3 enfants (23; 17; 13),travail actuel: pas en recherche, travail un an avant la première naissance: assitante dans l'ambassade américaine, vit en relation LAT, mode de garde partagé? 1 weekend sur 2, reçoit une pension alimentaire, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: social, né en Belgique, n° d'entretien: 17.

MOUNIA, femme, 29 ans, seule depuis 7 mois ans, 1 enfant (2,5),travail actuel: recherche + formation, travail un an avant la première naissance: téléboutique au Maroc, pas de conjoint, mode de garde partagé? non, pas de pension alimentaire, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: sans-abri (Maison d'accueil), vit depuis 10 ans en Belgique (originaire du Maroc), n° d'entretien: 1.

NATHALIE, femme, 30 ans, seule depuis 3 ans, 1 enfant (3),travail actuel: pas en recherche, travail un an avant la première naissance: apprentissage, vit en relation LAT, mode de garde partagé? se voient encore le weekend, pas de pension alimentaire, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: sans-abri (Maison d'accueil), né en Belgique, n° d'entretien: 4.

RACHIDA, femme, 28 ans, seule depuis 2,5 ans, 1 enfant (2,5),travail actuel: Assistante administrative, BRAVVO, travail un an avant la première naissance: chômage -dépression- recherche de soi-même, pas de conjoint, mode de garde partagé? non, pas de pension alimentaire, est soutenu par la famille pour la garde, logement actuel: social, né en Belgique (originaire du Maroc et de l'Algérie), n° d'entretien: 5.

ROSALIE, femme, 46 ans, seule depuis 9ans ans, 1 enfant (9),travail actuel: Puéricultrice, travail un an avant la première naissance: Puéricultrice, vit en relation LAT, mode de garde partagé? oui (pas rêglementé ni régulier), pas de pension alimentaire, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: privé, né en Belgique, n° d'entretien: 40.

SALLY, femme, 33 ans, seule depuis 6 ans, 1 enfant (7),travail actuel: ONG de dévelloppement international, travail un an avant la première naissance: idem, pas de conjoint, mode de garde partagé? non, pas de pension alimentaire, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: privé, vit depuis 6 ans en Belgique (originaire du Sénégal/France), n° d'entretien: 9.

SANE, femme, 26 ans, seule depuis 5 (avec courtes relations) ans, 2 enfants (5; 2),travail actuel: formation initiation au Français, et puis Néerlandais et informatique (cours d'intégration), travail un an

avant la première naissance: titre services, vit dans une famille recomposé, mode de garde partagé? non, pas de pension alimentaire, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: social, vit depuis 7 ans en Belgique (originaire de Guinée-Conakry), n° d'entretien: 98.

SOPHIE, femme, 48 ans, seule depuis recomp (3ans seule il y 13 ans) ans, 4 enfants (25; 21; 20; 19),travail actuel: Puéricultrice, travail un an avant la première naissance: Puéricultrice, vit dans une famille recomposé, mode de garde partagé? , les frais liés à l'éducation sont partagés , pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: privé, né en Belgique, n° d'entretien: 39.

VALERIE, femme, 40 ans, seule depuis 13 ans, 5 enfants (17; 15; 14; 8; 5),travail actuel: chômage depuis naissance 1er enfant - déjà plusieurs sanctions de l'oneml, travail un an avant la première naissance: Travail dans une assurance, pas de conjoint, mode de garde partagé? non, pension alimentaire pour les trois plus grands enfants, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: social, né en Belgique, n° d'entretien: 27.

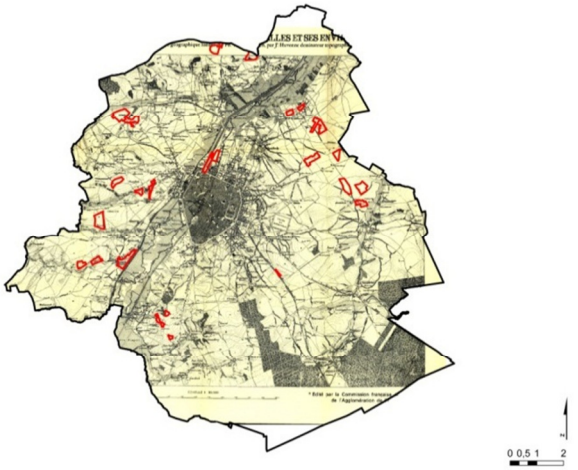
VIVIANNE, femme, 35 ans, seule depuis 0,5 ans, 1 enfant (2),travail actuel: éducatrice dans une école, travail un an avant la première naissance: éducatrice dans une école, pas de conjoint, mode de garde partagé? non, pas de pension alimentaire, pas de soutien de la famille pour la garde, logement actuel: social, né en Belgique, n° d'entretien: 31.

Annexes –Liste des variables par rapport aux « grands ensembles[877] »

A. Niveau global, échelle métropolitaine

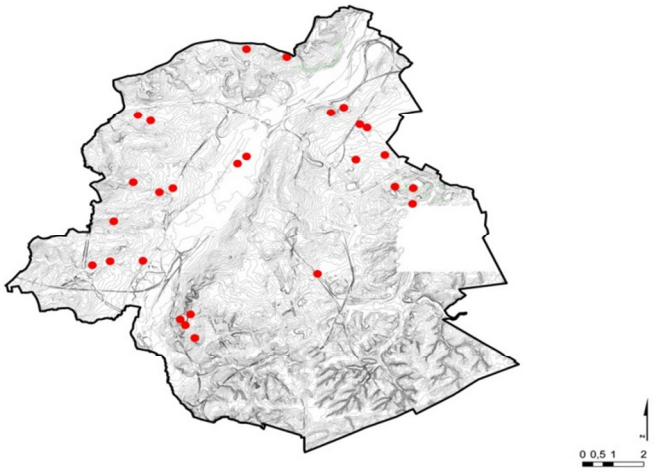
A.1.1. HYDROGRAPHIE

INDICATION	cours d'eau dans le bassin versant duquel se trouve l'ensemble étudié
SOURCE	carte Hypsométrique, 1858 (recomposée par l'IGN)[878]
RÉSULTAT	nom du cours d'eau



A.1.2. TOPOGRAPHIE

INDICATION	altitude du centroïde de l'ensemble étudié
SOURCE	carte basée sur les courbes de niveau transmises par D. Hibo (à compléter hors RBC)[879]
RÉSULTAT	altitude (mètres)



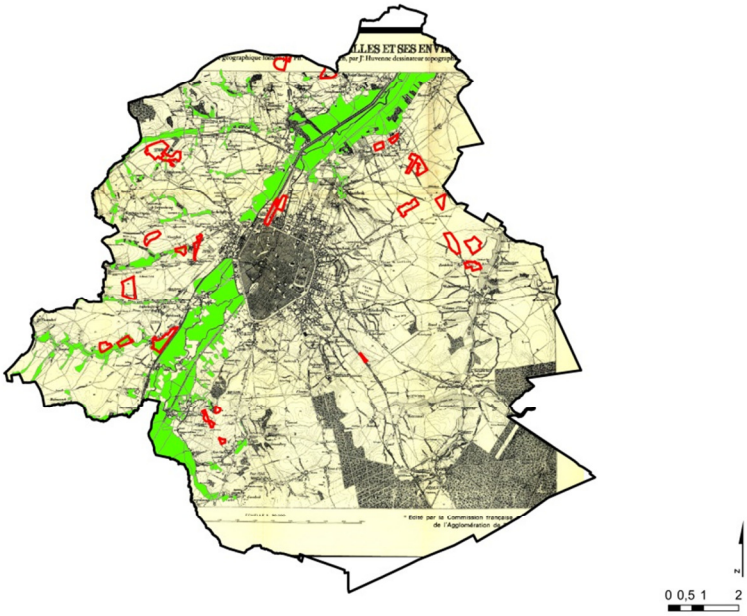
[877] Cette liste des variables est un produit des recherches menées entre architectes et sociologues au sein de l'Atelier de Recherche Urbaine de l'UCL. Un grand merci revient à Gérald Ledent pour son précieux soutien, mais aussi à Olivier Masson et à Bernard Francq pour leurs conseils appropriés.

[878] Cartographie Gérald Ledent, 2011

[879] Cartographie Gérald Ledent, 2011

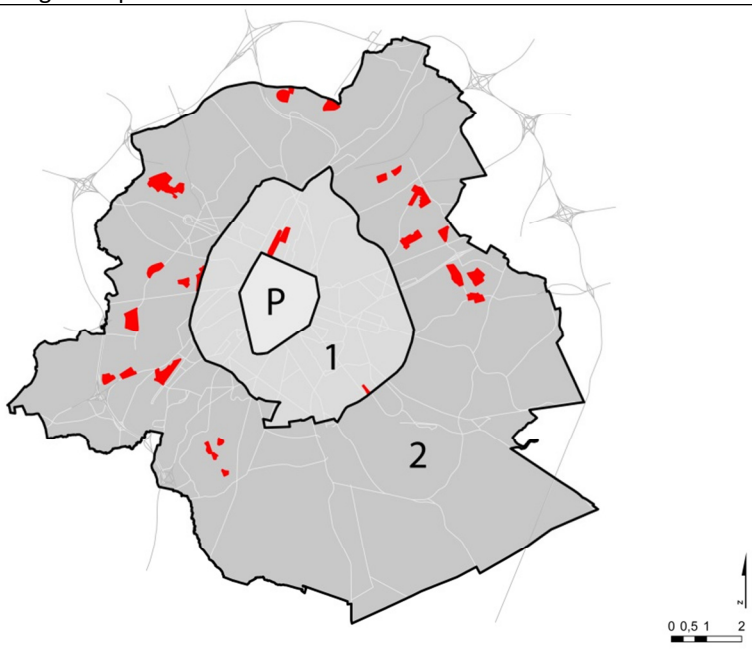
A.1.3. VEGETATION ORIGINELLE

INDICATION	végétation originelle avant tout établissement humain (complexe à déterminer dans les zones centrales…)
SOURCE	carte Hypsométrique, 1858 (recomposée par l'IGN) [880]
RÉSULTAT	végétation (marais – prairie – bois)



A.1.4. POSITION GEOGRAPHIQUE

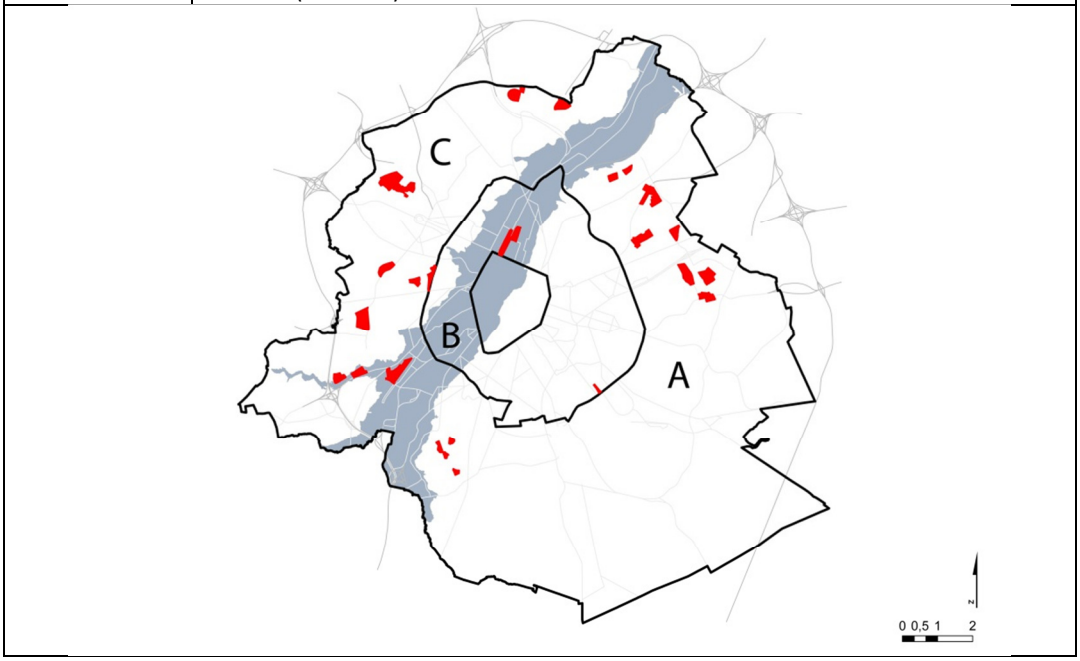
INDICATION	position de l'ensemble par rapport à l'évolution concentrique de Bruxelles
SOURCE	UrbisAdm, 2009[881]
RÉSULTAT	pentagone – première – deuxième couronne



[880] Cartographie Gérald Ledent, 2011
[881] Cartographie Gérald Ledent, 2011

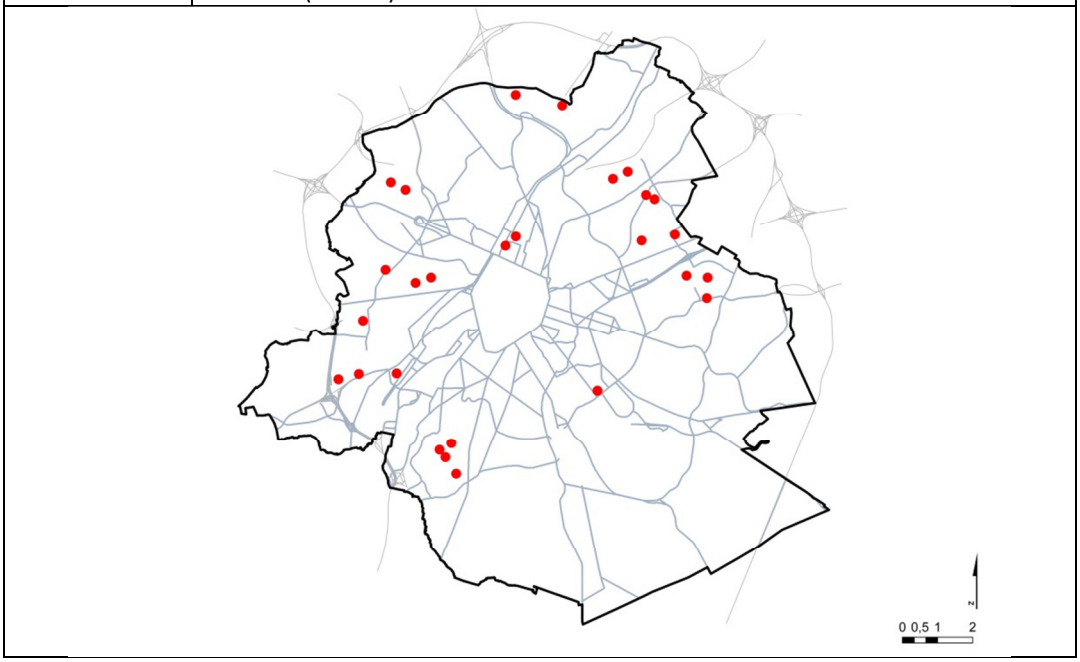
A.1.5. POSITION POLITICO-ECONOMIQUE

INDICATION	position de l'ensemble par rapport aux rives de la Senne
SOURCE	carte basée sur les courbes de niveau transmises par D. Hibo (à compléter hors RBC)[882]
RÉSULTAT	3 zones (A – B - C)



A.1.6. CONNECTIVITE AUTOMOBILE

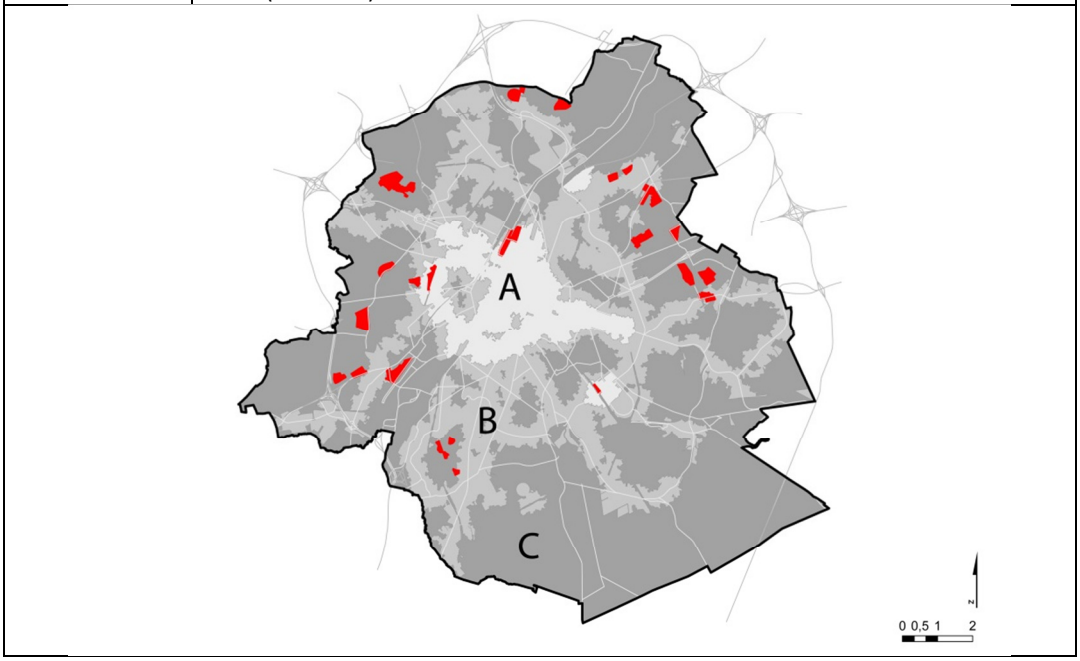
INDICATION	distance du centroïde de l'ensemble aux voiries régionales définies par le Plan Régional de Développement de la RBC (PRD)
SOURCE	map5_voiries du PRD, 2002 (voiries métropolitaines et régionales)[883]
RÉSULTAT	distance (mètres)



[882] Cartographie Gérald Ledent, 2011
[883] Cartographie Gérald Ledent, 2011

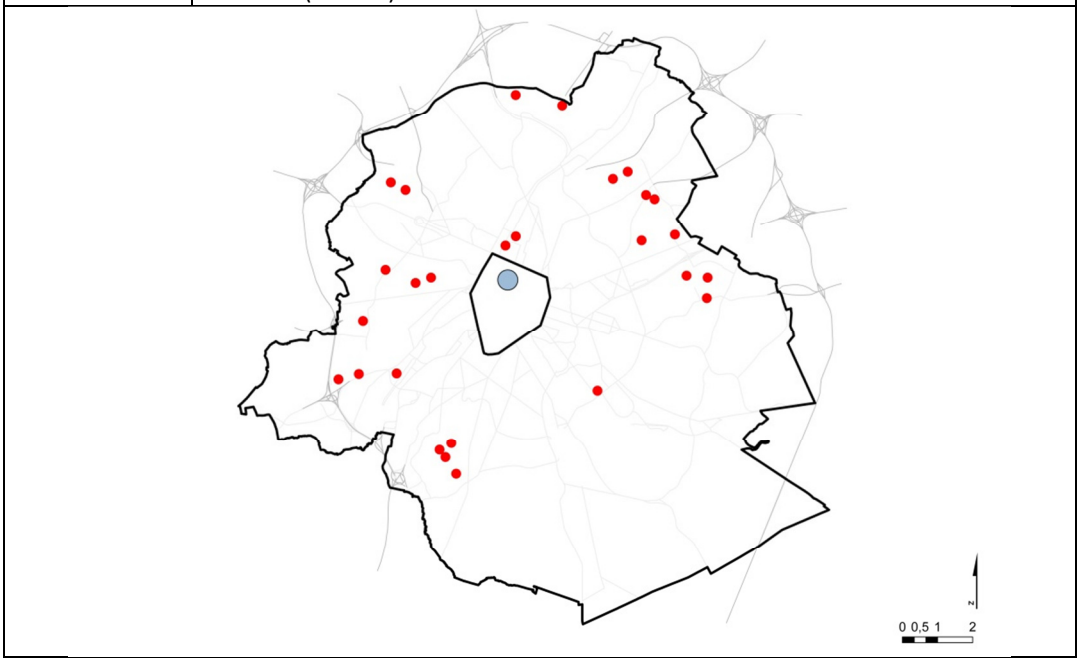
A.1.7. CONNECTIVITE TRANSPORT EN COMMUN

INDICATION	position de l'ensemble par rapport aux zones d'accessibilité définies par le Règlement Régional d'Urbanisme de la RBC (RRU)
SOURCE	zones RRU, Titre 8, 2006[884]
RÉSULTAT	zone (A – B – C)



A.1.8. CONNECTIVITE AUTOMOBILE AU CENTRE

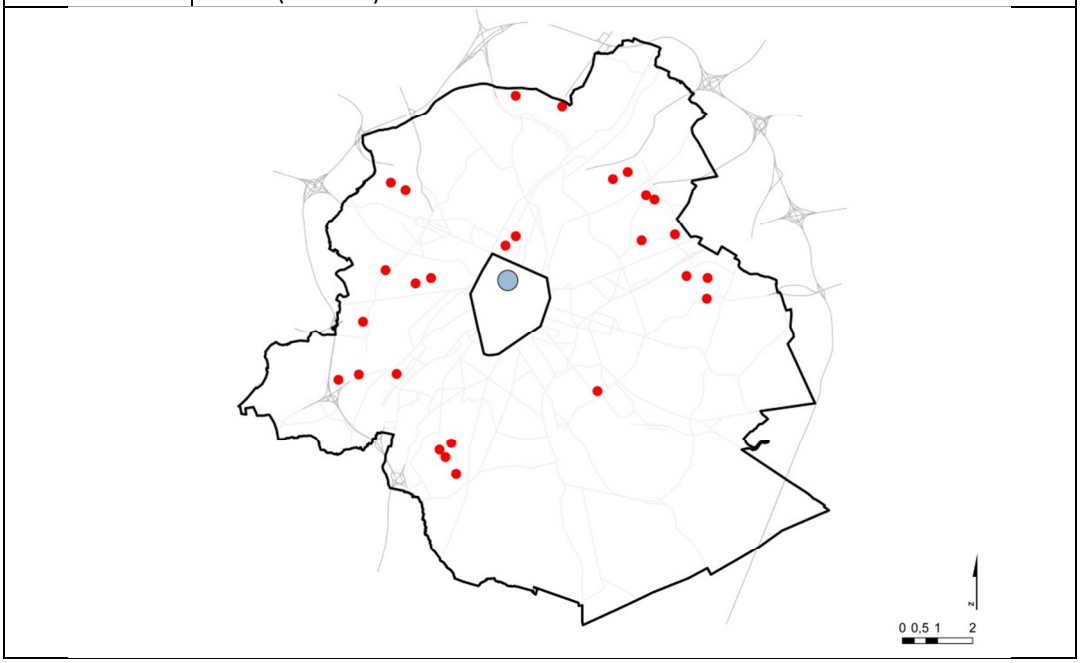
INDICATION	distance du centroïde de l'ensemble au centre-ville (à vol d'oiseau, pris à la place de Brouckère)
SOURCE	UrbisAdm, 2009[885]
RÉSULTAT	distance (mètres)



[884] Cartographie Gérald Ledent, 2011
[885] Cartographie Gérald Ledent, 2011

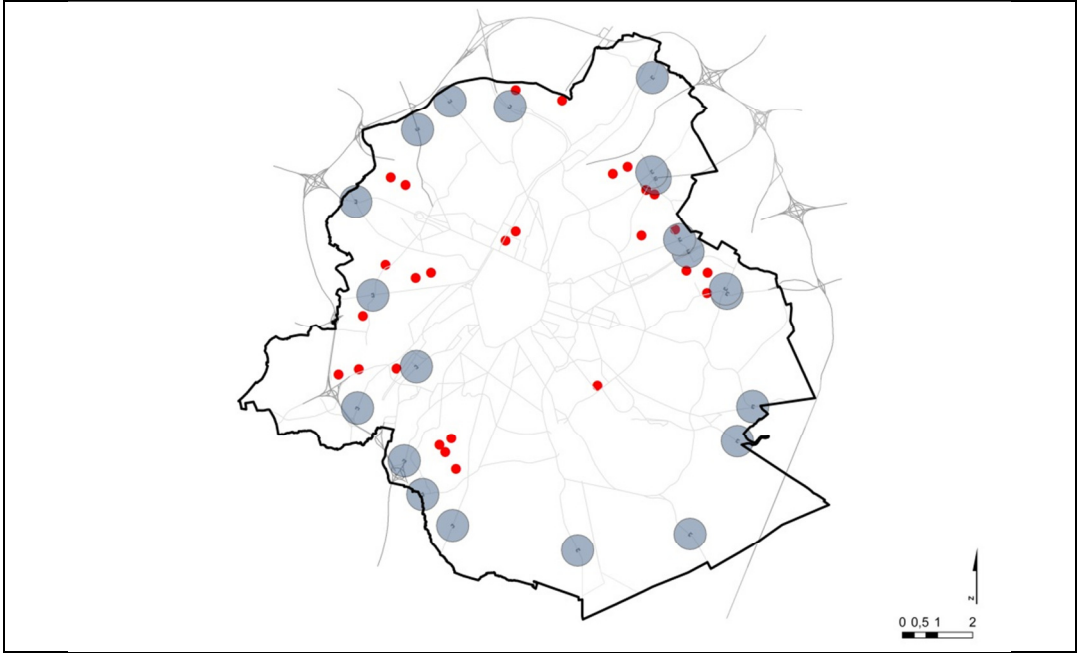
A.1.9. CONNECTIVITE TRANSPORT EN COMMUN AU CENTRE

INDICATION	distance en transport en commun du centroïde de l'ensemble au centre-ville (en minutes, pris à la place de Brouckère)
SOURCE	site internet de la STIB, 2011[886]
RÉSULTAT	durée (minutes)



A.1.10. PROXIMITE RING

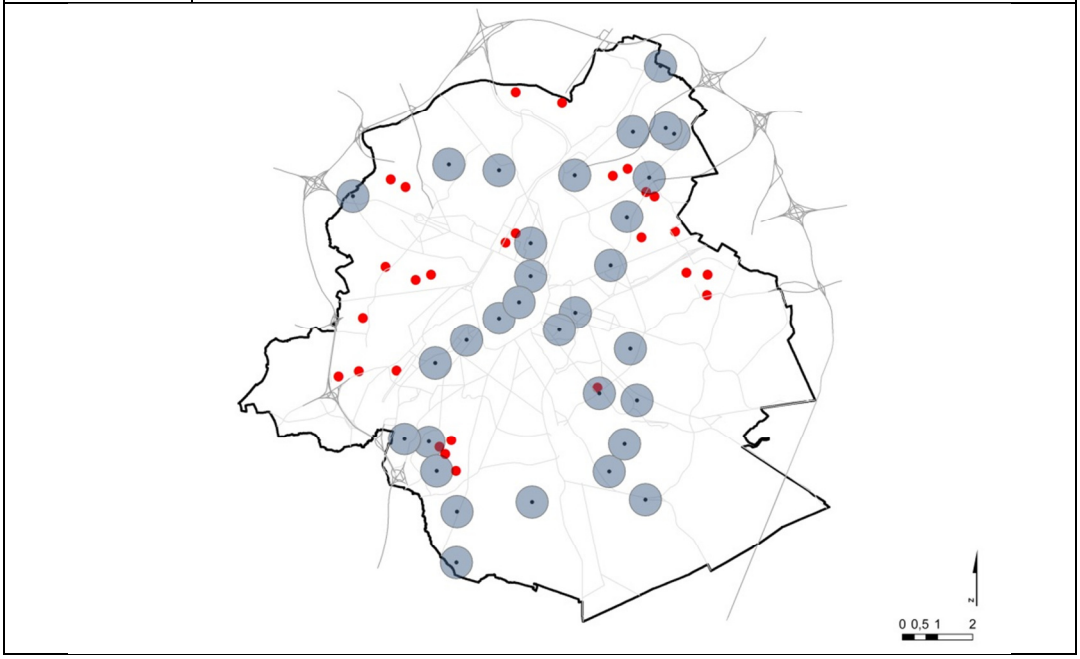
INDICATION	distance à vol d'oiseau du centroïde de l'ensemble au centroïde de l'entrée de ville (définie par le PRD) la plus proche
SOURCE	map1_voiries du PRD, 2002 (voiries métropolitaines et régionales)[887]
RÉSULTAT	distance (mètres)



[886] Cartographie Gérald Ledent, 2011
[887] Cartographie Gérald Ledent, 2011

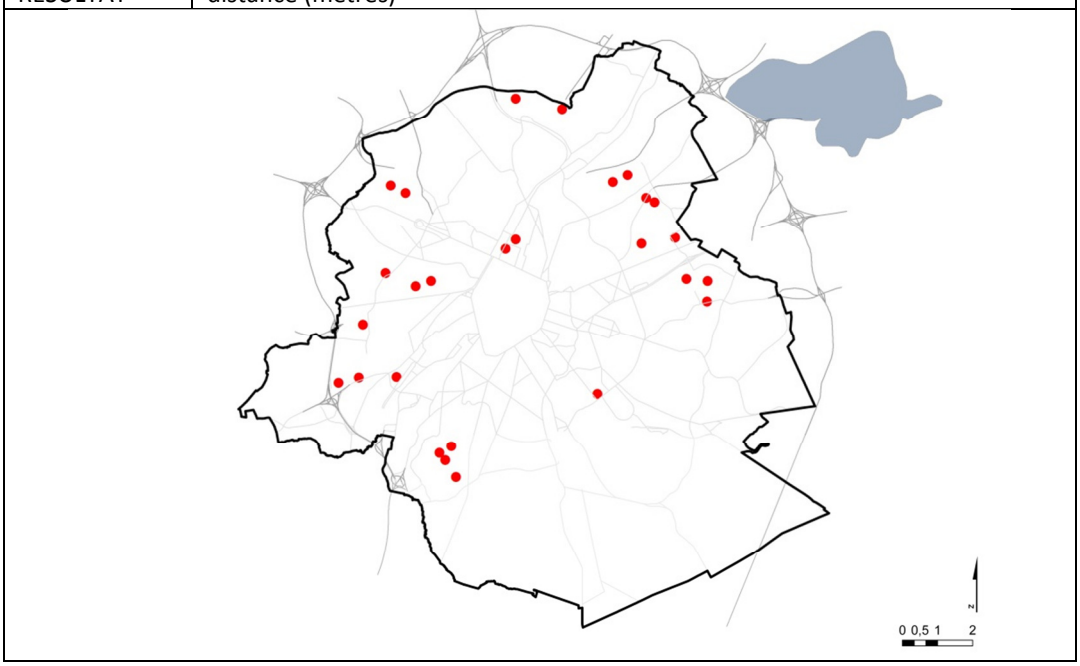
A.1.11. PROXIMITE GARES PRINCIPALES

INDICATION	distance à vol d'oiseau du centroïde de l'ensemble la gare la plus proche
SOURCE	UrbAdm , 2009[888]
RÉSULTAT	distance (mètres)



A.1.12. PROXIMITE AEROPORT

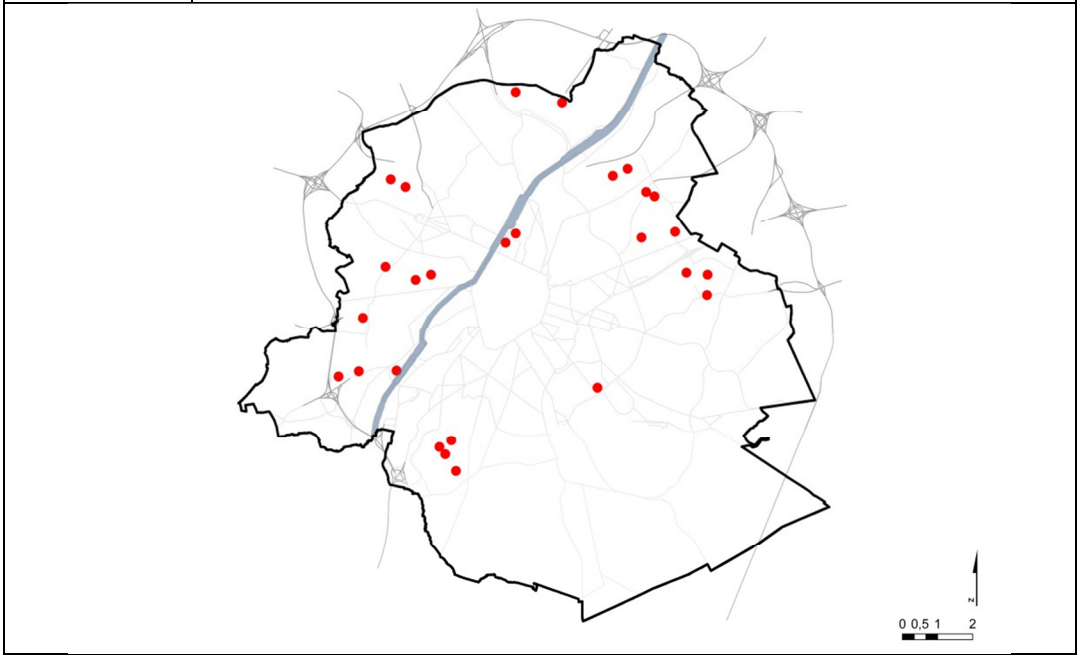
INDICATION	distance à vol d'oiseau du centroïde de l'ensemble au centroïde de l'aéroport national
SOURCE	UrbAdm , 2009[889]
RÉSULTAT	distance (mètres)



[888] Cartographie Gérald Ledent, 2011
[889] Cartographie Gérald Ledent, 2011

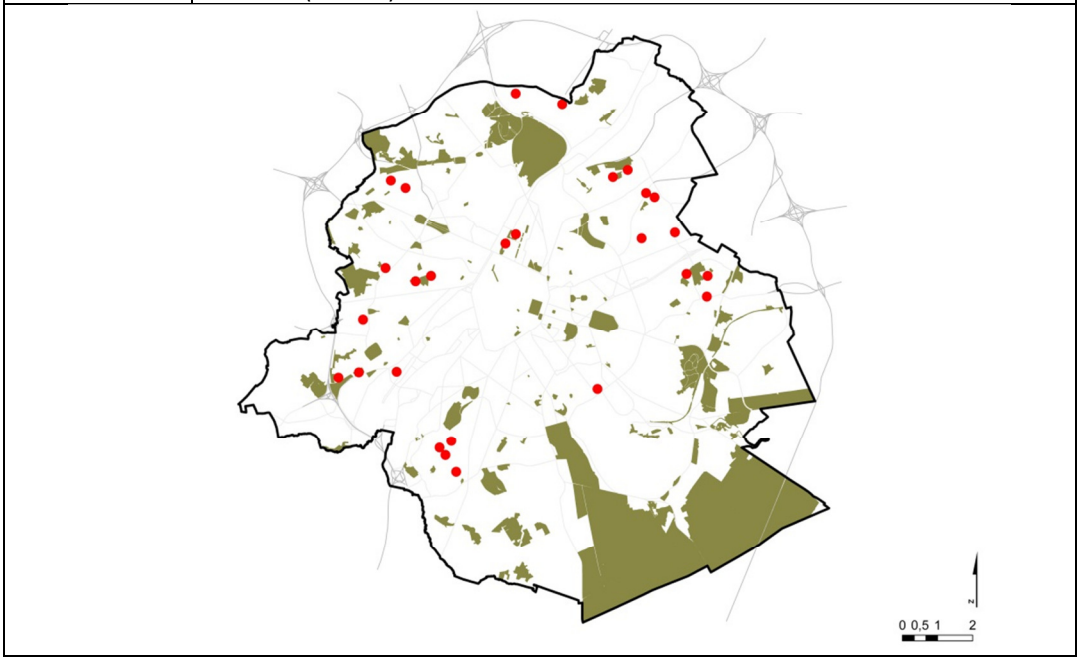
A.1.13. PROXIMITE PORT

INDICATION	distance à vol d'oiseau du centroïde de l'ensemble au canal
SOURCE	UrbAdm , 2009[890]
RÉSULTAT	distance (mètres)



A.1.14. PROXIMITE PARCS REGIONAUX

INDICATION	distance à vol d'oiseau du centroïde de l'ensemble au parc régional le plus proche
SOURCE	UrbAdm , 2009[891]
RÉSULTAT	distance (mètres)



[890] Cartographie Gérald Ledent, 2011
[891] Cartographie Gérald Ledent, 2011

A.1.15. PROXIMITE EQUIPEMENTS REGIONAUX

Pas réalisé, on devrait pouvoir s'appuyer sur les nouveaux inventaires du PRDD

A.1.16. PROXIMITE SERVICES REGIONAUX

Pas réalisé, on devrait pouvoir s'appuyer sur les nouveaux inventaires du PRDD

A.1.17. DISTANCE AUX NOYAUX COMMERCIAUX

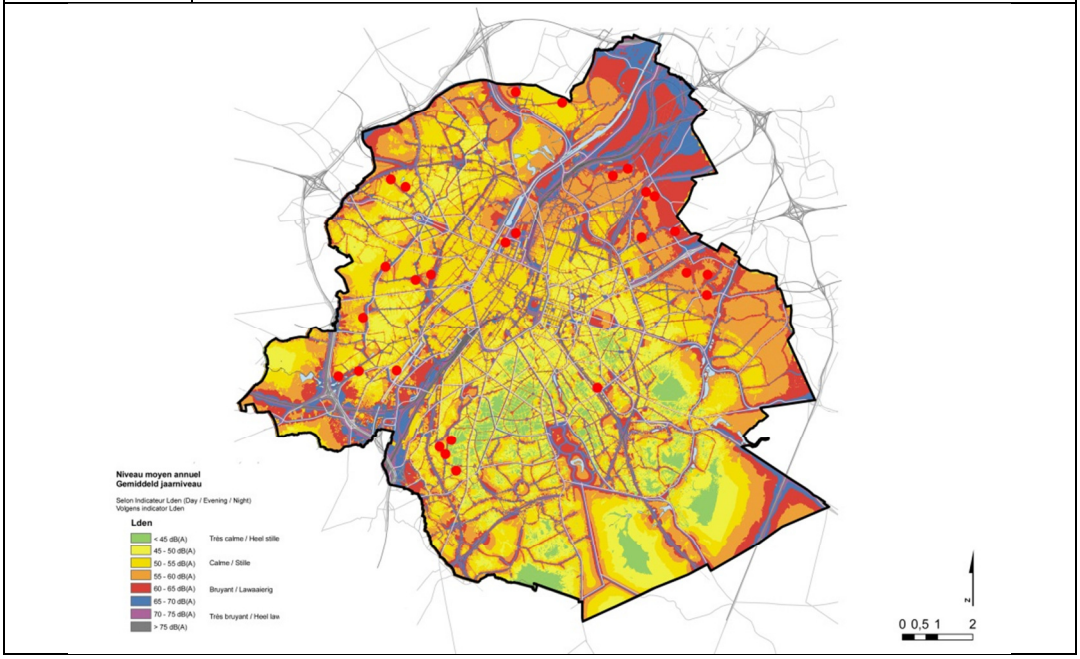
INDICATION	distance à vol d'oiseau du centroïde de l'ensemble au noyau commercial le plus proche
SOURCE	PRAS, 1997[892]
RÉSULTAT	distance (mètres)



[892] Cartographie Gérald Ledent, 2011

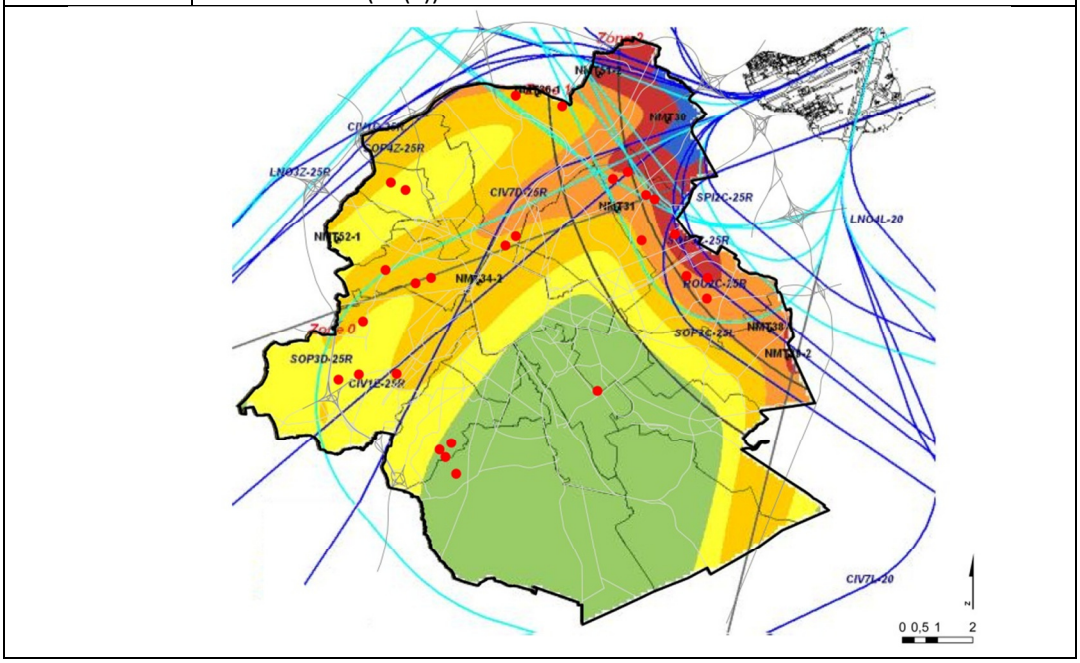
A.1.18. NUISANCES SONORES GLOBALES

INDICATION	niveau sonore global en journée calculé au centroïde de l'ensemble
SOURCE	IBGE, 2006[893]
RÉSULTAT	niveau sonore (dB(a))



A.1.19. NUISANCES SONORES TRAFFIC AERIEN

INDICATION	niveau sonore lié au trafic aérien en journée calculé au centroïde de l'ensemble
SOURCE	IBGE, 2006[894]
RÉSULTAT	niveau sonore (dB(a))

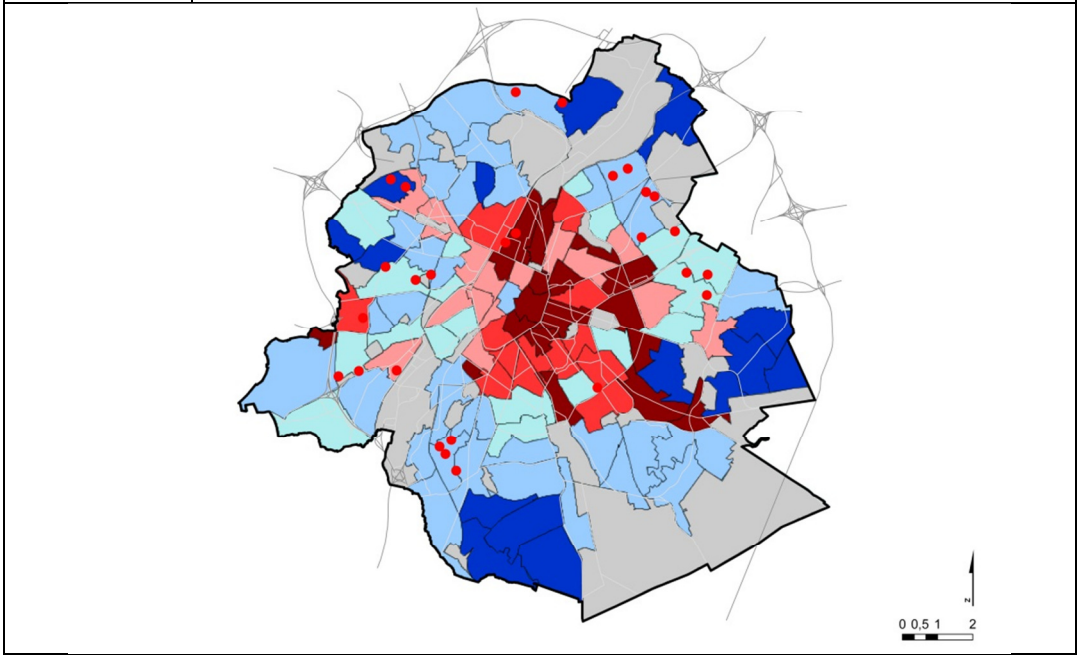


[893] Cartographie Gérald Ledent, 2011 sur base de IBGE, Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (2010). Bruit des transports. Cartographie stratégique en Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles: IBGE.

[894] Cartographie Gérald Ledent, 2011 sur base de ibid.

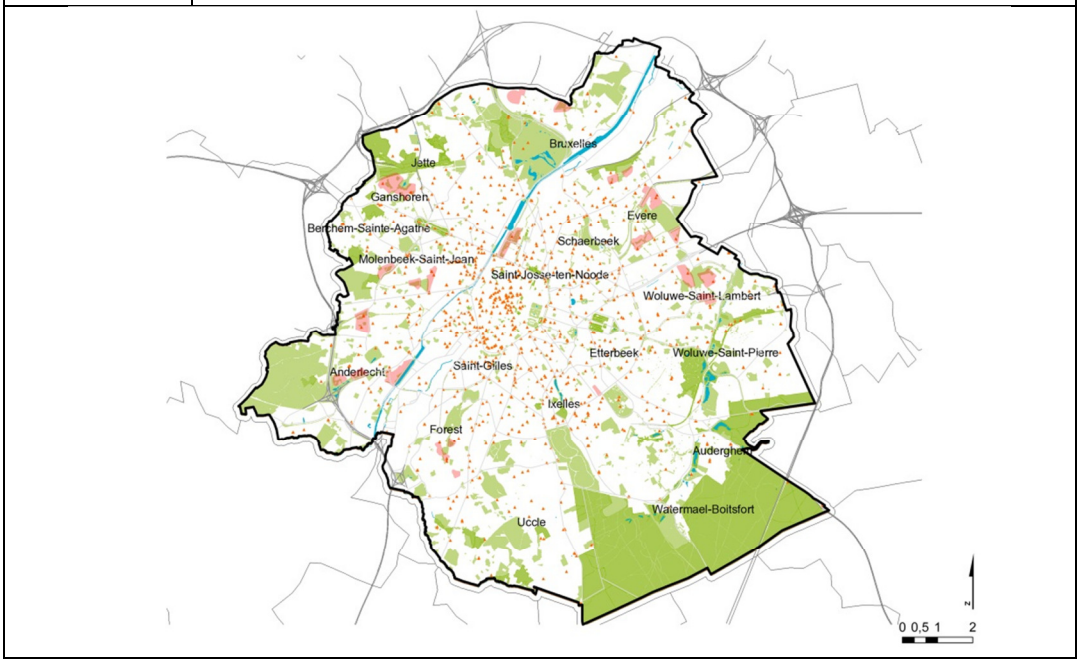
A.1.20. POLLUTION, TAUX DE NOX

INDICATION	niveau de pollution au monoxyde d'azote (NOx)
SOURCE	IBSA et IBGE, 2001[895]
RÉSULTAT	valeur moyenne journalière annuelle en NOx (µg/m³)



A.1.21. ONDES MAGNETIQUES

INDICATION	nombre d'antennes GSM dans un rayon de 500m autour des limites de l'ensemble étudié
SOURCE	IBGE, 2006[896]
RÉSULTAT	nombre d'antennes



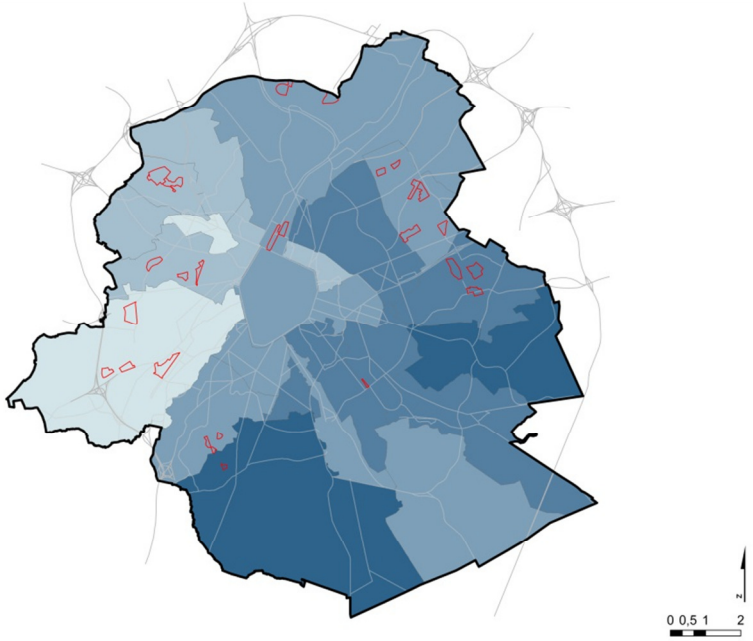
A.1.22. SECURITE

Pas réalisé, il faudrait voir avec B. Francq s'il existe des données utilisables par zones de police

[895] Cartographie Gérald Ledent, 2011
[896] Cartographie Gérald Ledent, 2011

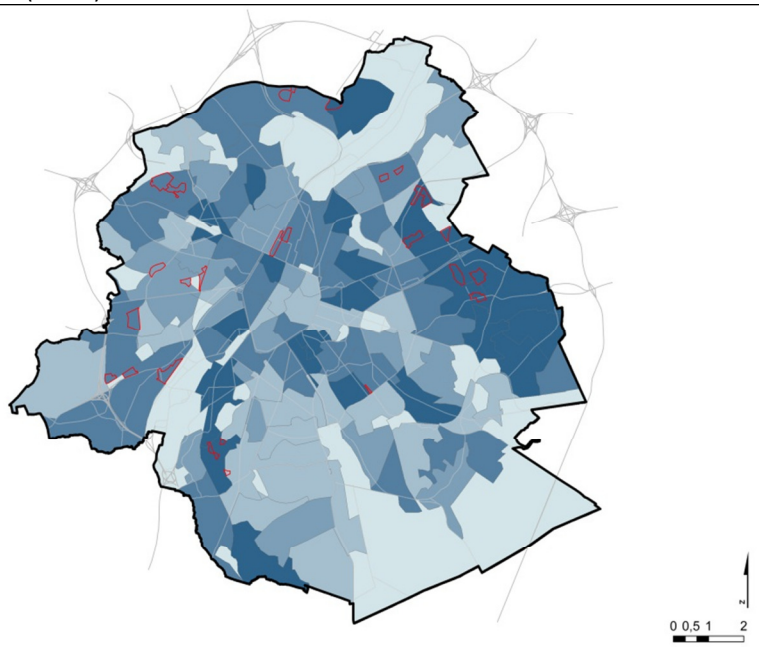
A.1.23. PRIX MOYEN D'UN APPARTEMENT

INDICATION	prix moyen de vente d'un appartement dans le secteur statistique considéré
SOURCE	DGSIE, 2010, Q1[897]
RÉSULTAT	prix (euros)



A.4.6.b LOYER MOYEN D'UN LOGEMENT SOCIAL

INDICATION	loyer moyen d'un logement social (logements SLRB)
SOURCE	SLRB – IBSA, 2007[898]
RÉSULTAT	prix (euros)



[897] Cartographie Gérald Ledent, 2011
[898] Cartographie Gérald Ledent, 2011

A.1.24. PROPORTION DE LA POPULATION REGIONALE

INDICATION	proportion de la population régionale (1 031 215hab)
SOURCE	Registre National (RN), 2007
RÉSULTAT	proportion

A.1.25. PROPORTION D'HABITANTS/LOGEMENT PAR RAPPORT A LA MOYENNE REGIONALE

INDICATION	rapport entre le nombre d'habitants au niveau régional et au niveau du secteur statistique
SOURCE	Registre National (RN), 2007[899]
RÉSULTAT	proportion

A.1.26. PROPORTION DE FEMMES PAR RAPPORT A LA MOYENNE REGIONALE

INDICATION	rapport entre le nombre de femmes au niveau régional et au niveau du secteur statistique
SOURCE	Registre National (RN), 2007
RÉSULTAT	proportion

A.1.27. PROPORTION DE BELGES PAR RAPPORT A LA MOYENNE REGIONALE

INDICATION	rapport entre le nombre de belges au niveau régional et au niveau du secteur statistique
SOURCE	Registre National (RN), 2007
RÉSULTAT	proportion

A.1.28. PROPORTION D'ETRANGERS EU PAR RAPPORT A LA MOYENNE REGIONALE

INDICATION	rapport entre le nombre de ressortissant issus de l'union européenne au niveau régional et au niveau du secteur statistique
SOURCE	Registre National (RN), 2007
RÉSULTAT	proportion

A.1.29. PROPORTION D'ETRANGERS HORS EU PAR RAPPORT A LA MOYENNE REGIONALE

INDICATION	rapport entre le nombre d'étrangers hors union européenne au niveau régional et au niveau du secteur statistique
SOURCE	Registre National (RN), 2007
RÉSULTAT	proportion

A.1.30. PROPORTION -18ANS PAR RAPPORT A LA MOYENNE REGIONALE

INDICATION	rapport entre le nombre d'habitants de moins de 18ans au niveau régional et au niveau du secteur statistique
SOURCE	Registre National (RN), 2007
RÉSULTAT	proportion

A.1.31. PROPORTION + 65 ANS PAR RAPPORT A LA MOYENNE REGIONALE

INDICATION	rapport entre le nombre d'habitants de plus de 65ans au niveau régional et au niveau du secteur statistique
SOURCE	Registre National (RN), 2007
RÉSULTAT	proportion

[899] On assimile un ménage = un logement

A.1.32. PROPORTION DE FAMILLES MONOPARENTALES PAR RAPPORT A LA MOYENNE REGIONALE

INDICATION	rapport entre le nombre de familles monoparentales au niveau régional et au niveau du secteur statistique
SOURCE	Registre National (RN), 2007
RÉSULTAT	proportion

A.1.33. PROPORTION DE PERSONNES OCCUPEES PAR RAPPORT A LA MOYENNE REGIONALE

INDICATION	rapport entre le nombre de personnes occupées au niveau régional et au niveau du secteur statistique
SOURCE	Banque Carrefour de la Sécurité sociale - Datawarehouse marché du travail et protection sociale, 2006
RÉSULTAT	proportion

A.1.34. PROPORTION DE DEMANDEURS D'EMPLOI PAR RAPPORT A LA MOYENNE REGIONALE

INDICATION	rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi au niveau régional et au niveau du secteur statistique
SOURCE	Banque Carrefour de la Sécurité sociale - Datawarehouse marché du travail et protection sociale, 2006
RÉSULTAT	proportion

A.1.35. PROPORTION D'OMNIO PAR RAPPORT A LA MOYENNE REGIONALE

Pas réalisé, il n'existe pas de chiffres précis au niveau des secteurs statistiques

A.1.36. RAPPORT DES REVENUS MEDIANS PAR DECLARANT A LA MOYENNE REGIONALE

INDICATION	rapport entre le revenu médian par déclarant au niveau régional et au niveau du secteur statistique
SOURCE	DGSIE, 2007
RÉSULTAT	proportion

A.1.37. PROPORTION DE TRAVAILLEURS INDEPENDANTS PAR RAPPORT A LA MOYENNE REGIONALE

INDICATION	rapport entre le nombre d'habitants au niveau régional et au niveau du secteur statistique
SOURCE	Banque Carrefour de la Sécurité sociale - Datawarehouse marché du travail et protection sociale, 2006
RÉSULTAT	proportion

A.1.38. PROPORTION D'UNIVERSITAIRES PAR RAPPORT A LA MOYENNE REGIONALE

Pas réalisé

A.1.39. POURCENTAGE IMPAYES (loyers et prêts)

Pas réalisé

A.1.40. TAUX DE PLAINTES

Pas réalisé

A.1.41. TAUX DE ROTATION

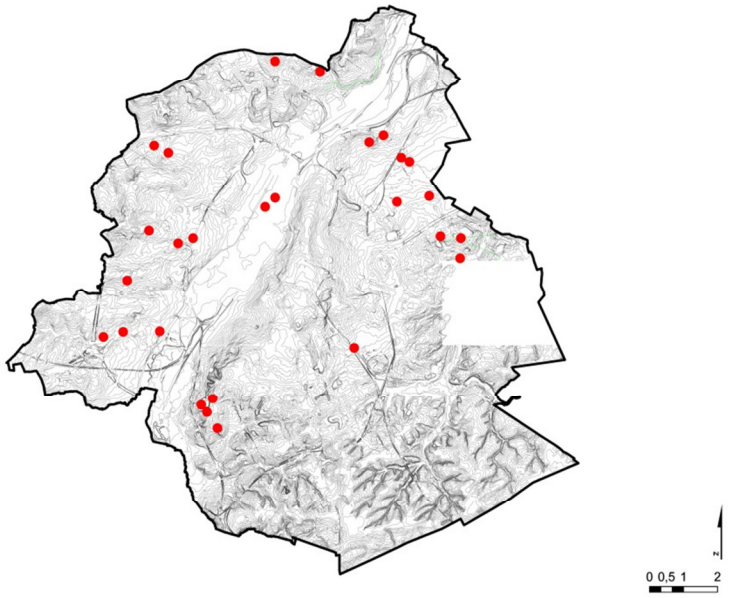
Pas réalisé

.

B. Niveau local

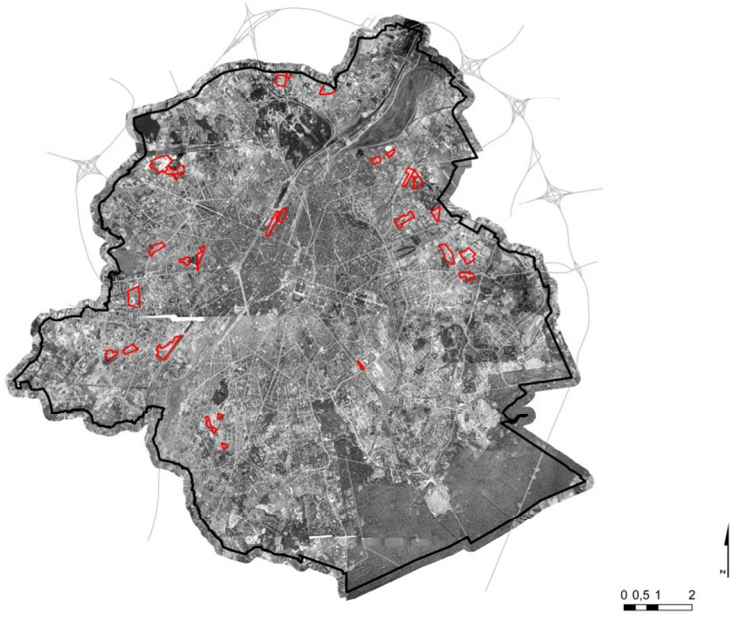
B.1.1. POSITION PAR RAPPORT A LA SITUATION TOPOGRAPHIQUE DOMINANTE

INDICATION	position de l'ensemble étudié en fonction du gradient de pente
SOURCE	carte basée sur les courbes de niveau transmises par D. Hibo (à compléter hors RBC)[900]
RÉSULTAT	situation (pente – sommet – fond)



B.1.2. AFFECTATION PRIOR LOGEMENT

INDICATION	affectation avant la construction de l'ensemble
SOURCE	carte IGN 1951 et Orthophotoplan 1953[901]
RÉSULTAT	affectation (zone bâtie - zone verte - …)



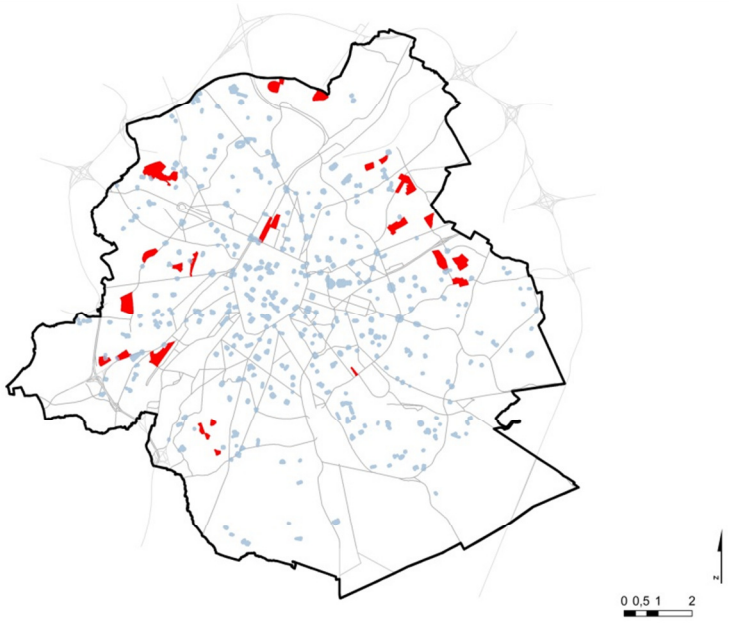
[900] Cartographie Gérald Ledent, 2011
[901] Cartographie Gérald Ledent, 2011

B.1.3. PROXIMITE CENTRALITE LOCALE

Pas réalisé, il faudrait sans doute tenter de se baser sur les critères de bassins de vie qui ont permis d'établir les quartiers pour le monitoring de l'IBSA.

B.1.4. PROXIMITE D'ESPACES OUVERTS

INDICATION	distance à l'espace ouvert le plus proche (place, square, parvis, porte, …)
SOURCE	UrbAdm, 2009[902]
RÉSULTAT	distance (mètres)



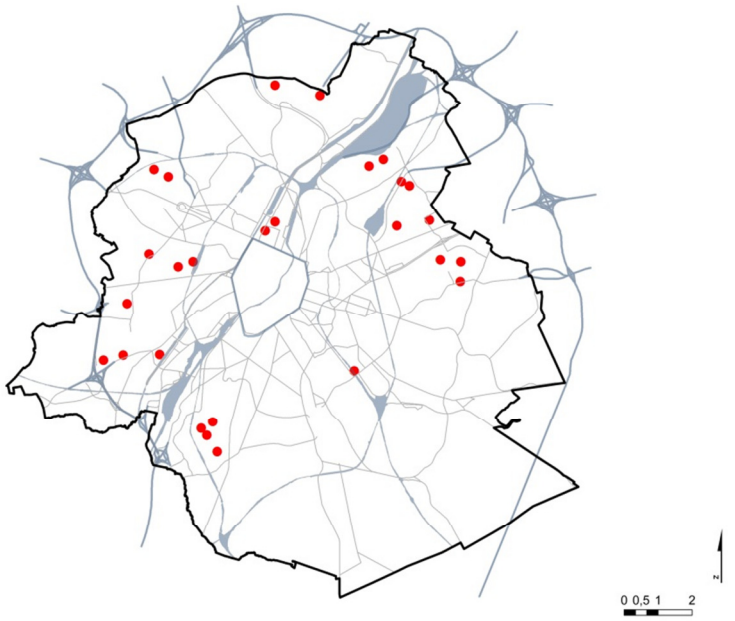
B.1.5. NATURE OBSTRUANTE DU SECTEUR STATISTIQUE

INDICATION	impression de perméabilité du site perçue lors des visites
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	binaire (OUI – NON)

[902] Cartographie Gérald Ledent, 2011

B.1.6. PROXIMITE D'UN OBSTACLE URBAIN

INDICATION	distance à vol d'oiseau du centroïde de l'ensemble à l'obstacle urbain le plus proche (train, canal, ring, métro hors sol, voiries régionales, …)
SOURCE	UrbAdm, 2009[903]
RÉSULTAT	distance (mètres)



B.1.7. POSSIBILITE DE FAIRE LE TOUR DU SECTEUR STATISTIQUE

INDICATION	possibilité de faire le tout de l'ensemble étudié en voiture
SOURCE	visites des sites, 2011 et Bing Maps
RÉSULTAT	binaire (OUI – NON)

B.1.8. EXISTENCE D'UNE VOIRIE TRAVERSANTE

INDICATION	possibilité de faire le tour de l'ensemble étudié en voiture
SOURCE	visites des sites, 2011 et Bing Maps
RÉSULTAT	binaire (OUI – NON)

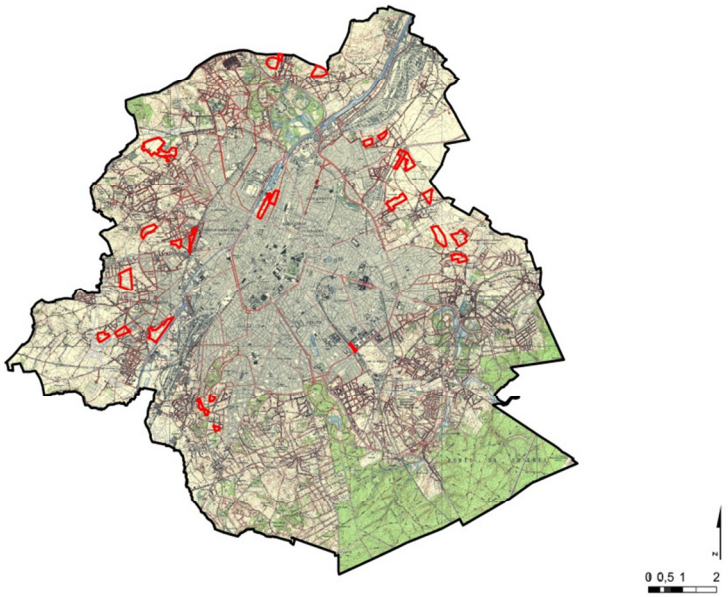
B.1.9. NATURE PERPETUANTE DU SECTEUR STATISTIQUE

INDICATION	caractère perpétuant des logiques urbaines de l'ensemble étudié
SOURCE	visites des sites, 2011 et IGN 1951
RÉSULTAT	binaire (OUI – NON)

[903] Cartographie Gérald Ledent, 2011

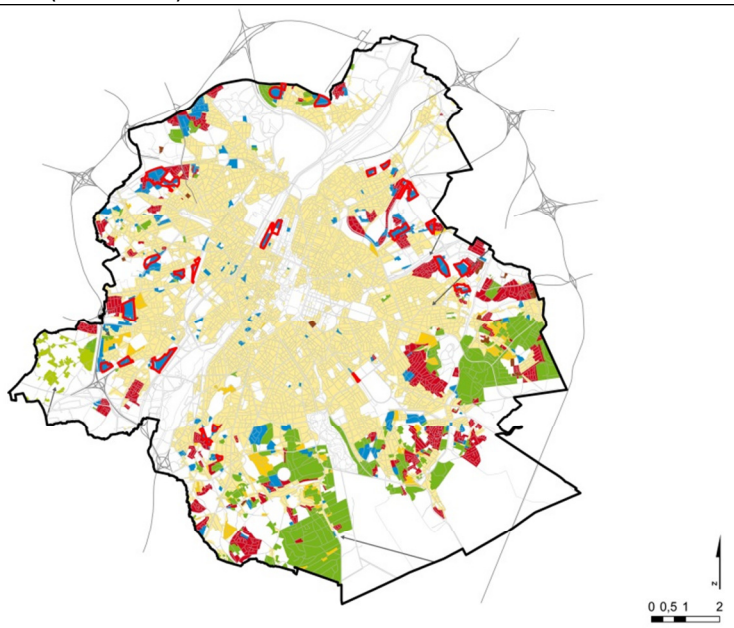
B.1.10. NATURE INITIATRICE DU SECTEUR STATISTIQUE

INDICATION	caractère initiateur de nouvelles logiques urbaines de l'ensemble étudié
SOURCE	IGN, 1951[904]
RÉSULTAT	binaire (OUI – NON)



B.1.11. NOMBRE DE TYPOLOGIES DE LOGEMENT DIFFERENTES ADJACENTES

INDICATION	nombre de typologies d'habitat différentes autour de l'ensemble étudié
SOURCE	cartographie IGEAT, 2008[905]
RÉSULTAT	binaire (OUI – NON)



[904] Cartographie Gérald Ledent, 2011
[905] Cartographie Gérald Ledent, 2011

B.1.12. HAUTEUR MOYENNE DES SECTEURS AVOISINANT

Pas réalisé

B.1.13. STATUT

INDICATION	statut de l'ensemble étudié
SOURCE	SLRB, 2009
RÉSULTAT	privé – public - mixte

B.1.14. PRESENCE PERCUE DE COMMERCES AUTOUR DU SITE

INDICATION	présence perçue de commerces autour de l'ensemble étudié (hors secteur statistique)
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

B.1.15. PRESENCE PERCUE DE SERVICES AUTOUR DU SITE

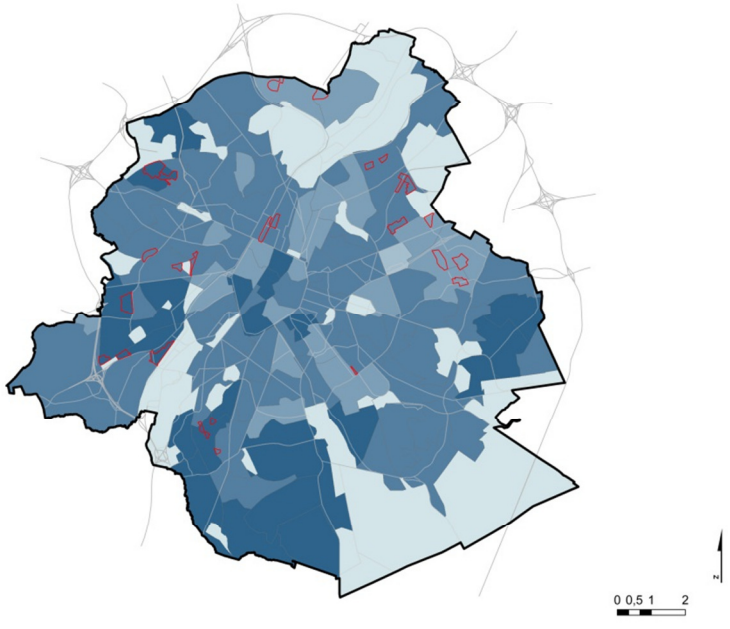
INDICATION	présence perçue de services autour de l'ensemble étudié (hors secteur statistique)
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

B.1.16. PRESENCE PERCUE D'ESPACES PUBLICS AUTOUR DU SITE

INDICATION	présence perçue d'espaces verts autour de l'ensemble étudié (hors secteur statistique)
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

B.1.17. MOBILITE DOUCE – PIETONS

INDICATION	place laissée aux piétons sur la voirie
SOURCE	IBSA, Urbis, 2005[906]
RÉSULTAT	pourcentage



[906] Cartographie Gérald Ledent, 2011

B.1.18. NUISANCES SONORES GLOBALES

Cf. plus haut

B.1.19. NUISANCES SONORES TRAFFIC AERIEN

Cf. plus haut

B.1.20. POLLUTION, TAUX DE NOX

Cf. plus haut

B.1.21. ONDES MAGNETIQUES

Cf. plus haut

B.1.22. PRIX MOYEN D'UN APPARTEMENT

Cf. plus haut

A.4.5.b LOYER MOYEN D'UN LOGEMENT SOCIAL

Cf. plus haut

B.1.23. PROPORTION DE LA POPULATION LOCALE

INDICATION	rapport entre le nombre d'habitants au niveau du secteur statistique et au niveau local, constitué par les secteurs statistiques situés à moins de 100 mètres de l'ensemble étudié
SOURCE	Registre National (RN), 2007, UrbAdm, 2009
RÉSULTAT	proportion

B.1.24. PROPORTION D'HABITANTS/LOGEMENT PAR RAPPORT A LA MOYENNE LOCALE

INDICATION	rapport entre le nombre d'habitants/logement au niveau du secteur statistique et au niveau local, constitué par les secteurs statistiques situés à moins de 100 mètres de l'ensemble étudié
SOURCE	Registre National (RN), 2007[907], UrbAdm, 2009
RÉSULTAT	proportion

B.1.25. PROPORTION DE FEMMES PAR RAPPORT A LA MOYENNE LOCALE

INDICATION	rapport entre le nombre de femmes au niveau du secteur statistique et au niveau local, constitué par les secteurs statistiques situés à moins de 100 mètres de l'ensemble étudié
SOURCE	Registre National (RN), 2007, UrbAdm, 2009
RÉSULTAT	proportion

B.1.26. PROPORTION DE BELGES PAR RAPPORT A LA MOYENNE LOCALE

INDICATION	rapport entre le nombre de belges au niveau du secteur statistique et au niveau local, constitué par les secteurs statistiques situés à moins de 100 mètres de l'ensemble étudié
SOURCE	Registre National (RN), 2007, UrbAdm, 2009
RÉSULTAT	proportion

B.1.27. PROPORTION D'ETRANGERS EU PAR RAPPORT A LA MOYENNE LOCALE

INDICATION	rapport entre le nombre de ressortissant issus de l'union européenne au niveau du secteur statistique et au niveau local, constitué par les secteurs statistiques situés à moins de 100 mètres de l'ensemble étudié
SOURCE	Registre National (RN), 2007, UrbAdm, 2009
RÉSULTAT	proportion

[907] On assimile un ménage = un logement

B.1.28. PROPORTION D'ETRANGERS HORS EU PAR RAPPORT A LA MOYENNE LOCALE

INDICATION	rapport entre le nombre d'étrangers hors union européenne au niveau du secteur statistique et au niveau local, constitué par les secteurs statistiques situés à moins de 100 mètres de l'ensemble étudié
SOURCE	Registre National (RN), 2007, UrbAdm, 2009
RÉSULTAT	proportion

B.1.29. PROPORTION -18ANS PAR RAPPORT A LA MOYENNE LOCALE

INDICATION	rapport entre le nombre d'habitants de moins de 18ans au niveau du secteur statistique et au niveau local, constitué par les secteurs statistiques situés à moins de 100 mètres de l'ensemble étudié
SOURCE	Registre National (RN), 2007, UrbAdm, 2009
RÉSULTAT	proportion

B.1.30. PROPORTION + 65 ANS PAR RAPPORT A LA MOYENNE LOCALE

INDICATION	rapport entre le nombre d'habitants de plus de 65ans au niveau du secteur statistique et au niveau local, constitué par les secteurs statistiques situés à moins de 100 mètres de l'ensemble étudié
SOURCE	Registre National (RN), 2007, UrbAdm, 2009
RÉSULTAT	proportion

B.1.31. PROPORTION DE FAMILLES MONOPARENTALES PAR RAPPORT A LA MOYENNE LOCALE

INDICATION	rapport entre le nombre de familles monoparentales au niveau du secteur statistique et au niveau local, constitué par les secteurs statistiques situés à moins de 100 mètres de l'ensemble étudié
SOURCE	Registre National (RN), 2007, UrbAdm, 2009
RÉSULTAT	proportion

B.1.32. PROPORTION DE PERSONNES OCCUPEES PAR RAPPORT A LA MOYENNE LOCALE

INDICATION	rapport entre le nombre de personnes occupées au niveau du secteur statistique et au niveau local, constitué par les secteurs statistiques situés à moins de 100 mètres de l'ensemble étudié
SOURCE	Banque Carrefour de la Sécurité sociale - Datawarehouse marché du travail et protection sociale, 2006, UrbAdm, 2009
RÉSULTAT	proportion

B.1.33. PROPORTION DE DEMANDEURS D'EMPLOI PAR RAPPORT A LA MOYENNE LOCALE

INDICATION	rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi au niveau du secteur statistique et au niveau local, constitué par les secteurs statistiques situés à moins de 100 mètres de l'ensemble étudié
SOURCE	Banque Carrefour de la Sécurité sociale - Datawarehouse marché du travail et protection sociale, 2006, UrbAdm, 2009
RÉSULTAT	proportion

B.1.34. PROPORTION D'OMNIO PAR RAPPORT A LA MOYENNE LOCALE

Pas réalisé, il n'existe pas de chiffres précis au niveau des secteurs statistiques

B.4.20. RAPPORT DES REVENUS MEDIANS PAR DECLARANT A LA MOYENNE LOCALE

INDICATION	rapport entre le revenu médian par déclarant au niveau du secteur statistique et au niveau local, constitué par les secteurs statistiques situés à moins de 100 mètres de l'ensemble étudié
SOURCE	DGSIE, 2007, UrbAdm, 2009
RÉSULTAT	proportion

B.4.21. PROPORTION DE TRAVAILLEURS INDEPENDANTS PAR RAPPORT A LA MOYENNE LOCALE

INDICATION	rapport entre le nombre d'habitants au niveau du secteur statistique et au niveau local, constitué par les secteurs statistiques situés à moins de 100 mètres de l'ensemble étudié
SOURCE	Banque Carrefour de la Sécurité sociale - Datawarehouse marché du travail et protection sociale, 2006, UrbAdm, 2009
RÉSULTAT	proportion

B.4.22. PROPORTION D'UNIVERSITAIRES PAR RAPPORT A LA MOYENNE LOCALE

Pas réalisé

B.4.23. POURCENTAGE IMPAYES (loyers et prêts)

Pas réalisé

B.4.24. TAUX DE PLAINTES

Pas réalisé

B.4.25. TAUX DE ROTATION

Pas réalisé

C. Niveau proche, échelle du secteur statistique

C.1.1. TRAVAIL DU SOL

INDICATION	travail sur le sol naturel, remblais, déblais, mouvement de terrain
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

C.1.2. SOL NATUREL

INDICATION	présence du sol naturel
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

C.1.3. NOMBRE DE PHASES DE CONSTRUCTION

Pas réalisé totalement, seulement pour les logements SLRB[908]

C.1.4. NOMBRE DE PHASES DE RENOVATION

Pas réalisé

C.1.5. NOMBRE DE SOUS-PARTIES

INDICATION	nombre de sous-ensembles repérables sur le site
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	nombre de sous-parties

C.1.6. ELEMENTS FEDERATEURS

INDICATION	présence d'un voire de plusieurs éléments physique fédérateur sur le site
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	binaire (OUI – NON)

[908] Inventaire réalisé par Sint Lukas Gemeenschap, SINT-LUKASWERKGEMEENSCHAP,. *Inventaire des logements sociaux à Bruxelles. Parties 1 et 2*. Bruxelles: Région Bruxelloise, 1985.

C.1.7. NOMBRE D'EDIFICES DE LOGEMENT ELEVES

INDICATION	nombre d'IEIL sur le site
SOURCE	visites des sites, 2011 et Urb2PaB, 2009, Q4
RÉSULTAT	nombre de bâtiments

C.1.8. REPETITIVITE DES BATIMENTS

INDICATION	rapport entre le nombre d'IEIL et le nombre d'IEIL différents sur le site
SOURCE	visites des sites, 2011 et Urb2PaB, 2009, Q4
RÉSULTAT	rapport

C.3.5. NOMBRE MOYEN DE NIVEAUX

INDICATION	nombre moyen de niveaux (rez compris) pour les IEIL présents sur le site
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	nombre de niveaux

C.3.6. POPULATION VISEE

Pas réalisé

C.3.7. LOGIQUE D'IMPLANTATION

Pas réalisé

C.3.8. PARKINGS

INDICATION	importance en % des zones de parking extérieures sur le site
SOURCE	Urb2PaB, 2009, Q4 et Orthophotoplan 2009
RÉSULTAT	pourcentage

C.3.9. COLLECTIVITE EXTERNES

INDICATION	importance en % des zones de collectivité extérieures sur le site
SOURCE	Urb2PaB, 2009, Q4 et Orthophotoplan, 2009
RÉSULTAT	pourcentage

C.3.10. AIRES DE JEUX

INDICATION	importance en % des zones d'aires de jeu extérieures sur le site
SOURCE	Urb2PaB, 2009, Q4 et Orthophotoplan, 2009
RÉSULTAT	pourcentage

C.3.11. SUPERFICIE SITE

INDICATION	superficie de l'ensemble (du secteur statistique)
SOURCE	UrbAdm_2009
RÉSULTAT	superficie (ha)

C.3.12. EMPRISE BATIE (B)

INDICATION	superficie de l'empreinte bâtie au sol des IEIL
SOURCE	Urb2PaB, 2009, Q4
RÉSULTAT	superficie (m2)

C.3.13. SURFACE PLANCHERS (P)

INDICATION	superficie des planchers des IEIL (calculée en multipliant l'emprise au sol de chaque IEIL par le nombre de niveaux correspondant)
SOURCE	visites des sites, 2011 et Urb2PaB, 2009, Q4
RÉSULTAT	superficie (m2)

C.3.14. PROPORTION DE SURFACE LIBRE

INDICATION	proportion de surface libre, hors IEIL et autres bâtiments (commerces, services, logements secondaires, …)
SOURCE	visites des sites, 2011 et Urb2PaB, 2009, Q4
RÉSULTAT	pourcentage

C.3.15. DENSITE BATIE NETTE (P/S)

INDICATION	rapport entre la surface de planchers construits et la superficie du terrain (= le secteur statistique)
SOURCE	visites des sites, 2011, Urb2PaB, 2009, Q4 et UrbAdm_2009
RÉSULTAT	rapport

C.3.16. COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL NET (B/S)

INDICATION	rapport entre la superficie de l'empreinte bâtie au sol des IEIL et la superficie du terrain (= le secteur statistique)
SOURCE	Urb2PaB, 2009, Q4 et UrbAdm_2009
RÉSULTAT	rapport

C.3.17. DENSITE DE LOGEMENTS

INDICATION	rapport entre le nombre de logements et la superficie du terrain (=secteur statistique)
SOURCE	RN, 2007 et UrbAdm_2009
RÉSULTAT	rapport (log/ha)

C.3.18. PROPORTION DE PARKING DANS ESPACE LIBRE

INDICATION	rapport entre la superficie de parkings extérieurs et la superficie des espaces laissés libres de toute construction
SOURCE	Orthophotoplan, 2009, Urb2PaB, 2009, Q4 et UrbAdm_2009
RÉSULTAT	rapport

C.3.19. PROPORTION D' ESPACE LIBRE

INDICATION	rapport entre la superficie des espaces laissés libres de toute construction et la superficie du terrain (=secteur statistique)
SOURCE	Orthophotoplan, 2009, Urb2PaB, 2009, Q4 et UrbAdm_2009
RÉSULTAT	rapport

C.3.20. PROPORTION D' AUTRE

Pas réalisé

C.3.21. PROFONDEUR DU SECTEUR STATISTIQUE

INDICATION	nombre de seuils (parapets, murets, grilles, portes, bordures, …) à franchir pour pénétrer à l'intérieur de l'ensemble
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

C.3.22. ACCESSIBILITE DES ESPACES LIBRES

INDICATION	caractère accessible des espaces libres (présence ou non d'obstacles, de panneaux d'interdiction, …)
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

C.3.23. PRESENCE PERCUE DE COMMERCES SUR LE SITE

INDICATION	présence de commerces (coiffeur, librairie, restaurant, …)
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

C.3.24. PRESENCE PERCUE DE SERVICES SUR LE SITE

INDICATION	présence de services (écoles, crèches, maison médicale, …)
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

C.3.25. PRESENCE PERCUE D'ESPACES PUBLICS SUR LE SITE

INDICATION	présence d'espaces extérieurs publics
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

C.4.1. ENTRETIEN DES ESPACES EXTERIEURS

INDICATION	entretien et propreté générale des espaces extérieurs aux bâtiments
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

C.4.2. PRESENCE DE TAGS

INDICATION	présence de tags sur tout autre élément autre qu'un IEIL (murets, immeuble ayant une autre affectation ou un nombre d'étages plus réduit)
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

C.4.3. DETERIORATION DES MATERIAUX

INDICATION	obsolescence des matériaux de construction de tout autre élément autre qu'un IEIL (murets, immeuble ayant une autre affectation ou un nombre d'étages plus réduit)
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

C.4.4. USAGES PERCUS

INDICATION	relevé d'usages (attention portée sur les objets) perçus
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

C.4.5. PRATIQUES PERCUES

INDICATION	relevé de pratiques (attention portée sur les hommes) perçus
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

C.4.6. PEUPLEMENT

Pas réalisé

C.4.7. QUALITE DE CONCEPTION

Pas réalisé

C.4.8. ONDES MAGNETIQUES

INDICATION	nombre d'antennes GSM disposées sur le site
SOURCE	IBGE, 2006
RÉSULTAT	nombre d'antennes

D. Niveau bâti, échelle du bâtiment

D.1.1. RAPPORT NATURE

Pas relevé

D.1.2. RENOVATION DES BÄTIMENTS

Pas de données disponibles pour le secteur privé (cf. plus haut)

D.1.3. ACCESSIBILITE PMR

INDICATION	facilité d'accès aux parties communes pour les PMR
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

D.1.4. ACCESSIBILITE HALL

INDICATION	accessibilité au hall d'entrée pour des personnes étrangères à l'immeuble
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

D.1.5. LUMIERE HALL

INDICATION	lumière naturelle dans le hall d'entrée
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

D.1.6. NOMBRE D'APPARTEMENT PAR ENTREE

INDICATION	nombre d'appartement par porte d'entrée
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	nombre d'appartements

D.1.7. NOMBRE D'APPARTEMENTS PAR NOYAU

INDICATION	nombre d'appartements par noyau (ascenseurs + escalier)
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	nombre d'appartements

D.1.8. NOMBRE DE COTES AVEC ENTREE/BATIMENT

INDICATION	nombre de côtés sur lesquels donnent les entrées
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	nombre de côtés

D.1.9. QUALITE MATERIAUX

INDICATION	estimation de la qualité des matériaux mis en œuvre au niveau extérieur
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

D.1.10. VARIETE TYPOLOGIQUE DES LOGEMENTS

INDICATION	rapport entre le nombre de types de logements estimés par IEIL sur le site et le nombre de logement total
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	rapport

D.1.11. RAPPORT REZ - ESPACE EXTERIEUR

INDICATION	qualité de la relation entre les espaces du rez-de-chaussée et les espaces extérieurs
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

D.1.12. PRESENCE D'ESPACE EXTERIEURS PRIVES

INDICATION	présence d'espaces extérieurs privés (terrasses, loggias, balcons, jardins, …)
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

D.1.13. EPAISSEUR FACADE

INDICATION	qualité de l'interface au monde extérieur (indiquée par les épaisseurs de transition disponibles)
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

D.1.14. TAILLE DES PERCEMENTS

INDICATION	taille des fenêtres des logements
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

D.1.15. TRANSPARENCE

INDICATION	perméabilité de l'interface entre extérieur et intérieur (garde-corps, voilages, volets, canisses, …)
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

D.1.16. DIFFICULTES LIEES A LA CONCEPTION

INDICATION	présence d'éléments entravant la vie quotidienne
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

D.1.17. QUALITE CONCEPTION

INDICATION	qualité estimée de la conception des logements dans leur multiplication
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

D.1.18. TOPONYMIE

INDICATION	présence ou non d'un nom
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	OUI – NON – MIXTE

D.1.19. ENTRETIEN DES ESPACES COLLECTIFS

INDICATION	entretien et propreté perçue des espaces collectifs intérieurs
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

D.1.20. PRESENCE DE TAGS

INDICATION	présence de tags sur les IEIL
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

D.1.21. DEGRADATIONS

INDICATION	dégradations perçues au niveau des bâtiments
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

D.1.22. SECURITE

INDICATION	dispositifs mis en place pour assurer la sécurité des bâtiments (caméra, panneaux d'interdiction, …)
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

D.1.23. APPROPRIATION PAR LES HABITANTS

INDICATION	appropriation perçue des interfaces intérieur – extérieur par les habitants
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	échelle 1 - 5

D.1.24. PRESENCE D'UN CONCIERGE

INDICATION	présence ou non d'un concierge
SOURCE	visites des sites, 2011
RÉSULTAT	OUI – NON – MIXTE

E. Niveau individuel, échelle du bâtiment

Pas réalisé

Références bibliographiques

AIDELF, *Les familles d'aujourd'hui,* diffusion PUF/INED, 1986.

ALEXANDRE J., BERENI L., CHAUVIN S., REVILLARD A.. *Introduction aux Gender Studies : Manuel des études sur le genre*. De Boeck, 2008, 246p.

ALGAVA E., LE MINEZ S., BRESSE S., PLA A., « Les familles monoparentales et leurs conditions de vie », *Études et Résultats*, n° 389, avril, Drees, 2005.

ALGAVA E., « Les familles monoparentales en 1999 », *Population*, n°4-5, volume 57, 2002, pp. 733-758.

ALGAVA E., « Les familles monoparentales : des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale », *Études et Résultats*, n°218, février, Drees, 2003.

ASSOCIATION DE LA VILLE ET DES COMMUNES DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, *Memorandum régional et communautaire des CPAS bruxellois 2009*, 33 p.

ASSOCIATION DES MAISONS D'ACCUEIL ET DES SERVICES D'AIDE AUX SANS-ABRI (AMA). *Prise en charge des situations de violences conjugales et intrafamiliales dans le secteur de l'hébergement pour adultes en difficultés. Note de synthèse réalisée par le groupe de travail « Violences conjugales et intrafamiliales »*, Bruxelles, 2009-2010.

ATTIAS-DONFUT C., SEGALEN M., « L'invention de la grand-parentalité », in : LE GALL, D., BETAHAR Y., *La pluriparentalité dans les sociétés contemporaines*. Presses Universitaires de France – PUF, 2001, 294p.

ATTIAS-DONFUT, C., « Les grand-parents en Europe : de nouveaux soutiens de famille », *Informations sociales* 149, 2008, pp. 54-67.

AUTHIER J.-Y., 2006, « La question des « effets de quartier » en France. Variations contextuelles et processus de socialisation » in : AUTHIER J.-Y., BACQUÉ M.-H. ET GUÉRIN-PACE F. (dir.), *Le Quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales,* Paris, La Découverte.

AUTHIER J.-Y., BACQUÉ M.-H. ET GUÉRIN-PACE F. (dir.), *Le Quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales,* Paris, La Découverte.

AUTHIER J.-Y., BIDOU C., « Éditorial. La famille dans tous ses espaces... ou presque ! », *Espaces et sociétés* 2005/1-2, 120-121, p.9.

AUTHIER J.-Y., GRAFFMEYER Yves*, Sociologie urbaine*, Paris, Nathan, coll. « 128 », 2008, 128 p.

AVENEL C., « La mixité dans la ville et dans les Grands Ensembles: Entre mythe social et instrument politique », *Informations sociales*, 2005/5, N° 125, pp62-71.

AVENEL C., *Sociologie des quartiers sensibles: Domaines et approches,* Armand Colin, coll.128, 128p.

BADINTER, E., *L'Amour en plus : histoire de l'amour maternel (XVIIe au XXe siècle),* Le Livre de Poche, 2001(1980), 472 p.

BADINTER, E., *Le Conflit : La Femme et la mère*, Le Livre de Poche, 2010, 224p.

BAILLEAU F., LEFAUCHEUR N. & PEYRE V. (dir.). *Lectures sociologiques du travail social*. Paris, CRIV & Editions Ouvrières, 1985, 204-217.

BAWIN-LEGROS B., *Familles, mariage, divorce. Une sociologie des comportements familiaux contemporains*. Bruxelles-Liège: Pierre Mardaga, 1995 (1988).

BAWIN-LEGROS, B., *Familles, mode d'emploi. Étude sociologique des ménages belges*, De Boeck, 1999, 262p.

BAWIN-LEGROS, B., *Le Nouvel Ordre sentimental : À quoi sert la famille aujourd'hui ?* Payot, 2003, 218p.

BECK M., VANROELEN C., LOUCKX F., *Sociale breuklijnen in de gezondheid en de gezondheidszorg.* VUBPress, Bruxelles 2002.

BECK U.*,* « Le conflit des deux modernités et la question de la disparition des solidarités *»*, *Lien social et Politiques*, n° 39, 1998(1995), p. 15-25.

BECK U., BECK-GERNSHEIM, E.*, Das ganz normale Chaos der Liebe,* Suhrkamp, 11éd., 1990, 304p.

BECK U., BECK-GERNSHEIM, E.*, Riskante Freiheiten: Individualisierung in modernen Gesellschaften,* Suhrkamp, 1994, 480p.

BECK U.*, Die Neuvermessung der Ungleichheit unter den Menschen: Soziologische Aufklärung im 21. Jahrhundert*, Suhrkamp, 2008.

BECK U., *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Champs, Flammarion, 2001 (1986).

BECK U.*, Risikogesellschaft: Auf dem Weg in eine andere Moderne ,* Suhrkamp, 1986, 391p.

BECK-GERNSHEIM, E.*, Was kommt nach der Familie?: Einblicke in neue Lebensformen: Alte Leitbilder und neue Lebensformen,* C.H. Beck; 3éd., 2010, 200p.

BERGER P., KELLNER H., « Le mariage et la construction de la réalité, 2008 (1964) », in : BERGER P., LUCKMANN T., *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2008 (1966), pp. 307-334.

BERGER P., LUCKMANN T., *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2008 (1966), 357p.

BERNARD N, ZIMMER P., SURKIN J., « Thématique 6/16 – Le logement, la maîtrise foncière et l'espace public », in : ÈTATS GÉNÉRAUX DE BRUXELLES, *La société civile bruxelloise se mobilise, novembre 2008- avril 2009, Thématiques et conclusions*, Le Cri, Actes, 2009.

BERNARD N*., Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer*, n° 1970, CH CRISP, 2007.

BERNARD N., *Les mutations du logement en région bruxelloise*, CH CRISP n° 1993, 2008.

BERNARD N., *Les défis du logement social à Bruxelles*, Colloque "Bethléem - Habitat social", Bruxelles, le 9 novembre 2007.

BERTAUX D., *Le récit de vie: L'enquête et ses méthodes,* Armand Colin, coll. 128, Paris, 128p.

BESSIN M., BIDART C., GROSSETTI M., *Bifurcations : Les sciences sociales face aux ruptures et à l'évènement,* Editions La Découverte « Recherches », 2010.

BIDART C*.,* « Crises, décisions et temporalités : autour des bifurcations biographiques », *Cahiers internationaux de sociologie*, Trajectoires sociales et bifurcations, n° 120, avril 2006, pp.29-57.

BIDART C., « Sociabilités : quelques variables », *Revue Française de Sociologie*, volume 29, n°4, 1988, pp. 621-648.

BIDART C., CACCIUTTOLO P., « Dynamiques des réseaux personnels et processus de socialisation: évolutions et influences des entourages lors des transitions vers la vie adulte », *Revue Française de Sociologie,* 49-3, 2008, pp.559-583.

BLOSSFELD, H-P, A. HAMERLE, K. U. MAYER. *Event History Analysis*, Hillsdale, New Jersey: Lawrence Erlbaum Associates, 1989.

BLOSSFELD, H-P, GOLSCH, K., G. ROHWER. *Event History Analysis with Stata*, Mawah, New Jersey: Lawrence Erlbaum Associates, 2007.

BOISSON M., « Petit lexique contemporain de la parentalité. Réflexions sur les termes relatifs à la famille et à leurs usages sociaux *», Informations sociales*, 2008/5, n° 149, 2008, pp. 8-15.

BOISSON M., VERJUS A., *La parentalité, une action de citoyenneté. Une synthèse des travaux récents sur le lien familial et la fonction parentale (1993-2004)*, Paris, CNAF, dossier d'étude n° 62, 2004.

BONETTI M., « Recherche et intervention sociologique sur la requalification urbaine des Grands Ensembles. La programmation générative », *Revue internationale de Psychosociologie*, VII (2001), p.294.

BONNEUIL C., « Savoirs et démocratie dans la société du risque », *Mouvements*, n°21-22, 2002, p. 173.

BOURDIEU P., « L'illusion biographique », *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, juin 1986, pp.62-63.

BOURDIEU P., « La famille comme catégorie réalisée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 100, 1993, pp. 32-36.

BRUEL A. et al., *De la parenté à la parentalité*, Paris, Erès, 2001.

BRUNET F., KERTUDO P. , SYLVIE MALSAN S., *Etude sociologique sur la résidence en alternance des enfants de parents séparés*, Paris, Cnaf, dossier d'études n°109, 2008.

CADOLLE S., « La résidence alternée : ce qu'en disent les mères », *Informations sociales*, n° 149, 2008.

CAGLAR H., *Les familles monoparentales. Matricentriques et patricentriques, hétéro et homosexuelles,* Paris, L'Harmattan, 2010.

CANTILLON B., VERBIST G. (promotrices) avec la coll. de DE MAESSCHALCK Veerle, *Profil socio-économique des familles monoparentales en Belgique.* Rapport de recherche à la demande de la Plate-forme pour les Familles monoparentales soutenu par la Fondation Roi Baudouin, Centrum voor Sociaal Beleid – Universiteit Antwerpen, juin 2003.

CARADEC V., MARTUCELLI D., *Matériaux pour une sociologie de l'individu – Perspectives et débats*, Presses universitaires du septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2004, p 22.

CASMAN M.-T. (DIR.), CÉSAR A., WAXWEILER C., CHAOUI MEZABI D., *Évaluation de l'instauration de l'hébergement égalitaire dans le cadre d'un divorce ou d'une séparation*, recherche commanditée par le Secrétariat d'État à la Politique des Familles, Liège, ULG, Panel Démographie Familiale, 2010.

CASMAN M.-T., NIBONA M., PEEMANS-POULLET H., *Femmes monoparentales en Belgique. Conditions d'existence, précarisation, santé.* Bruxelles, coll. Pensées féministes, éd. Université des Femmes, 2006.

CASMAN M.-TH., SIMAŸS C., BULCKENS R., MORTELMANS D. (dir.), *Familles plurielles, politique familiale sur mesure ?*, Bruxelles, États généraux des familles, Ed. Luc Pire, 2007.

CASTEL R., *L'insécurité sociale*, Paris, Seuil, 2003.

CASTEL R., *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995.

CASTELAIN-MEUNIER C., *La Place des hommes et les métamorphoses de la famille*. Presses Universitaires de France – PUF, 2004, 192p.

CERE, *L'accueil temps libre et l'accueil extrascolaire francophones des enfants en Région de Bruxelles-capitale*, 2010.

CERE, *Les conditions d'enfance en Région de Bruxelles-capitale. Indicateurs relatifs à la petite enfance et aux familles*, 2007, 60 p.

CHABAUD- RYCHTER D., DESCOUTURES V., DEVREUX A.-M., VARIKAS E., (dir), *Sous les sciences sociales, le genre. Relectures critiques de Max Weber à Bruno Latour*, Paris, La découverte, 2010, 512p.

CHAMBAZ C., 2000, « Les familles monoparentales en Europe : des réalités multiples », *Etudes et Résultats*, n°66, juin, Drees.

CHAMBOREDON J.-C.,LEMAIRE M., « Proximité spatiale et distance sociale. Les Grands Ensembles et leur peuplement », *Revue Française de Sociologie,* 11-1, 197O, pp. 3-33.

CHARBONNEAU J., « La recherche sur les solidarités familiales au Québec », *Revue Française des affaires sociales*, n°3, 2004, pp. 173-204.

CHARBONNEAU J., « Compte-rendu de l'ouvrage de DANDURAND R.-B., OUELLETTE F.-R., Entre autonomie et solidarité. Parenté et soutien dans la vie de jeunes familles montréalaises », *Recherches sociographiques*, vol. 36, n° 1, 1995, pp. 187-189.

CHARDON O., DAGUET F., VIVAS É., *Les familles monoparentales - Des difficultés à travailler et à se loger*, INSEE, Première n° 1195

CHÂTEL V., ROY S. (dir.), *Penser la vulnérabilité – Visages de la fragilisation du social,* Presses de l'Université du Québec, 2008.

CHAUVIÈRE M., « La parentalité comme catégorie de l'action publique », *Informations sociales,* 2008/5, n°148, 2008, pp. 16-29.

CHEMETOV P., « Propos d'avant et d'après », *In :* DUFAUX F., FOURCAUT A., (dir.), *Le monde des grands ensembles*, Créaphis, 2004.

CHOMBART DE LAUWE, P.-H*., Des hommes et des villes,* Payot, Paris, 1965.

CIBOIS P., « Les pièges de l'analyse des correspondances », *Histoire & Mesure*, Editions du CNRS, 12 (1997), p. 299–320.

CIBOIS P., *Principe de l'analyse factorielle,* Analysis, 2006.

CLÉMENT J., MAHIEU R., MATHIEU F., « Les familles monoparentales et la précarité,(1994-2003) », *Recherches et Prévisions*, n°79, mars, 2005, pp. 117-123..

CLOT Y., « L'autre illusion biographique », *in :* DE CONINCK F., GODARD F., (dir.) *Biographie et cycle de vie,* numéro 5, Enquête. Cahiers du CERCOM, 1989, p. 5-8.

COLLECTIF*,* « Trajectoires sociales et bifurcations »*, Cahiers Internationaux de Sociologie* Vol 120*,* Puf, 2006.

COMMAILLE J., « Les injonctions contradictoires des politiques publiques à l'égard des femmes », in : LAUFER J., MARRY C., MARUANI M. (dir), *Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001, pp.129-148.

CORIJN E., VLOEBERGHS E., *Brussel !,* VUBpress, Bruxelles, 2009, 311 p.

COUDROY DE LILLE L., « Le grand ensemble et ses mots », *In :* DUFAUX F., FOURCAUT A., (sldd.), *Le monde des grands ensembles*, Créaphis, 2004.

COUSIN O., RUI S., *L'intervention sociologique : Histoire(s) et actualités d'une méthode,* PURennes, 2010, 177p.

DANDURAND R.-B., OUELLETTE F.-R., *Entre autonomie et solidarité. Parenté et soutien dans la vie de jeunes familles montréalaises*, Québec, Éditions de l'IQRC, 1992.

DANG A. T., LETABLIER M.-T., *Citoyenneté sociale et reconnaissance du « care » : nouveaux défis pour les politiques sociales*, Paris, Centre d'Études de l'Emploi, document de travail n°108, novembre 2008.

DANSEREAU F., et al., *La mixité sociale en habitation – Rapport de recherche réalisé pour le service de l'habitation de la Ville de Montréal*, INRS, Montréal, 2002, 138p.

DAVID O., EYDOUX L., SECHET R., MARTIN C., MILLAR J., *Les familles monoparentales en Europe*, Cnaf Dossier d'études n°54, 2004.

DAVID O., SÉCHET R., « Les familles monoparentales, des familles comme les autres mais des parents plus vulnérables », Communication au Colloque Femmes et insertion professionnelle, Le Mans, 13 et 14 mai 2004, p. 14.

DE BACKER, Bernard, *Les cent portes de l'accueil – Héberger des adultes et des familles sans-abri*, éditions [Couleur Livres] ASBL, Charleroi, 2008, 152 p.

DE CONINCK Frédéric et GODARD Francis, « L'approche biographique à l'épreuve de l'interprétation – Les formes temporelles de la causalité », *Revue française de sociologie*, 1990, XXXI-1, p. 23-54.

DE CORTE et al., *Etude des mouvements migratoires de et vers les trois grandes villes pour les trois Régions belges* commanditée par le SPP de l'intégration sociale – politique des grandes villes et réalisée par la VUB et Mens en Ruimte, 2003.

DE DECKER P., « La femme face à la pauvreté, aux difficultés de logement et au sans-abrisme en Belgique » in: EDGAR B., DOHERTY J., *La femme sans-abri en Europe. Parcours services et expériences*, The Policy Press, Bristol, 2001, p. 117-129.

DE POTTER V., *L'enfant dans la famille recomposée*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 2008. ;

DE CONINCK Frédéric, GODARD Francis, (dir.) *Biographie et cycle de vie*, numéro 5, Enquête. Cahiers du CERCOM, 1989, p. 5-8.

DEBOOSERE P., *De huishoudenposities in de volkstelling van 1991. Basistabellen en vergelijking met 1981,* Steunpunt Demografie, VUB, Working Paper 1.

DEVETTER Fr., ROUSSEAU S., *Du balai. Essai sur le ménage à domicile et le retour de la domesticité, Liber, 2010, 140p.*

DIEU A.-M., DELHAYE C., CORNET A. (dir.), *L'insertion ou la réinsertion professionnelle des femmes au foyer ou femmes « r-entrantes »* , , EGiD (Etudes Genre et Diversité en Gestion)– Hec Ecole de Gestion de l'Ulg.

DUBET F., « Rencontres imaginaires entre l'amateur et le sociologue », in : SINGLY DE F. , GIRAUD C., MARTIN O.. *Nouveau manuel de sociologie,* Armand Colin, 2010.

DUBET F., *La galère : jeunes en survie,* Paris, Fayard/Seuil, coll. « Points », 1995 (1987).

DUFAUX F., FOURCAUT A., (dir), *Le monde des grands ensembles*, Créaphis, 2004.

DURKHEIM E., *La famille conjugale*, Textes III, Paris, Minuit, 1975 (1892).

EDGAR B. , DOHERTY J., *La femme sans-abri en Europe. Parcours services et expériences*, The Policy Press, Bristol, 2001.

ELIAS N., *La civilisation des mœurs*, Pocket Agora, 1969 (1973).

ENGELS F., *Situation de la classe laborieuse en Angleterre*, Paris : Éditions sociales, 1960, 413 p.

ÈTATS GÉNÉRAUX DE BRUXELLES, *La société civile bruxelloise se mobilise, novembre 2008- avril 2009, Thématiques et conclusions*, Le Cri, Actes, 2009.

EYDOUX A., LETABLIER M.-Th., en coll. avec Georges N., *Les familles monoparentales en France - rapport de recherche* 36, juin, Paris, Centre d'Études de l'Emploi, 2007.

FALCONNET G., VERGNORY R., *Travailler avec les parents. Pour une nouvelle cohésion sociale,* Paris, ESF, 2001.

FASSIN D., *Des maux* indicibles*. Sociologie des lieux d'écoute,* Paris, La découverte, 2004.

FCSSB, *L'accès aux droits sociaux fondamentaux - Regards des travailleurs sociaux de terrain (issus des CAP, des CASG et des CSSW*, 2009, 119 p.

FEANTSA, *Conférence européenne de consensus sur le sans-abrisme, recommandations politiques du jury*, Bruxelles, 2010.

FÉDÉRATION DES CPAS (SERVICE INSERTION PROFESSIONNELLE). *Les sanctions ONEM. D'une sécurité sociale a une insécurité sociale. Les implications pour les CPAS*, 2010.

FEMMES PRÉVOYANTES SOCIALISTES, *Sur la corde raide. Précarités et enjeux au féminin, Actes du colloque, 4 juin 2010.*

FERRAND M., *Féminin Masculin*, Paris, La découverte (Repères 389), 2004.

FIJALKOW Yankel, *Sociologie des villes*, La découverte, Coll. Repères, 2007,

FLAMAND J.-P., *Loger le peuple : essai sur l'histoire du logement social en France* , Paris, La Découverte, 1989. Cité In : AVENEL Cyprien, *Sociologie des quartiers sensibles: Domaines et approches,* Armand Colin, coll.128.

FONDATION ABBÉ PIERRE, *L'état du mal-logement en France. 15e rapport annuel*, 2010, 237p.

FONDATION ROI BAUDOUIN, *Familles monoparentales : quelles solutions ?*, synthèse du colloque 24 octobre, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 2000.;

FONDATION ROI BAUDOUIN, *L'enfant dans la famille recomposée*, Novembre 2008.

FONDATION ROI BAUDOUIN, *Les soins de santé face aux défis de la diversité le cas des patients musulmans*, 2005.

FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL D., « Talcott Parsons : un héritage controversé. Rôles de sexes, famille et modernité occidentale », in : CHABAUD-RYCHTER D., DESCOUTURES V., DEVREUX A.-M., VARIKAS E., (DIR), *Sous les sciences sociales, le genre. Relectures critiques de Max Weber à Bruno Latour*, op.cit., 2010,pp. 123-134.

FOUQUET A., « Le travail domestique : du travail invisible au « gisement » d'emplois », in : LAUFER J., MARRY C., MARUANI M. (dir*), Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001, pp. 99-127.

FOURCAUT A., « Le cas français à l'épreuve du comparatisme » , *In :* DUFAUX F., FOURCAUT A., (sldd.), *Le monde des grands ensembles*, Créaphis, 2004.

FRANCQ B., « Ville, épreuves subjectives et sujet personnel », in : Tahon M.-B. (dir.), *Sociologie de l'intermonde. La vie sociale après l'idée de société*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, 2011, pp. 79-94.

FRANCQ B., *La ville incertaine – Politique urbaine et sujet personnel*, Bruylant-Academia, Collection « sciences et enjeux », Louvain-la.-neuve, 2003.

FRANCQ B., MASSON O., LEDENT G., WAGENER M., *Documents de travail - Atelier de recherche urbaine*, UCL – LOCI/CriDIS, 2011.

GARCIA, S., *Mères sous influence : De la cause des femmes à la cause des enfants*, Éditions La Découverte, 2011, 376 p.

GAULEJAC V., AUBERT N., *Femmes au singulier, ou, La parentalité solitaire*, Klincksieck, 2000, 260p.

GAUTHIER G., *Rapport d'activité fait pour l'année 2005-2006 au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes,* Paris, Sénat, n° 388, 2006.

GIRAUD M., *Les grands ensembles – histoire de milieux – milieu d'histoires – La construction de l'espace – La relation densité-nature en banlieue lyonnaise*, Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), L'harmattan, Paris, 2000.

GOODY Esther, «*Parenthood and Reproduction : Fostering and Occupational Roles in West Afric*a, Cambridge, Cambridge University Press, 1982», In : BOISSON M., VERJUS A., *La parentalité, une action de citoyenneté. Une synthèse des travaux récents sur le lien familial et la fonction parentale (1993-2004)*, Paris, CNAF, dossier d'étude n° 62, 2004.

GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, *Renforcer l'accueil de la petite enfance 0-3 ans en Région de Bruxelles-capitale – Le « plan crèches »*. Inventaire des acteurs et des mesures, CERE, VBJK, 2009.

GRANOVETTER Mark S., *«The strength of weak ties, American Journal of Sociology»,* Vol.78, 6, 1973, pp. 1360-1380.

GROSJEAN Michèle, THIBAUD Jean-Paul, (dir.) *L'espace urbain en méthodes*, Ed. Parenthèses, collection Eupalinos, 2001 (2008), 219p.

GUIO A.-C.,« Femmes et pauvreté », in : FEMMES PRÉVOYANTES SOCIALISTES, *Sur la corde raide. Précarités et enjeux au féminin, Actes du colloque, 4 juin 2010.*

HATZFELD H., MOUTTON Y. (dir), *Les espaces libres, atouts des grands ensembles*, Certu, vol. 1, Lyon, 2006, 141 p.

HEINICH, N.. *Les Ambivalences de l'émancipation féminine,* Albin Michel, 2003, 160p.

HÉLARDOT V., « Parcours professionnels et histoires de santé : une analyse sous l'angle des bifurcations », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°120, 2006, pp. 59-83.

HERPIN N., JONAS N., *La sociologie américaine. Controverses et innovations*, Paris, La découverte, Coll. Guides, 2011.

HOUZEL D. (dir.), *Les enjeux de la parentalité*, Paris, Erès, 1999.;

HUNTINGTON S.-P., « The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order», *Foreign Affairs*, 1993.

IBSA, MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - *La partition du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale en quartiers*, [En ligne], 2011(2007).

IBSA, MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE – *Monitoring des quartiers*, [En ligne], 2011.

IGEAT*, Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise - Sources et références*, 2010.

INED GRAB, *Bilan de 14 collectes biographiques*, INED "Méthodes et savoirs", Paris, 2009, 340 p.

INED/GRAB, *États flous et trajectoires complexes : observation, modélisation, interprétation*, Méthodes et Savoirs, INED/PUF,n°5, 2006, 301p.

INSTITUT POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES. 2010, *Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique , physique et sexuelle,* Bruxelles.

INSTITUT POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES, *Grossesse au travail. Le vécu et les obstacles rencontrés par les travailleuses en Belgique - étude quantitative et qualitative*, Bruxelles, 2010.

IWEPS, 2008, *Les facteurs de précarité. Photographie statistique de la situation des femmes et des hommes en Wallonie*, Namur, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, 2008, 136 p.

JAMOULLE P., *Des hommes sur le fil : La construction de l'identité masculine en milieux précaires* Paris, La Découverte, 2005, 291p.

JAMOULLE P., *Fragments d'intime. Amours, corps et précarité*, Paris, La Découverte, 2009

KAUFMANN, J.-C., *L'entretien compréhensif,* Armand Colin, coll. 128, 2 éd., (1996)2010.

KELLERHALS J., « Types de conjugalités, stress et gestion des problèmes dans les familles contemporaines », in : DAUPHIN, S. *Actes du colloque - Les transformations de la conjugalité : Configurations et parcours*. CNAF, Dossiers d'études n°127, 2010.

KNIBIEHLER Y., *Mémoires d'une féministe iconoclaste*, Hachette Littératures, 2010, 318p.

KNIBIEHLER, Y., NEYRAND, G., *Maternité et parentalité,* Éditions de l'école nationale de santé publique, Rennes, 2004.

KRUYFHOOFT M., *Solo Slim!? Loopbaanstrategieën van alleenstaande ouders*, Steunpunt Gelijkekansenbeleid, Anvers, 2010.

LA STRADA, Deuxième *dénombrement des personnes sans-abri, sans logement et en logement inadéquat en Région de Bruxelles-capitale le 08 novembre 2010 – Conclusions,* Bruxelles, mai 2011

LAUFER J., MARRY C., MARUANI M. (dir.)*, Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001.

LE GALL D., MARTIN C., *Les familles monoparentales, évolution et traitement social*, Paris, ESF Éditions sociales françaises, 1987.

LE GALL, D., BETAHAR Y., *La pluriparentalité dans les sociétés contemporaines*. Presses Universitaires de France – PUF, 2001, 294p.

LE GRAND Jean-Louis, PINEAU Gaston, *Les Histoires de vie,* "Que sais-je?", Presses Universitaires de France - PUF, p. 128.

LE PLAY F., *La Réforme sociale en France, déduite de l'observation comparée des peuples européens*, Paris, Slatkine, tome I, 1982 (1864), p. 186.

LEBART L., PIRON M., MORINEAU A., *Statistique exploratoire multidimensionnelle : visualisations et inférences en fouille de données*, Dunod, Paris, 4e édition, 2006.

LEFAUCHEUR N., « Les familles dites monoparentales », *Autrement*, n° 134, 1993, 27-37.

LEFAUCHEUR N., « La famille monoparentale et l'Etat : petite généalogie du traitement social des 'risques familiaux' », In : SINGLY de F., SCHULTEIS (dir.). *Affaires de famille, affaires d'Etat*. Nancy, Ed. de l'Est, 1991.

LEFAUCHEUR N., *« Les familles monoparentales en questions ».* Dialogue, n° 101, 1988, 28-44.

LEFAUCHEUR N., « Les familles monoparentales : des chiffres et des mots pour les dire, formes nouvelles ou mots nouveaux ? », In : AIDELF. *Les familles d'aujourd'hui* (diffusion PUF/INED), 1986, 173-181.

LEFAUCHEUR N., « Les familles monoparentales », In : SINGLY Fr. de(dir.). *La Famille, état des savoirs*. Paris, La Découverte,

LEFAUCHEUR N.,, 1991 : « La famille monoparentale et l'Etat : petite généalogie du traitement social des 'risques familiaux' », In : Singly F. de & SCHULTHEIS F. (dir.). *Affaires de famille, affaires d'Etat*. Nancy, Ed. de l'Est, 117-130.

LEFAUCHEUR N.,« Familles monoparentales : les mots pour les dire », In : BAILLEAU F., LEFAUCHEUR N. & PEYRE V. (dir.). *Lectures sociologiques du travail social*. Paris, CRIV & Editions Ouvrières, 1985, 204-217.

LELIÈVRE E., VIVIER G., « Evaluation d'une collecte à la croisée du quantitatif et du qualitatitf. L'enquête Biographie et Entourage », *Population*, 56, 2001, pp. 1043-1074.

LEMIEUX V., *Les réseaux d'acteurs sociaux,* Presses Universitaires de France – PUF, Paris, 1999, 133p.

LINCHET S., BOYSER K. de, VAN DIJCK L. [chercheurs], CASMAN M.-T., DIERCKX D., VRANKEN J.[Promoteurs]:,. *Enquête portant sur l'aide des CPAS aux personnes sans-abri, Ordonnée par le SPF Intégration Sociale, Rapport final*, UA-OASeS, Ulg-PSBH, 2010.

LODEWIJCKX E., *Kinderen en de gezinsvorm waarin ze opgroeien : een schets van de veranderingen tussen 1990 en 2008*, SVR-Webartikel, 2010, 8p.

LODEWIJCKX E., DEBOOSERE P., *LIPRO: een classificatie van huishoudens,* SVR- Technisch rapport 2008/2.8

MARPSAT M, « Le logement, une dimension de la pauvreté en conditions de vie », *Regards croisés de l'économie*, n°4, 2008, pp. 70-82.

MARQUET J. (dir.), *L'évolution contemporaine de la parentalité,* Bruxelles, Politique Scientifique Fédérale, Gent, Academia Press, 2005.

MARQUET J., « Couple parental-couple conjugal, multiparenté-multiparentalité. Réflexions sur la nomination des transformations de la famille contemporaine », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 2010/2, 2010, pp. 51-74.

MARSDEN D., *Mothers Alone: Poverty and the Fatherless Family,* Penguin Books Ltd, 1973.

MARTENS A., VAN DE MAELE M., Vertommen S., VERHOEVEN H., OUALI N., DRYON PH., *Discriminations des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail de la Région de Bruxelles-capitale*, KUL - ULB, janvier 2005.

MARTIN C., *La parentalité en questions. Perspectives sociologiques*, rapport pour le Haut Conseil de la population et de la famille, site de la Documentation française (www.ladocfrançaise.gouv), 2003.

MARTIN C., LE BIHAN B.,CAMPEON A., GARDIN G., *Petite enfance et horaires atypiques Analyse de quatre sites expérimentaux*, Dossier d'étude, n°73, Allocations familiales, CNAF, 2005.

MARTIN-PAPINEAU N., *Les familles monoparentales. Émergence, construction, captations d'un problème dans le champ politique français (1968-1988)*, Paris, L'Harmattan, Logiques Politiques, 2001.

MARTUCCELLI D., « Programme et promesses d'une sociologie de l'intermonde », in : TAHON M.-B. (dir.), *Sociologie de l'intermonde. La vie sociale après l'idée de société*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, 2011.

MARTUCCELLI D., *Forgé par l'épreuve. L'individu dans la France contemporaine,* Paris, A. Colin, 2006.

MARTUCCELLI D., *Grammaires de l'individu*, Paris, Gallimard, 2002, p. 80.

MARTUCCELLI D., *La société singulariste*, Armand Colin coll. "Individu et société", Paris, 2010, 264 p.

MARTUCCELLI D., SINGLY F. de, *Les sociologies de l'individu*, Paris, Amand Colin, 2009.

MASSON O., FRANCQ B., DECLÈVE B., *Les grands ensembles modernes d'habitat en Région de Bruxelles-Capitale : Architecture : Inventaire, Histoire, Analyse et Prospectives*, Projet FSR, UCL, 2009.

MASSON O., *L'architecture moderne à l'épreuve de l'exclusion*, ATD Quart-Monde Belgique, Collection "Connaissance et engagement", 2008.

MAYER, K.-U., *New Directions in Life Course Research*, Yale University - CIQLE - Working Paper 07, no. September 2008.

MC ALL C., « Trajectoires de vie, rapports sociaux et production de la pauvreté », in : CHÂTEL V., ROY S. (dir.), *Penser la vulnérabilité – Visages de la fragilisation du social,* Presses de l'Université du Québec, 2008, p.100

MEERT H., *De geografie van het overleven: bestaansonzekere huishoudens en hun strategieën in een stedelijke en rurale context*, thèse de doctorat, Katholieke Universiteit Leuven, Faculteit Wetenschappen – Departement Geografie en Geologie, 1998.

MÉNDEZ A., (dir.) *Processus : Concepts et méthode pour l'analyse temporelle en sciences sociales*, Academia-Bruylant, coll. "Intellection", 2010, 259 p.
MERCKLÉ P.*, Sociologie des réseaux sociaux*, Repères, La Découverte, Paris, 2004.
MERLIN P., CHOAY F. (dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement,* 1ère édition « Quadrige », PUF, 2005 (1998), 416 p.
MERLIN P., *Les grands ensembles, des discours utopiques aux « quartiers sensibles »,* La Documentation Française., 2010.
MICHEL A., *Sociologie de la famille et du mariage*, 2èd. Pars, PUF, 1978 (1970).
MILEWSKI Fr. (dir.), *Les inégalités entre les femmes et les hommes : Les facteurs de précarité, Rapport à la ministre chargée de la parité,* La documentation française – Collection des rapport officiels, Paris, 2005.
MOREL N., « Genre et protection sociale », in : NICOLE-DRANCOURT, *Conciliation travail-famille : attention travaux, Logiques Sociales, L'Harmattan, 2009, 234p.*
MUCCHIELLI L., « Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : une liaison empiriquement contestable »*, Déviance et société*, n° 2, 2001, pp. 209-228
NAGY V., *Le logement dans les procédures de divorce (France / Hongrie),* Dossiers d'études, °138, Allocations familiales, CNAF, 2010, 92p.
NEYRAND G., « La parentalité comme dispositif. Mise en perspective des rapports familiaux et de la filiation »*, Recherches familiales,* no. 1, 2007, pp. 71–88.
NEYRAND G., *L'enfant face à la séparation des parents. Une solution, la résidence alternée*, Paris, La découverte, Coll. Alternatives sociales, 1994 (2004).
NEYRAND G., ROSSI P., *Monoparentalité précaire et femme sujet*, Ramonville Saint-Agne, Editions érès, 2007 et 2004.
NEYRAND G., « La reconfiguration contemporaine de la maternité » in : KNIBIEHLER, Y. ; NEYRAND, G., *Maternité et parentalité,* Editions de l'école nationale de santé publique, Rennes, 2004.
NICOLE-DRANCOURT C, « Mesurer l'insertion professionnelle », *Revue Française de Sociologie*, Volume 35, n°1, 1994, pp. 37-68.
NICOLE-DRANCOURT, C., « Stratégies professionnelles et organisation des familles », *Revue Française de Sociologie* 30, no. 1, 1989, pp. 57-80.
NICOLE-DRANCOURT, *Conciliation travail-famille : attention travaux, Logiques sociales*, L'Harmattan, Paris, 2009, p.30
NOËL F., DAWANCE-GOOSSENS J., *Offre et demande de grands logements en Région de Bruxelles- Capitale, Étude réalisée à la demande du Conseil consultatif du logement de la Région de Bruxelles- Capitale*, novembre 2004.
OBSERVATOIRE BRUXELLOIS DE L'EMPLOI, ENIAC, *L'Inventaire des mesures d'aide à l'emploi,* 2007.
OBSERVATOIRE BRUXELLOIS DE L'EMPLOI, *Les 10 ans de la Maison d'Enfants de l'ORBEM asbl. Enjeux et perspectives,* 2002.
OBSERVATOIRE BRUXELLOIS DE L'EMPLOI, *Situation des familles monoparentales face à l'emploi et au chômage en Région bruxelloise*, juin 2009.
OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE, *Atlas de la santé et du social de Bruxelles-capitale,* 2006
OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE, *Les indicateurs de santé périnatale en RBC 1998-2004*, 2007.
OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE, *Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté,* 2008, 2009 et 2010
OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE, *Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté, Baromètre social,* 2010.
OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE, *Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté, Rapport Thématique : Vivre sans chez soi,* 2010
OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE, *Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté,* 2010.
OBSERVATOIRE NATIONAL DES ZONES URBAINES SENSIBLES. Rapport annuel 2010, Paris.
OFFICE NATIONAL D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR TRAVAILLEURS SALARIÉS, *Les familles monoparentales en Belgique,* Focus 2008-2.
OSTERRIETH P, *Faire des adultes*, Mardaga, 12éd, 2005(1990).
PACTE TERRITORIAL POUR L'EMPLOI EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, *La monoparentalité à Bruxelles – Un tour d'horizon*, Bruxelles 2010
PAN KÉ SHON J.-L., « La représentation des habitants de leur quartier : entre bien-être et repli », *Économie et statistique*, n°386, 2005, p. 3-35.
PAUGAM S., *Le Salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, PUF, 2000.
PAYET, J.-P., ROSTAING C., GIULIANI F. , *et al.. La relation d'enquète : La sociologie au défi des acteurs faibles*, PU RENNES, 2010, 248P.

PFEFFERKORN R., 2010, « Emile Durkheim et l'unité organique de la société conjugale », in : CHABAUD- RYCHTER D., DESCOUTURES V., DEVREUX A.-M., VARIKAS E., (dir), *Sous les sciences sociales, le genre. Relectures critiques de Max Weber à Bruno Latour*, Paris, La découverte, pp. 40-51.

PISSART F., BAWIN-LEGROS B., *Les familles en situation monoparentale*, rapport pour mission d'étude préparatoire à la XXe session de la Conférence des Ministres Européens chargés des Affaires Familiales, Université de Liège, (rapport ronéotypé), 1986.

PITROU A., *Les politiques familiales*. Syros la Découverte, 1994.

PLATEFORME POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES, *Mémorandum*, Bruxelles, 2007.

POURTOIS J-P., DESMET H. (dir) *Le parent éducateur*. Paris, Puf, 2000.

QUÉNIART A., HURTUBISE R., « Nouvelles familles, nouveaux défis pour la sociologie de la famille », *Sociologie et sociétés*, vol. 30, n°1, 1998, pp. 133-143.

QUENTEL J-C., *Le parent. Responsabilité et culpabilité en question*, Bruxelles, De Boeck Université, 2001.

REA A., GIANNONI D., MONDELAERS N., SCHMITZ P. , *La problématique des personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale, Rapport Final* , ULB, 2001, 160 p.

ROLL J., *Lone Parent Families in the European Community, The 1992 Report to the European Commision,* Londres: European Family and Social Policy Unit, 1992.

SCHLESINGER B., ABER-SCHLESINGER, « One-parent families in Europe: a review*», International journal of sociology of the family,* 24, no. 2: 15-24.

SECHET R., DAVID O., EYDOUX L., OUALLET A, *Les familles monoparentales. Perspective internationale*, Université Rennes 2, Dossier d'études n°42, Allocations familiales, CNAF, 2003.

SEGAUD M., BONVALET S., BRUN J., *Logement et habitat : l'état des savoirs*, La découverte, Paris, 411p.

SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, LA PRECARITE ET L'EXCLUSION SOCIALE*, Lutte contre la pauvreté, Rapport 2008-2009, Partie 2, Pour une approche cohérente de la lutte contre le ,'sans-abrisme' et la pauvreté,* 2009

SIMMEL G., *Philosophie de la modernité* 1 : *la femme, la ville, l'individualisme*, Payot, 1988 (1999).

SINGLY F. de (dir.), avec COMMAILLE J., KALUSZYNSKI M., KAUFMANN J.-C., LÉVY M.-F., *La Famille : l'état des savoirs*, Paris, La découverte, 1991.

SINGLY F. de (dir.), *L'injustice ménagère*, Paris, Armand Colin, 2007.

SINGLY F. de, « Les tensions normatives de la modernité », *Éducation et sociétés* 11, no. 1, 2003

SINGLY F. de, *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, Presses Universitaires de France, 1987.

SINGLY F. de, *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Paris, Nathan, 2000.

SINGLY F. de, SCHULTEIS F. (dir.), *Affaires de famille, affaires d'État. Sociologie de la famille*, Nancy, Éditions de l'Est, 1991.

SINGLY F. DE, *Sociologie de la famille contemporaine,* Paris, Armand Colin, coll. 128, 2007.

SINGLY F. DE, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Nathan, 1993.

SINT-LUKASWERKGEMEENSCHAP*, Inventaire des logements sociaux à Bruxelles. Parties 1 et 2. Bruxelles: Région Bruxelloise, 1985*.

SPP INTEGRATION SOCIALE, LE SECRETAIRE D'ÉTAT A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, *Plan fédéral de lutte contre la pauvreté*, 2010

STÉBÉ Jean-Marc, MARCHAL Hervé, *La sociologie urbaine,* 2e éd., Paris, P.U.F. « Que sais-je ? », 2010, 128 p.

TAHON M.-B. (dir.), *Sociologie de l'intermonde. La vie sociale après l'idée de société*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, 2011.

TAHON M.-B., *La famille désinstituée. Introduction à la sociologie de la famille*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1995.

THÉRY I., *Différence des sexes et différence des générations. L'institution familiale en déshérence*, Esprit, n° 227, décembre, 1996, pp. 65-90.

TODD E., *La Troisième Planète - Structures familiales et système idéologiques,* Paris, Ed. du Seuil, 1983.

TOMAS F., BLANC J.-N., BONILLA M., *Les grands ensembles, une histoire qui continue…*, Publications de l'université Saint-Etienne, 2003.

TOURAINE A., *La voix et le regard*, Paris, Seuil, coll. « Sociologie permanente », 1978.

TOURAINE A., *Le monde des femmes*, Paris, Fayard, 2006.

TOURAINE A., *Penser autrement*, Librairie Arthème Fayard, 2007, 324p.

TRIFILETTI R., *Étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale des familles monoparentales* , Bruxelles, Commission européenne – Fondazione Brodolini, 2007.

TRIFILETTI R., PRATESI A., SIMONI S., 2001, *Care arrangement in single parent families. National report : Italy*, SOCCARE Project Report 2.3, contract HPSE-CT-1999-00010, 2001.

VAN DONGEN W., LODEWIJCKX E., *Les parents isolés en Belgique. Tableaux élémentaires et graphiques . Registre national 1990, 1995 et 2002*, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap – Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie, 2003.

VAN IMHOFF, E., N. KEILMAN, *LIPRO 2.0: An application of a dynamic demographic projection model to household structure in the Netherlands.* NIDI/CBGS Publications, vol. 23, Lisse: Swets & Zeitlinger, 1991, 245 p.

VAN REGENMORTEL Tine, DEMEYER Barbara, VANDENBEMPT Katrien, VAN DAMME Benediekt, *Zonder (t)huis: Sociale biografieën van thuislozen getoetst aan de institutionele en maatschappelijke realitei*t, LannooCampus, Leuven, 2006, 320p.

VANDENBROECK, M., NAOMI Geens*. Cartografie van de Brusselse Nederlandstalige Kinderopvang 2 - Evoluties 2005 - 2010.* Bruxelles, 2011.

VANDERMOTTEN Chr., LECLERCQ E., CASSIERS T., WAYENS B., « Thématique 7/16 – L'économie bruxelloise », In :ÈTATS GÉNÉRAUX DE BRUXELLES, *La société civile bruxelloise se mobilise, novembre 2008- avril 2009, Thématiques et conclusions*, Le Cri, Actes, 2009,p.147

VANNESTE D., THOMAS I., GOOSSENS L., *Le logement en Belgique,* SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie, Bruxelles, 2007, 223p.

VIE FÉMININE *Au féminin précaire. Quand les chiffres confirment la parole des femmes*, communiqué de presse, 2008.

VIE FÉMININE (LOOTVOET V. et FRANCQ B.), *Au féminin précaire. Comment les femmes vivent-elles la précarité aujourd'hui ?*, Bruxelles, éditions Vie Féminine, 2006.

VIEILLARD-BARON H., *Sur l'origine des grands ensembles In :* DUFAUX F., FOURCAUT A., (sldd.), *Le monde des grands ensembles*, Créaphis, 2004.

VIVIER G., *Comment collecter des biographies? De la fiche Ageven aux grilles biographiques, Principes de collecte et Innovations recentes*, Population et travail. Dynamiques démographiques et activités. Colloque international d'Aveiro, AIDELF, Portugal, 18-23 septembre 2006.

VIVIER G., *La fiche AGEVEN : un outil adapté à la collecte des trajectoires*, Draft, Colloque international d'Aveiro, AIDELF, Portugal, 18-23 septembre 2006.

VÖLTER B., DAUSIEN B., LUTZ H., ROSENTHAL G., *Biographieforschung im Diskurs,* Vs Verlag, 2ième édition, 2009, 274p.

WAGENER M., *La réorganisation du secteur d'aide aux sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale. Les articulations entre le monde politique, le travail social et les habitants de la rue,* travail de fin d'études en sociologie, UCL, 2009.

WAGENER, M.*, Rapport intermédiaire pour le comité de suivi 2011 – Prospective Research for Brussels/IRSIB, Trajectoires de monoparentalité : relations au travail et au logement*, janvier 2011.

WHITTEN P., « Les familles monoparentales dans l'Union européenne : un phénomène qui prend de l'ampleur », *Insee Première*, n° 620, décembre 1998,.

WILLAERT D., DEBOOSERE P., *Atlas des quartiers de la population de la Région de Bruxelles-Capitale au début du 21ième siècle*, Ed. IRIS, n° 42, Bruxelles, 158 p. ;

WRIGHT MILLS C.*, L'imagination sociologique,* Paris, La découverte, 1997 (1ed. 1959).

YOUNG M., WILLMOTT P., *Le Village dans la ville*, Paris, Presses universitaires de France, 1957 (2010).

ZIMMER P., *Les évolutions démographiques et socio-économiques de la Région de Bruxelles-Capitale depuis 1990*, CH CRISP, n° 1948-1949, 2007.

ZIMMERMANN M.-J., 2007, *Rapport d'activité au nom de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes*, Octobre 2005-février 2007, Paris, Assemblée Nationale.

Listes des sigles et abréviations

AATL: Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement de la Région Bruxelloise)
ACTIRIS : Office régional de l'emploi bruxellois
ANTILOPE : Base de données de la SLRB reprenant l'ensemble du parc de logement social au niveau régional
Antilope : Base de données et logiciels ayant regard au parc de logement public bruxellois
BCSS: Banque Carrefour de Sécurité Sociale
BIM : Bénéficiaire de l'intervention majorée (anciennement VIPO : « veuf, invalide, pensionné et orphelin »)
CERE : Centre d'expertise et de recherche sur l'enfance
CIN :Collège Intermutualiste National
COCOF : Commission communautaire française
COCOM : Commission communautaire commune
CPAS : Centre Public d'Action Sociale
DGSIE: Direction Générale Statistique et Information Economique du SPF Économie
EFT : enquête force de travail
ESE : Enquête socio-économique
EU-SILC : "European Union Statistics on Income and Living Conditions" Statistiques de l'Union Européenne sur les revenus et conditions de vie
FAT : Fonds des Accidents du Travail
FMP –Fons de maladies professionelles
GGP : « Gender and Generations Program » Programme générations et genre
GRAPA : Garantie de revenus aux personnes âgées
IBGE: Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement
IBSA: Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
IGEAT: Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire -ULB
INAMI: Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité
INASTI : Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants
LIPRO: « Lifestyle projections» Typologie des ménages qui rend compte entre autre des cohabitants non-mariés et des familles monoparentales
OMNIO : Statut spécifique de la sécurité sociale pour personnes avec faibles revenus (voir aussi BIM)
ONAFTS : Office National d'Allocations Familiales pour Travailleurs Salariés
ONEm : Office national de l'emploi
ONP: Office National des Pensions
ONP-Office national des pensions
ONSS : Office National de Sécurité Sociale
ONSSAPL : Office National de Sécurité Sociale des Administrations Provinciales
PSBH: «Panel Study on Belgian Households» Panel démographie familiale
RBC: Région de Bruxelles-Capitale
RIS: Revenu d'intégration sociale (cf. CPAS)
RN: Registre national
SdPSP : Service des Pensions du Secteur Public
SECAL : Service des Créances ALimentaires
Sigedis : Sociale Individuele Gegevens - Données Individuelles Sociales
SLRB : Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
SPF-DGSIE : Service Public Fédéral Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie - Direction Générale Statistique et Information Économique
SPP Intégration sociale : Service Public de Programmation Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Économie Sociale et Politique des Grandes Villes
SVR : « Studiedienst van de Vlaamse Regering» – Service d'études du gouvernement flamand
UCL : Université catholique de Louvain
ULB : Université Libre de Bruxelles
VBJK : «Expertisecentrum voor Opvoeding en Kinderopvang»- Centre d'expertise flamand en matière d'éducation et d'accueil de l'enfance
VDAB : Vlaams Dienst voor beroepsopleiding en ArbeidsBemiddeling (Service flamand de l'emploi et de la formation)
VGC : « Vlaamse GemeenschapsCommissie » Commision communautaire flamande
FOREM: service public wallon de l'emploi et de la formation
Actiris: Bureau de l'emploi bruxellois
ADG : Arbeitsamt der deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens (Bureau de l'emploi et de la formation germanophone)

Table des matières

Introduction générale **1**
Partie I : Présentation du projet : objectifs et stratégie **2**
1 Introduction 2
2 L'étude des familles monoparentales : état de lieux 3
3.1. Trajectoires de monoparentalité : entrées, sorties, bifurcations, épreuves 6
3.2. Usages des services mobilisés ou non dans les situations de monoparentalité 6
4. Axes problématiques 7
4.1. Axe relation au travail et à l'emploi 7
4.2. Axe relation au logement 8
5. Méthodes d'enquête 9
2.1 Approche quantitative 9
2.1.1 La demande des 'données sociales et longitudinales codées à caractère personnel' auprès de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale 10
2.2 Approche à partir d'entretiens biographiques 12
2.2.1 Approche par les trajectoires 13
2.2.2 Approche « extrospective » par les épreuves 16
2.3 Approche collective à partir d'interventions sociologiques 19
3 Un recherche au croisement de deux démarches 21
3.1 Une collaboration entre architectes, urbanistes et sociologues 21
3.2 Une première définition de la méthodologie qui croise le savoir architectural avec le savoir sociologique 24
3.3 Une démarche partenariale avec le groupe de travail « monoparentalité » au sein du Pacte territorial de l'emploi d'Actiris 27
3.3.1 Groupe d'accompagnement Prospective Research for Brussels 27
3.3.2 Plateforme bruxelloise technique sur les familles monoparentales 28
3.3.3 Secrétariat – breefing régulier 30
Partie II : Premières analyses et résultats **31**
I. Approche par les statistiques descriptives **31**
1 Introduction 31
2 Une remise en question nécessaire des données disponibles 32
2.1 Les enquêtes 34
2.2 Les registres 36
3 Monoparentalité à Bruxelles 37
3.1 Évolution du nombre de familles monoparentales 39
3.2 Une vue à partir des enfants 43
3.3 Les grandes villes belges 44
4 Localisation 46
5 Les familles monoparentales vues à partir des enfants 49
6 Le travail et les situations de non-travail 52
6.1 Situation d'emploi 57
6.1.1 Temps plein et temps partiel 59
6.1.2 Les Salariés 60
6.1.3 Les indépendants 61
6.1.4 Les familles monoparentales vues par la présence des enfants 62
6.2 Taux de chômage 63
6.3 Proportion des bénéficiaires du RIS ou d'une aide financière 66

7 Formation et niveau d'instruction 69
8 Les revenus 70
9 Logement et questions urbaines 72
9.1 Des situations de logement plus difficiles 72
9.2 Des situations sans logement 74
9.3 Le logement en grands ensembles modernes 76
9.3.1 Des « visites » et une description quantitative 80
9.3.2 La création d'une typologie commune entre architectes et sociologues 82
9.3.3 Une comparaison des différents types de grands ensembles à Bruxelles 97
10 Santé 113
11 Migration, origine étrangère 116
12 Les politiques publiques 119
12.1 Conciliation vie professionnelle/vie privée 119
12.2 Les structures d'accueil 120
12.3 La prégnance de la précarité 122
II. L'approche biographique et extrospective 123
1 La parentalité comme enjeu analytique 124
1.1 L'émergence de la parentalité comme catégorie d'analyse 124
1.1.1 « *Le mariage et la construction de la réalité* » comme drame : P. Berger et H. Kellner 127
1.1.2 Ulrich Beck et la seconde modernité : comment s'accumulent les contradictions 129
1.1.3 François de Singly et la famille contemporaine : un ensemble de tensions 132
1.2 La parentalité en débat 135
1.2.1 Parentalité ou condition parentale 136
1.2.2 Parentalité comme risque ou comme protection des individus 138
1.2.3 La parentalité traversée par la tension entre couple parental et couple conjugal 141
1.2.4 La parentalité comme dispositif 142
1.3 Retour à l'empirie : des vies de famille au pluriel 144
2 La configuration monoparentale 147
2.1 Genèse d'une notion 147
2.1.1 L'innovation d'abord. 147
2.1.2 Les transformations du champ des études statistiques. 150
2.1.3 Les familles monoparentales comme objet de recherche 155
2.1.3.1 Pauvreté et monoparentalité, objets de politiques publiques 157
2.2 L'usage du mot en Belgique : familles ou femmes monoparentales ? 162
2.2.1 Trois recherches significatives 166
2.2.1.1 Effet quartier et intensité des liens sociaux 166
2.2.1.2 Situations de monoparentalité et coparentalité 168
2.2.1.3 Précarité, vulnérabilité et femme sujet 170
3 La démarche biographique et « extrospective » 172
3.1 Élaboration d'un cadre conceptuel 172
3.1.1 Trajectoires individuelles 172
3.1.2 Épreuves sociétales 173
3.1.3 Soutiens et supports 174
3.2 Endroits 174
3.3 Les entretiens 177
3.3.1 Premier entretien 177
3.3.2 Deuxième entretien 179
3.3.3 Troisième entretien 183
3.4 Un premier travail d'analyse à miparcours 183
3.5 Une topographie des situations monoparentales 185

3.5.1 La 'double journée' allégée par une parentalité négociée (groupe A) 185
3.5.2 La 'double journée' des parents délaissés (groupe B) 186
3.5.3 Des trajectoires plus précaires, mais avec le soutien de l'ex-conjoint (groupe C)..... 187
3.5.4 Des trajectoires précaires d'insertion avec une co-parentalité plus conflictuelle (groupe D).. 187
3.5.5 La parentalité négociée mais à domicile (groupe E) 188
3.5.6 Les abandonnés à domicile (groupe F) 189
4 Trajectoires familiales 191
4.1 Les «entrées » dans la monoparentalité 191
4.1.1 Une forte conflictualité 191
4.1.2 Un investissement des pères fort variable 196
4.1.3 Des situations plus négociées… 201
4.2 Situations de monoparentalité 203
4.2.1 La monoparentalité à temps partiel 204
4.2.2 Les soutiens apportés par la famille 204
4.2.3 La séparation et les enfants 209
4.2.3.1 La séparation, le manque du père (ou de la mère) et l'organisation des visites..... 210
4.2.3.2 Assumer seule l'éducation– entre proximité et autorité 213
4.2.3.2.1 Les jeunes enfants 213
4.2.3.2.2 Les adolescents 217
4.2.4 Être femme et être mère. Une conciliation ambivalente 221
4.2.4.1 La maternité 223
4.2.4.2 Prendre sur soi 225
4.2.4.3 La mauvaise conscience 227
4.2.4.4 Le temps 228
4.2.4.5 Une première mise en perspective 231
4.3 Les « sorties »… 233
4.3.1 Vivre des relations conjugales 234
4.3.2 Des recompositions familiales 237
4.3.3 Rester « monoparental » 239
4.3.3.1 Manque de temps et de possibilités 240
4.3.3.2 Ne plus vouloir de partenaire 240
4.3.3.3 Remise en cause du modèle familial traditionnel 241
5 Trajectoires par rapport au travail et aux autres situations socio-économiques 245
5.1 Analyse de l'axe du travail 245
5.2 Perdre son travail 246
5.2.1 La perte de travail 249
5.2.1.1 La vie en couple 249
5.2.1.2 Problèmes de santé 251
5.2.1.3 L'entrée en monoparentalité 253
5.2.1.4 Problèmes de conciliation travail-famille 254
5.3 Garder ou trouver du travail ? Une question de supports face à l'(in)stabilité des trajectoires 256
5.3.1 Le travail sous ses différents statuts 257
5.3.1.1 Les statuts plus précaires 257
5.3.1.2 Travailler à temps partiel 258
5.3.1.3 Le congé parental 260
5.3.1.4 Des problèmes de santé 260
5.3.2 L'accueil des enfants dans des lieux reconnus 261
5.3.2.1 Deux pièges à l'emploi 262
5.3.2.2 Accès à une formation 264
5.3.3 La garde informelle des enfants 266

5.3.4 Un marché de travail peu accessible 267
5.3.4.1 Niveaux de qualification 268
5.3.4.2 La mobilité et le temps 270
5.3.4.3 Problèmes de santé 270
5.3.5 Ne plus chercher ou renoncer, mais le « travail » ne vous oublie pas 270
5.3.6 Garder un temps plein 272
5.3.6.1 Être parent et travailler 272
5.3.6.2 Aménager le travail ou externaliser les tâches domestiques ? 274
5.3.6.3 L'enfant malade et le bousculement d'un équilibre 275
5.3.6.4 Entre la volonté de s'investir dans la société, la reconnaissance et le sentiment d'épuisement 277
5.3.6.5 La formation et les futurs possibles 279
5.4 La conciliation travail-famille en question 280
5.4.1 Une question de places 280
5.4.2 Une question de protections et de supports 282
5.4.3 Une question de prise en compte de la parentalité et de la maternité dans les politiques publiques 284
6 Trajectoires de logement 286
6.1 L'analyse du logement et des espaces résidentiels de vie dans la ville 286
6.2 Perdre son logement 290
6.2.1 Séparations 291
6.2.2 Mal-logement 292
6.2.3 Accidents 293
6.2.4 Ventes 293
6.3 Trouver, garder ou changer de logement 295
6.3.1 Un marché hors de portée 295
6.3.1.1 Il faut trouver vite… 295
6.3.1.2 Des recherches et des possibilités… 296
6.3.1.3 Des préjugés qui l'emportent 297
6.3.2 Les supports au logement 298
6.3.2.1 De la maison d'accueil vers le logement « un parcours de combattante » 298
6.3.2.2 Le logement accompagné 299
6.3.2.3 Logement social ou communal 299
6.3.3 Le logement privé ou comment se contenter du minimum 304
6.3.3.1 Garde partagé ? 304
6.3.3.2 Dormir dans le salon 305
6.3.3.3 Une chambre pour chaque enfant 306
6.3.3.4 Des soutiens de l'ex-mari ou de la famille 306
6.3.3.5 Aller vers le logement ? 307
6.3.3.6 Un bon logement… 308
6.4 Le logement adapté, abordable et accessible – un bien rare 309
6.4.1 Des situations sans logement 309
6.4.2 Des situations de logement peu accessible 310
6.4.3 Trouver une stabilité dans la trajectoire 310
Partie III : Conclusion 312
Le projet : objectifs et stratégies 312
I. Approche par les statistiques descriptives **314**
1 Monoparentalité 315
2 L'axe du travail 317
3 L'axe du logement 318

3.1 Les grands ensembles modernes 319
II. L'approche biographique et extrospective 323
1 La parentalité comme enjeu analytique 323
2 La configuration monoparentale 324
3 Un travail empirique 324
4 Trajectoires familiales 325
5 Trajectoires professionnelles 328
6 Trajectoires de logement 331
III. L'épreuve de la monoparentalité 333
1 Construire l'épreuve 333
2 Une espace marqué par trois tensions 333
2.1 Entre l'existence et l'expérience : la séparation 335
2.2 Entre l'existence et l'action : la femme seule 336
2.3 Entre l'expérience vécue et l'action : la femme-sujet 338
3 Des marges d'action différentes 339
3.1 La 'double journée' allégée par une parentalité négociée 340
3.2 La 'double journée' des parents délaissés 340
3.3 Des trajectoires plus précaires, mais avec le soutien de l'ex-conjoint 341
3.4 Des trajectoires précaires d'insertion avec une co-parentalité plus conflictuelle 341
3.5 La parentalité négociée à domicile 342
3.6 Les abandonnés à domicile 342
4 L'épreuve type 343
Liste des entretiens 344
Références bibliographiques 377
Listes des sigles et abréviations 386
Table des matières 387
Table des illustrations 391
1 Figures 391
2 Tableaux 394

Table des illustrations

1 Figures

Figure 1 : Schéma provisoire des épreuves de monoparentalité 18
Figure 2 : Répartition des personnes par type de ménage en Belgique en 2007 38
Figure 3 : Répartition détaillé de la population belge selon les types de ménages en 2007 39
Figure 4 : Evolution des type de ménages belges (%) 40
Figure 5 : Evolution des type de ménages bruxellois (%) 40
Figure 6 : Evolution du nombre de familles monoparentales en France depuis 1962 41
Figure 7 : Evolution de la part des ménages monoparentaux dans l'ensemble des ménages par Région en Belgique (%) 41
Figure 8 : Evolution de la proportion des familles monoparentales parmi les ménages avec enfants (%) 42
Figure 9 : Evolution du rapport entre pères et mères monoparentaux 42
Figure 10 : Evolution du rapport entre pères et mères monoparentaux (%) 42
Figure 11 : Enfants vivant chez les parents et beaux-parents en 1990, 2000 en 2008, par région (en %) 43
Figure 12 : Répartition des types de ménages dans les grandes villes belges en 2006 44

Figure 13 : Evolution des différents types de ménages bruxellois 45
Figure 14 : Part des ménages monoparentaux par rapport aux quartiers en 1981, 1991, 2001, 2006 (%) 46
Figure 15 : Evolution de la part des ménages monoparentaux par rapport au total des ménages en 2006 (par quartier en %) 47
Figure 16 : Part des couples avec enfants en Région bruxelloise par rapport aux quartiers en 2006 48
Figure 17 : Part des enfants de moins de trois ans par quartier en 2008 48
Figure 18 : Proportion des positions dans le ménage des enfants 0- 17 ans selon la région en 2007 49
Figure 19 : Répartition des types de ménages vus à parti des enfants de 0-18 ans selon les grandes villes belges en 2006 (%) 49
Figure 20 : Répartition de l'âge des enfants bruxellois selon le statut familial en 2006 51
Figure 21 : Répartition selon l'âge des parents des familles avec enfants bruxellois en 2007 51
Figure 22 : Répartition de la position socio-économique selon le type de ménage en 2007 52
Figure 23 : Evolution de la proportion de personnes salariés, demandeur d'emploi ou bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale ou d'une aide finacière selon le type de ménage entre 2003 et 2007 53
Figure 24 : Evolution de la proportion de femmes entre 24 et 49 ans avec les positions socio-économiques salariés, demandeur d'emploi ou bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale ou d'une aide finacière selon le type de ménage entre 2003 et 2007 54
Figure 25 : L'évolution du taux d'emploi et du taux de chômage des hommes et femmes entre 25 et 49 ans à Bruxelles 55
Figure 26 : Statut "occupé" et "demandeur d'emploi" pour les familles monoparentales ainsi que les cohabitants des grandes villes Belges en 2006 55
Figure 27 *:* Taux d'activité et de chômage « global » par quartier en 2007 56
Figure 28 : Taux d'emploi des femmes entre 25-44 ans dont l'enfant le plus jeune a moins de 3 ans (et pour les femmes avec statut cohabitant et isolé) en fonction du type de ménage dans les trois Régions en 2006 57
Figure 29 : Taux d'emploi des 25-44 ans en fonction du type de ménage en Région bruxelloise en 2007 58
Figure 30 : Proportion du travail à temps partiel des familles monoparentales de 25-44 ans en fonction de l'âge du plus jeune enfant en Région bruxelloise en 2006 59
Figure 31 : Proportion du travail à temps-plein des familles monoparentales de 25-44 ans en fonction de l'âge du plus jeune enfant en Région bruxelloise en 2006 60
Figure 32 :Proportion de travail à temps partiel chez les salariés par type de ménage et sexe en Région bruxelloise en2006 61
Figure 33 : Proportion de travail à temps plein chez les salariés par type de ménage et sexe en Région bruxelloise en 2006 61
Figure 34 *:* Proportion des indépendants parmi les familles monoparentales de 25-44 ans en fonction de l'âge du plus jeune enfant en Région bruxelloise en 2006 62
Figure 35 : Taux d'emploi des parents 'chef de ménage' reparti en fonction du type de ménage dans les grandes villes Belges en 2006 62
Figure 36 : Proportion de demandeurs d'emploi féminins entre 25-44 ans dont l'enfant le plus jeune a moins de 3 ans en fonction du type de ménage dans les trois Régions en 2006 63
Figure 37 : Proportion des demandeurs d'emploi de 25-44 ans en fonction du type de ménage en Région bruxelloise en 2007 63
Figure 38 : Proportion de demandeurs d'emploi parmi les familles monoparentales de 25-44 ans en fonction du sexe et de l'âge du plus jeune enfant en Région bruxelloise en 2006 64
Figure 39 : Durée de chômage selon le type de ménage et le sexe en Région bruxelloise en 2006 64
Figure 40 : Taux de chômage selon le statut de ménage de l'enfant dans les grandes villes belges en 2006 65
Figure 41 : Taux d'activité et de chômage des parents par tranches d'âge et selon le type de ménage pour la Région bruxelloise en 2006 66
Figure 42 : Proportion de bénéficiaires du RIS ou d'une aide financière des femmes entre 25-44 ans dont l'enfant le plus jeune a moins de 3 ans en fonction du type de ménage dans les trois Régions en 2006 66

Figure 43 : Proportion de personnes avec le statut 'inactif' selon le sexe et le type de ménage dans les grandes villes belges en 2006 67
Figure 44 : Aperçu de différents statuts que regroupe la catégorie 'inactive' pour les familles monoparentales de la Région bruxelloise en 2006 67
Figure 45 : Proportion des bénéficiaires du RIS ou d'une aide financière des familles monoparentales de 25-44 ans en fonction de l'âge du plus jeune enfant en Région bruxelloise en 2006 68
Figure 46 : Proportion de personnes parents avec le statut « inactif/autre » dans les grandes villes belges en 2006 68
Figure 47 : Répartition des revenus selon différents types de ménages en Belgique en 2006 70
Figure 48 : Part des logements avec confort de base par quartier en 2001 73
Figure 49 : Localisation des 27 grands ensembles 81
Figure 50 : Projection des facteurs 1 et 3 sur un plan factoriel (Partie 1- gauche) 88
Figure 51 : Projection des facteurs 1 et 3 sur un plan factoriel (Partie 2 - droite) 89
Figure 52 : Photo aérienne de « Coin des cerises (Versailles) » 90
Figure 53 : Photo aérienne de « Peterbos » 91
Figure 54 : Photo aérienne de « Villas de Ganshoren » 92
Figure 55 : Photo aérienne de « Germinal I et II » 93
Figure 56 : Photo aérienne de « Ieder zijn huis – Stroobants » 93
Figure 57 : Photo aérienne du « Parvis Saint-Roch » 94
Figure 58 : Photo aérienne de « Saint Exupéry » 95
Figure 59 : Photo aérienne de « Mutsaard » 96
Figure 60 : Photo aérienne de « Brasilia » 97
Figure 61 : Rapport de la proportion des familles monoparentales parmi les ménages avec enfants dans les 27 grands ensembles bruxellois 98
Figure 62 : Distribution des groupes d'âge dans les grands ensembles selon le sexe 99
Figure 63 : Proportion de femmes et d'hommes entre 18 et 49 ans par rapport à la population totale 100
Figure 64 : Rapport de la proportion de femmes à la moyenne régionale 100
Figure 65 : Proportion de jeunes (- 18ans,) de personnes âgées (+65ans) et de familles monoparentales dans les 27 grands ensembles bruxellois selon les types 101
Figure 66 : Proportion par rapport à la moyenne bruxelloise selon l'origine dans les 5 types de grands ensembles bruxellois (%) 101
Figure 67 : Les statuts d'activité par rapport aux moyennes de la Région bruxelloise 102
Figure 68 : Statut d'activité parmi les femmes en pourcent par rapport à la population du secteur statistique 103
Figure 69 : Rapport des revenus médians par déclarant par rapport à la moyenne régionale et locale 104
Figure 70 : Nombre d'habitants dans les grands ensembles selon le type 104
Figure 71 : Proportion de la population régionale logée dans les grands ensembles selon le type (%) 104
Figure 72 : Proportion d'habitants par logement par rapport à la moyenne régionale et nombre d'habitants par logement dans les grands ensembles selon le type (%) 105
Figure 73 : Nombre d'édifices de logements élevés dans les grands ensembles selon le type 105
Figure 74 : Pratiques, usages et présence des espaces extérieurs privés dans les grands ensembles selon le type 105
Figure 75 : La présence de commerces, de services et d'espaces publics dans les grands ensembles selon le type 106
Figure 76 : Plusieurs variables qui se rapportent au bâti et à leur qualité dans les grands ensembles selon le type 106
Figure 77 : Connectivité automobile et transports en commune au centre dans les grands ensembles selon le type 107
Figure 78 : Facilité d'accès aux parties communes pour les personnes à mobilité réduite et accessibilité au hall d'entrée pour des personnes étrangères à l'immeuble dans les grands ensembles selon le type 108

Figure 79 : La pollution selon le taux de nox et la présence des ondes magnétiques (nombre d'antennes) dans les grands ensembles selon le type 108
Figure 80 : Représentation géographique des 8 sites pour approfondir l'enquête de terrain 112
Figure 81 : Part de la population qui déclare ne pas être en bonne santé 115
Figure 82 Proportion d'enfants selon le type de ménage par origine dans la région flamande en 2008 (%) 116
Figure 83 : Nombre de places en milieu d'accueil collectif en 2008 120
Figure 84 : Version simplifiée de la fiche "ageven" 178
Figure 85: Représentation schématique de deux axes de notre typologie des situations de monoparentalité 185
Figure 86: Présentation schématique de la typologie avec un classement des interviews selon l'axe socio-professionnelle et selon la relation qu'ont les ex-conjoints autour de la parentalité 190
Figure 87: Présentation schématique de l'espace qui définit les tensions de l'épreuve de monoparentalité ... 334

2 Tableaux

Tableau 1 : Réunions du groupe d'accompagnement 'Prospectif Research' 28
Tableau 2 : Présentation des moments de rencontre autour de la Plateforme bruxelloise technique sur les familles monoparentales 29
Tableau 3 : Différence entre les données des types de ménages du SPF Economie –DGSIE et de ceux du BCSS en 2006 pour la Région de Bruxelles-Capitale 32
Tableau 4 : Aperçu des données issues des enquêtes 34
Tableau 5 : Aperçu des différentes sources statistiques disponibles : 35
Tableau 6 : Répartition par type de ménage selon la Région au 1er janvier 2008 37
Tableau 7 : Proportion de familles monoparentales parmi les ménages avec enfants en 2007 38
Tableau 8 : Nombre et proportion d'habitants dans les grandes villes belges en 2006 44
Tableau 9 : Répartition des types de ménages dans les grandes villes belges en 2006 (%) 45
Tableau 10 : Répartition des ménages avec enfants en fonction du nombre d'enfants 0-24 ans en Région bruxelloise en 2006 (%) 49
Tableau 11 : Répartition des ménages bruxellois avec enfants (<24 ans) dont le plus jeune enfant est âgé de moins de 3 ans en 2006 (%) 50
Tableau 12 *:* La répartition de la position socioéconomique selon le statut de ménage en 2007 52
Tableau 13 : Types de ménages dans le logement social bruxellois 74
Tableau 14: Le choix de 8 sites pour approfondir l'enquête de terrain 111
Tableau 15: Les femmes monoparentales souffrent plus (+) ou souffrent moins (-) ou souffrent autant (=) que les mères vivant en couple 114
Tableau 16: Les places d'accueil pour la petite enfance en Région de Bruxelles-capitale au 1er septembre 2008 121
Tableau 17 : Lignes du temps dans la prise en compte de la monoparentalité – manifestation du concept et traduction en politiques sociales en Belgique 163
Tableau 18 : Critères d'échantillonnage (sur base des 47 premiers entretiens) 176